This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

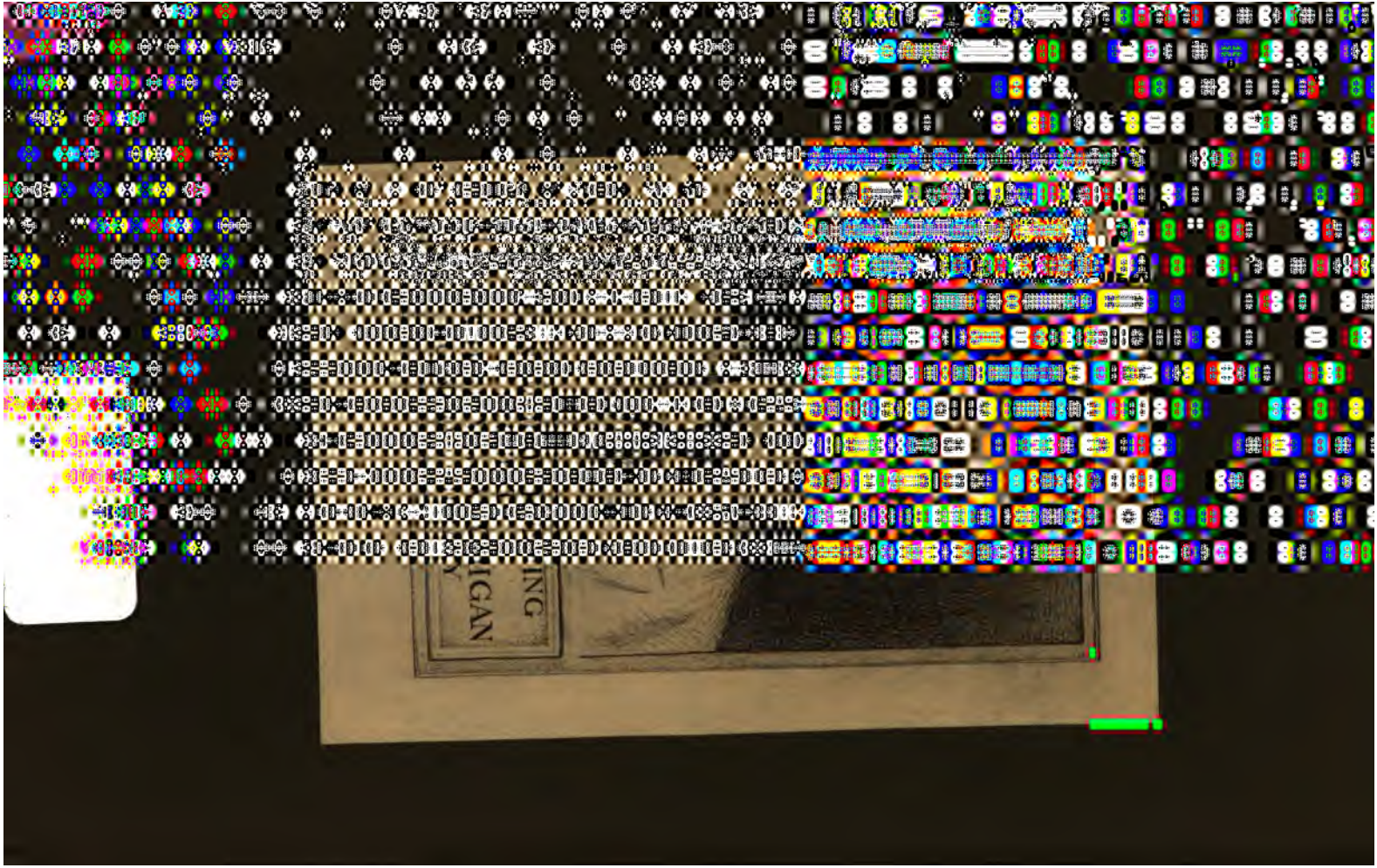

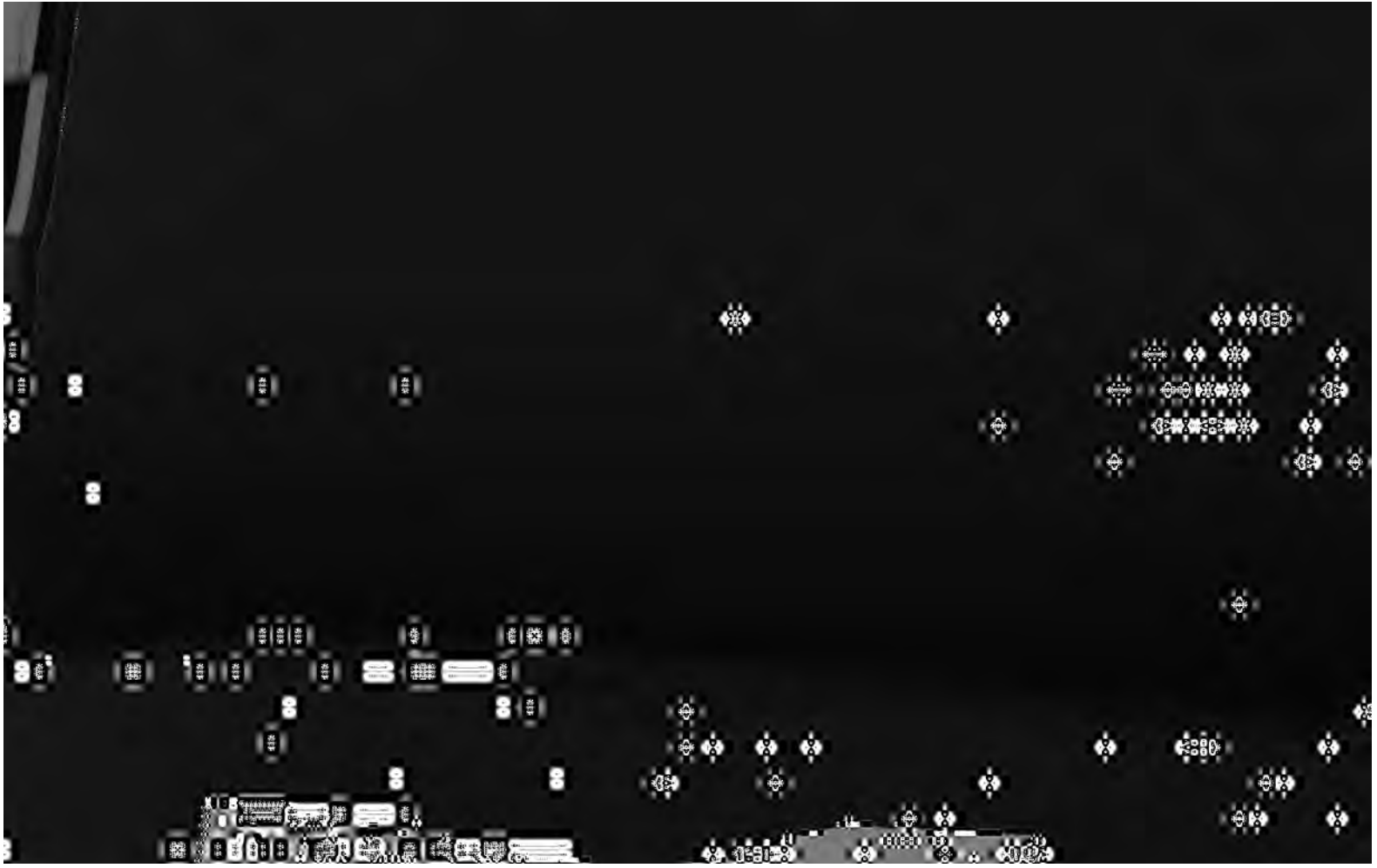

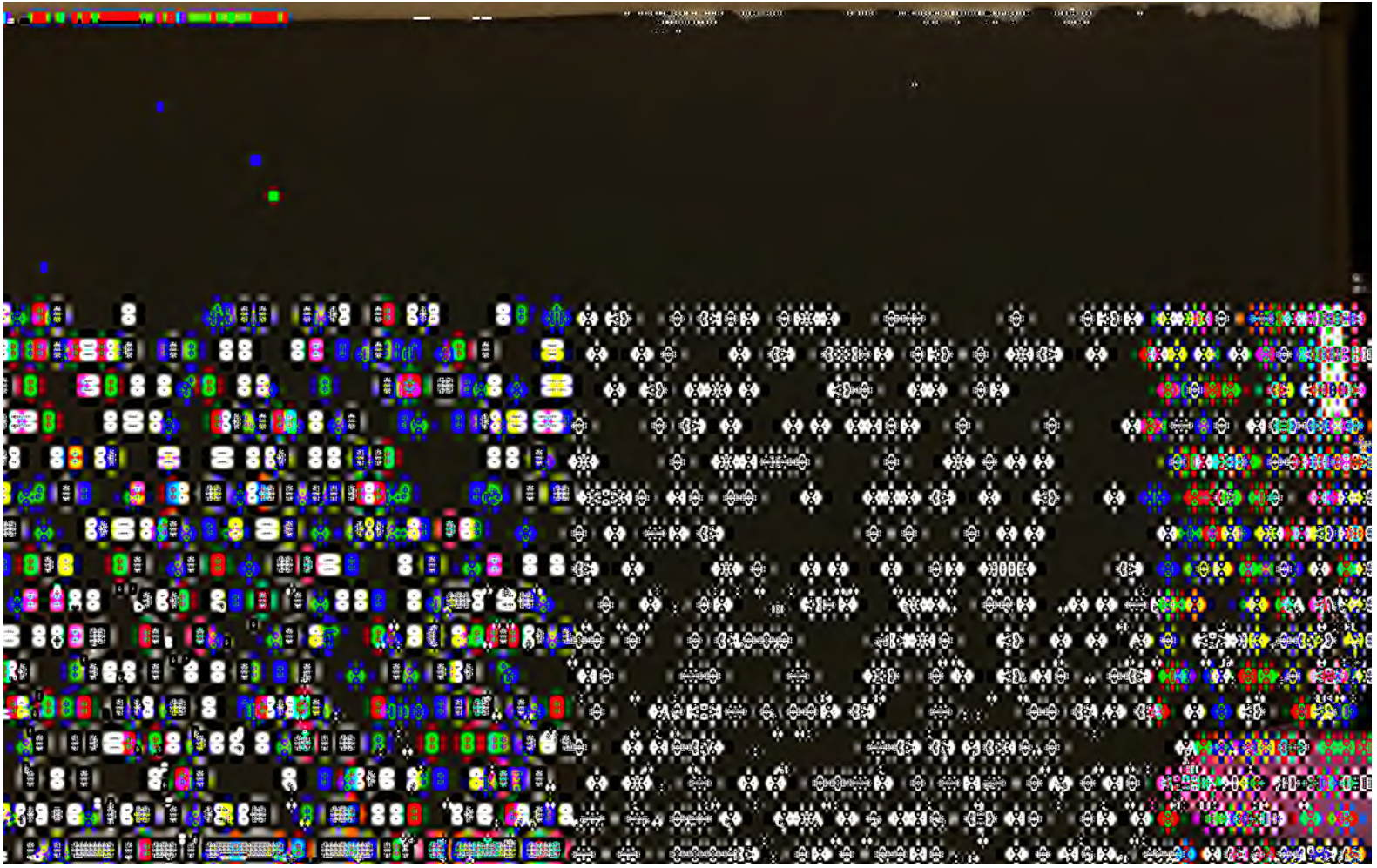

# SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

## D'ABBEVILLE

# [illegible]E S

# [illegible]LATION

[illegible] 1797

[illegible]u 16 novembre 1831.

[illegible] COLLECTION

[illegible]K

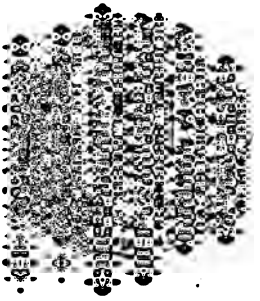

[illegible] ILLART

[illegible]16

Dumming
Mich
2-16-28
14651

# SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

## D'ABBEVILLE

# ÉPAGNE

PAR

M. F. MALLET

Membre titulaire de la Société d'Émulation d'Abbeville.

## CHAPITRE PREMIER

**Étymologie — Origines — Coutumes locales — Population — Climat — Industrie — Chasse — Pêche.**

Le promeneur qui sortant d'Abbeville, par la porte et le faubourg Saint-Gilles, s'engage dans la belle avenue que forme la route nationale de Calais à Paris, traverse bientôt le hameau d'Epagnette et ne tarde pas à arriver à Epagne, coquet petit village, bâti sur la rive droite de la Somme, au pied du coteau qui domine la vallée.

Epagne fait partie du canton Sud d'Abbeville. Il est

situé à 5 kilomètres de cette ville et à 41 kilomètres d'Amiens. Son altitude est de 6 mètres près de la Somme et de 90 mètres, dans la plaine au-dessus du coteau. La Somme coule à ses pieds. Sa situation, ainsi que ses belles habitations, en font certainement l'un des plus jolis villages des environs d'Abbeville.

Epagne s'écrivait anciennement Espaigne, Epaigne, Espagne. — Dom Grenier dit « Espagne, hispania, village du Ponthieu, sur la rive droite de la Somme, au-dessus d'Abbeville, où était autrefois une abbaye de Bernardines, transférée dans la capitale, sous le vocable de Notre-Dame. — Spania, dans un diplôme de 856, en faveur de l'abbaye de Centule. *Chron. cent.*, p. 498. — Yspania, dans une charte de l'an 1214, dépendait du baillage d'Abbeville, comprenait 31 maisons, 910 journaux de terre, dont 112 de commune. — Espagne, baillage d'Abbeville en Ponthieu. — Espagne, division de la Picardie. — Hispania, suivant une bulle du Pape, en 1223. — Espagne (Saint-Jean-Baptiste), du doyenné d'Abbeville. — De Hispania, charte du comte de Ponthieu du mois de février 1209 »

M. de Belleval, dans *les fiefs et les seigneuries du Ponthieu et du Vimeu*, page 124, dit : Spania, en 856, en Ponthieu, élection et baillage d'Amiens, aujourd'hui canton et arrondissement d'Abbeville.

M. Garnier, tome II des *Mémoires des Antiquaires de Picardie*, dit notamment : Spania, 855, de pl. Caroli Calvi, Hariulfe, *Chron. cent.* — Espanum, 1121, Jean, comte de Ponthieu, *Hist eccl. d'Abbeville.* — Hispania, 1178, Enguerrand de Fontaine. — Espaigne, 1203, Enguerrand, sénéchal, cartul. de Berteaucourt, 1579, Ortelim, 1638, Tassin. — Espagne, 1209, Guillaume de Ponthieu. — Hispane, 1227, bulle

de Grégoire IX. — Espaingne, 1284, Guillaume de Hangest, Augustin Thierry. — Espane, 1337. — Espaigne, 1337, rôle des nobles et fieffés; — 1612, aveu du fief d'Espaigne.

De son côté, M. Cocheris, t. II, p. 24, s'exprime ainsi : « aveu et dénombrement du fief d'Epaigne, situé audit Epaigne, déclaré par Jean de Dompierre, licencié en droit, avocat au Parlement de Paris, etc. (26 avril 1612) ; jugement qui liquide le remboursement de la haute justice de la paroisse d'Epagne (15 avril 1720) ; relief, foi et hommage de la seigneurie d'Epagne (2 juillet 1774). »

En 1707, on a commencé à écrire Epagne au lieu d'Espagne.

Dans les *Etudes* sur l'étymologie de nombreuses localités situées principalement dans l'ancienne Picardie, parues à Amiens en 1880, sans nom d'auteur, mais qui sont dûes à M. Ledieu d'Amiens, on lit : « Epagne était traduit par Spania en 855, dont on a fait Espagne, contrairement à toute intention étymologique. — Epagny était Espaigny en 1301, — Espenatus en 1214, etc. — La racine de tous ces noms est bien *Spina*, devenu épine, après Espine, comme épingle, de *spimela*, petite Epine. L'épine servant de limite, était chez les payens l'objet d'un culte au dieu Terme. — A l'époque de la floraison, les populations s'y rendaient en foule ; cette circonstance a donné lieu à plusieurs fondations qui ont survécu à l'idolâtrie; mais pour la plupart des localités, dont le nom a pour racine *spina*, elles doivent leur dénomination à l'aspect du sol, couvert d'épines et de broussailles, au moment où la charrue est venue l'entamer. En ce qui concerne Epagne particulièrement et Epagnette sa voisine, qui

sont placées à la limite de la banlieue d'Abbeville, l'origine de leur nom n'est pas incertaine. En 1283 existait encore en cet endroit une épine limitative, fort ancienne, fort connue dans toute la contrée, sous la dénomination : *Epine harvoise.* Sur la limite des trois évêchés d'Amiens, d'Arras et de Noyon, se trouvait aussi une épine, dite des trois évêques, qui, de son côté, a donné naissance au hameau de l'Epine, dépendant de Longueval. — Un nombre considérable de localités portent ce nom, avec variantes, comme Epinay, Epinoy, Epinette, Epineul, Epineur, Epineuse, Epineville, et une foule de lieux-dits. Au sujet d'Epagne, on peut encore remarquer le sans-gêne de nos faiseurs de chartes, qui n'ont pas hésité à traduire par Hispania (Espagne), le village d'Epagne, que le patois du pays prononçait Epaigne, comme il le prononce encore aujourd'hui. Ecoutez parler l'homme un peu lourd de nos campagnes, vous l'entendrez encore dire une épaigne pour une épine. »

Epagne se trouvait dans le baillage d'Abbeville, sénéchaussée de Ponthieu, élection d'Abbeville, intendance de Picardie, grenier à sel d'Abbeville.

L'existence d'Epagne paraît être assez ancienne, mais rien n'indique la date de sa fondation. Il est difficile de déterminer à quel peuple de la Gaule septentrionale il faut rattacher la filiation des habitants du Ponthieu. D'après les plus célèbres géographes modernes, la partie de la Picardie dont est formé le département de la Somme, était habitée par les Ambiani. — Il existe à Liercourt, au mont Caubert, à l'Etoile, des vestiges de camps romains qui ne permettent pas de douter que les Romains ont

occupé le pays des Ambiani, et qu'ils s'y sont solidement fortifiés.

Selon M. Louandre, il y avait, au XIVe siècle, sur le territoire d'Epagne, un lieudit la Terre Marcadé, et il ajoute : « Richard, roi d'Angleterre, envoya, vers 1210, à Beaudoin, comte de Flandre, un allié pour l'aider à reprendre les villes du Ponthieu, Mercadier, ou plutôt Marcadé, chef d'une bande de routiers qui combattaient sous ses drapeaux en Normandie. Marcadé envahit, en passant, des foires qui se tenaient près d'Abbeville, dépouilla les marchands français, et chargé d'un riche butin, il retourna en Normandie. On a lieu de croire que ce chef célèbre aura tenté, vers la même époque, de surprendre Abbeville, et que la porte contre laquelle il dirigea ses efforts, aura conservé son nom. »

Les coutumes locales du baillage d'Amiens, dont faisait partie Epagne, ont été rédigées en 1507 et révisées en 1567. On sait qu'elles consistaient dans les usages particuliers qui faisaient loi dans chaque ville ou chaque paroisse. Nous n'avons rien trouvé sur les coutumes locales particulières à Epagne.

Selon le président Lavernot Pascal, qui a été seigneur d'Epagne ; en 1192, on comptait dans ce village, 200 feux, et en 1615 il n'y avait plus que 25 à 30 maisons, le surplus ayant été détruit par les guerres, ou réuni, soit à la seigneurie, soit à l'abbaye.

M. de Witasse, dans son *Dictionnaire géographique du département de la Somme*, dit qu'il y a eu à Epagne : en 1698, 80 habitants ; vers 1700, 31 feux ; en 1725, 24 feux et 80 habitants ; en 1760, 28 feux ; enfin, en 1772, 44 feux et 142 habitants.

M. Prarond, citant Dom Grenier, dit qu'à l'époque

où écrivaient les Bénédictins, il y avait à Epagne : 30 maisons et 910 journaux de terre.

De documents officiels, il résulte qu'Epagne comptait :

En 1806, 287 habitants.
En 1836, 305 habitants.
En 1846, 326 habitants.
En 1856, 337 habitants.
En 1894, 280 habitants.
Et en 1896, 274 habitants.

Comme on le voit, la population diminue à Epagne. Cette diminution se produit, du reste, également dans les villages voisins.

En 1896 on compte à Epagne 85 électeurs.

En 1823, lorsqu'on a établi le cadastre, il y avait un château, 2 maisons bourgeoises et 85 maisons ordinaires. En 1895, il y avait en tout 78 feux, savoir : 57 sur la route nationale, 9 dans la rue conduisant à Bray, 3 rue des Moulins, 3 dans la ruelle Seigneur, 3 dans le Marais, une rue du Calvaire, une, la ferme neuve de M. de Monnecove, rue de Vauchelle, et une, le presbytère, dans l'impasse de l'Eglise.

Le climat d'Epagne est tempéré. Le temps y est sujet à de grandes et brusques variations. Les vents d'ouest et nord-ouest y sont très violents. Au printemps, le vent du nord-ouest arrête assez souvent la végétation, et cause parfois de sérieux dommages aux arbres fruitiers et aux récoltes.

Il y a trente ans, les ouvriers se livraient au travail du lin et du chanvre, et une grande aisance régnait dans le village. Après avoir presque complètement disparu, par suite de la concurrence redoutable que lui font les lins et chanvres étrangers,

notamment les chanvres d'Italie et de Russie, qui entrent en France en franchise, cette industrie tend à renaître.

M. Florentin Lefils dit que, comme les habitants de Bray, Mareuil et Eaucourt, ceux d'Epagne exploitent les tourbières de la vallée, mais c'est une erreur, on n'exploite aucune tourbière à Epagne. Il n'existe pas non plus de tourbières à Eaucourt. L'affirmation de M. Lefils n'est exacte que pour Mareuil et Bray.

Il existe à Epagne 4 cafetiers, 3 épiciers, 2 maréchaux, 1 charron, 1 boulanger, 1 meunier et 10 cultivateurs.

Les habitants d'Epagne ne fréquentent guère que les marchés d'Abbeville. Ils ne vont que rarement aux marchés de Saint-Riquier, et presque jamais à ceux d'Oisemont et d'Airaines.

On trouve à Epagne la chasse en plaine, au bois et aux marais. Elle n'est pas très giboyeuse. Quelques chasseurs font des huttes dans le marais communal. Chacun d'eux paie à la commune une redevance annuelle, qui est de 5 francs pour les habitants du village et de 8 francs pour les étrangers. Les chasseurs du village qui ne font pas de hutte, peuvent chasser sur les biens communaux sans payer de redevance. Mais les chasseurs étrangers ne sont admis à profiter de cet avantage, que moyennant un versement annuel de 4 francs.

On peut se livrer aux plaisirs de la pêche dans la rivière de Somme qui coule près du village.

Il existe sur Epagne le dicton suivant :

A Epagne d'l'Somme suit l'file
Tout droit arrive à Abbeville.

M. Corblet, cité par M. Prarond, dit dans son *Glossaire étymologique de la langue picarde*, qu'il existe sur les habitants d'Epagne, ce vieux dicton : « les vendeux d'esprit d'Epagne, » et M. Prarond se demande si ce dicton ne viendrait pas de ce que l'abbaye d'Epagne était dédiée au Saint-Esprit.

## CHAPITRE II

**Topographie — Plan cadastral — Chemins — Cours d'eau — Lieux dits — Organisation administrative, judiciaire et religieuse.**

Du haut de la colline, au pied de laquelle est situé Epagne, on domine complètement la vallée et l'on a une très belle vue. En face se trouvent Bray, son côteau boisé et ses étangs qui forment de belles pièces d'eau; à droite on voit Epagnette, Mareuil avec ses châteaux et ses étangs, Caubert, son château et ses monts; à gauche, Eaucourt, Erondelle, Pont-Remy et ses usines, Liercourt et son camp de César, etc...; dans la vallée, sur le territoire même d'Epagne, on aperçoit la Somme et ses sinuosités, la ligne du chemin de fer avec ses nombreux trains couronnés de leur panache de fumée.

Le plan cadastral de la commune a été dressé en 1823, par M. Lefebvre, géomètre, sous la direction de M. Beaupré, géomètre en chef; M. de Tocqueville étant préfet de la Somme et M. Lefebvre de Wadicourt maire d'Epagne.

La superficie du territoire est de 386 hectares, dont environ 250 hectares de terres labourables, 20 hectares de bois, 110 hectares de prairies naturelles et

marais, et 6 hectares en chemins, rivières, école, cimetière, etc... Il est borné par les villages d'Epagnette, Vauchelles-les-Quesnoy, Bellancourt, Eaucourt-sur-Somme et Marcuil. On y trouve des carrières de cailloux, de craie, de sable, d'argile ; certaines parties des prairies renferment de la tourbe, mais en si petite quantité qu'on ne cherche pas à l'utiliser. En 183?, on a extrait de la tourbe dans une partie du marais communal : cette extraction n'a pas été continuée, sans doute pour conserver intact le marais, mais aussi et surtout, parce que le produit qu'on en obtenait, n'était pas suffisamment rémunérateur.

Il existe deux bois désignés communément sous les noms de *grand bois* et *petit bois*, plus deux petits bosquets.

La culture produit des céréales, quelques graines oléagineuses, des betteraves et un peu de chanvre.

Les terres situées entre la route et la Somme sont de très bonne qualité; celles sur le coteau sont de qualité médiocre, mais le plateau qui, au-dessus de ce coteau, s'étend jusqu'à la route d'Amiens, est fertile. Il y a deux troupeaux de moutons appartenant à des particuliers ; il n'existe pas de troupeau communal.

Les parties de la vallée voisines de la Somme contiennent beaucoup d'arbres d'assez belle venue, mais plus on s'éloigne de cette rivière, moins les plantations sont belles. Les prairies naturelles produisent en assez grande abondance du foin de qualité ordinaire.

Le marais communal a une contenance de 34 hectares. Les bestiaux de la commune, sauf les moutons, y vont pâturer, du mois de mai au mois de novembre de chaque année, moyennant une redevance minime ; ce marais était autrefois plus étendu, mais une partie

— 6 hectares environ — a été vendue, en 1830, à M. de Wadicourt, afin de procurer à la commune les ressources nécessaires pour reconstruire le pont sur la Somme ; il est entouré d'arbres à haute tige, plantés avec soin, qui constitueront un jour pour les finances communales, une précieuse ressource.

Comme nous l'avons dit plus haut, la route nationale traverse Epagne dans toute sa longueur; ce village est en outre sillonné par trois chemins vicinaux et sept chemins ruraux. Les chemins vicinaux sont : celui du Pont, conduisant d'Epagne à Bray, qui prend naissance à la route nationale, près de la maison de Madame de Mons, et s'arrête au territoire de Mareuil, lieudit Lourdequeue ou Lorqueux, après avoir traversé le marais; sa longueur est de 860 mètres. Le chemin d'Epagne à Vauchelles, d'une longueur de 3,050 mètres, qui part de la route nationale, à l'angle de la maison de M. Maressal, longe le cimetière, contourne le petit bois et coupe la route d'Amiens, un peu au-delà du territoire d'Epagne. Enfin, le chemin d'Epagne à Bellancourt, qui, par suite d'une bifurcation, au lieudit le Pied-du-Mont, va du chemin d'Epagne à Vauchelles, jusqu'à Monflières, commune de Bellancourt, en coupant aussi la route d'Amiens; sa longueur est de 1,287 mètres. La largeur réglementaire de ces trois chemins est de 6 mètres.

Les chemins ruraux sont : 1° celui du Calvaire ou de l'Abbaye, d'une longueur de 739 mètres, d'une largeur, dans certaines parties, de $3^{m},50$ et dans d'autres, de 4 mètres, conduisant de la route nationale, en face le calvaire, jusqu'au lieudit le Pied-du-Mont, où il se relie aux chemins de Vauchelles et de Bellancourt; 2° celui qui longe le petit bois,

partant du chemin de Vauchelles, à l'angle de ce bois, près de l'ancienne carrière, pour aller rejoindre la rue du Calvaire au lieudit les Six; il mesure 250 mètres de long et sa largeur est de 3 mètres; c'était à l'origine une cavée servant à l'écoulement des eaux; 3° le chemin du Moulin, d'une largeur de 3m,50 et d'une longueur de 453 mètres, qui part de la route nationale, à l'angle du café Robart et conduit aux deux moulins situés sur le territoire d'Eaucourt, au sommet du coteau. Ces deux moulins occupent, paraît-il, le point le plus élevé des environs. On les aperçoit de la baie de Somme, et l'un d'eux, appelé « Moulin Guidon », sert de point de repère aux matelots; de leur emplacement on peut, lorsque le temps est clair, voir la flèche de la cathédrale d'Amiens; 4° le chemin appelé ruelle Seigneur, qui conduit de la route nationale au chemin de Vauchelles, en face la ferme neuve de M. de Monnecove; sa longueur est de 400 mètres et sa largeur de 4 mètres; 5° le chemin du Prêtre ou des Chasse-Marées, qui mène du cimetière au faubourg Saint-Gilles, où il aboutit à la route nationale, un peu après le lieu nommé le Plantis, sa longueur sur le territoire d'Epagne est de 792 mètres et sa largeur de 4 mètres; 6° enfin, le chemin qui longe le grand bois, partant du cimetière, se dirige vers le lieudit les Quatre-de-Fer, et est d'une longueur de 400 mètres environ, et d'une largeur de 3m,50.

Il y a, en outre, une impasse qui conduit de la route nationale à l'église.

Il n'y a pas de place publique à Epagne; il y avait jadis un terrain qui en tenait lieu, mais à la suite d'incidents dont nous parlerons plus loin, les tribunaux

ont décidé que ce terrain était la propriété de M. de Wadicourt, alors châtelain d'Epagne.

Comme nous l'avons dit, la rivière de Somme traverse tout le territoire d'Epagne, depuis Eaucourt jusqu'à Epagnette. En 1880, la commune a fait construire un pont en fer sur cette rivière. Le chemin de fer de Paris à Boulogne traverse le territoire, à son extrémité, vers Bray-lès-Mareuil.

Dans son *Histoire ecclésiastique d'Abbeville,* le P. Ignace dit qu'au temps de l'occupation des Gaules par les Romains, la mer battait le coteau au pied duquel Epagne est situé [1].

Par un décret du 16 avril 1883, M. le Président de la République a institué un Syndicat pour assurer le dessèchement de la vallée de Somme, depuis Erondelle jusqu'au faubourg Mautort; Epagne fait donc, pour ses marais et ses prairies, partie de ce syndicat.

Voici les noms des lieux dits qui servent à désigner les diverses parties du territoire d'Epagne : Maresson, le Valadin, le Grand Bois, les Quatre de Fer, la Grande Pièce, les Deux Pièces de Dix, les Seize, la Fosse à Chaudron, les Terres des Dames, les Neufs, le Camp de Neuilly, le Plant Bellettre, les Huit, les Terres Warnier, les Vingt Quatre, les Vingt, le Pied du Mont, le Petit Bois, la Carrière, les Six, l'Epinette, le Petit Bosquet, la Grande Vallée, les Monts Bergeons, les Quarante, les Terres Blondel, les Fosses, la Terre Fourdrain, le Bout des Murs, l'Abbaye, les Prés Dardo, les Communes, l'Enclos, le Marais, les Quatre, les Prés Labbesse, Lorqueux.

1. Voir notre monographie de Bray-lès-Mareuil parue en 1897 dans le tome XIX[e] des Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville, page 19.

Le journal de terre est de 42 ares 91 centiares ou 100 verges.

En 1896, pour la commune entière, les recettes ordinaires produites par l'impôt sont de 8,641 francs. La valeur du centime est de 50 fr. 28 et le revenu du Bureau de Bienfaisance, de 178 francs.

Epagne dépend, pour la justice, du Conseil des Prud'hommes d'Abbeville, de la Justice de Paix du canton Sud de la même ville, des Tribunaux de Commerce et de première Instance d'Abbeville, et de la Cour d'Appel d'Amiens.

Pour l'instruction primaire, il fait partie de la première circonscription d'Abbeville, de l'inspection académique de la Somme et de l'Académie de Lille.

En ce qui concerne l'organisation religieuse, il dépend du doyenné de Saint-Vulfran d'Abbeville, de l'archiprêtré de la même ville, de l'évêché d'Amiens et de l'archevêché de Reims

Epagne est rattaché, pour les contributions directes, à la perception de Cambron, et pour les contributions indirectes, au bureau d'Abbeville.

Pour la surveillance des chemins vicinaux, il dépend de la circonscription d'Abbeville, et pour les poids et mesures, du bureau de la même ville.

Il est desservi par le bureau des postes et télégraphes de Pont-Remy et se trouve dans la circonscription de la gendarmerie d'Abbeville.

Lors de la Révolution, Epagne a fait partie, pendant quelques années, du canton d'Ailly-le-Haut-Clocher. En l'an VIII, il était encore compris dans ce canton, mais en 1806, il faisait déjà partie du canton Sud d'Abbeville.

La fête patronale a lieu le dimanche qui suit le

24 juin, jour de la fête de saint Jean-Baptiste, patron du village.

Depuis le 1er janvier 1827, le village d'Epagnette qui constituait jusque-là une commune indépendante, se trouve réuni à celui d'Epagne, et ces deux villages forment maintenant la commune d'Epagne-Epagnette, dont Epagne est le chef-lieu.

## CHAPITRE III

### Commune — Maires — Adjoints — Mairie.

Nous ne croyons pas devoir répéter ici ce que nous avons dit dans la monographie de Bray-lès-Mareuil [1], sur la formation des communes, leur administration et les vicissitudes qu'elles ont subies au Moyen-Age et pendant la Révolution de 1789.

Avant cette révolution, il y avait à Epagne, comme dans les autres paroisses, un syndic qui était désigné par les habitants pour défendre leurs intérêts et représenter la communauté.

Le 11 juillet 1655, c'est Antoine de l'Estoile qui est syndic.

En 1763, François Dallon est syndic.

En 1769, le syndic est Michel Delgove.

En décembre 1777, le syndic est Nicolas Delgove.

Le 1er juillet 1792, Defacque est procureur de la commune.

Le 13 novembre 1792, Delgove, maire et Defacque, procureur de la commune, signent, en cette qualité, un acte de naissance.

Le 10 février an II de la République, Pierre-Joseph Delafosse, est membre du Conseil général de la com-

1. page 28 et suivantes.

mune, élu le 23 décembre 1792, « pour rédiger les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens. »

Le 10 mars 1793, an II de la République, Jean-Charles Firmin signe les actes de l'état-civil, comme membre du Conseil général de la commune, élu le 22 février précédent.

Le 11 janvier 1797, Jean-Baptiste Riquier procède à un mariage, en qualité d'agent de la commune.

Le 6 décembre suivant, Louis Leroy est adjoint.

Le 8 frimaire an III, Defacque est maire, et délivre en cette qualité, un certificat de résidence au sieur Blin.

A cette date, Epagne est du canton d'Ailly-le-Haut-Clocher.

En l'an III, les membres du Conseil général de la commune, off. publics, sont : Defacque, maire, Riquier, Firmin, Outrebon of., Lefebvre, et Segard, greffier.

A la date du 13 brumaire an V, Jean-Louis Leroy, adjoint, est élu pour recevoir les actes de l'état-civil.

Le 4 floréal an VI, c'est Claude-François Dubos, agent de la commune, qui est élu officier de l'état-civil.

Joseph Tacheux devient agent de la commune, le 24 vendémiaire an VIII, et le 14 fructidor suivant, il prend la qualité de maire.

Le 1er mars 1807, le maire est Lefebvre de Wadicourt.

25 décembre 1807 : Arrêté préfectoral qui nomme maire, Lefebvre de Wadicourt; adjoint, Tacheux Joseph ; le 17 février suivant, ils sont installés par les conseillers municipaux, qui sont : François Maison, Aubert, Leroy, Dubos et Maison.

4 décembre 1816 : Maire, Lefebvre de Wadicourt ; adjoint, Domet Jean-Baptiste-Isidore.

2 janvier 1827 : La commune d'Epagnette vient d'être réunie à celle d'Epagne. Sont nommés :

Maire, de Cossette Jean-Marie, chef de bataillon en retraite, chevalier de la Saint-Louis ; adjoint, Tacheux fils.

8 janvier 1827 : Installation du Conseil municipal, ainsi composé : Aubert Jean-Louis, Riquier Jean-Baptiste, Carpentier Augustin, Dubos François, Joly Jean-Charles, Leroy Louis, Chivé Nicolas, Riquier Théophile, Domet Jean-François et Firmin Alexandre.

16 septembre 1830 : Le Conseil municipal prête serment à Louis-Philippe.

24 septembre 1830 : Tacheux, adjoint, est nommé maire.

24 avril 1831 : Sannier Pierre, d'Epagnette, est nommé adjoint.

6 novembre 1831 : Installation du nouveau Conseil municipal, composé de : Tacheux, maire ; Sannier, adjoint ; Aubert, Carpentier, Riquier Jean-Baptiste, Chivé, Leroy, Riquier Théophile, Joly et Maquet.

24 décembre 1834 : Maire, Assegond ; adjoint, Sannier.

30 juillet 1837 : Maire, Sannier Pierre-Antoine ; adjoint, Macquet Théophile.

En 1845 : Maire, de Wadicourt ; adjoint, Sannier Pierre-Antoine.

20 février 1852 : Maire, Wignier de Beaupré ; adjoint, Sannier Pierre-Antoine.

6 mars 1853 : Serment de fidélité à l'Empereur Napoléon III, par les membres du Conseil municipal, qui sont : de Beaupré, Macquet, Mallet, Sannier, Leroy

Hyacinthe, Maison Evangéliste, de Cossette Eugène, Chivet Nicolas, Boulenger, Firmin Florent et Riquier Jean-Baptiste.

12 août 1860 : Maire, de Beaupré ; adjoint, Nortier.

14 mai 1871 : Maire, Maressal Edmond ; adjoint, Lefebvre Jean-Baptiste.

A cette date, le Conseil est composé de : Leroy Jean-Louis, Wasse, Lottin, Aubert Jean-Louis, Mallet, Dubos Adhélard, de Beaupré, Firmin, Seigneur, Maressal, Lefebvre et Moignet.

Le 13 juillet 1873, le Conseil municipal obtient que la commune soit divisée en deux sections, pour les élections municipales : Epagne qui a 311 habitants, élira 7 conseillers ; Epagnette qui ne compte que 225 âmes, en désignera 5.

22 mars 1874 : Maire, Maressal Edmond ; adjoint, Firmin Florent.

8 octobre 1876 : Maire, Maressal Edmond ; adjoint, Riquier Fortuné.

22 avril 1877 : Mallet Isaac est élu adjoint en remplacement de Riquier, démissionnaire, et il remplit les fonctions de maire pendant les derniers mois de 1877.

21 janvier 1878 : Maire, Mallet Isaac ; adjoint, Lefebvre Jean-Baptiste.

Le 23 janvier 1881, l'adjoint Lefebvre est remplacé par Proutaux. A cette date, le Conseil municipal est composé de : de Beaupré, Mallet Isaac, Leroy Jean-Louis, Wasse, Riquier Fortuné, Firmin Florent, Lottin, Proutaux, Lefebvre Jean-Baptiste, Nortier, Bertoux et Outrebon.

Mai 1884 : Maire, Mallet Isaac ; adjoint, Proutaux.

20 mai 1888 : Maire, Mallet Isaac ; adjoint, Lottin Jacques.

Mai 1892 : Maire, Mallet Isaac ; adjoint, Lottin Jacques.

Au commencement de 1896, le Conseil municipal est composé de : Mallet, Duval, Leroy, Dubos, Boinet, Lottin, de Cossette, Firmin, Famechon et Lefebvre [1].

En 1871, la commune a fait construire un grand bâtiment, qui renferme la mairie, l'école et le logement de l'instituteur. Ce bâtiment est édifié entre cour et jardin, sur un terrain légèrement en pente, qui tient à la route nationale. Il se trouve à peu près au centre du village. Sa construction a coûté 16,000 francs environ.

Les instituteurs ont toujours été secrétaires de mairie. Le traitement du secrétaire de mairie était : en 1840, de 40 francs par an ; en 1847, de 50 francs ; en 1851, de 70 francs ; en 1857, de 100 francs ; en 1875, de 125 francs ; il est actuellement de 218 francs.

Un Bureau de Bienfaisance existe à Epagne. Il est composé de : MM. Bertoux, Boinet, Dubos, Duval, Firmin et Leroy. Ses revenus annuels s'élèvent à 178 francs.

1. En mai 1896, ont été élus : maire, Mallet Isaac, et adjoint, Firmin Florent

## CHAPITRE IV

### Instruction publique — Instituteurs — École.

Au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, il existait déjà beaucoup d'écoles dans nos villages, et l'instruction n'était pas aussi négligée qu'on pourrait le supposer. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1718, on comptait dans l'ancien diocèse de Rouen, 855 écoles de garçons et 306 écoles de filles. La proportion devait être à peu près la même dans celui d'Amiens.

Il nous a été impossible de découvrir la date à laquelle fut ouverte la première école d'Epagne. Mais nous savons qu'une école y existait dès le XVII^e^ siècle. L'instruction donnée aux enfants des deux sexes y était surtout religieuse. Le clerc lay ou magister leur enseignait la lecture, l'écriture, la grammaire, le calcul, le catéchisme et l'histoire sainte ; les enfants apprenaient leurs lettres dans l'alphabet, dit de la Croix de Jésus ; ils lisaient ensuite le français dans des livres de pensées pieuses ; plus tard, ils essayaient de lire des écritures difficiles, contenues dans un recueil appelé *fac-simile*.

Le premier maître d'école dont le nom nous a été transmis est Antoine Daussy, qui parait avoir exercé ses fonctions, à partir de 1680 environ. — Il est mort

le 6 juin 1696. — Nous n'avons pas le nom de son successeur.

Nous trouvons ensuite comme clercs lays, magisters ou instituteurs :

En 1704 : Pierre Domet, qui a probablement succédé à Antoine Daussy.
1727 : Firmin Jean.
1756 : Glorian Grégoire.
1782 : Leclercq Charles.
1783 : Pégard Jean-François.
1820 : Wasse Amable-Auguste.
1870 : Poussin.
1872 : Jaspart.
1875 : Rathuille.
1878 : Tavernier.
1896 : Tetelin Emile, qui est actuellement en exercice.

Comme on le voit par ce qui précède, Pégard exerça ses fonctions pendant quarante-six ans, et Wasse, son successeur immédiat, les exerça pendant quarante et un ans. Ces deux instituteurs comptent donc ensemble près d'un siècle de laborieux et utiles services, non seulement comme maitres d'école, mais aussi comme chantres et secrétaires de mairie. M. Wasse qui a continué à habiter Epagne après avoir pris sa retraite, y est mort en 1896, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Il a eu la bonne fortune d'avoir une vieillesse heureuse et honorée.

En 1833, l'instituteur recevait 60 francs par an de la commune, il portait l'eau bénite le dimanche matin, dans toutes les maisons du village, et il percevait 10 centimes par ménage et 5 centimes par demi-ménage. Ses élèves lui payaient chaque mois, à titre de

rétribution scolaire : les plus avancés 60 centimes, et les autres 30 centimes. En 1834, cette rétribution fut fixée à 75. 60, 40 et 20 centimes par mois. En 1835, le traitement fixe de l'instituteur est de 200 francs par an, et 50 francs d'indemnité de logement. En 1843, il est de 250 francs. En 1851, de 600 francs. En 1861, de 742 francs. En 1864, de 821 francs. En 1868, de 1,000 francs. En 1870, de 1,073 francs, plus 50 francs de supplément de traitement et 125 francs d'indemnité de logement. En 1885, de 1,200 francs.

L'école est mixte. On y comptait :

En 1850 : 75 élèves.
1870 : 76 —
1880 : 50 —
1890 : 40 —
1894 : 38 —

En 1876, une école a été construite dans le village d'Epagnette qui en était privée jusque-là, à partir de cette date, les enfants d'Epagnette cessèrent donc de fréquenter l'école d'Epagne, c'est ce qui explique la diminution du nombre des écoliers, relevé dans le tableau qui précède.

La femme de l'instituteur est directrice des travaux à l'aiguille, et en cette qualité, elle initie les petites filles aux travaux de couture. Elle reçoit de la commune un traitement annuel de 80 francs.

Depuis 1882, il existe deux bibliothèques, l'une communale, l'autre scolaire.

En 1835, la commune payait 40 francs par an, pour la location d'un bâtiment à usage d'école et mairie.

En 1837, elle achetait moyennant 3,350 francs, une maison appartenant à M. Tacheux, afin d'y faire la classe et d'y loger l'instituteur, et le 28 avril 1838, le

Conseil municipal votait une somme de 942 fr. 72 cent, destinée à approprier, à usage d'école, un bâtiment longeant la rue, faisant partie de cette maison. Ce bâtiment a existé et a conservé son affectation jusqu'en 1871, époque à laquelle la commune l'a fait démolir, pour édifier le bâtiment actuel. L'école est vaste, bien éclairée et aérée, elle réunit toutes les conditions d'hygiène et de salubrité désirables.

## CHAPITRE V

### Seigneuries — Seigneurs — Château.

Dom Grenier s'exprime ainsi sur Epagne :

« *Espagne.* La seigneurie d'Espagne, autrefois châ-
« tellenie, qui était tenue du roi, consistait en 80 jour-
« naux de terre à la sole, en censives, en mort et vif
« herbage. En 1703, elle appartenait au roi. Le châ-
« teau de la Ramée, masure où était bâti l'ancien
« château d'Espagne, compris dans l'enclos d'Espagne,
« a été tenu en roture par les Sanson. La franque
« pecquerie d'Espagne, depuis celle de Mareuil jus-
« qu'à celle d'Yaucourt, dont dépend une maison qui a
« appartenu aussi aux Sanson. Deux fiefs, l'un noble,
« l'autre restreint à Espagne, tenus du roi, consistant
« en trois maisons, un moulin à eau, en 189 journaux
« de terre labourable, en 29 journaux de pré, en un droit
« de pêche ; presque toutes les terres labourables et
« les prés sont tenus en roture du roy ; on en compte
« 296 journaux, tant à Espagne qu'à Espagnette. Il y
« a 9 journaux et demi, et 2 masures d'enclos dans la
« maison seigneuriale tenue en roture. »

« Espagne, division de la Picardie, qui est sur le
« bord de la mer.

« Espagne, fief situé audit lieu, consistant en cens

« ou rentes, en prés, en eaux, en pâturages, en justice « ou seigneurie, en rentes, en reliefs, en aides, etc..., « tenu par hommage de bouche et de mains, par « 10 sols de relief et autant d'aide, et par un plais « dans l'année. Le dit fief jouissant de cour, plais et « connaissance, dans l'étendue dudit fief, prises et « aides, et tout ce que peut avoir vicomté et au-des- « sous, faire tel jugement que peut faire homme lige, « qui n'a hommes liges en sa cour, nonobstant l'hom- « mage abrégé. Le 11 janvier 1321, les tenanciers en « cotterie, sont déclarés ici et en grand nombre. — « Autre fief tenu du roi, à cause du comté de Pon- « thieu, situé au même endroit, consistant en terres « tenues en cotterie, comme 8 journaux de terre, « tenant à un manoir, dont les redevances, pour les « premiers articles, sont, pour la plupart, en grains. » « La date manque à cet aveu.

« Espagne, fief tenu noblement du roi, par hom- « mage de bouche et de mains, service à Rouchin, « par sols parisis de relief et autant d'aides et service « de plais, consistant en un manoir, tenant au château « d'Espagne, peu de domaine, quelques censives. »

Ailleurs, Dom Grenier nous dit : « La franque pecquerie, depuis celle de Mareuil jusqu'à celle d'Yaucourt, a été relevée en 1498 par Balthazar Samson, mari d'Agnès, fille de Pierre le Flamen. La masure où était bâti l'ancien château d'Epagne, se nomme le château de la Ramée et provient des Sanson. Jean Loisel, comme bail de Béatrix, sa femme, veuve en premières noces de Robert Flaon, déclare, par aveu du 11 obtobre 1377, tenir noblement du roi, un manoir séant à Epagne, tenant au château, domaine et censives (reg. du bur. des fin. d'Amiens). Jean de Hescau-

mesnil, écuyer, vend tout le fief qu'il tenait de Mathieu d'Epagne, à Epagne, au profit d'Aléaume ; et Mathieu de Belloy, écuyer, sire d'Epagne, consent et approuve cette vente, le 11 juin 1321 ; ce fief consiste en cens, rentes, prés, terres, justice et seigneurie. Jean le Caucheteur donne aveu de ce fief au roi, faute de seigneur d'Espagne, le 4 décembre 1377. »

M. de Belleval, *Fiefs et Seigneurie du Ponthieu et du Vimeu*, page 124, dit : « Il y avait autrefois à Epagne un château, il appartenait, en 1312, à Mathieu de Belloy, écuyer. On trouve plusieurs seigneurs d'Epagne à la fois, et cela a amené souvent des confusions. Nous allons tâcher de débrouiller ce chaos.

« La châtellenie d'Epagne appartenait au roi, et elle consistait en 23 livres, 2 sous, 6 deniers en argent, 16 chapons à 18 deniers pièce, 10 poules, 8 setiers d'avoine, mesure d'Abbeville, 2 paires de gants, 2 paires d'éperons, 1 setier de blé, et mort et vif herbage ; de cette châtellenie dépendaient les autres seigneuries d'Epagne qui suivent :

« La seigneurie de l'abbaye ; elle consistait en deux maisons et un jardin, l'enclos de 10 journaux où était bâtie l'abbaye, 240 journaux de terre, 27 de prés, droit de pêche et censives.

« Le fief d'Epagne, à Epagne, consistant en 3 maisons, un moulin à eau, 187 journaux de terres labourables, 27 de prés, un droit de pêche et des censives ; ce fief donnait à ses possesseurs le titre de seigneur d'Epagne, il avait pour chef-lieu le château d'Epagne. »

Selon dom Grenier, Epagne n'avait plus le titre de châtellenie au commencement du XVIII^e^ siècle. A cette époque cette seigneurie appartenait au roi.

Dans son *Dictionnaire géographique du département de la Somme*, M. G. de Witasse dit, en parlant d'Epagne : « châtellenie au roi, comte de Ponthieu, mouvances, l'abbaye qui possède la seigneurie en partie, Epagne 3 fiefs qui forment l'autre partie de la seigneurie, l'un d'eux est le fief de la Ramée (château), Epagnette fief (1377), Monflières (Vauchelles) 2 fiefs (1377), Mesnil fief (1377). »

Au XIII^e^ siècle, il y avait à Epagne deux seigneuries, l'une, appartenant à l'abbaye; l'autre, la seigneurie laïque, comme disent certains auteurs, appartenait aux seigneurs ; elle comprenait 3 fiefs qui, en 1607, consistaient en domaine, censives, argent, chapons, poules, blé, avoine, pêche, justice et seigneurie ; le tout tenu du roi et de la duchesse d'Angoulême, à cause du comté de Ponthieu, savoir : les deux premiers fiefs en plein hommage, par 60 sols parisis de relief, 20 sols de chambellage, 60 sols d'aides, service de plais et le quint denier en cas de vente. Le troisième fief était tenu par une livre de poivre, ou 8 sols, le jour de saint Remy, pareil relief et semblable aide, et le quint denier. Il y avait le fief principal ou chef-lieu de la châtellenie, qui comprenait le château, et qui était de beaucoup le plus considérable, et deux fiefs restreints, dont les possesseurs avaient droit au titre de seigneur, en partie, d'Epagne

Dans le chapitre suivant, nous parlerons de l'abbaye et de la seigneurie qui en dépendait. Nous n'avons à nous occuper ici que de la seigneurie laïque. Nous allons tout d'abord parler du fief principal, et nous dirons ensuite quelques mots de chacun des deux fiefs restreints.

Le premier des possesseurs du fief principal ou

seigneurie proprement dite, dont le nom est parvenu jusqu'à nous, est Enguerrand de Fontaine, chevalier, sénéchal de Ponthieu, de 1130 à 1162, fils de Guillaume de Fontaine et de Charlotte de Mailly. En 1178, il fonde l'abbaye d'Epagne, dont il sera parlé plus loin. Il eut huit enfants, parmi lesquels Aléaume de Fontaine, chevalier, seigneur de Fontaine, Long, Longpré et La Neuville-au-Bois, maïeur d'Abbeville en 1185, mort de la peste en 1205, en Palestine, où il avait commandé l'armée française, conjointement avec Hugues III, duc de Bourgogne, et le sire de Joinville. C'est à lui que l'on doit la fondation de l'église de Longpré-les-Corps-Saints, ainsi nommée, à cause des nombreuses reliques qu'il lui envoya de Terre-Sainte. Un autre de ses fils, nommé aussi Enguerrand, fut sénéchal de Ponthieu de 1163 à 1205 Puis viennent Gauthier d'Espaigne qui, en 1198, est témoin dans une donation faite aux religieuses de l'abbaye, par Enguerrand de Fontaine.

En 1237, Guillaume d'Estrées.

En 1251, Isabelle, dame d'Espagne, qui paraît avoir épousé, en premières noces, Jean de Ligny, et en secondes noces, Mathieu de la Vacquerie.

En 1261, on voit Guy d'Espagne et Adélaïde de Renty, sa femme (bureau des finances d'Amiens). D'après M. Aug. Thierry, Giraud d'Espagne (Giraudot de Hispania), figure dans la charte de Doullens, promulguée à Abbeville en 1202, par Guillaume, comte de Ponthieu.

M. de Rosny nous apprend qu'il existe, à la date de 1264, une charte de Mathieu de la Vacquerie, sieur d'Espagne et d'Isabeau, dame d'Espagne, sa femme, et que, par une autre charte, les mêmes vendent au

seigneur d'Auxy, tous leurs fiefs (situés à Auxy probablement), et ce qu'ils tenaient du seigneur d'Amiens ; du 6 janvier 1269, charte des mêmes seigneurs qui déclarent consentir à ce que Thomas Pullois, « homme de l'hospital de Jherusalem, » tienne du comte et de la comtesse de Ponthieu, des terres sises à Epagne (10 journaux dans le pré des Reines), qu'il a acquises d'André d'Epagnette, leur homme. La famille La Vacquerie qui paraît originaire du comté de Saint-Pol, et tirer son nom du village de Vacquerie, près Auxi-le-Château, portait *échiqueté d'argent et d'azur au chef de gueules*.

En 1289, Jean, écuyer, seigneur d'Espaigne, pair du Ponthieu, vend aux religieuses du Gard, ce qu'il possède à Soues (compt. de Ponthieu).

En 1286, le seigneur est Jean de Belloy, ou de Beelloy, qui, à cette date, transige avec Ade, abbesse d'Espaigne (D. Grenier), et qui paraît être le fils de Guy de Belloy, seigneur de Morangles et de Villaines. Jean de Belloy eut de sa femme, dont le nom est inconnu, six enfants, parmi lesquels son successeur, Mathieu de Belloy, qui, au mois de mars 1312, fait aveu de la seigneurie d'Epagne, au roi d'Angleterre, comte de Ponthieu. Voici la copie littérale de cet intéressant document que nous devons à une obligeante communication de M. G. de Witasse, d'Amiens.

**Aveu de la terre d'Epagne**

(Mars 1312)

*F° 88 R° et s.*

Registre terrier du Ponthieu, Bibl. d'Abbeville, Mss. 105. Art. 35.

« Je Maihiex de Beeloy, eskiers, sires d'Espaigne, fais savoir a tous chiaus qui chest present escrit ver-

ront ou orront : Que ie et aveue a tenir de men tres kier ame et redoute seigneur tres excellent prinche et tres poissant par la grace de Dieu roy d'Engleterre, comte de Pontieu, en foy et en houmage de bouque et de mains et par serviche a ronchi et par aler a ses plais toutes les foiz que ie sui adiournes souffisaument et par LX solz de relies et par LX de droites aieves quant eles y esquerront de droit toutes les coses qui chi apres s'ensievent.

« Primes. Men caastel d'Espaigne avoeques toutes les appendanches si comme il se comporte en le et en lonc seant en le vile d'Espaigne acostant au manage Symon Blarie d'une part et a liaue dont li molin meulent.

« Item I manage seant entre II yeaues dessous men caastel devant dit aboutant a Jehan le Mangnier d'une part et a coste a l'yaue dont li molins meut.

« Item. Je ai les yaues d'Espaigne mouvans de l'yaue d'Aiescourt duskes dedens la vile d'Espaignette si comme eles se comportent en le et lonc esqueles yaues dessus dites il a troiz peskeries seur lesqueles ie ai visconte et seignorie et sont les II peskeries a me part. Et le tierche tient Ferrans d'Espaigne du seigneur de Pontieu par II solz parisis de chens.

« Item. II meulins meulans des yaues d'Espaigne dont li uns ment ble et li autrez escorche, et en ches II meulins dessus dis, Je Maihies dessusdis ai les V pars et Jehan li Mangniers le sisime partie. Item ie ai I four en le vile d'Espaigne dont le maison aboute du manage Pierre le Franchois et acoste au kemin qui va parmi le vile. Item XII iournex que pre que ausnoy seans el terroir d'Espaigne entre II yaues et acostant d'une part a le Somme et de l'autre a li yaue qui va a

Mareul. Item XX iornex de mares el mares d'Espaignete que on apele le mares Waste et puis faire taillier el dit mares sans part d'autrui aboutant d'une part a l'yaue qui va a Mareul dont li molin meulent. Item XX iornex de pres el mares dessusdit que on apele le pre Broutin et toutes les fois que on y tourbe li sires de Pontieu y a le moitié du mareskage et ie l'autre : aboutant d'une part a l'yaue qui va a Mareul et de l'autre bout au mares que on claime dehors les partie. Item ie ai le disime D. de mareskaige en I mares que on claime dehors les partiez toutes les fois que on y taille et a coste li dis mares a l'yaue que on apele le morte Somme et aboute as roques de Mareul qui furent mons. Bridoul de Kuiermont. Item VIII$^{xx}$ iornex et X de pastis ou le vile d'Espaigne a le communite de pasturage, et n'i a mis visconte ne seignorie abesse ne aucun fors que mi seulement el pastich dessus dit et aboutent d'un bout as pres de le Freste et de l'autre as pres le seigneur de Pays. Item XXX iornex de terre wagnaule seans el teroir d'Espaigne en plusieurs pieches dont l'une pieche contient XIIII iornex que on apele les essartiaus aboutans d'une part as teres les capelains de Saint Jehan des Pres et de l'autre bout a le tere Hanon d'Espaigne. Item XI iornex que on apele la haie Biautaion acostans as terez de l'abbaye d'Espaigne et aboutent au kemin qui va d'Espaigne a Leures. Item quatre iornex qui sient au pie du mont d'Espaigne et acostent au kemin devant dit d'un costé et de l'autre au kemin de saint Rikier. Item II iornex qui furent Hue le Visieus qui aboutent a le tere Lardot d'une part et a le tere Jehan Loisel d'autre part. Item I iornel de tere qui aboute a le tere Jehan

le Mangnier et acoste a Symon Pelart. Item III iornex de avesnes qui acostent d'unc part a le tere as nonnains d'Espaigne et aboutent a le tere Helissent le maistresse. Item ie ai le tierche guarbe en VI iournex de tere qui sont (f° 89 r°) Gille le Canu qui aboutent au kemin de Leures et acostent a le tere Lardot. Item ie ai le terage en XXXVIII iornex de tere seans el terroir d'Espaigne en plusieurs pieches dont le premiere pieche contient IX iornex qui sont Robert le Franchois acostant a le tere Maihieu d'Espaigne et aboutent a le tere Jehan Loisel. Item Jehan Loisiaus IIII iornex tenant a le tere devant dite. Item VIII iornex que Jehans Mules tient seans el Bruille acostans a le tere Bernart le Carbonnier et aboute a le tere Jehan Lorfevre. Item Maroie le Maistresse II iornex aboutans a le tere Robert le Franchois et acoste a le tere Watier Tauporee. Item Lardot IIII iornex qui acostent a le tere Jehan le Mangnier et aboutent au kemin de Leurez. Item Gontare du mares III iornex qui aboutent a le tere Helissent le Maistresse et acostent a le tere Pierre le Canu. Item. Martins Pelars II iornex aboutans a le tere les Nonnains d'Espaigne et acostent a le tere Gille de Beeloy. Item Wis li Leus II iornex de tere acostans au haut kemin et aboutent as terez les Nonnains d'Espaigne. Item Wallande I iournel et acoste a le tere Hanekim le Flamenc et aboute a Wiet Pie de Vake. Item Wies Pie de Vake I iournel aboutant a le tere Warlande d'une part et d'autre part a le tere Warllot. Item Wallos II iornex aboutans as teres as nonnains d'Espaigne d'une part et de l'autre part aboutant a le tere Maihieu Pole.

« Item chi apres sont contenu mi homme lige qui

me doivent plain hommage. Primes Anssiaus de le Vakerie est mes hoirs tous liges et me doit LX solz de relies et LX solz d'ayues quant eles y esquient de droit et en tient les coses qui chi apres ensievent. Primes sen manage seant a Espaigne acostant a Pierre le Canu et aboute a le Somme et contient II iornex de tere et le tient de demisele d'Espaigne de mi toute se vie par XXIIII solz de chens rendus au terme de la Saint Remi. Item Colins du Marez tient dudit Ansel men homme les quarrières seans el teroir d'Espaigne au haut kemin qui va d'Espaigne a Abbevile et s'en rent IIII solz au terme de le saint Remi. Item Symon Blarie tient dudit Ansel IIII iornex et demi d'avesnes (R°) acostans au kemin qui va d'Espaigne a Leures, et l'en rent V solz a le Saint Remi. Item li dis Symons II iornex acostans a le tere dessusdite, et en rent II solz a le saint Jehan et II solz a le saint Remi. Item Maroie Blarie I iournel aboutant au kemin qui maine d'Espaigne à Abbevile et acoste a le tere Mikiel Blarie et l'en rent IIII solz a le saint Remi. Item Pierres de Miausnai tient dudit Ansel se vie iournel et demi de tere qui ioint à le voie des quarrieres qui va a Abbevile acoste a le tere Wiart et aboute a le voie du val au dain et en rent XII deniers a le Saint Remi et XII deniers au terme du Noel. Item Jehans li Vakiers I iournel de C verges qui ioint a le tere Pierre Gouduin et acoste au kemin desseure qui va d'Espaigne a Abbevile et en rent V solz a le saint Remi. Item Mikiel Blarie IIII iornex et demi de tere acostans au kemin d'Espaigne par desseure et aboute a le dite voie et en rent XX solz au Noel. Item I iornel et acoste et aboute a le tere Symon Blarie et en rent IIII solz a le saint Jehan et

IIII solz a le saint Remi. Item Maroie le Dukesse II iornex de tere qui sieent entre les teres de l'abeie d'Espaigne et le tere le prestre. Item I iornel qui siet es courtiex de le vile empres le courtil dameron et aboute a Gille de Beeloy et en rent de chascune de ches II pieches II solz a le saint Remi. Item Jehan Poilevaque I iornel de tere seant d'en coste Espaigne desseure le courtil ledit Jehan et en rent IIII solz a le saint Jehan et IIII solz et II oisons a le saint Remi. Item li dis Jehans I iournel de tere acostans a le tere Jehan Flaon et aboute a le tere Pierre du Pont et en rent IIII solz a le saint Remi. Item Robers de Beeloy I iournel de tere aboutans au kemin qui va d'Espaigne à Abbevile et acoste a le tere Masket et en rent III solz VI deniers a le saint Jehan et III solz VI deniers a le saint Remi. Item Maroie Flaon I iornel de tere ioignant d'une part a le tere Wiet le Leu et d'autre part a le tere d'Ameron et en rent II solz a le saint Remi et II solz au terme du Noel. Item Jehan Flaons VI iournex de tere qui tienent a le tere Gontier du Mares d'une part et de l'autre part a le tere Jehan Poilevaque et en rent XXVIII solz a le saint Remi. Item Markes d'Espaigne I iournel de tere aboutant a le tere Wiet le Leu et au kemin dessous qui va des pres a Abbevile et en rent VII solz VI deniers a le saint Jehan et a le saint Remi. Item li dis Markes (f° 90 r°) II iournex et demi de tere qui tienent a le tere Robert le Franchois d'une part et d'autre part a le tere Symon Blarie, et en rent V solz a le saint Jehan et a le saint Remi. Item li dis Markes XIII vergues de tere aboutans au kemin qui va d'Espaigne a Abbevile et acoste a le tere Willamme Gataige et en rent XIIII deniers a le saint Remi. Item Martins Pelars iournel et demi de

tere qui acoste as quarrieres d'Espaigne et abouto a le tere Wilart le Flamenc et en rent I sestier d'avaine a le saint Remi. Item Maroie Gandaine VI iournex de tere acostans a le tere Hue Boutepoys d'une part et d'autre part au kemin et en rent XX solz a le saint Jehan et a le saint Remi Item Wist le Leus I iournel et X vergues de tere qui acostent au val de l'abbeye et aboutent au kemin desseure et en rent une mine d'avaine a le saint Remi. Item li dis Wis II iournex et demi de tere acostans a le tere Wilart le Flamenc et aboute a le tere Helissent le Maistresse, et li en rent audit Ansel et a ses hoirs teraige et IIII garbes de don. Item Gandie, I manage qui est en I iornel de tere qui acoste d'un coste a Watier Ferestel et de l'autre coste au kemin et a Maroie le Duquesse et en rent IIII solz a le saint Jehan et IIII solz et II oisons a le saint Remi. Item Willamme Gataige I iournel de tere qui tient au kemin par dessous d'Abbevile et par desseure a le tere Wiert le Leu, et en rent VII solz a le saint Jehan et a le saint Remi. Item Hanekins li Flamens I iournel de tere qui acoste a le tere Wallande et aboute au kemin d'Abbevile et en rent VII solz a le saint Jehan et a le saint Remi. Item Wallande I iornel de tere qui ioint d'une part a le tere Market d'Espaigne et d'autre part a le tere Hanekin le Flamenc, et en rent VII solz a le saint Jehan et a le saint Remi. Item Waters Fretiaus I iornel de tere ou il a VII manage et ioint d'une part au manage d'Ameron et d'autre part a Jehan Poilevake et en rent VIII solz et II oisons a le saint Jehan et a le saint Remi. Item Gilles de Beeloy I iournel de tere de C vergues qui ioint au kemin qui va d'Espaigne a Abbevile d'une part et d'autre part a

le tere Robert le Franchois et en rent III solz et une gueline a le saint Jehan et au Noel. Item Jehans de Vimeu II iornex de tere ou il a une maison et ioint d'une part au kemin qui va d'Espaigne a Abbevile et d'autre part a le tere Wiet le Leu et en rent du iournel ou li manoirs est VIII solz et II oisons a le saint Jehan et de l'autre iournel VIII solz et II oisons a le saint Jehan et a le saint Remi. Et en tout chest fief dessusdit a li dis Anssiaus visconte aussi avant que ie ay ».

En 1321, Mathieu de Belloy consent la vente d'un fief, tenu de lui, à Espaigne, par Jean d'Espaigne (cart. de Ponth.). Selon la tradition, de Belloy qui s'était sans doute compromis avec le roi d'Angleterre, aurait quitté la France, ses biens auraient été confisqués au profit du roi de France, et plusieurs des fiefs dépendant de sa seigneurie auraient été donnés, ainsi que la pêche, à quelques habitants d'Epagne. En 1312, nous trouvons Gilles de Belloy à Espaigne, et Pierre et Jean de Belloy à Fontaine-sur-Somme (cart. de Ponth.). En 1377, Mathieu de Belloy prend encore la qualité de sire d'Epagne. Le 15 juin 1368, Enguerrand de Belloy passe aveu pour sa terre de Vieulaines. Un de Belloy fut tué à Azincourt en 1415. Jacques de Belloy et Guillaume de Belloy trouvèrent la mort à la bataille de Verneuil, le 17 août 1424. La famille de Belloy qui tirait son nom de Belloy-Saint-Léonard, canton d'Hornoy (Somme), était ancienne ; elle s'est éteinte en mai 1871, par la mort du marquis Auguste de Belloy, qui n'a pas laissé de postérité. Elle portait *d'argent à 3 fasces de gueules, support 2 lions ou 2 sauvages, cimier un cerf naissant.*

En 1363, Jean de Dargnies, écuyer, allié à N. d'Yaucourt aurait, au dire de M. de Rosny, avoué en 1377, tenir du comté de Ponthieu, à cause des châteaux d'Abbeville et de Rue, un fief sis à Epagne, et le fief de la Manière, situé sur les territoires d'Abbeville et de Rue. Les armes de la famille de Dargnies étaient *d'argent à 3 fasces d'azur*. Selon M. de Belleval [1], les tenanciers de la seigneurie d'Epagne auraient, le 9 juin 1373, servi directement aveu au roi, à défaut de seigneur.

Jeanne de Dargnies épouse, en 1380, Jean Bournel, qui paraît être le même que Jean de Bournel, écuyer, indiqué par M. de Rosny comme étant, en 1379, capitaine d'une compagnie de cent écuyers. Après avoir perdu son mari, Jeanne de Dargnies a vendu sa seigneurie, en 1406, à Jacques Roussel, bourgeois d'Abbeville, qui fut maïeur de cette ville en 1409, 1410, 1413, 1416, 1421 et 1424; il était qualifié écuyer, seigneur de Miannay, bailli de Bailleul; il fut anobli en mars 1391. Marié à Agnès de Cateux, il eut trois enfants. Son successeur fut son fils, Gauthier Roussel, allié à Isabeau de la Rivière, d'où Guérard, écuyer, qui présente ses fiefs à Abbeville en 1478, est bailli de Bailleul en 1507, signe la coutume d'Abbeville avec la noblesse en 1495, est maïeur d'Abbeville en 1513, et échevin de 1514 à 1522. Allié à Guillemette de la Rue, il eut trois enfants, dont Louis Roussel, qui fut maïeur d'Abbeville en 1536, et qui épousa Marie de Bacouel. La famille Roussel portait *de sable à 3 aigles d'or*.

Isabelle Roussel apporta en dot la seigneurie

1. Chronologie d'Abbeville et du comté de Ponthieu, n° 824.

d'Epagne à Henri Cornu, écuyer, qui était seigneur d'Embreville, et qui fut bourgeois et échevin d'Abbeville. La seigneurie passa ensuite à Pierre Cornu, écuyer, fils des précédents, qui demeurait à Longpré, et qui épousa Colaye Malicorne, puis à Pierre Cornu, son frère, qui épousa N. de Diée, d'où deux filles. L'une d'elles, Anne, devint, en 1518, l'épouse d'Antoine de Monthomer, écuyer, seigneur de Frucourt. La famille Cornu portait de *gueules à l'orle d'argent.*

Antoine de Monthomer était le descendant de Gilles de Mouthomer, mayeur d'Abbeville en 1204 ; son père était Collart de Monthomer, écuyer, seigneur de Frucourt, et sa mère appartenait à la famille d'Estrées ; de son mariage avec Anne Cornu, il eut un fils, François qui devint seigneur d'Epagne, fournit le relief le 30 janvier 1553, et épousa Jacqueline-Elizabeth Doutreleau, d'où Nicolas de Monthomer, qui épousa Antoinette de Riencourt, avec laquelle il eut cinq enfants, dont Oudart de Monthomer, écuyer, qui vendit sa seigneurie d'Epagne le 28 mai 1583, à Claude Rohaut, bourgeois d'Abbeville. Les de Monthomer portaient *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de dix besans de même, 4, 3, 2 et 1 en pointe.*

Les Rohaut, ou Rohault, qui portaient *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 croissants de même, 2 et 1* (Waignart), ne conservèrent pas longtemps Epagne. Claude eut d'un premier mariage, avec Catherine Parmentier : 1° un fils, Jean, qui ne parait pas avoir eu de postérité ; 2° une fille, Hipolyte, dame de Grandval, à Mareuil, alliée en 1584 à Antoine Tillette, écuyer, seigneur de Mautort et de Driquetel, et 3° Eloy, dont on ne connaît pas la suite. D'un second mariage avec la dame Gaillard de Grébeaumesnil, il

eut une fille et un fils Charles, qui devint seigneur d'Epagne, Foucarmont en partie, lieutenant des habitants d'Abbeville, en 1620, échevin en 1624 et 1625, et qui épousa Nicole de la Garde.

Antoine Rohaut qui fut échevin d'Abbeville en 1587, 1595, 1597, 1602 et 1603, puis mayeur en 1598 et 1601, et qui a laissé un livre de raison, très curieux, que l'érudit bibliothécaire d'Abbeville, M. Alcius Ledieu, a récemment publié dans les *Mémoires* de la Société d'Emulation d'Abbeville, appartenait à cette famille.

A la date du 23 janvier 1607, Charles Rohaut a vendu la seigneurie d'Epagne, avec trois journaux de pré sis à Epagnette, à Philippe Pascal de Lavernot, écuyer, conseiller du roi, président au Présidial d'Abbeville, seigneur de Feuquières, Dargnies, Cornehotte, Le Hamel, Espagne et Espagnette, vicomte de la Queute et intendant des affaires du duc d'Angoulême, moyennant 1,480 livres de prix principal et 324 livres pour droits seigneuriaux, dont la duchesse d'Angoulême fit la remise à l'acquéreur, 15 livres pour vin du marché et denier à Dieu, 18 livres pour le cuiret et la saisine (le cuiret était un repas de bienvenue), 9 livres 14 sols payés au receveur de Mareuil pour les droits des trois journaux de pré sur Epagnette.

Dès le 12 juillet 1603, Philippe de Lavernot avait acquis la seigneurie d'Epagnette et 7 journaux de terre labourable, par retrait lignager, sur dame Michelle Maillart. La famille Lavernot fut anoblie par lettres patentes du 14 mai 1607, qui lui conférèrent les armes des Paschal, *d'or à la bande d'azur, chargée d'une fleur de lys d'or.*

Philippe de Lavernot était l'unique enfant de Claude de Lavernot, seigneur de Feuquières, élu en Ponthieu,

receveur général du domaine du comté de Ponthieu, et de Marguerite Manessier, fille unique de Jean Manessier, écuyer, seigneur de Donquerel et de Marguerite Rohault, sa première femme. Son père étant mort, sa mère épousa en secondes noces, le 7 janvier 1581, Bathole de Silva, médecin, né à Turin en Piémont. Ce second mari étant décédé à son tour, Marguerite Manessier épousa en troisièmes noces, Charles Paschal, gentilhomme Piémontais, qui fut ambassadeur de France en Pologne, en Angleterre, et aux Grisons, seigneur de la Queute, décédé le 25 décembre 1625, âgé de soixante-dix-huit ans, et inhumé le 29 décembre suivant, au milieu du chœur de la collégiale de Saint-Vulfran d'Abbeville. M. le comte de Galametz, dans la séance de la Société d'Emulation d'Abbeville du 2 mai 1889, a donné d'intéressants détails sur le testament et les funérailles de ce personnage, qui a fondé au profit de l'église de Francières, où il habitait le château, un obit que l'on dit encore aujourd'hui.

Lorsque son père mourut, Philippe de Lavernot était encore bien jeune. Il eut pour tuteur son oncle, Pierre de Lavernot, vicomte de Rue, receveur du roi, en Ponthieu. Le 9 janvier 1603, Philippe de Lavernot épousa Claude Diovajo, fille de messire Olivier Diovajo, chevalier, seigneur de Vermont, près Toulouse, premier écuyer de la reine Marguerite de Valois, et de dame Melchiore de Torigny, dame d'honneur de la même reine. De cette union sont issus six enfants, qui furent : 1° François, chevalier, vicomte de la Queute, seigneur de Francières, Epagne, Epagnette, Feuquières, Ergnies, Ponche et Le Hamel, marié par contrat du 16 août 1634, à Suzanne de Monchy, dont

il eut quatre fils, morts sans postérité, et deux filles ; 2° Charles, né le 8 octobre 1607, mort à Abbeville le 19 septembre 1616 ; 3° Philippe ; 4° Claude, morte jeune, elle avait été placée en nourrice à Epagne, où elle resta pendant quatorze mois, en 1611 et 1612, à raison de 42 livres par an ; 5° Marguerite, qui épousa, le 14 avril 1627, Jean de Saquespée, écuyer, seigneur de Sélincourt, Bussy, Bellancourt et Monflières ; 6° autre Charles, né le 16 juillet 1612.

M. Alcius Ledieu a publié également le livre de raison de Philippe de Lavernot Paschal, qui est surtout connu sous le nom de Président Paschal. (Voir le *Bulletin* n° 3 de la Société d'Emulation d'Abbeville de l'année 1889.) Voici ce que nous extrayons de cette intéressante publication : « Philippe de Lavernot avait su inspirer une telle affection à Charles Pascal, que celui-ci, se voyant âgé, et sans enfants, adopta son beau-fils, et le fit héritier de tous ses biens, à la condition qu'il porterait son nom et ses armes... A partir de cette adoption, le Président Lavernot joignit à son nom, celui de son père adoptif et il lui arrivait même parfois de signer simplement Paschal.

« Le P. Ignace rapporte que Henri IV « ayant recognu sa suffisance et sa grande capacité, l'avait désigné pour estre son conseiller d'état et intendant de la justice dans la Valteline, mais que la mort du roy fit éclipser ces lumières. » Pendant la minorité de Louis XIII, la reine régente, Marie de Médicis, ayant convoqué les Etats généraux à Paris en 1613, Philippe de Lavernot fut élu député du Ponthieu pour le tiers-état. »

Lorsque le Président Lavernot-Paschal se rendit acquéreur de la seigneurie d'Epagne, Charles Rohault

lui remit un cueilloir sur lequel il avait inscrit de nombreuses annotations, indiquant les noms de quatre-vingt-trois tenanciers de la seigneurie, dont soixante pour des immeubles situés à Epagne, et vingt-trois pour des biens sis à Monflières et Bellancourt.

Parmi ces tenanciers nous avons relevé les noms suivants : Nicolas Berquin, notaire royal et procureur; l'église de monsieur Saint-Jean-Baptiste d'Epagne qui doit, tous les ans, le 24 juin, un verre tenant une pinte de vin, pour la reconnaissance de 30 sous tournois, qu'elle prend sur une maison; Charles Rohaut, Charles Manessier, Nicolas Lancelot-Manessier, avocat du roy, Pierre de Bernay, Jacques Warré, bourgeois d'Abbeville, Guillemette de Valois, Jacques de Croutelles, Jacques Cornu et Anne Flameng, sa femme, André du Bos, l'église de Sainte-Catherine pour 4 journaux de terre, Jehan Mauppin, conseiller, pour 3 journaux, Pierre Leboucher, lieutenant criminel, pour 6 journaux, Hugues Brunel qui, pour 1 journal 1/2 de terre, doit à Saint-Remy 2 etœux blancs, Jehan Le Tellier qui a hypothéqué 6 journaux 1/2 de terre, au profit de Pierre Hocquet, pour sûreté de 30 livres et une paire de gants de cervatin. Ce cueilloir mentionne qu'André du Bos avait un fief à Epagne. Le Président Lavernot Paschal y a en outre écrit de sa main, qu'en août 1615, il a donné dix livres aux habitants d'Epagne, pour les aider à réparer le pont, « tout rompu et en caducité. » Il ajoute : « Les 12e et 13e jours de juin, j'ai fait rele-« ver les fossés de séparation d'entre nostre marais « d'Espaigne et celui d'Eaucourt, et ce, par les habi-« tants de l'un et l'autre lieu également; le 23 dudit

« mois, veille de saint Jean-Baptiste, j'ai fait relever « le fossé de séparation des marais d'Espaigne et « d'Espaignette, par les habitants des deux villages. »

Philippe de Lavernot Paschal a augmenté, par de nombreuses acquisitions, l'importance de sa seigneurie d'Epagne. Voici à ce sujet les renseignements que donne M. Alcius Ledieu : « Le 23 octobre 1607, il acheta à Vulfran Samson, sieur de la Ramée, la masure du château d'Epagne, pour 60 livres parisis de prix principal, payées comptant, 6 livres de vin et 5 sols de denier à Dieu.

« Le 21 novembre 1607, Philippe de Lavernot acheta à Pasquier de la Haye, trompette juré de la ville d'Abbeville, les deux tiers de la pêcherie d'Epagne, pour les réunir au tiers qu'il possédait déjà, et qui était tenu du roi, en fief restreint, par une paire d'éperons dorés ou 2 sols. Cette pêcherie qui s'étendait sur la rivière de Somme, entre celle d'Eaucourt et celle de Mareuil, fut vendue moyennant 90 livres 14 sols.

« Ledit Pasquier de la Haye, par contrat passé par « devant Jehan Damiens, le 17e jour d'apvril 1606, « avoit acquis lesdits deux thiers de pescherie, de « Vulfran Sanson, sieur de la Ramée, et en avoit « été saisi, le même jour, et, dit Philippe de Lavernot, « m'en a fait la vente, à ma prière, afin de réunir « tout ledit droit de pescherie en un. Et en cette « considération je luy en ay passé bail pour 9 ans, « par devant ledit Damiens, notaire, ledit jour « 21 novembre 1607, moyennant 6 livres par chacun « an, une bonne carpe et une bonne anguille, le pre- « mier dimanche de caresme, et à la charge qu'il sera « tenu de me mener pescher, deux fois l'an, quand il

« me plaira, quoy faisant, il me fournira de sa peine, « de son bateau et de ses filets. »

« Par nouveau bail fait avec le même, le 10 mai 1618, le prix de location de cette pêche fut élevé de 6 livres à 12 livres.

« Le 28 janvier 1609, nouvelle acquisition du Président Lavernot à Vulfran Sanson, et moyennant 50 livres, d'un ilier planté de saules, vulgairement appelé la Ramée, de la contenance d'un journal, y compris les fossés.

« Pendant les années qui suivirent, le seigneur d'Epagne acheta successivement 15 maisons, 23 journaux de pré et 244 journaux de terre labourable. Il déboursa ainsi, pour l'accroissement de son domaine, une somme de douze mille livres »

Le 17 septembre 1629, Philippe de Lavernot Paschal, qui se qualifiait ainsi : écuyer, vicomte de la Queute [1], sieur de Dargny, Cornehotte, Feuquières, du Hamel, d'Espaigne et d'Espaignette, conseiller du roi, Président de la sénéchaussée et siège présidial de Ponthieu, intendant des affaires de monseigneur Charles de Valois, duc d'Angoulême et comte de Ponthieu, passa un aveu pour la seigneurie d'Epagne, composée de trois fiefs, dont deux tenus noblement, et en plein hommage, chacun par 60 sols parisis, 20 sols de chambellage, 60 d'aides, quint denier.

Dans cet aveu, Lavernot Paschal déclare ; que la seigneurie comprend, en terres, en bois, prez, marais, iliers, pêcheries, étangs, carrières et la masure où était l'ancien château, environ 169 journaux 1/2, —

1. Selon M. de Belleval, la seigneurie de la Queute était au nombre des vingt-deux pairies de Ponthieu, dont dix-sept étaient situées en Ponthieu proprement dit, et cinq en Vimeu.

que 17 pièces de terre et pré, contenant 66 journaux 1/2, sont tenus et mouvants de sa seigneurie, et que cinquante hommes, dont il donne les noms, sont « sujets et tenanciers de cette seigneurie, à cause des immeubles qu'ils tiennent d'icelles, » lesquels immeubles consistent en 12 maisons, 4 masures, un voyeul, et environ 207 journaux de terre et pré.

Le 29 décembre 1629, Lavernot Paschal a passé un aveu additionnel à celui du 17 septembre précédent, pour déclarer que depuis, il avait reconnu, que les dames religieuses d'Epagne tenaient de sa seigneurie, par une paire d'éperons de fer, ou 12 deniers parisis pour sa valeur, 180 journaux 39 verges de terre et pré.

Il tenait la somme de 100 livres tournois de rente, en pairie inféodée sur la seigneurie de Pont-Remy, par acte du 4 janvier 1607.

Nous avons dit que Philippe de Lavernot se qualifiait d'intendant des affaires de monseigneur Charles de Valois, duc d'Angoulême et comte de Ponthieu (on sait que le duc d'Angoulême était un bâtard de Charles IX et de sa maîtresse Marie Touchet; né le 28 avril 1573, il mourut le 24 septembre 1650; il était devenu comte de Ponthieu à la mort de Diane de France, fille naturelle du roi Henri II, morte en 1619). Philippe de Lavernot était en correspondance avec ce prince et avec son fils Louis de Valois, gouverneur de Provence, qui devint lui-même comte de Ponthieu en 1650, à la mort de Charles de Valois. Nous avons eu en notre possession trois lettres écrites par Louis de Valois au Président Lavernot Paschal, en 1643, 1644 et 1645, à l'occasion de difficultés survenues entre celui-ci et Michel de Buigny, seigneur de Bellefontaine et Cornehotte, ancien page de Charlotte

de Montmorency, qui servait en Provence, et à qui Louis de Valois paraissait porter un réel intérêt. Nous croyons devoir donner la copie textuelle de ces trois lettres.

« *Marseille, 17 novembre 1643.* Monsieur le Président, ayant une affection particulière pour le sieur de Bellefontaine-Cornehotte qui a servi de page, feu madame ma mère, et lequel je tiens présentement, dans les troupes que je commande, j'ai bien voulu vous faire cette lettre pour vous conjurer de faire cesser les poursuites qu'il m'a fait entendre, que vous faites contre lui, tant en vostre nom, que d'un nommé de Balny, et de mettre l'affaire en estat d'accommodement, ce sera un effet de l'ancienne déférance que vous aves pour les choses que j'affectionne, dont je vous saurai beaucoup de gré, et vous feray paroistre ma satisfaction aux occasions, estant, monsieur le Président, votre plus affectionné à vous faire service ; Louis de Valois. »

« *Aix, le 20 décembre 1644.* M. le Président, ayant réitéré le sieur de Bellefontaine pour l'emploier en cette province, je suis obligé de prendre soing de ses intérêts, et d'empescher que ses affaires ne l'obligent pas à désemparer la garnison de Mourgues, où il faut qu'il serve actuellement, j'ay bien voulu vous prier, de remettre entre les mains de M. de Launay, les différents que vous aves avec luy, et d'ensortir par les voies douces, vous me faires très grand plaisir d'en user ainsi, et de me croire, autant que je le suis, Monsieur le Président, votre plus affectionné à vous faire service. — Louis de Valois. »

« Monsieur, j'ay vue avec joie, par votre lettre, et ce que vous déférez à ma prière, sur vos intérêts,

contre les s^rs^ de Cornehotte et Bellefontaine, et les soings que vous aves donné pour la conservation de Buyre et de Maintenay. J'approuve le choix que vous aves fait pour la charge de Lieutenant, je luy donneray des pouvoirs quand vous le jugeres a propos et je fairay recongnaitre au S^r^ de Bellefontaine ce qui doit et à mes commandements, et à votre personne que jayme et estime. C'est Monsieur votre plus affectionné à vous faire service. Signé Louis de Valois. *Aix le 17 mars 1645.* »

Les deux dernières lettres sont écrites en entier de la main de Louis de Valois.

A la date du 24 janvier 1636, le Président Lavernot Paschal a fait un testament, dont une expédition, a été délivrée en 1673, Voici la copie littérale de cette expédition. — « Extrait de la fillasse aux contrats de Pierre Doresmieux notaire royal en Ponthieu. — Est comparu en personne à Abbeville, M^re^ Phlipes Paschal, vicomte de la Queuste, seigneur de Feuquières, Espaigne, Espaignette et autres lieux, conseiller du roy en ses conseils, Président au siège présidial d'Abbeville, comté et sénéchaussée de Ponthieu, demeurant en ceste ville et paroisse de S^t^-Eloy, lequel estant au lit, retenu par infirmité de maladie, pensant au salut de son âme, et ne voulant mourir intestat, a reconnu avoir fait son testament, devis et ordoné pour dernière volonté, en la forme quy ensuit, révoquant tous autres précédent qu'il peult avoir fait, voulant que le présent sorte son effect : premièrement il a recommandé son âme à Dieu nostre père, créateur, luy priant, luy pardonner ses fautes, et colloquer son âme en lieu de repos, élizant la sépulture de son corps en l'église colégiale de Saint Vulfran, en la chapelle où Madame la Prési-

dente son espouse a esté inhumée, remetant ces dons de legs pieux, obsèques et funérailles à la volonté de son exécuteur testamentaire ci-après nommé, et quand aux biens temporels qu'il a plu à la divine bonté, lui prester en ce monde, il donne à Marguerite Paschal sa fille, espouse de Mre Jean de Saquespée, chevalier, seigneur de Sélincourt, le fief et seigneurie de Hamel les Ponche, apendances et despendances, et qui luy procèdent tant de la succession de défunte Madame Paschal sa mère, que d'acquisition qu'il en a faite du seigneur de Beauval, plus luy donne le cabinet d'Alemaigne, venant de mad. dame la Présidente, avec tous les joyaux et dortoz qui sont dans ledit cabinet, sauf le gros diaman carré, dont il fait don à dame Suzanne de Monchy, épouze de Mre François Paschal, chevalier, seigneur de Francière, son fils ; item donné encore à ladite dame de Sélincourt, la juste moitié de ce qui proviendra et reviendra de son office de Président au siège présidial d'Abbeville, les fraiz qui se feront pour la conservation dudit office, préalablement pris — donne ledit seigneur testateur à damoiselle Antoinette de Lespine les choses qui ensuivent, et ce pour la rescompenser des bons et agréables services qu'elle luy a rendus depuis le mariage de ladite dame de Sélincourt scavoir — une tenture de tapisserie, le bon lit dans lequel il couchait à Espaigne, la tenture, paillasse, les matelas, traversin, aureiller, deux couvertures et la courtepointe, deux tables, deux tapis, un bancq à lit, six sièges, douze cullières, douze fourchettes, une de ses petites sallières, une gondole, une escuelle le tout d'argent, six cousteaux, douze plats, douze assiettes, une éguière, un pot et un demi-pot, un bassin, le tout d'estain,

deux chandelliers, un pot de chambre, un grand et un petit chaudron, un poellon, le tout de cuivre, une marmitte, quatre paires de fins draps, deux paires de gros draps, une douzaine de serviettes, six napes, une paire de chenets de cuivre, un palot, des tenailles, une paire de grande aumoille et une petite, un bahu, une cassette, un miroir, une platine, un bassinoir, deux chaizes neufves qui sont de broderies, et sa petite montre qui est chez Nicolas Plantar — plus donne encore à ladite damoiselle Antoinette de Lespine, la somme de quatre mil livres, pour une fois, dont l'intérêt luy sera payé à raison du denier seize jusqu'au plain payement, à prendre sur les redevances de Frettemeulle, du jour du décès du testateur — cy donne encorre à ladite damoiselle, la demeure et jouissance sa vie durant, des bâtiments de sa maison de ceste ville de présent, occupée par led. S^r de Francières son fils, comme aussy luy donne l'usaige de ce qu'elle aura besoing des bois qui sont à présent, et se trouveront dans les buchers — item donne à Seur Catherine Beauvarlet, religieuse, non renfermée au couvent des sœurs blanches de cette ville, la somme de trente livres de rente viagère, à prendre sur ledit revenu du fief de Frettemeulle — à Charles Fleury, valet de chambre dudit seigneur de Francières, et à Catherine Plantar, fille de chambre de ladite dame de Sélincourt, qui l'ont cy devant servy, il leur donne chacun, la somme de trente livres pour une fois, veult et entend que ce qui reste à payer et acquitter des legs faits par M^re Paschal, soit entièrement acquitté et exécuté, comme aussy que ses serviteurs, qui ne sont pas à gage, soient mis pour apprendre mestier, au dépens de ses biens, et que les

autres serviteurs soient paiez de leurs gaige et rescompensés à portion desd. Fleury et Plantar, le tout par son légataire universel, ci-après nommez, l'intention dud. seigneur testateur estant, que du nombre des bleds qui sont dans les greniers, il en soit pris tel nombre qui sera avisé et les trouvera bon, Charles Doresmieux, écuyer, seigneur du Mont Henry, pour estre employé en œuvres pieuses, et au regard du surplus des autres biens meubles, acquêts, conquêts dudit sieur testateur, et généralement ce qu'il délaissera au jour de son décès, sans rien réserver ni retenir, il en fait don et legs audit seigneur de Francière, lequel il fait et institue son légataire universel à la charge de payer ses dettes, obsecques et funérailles, et d'acquitter et accomplir le présent testament, et notamment de rendre et payer à Madame l'abbesse d'Espaigne, la somme de douze cents livres en plusieurs espèces, qu'elle luy a cy devant baillé en garde et dépost, et laquelle somme ledit seigneur testateur a dit avoir confié entre les mains dud. S$^{r}$ de Mont Henry, pour par luy, instamant après son décès, être délivrée à ladite dame Abesse, à la descharge dudit sieur testateur, lequel pour l'exécution du présent testament a trouvé noble homme, M$^{e}$ Nicolas Doresmieux, conseiller du roy, receveur des tailles et taillons en l'eslection de Ponthieu, son amy, lequel il prie de prendre la peine, aux dépens de ses biens, sy comme ledit testateur l'a reconnu — et fure fait et passé et dicté par le d. S$^{r}$ testateur, et a lui relue, par l'un des notaires soussignez, l'autre présent audit Abbeville, en son hostel apres midy, le jeudy 24$^{e}$ janvier mil six cent trente-six, par devant les notaires royaux en Ponthieu soussignez.

Collationné et rendu conforme à son original, représenté et rendu par les notaires royaux en la senechaussée de Ponthieu, résidant en la ville d'Abbeville soussignez, cejourd'huy dernier jour de juin mil six soixante-treize, signé LEFEBVRE et GODQUIN [1]. »

Le Président Lavernot Paschal est mort en 1649 ; il eut pour successeur son fils Francois, vicomte de la Queute, qui fournit le relief le 31 décembre 1652, et qui mourut en la paroisse Saint-Eloy d'Abbeville, le 19 janvier 1664 ; il fut inhumé le lendemain, dans le chœur de l'église de Francières. François de Lavernot Paschal, comme nous l'avons dit plus haut, avait épousé Suzanne de Monchy ; il a conjointement avec elle vendu à François de Monchy, baron de Vismes, et Isabelle de Saint-Blimond sa femme, deux fiefs sis à Ponthoile, tenus l'un du roi et l'autre de la seigneurie de Nouvion, plus des bois situés audit Ponthoile, moyennant 6,500 livres pour deniers principaux, et 10 sols pour denier à Dieu. Il laissa quatre fils et deux filles.

Philippe son fils lui succéda, il fournit à son tour le relief, le 2 janvier 1665 ; il mourut célibataire, laissant la seigneurie d'Epagne à son frère Louis Paschal de Lavernot, écuyer, qui fournit également le relief, le 28 octobre 1672. Celui-ci ne la conserva pas longtemps. Ses créanciers l'ayant fait saisir, elle fut vendue le 14 septembre 1679 à Jean Duval, écuyer, seigneur de Lambert, capitaine exempt des gardes du corps du roy, demeurant à Paris, rue Matignon,

1. Ce testament et les trois lettres du duc d'Angoulême nous ont été communiqués par M. le comte Raphaël de Saint-Pol, qui a en outre eu l'obligeance de nous donner divers renseignements sur la famille Lavernot-Paschal.

et à Marguerite de la Croix Beaufort sa femme.

La seigneurie de la Queute avait été vendue, le 4 septembre 1678, à messire Charles des Tailleurs, ancien capitaine de la marine, seigneur de Francières et de Chanteraine.

Dès le 27 novembre 1683, Duval de Lambert et sa femme vendaient la seigneurie d'Epagne, à Jean de Lamyré, chevalier, seigneur de Caumont, et à Jeanne Geneviève de Farsy sa femme. Le contrat dressé à cet effet, contient vente des fiefs d'Espagne et Espagnette, terres en roture, et la rente de douze livres dix sols, qui a été créée à raison de 25 livres par an, dues sur la recette de Ponthieu. Cette vente a eu lieu moyennant 34,000 livres de deniers principaux, et 20 sols de denier à Dieu ; les fiefs ainsi vendus comprenaient « des maisons ; prés et immeubles situés « au delà de la rivière de Somme, du côté du marais, « 22 journaux de terre dans les champs et plusieurs « rentes sur censives ou constituées, savoir par « Charles Lefebvre 8 livres, Claude Sannier 8 livres, « Jeanne Dingeon 4 livres, Jean Maquet 3 livres, avec « 25 livres de rente, dues par la communauté de « Ponthieu, dont se paie 12 livres 10 sols. »

Les armes des Lamyré étaient *d'argent à la bande de sable, accompagnée de 6 billettes de même, 3 en chef et 3 en pointes posées en bandes.* D'après Dom Grenier, cette famille a tiré sa noblesse de la Mairie d'Abbeville. Un jugement de l'intendant de Picardie du 16 mai 1699 a maintenu Jean de Lamiré dans sa qualité de noble et d'écuyer, un Gilles Lamyré demeurait en 1441, en la tannerie d'Abbeville. M. de Rosny dit que sur une vitre de l'église Saint-Gilles d'Abbeville, on voit qu'un Lamyré était allié à une de Grambos.

Jean de Lamyré est mort à Abbeville, dans la paroisse Saint-Nicolas le 18 octobre 1703; sa veuve est elle-même décédée en la dite paroisse, le 19 mars 1727. Le 15 juin 1682, il avait fourni le relief pour un fief à Labroye; il avait eu 5 enfants. Son successeur fut son fils, Jean de Lamyré, chevalier, mousquetaire du roi, seigneur de Caumont, Epagne et Bayeul, qui fut mayeur d'Abbeville, par nomination du roi de 1732 à 1736. Les mayeurs ne devaient rester qu'un an en exercice, mais M. Louandre explique ainsi le long exercice de Jean de Lamyré : « un édit du mois de novembre 1733, ayant rétabli les mairies en titre d'office, M. de Lamyré conserva sa charge jusqu'en 1736. »

Il paraît que Jean de Lamyré hésita beaucoup avant d'accepter cette charge. Les manuscrits de M. Siflait, cités par M. Prarond, s'expriment ainsi à ce sujet : « Le 24 août 1733, les mayeurs de bannière s'étant assemblés à l'échevinage, choisirent pour mayeur Jean Lamyré, seigneur de Caumont. M. Cormont premier échevin, et M. Michaut, procureur de ville, coururent aussitôt à Epagne, où il était, pour lui annoncer son élection. Jean Lamyré qui méritait sans doute d'autant mieux cet honneur, qu'il ne l'avait sollicité en rien, demanda à réfléchir jusqu'au dimanche suivant, il se transporta à Amiens et alla trouver Monseigneur l'intendant pour obtenir son agrément au refus de la charge; Monseigneur l'intendant lui fit l'honneur de ne vouloir rien entendre. M. de Caumont revint donc à Abbeville, et le dimanche 27 septembre, il se fit recevoir mayeur; ce jour-là deux échevins furent aussi nommés par ordre de Monseigneur l'Intendant. » Jean de Lamyré était né en

la paroisse Saint-Eloy d'Abbeville le 1er mai 1677; il avait épousé en premières noces Marie-Françoise-Charlotte Gaillard d'Embreville, et en secondes noces Marie-Anne Carpentier. Sa seconde union seule fut féconde; il en eut un fils mort à Paris le 20 mai 1750, sans postérité, et trois filles : la première épousa Gaspard Hubert de la Fontaine, comte de Verton; la deuxième devint la femme de Jacques-Louis, marquis de Saint-Blimond et a été inhumée le 11 janvier 1756, dans l'église de Pendé; et la troisième épousa Jean-Baptiste du Passage. Jean de Lamyré est mort le 2 mars 1766, à l'âge de 88 ans, il a été inhumé le 10 mars 1766, dans le chœur de l'église de Saint-Eloy. Dans le compte des dépenses de son enterrement, il est dit qu'on a payé 36 livres pour six douzaines de blasons peints par le sieur Choquet. Un Gilles de Lamyré a été mayeur d'Abbeville en 1532; selon M. Louandre, il avait pour arme, un arbre qui produit le myrrhe. Deux autres seigneurs portant tous deux le nom de Jean de Lamyré, ont été mayeurs d'Abbeville : le premier en 1563, qui est qualifié seigneur de Bachimont, conseiller du roi, et lieutenant criminel; le second en 1571, qui prend la qualité de bourgeois d'Abbeville, et seigneur de Nouvion.

M. de Belleval, dans sa *Chronologie d'Abbeville et du comté de Ponthieu*, nous apprend que par ordre de la municipalité d'Abbeville, la terre et seigneurie de Nouvion a été saisie le 11 mars 1589, sur un Gilles de Lamiré parce qu'il tenait le parti des hérétiques (le parti du roi Henri IV) et que ce seigneur, qui était enseigne de 50 hommes d'armes, a été tué à la bataille d'Ivry dans les rangs de l'armée royale.

M. de Belleval dit également que par son testament

du 16 mars 1595, Jean de Lamiré écuyer, seigneur de Nouvion, a exprimé sa volonté d'être inhumé dans l'église Saint-Wulfran d'Abbeville, à côté de ses père et mère, Gilles de Lamiré et Nicolle de Lagarde.

Le P. Ignace dans *l'Histoire des mayeurs d'Abbeville*, page 644, dit des Lamyré : « la famille Lamiré « passait dans le rang d'une illustre noblesse, dans les « XIV^e^ et XV^e^ siècles, le plus ancien de cette famille « paraît, en qualité de chevalier banneret, sous les « règnes de Charles VII et Louis XI. Le chef du « nom et de la famille était Gilles Lamyré qui a « épousé Calaye Pinton, anglaise, ce qui ne l'a pas « empêché d'aider précieusement Charles VII à « chasser les Anglais. Un Lamiré, Georges, se rendit « en terre sainte, devint archevêque du Mont Liban, « et parlait en hébreu, arabe, italien, latin, grec ou « français, à son choix ; un autre Lamiré servit avec « bravoure sous Charles IX et Henri III, et fut blessé « à mort à la bataille d'Ivry, il avait épousé Christine « l'Anglois, fille et héritière de messire Simon l'An- « glois et de Barbe de Mailly. »

Le 13 décembre 1709, la terre d'Epagne avait été saisie féodalement, à la requête du procureur du roi, à défaut par le seigneur Jean de Lamyré, d'avoir fourni son aveu et dénombrement ; mais celui-ci ayant fait valoir, que s'il n'avait pas satisfait à cette obligation, c'était parce qu'il n'avait pu obliger ses vassaux tenanciers, à fournir leur déclaration, il lui a été accordé, à la date du 30 décembre 1709, un délai de trois mois, pour fournir ces aveu et dénombrement, et il lui a été donné main levée de ladite saisie féodale. Le 20 octobre 1756, Jean de Lamyré vend sa seigneurie d'Epagne moyennant 10,500 livres à Pierre-

Alexandre-Joseph Dorlé de la Vaulte, écuyer, seigneur de la Vaulte, de Misel, Lagoutte, etc., qui avait épousé Marie-Hyacinthe-Thérèse de Fontaine en premières noces, et Claire-Françoise Delwarde en secondes noces. Le 29 décembre 1762, un fils naquit à M. de la Vaulte, mais il ne vécut que vingt heures; il eut un autre fils qui mourut en naissant, le 30 janvier 1764. M. de la Vaulte est mort le 14 octobre 1773. Sa fille, Jeanne-Françoise-Hyacinthe-Josèphe Dorlé de la Vaulte. qui lui succéda, avait épousé le 5 juin 1764, Jean-Pierre Lefebvre de Wadicourt, écuyer, lequel eut pour successeur son fils, Pierre Lefebvre de Wadicourt, né à Abbeville le 3 avril 1765.

La famille de Wadicourt paraît tirer son nom de Wadicourt, hameau de la commune de Dompierre, près Crécy-en-Ponthieu ; elle portait : *d'azur à la fasce d'argent, accompagnée de trois étoiles de même.*

Au moment de la révolution, les religieuses de Villancourt d'Abbeville, ci-devant religieuses d'Epagne, possédaient à Epagne divers immeubles, en seize pièces, d'une contenance totale de 93 hectares environ. Ces immeubles furent vendus comme biens nationaux, par les administrateurs du district d'Abbeville les 27 mai et 14 juin 1791. Pierre Lefebvre de Wadicourt s'en rendit acquéreur moyennant 90,500 francs, mais celui-ci ayant émigré, ces mêmes biens furent confisqués et remis en vente, par les administrateurs du département de la Somme, en vertu de la loi du 28 ventôse an IV, et le 17 novembre 1796, ils furent adjugés à M. Collin de Sussy, alors directeur des douanes [1], moyennant 71,820 francs. M. Collin de

1. M. Collin de Sussy a été le premier directeur des douanes.

Sussy qui devint conseiller d'Etat, pair de France et ministre du commerce, étant mort, ses héritiers firent procéder à la vente par licitation des immeubles par lui acquis, et par un jugement rendu à l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, le 26 mai 1827, Pierre Lefebvre de Wadicourt s'en est de nouveau rendu acquéreur, moyennant 143,000 francs, et les a définitivement réunis au domaine d'Epagne.

Le 27 septembre 1807, Pierre Lefebvre de Wadicourt avait épousé Louise-Françoise Samson de Frières; il en eut deux enfants : une fille, Louise-Françoise-Aurélie née le 18 mars 1812, qui épousa le 18 février 1835 M. Marie-Louis-Charles vicomte Blin de Bourdon, lequel représenta longtemps l'arrondissement de Doullens à la Chambre des députés, fut représentant du peuple pour le département de la Somme, d'abord à la Constituante de 1848, puis à l'Assemblée législative, et dont le fils fut député de la Somme de 1871 à 1893; et un fils, Pierre-Charles Lefebvre de Wadicourt qui lui succéda à la date du 10 mai 1839, et qui, le 3 septembre 1850, vendit son domaine d'Epagne à M. Charles-Adrien Wignier de Beaupré, écuyer, ancien capitaine de cavalerie, demeurant à Abbeville. M. de Wadicourt mourut le 1er octobre 1871.

Le nouveau propriétaire du domaine d'Epagne était fils de Pierre-Charles Wignier de Beaupré, écuyer, et de dame Marie-Anne-Geneviève-Adélaïde Godart d'Argoules; il avait épousé dame Armande-Charlotte-Bénigne Hecquet de Roquemont, fille de M. Clément-Charles Hecquet de Roquemont et de dame Appoline-Vincent d'Hautecourt, d'où deux filles: Mademoiselle Noémie-Marie-Caroline Wignier de Beaupré, non mariée, qui demeure à Abbeville et dame Mathilde-

Appoline-Léonie Wignier de Beaupré, qui, le 1er mai 1858, épousa le baron Alfred-Emmanuel-Joseph Lesergeant de Monnecove qui fut conseiller d'arrondissement, puis conseiller général du canton Sud d'Abbeville, d'où trois enfants : 1° dame Alice-Marie-Elise Lesergeant de Monnecove qui le 20 juillet 1879 épousa M. Joseph-Gaston Jourdain de l'Etoille, avec lequel elle demeure au château d'Argoules ; — 2° dame Yvonne-Marie-Désirée Lesergeant de Monnecove qui a épousé le 5 juillet 1880, M. Jean-Marie-Alfred Tillette de Buigny, avec lequel elle habite Abbeville et le château de Buigny-Saint-Maclou — 3° et M. Henri-Louis-Emmanuel-Charles Lesergeant de Monnecove, qui fut attaché à l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg, et qui est mort célibataire, le 25 août 1889.

Madame de Beaupré est décédée le 27 août 1873, et M. de Beaupré est mort le 21 avril 1878; tous deux ont été inhumés dans le cimetière d'Epagne.

Le domaine d'Epagne appartient actuellement à Monsieur et Madame de Monnecove, qui pendant l'été habitent le château.

## Fiefs restreints

Les propriétaires du plus important des deux fiefs restreints d'Epagne furent : 1° en 1480, Jean Le Flamen, sur la famille duquel M. de Rosny s'exprime ainsi : « les Flamen possédaient plusieurs fiefs à Epagne. Pierre Flamen en donne un à Agnès, sa fille, femme en 1498 de Balthazar Sanson, qui relève ce fief de la franque manerie d'Espagne, et sur l'emplacement de l'ancien château d'Epagne, fut depuis

une maison nommée château de la Ramée, appartenant aux Sanson. »

2° En 1520, Périne Lenormand qui épouse Jean du Bos, lequel fournit le relief le 16 mai 1563. Les du Bos d'Abbeville portaient *d'or à 3 roses de gueules 2 et 1.*

3° André du Bos, qui fournit le relief le 23 avril 1584 et qui, le 14 juin 1594 vend son fief à Claude Rohaut, lequel possédait déjà, depuis 1583, comme on l'a vu plus haut, la principale seigneurie d'Epagne à laquelle ce fief s'est ainsi trouvé réuni.

L'autre fief restreint d'Epagne appartint, savoir : 1° en 1484, à Jean Jonglet, chanoine de Rouen, qui le 31 juillet de ladite année en fait aveu au roi, et qui le laisse à Richier de Saint-Fuscien, domeurant à Amiens, lequel en passe aveu au roi, le 25 juillet 1493, puis à Me Antoine de Saint-Fuscien, frère et héritier du précédent, qui fournit le relief le 22 août 1536, et le laisse à Marie de Saint-Fuscien, sa sœur, femme de Jacques Chevalier.

2° A M. Imbert Chevalier, qui fournit à son tour le relief le 26 octobre 1564.

3° A Charles de Saint-Fuscien, héritier du précédent, qui fournit le relief le 20 juillet 1579 et le laisse à son neveu, Gaspard des Essars, qui fournit aussi le relief le 13 août 1581.

4° En 1590, à Claude des Essarts, écuyer, qui le vend le 2 avril 1598, à Jean de Dompierre, sieur de Buigny-Saint-Maclou et Yonval, contrôleur au grenier à sel d'Abbeville, lequel eut pour successeur, son fils ainé, Jean de Dompierre, licencié ès loi, avocat au parlement de Paris, puis conseiller au présidial d'Abbeville, allié à dame Moisnel, d'où un seul enfant, une

fille, W. de Dompierre qui épousa Mathieu Tillette. En 1640, ce fief appartient audit Mathieu Tillette, seigneur de Buigny, ancien juge consul, qui a été mayeur d'Abbeville en 1619. Le P. Ignace dit de lui : « La voix et les bénédictions des pauvres ont publié longtemps les bienfaits et les charités de ce mayeur. » Mathieu Tillette eut trois enfants : 1° Mathieu, écuyer, seigneur d'Yonval, officier de la vénérie de Monsieur, frère du roi, allié à N. Patte ; 2° Jean, écuyer, seigneur de Buigny-Saint-Maclou, gendarme du roi, anobli du mois de janvier 1668, pour avoir servi pendant vingt ans comme gendarme, allié à Marie de Farsy du Mesge ; 3° et Emard-François, seigneur d'Espagne, lieutenant au régiment de Picardie en 1671, gentilhomme de la vénérie du roy en 1686, allié à Antoinette Groint.

Le 1er février 1694, par acte devant Michaut, notaire à Abbeville, Emard-François Tillette et ses deux enfants, François Tillette et Marie-Anne-Antoinette Tillette, vendent à Jean de Lamyré seigneur de Caumont, le fief qu'ils possédaient à Espagne, situé entre les villages d'Espagne et Espagnette, consistant en terres labourables, cens, surcens ou rentes, moyennant 5 sols de denier à Dieu, dix livres d'épingles et pour deniers principaux la somme de quatre cents livres et ils remettent ès mains du seigneur de Caumont, deux ceuilloirs, faisant mention des terres et mouvances dudit fief. Les Tillette portaient *d'azur au chevron d'or, au chef de même, chargé d'un lion de sable.*

M. Jean de Lamyré était déjà propriétaire des deux autres fiefs ; à partir de 1694 il n'y a donc plus eu à Epagne qu'une seule seigneurie en dehors de celle des religieuses.

Les Seigneurs des deux fiefs restreints d'Epagne avaient le droit de prendre le titre de Seigneur d'Epagne en partie, mais ils se qualifiaient purement et simplement de Seignours d'Epagne.

Au XVII^e^ siècle, le Seigneur de Francières tenait, du fief d'Epagne, sept pièces de terre, « à M. Tillette Seigneur d'Espagne. »

Selon M. de Rosny, les Seigneurs d'Epagne possédaient à Epagnette, un fief qui consistait en un droit de pâturage, dixmage et censives, valant 500 livres de revenus. En 1760, ce fief serait devenu la propriété du Chapitre de Saint-Vulfran d'Abbeville.

Beaucoup de terres dépendant de la Seigneurie d'Epagne étaient situées à Epagnette, à Bellancourt et au faubourg Saint-Gilles.

En 1377, le fief de la Vassouresse, sis à Epagnette, appartenait à M. de Préville et dépendait de la Seigneurie d'Epagne.

Parmi les cens et surcens, dus à la Seigneurie d'Epagne, il se trouvait une rente de 25 livres, qui avait été créée, suivant contrat passé devant notaire à Amiens, le 3 août 1570, par les commissaires députés du roi Henri III, chargés de la vente de son domaine de Picardie, et qui était constituée sur la recette du domaine de Ponthieu, au profit d'Antoine de Saint-Sulpis, moyennant 300 livres. Le fils de celui-ci avait cédé cette rente à l'église de Saint-André d'Abbeville, le 6 août 1605; mais à la date du 1^er^ octobre 1618, elle a été rétrocédée à Madame veuve de Saint-Sulpis, née Duhamel, laquelle par un contrat du 22 décembre 1623, l'a à son tour vendue au Président Lavernot Paschal, qui l'a reprise dans l'aveu qu'il a servi au roy pour sa terre d'Espagne, le 17 septembre 1629.

A partir de 1756, cette rente a été réduite à 6 livres.

M. de Rosny dit que dans le Ponthieu, plusieurs fiefs peu considérables portaient le titre de Vicomté, et que cela tenait à ce qu'ils avaient la Justice vicomtière, c'est-à-dire justice moyenne et foncière. Telles étaient, selon lui, la Vicomté de Fiennes, celles de Mautort, Menchecourt, Caubert près Abbeville, dont les propriétaires prenaient le titre de Vicomte, la Vicomté de Saint-Pierre et la Vicomté des Nonnains d'Espagne (l'abbaye d'Espagne).

Dans un aveu du 16 octobre 1716, M. Jean de Lamyré de Caumont déclare, que la Seigneurie consistait en deux fiefs, qu'il les tenait du Roy en plein hommage de bouche « devant 60 sols parisis de relief, 20 livres parisis de chambellage, le quint denier, en cas de vente ; quand le cas y échet, de servir aux armées du Comte de Ponthieu. » A la suite de cet aveu M. Lamyré de Caumont ajoute, que c'est par erreur que la terre n'était composée que de deux fiefs ; que la vérité est que la terre d'Epagne, suivant un aveu de dénombrement du 17 septembre 1629, était tenue en trois fiefs, dont deux nobles, relevant du Roy, et le troisième restreint, encore mouvant du roy, par une livre de poivre ou 8 livres.

Nous avons relevé un certain nombre d'aveux passés au profit du Seigneur d'Epagne, pour des immeubles tenus en roture de la Seigneurie, nous allons les indiquer :

4 novembre 1702. — Aveu par Nicolas de Dompierre Seigneur d'Embreville, pour deux journaux et demi de prés à foin, tenant à la rivière de Somme.

4 juillet 1743. — Pour le même immeuble, par Nicolas-Joseph de Dompierre, écuyer, Seigneur de

Fontaine, conseiller du Roy, président, trésorier de France de la Généralité d'Amiens, fils du précédent.

19 juin 1767. — Par le fils de celui-ci, messire Alexandre-François-Marie Depaule de Dompierre, chevalier, Seigneur de Hornoy, Fontaine et autres lieux, aussi pour le même immeuble.

21 janvier 1712. — Aveu devant Charles Roussel, notaire royal, bailli de la Seigneurie, par Sœur Marguerite Saulniers, dite de la Transfiguration — Sœur Françoise de Bouflers, de Saint-Ignace, et Sœur Antoinette de Bouflers, de la Présentation, Supérieure, vicaire et dépositaire du Couvent des religieuses de Saint François d'Abbeville, pour 12 journaux de terres labourables, en 4 pièces, au terroir de Bellancourt.

28 avril 1767. — Pour les mêmes immeubles, par les révérendes mères, Sœur Marie-Austreberthe Tillette de Buigny, Supérieure, Sœur Geneviève-Angélique Tillette de Buigny vicaire, et Sœur Françoise-Gertrude-Vincent de Hautecourt, dépositaire.

29 février 1712. — Par Jean-Pierre Lefebvre, horloger à Abbeville, pour 2 journaux de terre à labour, ci-devant en riez, tenant aux terres du presbytère.

28 avril 1767. — Par Jean-François-Vincent Assegond, marchand à Abbeville, comme acquéreur de Lefebvre, pour le même immeuble.

12 mars 1712. — Par Charles-François de Cacheleu, chevalier, Seigneur de Bussuel, Vicomte du Maisniel, Seigneur de Monflières, le Maisniel-les-Domqueur, Vaux et autres lieux, demeurant à Abbeville, pour 3 journaux de terre en 2 pièces, sis à Monflières.

15 mars 1712. — Aveu par Marie Foucque, pour 4 journaux de terre labourable à St-Gilles.

25 avril 1767. — Pour la même terre, par Pierre Foucques, Chevalier, Seigneur de Tœufles, Vironchaux et autres lieux, cens, 4 sols à Saint Remy, 4 chapons et 4 poules à Noël.

20 avril 1712. — Par Jean de Miannay, prêtre trésorier et chanoine de l'Eglise Saint-Vulfran d'Abbeville, pour 5 journaux de terre et un journal de pré.

28 mai 1712. — Par dame du Maisniel Descaulle, d'Abbeville, pour 3 journaux de terre à Epagnette.

3 juin 1712. — Par Claude-François Leblond, Seigneur du Plouy, d'Abbeville, pour une maison et 4 journaux de terre.

30 mai 1763. — Pour les mêmes immeubles, par de Grouches de Limerville, d'Hédin.

18 mars 1747. — Par Charles-Louis Manessier, Seigneur d'Heuzecourt et autres lieux, demeurant à Abbeville, pour un journal et demi de pré, sis près le moulin des Roques.

29 septembre 1752. — Par Louis Dufetel, prêtre châtelain de la confrérie de la Charité, demeurant à Abbeville, pour 2 journaux de terre nommés *la longue raye*, à Epagne.

6 juillet 1764. — Par J.-B Marie Manessier, Chevalier, Seigneur de Selincourt, donataire de Charles-François Manessier, Chevalier, Seigneur de Selincourt, son père, lequel était fils de Charles-Nicolas Manessier, écuyer, Seigneur d'Auxi et de Selincourt, qui était héritier sous bénéfice d'inventaire de dame Charlotte-Catherine Manessier, sa sœur, épouse de Charles-François Desprez, écuyer, sieur de la Poterie, pour 5/4 de pré tenant au pont d'Epagne, 3 journaux de pré tenant au marais, et un journal de pré, tenant à la rivière.

19 mars 1765. — Par François de Buigny, Chevalier, Seigneur de Cornehotte, Brailly et autres lieux, demeurant à Abbeville, pour une masure non amasée, tenant à M. Assegond et à la route, cens aux foins, une franche corvée, et pour une autre masure non amasée, tenant à Grouches de Limerville.

12 juin 1766. — Par Jacques Bonnard, prêtre, vicaire de la paroisse d'Auxy, pour 2 journaux de terre à Saint-Gilles.

30 avril 1767. — Par Jean Warré, marchand chapelier à Abbeville, pour un journal et demi de terre, tenant à la Somme, et 38 journaux de terre en deux pièces, lieu dit Camp de Mailly.

1er mai 1767. — Par Charles-Louis Garbe, ex-consul, et conseiller de ville actuel, demeurant à Abbeville, pour 2 journaux de pré à foin.

20 mai 1767 — Par Jean-Jacques Meurice, prêtre, curé de la paroisse de Francières, fils et héritier de Claude Meurice, négociant, ancien juge des marchands d'Abbeville.

22 juin 1767. — Par Antoine-Nicolas Délegorgue, écuyer, Sr de Rosny, président trésorier de France, de la généralité d'Amiens, demeurant à Boulogne-sur-Mer, pour un journal de pré.

30 septembre 1767. — Par Jean-François Le Boucher, Chevalier, Seigneur de Plouy, Biencourt et autres lieux, gentilhomme de Monseigneur le duc d'Orléans, premier prince du sang, pour deux journaux de terre à Bellancourt.

18 février 1768. — Par Louis-Antoine-Honoré de Ribeaucourt, capitaine d'une compagnie détachée de milice garde-côtes de marine, présentement à Ligescourt, acquéreur de Jean Lévêque de Flixecourt,

Conseiller au présidial d'Abbeville, fils de Jean-Antoine Levecque, conseiller du roy, lieutenant de la maréchaussée d'Abbeville, lequel était fils de Jean Levecque, ancien juge des marchands d'Abbeville, pour un voyeul, au-dessous d'Epagnette, appelé le voyeul des Roques, contenant 11 à 12 pieds de large, et 266 pieds de long, menant du chemin de l'Epousée à la Watte Rivière, anciennement appelée la rivière des trois pannes, — et pour un autre voyeul, tenant au susdit voyeul — cens, un denier à Saint Remy.

10 avril 1772. — Par Marie-Françoise-Antoinette de Ray, veuve de Alexandre-Eléonor de Riencourt, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment du Commissaire général, demeurant à Abbeville, sœur et légataire de Messire Jean-Roger de Ray, trésorier et chanoine de l'Eglise Saint-Vulfran, qui était le légataire universel de Pierre de Ray, Seigneur du Tilleul, conseiller du Roy, assesseur de robe courte en la sénéchaussée de Ponthieu, pour 4 journaux de terre, en 2 pièces, à Epagnette.

## Baillis

Les baillis de la seigneurie d'Epagne dont nous avons pu trouver les noms furent :

En 1609, François Doremieux.

1655, François Thomas.

Le 3 mai 1714, le bailli est Me Roussel, notaire à Abbeville qui, en 1736, était encore en exercice.

En 1762, Pierre-Augustin Lesueur, qui a pour greffier Gabriel Dumoutier.

L'origine du bailli remonte au XIe siècle; il est d'abord ambulant, puis sédentaire. C'est un officier

chargé de l'administration judiciaire, financière et militaire d'une circonscription appelée baillage ; dès 1413 il peut avoir des lieutenants ; en 1493 il est tenu d'en avoir, et plus tard ces lieutenants héritent de ses attributions. (M. G. de Witasse, *Cabinet historique de la Picardie et de l'Artois* du 7 octobre 1895).

M. de Beauvillé, dans le tome II des documents inédits, traitant de la justice seigneuriale, dit qu'en première instance la connaissance des affaires, appartient au mayeur, qui est nommé par le Seigneur, et qu'en cas d'appel, l'affaire est portée devant le bailli, qui juge avec les hommes de fief.

A la date du 11 juillet 1655, Antoine Dubos est lieutenant du seigneur.

Charles Firmin, laboureur, était en 1764 procureur fiscal de la seigneurie.

Voici les noms de quelques gardes de la seigneurie :

1693. — François Loublin, dit la Jeunesse.
1694. — Jean Lambert.
1746. — François Defer.
1820. — Jean-Baptiste Riquier.
1840. — Oswald.
1846. — Joseph Mullier.
1854. — Parfait Souverain.
1873. — Prévost Jules, père.
1892. — Prévost Jules, fils.

### Château

Le château d'Epagne est situé entre la route et la Somme. Nous n'avons aucune donnée sur la date de sa construction. M. de Belleval dit : « il y avait

autrefois à Epagne un château, il appartenait en 1312 à Mathieu de Belloy, écuyer. » Dom Grenier dit de son côté : « La masure où était bâti l'ancien château d'Epagne se nomme le château de la Ramée, il y a neuf journaux et demi et deux masures d'enclos dans la maison seigneuriale. »

Le château actuel, qui est à peu près à égale distance de la route et de la Somme, est édifié sur un terrain légèrement en pente ; aussi, sa façade vers la Somme est-elle plus élevée que celle du côté de la route. Il a été reconstruit en 1880, par les soins du propriétaire actuel, M. de Monnecove, qui l'a transformé et embelli. Il consiste en un corps de bâtiment principal, parallèle à la route et à la Somme, et deux ailes, faisant retour vers la route. On y accède par une cour d'honneur heureusement disposée et close sur la route, par une superbe grille en fer forgée. Si, au Nord et à l'Est, la vue se trouve très limitée par le coteau au pied duquel est bâti le château, il n'en est pas de même à l'Ouest et au Sud, c'est-à-dire du côté de la vallée, où un vaste et joli panorama se déroule.

## CHAPITRE VI

### L'Abbaye — Sa fondation — Ses Abbesses.

Il a existé à Epagne, pendant près de cinq cents ans, une abbaye de Bernardines de l'ordre de Citeaux, qui avait acquis une certaine importance. Elle était située à l'extrémité du village du côté d'Eaucourt-sur-Somme, près de la route nationale, entre cette route et la Somme. Le terrain qu'elle occupait est toujours appelé l'abbaye par les habitants du village, il est encore entouré en grande partie, d'un mur qui longe la route. Cette abbaye fut fondée, en 1178, par Enguerrand de Fontaines, sénéchal de Ponthieu. Le lieu où elle fut établie, était connu sous le nom de fontaine Saint-Aubin, du nom d'une fontaine qui existe encore, et qu'on désigne toujours ainsi. C'est Enguerrand de Fontaines qui désigna l'emplacement de l'église et du cloître, et qui lui donna, dit le P. Ignace, « pour commencer cette fondation, son moulin de Rouvroy. auquel étaient banniers, ceux de Cambron, de Mautort et de la rüe Sursomme, et généralement tout ce qui luy appartenait à Rouvroy, tant en marais, que prairies, terres et autres biens. » Tous les biens ainsi donnés étaient à titre de vicomté. On a prétendu qu'elle avait été fondée du temps de

saint Bernard, mais c'est une erreur, puisque ce saint est mort en 1153.

Cette abbaye était connue sous le nom d'abbaye de Notre-Dame d'Epagne. Elle consistait notamment en une église, dortoir, logis abbatial, chambres, colombier, granges, étables, écuries et autres bâtiments, cours, jardins potagers et fruitiers, le tout fermé d'une grand'porte et maison de portier, ainsi que de murs, sauf du côté des prés, où un large fossé servait de clôture. Des religieuses y furent amenées de Rouen, en 1192. Elles étaient au nombre de 32, dont 24 religieuses de chœur et 8 sœurs converses. L'abbaye était soumise à la règle de Cîteaux, l'abbesse était à la nomination du roi.

Selon Dom Grenier, « le fief des religieuses d'Epagne était tenu du roi, et consistait en deux maisons et un jardin, 240 journaux de terres labourables, 27 journaux de pré, droit de pêche, censives, etc... La maison abbatiale ou abbaye proprement dite, contenait 10 journaux. Tout l'enclos et pourpris de ladite abbaye, en y comprenant 7 pieds à l'extérieur, et autour des murailles, contenait 6 journaux 28 verges et demie jusqu'au fossé plein d'eau, près la fontaine Saint-Aubin, qui faisait clôture entre l'enclos et les prés. Un pré, dans lequel il y avait des aulnois, faisant partie de la donation primitive, était situé entre l'enclos, le fossé plein d'eau et la Somme ; au bout de ce pré qui contenait un peu plus de 10 journaux était une grosse borne, indiquant la séparation des seigneuries d'Epagne et d'Eaucourt. » Le pré dont parle Dom Grenier, devait être celui actuellement connu sous le nom de pré Dardo.

Dom Grenier dit que, dans la première donation

par lui faite, Enguerran de Fontaines a exprimé le désir que le couvent fût bâti près de la fontaine de Saint-Albin ou Saint-Aubin, et que, comme privilège, l'abbaye d'Epagne avait droit, tous les ans, à un muid d'avoine à prendre sur la grange d'Abbeville, en vertu d'une donation faite par Marie, comtesse de Ponthieu, en 1429 ; à 4,000 harengs sur le vicomté de Rue, en vertu d'une donation faite par ladite comtesse de Ponthieu, Enfin que la seigneurie d'Epagne était vicomté.

Au mois de février 1190, Enguerran de Fontaines donnait encore, du consentement de Thibaut, évêque d'Amiens, et de Jean II, comte de Ponthieu, à l'abbaye d'Epagne, ses dimes sur Yonval, Mautort et Vaux, le tiers du bois mutuel, 7 arpents de bois au-dessus d'Espaigne, toutes les terres qu'il possédait près de Pont-Remy, et ses fours de Nouvion.

De nombreuses et importantes donations furent faites à cette abbaye, notamment par des seigneurs d'Epagne. On sait que les chartes des XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles sont, en grande partie, des donations faites par les seigneurs aux établissements religieux, souvent en échange de prières pour le salut de leurs âmes, de celles de leurs enfants ou de leurs ancêtres, ils donnent ainsi aux abbayes, aux évêchés, des terres, des bois, des moulins, des droits de pêche, des dimes, des fermes, etc... souvent l'évêque confirmait la donation, ce qui donnait lieu à une charte nouvelle.

En 1184, Guillaume de Talva, comte de Ponthieu, avait déjà donné à l'abbaye d'Epagne 8 boisseaux de blé par semaine, soit 26 setiers par an, « à prendre sur le moulin Talance, qui est le 3^e^ vers la rue de l'Isle, parmi les six qui sont sur la Somme, à Abbeville. »

En 1188, Enguerrand de Fontaines avait encore fait donation d'un moulin à eau sis à Rouvroy, plus tard, en 1280, l'abbesse donna ce moulin, aux religieux de Dommartin, moyennant 36 setiers de blé par an.

En 1193, Guillaume de Talva, comte de Ponthieu, confirme les donations faites par Enguerrand de Fontaines, qui comprennent, avec les biens énumérés plus haut, toutes les terres cultivées par la veuve Léda, trois boisseaux de blé que doit donner tous les ans le meunier de Pont-Remy, tous les droits que le sénéchal possédait hors des portes et murs d'Epagne, tant sur les hommes que sur les terres, jardins et marais, jusqu'à Pont-Remy. Guillaume de Talva confirme en outre la donation faite par Robert de Waben, de deux boisseaux de sel, à prendre à perpétuité sur la saline de Humbert de Waben, son fils, ainsi que la donation faite par la veuve de Gattère, vicomte de Rue, de cinq sous et deux chapons de censives.

En 1200, Enguerrand de Fontaines confirme les donations précédentes, et donne, avec les terres cultivées par la veuve Léda, et les trois boisseaux de blé dus par le meunier de Pont-Remy, son nouveau plant sis à Epagne, près de l'ancien.

En 1202, Enguerrand de Fontaines donne encore une rente annuelle de 10 setiers 4 boisseaux d'avoine, dus par l'Hôtel-Dieu d'Abbeville. Plus tard, le même fait donation de 12 setiers de blé, mesure de Saint-Valery, qui valent 14 setiers d'Abbeville, à prendre tous les ans à Cambron, et dus par les religieux de Saint-Valery.

En 1210, Jean Lecoc, petit-fils et héritier d'Enguerrand de Fontaines, confirme les donations faites par celui-ci, et donne 10 septiers 1/4 d'avoine, que

l'église Saint-Nicolas d'Abbeville devait à Enguerrand de Fontaines.

En 1214, Fidélis, chevalier, donne des dîmes sur des terres et enclos, sis à Heuzecourt.

En 1218, Gautier Caudiane donne 6 setiers de blé; et en 1241, Jean Aussy, seigneur de Valanglart et Moienneville, fait donation de 3 autres setiers de blé, le tout payable chaque année par le seigneur de Valanglart.

Selon M. de Belleval (*Chronologie d'Abbeville et du comté du Ponthieu*, p. 168), Isabelle, fille de feu Guillaume, comte de Ponthieu, donne, en 1223, à l'abbaye, où elle prend l'habit monastique, une rente annuelle de 20 livres par an, à toucher sur le domaine de Crécy.

En 1229, Madame de Firmite, dame d'Eaucourt, donne, à cause de son moulin, 3 setiers de froment par an.

En juin 1235, Geoffroy d'Eu, évêque d'Amiens, confirme la vente de 20 journaux de terre sis à Domesmont, lieudit Waterpin, faite par Enguerrand de Malrecoet à l'abbaye d'Epagne.

En 1236, Guérard d'Abbeville, chevalier, seigneur de Boubers, donne un septier de blé par an, à prendre sur le moulin de Maillefeu ou de la Mare.

Mars 1237, Wamerus de Stratis, chevalier et seigneur d'Epagne, approuve la vente faite par Walter Brotin à l'abbaye d'Epagne, de 12 journaux de terre sis à Epagne.

Au cours de la même année, Simon, comte de Ponthieu et Marie, sa femme, donnent 4,000 harengs à prendre, chaque année, sur la vicomté de Rue.

En 1238, Roger de Compincourt et Elizabeth, sa

femme, vendent à l'abbaye, le tiers des dimes des terroirs de Moyenneville et Valanglart.

En 1239, Simon, comte de Ponthieu, et Marie, sa femme, donnent un muid d'avoine, à prendre tous les ans, dans la grange dudit comte de Ponthieu.

Aussi en 1239, Bernard de Glisy, chevalier, seigneur dudit lieu, donne 2 muids de blé, à prendre tous les ans, dans la grange du seigneur de Glisy.

Juin 1240, Mathieu de Roye, chevalier, seigneur de la Ferté, approuve une vente de 21 journaux de terre, au territoire d'Eaucourt, faite par Guy de Monflières, à l'abbaye d'Epagne, à la charge de payer huit sous de censives, et douze deniers de relief, pour chaque journal.

Août 1245, Elizabeth d'Epagne fait remise à l'abbaye de 10 sous parisis de censives, que celle-ci lui devait, chaque année, à la fête de saint Remy, à cause de la terre qu'elle avait achetée de Walter Brotin, à la charge par les religieuses de faire pénitence, la veille et le jour de l'Assomption, et de faire dire chaque année, après le décès de la donatrice, une messe pour le repos de son âme.

En 1247, Alerme de Beaurains, chevalier, sieur de Huppy, donne un droit de terrage ou rentage, sur plusieurs pièces de terre au terroir de Moyenneville.

Juillet 1248, le jeudi avant la Madeleine, Isabelle, dame d'Espagne, approuve la vente faite à l'abbaye, par Laurent d'Abbeville et Isabelle, son épouse, moyennant 16 livres parisis, d'un pré tenu d'elle, situé à côté de celui du passeur Jérémie.

En 1249, Vautier et Robert de Noion donnent 2 setiers 8 boisseaux de blé, et autant d'avoine, payables tous les ans par M. de Canchy.

Février 1251, Renier de Cahon et Béatrice, sa femme, vendent à l'abbaye d'Epagne, la moitié d'un four situé à Abbeville, dans le faubourg Rouvroy.

En 1251, Eustache de Coquerel, meunier, du consentement de Nicole, sa femme, et de ses enfants, vend à l'abbaye d'Epagne, 9 journaux 19 verges de terre, sis lieudit le Heudebergun, et, en juillet 1251, Isabelle, dame d'Espagne, approuve cette vente.

En 1252, Willaume, sire de Drucat, donne un millier de harengs par an, qui sont payés 40 sols.

7 décembre 1252, Isabelle, dame d'Espagne, approuve la vente faite par Jean Vavasseur d'Epagne, avec le consentement du meunier Eustache de Coquerel, son héritier, de 7 journaux de terre, en une pièce, sis à Epagne dans la vallée Hugon.

En 1254, Jeanne, reine de Castille, comtesse de Ponthieu, donne une rente annuelle de 20 livres parisis, à prendre sur la communauté de Cressy.

Novembre 1255, M^e de Lehicourt, chanoine et official d'Amiens, fait savoir que Bernard Carbonnier, bourgeois d'Abbeville, a fait donation à l'abbaye d'Epagne, de 13 journaux de terre, sis à Epagne, lieudit le Fresne, qu'il avait acquis par contrat d'avril 1253, de Jean Vavasseur d'Epagne, avec le consentement d'Eustache de Coquerel, héritier présomptif de celui-ci.

Septembre 1257, Guillaume, seigneur d'Epagne, et Isabelle, son épouse, approuvent la vente faite par Walter Daubin, à l'abbaye, de 18 journaux 20 verges de terre, en deux pièces, situées à Epagne, lieudit le Heudebergue.

Mai 1258, Guillaume de Ligny (Limaco), chevalier, seigneur d'Epagne, et Isabelle, son épouse, approu-

vent la vente faite antérieurement à l'abbaye, par Jean Vavasseur, des 7 journaux de terre, lieudit vallée Hugon.

En janvier 1259, lesdits Guillaume et Isabelle font donation à l'abbaye de leurs droits sur les eaux de la Somme, depuis le grand pont jusqu'à l'extrémité vers Pont-Remy, et des censives à eux dues, par suite de vente et d'acquisition, à la charge par les religieuses de faire pénitence tous les ans, le jour de l'Assomption, de faire dire un service pour les morts le lendemain ; de donner une paire d'éperons en fer, ou 12 deniers parisis pour sa valeur, ainsi qu'une paire de gants neufs, tous les ans au jour de Saint-Remy.

Mars 1259, les mêmes font encore donation, à l'abbaye d'Epagne; de 10 journaux de terre, sis à Epagne, tenant à Hugon, Lecanu et autres, du droit de pêche, sur toutes leurs eaux, situées depuis la maison d'Hubert Triquet jusqu'à la limite des prairies du couvent, du côté d'Eaucourt, tant dans la Somme que dans ses affluents.

En 1259, Guillaume de Ligny et sa femme, sieurs d'Espagne, donnent 3 muids de blé, à payer tous les ans par les ayants-cause du moulin d'Espagne, pour la construction d'une chapelle.

Décembre 1259, Isabelle, dame d'Espagne, confirme toutes les donations faites antérieurement, par Enguerrand de Fontaines, ayeul de Jean Lecoc, son père.

22 novembre 1261, René Bazin vend à l'abbaye d'Epagne, 22 sous de censives qui lui appartiennent, sur un pré sis au-dessous de Mautort, sur l'eau de mer, les dites censives, grevées d'une rente de deux sols, au profit de l'église Saint-Vulfran d'Abbeville.

Mars 1262, Isabelle d'Epagne stipule que l'abbaye

tiendra d'elle, toutes les ventes et aumônes, faites tant par elle et son mari, que par ses prédécesseurs, moyennant 12 deniers parisis de cens, payable le jour de saint Remy, de chaque année.

25 juin 1265, vente par Vulfran dit Mulet, et Adam, son épouse, à l'abbaye d'Epagne, de 9 journaux de terre, moyennant 46 livres parisis.

Juillet 1265, Mathieu de la Vaquerie et Isabelle, son épouse, approuvent une vente faite à l'abbaye par un habitant d'Abbeville, d'un pré sis à Epagne, vers Epagnette, tenant aux prés de ladite abbaye.

1268, Mathieu de la Vacquerie et Isabelle, sa femme, seigneurs d'Epagne, font donation d'une franche mannée, tant en bled qu'en grains, à prendre en leur moulin, la veille de saint Clément.

En 1280, Guillaume de Montcaurel et sa femme Lorrette, donnent aux religieuses, le droit de prendre chaque année, un muid de blé, sur les terrages qui se mettent dans la grange, du sieur de Coullonvillers.

En 1300, Jeanne du Pont donne 60 sols parisis par an, à prendre sur les deux moulins du Cauroy, ainsi que le droit de pêche dans la rivière.

A des dates que nous n'avons pu découvrir, il a encore été donné à l'abbaye, savoir : par Jacques de Villers, 5 sols par an, dus par le prieur de Mareuil ;

Par les seigneurs de Long, 12 setiers de blé par an, à prendre sur leurs seigneurie et moulin.

Et par Wy le Bœuf, seigneur de Vaux-lès-Mautort, 4 sols et 2 setiers d'avoine par an.

La plupart de ces donations furent confirmées par les papes Célestin III et Innocent III, Thiébaut, évêque d'Amiens, Guillaume, archevêque de Reims, et Jean, comte de Ponthieu.

Un certain nombre d'entr'elles, paraissent avoir été faites à titre de franche aumône.

Une note se trouvant dans les anciens titres de l'abbaye dit ceci : « Il aurait été donné à l'abbaye un droit de pêche dans la rivière qui arrose les prés de son domaine, et ce, en l'an 1262, par la petite nièce du fondateur, devenue son héritière, mais Messieurs les commissaires pour les droits maritimes prétendent, depuis peu d'années, avoir droit sur la rivière de Somme, à cause, disent-ils, que la mer reflue en icelle. »

Selon l'ancien terrier de l'abbaye, en 1259, il existait un moulin et une rivière, qui, dès l'année 1302, se trouvaient supprimés.

Le 6 mai 1272, Jean de Mautort vend à l'abbaye d'Epagne le terrage de 25 journaux et demi de terre, au terroir de Mautort en 11 pièces, 22 journaux tenus par Pierre Warlant, et 3 journaux tenus par Firmin Cailleret.

Selon le P. Pierre Lenain, sous-prieur de l'abbaye de la Trappe, lorsque Enguerrand de Fontaines fit donation du moulin de Rouvroy, il imposa la condition que les religieuses éliraient une abbesse qui observerait la règle de saint Benoit, d'après lui le monastère d'Epagne n'avait été jusque-là, qu'un prieuré, dont Albrée (Albred) avait été la première religieuse et la première prieure.

En avril 1281, les religieuses d'Epagnes vendent au roi d'Angleterre, comte de Ponthieu, 6 livres de cens qu'une religieuse d'Epagne, Margarete de Loorraine percevait sur un tènement du pont aux poissons, à Abbeville, près de la maison de Gilles de Senarpont.

En janvier 1311, elles ont encore vendu au roi

d'Angleterre, comte de Ponthieu, leur droit du travers de Pont-Remy, moyennant 32 livres de rente, à prendre sur la vicomté d'Abbeville, le jour de Pâques et le 1er septembre de chaque année.

Dans sa *Chronologie*, déjà citée, M. de Belleval dit que le 18 juillet 1325, Jean de Sempy, sénéchal de Ponthieu, a reconnu que la connaissance des faits concernant les sujets de l'abbaye d'Epagne, n'appartient qu'à cette abbaye.

M. de Belleval nous apprend encore que le 25 octobre 1703, Joseph de Mailly, marquis de Haucourt, a vendu à Angélique du Maisniel d'Applaincourt, femme d'Antoine de Mailly, marquis de Haucourt, la seigneurie de Bellifontaine, et droits de champart, sur 90 journaux de terre, appartenant à l'abbaye d'Epagne.

Le droit de pêche ou la « pêcherie » que l'abbaye possédait sur la rivière de Somme, a donné lieu à un certain nombre d'actes que nous allons indiquer brièvement.

Le jour de saint Mathieu l'apôtre, de l'an 1280, lettres données par Jehan de Belloy, sire d'Espaigne, portant saisine « d'une pescherie en l'eau d'Espaigne, « au profit de Robert du Marez, sur la vente qui lui « en fut faite, ledit jour, par Witasse le Magnier et « Michault sa femme, à la redevance annuelle d'une « paire d'esperons dorés, de la valeur de 2 sols « parisis, payables le jour de saint Remy. »

21 décembre 1382, lettres de Mahieu de Linières, lieutenant de M. le Gouverneur de Ponthieu, et receveur dudit Ponthieu, relatant la vente faite, et reconnue par ledit de Linières, par Jehan Flaman, marinier, demeurant en la ville d'Espaigne, au profit de Robert le Pesqueur « de la pescherie a en navel,

en l'eau d'Espaigne, et d'une maison, manage, ténement et appartenances, séant en ladite ville assez près de lad. eau, tenus du roy par une paire d'éperons dorés, de la valeur de deux sols parisis. »

1er juin 1428, vente par Marguerite de Grofay veuve de Robert le Pesqueur, et Jehan le Pesqueur, fils et héritier dudit Robert, à Henri Cornu, demeurant à Abbeville. de ladite pescherie d'Espaigne « qui s'étend en la rivière de Somme, depuis la pesquerie d'Eaucourt, jusqu'à la pesquerie de Marœuil, moyennant 26 saluts d'or, du coing du roy, du prix de 70 sols pour marc. »

1er août 1428, retrait lignager, fait par Pierre Flaman de ladite pesquerie, sur ledit Henri Cornu « auquel appartenait un autre tiers d'icelle pesquerie, à cause de son fief, qu'il tient du roy, comme comte de Ponthieu, l'autre tiers étant à Colart le Pesqueur. »

12 juin 1456, Robert de Boulogne, conseiller et receveur général du duc de Bourgogne, en son comté de Ponthieu, baille à cens perpétuel, par extinction de chandelle, « un tiers de la même pescherie, le marais, les flaques et les petits illeaux en dépendant», à Jehan le Flaman, à la charge de 26 sols parisis de cens.

17 avril 1606, suivant contrat passé devant Jehan d'Amiens, et Pierre Lefebvre, notaires royaux en Ponthieu, Vulfran Sanson ayant cause de Jehan le Flamen, vend les deux tiers de pescherie lui appartenant, avec un manoir tenu du roy, l'un, par xxbi sols parisis et l'autre en fief, par une paire d'espérons dorés, ou deux sols parisis. à Pasquier de la Haie, trompette juré à Abbeville, et Madeleine Hérouart, sa femme, moyennant 69 livres 5 sols, francs deniers.

Et le 21 novembre 1607, par contrat devant les mêmes notaires, les époux de la Haie revendent ces deux tiers de la pêcherie, à Philippe de Lavernot, seigneur d'Epagne, moyennant 90 livres.

Dans son intéressant ouvrage, la *Topographie historique et archéologique d'Abbeville*, t. III, p. 555, M. Prarond s'exprime ainsi : « La copie acquise par moi à la vente de l'abbé Dairaine, d'un aveu reçu le 23 janvier 1623, par Robert Gaillart, notaire à Abbeville, bailly de la ferme et seigneurie de Mautort, me donne l'état de la seigneurie d'Epagne, sur Mautort, et aux environs, dans le premier quart du XVII^e^ siècle. C'est la déclaration du dixmage et rentage appartenant à l'abbaye de Nostre-Dame d'Epagne-lès-Abbeville, qui perçoit chacun an sur les terroirs des villages, de Mautort, du Vallenglaire, d'Yonvalle et de Vaulx, paroisse de Saint-Séverin dudit Mautort, à raison de huict de chaque cent de jarbes, avoines, warats, et de tous autres fruits qui se despouillent, en l'estendue desdits terroirs, dont le tiers appartenant à ladite abbaye, un autre tiers aux chappelains de Saint-Jean-des-Prés d'Abbeville, et l'autre tiers aux chanoines de l'esglise de Nostre-Dame d'Amiens, et au curé dudit Mautort esgallement ; et premièrement ensuite la déclaration des terres sur lesquelles se prend la totalité dudit rentage et dixmage » Suivent les noms des débiteurs des dimes, et la désignation des immeubles, avec leurs bouts et côtés, contenant au total 110 journaux, tenus en fief de Antoine Tillette, écuyer, sieur de Mautort, par une paire de guan, de la valeur de quatre deniers parisis, chacun an, payable à Mautort le jour de saint Remy. Cet aveu a été présenté à M^e^ Robert Gaillard, par dame Anne Lefebure, religieuse au cou-

vent de l'abbaye d'Espagne, pour et au nom de damoiselle Françoise Massue, abbesse de ladite abbaye. »

Dans ce même ouvrage, en parlant des moulins de Talance d'Abbeville, M. Prarond dit que le 3e moulin, vers la rue de l'Isle, devait le mardi de chaque semaine, à l'abbaye d'Epagne, huit boisseaux de blé ; il ajoute que c'était une donation de Guillaume de Talvas, comte de Ponthieu, qui datait par conséquent du XIIe siècle. Plus loin le même auteur dit encore : « En 1730 les religieuses d'Epagne paraissent avoir eu, sur un des moulins de Talance, une redevance de 4 setiers de froment et de 15 setiers 8 boisseaux de blé muison. M. Darsy (bénéfices de l'église d'Amiens), t. II, p. 19. »

Il y avait à Rouvroy, une vicomté connue sous le nom de vicomté des dames ou des nonains d'Epagne. Le terrier de l'abbaye d'Epagne de 1492, porte que les dames, abbesse et religieuses d'Epagne ont une vicomté, « qui commence au fossé de Follemprise jusqu'au bout de Rouvroy, où il y a pareil droit, qu'en la vicomté du pont à poissons, en Abbeville, sauf le travers, masse et palette ». La vicomté d'Epagne s'étendait sur la rive gauche de la rivière aux Nonnains, et les religieuses devaient, de ce côté, une voie de charriage aux bourgeois.

Dans le cartulaire du comté de Ponthieu, nous voyons que par lettres de février 1209, le comte de Ponthieu fait savoir que les bourgeois d'Abbeville ont contesté aux religieuses d'Epagne le droit de réédifier à Rouvroy, des maisons détruites pour cause de guerre, que les religieuses ont porté leur cause devant le doyen, le trésorier et le chantre de Rouen ; qu'il parait être intervenu une transaction, aux termes de laquelle la prieure pouvait faire rebâtir dans sa terre, hors de

la barbacane de la porte de Rouvroy, et y rétablir « ses hostises, son four, sa maison, etc... » Le marquis Le Ver a remarqué que dans cette charte, l'abbesse d'Epagne est qualifiée prieure et non abbesse « et qu'elle a porté ses plaintes à la cour spirituelle de Rouen, non à celle d'Amiens, au régime spirituel de laquelle son couvent était soumis. » Il est vrai qu'elle avait réclamé même à Rome et que l'affaire était renvoyée à Rouen.

A une date que nous ne pouvons préciser, mais qui est antérieure à 1692, on avait opéré près de l'emplacement du pont actuel d'Epagne, un détournement de la Somme et un dessèchement des prairies. Le lieu où ce travail a été fait s'appelait la vuate rivière. Le registre ou ancien terrier de l'abbaye, qui est de 1492, dit que la wate rivière... est la place par laquelle coulait anciennement, une partie de la rivière de Somme, qui faisait tourner un moulin ; qu'elle appartient à l'abbaye, qu'elle est nommée la Flacque, et aboutit à la chaussée qui aboutit au marais.

Dans la répartition d'une taxe de 10,304 livres, imposée au diocèse d'Amiens, le 21 mars 1522, nous voyons que le « collège et monastère d'Espaigne n'a en rien été taxé, pour la pauvreté de la maison ».

Le 16 juillet 1684, devant Michault, notaire à Abbeville, dame Gabrielle Lallemand, abbesse de Notre-Dame d'Espaigne, donne quittance à Jean de Lamiré de Caumont, acquéreur de la seigneurie d'Espaigne. de 297 livres d'arrérages de censives, pour lesquels ladite dame avait été colloquée, dans l'ordre ouvert sur le prix de ladite seigneurie.

Le 26 juillet 1685, la même abbesse reconnait avoir reçu de M. et M^me^ de Caumont 170 livres pour droit

seigneurial, sur 10 journaux de terre en 6 picèes, par eux acquis du sieur Lambert, par contrat du 27 novembre 1683. Les censives étaient de 9 l. 5 s. par an, et de 4 livres pour la valeur de 5 chapons.

8 septembre 1691, devant Michault, notaire, présent Nicolas Anguier, greffier du conseil, comparaissent Charles Lefebvre 60 ans, et Isidore Bourgois, 55 ans, laboureurs à Epagne, qui déclarent, qu'il ont connaissance, pour l'avoir entendu dire, que la défunte dame Massue, abbesse d'Epagne, a toujours joui de 7 journaux de terre joignant le marais, nommés la petite ferme.

Le 15 octobre 1703, Joseph de Mailly, marquis de Haucourt, vend à Angélique du Maisniel d'Applaincourt, femme d'Antoine de Mailly, marquis de Haucourt, avec la seigneurie de Bellifontaine, et le fief de Bicourt, les droits de champart sur 90 journaux de terre, appartenant à l'abbaye d'Epagne.

M. Darsy, Bénéfices de l'église d'Amiens, donne la déclaration faite, le 15 février 1730, par Sœur Marie Maqueron de Beaulieu, prieure en l'absence de l'abbesse, et par toutes les religieuses, rectifiée.

« Revenus affermés. La terre et seigneurie d'Epagne, « avec moyenne et basse justice[1], une maison et « enclos, 50 journaux de terre à la sole et 20 jour- « naux de pré [2] affermés moyennant 400 livres, plus

1. « Ce domaine lui avait été donné par son fondateur à titre de vicomté, comme le dit Piganiel de la Force *(Nouvelle descrip. de la France)*, ce qui signifie bien avec moyenne et basse justice. »

2. « Une sentence du bailli royal d'Abbeville, du mois de mai 1502, maintient l'abbaye dans la propriété d'un pré accostant à ses autres prés, et nommé le wate rivière, auprès duquel passait un cours d'eau, faisant d'ancienneté mouvoir un moulin à blé, qui appartenait autrefois aux religieuses. »

« 147 setiers de blé, mesure d'Abbeville, évalués « 1183 l. 7 s., — 4 journaux de terre à Epagne affer- « més 20 l., plus 22 setiers d'orge, évalués, à raison « de 7 l. 9 sols, 163 l 18 s., — 5 journaux de terre à « Epagne, affermés 6 l. 13 s. 4 d., plus 5 setiers de « blé, 40 l. 5 s., — une maison, bâtiments, aire et pré, « situés au marais d'Epagne, le tout contenant « 7 journaux, 100 l., — une autre maison et bâti- « ments, situés à Epagne, contenant 75 verges, et « baillé à cens, pour 12 l., — le droit de pêche dans la « rivière de Somme, dans l'étendue de la seigneurie « d'Epagne, affermé 10 l., — 40 journaux de terre au « terroir d'Epagne, affermés moyennant 32 setiers « de blé évalués 257 l. 12 s, plus en argent 60 l., — « 6 journaux 1 quartier de terre, au faubourg du Bois « d'Abbeville, 60 l., — 16 journaux de terre à la sole « situés au terroir de Bellancourt, affermés moyen- « nant 100 l. en argent, 40 setiers de blé évalués « 322 l., et 24 setiers d'orge 178 l. 16 s., — 16 jour- « naux à la sole, au terroir de Bernaville, affermés « 40 setiers de blé, 322 l., — 20 journaux au terroir « de Domemont, affermés 18 setiers de blé, 144 l. 18 s., « — la ferme de la Biette, consistant en prés, aires et « terres labourables, au terroir de Duncq, 300 l., — « 33 journaux à la sole, situés à Grandsart, affermés « moyennant 40 setiers de blé, 322 l., plus en argent « 140 l., — une portion de dîme sur le terroir de « Heuzecourt, 22 l. 10 s., — un droit de dîme et de « champart sur une partie du territoire de Mautor, « Vaux et Yonval, affermés en argent, 100 l., plus « 26 setiers de blé, 209 l., 6 s., — 92 journaux de « terre, au terroir de Prouville, affermés 80 setiers « de blé, évalués 644 l., — 21 journaux 31 verges

« de terre, au terroir de Pont-Remy, 300 l. »

« Revenus non affermés. Les censives de la seigneurie d'Epagne, 7 l., — une rente sur les tailles de l'élection de Ponthieu, au principal de 1497 l. 10 s., au denier 50, 29 l. 19 s., — sur le domaine de Ponthieu, une rente de un muid ou 12 setiers d'avoine, mesure d'Abbeville, évalués à 5 l. 15 s. le setier, 69 l., plus en argent, 82 l. 2 s. 9 d. — Total des revenus 5607 l. 7 s. 1 d. [1]. »

« Charges. 8 setiers de blé au sieur Buteux, 64 l. 8 s., — à la fabrique de l'église d'Epagne, 3 setiers

1. « Les religieuses n'ont pas fait figurer en leur déclaration les redevances ci-après, qui paraissent cependant avoir existé alors : 1° Sur la terre et seigneurie de Moyenneville, pour raison des droits de champart et don, que l'abbaye avait droit de prendre sur le terroir du lieu, 9 setiers de froment, 9 setiers de blé moitié, 6 setiers de blé muison, 8 boisseaux de pois blancs, 12 livres de cire blanche, mise en œuvre, à la volonté de l'abbesse, 30 livres de chandelle de suif, un *cuignet* de 4 boisseaux de farine, un agneau et 200 l. ; 2° sur le moulin de Long, 12 setiers de blé ; 3° sur l'un des moulins du pont Talance à Abbeville, 4 setiers de froment, et 15 setiers 8 boisseaux de blé muison ; 4° sur le grand moulin de Rouvroy, 36 setiers de blé muison ; 5° sur le moulin de la Mare, un setier de blé froment ; 6° sur l'Hôtel-Dieu d'Abbeville, 10 setiers 4 boisseaux d'avoine ; 7° sur l'abbaye de Saint-Valery, 14 setiers de blé froment ; 8° sur Charles Landrieu et Claude Dupuis de Canchy, 2 setiers 8 boisseaux de seigle et autant d'avoine ; 9° sur l'abbaye de Valloires, une rente de 300 l. au capital de 6000 l. ; 10° sur les terres de la seigneurie d'Arrest-en-Ponthieu, une rente de 60 l. au capital de 1200 l. ; 11° des censives et droits seigneuriaux à Abbeville, Rouvroy, Mautort et Yonval, évalués, année commune à 103 l. 10 sols, etc. (Procès-verbal de 1745 ) La redevance en blé sur l'abbaye de Saint-Valery, parait avoir l'origine suivante : au mois de mars 1215, l'abbaye d'Epagne lui avait cédé tous ses droits de justice et autres sur les moulins de Pont près Eu, qu'elle tenait de la libéralité d'Enguerrand, en son vivant sénéchal de Ponthieu, à la charge par les religieux de Saint-Valery de lui payer un muid de blé à prendre à Cambron. Willaume, comte de Ponthieu et de Montreuil, par charte du mois de mars 1215 (croyons-nous), approuva ladite convention. (Documents particuliers.)

« et 4 boisseaux de blé évalués 26 l. 8 s. 3 d., plus « 3 setiers et 4 boisseaux d'avoine, 18 l. 13 s. 9 d., — « au curé d'Epagne, même rente, 44 l. 17 s., — aux « chapelains de Sainte-Croix, dans la cour de Pon- « thieu, à Abbeville, 4 setiers de blé, 32 l. 4 s., — « entretien des batimens de l'abbaye, situés rue « Saint-Gilles, sur un terrain de la contenance de « 2 journaux, enclos de murailles (procès-verbal de « 1745), des fermes et des maisons au village « d'Epagne, 600 l., — part des réparations du chœur « des églises de Mautor et de Heuzecourt, à cause de « la grosse dime appartenant à l'abbaye, 40 l., — « entretien et nourriture d'un Père confesseur, 500 l., « — nourriture et gages de 6 domestiques, 800 l. — « Total 2126 l. 1 s.

| | | |
|---|---|---|
| *Récapitulation.* Montant des revenus. | | 5607 l. 7 s. 1 d. |
| — des charges. | | 2126 1 |
| Reste net. | | 3481 l. 6 s. 1 d. |

En février 1712, une déclaration du temporel de l'abbaye d'Epagne a été faite en la chambre des comptes, à la requête de dame Marguerite le Cordier du Troncq, abbesse. M. G. de Witasse a eu l'obligeance de nous remettre la copie de cette déclaration, qu'il a trouvée aux archives nationales, P. 2889, et qui est ainsi conçue : « De la 7e liasse des aveux et « dénombrement et déclarations du temporel et tiltre « du siècle mil trois cens, commencent la cotte qua- « torze cens soixante et un, et finissant à la cotte « quinze cens soixante. Cotte XVcXXXIX.

« L'abese et couvent d'Espaigne les Abbeville, « tant..... y est le manoir et abbaye assis en led. ville « d'Espaigne auquel attenant environ neuf journeux

« de prés, aveucques les gardins..... de murs et fossés.
« Item a, en lad. ville et es terrouer et environ, appar-
« tenant en led. église, deux cens quatre vingt quinze
« journeux et demy de terres ou environ, des
« quelles. ... parce qu'il en y a quantité de mau-
« vaise, et aussi y a plusieurs, qui doivent terrages et
« aussi au seigneur direct huict sols par an, pour
« vingt-six journeux... cinq sols aud. seigneur par
« an pour un journeux, qui firent à Lecrarier. Item
« sont appartenant led. église quinze journeux de
« pré ou environ, séant en lad. ville d'Espaigne,
« lequel sont de si mauvaises herbes qui, aucunes
« fois sont laissiez à couverture. Item sont apparte-
« nant a led. église, treize livres huict deniers de
« cens ou environ, trente huict..... quatre geulines,
« vingt-trois corvées ou environ, lesquelles lesd.
« religieuses prennent sur plusieurs masures, terres
« et tennements scitués en lad. ville d'Espaignes ou
« environ, et aussy ont lesd. religieuses illec masures
« revenues en leur main et aussy ont sur les tenne-
« ments dessus nommez et autres environs, dix
« septiers d'avoyne et quatre septiers et mine de
« bled à la mesure d'Abbeville, et à cause de led.
« église rend par an au curé d'Espaigne trente six
« sols, et ont lesd. religieuses en led. église et es
« lieux dessus d. justiche et seigneurie, vicomté et
« au-dessous. Item ont lesd. religieuses au bout de la
« cauchie de Rouveroy, plusieurs masures et tenne-
« mens, la u elles souloient avoir un manoir et
« grange, qu'on nommoit la maison ad nonnains
« bailler, lesquelles furent arses et destruittes par
« les gens de le ville d'Abbeville quant les Anglais
« passèrent..... »

D'après M. Florentin Lefils, lorsque la guerre désolait le pays, les religieuses d'Epagne traversaient la Somme, et se réfugiaient en leur métairie de l'Abiette (petite abbaye) ; la tradition du pays est que les religieuses d'Epagne auraient autrefois habité en un lieu, au terroir de Dun-le-Pont-Remy, nommé Nouvelle Grange, et attenant à la ferme de Coquerel, au pied du coteau sur lequel est l'emplacement du camp romain, appelé Camp César, nous citons textuellement M. Lefils qui dit avoir copié sur des notes, dont il n'indique pas l'origine. « Ce lieu audit territoire de Dun-les-Pont-Remy, nommé Nouvelle Grange, est une ferme non amasée, appartenant à lad. abbaye, dans laquelle il y avait une chapelle, dans laquelle on célébrait la sainte messe, lorsqu'aux temps des guerres, les religieuses d'Epagne fuyant les ennemys, passaient la rivière de Somme à Eaucourt, se réfugiaient en icelle ferme. C'est ce qui a donné lieu à la tradition du pays, que lesd. religieuses auraient habité led. lieu. La retraite que firent lesd. religieuses d'Epagne en cette Nouvelle Grange, lui a fait encore une fois perdre son nom en celui de l'Abiette, qui signifie petite abbaye, lequel nom est resté jusqu'aujourd'hui, et on ne connaît plus sous d'autre nom lad. ferme. La tradition est encore qu'en ce même lieu dit l'Abiette, une abbesse d'Epagne fit le miracle de rendre muettes les grenouilles des environs, qui étaient en si grand nombre qu'elles interrompaient et incommodaient grandement les religieuses dans leur solitude et repos de la nuit, et l'on observe que lesd. grenouilles sont restées muettes depuis ce temps jusqu'à ce jour. » (*La Picardie*, revue littéraire et scientifique, 1868, p. 462.)

M. Lefils, copiant toujours ses notes, dit : « L'abbaye d'Epagne cessa d'être, après la retraite de Mme de Castellane, par réunion à l'abbaye de Villancourt, et Mme Chrétienne Victoire de Maupeou prit possession des deux abbayes au mois d'octobre 1747. L'abbaye d'Epagne était plus ancienne que celle de Villancourt, du même ordre, laquelle s'était, à cause des guerres, transférée en 1662, de Villancourt, près Auxi-le-Château, à Abbeville. »

Le 16 décembre 1738, M. de Caumont, seigneur d'Epagne, passe devant Me Lebel, notaire à Abbeville, bailli de l'abbaye d'Epagne, aveu qu'il tient cottièrement de lad. abbaye, à cause de sa seigneurie d'Epagne : 1° une masure non amasée contenant un journal et demi par 8 sols, 2 chapons, et 12 deniers pour le droit de four et 2 corvées, le tout de cens par an ; 2° un journal et demi de terre labourable par 3 sols 6 deniers de cens ; 3° une masure non amasée à l'angle de la ruelle conduisant de l'abbaye au pied du mont, tenant à Pierre Aubert et à une terre nommée le champ Porquet, par 25 sols et une corvée ; 4° 4 journaux de terre, sis au pied du mont, tenant à la pièce dite des 24, par 16 sols de cens ; 5° une maison provenant de Jacques Vuarré, qui fut l'ancien corps de garde, tenant à la rivière et à la rue du Marais, par un denier de cens par an ; 6° et cinq quartiers de terre, par 23 sols 6 d., 3 chapons et une corvée.

A la suite d'une expédition de cet aveu, se trouve la quittance suivante : « Nous abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame d'Epagne, reconnaissons avoir reçu de M. de Caumont, dénommé dans l'aveux ci-dessus, et autres parts transcrit, la somme de

290 livres, et ce pour arrérages eschus jusques et compris cette présente année, de censive due à notre abbaye, à cause des immeubles repris audit aveu, dont nous le tenons quitte, le tout, néanmoins, sans préjudice aux autres droits de nostre abbaye, contre ledit sieur de Caumont, qui s'est réservé dans ses déffenses au contraire, et notamment dans les réserves que nous dame abbesse, faisons, de nous faire païer des frais et dépens, adjugés par arrest du Grand Conseil, en datte du 5 septembre dernier, pourquoy ledit arrest demeurera toujours dans force et vertu, sans novacion. Fait en notre abbaye ce dix-sept Décembre 1738, signé DE CASTELLANE, abbesse d'Espagne. »

Les abbesses dont les noms sont venus jusqu'à nous sont :

En 1200 : Marguerite de Ligny.
1230 : Isabelle, fille de Guillaume, comte de Ponthieu.
1251 : Benedicte de Saint-Fuscien.
1289 : Marois de Pont-Remy.
1295 : Adde.
1297 : Isabeau.
1310 : Maroie
1340 : Marie de Contannille.
1430 : Guillaine de Fédebry.
1451 : Bonne d'Eaucourt.
1462 : Charlotte de Bergecourt.
1468 : Adrienne de la Folie.
1485 : Mabille du Tielt.
1512 : ..... de Ruelle.
1560 : Jeanne d'Anglure.
1580 : Marie d'Anglure, nièce de la précédente.

En 1587 : Françoise Massue, qui aurait été abbesse pendant 52 ans.

1610 : Gabrielle Lallemand, dite Sainte-Madeleine, d'une famille Lallemand, de Paris.

1694 : Marie-Louise de Boisseleau.

1712 : Marguerite le Cordier du Troncq.

1715 : Claude-Marguerite Lambert de Thorigny.

1738 : Marie-Anne de Castellane, d'une vieille famille de Provence, qui, en 1745, fut nommée abbesse de Berteaucourt.

1770 : Sœur Feydeau ; à cette date, sœur Danzel était prieure, et sœur Levault dépos^re.

En 1645, le bailli de l'abbaye se nomme Thomas.

En 1691, c'est François Michaut, notaire à Abbeville, qui est bailli.

En 1738, le bailli est Jacques Lebel, notaire à Abbeville.

En 1691, Nicolas Auguier est greffier-commis de l'abbaye.

A la date du 21 mai 1642, les religieuses d'Epagne abandonnèrent leur abbaye, à l'exception de quelques-unes d'entre elles, qui continuèrent à y demeurer, pour aller habiter Abbeville, rue de l'Hôtel-Dieu, dans une maison qu'on appelait anciennement l'hôtel de Saint-Valery. La première messe qu'elles y firent célébrer publiquement, eut lieu le 25 mai, et ce fut un religieux de leur ordre qui la célébra. Le même jour après-midi, un sermon fut donné dans leur église, en présence d'une nombreuse assistance. En 1645, elles s'installèrent au Paraclet, rue Saint-Gilles.

Le P. Ignace, dans son Histoire ecclésiastique d'Abbeville et de l'archidiaconné de Ponthieu, dit que

les religieuses agirent ainsi, après avoir pris l'avis d'hommes sages et expérimentés, tant ecclésiastiques que séculiers, pour les raisons suivantes :

« La première, d'autant que le sacré concile de Trente, exhorte les évêques et les autres supérieurs, de faire en sorte que les monastères des religieuses qui sont hors des villes, soient remis dans les villes, dans des nouveaux ou anciens monastères.

« La deuxième, d'autant que les bâtiments du cloître et du dortoir étaient si vieux, qu'ils allaient tomber en ruines, et qu'ayant à les réparer, il n'en coûterait pas davantage d'en faire de nouveaux dans une bonne ville, que de les redresser en un lieu champêtre.

« La troisième, que cette abbaye n'étant qu'à une lieue d'Abbeville, plusieurs personnes de diverses conditions, s'y allaient promener, et faire des visites souvent inutiles ; et après, suivaient les collations, non pas spirituelles, comme faisaient les saints Pères du désert, mais matérielles, ce qui empêchait les religieuses d'assister au service divin, et leur donnait beaucoup de distractions ; étant dans la ville cela ne se pratique pas.

« La quatrième et dernière, c'est qu'étant aux champs, on n'a pas l'assistance pour l'âme, telle qu'on a dans la ville, où il y a de grands hommes, fort spirituels de divers ordres, et excellents prédicateurs, que l'on peut avoir quand il est nécessaire, pour l'avancement d'une communauté. »

Pour s'établir à Abbeville, il fallait aux religieuses d'Epagne une permission donnée par les autorités de cette ville, voici la copie textuelle de la délibération par laquelle cette autorisation leur fut accordée :

« Acte de délibération de Messieurs les mayeur et eschevins d'Abbeville, pour l'establissement des religieuses de l'abbaye d'Espaigne, dans leur ville.

« Du dixième jour de may mil six cent quarante-cinq, en la chambre du conseil de l'eschevinage de la ville d'Abbeville, par devant Philippe Pappin, escuyer, sieur de Machy, conseiller et advocat du roy, en la seneschaussée et siège présidial de Ponthieu, mayeur de ladite ville, présens Messieurs le Bel, Leblond, Groul, Bourdon, du Chesne, Poilly, Violette et Charterel, Boullon siéger et Manessier, procureur du roy.

« Veu la requête a nous présentée le cinquième du mois de may, par la révérende dame Gabrielle Lallemand, abbesse de l'abbaye de Nostre-Dame d'Espaigne, ordre de Cisteaux, et les religieuses de ladite abbaye, à ce qu'il nous pleust, vouloir ordonner que les lettres patentes, par elle obtenues, portant permission de sortir de leur couvent d'Espaigne, où elles étaient, et se transporter en cette ville, pour s'y establir en closture, et pour cet effect, acquérir en icelle ville, un lieu et place commode pour y faire leur establissement, y bastir et construire une maison et couvent, ensemble les arrest et autres pièces attachées ausdites lettres, qui seront registrées en nostre greffe, pour y avoir recours et leur servir comme il appartiendra. Notre délibération du 21 mai 1642, portant permission auxdites religieuses, de se transporter en cette ville, pour y faire leur demeure ; autre permission donnée auxdites abbesse et religieuses, par Monseigneur le cardinal de Richelieu, abbé et général dudit ordre de Cisteaux, afin d'acheter une place et y bastir, icelle en date du 16 septembre 1641, l'injonction de Monseigneur l'évesque d'Amiens, du 17 sep-

tembre 1643, le consentement et permission de la reyne, donnée par la Congrégation, ordonnée par Sa Majesté pour les affaires ecclésiastiques, du 29 Août 1643, signé le cardinal Mazarini Les lettres patentes données à Paris au mois de septembre, l'an 1643, signé Louis, et sur le reply, de Guonégaud, et scellées de cire verte, sur soye verte et rouge, arrest de la cour de parlement du 1er juillet 1644, portant que lesdites lettres seraient registrées, au greffe d'icelle cour, l'enregistrement estant sur le reply desdites lettres du même jour 1er juillet. Les conclusions du procureur du roy audit eschevinage, auquel le tout a esté communiqué ; pris sur ce advis, *nous avons ordonné*, que lesdites lettres patentes, et les autres pièces attachées à icelles, reprises cy-dessus, seront registrées aux registres des délibérations de ladite ville, pour y avoir recours cy-après, à la charge que lesdites dame abbesse, religieuses et couvent, ne pourront ès environ du lieu, qu'elles ont commencé de faire bastir, pour leur establissement, acquérir aucunes maisons respondantes, tant sur la rue Saint-Gilles, que sur la place du Préer, pour icelles démolir, et enclosre dans leur pourpris; mais seront tenues, en cas d'acquisition de l'une ou plusieurs desdites maisons, d'en laisser la partie d'icelles, répondante sur le frocq, à usage de demeure, pour les habitants de la ville, en y laissant les maisons déjà basties, ou les réédifiant de nouveau ; et de ne joindre à leur clos, que les portions de derrière et de jardinage, à ce que ladite rüe, qui est l'une des principales chaussées de cette ville, et ladite place du Préer, qui est publique et voisine du rempart, et de l'une des portes de la ville, du costé de l'ennemy, ne soient désertes, mais habitées

à l'advenir, par nombre d'habitans, comme elle a toujours esté, pour l'embellissement de la ville, seureté de la place, et commodité des habitans, signé Pappin maïeur, Le Blond, Groul, Bourdon, du Chesne, Violette et Charterel, eschevins. »

Après avoir reproduit ce document, le P. Ignace ajoute :

« Incontinent après, Madame d'Epaigne et toute sa communauté quittèrent l'hôtel de Saint-Valery, qu'elles tenaient à louage, et allèrent demeurer dans leur nouveau monastère, situé en la rue Saint-Gilles, où elles ne sont encore qu'en petite compagnie, mais pleine d'honneur, d'intégrité, de pudeur, de modestie, et d'une grande charité entr'elles. Leur silence plus vénérable que le parler, leur tranquillité d'esprit, témoignage de la bonne conscience, toutes ces marques d'une vie agréable à Dieu, sont comme des muettes trompettes, qui excitent puissamment les âmes saintement violentes, à ravir le royaume des cieux, et pour tout dire en un mot, elles observent exactement la réforme et leur sainte règle, sous la prudente et charitable conduite de Madame leur abbesse, qui a beaucoup travaillé, pour le repos de cette religieuse communauté. »

M. Louandre dans son *Histoire d'Abbeville*, t. II, p. 170, dit que rien n'accuse le relâchement et l'irrégularité des mœurs, dans les abbayes et les couvents de femmes. Cependant, ajoute-t-il, « Jean Labadie, fameux illuminé du XVII[e] siècle, eut avec les dames de l'abbaye d'Epagne, plusieurs conférences qui excitèrent les soupçons de la supérieure du couvent. L'évêque d'Amiens, Caumartin, qui l'avait appelé dans son diocèse, allait le faire arrêter, lorsqu'il s'enfuit à

Paris. Accuser les dames d'Epagne d'avoir forfait aux plus méritants de leurs vœux, ce serait les calomnier peut-être, mais ce n'est pas même médire, que de les accuser d'avoir été précieuses, quand la plupart des femmes l'étaient en France, et d'avoir joué plus tard, dans leur abbaye de Willancourt, les innocentes comédies de Florian, dans lesquelles l'auteur figurait lui-même. Ces dames du moins se faisaient pardonner par l'esprit et la distinction des manières, les retours vers les vanités mondaines et les distractions profanes. Madame l'abbesse d'Epagne était surtout citée pour ses grâces ; Somaise lui a consacré un souvenir. »

Dom Grenier dit que les religieuses d'Epagne sont allées s'établir à Abbeville, à la condition d'entretenir à Epagne, les lieux saints, d'y faire célébrer la messe par un prêtre, qui n'aurait pas le droit d'y faire l'eau bénite, pain bénit, baptêmes et autres fonctions curiales.

Les religieuses d'Epagne habitèrent le Paraclet jusqu'en 1747, époque à laquelle cette maison fut supprimée et réunie à celle de Villancourt [1]. Le 17 juin 1792, l'ancienne église du Paraclet, remplie de fourrages, fut détruite par un incendie.

Nous n'avons pu trouver la date à laquelle les religieuses cessèrent complètement d'habiter l'abbaye d'Epagne. Nous avons vu plus haut qu'en 1642, les bâtiments avaient déjà besoin de réparations importantes ; il est probable que le mauvais état de ces bâti-

1. L'abbaye de Notre-Dame de Villancourt, canton d'Auxi-le-Château en Ponthieu, fut fondée par des Bernardines à la fin du XII[e] siècle, dans l'île de Sénart près de l'Authie. En 1220, elle fut transférée à Villancourt. Les religieuses quittèrent l'abbaye en 1668, à cause des guerres, et vinrent se fixer à Abbeville, dans la chaussée Marcadé.

ments a dû forcer les religieuses à quitter l'abbaye vers le milieu du XVIII[e] siècle. Nous voyons qu'en 1766 ceux qui existaient encore, étaient déjà à usage de ferme. Cette ferme a existé jusqu'en 1834 ; elle a été occupée, d'abord par la famille Delgove, puis par MM. Tacheux père et fils ; les bâtiments sont ensuite tombés en ruines. En 1880, on y remarquait encore une espèce de tour, qui en dernier lieu servait de colombier. Une partie des murs de clôture, plusieurs fois restaurés, existe toujours. Le terrain qu'occupait l'abbaye et la plupart des immeubles qui en dépendaient ont été réunis à la seigneurie d'Epagne en 1827, ainsi que nous l'avons expliqué dans le chapitre V.

En 1880 M. de Monnecove a donné à bail à vie, l'enclos de l'ancienne abbaye, à M. Emile Barré, négociant à Abbeville, avec l'autorisation pour celui-ci, d'y faire tous les terrassements, plantations et constructions qu'il jugerait convenable, mais à la condition qu'à son décès, le tout deviendrait la propriété de M. de Monnecove qui reprendrait son immeuble dans l'état où l'aurait mis M. Barré. Celui-ci y a exécuté des travaux considérables ; — il a construit une maison de campagne, avec des communs importants et a fait dessiner et planter un parc qui ne le cède en rien à celui de l'hôtel d'Emonville, dont la ville d'Abbeville a fait un jardin public. — M. Barré est mort en 1894, et cette charmante propriété a fait retour à M. de Monnecove, qui la maintient dans l'état où l'avait placée son locataire.

## CHAPITRE VII

**Eglise — Curés — Fabrique — Presbytère — Cimetières.**

L'église d'Epagne est située à l'entrée du village, vers Abbeville, à environ 200 mètres de la route nationale — entre cette route et la Somme — et à l'extrémité de la rue ou impasse qui y conduit ; elle est dédiée à saint Jean-Baptiste.

Selon M. Darsy, le Pouillé de 1301 ne la mentionnant pas, il est probable qu'à cette époque, elle n'existait pas encore ; cependant elle doit remonter à une date assez reculée, puisque dès l'année 1693, il a fallu en reconstruire la nef, ce qui fait supposer que cette nef était déjà très ancienne.

Elle avait été construite en pierres. Le chœur était moins large de 4 mètres environ que la nef, deux autels se trouvaient à l'extrémité de la nef, près du chœur, l'un était dédié à la Sainte Vierge, l'autre à saint Joseph. Quatre croisées éclairaient le chœur ; à l'une de ces croisées on remarquait des meneaux, ainsi qu'un reste de vitrail, représentant la face de Notre-Seigneur, soutenue par deux anges. Cette partie de vitrail que l'on retrouve actuellement dans une fenêtre en ovale de la sacristie, indiquerait que

les croisées avaient des vitraux d'une certaine valeur. La sacristie était située au midi, elle mesurait à peine deux mètres carrés, et était très humide.

Dans ses *Notices sur l'arrondissement d'Abbeville* parues en 1854, M. Prarond dit : « L'église d'Epagne se compose de deux parties, la nef et le chœur : la nef est éclairée par quatre fenêtres cintrées, sans aucun style. Le chœur est également éclairé par quatre fenêtres, dont trois parfaitement ressemblantes à celles de la nef, et une en ogive du style bâtard de la Renaissance ; cette dernière conserve dans le haut, un coin de vitrail, représentant la sainte Face, entre deux anges à genoux, une des portes qui traversent le chœur porte des caractères entaillés dans le bois, mais illisibles. Cette église, du reste, est abandonnée au plus entier délabrement, les vitres, déjà en partie tombées, se détachent partout des châssis de plomb, et le vent souffle par toutes les fenêtres. Le tableau du fond représentant un évêque debout, en compagnie d'un ange, et tenant un cœur à la main, a l'air d'une mauvaise copie d'un tableau meilleur. »

L'état de délabrement, signalé par M. Prarond, n'était que trop réel ; le pignon du chœur s'étant détaché des murs, et menaçant de tomber, il fallut bientôt procéder à des réparations considérables. Dès le 7 novembre 1851, le conseil de fabrique avait sollicité la reconstruction du chœur, qui avait été édifié en 1726, mais ce projet ayant rencontré de nombreuses difficultés, cette reconstruction ne put avoir lieu qu'en 1858 : elle coûta 8,658 francs, qui furent payés, par la commune pour 5,463 fr. 98, par la fabrique jusqu'à concurrence de 500 francs et par la commune d'Eaucourt,

annexe de la paroisse d'Epagne, pour 2,595 francs. Cette commune se refusait à contribuer à la dépense, mais elle fut imposée d'office, par un décret du 2 décembre 1858. La bénédiction du nouveau chœur eut lieu le 10 avril 1859. Dès le mois de juillet 1853, à la suite de la visite d'un architecte envoyé par le préfet, l'usage du chœur, dont le toit même avait été enlevé s'était trouvé interdit, et jusqu'en 1859, les exercices du culte furent célébrés dans la nef seulement.

Un peu plus tard, la sacristie actuelle a été construite au moyen de fonds provenant de souscriptions des principaux habitants d'Epagne, et d'un secours de 200 francs alloué par le département ; elle a coûté 800 francs ; elle est située contre le chœur, à droite et elle mesure 3 mètres carrés.

En 1869, un ouragan ayant enlevé une partie de la couverture en tuiles de la nef, on se décida à faire restaurer cette nef qui était basse, humide, et peu éclairée ; cette restauration fût achevée rapidement. Les murailles ont été exhaussées de 1m,60 et mises au niveau de celles du chœur, on a fait également un pavage neuf et en même temps, on a élargi le clocher sur lequel on a établi un toit carré, qui porte la date de 1870, époque où les travaux ont pris fin.

Le chœur actuel, plus grand que l'ancien, est aussi large que la nef et ses murailles sont l'exact prolongement de celle-ci ; par suite, on a supprimé les deux petits autels qui existaient à la jonction de la nef et du chœur.

Toute l'église est maintenant couverte en ardoises ; les murs de la nef et du clocher sont en pierres de taille, ceux du chœur, en briques. Le terrain qui l'entoure et la sépare du presbytère, et des dépendances

du château, a été à usage de cimetière jusqu'en 1870 et l'on y voit encore beaucoup de tombes. L'église mesure 25 mètres de long et sa largeur est de 7m,40.

Cette église n'offre rien de curieux pour l'archéologue, et ne présente pour ainsi dire, aucun caractère architectural. Vue du dehors elle a l'aspect d'un long bâtiment, propre et sans prétention. Elle n'a pas de style bien défini ; l'architecte a donné aux sept croisées du chœur la forme ogivale, et la voûte forme le plein cintre, avec nervures en bois sur le plafond. Derrière l'autel, elle est éclairée par une grande croisée dont les vitraux représentent le baptême de Notre-Seigneur par saint Jean-Baptiste ; six autres croisées sont dans le chœur, dont deux, l'une à droite, et l'autre à gauche de l'autel, sont en mosaïque ; six croisées en grisailles éclairent la nef

A l'intérieur, l'église présente l'aspect d'un monument neuf, simple et bien ordonné. Tout y respire l'aisance et le bon goût, et tous ceux qui la voient, sont d'accord pour dire qu'il est peu d'églises de village, aussi propre, aussi gaie, aussi coquette, pourrions-nous dire.

A l'extrémité du chœur se trouve l'autel, en bois de chêne sculpté, de style gothique, dans le rétable duquel sont deux panneaux avec sujets sculptés, représentant, l'un la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'autre, la descente de croix. Sur le devant, sont représentés, en statuettes encadrées, sous des ogives sculptées, les quatre évangélistes. Au milieu se trouve l'*Agnus Dei* Sur la porte du tabernacle on voit le bon Pasteur en demi ronde-bosse. Sur l'autel on remarque deux anges en bois de chêne, portant des candéladres ; cet autel a coûté 1,700 francs.

Des stalles occupent tout le chœur ; elles sont, comme les boiseries du sanctuaire, en bois de chêne sculpté.

La chaire qui est aussi en bois de chêne sculpté, style gothique, est à gauche au milieu de la nef. En face, se trouve une belle croix également en bois de chêne sculpté, portant le Christ.

En entrant, à gauche, on remarque les fonts baptismaux en beau marbre veiné, avec une grille en fonte ornementée ; près de la porte, aussi à gauche, se trouve un confessionnal en bois de chêne, style gothique.

Une tribune existe au-dessus de la porte d'entrée ; elle est en bois de chêne poli, avec sculptures à la balustrade, et rosaces moulurées sous plafond. L'escalier qui y conduit est en spirale, et également en bois de chêne poli.

En 1885, les vieux bancs de la nef ont été remplacés par trente bancs en bois de chêne. La dépense occasionnée par l'acquisition et la mise en place, sur plancher, de ces bancs, s'est élevée à 2,909 fr. Cette somme, excepté 142 francs payés par la fabrique, a été recueillie, au moyen d'une souscription faite par les soins du dévoué curé d'Epagne M. l'abbé Joly. L'inauguration de ces bancs a été faite le dimanche des Rameaux, 29 avril 1886. Le pavage neuf, a coûté 946 fr. 55.

L'église possède un joli chemin de croix, en ciment romain polychrome, et en relief, style gothique, dont l'érection a été faite le dimanche 16 février 1890, par M. l'abbé Dely, alors archiprêtre d'Abbeville, maintenant vicaire général de l'évêque d'Amiens ; une plaque en marbre blanc, placée sous la croix, en face

de la chaire, porte cette inscription : « Ce chemin de « croix a été donné par la famille Le Sergeant de « Monnecove, le 16 février 1890, en mémoire de leur « bien-aimé fils et frère, le baron Henri Le Sergeant « de Monnecove, attaché à l'ambassade de France à « Saint-Pétersbourg, décédé au château d'Epagne, le « 25 août 1889, à l'âge de 25 ans. »

Dans le sanctuaire, et dans le chœur, sont placées sur socles, et surmontées de dais gothiques polychromes, 8 statues représentant, savoir : du côté de l'Evangile : la première, celle qui est le plus près de l'autel, la Sainte Vierge, tenant l'Enfant Jésus dans les bras ; la deuxième, sainte Anne ; la troisième, saint Eloy ; la quatrième, sainte Catherine ; du côté de l'Epître : la première, saint Joseph, aux pieds duquel se tient debout l'Enfant Jésus ; la deuxième, saint Jean-Baptiste ; la troisième, saint Roch ; la quatrième, saint Nicolas.

Dans la nef, on remarque les statues du Sacré-Cœur de Jésus et de Notre-Dame de Lourdes.

Pendant les offices du soir, l'église est éclairée par deux lampes gothiques dorées au vernis, deux couronnes, deux candélabres en cuivre doré, de forme pyramidale et huit chandeliers gothiques dorés.

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, le clocher a été restauré en même temps que la nef en 1870 ; il a été élargi à l'entrée, et surmonté d'un toit carré ; il est bâti en pierres de taille ; cette reconstruction lui a donné, ainsi qu'à l'entrée de l'église, l'aspect d'un édifice neuf. Sa cloche était ancienne ; elle avait été fondue et placée dans le clocher au commencement du xv[e] siècle ; elle pesait 174 kilos. C'était l'une des plus vieilles cloches de la région. Elle portait une inscription,

en lettres et chiffres gothiques, que M. Crusel a déchiffrée ainsi : « ienne gay nou l'an mil CCCCIIII$^{xx}$XVII. » Après la restauration du clocher, elle ne parvenait plus à se faire entendre qu'à une faible distance ; ce qui suscita des plaintes et des réclamations parmi les paroissiens. Le zélé curé d'Epagne se mit en campagne, afin de la remplacer par une cloche plus sonore et plus forte ; après avoir facilement trouvé de généreux parrain et marraine, il pria le maire et les conseillers municipaux, qui y consentirent volontiers, de recueillir à domicile les souscriptions de tous les habitants. Il sollicita lui-même l'offrande de quelques personnes originaires d'Epagne, et il réunit une somme de 1,366 fr. 35. Un fondeur d'Amiens, M. Dapperon-Lecult, reprit la vieille cloche et en fournit une neuve pesant 450 kilos et qui porte cette inscription : « L'an 1895 j'ai été baptisée par M. Dely, vicaire géné-« ral, M. Joly étant curé, M. Mallet, maire. Je pèse « 450 kilos. J'ai été nommée Jeanne-Marie-Josèphe, « par M. Alfred-Emmanuel-Joseph Baron Lesergent « de Monnecove, mon parrain et par Mademoiselle « Noémi Wignier de Beaupré, ma marraine. » Ce baptême eut lieu en présence du clergé de la paroisse, de M. l'abbé Dufourny, curé-doyen du Saint-Sépulcre d'Abbeville, de M. l'abbé Louis, curé de Vauchelles-les-Quesnoy, de M. l'abbé Deneux, curé de Liercourt, de M. l'abbé Collier, curé de Mareuil, et d'une foule énorme venue d'Epagne et des localités voisines. Cette cloche neuve, parfaitement réussie, au son clair et limpide remplit admirablement son but, et envoie jusque dans les villages voisins, l'écho de ses notes harmonieuses. Elle n'avait coûté que 900 francs, en sus de la valeur de l'ancienne cloche ; mais pour l'ins-

taller convenablement, il fallut faire dans le clocher des travaux d'une certaine importance, tels qu'un nouveau beffroi, ouvertures, persiennes, etc..., qui coûtèrent 542 fr. 30, ce qui absorba, et même au-delà, tous les fonds recueillis.

Si l'église d'Epagne est si richement meublée et si agréablement ornée, elle le doit certainement à tous ses paroissiens qui ont fait, dans la mesure de leurs moyens, les sacrifices nécessaires, et au conseil de fabrique qui n'a jamais marchandé son concours. Mais elle le doit surtout, d'abord à l'inépuisable générosité des familles de Beaupré et de Monnecove, qui lui ont donné, pour ainsi dire sans compter, et ensuite à l'infatigable dévouement et au goût éclairé de M. l'abbé Joly, qui est curé d'Epagne depuis quarante-quatre ans, et qui, pendant son long ministère, n'a jamais perdu de vue la restauration et l'embellissement de son église.

Dans l'inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie, par Demay, archiviste aux archives nationales, 1877, nous lisons : « 1340. Epagne (Notre-Dame d'), sceau rond de 38 mill., arch. de la Somme, chap. d'Amiens. Dans une niche gothique, la Vierge assise, tenant l'Enfant Jésus, de chaque côté de la niche, un picard surmonté d'une fleur de lys *(Sigillam conventus beati Marie de Hispania)*. — 4 décembre 1428, rachat d'une rente sur les dîmes de Rouvroy, Guillaume, 1428. Sceau original de 60 mill., arch. de la Somme, chap. d'Amiens : deux niches surmontées de clochetons, dans celle de droite la Vierge, dans celle de gauche l'abbesse crossée, au-dessous, sur un portant, trois roses, légende détruite. »

Dom Grenier dit : « Epagne, paroisse du diocèse

d'Amiens, doyenné d'Abbeville, à la collation de l'abbaye de Marmontiers. Eaucourt est de cette paroisse. Hispana suivant une bulle du pape de 1227. Espagne, saint Jean-Baptiste, du doyenné d'Abbeville. Nicolas Lagrené, religieux prémontré, a été curé de cette paroisse, avant d'être fait abbé de Saint-Jean, évêque d'Ebron, suffragant de l'évêque François de Halluin, il a paru en cette qualité, le 9 juillet 1526. »

Un rôle des décimes levés sur le clergé du diocèse d'Amiens, à la date du 31 décembre 1522, porte que : « pour le diocèse d'Amiens la taxe est de dix mile trois cent soixante-quatre livres, et que la cure d'Espaigne est taxée à VI livres. »

Dans sa *Géographie historique du département de la Somme* (cabinet historique de l'Artois et de la Picardie, livraison de février 1895, page 262), M. G. de Witasse dit qu'en 1066, les deux archidiaconés qui formaient le diocèse d'Amiens étaient connus sous le nom de archidiaconé d'Amiens et archidiaconé d'Abbeville ou du Ponthieu, et qu'en 1301, ce dernier se composait de 326 paroisses, réparties entre 8 doyennés ; la paroisse d'Epagne faisait partie de l'archidiaconé d'Abbeville.

M. Darsy, *Bénéfices de l'église d'Amiens*, écrit : « Epagne, vocable saint Jean-Baptiste, et Eaucourt, vocable saint Aubin, son annexe, présentateur le prieuré de Notre-Dame de Biencourt, déclaration faite le 5 octobre 1728, par le titulaire, M. Michel Boulenger, rectifié. Part de dime, produisant 24 setiers de blé, mesure d'Abbeville, évalués 193 l. 4 s., 10 setiers d'avoine, 57 l. 10 s., et 12 setiers d'orge, 89 l. 8 s. ; novales consistant en terres, sur lesquelles on

dépouille lin et chanvre, 150 l. ; dîme des prés, environ 1,500 bottes de foin, 90 l. ; menues dîmes de pommes, 10 l. ; terres de cure, 6 journaux de mauvaise qualité, 6 livres ; fourrage, 5 s. ; casuel, 10 l.

| | | |
|---|---|---|
| TOTAL. . . . . | | 656 l. 2 s. |
| Charges, frais de dime. . . | 150 l. | » |
| Réparations du presbytère. | 15 l. | » |
| TOTAL. . . | 165 l. | 165 » |
| RESTE NET. . . . . | | 491 l. 2 s. |

La part de dîme était du 1/3, tant sur Epagne que sur Eaucourt. Les deux autres tiers sur Epagne, appartenaient au séminaire, à cause du prieuré de Mareuil. Les deux autres tiers sur Eaucourt, étaient au prieuré de Saint-Pierre. Le déclarant ajoute : « Les religieuses « de Berteaucourt; dans le Maubergeon ont, au ter- « roir d'Eaucourt les 2/3, à l'exception des novales et « prés, que le curé prend seul. » (Déclaration, Pouillé de l'arch.) En l'année 1726, le chœur d'Epagne « fut charpenté et couvert en tuiles. » (Déclar.)

Nous voyons aussi, dans l'intéressant ouvrage de M. Darsy, que le prieuré du Saint-Esprit d'Abbeville avait 8 journaux de terre à Epagne, et que le chapitre de Saint-Vulfran d'Abbeville avait des cens à Epagne, au Crotoy, etc...

Cet auteur dit encore, qu'Epagne était du doyenné de Mons. « Prieuré de Saint-Christophe à Marcuil, déclaration faite le 20 mai 1730, rectifiée, revenus affermés, les 2/3 des grosses et menues dîmes, sur le terroir d'Epagne, 85 l., etc..., on retrouve dans la confirmation de 1164, la plupart des dîmes énoncées dans cette déclaration ; ainsi, Hispania (Epagne), etc... Le prieuré de Biencourt, ou le grand monastère,

nommait aux cures de Bellancourt, Caumont-en-Artois, Frohen-le-Grand, etc. »

Le 1er avril 1610, la fabrique de l'église d'Espaigne payait une somme de 6 livres 17 sols, pour des terres qu'elle tenait en fief à Anthoine Douelles, secrétaire de la chambre du roy, commis et ordonné par sa majesté, pour faire la recepte et recouvrement des deniers, dus à sa majesté, à cause des droits et devoirs de francs fiefs.

En 1615, les marguilliers payaient au seigneur d'Epagne 10 sols de cens annuel, à saint Remy ; et à saint Jean-Baptiste, patron de l'église, on donnait, pour le presbytère et le cimetière, un verre de cristal, tenant une pinte, pleine de vin, à l'issue de la messe paroissiale, à peine de 60 sols d'amende.

En 1646, la paroisse d'Epagne faisait partie du doyenné de chrétienté. On sait que le doyen de chrétienté était le doyen rural d'Abbeville, on le nommait ainsi, pour le distinguer du doyen de l'église collégiale de Saint-Vulfran. Le P. Ignace, dans l'*Histoire ecclésiastique d'Abbeville*, dit qu'en 1646, ces doyennés de chrétienté avaient déjà plus de cinq cents ans d'existence.

Dans le Pouillé de 1728, il est dit à propos de l'église d'Epagne : « Patron le prieur de Biencourt, seigneur M. de Caumont, demeurant à Abbeville, décimateurs le prieur de Mareuil, le prieur de Saint-Pierre d'Abbeville, l'abbesse de Berteaucourt et le curé. Revenu 400 l., en plus du tiers de la disme, tant à Epagne qu'à Eaucourt. Communion, 72 à Epagne, 98 à Eaucourt. Revenu de la fabrique, 2,460 litres de bled, et autant d'avoine.

« Réparations : il y en a de très considérables et

nécessaires, dans les deux églises d'Epagne et Eaucourt. Ornements, on manque presque de tout dans les deux églises ; il y a pourtant un calice d'argent, les livres de chant usés.

« Curé : Clément Cantrel d'Abbeville, âgé de 41 ans. Il bine, il a une jeune servante, on l'a mis à la taille. Dans l'abbaye d'Epagne il y a une chapelle domestique, on y dit la messe. »

La paroisse d'Epagne comprend actuellement les villages d'Epagne-Epagnette et Eaucourt-sur-Somme. Une partie du faubourg Saint-Gilles d'Abbeville se trouvait autrefois comprise dans cette paroisse. Jusqu'au 8 octobre 1855, le curé d'Epagne a été chargé de dire la messe à Eaucourt, le dimanche, et de l'administration des sacrements, un prêtre d'Abbeville venait chanter la messe à Epagnette A cette date, un vicaire fut nommé à Pont-Remy ; il fut chargé, avec juridiction, de desservir Eaucourt. En 1858, le vicariat de Pont-Remy ayant été supprimé, Eaucourt fut privé de messe le dimanche et fut desservi, pour les sacrements seulement, d'abord par M. le curé de Pont-Remy, puis, et jusqu'en 1860, par M. le curé d'Epagne. A cette époque, la juridiction spirituelle sur Eaucourt fut donnée au curé d'Erondelle, avec charge d'y célébrer les offices. En 1893, la commune d'Eaucourt essaya de se détacher de la paroisse d'Epagne, et demanda, à cet effet, l'érection de son église, en chapelle vicariale ; malgré l'avis favorable donné par le conseil de fabrique d'Epagne, sa demande fut rejetée, et Eaucourt continue à faire partie spirituellement, de la paroisse d'Epagne.

C'est le 5 mai que l'on célèbre, chaque année, dans l'église d'Epagne, la fête de l'Adoration perpétuelle.

En compulsant les actes de décès, nous avons remarqué que trois inhumations seulement auraient été faites dans l'église, savoir, à la date du 1er janvier 1763, celle d'un fils du seigneur Dorlet de la Vaulte, qui n'a vécu que vingt heures, et qui est enterré dans le chœur, celle du curé Broutelle, qui a eu lieu le 10 janvier 1764 et celle de M. Dorlet de la Vaulte, père, décédé le 14 octobre 1773. — Lors de la restauration du chœur, on a été obligé pour l'agrandir d'avancer à droite et à gauche sur le cimetière, et par suite, quelques sépultures se trouvent maintenant sous les pavés du chœur.

En 1612, Jean Dorge était homme tenant et mouvant de l'église d'Epagne.

Une mission fut donnée à Epagne en 1874, par deux lazaristes, les PP. Guédon et Rispal ; commencée le 30 avril, elle prit fin le 17 mai. Pour en perpétuer le souvenir, une croix fut plantée, à la jonction des deux chemins de Vauchelles et Monflières, au lieudit le pied du Mont, au dessus du côteau d'où l'on domine le village et toute la vallée. Cette croix est en fer et a coûté 282 fr., recueillis au moyen d'une souscription. Sa plantation donna lieu à une cérémonie imposante, à laquelle assistèrent plusieurs milliers de fidèles.

Il existe depuis longtemps un calvaire qui est placé sur la route nationale, non loin de l'emplacement de l'ancienne abbaye, contre la propriété de Madame de Mons d'Hédicourt. Ce calvaire, ainsi que la grille qui l'entoure en partie, ont été donnés par MM. Amable Cornet et de Saint Amand, qui ont possédé successivement cette propriété.

En mourant, M. de Beaupré a, dans son testament, exprimé le désir, qu'une somme de 500 fr. fut employée

à ériger, sur le chemin de Bray, le long de la Somme, et immédiatement avant d'arriver au pont, une statue « d'une Vierge protectrice », selon son expression. Ses enfants se sont empressés de réaliser ce désir, et le 25 septembre 1878, le P. Massicot, eudiste du couvent d'Abbeville, procédait à la bénédiction de cette statue, qui est en fonte, établie sur pilotis, et dont l'installation a coûté beaucoup plus que la somme fixée par le pieux testateur. Elle porte l'inscription suivante : « Notre-Dame du bon Secours, protégez-nous. — A la « mémoire de M. de Beaupré, décédé à Epagne, le « 21 avril 1878. »

M. de Belleval dit qu'en 1368, le curé d'Epagne était Jean Le Postier.

Le premier curé d'Epagne dont nous trouvons le nom dans les archives de la commune est l'abbé Cantrel. Le 23 septembre 1692, il signe le premier acte de naissance inscrit sur l'un des registres de catholicité. Cet acte est ainsi conçu : « Le 23 septembre 1692, a été baptizé, Philippe fils légitime de Philippe Bourgnont et de Marie Lefebvre, ses père et mère, le parrain Antoine Roullé, et la marraine Antoinette Tatté qui ont fait leur marque. »

Le premier mariage est mentionné dans les termes laconiques suivants : « 29 septembre 1692, mariage de Louis Le Leu, de la paroisse, avec Marie Le Roy, de la paroisse d'Eaucourt, en présence d'Etienne Le Leu, de Pierre Le Leu, dans l'église d'Epagne. »

Voici en quels termes est rédigé le premier acte de décès : « 17 avril 1693, inhumation dans le cimetière d'Espagne, de Marie Ballet, femme d'Adrien Maillard, brigadier audit Epagne. »

Le dernier acte signé du curé Cantrel est du

26 novembre 1709 — nous n'avons pas la date de sa mort, qui a dû survenir dans les derniers jours de 1709.

Le registre ne contient aucun acte, pour 1710 et 1711.

Le 30 janvier 1712, l'abbé Michel Boulenger signe son premier acte, comme curé d'Epagne ; il continue à inscrire les mariages, naissances et décès sur le registre, qui tient lieu de registre aux actes de l'état-civil. Il y inscrit même parfois des choses étrangères à ces sortes d'actes — ainsi à la date du 26 février 1731, nous lisons, écrit de sa main : « J'ai déposé les deux testaments, celui de Noel Baion et de Jean Prudhomme, mari de ladite Noel Baion, es mains de Me Hecquet, notaire à Abbeville. »

Le 17 janvier 1734, le curé Boulenger donne permission au curé d'Epagnette, de marier ses paroissiens, Jean Debuigny et Jeanne Jumel.

Le 21 avril 1736, l'abbé Fournier, curé d'Epagnette, fait un enterrement à Epagne.

Voici la teneur de l'acte de décès de l'abbé Boulenger : « L'an 1737, le deuxième jour de janvier, mourut, après avoir été muni des sacrements de l'église, M. Michel Boulenger, prêtre, curé d'Epagne et d'Yaucourt-sur-Somme, âgé de 60 ans et curé desdits lieux depuis 25 ans, et le 4 dudit mois a été faite l'inhumation de son corps par nous soussigné vicaire de Saint-Gilles d'Abbeville, député par M. Sagniez, curé de Saint-Gilles, et doyen de chrétienté d'Abbeville, dans l'église d'Yaucourt-sur-Somme, présents : MM. les curés d'Epagnette, de Pont-Remy, de Mareuil et de Lheure, et MM. François et Joseph Boulenger, ses deux frères. »

Le curé d'Epagnette a desservi Epagne, après la

mort de l'abbé Boulenger, jusqu'au 8 octobre 1737, date à laquelle l'abbé J. Broutelle a été nommé curé d'Epagne. Dans un acte de mariage du 26 octobre 1737, l'abbé Broutelle prend le titre de curé de la paroisse Saint-Jean d'Epagne, et Saint-Albin d'Eaucourt.

Le dernier acte signé par l'abbé Broutelle, est du 17 février 1761, il est probable qu'à cette époque, il a cessé d'exercer son ministère pour cause de maladie. Le curé d'Epagnette, l'abbé Oin, fait l'intérim. Dans les actes, il agit pour le curé d'Epagne, *incommodé*.

A la date du 13 novembre 1761, c'est l'abbé Halet qui est curé d'Epagne.

10 janvier 1764, inhumation dans l'église d'Epagne, de l'abbé Jacques Broutelle, ancien curé d'Epagne et d'Eaucourt, en présence d'Antoine Broutelle, badestamier, de la Croix-au-Bailly, son frère, et de Pierre-Alexandre-Joseph Dorlet, seigneur de la Vaulte et d'Epagne.

L'abbé Halet fut remplacé, en 1764, par l'abbé Riquier, qui exerça son ministère jusqu'en 1791. Son successeur fut l'abbé Delafosse, qui prêta serment à la Constitution, ainsi que l'établit l'acte suivant, inscrit sur le registre de la fabrique : « L'an 1791, le 12 juin, M. Delafosse, nommé curé d'Epagne, a prêté le serment civique et pris possession de la cure dudit Epagne, suivant la forme prescrite, titre 2, article 38 de la Constitution civile du clergé, en présence des maire, officiers municipaux et habitants, avant la messe paroissiale. En foi de quoi nous avons tous signé. Suivent les signatures de Delgove, maire, Maison, Lefebvre, Defacque, Leroi, Pégard, greffier, Riquier et Firmin. »

Le registre de la mairie contient de son côté la

déclaration suivante : « Aujourd'hui, 17 messidor, 3e année républicaine, est comparu Pierre-Joseph Delafosse, lequel a déclaré qu'il se propose d'exercer le ministère d'un culte, connu sous la dénomination de culte catholique, dans l'étendue de cette commune et a requis qu'il lui soit donné acte de sa soumission aux lois de la république, de laquelle déclaration il lui a été donné acte, conformément à la loi du 11 prairial an III. »

A l'abbé Delafosse a succédé l'abbé François-Philippe Bachelier qui, le 14 thermidor an XI, se présentait au greffe de la municipalité d'Epagne, à l'effet d'y faire inscrire l'acte de sa prestation de serment et son institution canonique, à la succursale dudit Epagne, acte dont voici la teneur : « Le 12 thermidor an XI, le citoyen Bachelier (François-Philippe), demeurant en la commune d'Epagne, a prêté entre les mains du Sous-Préfet du premier arrondissement du département de la Somme, pendant la célébration de la messe, et après l'évangile, le serment suivant : « Je jure et « promets à Dieu, sur les saints évangiles, de garder « obéissance et fidélité au gouvernement, établi par « la constitution de la République Française. Je pro- « mets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'as- « sister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, « soit au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la « tranquilité publique, et si, dans mon arrondissement « ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose « au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au gouver- « nement. » Pour expédition délivrée par le Sous-Préfet Dumont. »

Le curé Bachelier desservait Epagne, Epagnette et Eaucourt.

En 1808, l'abbé Jean-Baptiste-Nicolas Nicolle qui paraît avoir émigré en Espagne, où il aurait été ordonné prêtre, et qui avait été curé de Liercourt pendant quelque temps, fut nommé curé d'Epagne, Epagnette et Eaucourt. Au mois d'avril 1825, l'abbé Nicolle devint curé doyen de Crécy-en-Ponthieu.

Pendant dix-huit mois environ, du mois d'avril 1825 au mois de septembre 1826, Epagne et Eaucourt furent desservis par l'abbé Mallet, curé de Pont-Remy, et Epagnette, par l'abbé de Raismes, vicaire de Saint-Gilles d'Abbeville.

En septembre 1826, l'abbé Pierre-Joseph-Wulphy Savary, né à Fontaine-sur-Somme, fut nommé curé de la paroisse d'Epagne, dont faisaient toujours partie Eaucourt et Epagnette.

Le 20 juin 1829, le curé Savary signe comme témoin l'acte de naissance d'Angèle Carpentier, sa nièce. Il a continué à desservir les trois villages qui formaient sa paroisse jusqu'au mois de juin 1852. Les dimanches et fêtes, il disait la messe à Epagne et à Eaucourt. Un vicaire de Saint-Vulfran d'abord, puis l'abbé Touroude, directeur de la maîtrise, venait chanter la messe à Epagnette.

Le 1er juillet 1852, M. l'abbé Joly fut nommé curé d'Epagne, et son installation eut lieu le 9 du même mois — il est toujours en exercice — il y a donc quarante-quatre ans qu'il administre la paroisse d'Epagne, dont il a si complètement transformé, et embelli l'église. Ses paroissiens nourrissent tous le vif désir de le garder longtemps encore parmi eux, et sa verte vieillesse permet d'espérer que leurs vœux seront exaucés.

Le 1er février 1823, Nicolas Farcy, d'Epagne, a

légué à la fabrique, une rente annuelle et perpétuelle de 20 francs, à la charge de faire prêcher dans l'église, chaque année, la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le dimanche de la Passion, et de faire dire le lendemain, une messe pour lui et sa femme.

Par son testament olographe du 4 août 1876, M. de Beaupré a légué à la fabrique, une rente annuelle et perpétuelle de 50 francs en 3 °/₀ sur l'Etat français, à la charge de faire chanter une messe à son intention, chaque année, le jour anniversaire de son décès. Par un décret de M. le Président de la République du 10 janvier 1879, la fabrique a été autorisée à accepter ce legs.

En 1845, le conseil de fabrique était composé, outre le maire et le curé qui en font partie de droit, de : Macquet, président, Riquier J.-B., trésorier ; Joly Jean-Charles, Leroy Louis dit Thomas et Maison Evangéliste.

Etaient en 1860 : Président, Leroy Constant,
Trésorier, Riquier J.-B. ;
— en 1867 : Président, Leroy Constant,
Trésorier, Maison Evangéliste ;
— en 1880 : Président, Leroy Constant,
Trésorier, Wasse Amable ;
— en 1893 : Président, Leroy Constant,
Trésorier, Prévost Jules,

qui sont encore en exercice tous deux et qui ont actuellement pour collègues, avec le maire et le curé, Constant Domet père, Joseph Lefebvre, Joseph Rollé et Jules Prévost fils.

La fabrique possédait un journal de terre, mais elle a été obligée de le vendre en 1858, lors de la reconstruction du chœur de l'église. Il a été prélevé sur le

prix de cette vente, somme nécessaire pour acheter un titre de 40 francs de rente sur l'Etat, qui est resté la propriété de la fabrique, et le surplus, 600 francs environ, a été employé au paiement des frais occasionnés par cette reconstruction.

## Presbytère.

Le presbytère consiste en un bâtiment sans étage, en torchis, couvert en ardoises, situé entre deux jardins, dont le pignon se trouve sur le chemin ou impasse qui conduit à l'église ; il est parallèle à la route nationale, dont il est éloigné de 100 mètres environ ; il se trouve à peu près à 120 mètres de l'église ; il se compose de cuisine, arrière-cuisine, salle, trois chambres avec galetas. Ce presbytère et ses dépendances sont entourés de murs, et sont limités par la rue de l'église, la route nationale, l'ancien cimetière et les dépendances du château. Sans être aussi coquet que ceux que l'on construit depuis quelques années, le presbytère d'Epagne est suffisamment spacieux et bien distribué et aéré ; les jardins sont parfaitement soignés ; ils sont bien plantés d'arbres fruitiers en plein rapport.

Ce presbytère paraît remonter à une date reculée. En 1780, il existait depuis longtemps déjà, mais il était nécessaire de le réparer. Le conseiller du roi à Abbeville, commit un architecte pour le visiter et en constater l'état, et nous devons à une obligeante communication de M. l'abbé Le Sueur, curé d'Erondelle, la copie du devis que cet architecte a dressé et qui est ainsi conçu : « L'an 1780, le 8 mars avant midy, je

soussigné Claude-Salomon Noël, architecte, demeurant à Abbeville, choisi et nommé expert par M. Delegorgue, cenſeiller du roy, subdélégué à Abbeville, pour faire la visite du presbytère d'Epagne et Eaucourt, et constater s'il peut être réparé utilement, ou s'il faut le reconstruire en neuf, en vertu de l'ordonnance de Monseigneur l'Intendant, en date du 24 octobre dernier, déclare m'être transporté audit lieu d'Epagne, et là, en présence du sieur Ricquier, curé, de Louis-Michel-Victor Delgove, syndic, Nicolas Ricquier, laboureur et Louis Le Roy, propriétaires et habitants dudit Epagne, et visite faite dudit presbytère, j'estime qu'il peut être utilement réparé, en y faisant les ouvrages suivants : 1° j'ay trouvé que ledit presbytère porte 7 toises 4 pouces de longueur hors d'œuvre, et 2 toises 5 pieds 8 pouces de largeur, aussi hors d'œuvre, il consiste à gauche du petit vestibule, en une cuisine de 9 pieds 6 pouces, et ensuite en deux cabinets de 5 pieds, dans l'un desquels est l'escalier ; à droite est une salle à manger de 12 pieds et enfin 2 cabinets de 6 pieds 6 pouces. Jay observé qu'il y a 6 marches à rétablir entièrement à la cave, et que le chassis et la porte d'ycelle, sont absolument mauvais, et ne peuvent subsister. Tous les solins sont en cailloux, bouts de briques et moellons, maçonnés à l'argile, ils tombent en ruine ; il faudra refaire le bout de mur de la cour, où est la petite porte de la longueur environ 10 pieds. Les poteaux de ladite porte, ainsi que les ferrures ne valent précisément rien. La sole du pignon sur rue est pourrie. Les planchers des petits cabinets sur rue, sont pourris, il faudra démonter les deux cheminées jusqu'au faite. La charpente du comble du bâtiment

est bonne, mais la couverture ne vaut rien, et est à refaire. Ledit logement penche un peu sur la cour. Une partie des planchers du premier, qui est chargée de terre, est piquée de vers et pourrie, c'est pourquoi j'estime de le remanier, et de fournir des planches neuves, jusqu'à concurrence d'environ 9 toises, et parmi les vieilles on choisira les meilleures pour perfectionner ledit grenier. Une partie des parois sur rue et la cour est à refaire, le pied de la maçonnerie du puits croule, et il faudra la refaire, et ont lesdits sieurs curé, habitants ci-devant nommés, signé avec moi lesdits jour et an. »

L'architecte indique ensuite, avec les plus minutieux détails, et la plus grande précision, en vingt-deux articles différents, les démolitions à opérer, les matériaux qui devront être employés, etc., etc .., puis viennent les conditions générales qui sont ainsi conçues :

« L'entrepreneur se fournira de toutes les machines et matières nécessaires pour exécuter le présent devis, sans pouvoir rien changer ; les bois seront bien sains, proprement et solidement assemblés. Dans toute la maçonnerie on emploiera que du mortier à la chaux, les murailles proprement réparées, les planchers de blanc bois seront bien secs, sans ventelures. L'adjudicataire remettra les parois du logement bien à plomb, il aura à son profit, toutes les vieilles matières. S'il en trouve moins de bonnes à remployer, qu'on l'a supposé, on lui paiera le surplus à raison de 7 livres 10 sols la toise. Il se conformera aux règles de chaque art, pour la solidité et la propreté ; il suppléera même jusqu'à la concurrence de 6 livres, à ce qui pourrait avoir été obmis. Il fera recevoir l'ouvrage

à ses frais et dépens, et en sera garand et en répondra, un an après la réception d'iceux. Fait et dressé à Abbeville, le 7 avril 1780. Signé : NOEL. »

Après approbation de ce devis par Monseigneur l'Intendant, il a été procédé à l'adjudication, au rabais, des travaux prévus, de la manière suivante :

« L'an 1780 le 24 may, deux heures de relevée, nous Jean-Jacques-Vulfran Delegorgue, commissaire du roy, subdélégué ; en exécution, et en conséquence des affiches et publications préalablement faites, en la manière accoutumée, tant en cette ville, qu'au village d'Epagne et autres villages et endroits circonvoisins, avons en présence du sieur Dufestel Lejeune, greffier de la subdélégation, procédé à l'adjudication, au rabais, des ouvrages et réparations à faire, au logement personnel, du sieur curé de la paroisse d'Epagne. Après conditions lues, l'adjudication a été mise à prix, par Honoré Prévost, m[e] de bois à Port, à la somme de 1,200 livres, par Pierre Villancourt, maçon à Flibeaucourt, à 1,000 livres, Pierre Prévost, 900 livres, Villancourt 800 livres, Norbert Ridoux, fermier au Titre, 780 livres, Prévost 750 livres, Villancourt 700 livres, Prévost 695 livres, et personne n'ayant voulu moins dire, nous subdélégué, après le bon plaisir de monseigneur l'intendant, avons adjugé lesdits ouvrages, audit Honoré Prévost moyennant 695 livres et ledit Prévost a présenté pour caution led. Pierre Villancourt lequel s'est obligé, avec ledit adjudicataire, à toutes les conditions dudit devis. »

A la date du 27 floréal an X, les membres du conseil municipal autorisent le maire, M. Tacheux, à vendre une grange, dépendant du presbytère, qui était tombée, et à en employer le prix aux réparations

urgentes à faire à ce presbytère, et aux palis ou murs servant de clôture.

Le 12 mai 1828, le conseil municipal décide que l'on fera des réparations au presbytère « qui menace ruine par la grande défectuosité de la couverture, qui, dans le temps, était en paille, et que pour se procurer des fonds, on fera un tourbage extraordinaire dans une portion du marais. »

C'est sans doute en exécution de cette délibération, qu'on a tourbé une partie du marais.

Depuis lors, diverses réparations ont été effectuées au presbytère ; ainsi, en 1837 on y a dépensé 276 francs, en 1839, 118 francs, en 1842, 90 francs.

En 1845, le mur en torchis est remplacé par un mur en briques, et le toit en chaume du fournil et de la grange, est remplacé par un toit en pannes. Ces travaux ont coûté 1,238 francs.

Le 23 novembre 1851, le conseil municipal vote 145 francs pour reconstruire un pignon.

Onze années s'écoulent sans qu'on travaille au presbytère, mais en 1862 des dégradations se produisent. Le 21 décembre 1862, le conseil municipal charge le maire de le faire visiter par un architecte, et le 8 janvier 1863 il approuve un projet de l'architecte Delignières, indiquant les travaux à exécuter. Mais ce projet subit bien des vicissitudes. Enfin les travaux sont exécutés en 1864 ; ils entraînent une dépense de 6,044 francs : la fabrique paie 500 francs, et la commune supporte le reste. Depuis l'exécution de ces travaux, le presbytère, qui est en bon état, n'a occasionné que fort peu de dépenses d'entretien.

Le cimetière se trouvait autour de l'église, il occupait un espace restreint, entre l'église et les murs

servant de clôture aux dépendances du château, et du presbytère. Il était trop exigu, surtout depuis la reconstruction du chœur, on ne pouvait y établir de concessions perpétuelles, et de plus, il contribuait à entretenir une grande humidité dans l'église. Par une délibération du 28 novembre 1858, le conseil municipal émit le vœu qu'il fut supprimé. M. de Beaupré offrait de donner gratuitement à la commune, pour y établir un nouveau cimetière, une pièce de terre située près de son bois, le long du chemin d'Epagne à Vauchelles, et à une assez grande distance des habitations. Le 12 septembre 1869, sur la demande du sous-préfet, le conseil vote la suppression du cimetière qui entoure l'église, et le 19 du même mois, il déclare accepter avec reconnaissance, l'offre de M. de Beaupré. Une protestation ayant été faite contre le déplacement projeté, le conseil municipal, par une délibération du 15 décembre 1869, l'a écartée, et a maintenu à l'unanimité sa délibération antérieure.

Le nouveau cimetière est situé sur le coteau qui longe la route nationale; il contient 41 ares et est divisé en quatre sections : la première de 20 ares 20 centiares, est affectée aux concessions perpétuelles; la deuxième contenant 10 ares 20 centiares, sert aux concessions trentenaires; la troisième, de même étendue, est affectée aux sépultures ordinaires, pour lesquelles aucune concession n'est consentie; enfin la quatrième, de 40 centiares seulement, est affectée aux défunts des cultes dissidents. La bénédiction du cimetière et d'une croix, qui se trouve placée au centre, a été faite solennellement, le 15 mai 1870, par l'archiprêtre d'Abbeville M. l'abbé Delasorne.

Par une délibération du 7 juillet 1870, le conseil municipal a fixé ainsi qu'il suit le prix des concessions : 30 francs le mètre carré pour celles perpétuelles, 6 francs pour celles trentenaires et 3 francs pour celles temporaires. Les fonds produits par les concessions sont versés, deux tiers dans la caisse municipale, et un tiers dans celle du bureau de bienfaisance. En 1886, on a fixé à 15 francs le prix d'une concession temporaire pour un étranger âgé de moins de 15 ans, et à 30 francs le prix d'une concession pour une personne âgée de plus de 15 ans.

M. de Beaupré a demandé et obtenu, une concession perpétuelle de 60 mètres carrés, moyennant 1,800 francs, et sur ce terrain, qui se trouve au milieu du cimetière, il a fait construire des caveaux et une chapelle gothique en pierres. Dans cette sépulture reposent M. et M^me^ de Beaupré, leur petit-fils Henri de Monnecove et M. de Noyelles, oncle de M. le baron de Monnecove.

Quelques autres concessions perpétuelles ont déjà été faites, et ont produit des ressources assez importantes, pour la commune et pour le bureau de bienfaisance. Ce nouveau cimetière est clos, au moyen d'une simple haie d'épines. On ne fait plus d'inhumation dans l'ancien cimetière.

Dans cet ancien cimetière, se trouve, à l'angle formé par la rue et les dépendances du presbytère, une chapelle fermée et nue, qui servait de sépulture à la famille de Vadicourt depuis l'année 1831. A cette époque la commune avait abandonné à M. de Vadicourt, le terrain qu'occupe cette chapelle, en échange de la cession faite par celui-ci, du terrain nécessaire à l'établissement du pont, du côté du village.

On voit aussi dans ce cimetière, la sépulture des Boucher de Crèvecœur, transférés de Réthel à Abbeville en 1791. Là, repose au milieu des autres membres de sa famille : « Messire Jules-Armand-Guillaume Boucher de Crèvecœur, écuyer, ancien directeur des douanes, membre associé de l'Institut de France, né à Paray-le-Monial le 26 juillet 1757, décédé à Abbeville le 24 novembre 1844. »

Dans ses *Notices historiques sur l'arrondissement d'Abbeville*, M. Prarond dit que M. Boucher était membre de la Société royale et centrale d'agriculture de Paris, des Sociétés d'agriculture et de botanique de Londres, d'Anvers, des Académies d'Amiens, de Rouen, de la Société libre d'émulation de la même ville, de la Société linnéenne de Paris, et de la Société d'émulation d'Abbeville, dont il avait été un des fondateurs en 1797, et qu'il présida longtemps. M. Prarond ajoute que M. Boucher de Crèvecœur prit sa retraite de directeur des douanes, le 31 mars 1825, et mourut dans sa quatre-vingt-huitième année, laissant un herbier, résultat d'un travail de cinquante ans, qui contenait environ 25,000 plantes, une collection de gravures anciennes s'élevant à plus de 20,000, une autre de médailles grecques et romaines et de monnaies françaises, en contenant plus de 10,000.

M. Jean-Antoine de Ribeaucourt d'Ambreville, écuyer, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, décédé le 10 avril 1820, et sa femme née Aimée-Reine de Velleat, morte le 5 décembre 1838, sont aussi enterrés dans ce cimetière.

M. Prarond fait connaître en ces termes une particularité qui l'a frappé : « Les murs de l'église portent

extérieurement de nombreuses inscriptions mortuaires. Ce sont les noms des individus enterrés sans doute, au pied même de l'église ; ces noms ne se rattachant pour nous, à aucun personnage ni à aucune famille connus, nous n'avons relevé que la date des principales inscriptions, pour indiquer à peu près l'époque où cet usage fut surtout en honneur : 1636, 1646, 1660, 1667, 1668, 1669, 1693. »

Par une délibération du 29 mai 1870, le conseil municipal remercie la famille Boucher de Crèvecœur du don qu'elle a fait, à la commune, d'une grille destinée à clore l'ancien cimetière, du côté de la rue. Dans cette délibération, il est dit que le tombeau de M. Boucher de Crèvecœur se trouve dans le chœur de l'église.

Aux termes d'une autre délibération du 24 octobre 1875, le même conseil municipal vote des remerciements à Madame la marquise de Nétumières, qui a donné aussi une grille, avec son soubassement, pour compléter la clôture de cet ancien cimetière. Cette délibération dit que Madame Romain de Givenchy, mère de Madame de Nétumières, est enterrée dans le cimetière d'Epagne.

## CHAPITRE VIII

### Difficultés et procès entre les seigneurs, les religieuses et les habitants.

A l'origine, le droit de justice appartenait au roi seul, mais peu à peu, soit par suite de concessions royales, soit par suite d'usurpations, ce droit passa aux seigneurs. Le comte de Ponthieu qui, comme tous les grands feudataires, avait le droit de justice, ne voulant pas en user en personne, institua pour rendre la justice en son nom, des officiers connus sous le nom de sénéchaux, vicomtes, baillis. Tous les fiefs du Ponthieu n'emportaient point le droit de justice, mais ceux qui en jouissaient étaient nombreux, et de fréquents débats avaient lieu, car il arrivait quelquefois, que la justice, dans une même localité, appartenait à plusieurs seigneurs.

A Epagne, où il y a eu pendant longtemps plusieurs seigneuries, de nombreuses difficultés se sont élevées entre les seigneurs, les abbesses et les habitants. Nous allons indiqner celles qui offrent quelque intérêt.

Dès l'année 1295, un différend se produit, entre Jehan de Belloy, seigneur d'Espagne, en partie, et dame Adde, abbesse d'Espagne. Le seigneur préten-

dait avoir le droit de tourber le patis ou marais, l'abcesse s'y opposait, elle disait notamment ceci : « ly dit « pastis était pasturages communs, à nous et à nos « hommes, et en avesmes usé de si longtemps, « comme il pooit souvenir. » L'affaire fut portée et discutée devant le bailli d'Abbeville, puis, les parties eurent recours à un arbitrage, et désignèrent comme arbitres « noble homme et sage monseigneur Vitasse, seigneur de Long et maistre Pierre de Pinkigny. » Les parties s'engagèrent à exécuter leur sentence, à peine de payer 6 livres parisis, qui seraient acquises moitié au seigneur de Ponthieu et moitié à la partie qui aurait accepté cette sentence. Et le lendemain de la fête de saint Nicolas en hiver, de l'an de grâce 1295, les deux arbitres statuaient ainsi qu'il suit : « Nous Witasse et Pierre avons ouy lesdites parties, et par serment, et avons entendu dudit Jehans, qu'il n'a droit de tourber ni de faire tourber lesd. pastys, sans l'assentiment de l'abbesse et couvent devant nommés, car elles y ont leur *Quemum pasturage d'ancienneté*, che oy dud. Jehans et d'autres bonnes gens, que nous avons oys, sur ce rewardé et considéré, le pourfit de l'une partie et de l'autre, et spécialement le pourfit de lad. abbesse et couvent, en che mesmement que des dons et des aumosnes que elles ont des anchisseurs, ledit Jehan d'Espaigne dont elles ont chartres, privilèges, droy, confirmation, nulle elles navoient dudit Jehans, disons et ordonnons pour mieux faire, que laissié pour pourfit quemum, de l'une et de l'autre partie, que ly dit Jehans d'Espaigne tourbera et pourra tourber, faire tourber à un seul point, tous les pastys devant dits, en tels manière, par tels conditions que il, ne ses hoirs, seigneurs d'Espaigne, ne tourbe-

ront, ne tourber porrons, dillecques, en avant fois seulement, che ly point, et après le point, ly marais demeurera à quemum pasturage, en le manière qu'il a esté anchiennement de chi a ore, et de che, le tourberie, des deniers qui en isorons, nous disons que ladite abbesse et couvent en oront iiÿe par, c'est a scavoir, en chacune année xl par, si ledit Jean tourbe xxiiÿ journaux en l'an, et le plus de xxiiÿ en tourbe, plus d'argent oront à l'advenant lesd. abbesse et couvent, etc... encores disons nous, que chil Jehans confirmera par sa lettre, tous les privilèges que lesd. abbesse et couvent ont, des anchisseurs ledit Jehans qui furent seigneurs d'Espaigne, etc... »

En 1302, une nouvelle difficulté surgit, mais le 1er avril de ladite année, le seigneur et l'abbesse se mettent d'accord dans les termes suivants :

« Je Jehan de Belloy, escuier, sieur d'Espaigne, fait scavoir à tous, qui ces présentes lettres verront ou oiront, comme débat et controverse, fust mise entre moy d'une part, et l'abbesse et le couvent d'Espaigne, d'aultre part, de plusieurs choses après devisé, accordés sommes en la manière quy enssuit, c'est à scavoir que ledit couvent, et ladite abbesse, pour le commun proufist, et de leur église, oront perpétuellement de l'eau, qui par dessoubz le penne d'Espaigne, queurre sur leur terre et sur leurs marestz, en venant à men moulin, tout comme leur terre et leur marestz dure, par le main de mÿ et de mes hoirs, la moitié de tous les profilts et de toutes les amandes, quelles que elles soient, que en ladite eaux esquéront par raison de viscomté, et oront l'arrivage, en ladite eaux, tant come leur terre et leur marestz, et ce meffait, demeller ou de la rechin, ou

d'autre meffait, quelque il soit, et que oit en leur terre ou en leur pourprins, et ly mofailteurs, s'en fuiait en l'eau dessus dicte, prendre le porroient, ou leur command, en poursuivant le méffaict, et ramener en leur manoir d'Espaigne, et le poroient corriger selon ce che que ly moffaicteur orait meffaict, et sy oront en l'eau avant diste, sur puchoir, seur estaques, pour leur draps laver, et faire leur profist, en telle manière que l'eau puist son court, par dessoubz le puchoir, en laquelle eau, elles pourront arroier leur lin et leur chanvre, du long de l'eau, selon le rivière et prendre eau pour arroier, et se de par dehors l'eau, aucun empêchement de pierre, de kailleu, de wason, ou d'aultre chose, et soient faits, en ladite eaux, par cause de leur arrouage, elles soict tenues à faire nétier et oster l'empesquement, qui faict y seroit par ledit arrouage, par dedans quinze jours prochains, enssuivant après che que je, ou chil, qui de mÿ oroit cause, les en ayant semondé ou admonestez suffisamment, et se, par dedans les quinze jours, n'oroient le dommage rendu, elles ne pouroient plus arrouer en ledit eau, devant à che que, elles n'oroient le domage restoré ou rendu, duquel domage je les pourrais faire justicier, par quelle justice il me plairait attraire, et puis faire hodraguer je et mÿ hoir, en l'eau, avant dicte, toutes les heures qu'il nous plaira sans empirer les rives, sans fouir et sans piquer en leur terre, ou en leur prez, ne de leurs hommes, par le dommage rendant à elles, et à leurs hommes, par dedans 15 jours prochains, enssuivant après che qu'elles ou leur command, ou chil qui d'elles aura cause, m'en oroit semondé et admonesté suffisamment, et se par dedans les quinze jours, ne leur estoit led. dommage rendu,

je ne aultres que de mÿ ait cause, ne pouroit plus hodraguer en led. eaue, ne faire hodraguer, jusques à che, que le dommage leur soit restoré ou rendu. et porroit faire justicier mÿ et mes hoirs ou ceulx qui de my, oroit, par quelle justice à qui il leur plairoit attraire, pour le dommage faire avoir ou restorer, et ont quitté moy et mes hoirs, à toujours cent livres de parisis, qu'elles me pouvoient demander, par lettres de mes devanchiers et sy est accordé que lad. abbesse et couvent ont et oront, en un lieu qui est appelé nouveau gardin, toute la vicomté pour leur commun proufilt et de leur église, accordé, est encore, que lad. abbesse et couvent, et leurs hommes, qui ont commun pasturage es monteneus, et en tous les marest et es lieux là ou [or.] a tourbé, pourront fouir et faire fouir, et prendre terre, peleus et wasons, es marest et es pasturage, quand il leur plaira, pour les voies, pour les cauchies et pour les rasaquer du pasturage, refaire et retenir, et non pas pour mettre en aultre usage, et toutes les fois que ly avant dict pasturage ou marest, orroient mestier d'essenir, led. abbesse et couvent et leurs hommes que pasturages et communaultés, poinct ne pourrait faire essauer, parmy mes terres et parmy mes marestz, tant comme me vicomté dure, toutes les fois qu'il leur plaira, encore est accordé que lad. abbesse et couvent, et je chascun de sa partie, oront moistié en le voie de fresne, qui est entre leur terre et le mienne, et moistié en le viscomté, lad abbesse et couvent, en le partie, par devers leur terre, et je et mes hoirs, en partie par devers la mienne terre, oultre derchef est accordé, que la watte rivière qui soulloit courre de l'yeaue, qui vient d'Eaucourt, par entre le prez Wilart le flameng

et le prez Pierre Maaille, et parmy le prez et le terre de lad. abbesse et couvent, droict au petit pont de le ville d'Espaigne du long et du le, sequeur, elle soulloit estre, et le vicomté, demeure et sera toujours à lad. abbaye et couvent, et à leurs successeurs, pour le commun pourfict et de leur église et le pourront laisser attérir et mettre à eaue, et faire courre quand il le plaira et sera lad. pesquerie à lad. abbesse et couvent, taut ce que je et my hoirs, y avons ou orons pouvoir, et sy est accordé que le nocq quy faict fluer pour la tourberie, demeure et sera à lad. abbesse et couvent, à faire leur volontée aussy come il est, pour le marestz essauer, et se il est usé ou dépéchié, elles le pourront faire refaire, et mettre aultre nocq, tout neuf, quand il appartiendra, et il leur plaira, et leur ai donné et quitté perpétuellement et à tousjours cincq solz parisis, que elles me rendoient chascun an, pour le terre qui fut Gontier du marest, et le vicomté et le seignourie, et tout le droict et l'action que j'y avoit ou pouvoit avoir, et n'est mie à oublier que ly fossé, qui est entre le prez Villard le flameng, et le prez de led. abbesse et couvent, le vicomté et la pesquerie, par dedans le fossé, demeure et sera à lad. abbesse et couvent et à leurs successeurs, à tousjours et perpétuellement, et doit estre, ledit fossé, non plus profond, que le plus profond de le rivière, en droict leurs maretz, et le pourront faire wider, hodraguer et refaire, et faire courir l'eau du fossé, plus avant, parmy leurs prez, pour leur proufict, quand il leur plaira, ce, sauf que elles ne pourront, l'eaue dud. fossé tenir, à escluse, ne a ventaille, que lad. eau ne revienne à men moulin, et de toutes leurs aultres eaux, elles pourront faire leur volonté, détenir, délaisser, aller, d'eschenir, de

faire courre et de faire tout leur proufictz en ce manière que mieulx leur plaira, et ces choses dessus dites doibvent estre faites et entendue à la meilleure entente, sans fraude et sans barat, et toutes les aultres choses que chy ne sont nommés, demeurant en leur estat, cest accord et ces convenances en le manière que dit est et devisé en ceste lettre. Je et mÿ hoirs suis tenu à tenir fermement et à garder bien et loiallement, à le dit abbesse et couvent et à leurs successeurs, à tousjours perpétuellement, et sauf toutes les droictures, à mon chevalier seigneur de Ponthieu, et prie et requera noble homme, M. Jehan de Vauquelle, seneschal et garde de la terre de Ponthieu, que il accord et es convenanchs, devant dictes, se vœuille assentir et accorder à me prière et à me requeste, en témoing de ce, j'ay scellé ces lettres de men scel, et nous Jehan de Vauquelle, chevalier, seneschal et garde de la terre de Ponthieu, l'acoord et les convenanches, en le manière que dit est, et devisé en ceste lettre, à la prière et à la requeste dud. Jehan d'Espagne, homme lige, le seigneur de Ponthieu, volons, gréons et octroions bonnement comme establis en Ponthieu, en lieu de seigneur, sauf au seigneur de Ponthieu et à ses hoirs, leur haulte justice et leur droicture en toutes choses, en témoignage de ceste chose, nous à le prière dud. sieur d'Espagne, avons mis à ceste lettre, avecq son scel, le scel establi pour le terre de Ponthieu. Faict le 1er jour d'abvril en l'an de grace mil trois cent et deux.

Le *22 février 1318*, le sénéchal de Ponthieu, Mekin de Fontaines, statuant sur un différend qui s'est élevé entre les religieuses et le seigneur de Poix et de Mareuil, à l'occasion de poulains et vaches appartenant au couvent, et saisis par ce seigneur, dans les

prés appelés Ordequeux, lui appartenant, rend une sentence par laquelle il décide que le seigneur de Mareuil sera tenu de faire élever une clôture autour des prés d'Ordequeux, afin que les bestiaux ne puissent plus y pénétrer.

*20 mai 1482.* — Sentence rendue par Nicole Postel, bailli de Mareuil, pour monseigneur Jehan de Soissons, entre Jehan le Flamen, Pierre le Flamen et autres manans et habitants de la ville d'Espaigne, demandeurs, et Firmin du Fossé, demeurant à Ordequeux, défendeur. Certaines difficultés existaient entre les habitants d'Epagne et Dufossé, à l'occasion des marais d'Epagne et de 28 journaux de pré, appelés Ordequeux contigus à ces marais, appartenant au seigneur de Mareuil et que celui-ci occupait, les parties étaient convenues de s'en remettre au serment de Dufossé, lequel prêta ce serment solennellement. En conséquence il fut décidé qu'un arrangement intervenu entre les parties. cinq ans auparavant, serait exécuté ; que pendant 16 années, Dufossé ou ses hoirs et ayant cause, pourraient envoyer pâturer dans les marais d'Epagne, 12 bêtes à cornes et 8 bêtes chevalines ; que par réciprocité, les bestiaux des habitants d'Epagne pourraient, durant ces 16 années, pâturer les 28 journaux de pré appelés Ordequeux, que Dufossé serait tenu de clore de fossés, ces 28 journaux de pré, pendant cette période de 16 ans, qu'après ce délai il ne pourrait plus envoyer de bestiaux au marais, et qu'il serait tenu de maintenir à toujours les clôtures et fossés en bon état.

Le *19 juin 1489.* — Perchevalde Drieux, seigneur du Blancfossé, de Cormeilles, Pierrecourt et Baigneux la fosse, chambellan du roi et lieutenant général du séné-

chal, gouverneur de Ponthieu, rend une sentence permettant « aux habitants de la ville et seigneurie d'Espaigne, sur leur requête et après information, de faire réédifier ou de faire de neuf, si bon leur semble, le pont d'Espaigne, le mettre et asseoir sur lad. rivière de Somme, au lieu et ainsi que anciennement il a esté, et le faire de telle hauteur et largeur que les mariniers et bestiaux allans et venans parmy lad. rivière de Somme, y puissent passer sans obstacle. »

Les habitants d'Epagne étaient tenus de déclarer les usages, pâtures et franchises leur appartenant en commun. Comme ils avaient négligé de faire cette déclaration en temps utile, une saisie de leurs pâtures, sans doute les marais, avait été faite, mais sur leur réclamation, et après qu'ils eurent fait leur déclaration, main levée de cette saisie leur fut donnée, aux termes d'une sentence du mois de *juillet 157?*, rendue par les commissaires départis.

En *1583*, nouveau retard des habitants à faire leur déclaration. Nouvelle saisie et le 5 février de lad. année, une nouvelle sentence de main levée est rendue.

Le 25 *novembre 1586*, Pierre Le Gendre, commis à la recette des deniers des francs-fiefs et nouveaux acquêts, donne quittance « aux manants et habitants « d'Espaigne, de cent cinq escus sols, tant pour le « droit du Roy que pour épices, à quoy ils ont estés « taxez pour leurs usages et pasturages qu'ils tien- « nent encommunaulté. »

En *1614* le seigneur, qui était alors Philippe de Lavernot Paschal, et dame Françoise Massue, abbesse, se trouvèrent en désaccord. Les religieuses prétendaient qu'au mépris de leurs anciens droits, fondés

sur titres authentiques, en dates du mois de décembre 1195, 1er avril 1302, et autres, le seigneur d'Espaigne « avoit fait emparquer et ficheronner 7 à 8 journaux des marais ou pastures communs », qu'il voulait faire enclore de fossés, pour en faire des garennes et viviers, afin de les réunir à une maison qu'il possédait, près desdits marais. Elles soutenaient encore, que, bien qu'elles eussent un droit de pêcherie dans la rivière de Somme, le long de leur enclos, depuis le tenement « qui fut jadis à Hubert Criquet, et qui appartenait présentement à Jacques Warré, bourgeois d'Abbeville » jusqu'à la pêcherie d'Eaucourt, en vertu de titres du mois de décembre 1159, du 9 mars 1162, du 1er avril 1302 et autres, le nommé Pasquier Delehaye, fermier de la pêcherie du seigneur, pêcherie qui ne devait s'étendre que depuis l'enclos des religieuses jusqu'à la pêcherie de Mareuil, pêchait le long dudit enclos et jusqu'à Eaucourt, les troublant ainsi dans leurs possessions et saisines. De son côté le seigneur prétendait qu'il ne pouvait être dénié, qu'il fut seigneur du village d'Espagne, pour le cimetière et le presbytère, duquel il lui était dû et payé chaque année, par les marguilliers, dix sols de cens annuel, au jour de saint Remy et au jour de saint Jean-Baptiste, patron de l'église, un verre de cristal tenant une pinte, plein de vin, à l'issue de la messe paroissiale, à peine de 60 sols d'amende; qu'il avait les mêmes droits de seigneurie qu'Enguerrand de Fontaine, premier fondateur de l'abbaye, Jean d'Espaigne dit Lecoc, son neveu, Isabelle d'Espaigne, fille dudit Lecoc, Jean et Mathieu d'Espagne, seigneur de Bellioy, et autres anciens seigneurs de la terre d'Espaigne; qu'il avait par conséquent les mêmes droits de pro-

priété, justice et seigneurie vicomtière, moyenne et basse, notamment sur les marais, ponts et chaussées; qu'il avait le droit de faire emparquer 8 journaux de marais, par droit de seigneurie, sans donner sujet de plainte, à qui que ce soit; que lorsqu'en 1192, Enguerrand de Fontaine a donné au couvent les terres, tenements et masures qu'il avait hors des murailles, et de la porte du château d'Espaigne, vers le Pont-Remy, avec libre usage dans les marais, le village était composé de plus de 200 feux, qui se trouvaient réduits à 25 ou 30 maisons, le surplus ayant été ruiné par les guerres, réuni à la seigneurie, ou compris dans les enclos de l'abbaye, ou dans ceux de « l'hostel seigneurial », qu'il ne serait pas raisonnable qu'alors que le droit de pâturage, dans les marais, avait été si libéralement concédé au couvent, par les seigneurs, lorsqu'il y avait tant de sujets en leur terre, maintenant que le nombre de ceux-ci était si réduit, il ne fut loisible au seigneur de reprendre 7 à 8 journaux, pour son usage et profit particulier, que toutefois il déclarait consentir que les religieuses fissent enclore à leur profit, autant de journaux de marais qu'il en avait pris. Le seigneur ajoutait encore, que les titres invoqués par les religieuses, l'étaient également par lui, pour établir son droit ; qu'il demandait que ces titres fussent représentés et lui fussent communiqués ; qu'on y verrait que les seigneurs avaient donné aux religieuses 74 journaux de terre à labour et 17 à 18 journaux de pré, et qu'elles lui devaient encore chaque année, à saint Remy, une paire d'éperons de fer, de cens annuel, ou 12 deniers, et 2 sols parisis au jour de saint Jean, avec autant d'aide et de relief « et « fille religieuse, vivante et mourante, à nommer

« successivement et à perpétuité, au lieu de dame « Marguerite de Ligny, abbesse, première nommée. » Que les titres ne leur donnaient aucun droit de propriété sur les marais, laquelle propriété était toujours restée entière au seigneur, et à ses successeurs, auxquels les habitants du village, autres que les religieuses, ont payé de tout temps, vingt deniers parisis, pour chaque bête à corne ou chevaline, chaque fois qu'ils les ont mis pâturer, et enfin que par la sentence arbitrale de décembre 1295, les seigneurs de Long et de Picquigny avaient jugé, que le seigneur Jean de Belloy avait le droit de faire tourber d'un point, tous les marais, ce qui impliquait que celui-ci en était seul propriétaire.

A ces diverses prétentions les religieuses répondaient que si on avait, en 1295, donné à Jean de Belloy le droit de tourber le marais, c'était à la condition que sur les deniers à provenir de ce tourbage, elles toucheraient 400 livres parisis, ce qui prouvait que le couvent avait aussi des droits sur ce marais; que le droit de pêcherie était suffisamment justifié par le titre de décembre 1259 et que la représentation ou la communication des titres des religieuses ne pourrait leur être imposée, que si le seigneur justifiait de son droit.

Le 1er juillet 1615, les parties ont transigé sur ces diverses difficultés dans les termes suivants : « Pour maintenir et conserver une bonne et durable paix, entre nous et nos successeurs à l'avenir, nous sommes accordés, par forme de transaction permanente et irrévocable, ainsi qu'il en suit. C'est à sçavoir que les huit journaux de pasture emparqués et ficheronnés par nous, susdit sieur d'Espaigne, joignant la

grande couppée, et proche de notre dite maison, demeureront réunis au domaine de notre d. seigneurie d'Espaigne, exemts de tous usage et paturage commun, pour être cy après à une ou diverses fois, et quand bon nous semblera, enclos de fossés, emploiés à notre usage particulier, et doresnavant possédés, en toute seigneurie et propriété, par nous et nos successeurs, à perpétuité et à toujours. En considération de quoi et de ce que ladite abbaye avait sur yceux droit d'usage et pasturage par le susdit titre de l'an 1192, nous dites dame, abbesse, religieuses et couvent, du consentement exprès dudit sieur d'Espaigne, pourront prendre aussi, dans led. marais, pour prouffit et usage particulier de lad. abbaye, et faire enclore de fossés, quand bon nous semblera, pareil nombre de huit journaux de prés, ou autant que le seigneur en aura pris pour lui, soit joignant les prés du domaine d'icelles, contigues aud. marez, soit de tel autre endroit qu'il sera advisé, pour la meilleure commodité dudit couvent, lesquels 8 journaux demeureront semblablement propres à lad. abbaye, à perpétuité et à toujours, francs de tout autre usage, le résidu dud. marais, pour ce qui est du droit de pasturage tout seulement, nous demeurant commun, avec ledit S$^{r}$; comme aussi demeurera et appartiendra doresnavant à ladite abbaye et couvent, la pescherie de la rivière de Somme, à prendre depuis le fossé de séparation, qui est entre le tènement susd. qui fut au susd. Hubert Triquet, de présent appartenant à Jacques Wuarré, à l'aulnée de lad. abbaye, jusqu'à la pescherie d'Eaucourt et ce, tant pour le tiers, dépendant de lad. seigneurie d'Espaigne, donné par le susd. titre de l'an 1259, que pour les deux autres tiers sus-

mentionnés, et pour en jouir doresnavant, par nous dites dame, abbesse et couvent, par nos successeurs, propriétairement à perpétuité, et à toujours, les susd. titres et anciens traités desquels à cet effet, nousd. dame, abbesse et couvent, reconnaissons de bonne foy, qu'ils sont procédés de la libéralité et charité des anciens seigneurs d'Espaigne, promettons de représenter les originaux et registres aud. S^r^, quand bon lui semblera, pour en être fait extraits et copies authentiques, qui servirait à lui et à ses successeurs, et originaux, à l'avenir. »

Cette transaction porte les signatures de Paschal seigneur d'Epagne et de Françoise Massue, abbesse, Catherine Rohault, Gabrielle Deunet, Ypolite le Boucher, Françoise Saulmon, Françoise Michault, Madeleine Lieault, Marie Douchin, A. Lefebvre, de Guechart, Jeanne Saulmon, Jeanne le Prévost, Marie le Neil et Pignier.

Comme on le voit, le seigneur et l'abbesse s'attribuaient ainsi une partie du marais, sans se préoccuper du droit de pâturage, qui cependant appartenait également aux habitants du village.

C'est en exécution de cette transaction que quinze ans plus tard c'est-à-dire le 20 juin 1630, il a été fait un extrait du cartulaire de l'abbaye du 8 décembre 1494, extrait resté en la possession des seigneurs d'Epagne et qui appartient aujourd'hui à M. de Monnecove. Ce document commence ainsi :

*Extrait du cartulaire et du terrier de l'abbaie d'Espaigne, collationné aux originaux de juing 1630 (cette mention qui se trouve sur la couverture du cartulaire est écrite en entier de la main du prési-*

*dent Paschal Lavernot, qui était alors seigneur d'Epagne*).

## I

### Cartulaire.

« Extrait d'un gros livre in-fol°, couvert de Bazane blanche, garny aux coings et au milieu, de gros clouds de cuivre, en placarts, eslevez en bosse, sur le dos duquel sont escrits ces mots, en grosses lettres : « Cartulaire appartenant à l'abbaïe d'Espaigne », en la première page duquel livre est aussi escrit en grosses lettres ce qui en suit : Cartulaire appartenant à l'abbaïe d'Espaigne lez Abbeville, fait par dame Mabille du Tielt, abbesse dudit lieu d'Espaigne. — Nota que les abbesses doibvent bien garder elles-mêmes ce présent cartulaire, et ne le point communiquer aux rechepveurs et gens laiz, et pour cause. Et quand il faudra voir quelque chose, on le trouvera par che livre sans tracher les chartres, ne les montrer à nulle. Item et ne soit point commun che présent livre, afin que sur les lettres, ne se puissent faire nulles questions, ne prochès en temps à venir, et que nul ne scache le secret de nos chartres, pour plusieurs causes, dont il ne prendroit plus de mal que de bien, et pour cause. Item, au premier feuillet dudit cartulaire cotté P, est ce quy en suit : Cartulaire et coppie des chartres et lettres de l'abbaïe d'Espaigne lez Abbeville, iceluy fait par commandement de sœur Mabille du Tielt, abbesse dudit lieu qui fut faict en l'an, mil quatre cent quatre vingts et cinq, à son entrée es commancem$^{t}$ en icelle abbaie, par dom Jehan du Tielt, religieux et sacristain d'Abbeville, son

frère, Et primes copie des chartres de la première fondation dudit lieu d'Espaigne. »

Nous donnons ici une analyse sommaire des actes contenus dans ce cartulaire.

Février 1190. — Enguerrand de Fontaines, sénéchal de Ponthieu, donne à l'abbaye d'Epagne, avec le consentement de Théobalde évêque d'Amiens, et du comte de Ponthieu, ses dîmes sur Yonval, Vaux et Mautort, le tiers du bois mutuel, sept arpents de bois au-dessus d'Epagne, toutes les terres qu'il possède près de Pont-Remy, et ses fours de Nouvion.

Janvier 1190. — Confirmation de cette donation par Guillaume, archevêque de Reims, cardinal et légat.

Juillet 1192. — Acte de confirmation de la même donation, par Célestin, pape. Acte dans lequel sont rapportés les termes mêmes de la donation.

1193. — Guillaume Talva, comte de Ponthieu, confirme l'acte par lequel Enguerrand de Fontaine a donné à l'abbaye d'Epagne, les biens énumérés dans la donation de février 1190, et de plus, toutes les terres cultivées par la veuve Léda, trois boisseaux de blé, que le meunier de Pont-Remy doit remettre chaque année, tous les droits que le sénéchal possédait hors des portes et murs d'Epagne, tant sur les hommes que sur les terres, les jardins et les marais jusqu'à Pont-Remy. Par le même acte Guillaume Talva confirme aussi la donation faite à ladite abbaye, par Robert, de deux boisseaux de sel à prendre à perpétuité, sur la saline de Humbert de Waben, son fils, et celle faite par Emma, veuve de Galtère vicomte de Rue, de cinq sous et deux chapons de censives.

1200. — Enguerrand de Fontaine confirme les

donations précédentes, et donne encore à l'abbaye d'Epagne, toutes les terres cultivées par la veuve Léda, 3 boisseaux de blé à recevoir du meunier de Pont-Remy, son moulin de Rouvroy, et son nouveau plant, sis à Epagne près de l'ancien.

1210. — Jean Lecoc, petit-fils et héritier d'Enguerrand de Fontaine, confirme les donations faites par celui-ci, et donne 10 septiers et 1/4 d'avoine que l'église de Saint-Nicolas d'Abbeville devait à Enguerrand de Fontaine.

Mars 1237. — Wamérus de Stratis, chevalier et seigneur d'Epagne, approuve la vente faite par Walter Brotin, à l'abbaye d'Epagne, de 12 journaux de terre sis à Epagne.

Août 1245. — Elizabeth dame d'Espagne, fait remise à l'abbaye, de 10 sous parisis, de censives, que celle-ci lui devait chaque année, à la fête de saint Remy, à cause de la terre qu'elle avait achetée de Walter Brotin, à la charge par lad. abbaye, de faire pénitence la veille et le jour de l'Assomption, et de faire dire chaque année, après le décès de la donatrice, une messe pour le repos de son âme.

Juillet 1248. — Jeudi avant la Madeleine, Isabelle dame d'Espagne, approuve la vente faite à l'abbaye, par Laurent d'Abbeville, et Isabelle son épouse, moyennant 16 livres parisis, d'un pré tenu d'elle, situé près de celui du passeur Jérémie.

Juillet 1251. — Isabelle dame d'Espagne, approuve la vente qu'Eustache de Coquerel a faite à l'abbaye, de 9 journaux 19 verges de terre, sis à Epagne, lieudit le Heudebergue.

Décembre 1252. — Ladite Isabelle approuve la vente faite par Jean Vavasseur d'Epagne, avec le con-

sentement du meunier Eustache de Coquerel, son héritier, de 7 journaux de terre, en une pièce, situés dans la vallée d'Epagne, dite vallée Hugon.

Avril 1253. — Ladite Isabelle approuve la vente faite, par Jean Vavasseur, d'Epagne, avec le consentement d'Eustache de Coquerel son héritier, à Bernard Carbonnier, bourgeois d'Abbeville, de 13 journaux environ de terre, sis à Epagne, lieudit le Fresne.

Novembre 1255. — Me de Lehiencure, chanoine et official d'Amiens, fait savoir, que Bernard Carbonnier a fait donation à l'abbaye d'Epagne, des 13 journaux de terre par lui acquis de Vavasseur.

Septembre 1257. — Guillaume seigneur d'Epagne et Isabelle son épouse, approuvent la vente faite, par Walter Daubin, à l'abbaye, de 18 journaux 20 verges de terre, en 2 pièces, sis à Epagne, lieud. le Angle Heudebergun.

15 mai 1256. — Guillaume de Limaco, chevalier, seigneur d'Epagne et Isabelle son épouse, approuvent la vente faite à l'abbaye, par Jean Vavasseur, de 7 journaux de terre, en une seule pièce, sis à Epagne, lieudit vallée Hugon.

1259. — Donation à l'abbaye par les mêmes, de leurs droits sur leurs eaux, depuis le grand pont de la Somme, jusqu'à l'extrémité vers Pont-Remy, et des censives à eux dues, par suite de vente et acquisition.

Mars 1259. — Par devant Me de Bellequercu, chanoine et official du diocèse d'Amiens, doyen d'Abbeville; Willelme seigneur d'Epagne, et Isabelle son épouse, font donation à l'abbaye d'Epagne, de 10 journaux de terre sis à Epagne, tenant à Hugon, Lecanu et autres, et du droit de pêche sur toutes leurs eaux, situées depuis la maison d'Hubert Triquet, jusqu'à la

limite des prairies du couvent, du côté d'Eaucourt, tant dans la Somme que dans ses affluents.

Décembre 1259. — Isabelle dame d'Espagne confirme toutes les donations faites antérieurement, par Enguerrand de Fontaine, ayeul de Jean Lecoc son père.

Mars 1262. — La même stipule que l'abbaye d'Epagne tiendra d'elle, toutes les ventes et aumônes, faites tant par elle et son mari, que par ses prédécesseurs, moyennant 12 deniers parisis de cens, payables le jour de saint Remy, de chaque année.

Juillet 1265. — Mathieu de la Vaquerie et Isabelle son épouse, approuvent la vente faite à l'abbaye, par un habitant d'Abbeville, d'un pré sis à Epagne, vers Epagnette, tenant aux prés de lad. abbaye.

1268. — Mathieu de la Vaquerie, et Isabelle sa femme, seigneurs d'Epagne, donnent à l'abbaye, franque mannée, à leur moulin d'Epagne.

1295. — Le lendemain de la fête de saint Nicolas en hiver, l'abbesse et Jehan de Belloy, seigneur d'Epagne, font un compromis par lequel ils désignent noble homme et seigneur Monseigneur Witasse seigneur de Long, et maistre Pierre de Pinkigny, comme arbitres, pour juger leur différend, relatif au tourbage et au pâturage du marais.

A la suite de ce compromis, se trouve la sentence des deux arbitres, qui décident que le seigneur pourra tourber « à un seul point, tous les Pastys » c'est-à-dire le marais, qu'après ce tourbage, ce marais demeurera à « quemun pasturage » et que sur le produit du tourbage « l'abbesse et comun en oront 400 livres parisis. »

## II

### Registre et Terrier.

« Extrait d'un autre gros registre, de lad. abbaie in folio, couvert de bazane blanche, à gros clous de cuivre, en placarts, sur le dos duquel est escrit en grosses lettres, registre et terrier appartenant à l'abbaie d'Espaigne, au commencement duquel livre est escrit, Répertoire parlaquele se pourroit trouver, toutes les parties et tous les noms de tous ceux et celles qui tiennent les terres, dixmes, cens, rentes et revenus, situés en plusieurs lieux et villes, appartenant à honorables dames, religieuses, abbesse et couvent de l'église et abbaie de Nostre-Dame d'Espaigne lez Abbeville de la sacrée ordre de Citeaux, renouvelé par dom Jehan du Tiel, religieux et sacristain de l'église, et prioré S^t^-Pierre, en ladite ville d'Abbeville, en l'an de grâce mil quatre cent quatre vingt douze, et au soixante et onzième feuillet duquel livre, est ce qui en suit. »

Suit l'énumération de redevances dues à l'abbaye par les propriétaires du moulin d'Epagne.

1^er^ avril 1302. — Transaction entre Jehan de Belloy, seigneur d'Epagne et la commune d'Epagne, portant sur la jouissance de l'eau de la Somme et des marais.

1318. — Sentence de Messire de Fontaine, sénéchal de Ponthieu, intervenue sur une difficulté pendante entre le seigneur de Poix et Mareuil, et les religieuses d'Epagne, à l'occasion de prés, sis à Mareuil, contigus au terroir d'Epagne, connus sous le nom de prés Dordekeue.

1265. — Désignation de : 1° 17 journaux 1/2 de prés

situés entre Epagne et Epagnette, près « du Moulin de Mareuil », appartenant à l'abbaye ;

2° 22 journaux de terre appartenant à l'abbaye près de Maubregeon ;

3° 3 journaux et demi de terre situés lieudit le Camp Blairie ;

4° 41 journaux de terre à labour lieud. le Camp de Largillière ;

5° 26 journaux et demi de terre, au lieudit « Entre deux quemins », tenant au chemin d'Epagne à Monflières.

A la fin de ces cartulaire et terrier, se trouve la mention suivante : « Le présent extrait contenant quinze feuillets de parchemin, escripts paraphez de nostre greffier a esté prins, tiré et collationné, par devant nous Adrien de Heu, escuier S^r^ de Conty, cons^er^ du roy, notre sire, lieutenant général et juge présidial au comté, seneschausée et siège présidial de Ponthieu, sur ce qui est contenu aux registres, cartulaire et terrier de l'abbaye nostre dame d'Espaigne, mentionnez audit extrait, lequel cartulaire, commençant par ces mots « Cartulaire appartenant a l'abaye d'Espaigne lez Abbeville faict par dame Mabille du Tielt abbesse dudit lieu d'Espaigne » et finissant par ces autres mots « le huitième jour de Décembre l'an mil quatre cens nonante quatre » contient cent cinquante et un feuillets. — Et ledit Terrier qui commence par ces mots « répertoire des partyes contenues en che present registre, appartenant à l'abbaye d'Espaigne lez Abbeville » et finit par ces autres mots « ledit an et jour que ledict registre fut faict et renouvelé comme dict est, trois cent cinquante six feuillets. » Lesquelz registres ont été représentez

à cest effet, par dame Françoise Massue, abbesse de la dicte abbaye, qui nous a déclaré avoir peulx tiré des archives et coffres, aux chartres d'icelles, a la requête de Philippe de Lavernot Paschal escuyer, S^r^ et vicomte de la Queute, Feuquières et dud. Espagne, cons^er^ du roy, président aud. siège, pour luy valloir et servir ce que de raison, conformément à l'accord et transaction faicts le (date en blanc) jour de juillet mil six cent quinze, entre lad. dame abbaisse et couvent d'un part. — Et led. S^r^ d'Espagne d'autre, la dicte collation faicte en la présence de Jacques Bernard, escuyer, S^r^ de l'Esquipé, substitut du procureur du roy, en la dicte sénechaussée et de Guillaume Fossé, greffier aud. siège. Lad. dame abbesse assitée de M^e^ Jean Pappin son procur^r^, et led. S^r^ d'Espagne de M^e^ François Thomas, aussi son procur^r^, qui ont signé avecq nous ce vingtième j^r^ de juing mil six cens trente, et ont esté instamment lesdits registres rendus à lad. dame. » Suivent les signatures : Françoise Massue, Paschal, de Heu, Bernard, Fossé, Pappin et Thomas.

La transaction que nous avons rapportée plus haut n'empêchait pas Lavernot Paschal de déclarer, dans l'aveu du 17 septembre 1629, qu'il était propriétaire de la pêcherie sur la rivière de Somme, depuis celle de Mareuil jusqu'à celle d'Eaucourt, ainsi que du marais, « avec toute justice vicomtière en l'étendue d'icelui, » tout en mentionnant cependant que les habitants avaient le droit d'y envoyer pâturer leurs bestiaux, en payant 20 deniers tournois par chaque tête de bétail, et que les religieuses avaient le libre usage du pâturage de ce marais.

En *1655*, un procès a lieu entre les habitants d'Epagne et Michel de Buigny, seigneur de Bellifontaine, qui, propriétaire d'immeubles sur Epagne, avait chargé son fermier, Gilles Laurent, d'envoyer pâturer dans le marais un certain nombre de bestiaux. Les habitants demandent que de Buigny ne puisse envoyer au marais, qu'un nombre de bestiaux en rapport avec l'importance de ses immeubles. L'abbesse, Gabrielle Lallemant, intervient dans le procès, qui était pendant devant le lieutenant général de la sénéchaussée de Ponthieu. Elle soutient que, propriétaires du marais depuis plus de quatre cents ans, les religieuses ont permis aux habitants d'y envoyer des bestiaux pâturer, mais que ceux-ci ont eu tort d'intenter un procès à Michel de Buigny, et que cette action constitue un trouble à leur droit et à leur jouissance. Le 11 juillet 1655, les habitants se réunissent à la porte de l'église, ils constituent pour mandataire, avec mission de suivre le procès, Marie-François Thomas, bailli de la seigneurie d'Espaigne. La pièce qui est rédigée pour constater cette décision, porte la signature, ou la marque, de douze habitants, qui sont : Antoine Dubos, lieutenant, Jacques Dubos, François Dubos, François Lesueur, François Bourgeois, Toussaint Vasseur, François Toullou, Charles Caron, François Tripier, Antoine de l'Estoile, syndic, etc. Nous n'avons pu savoir quelle a été l'issue de ce procès.

Des divers documents que nous avons eus sous les yeux, il résulte que non loin du grand pont sur la Somme, qui se trouvait à l'endroit même où est celui actuel, il y avait une ile formée par une dérivation de la Somme, et que sur le petit cours d'eau formé

par cette dérivation, il existait un pont et un moulin appartenant au seigneur.

Il paraît que les fermiers généraux payaient annuellement une redevance pour pouvoir placer une barrière sur le pont principal, et qu'à une certaine époque, l'un des seigneurs d'Epagne, M. de Caumont, aurait touché cette redevance, et aurait refusé d'en tenir compte.

Le pont sur la Somme ayant été détruit pendant les guerres, M de Caumont, l'abbesse et les habitants présentèrent une requête au grand maitre des eaux et forêts de la province de Picardie, le 12 mars 1696, afin d'être autorisés à le rétablir ; cette autorisation ayant été accordée, ils firent, le 22 juillet suivant, un traité avec Jacques Hérouard, charpentier, qui s'engagea à le construire pour le mois de novembre de la même année, moyennant 1,210 livres payables, savoir : 228 livres par le seigneur, 250 livres par les religieuses, 31 livres par le curé et 701 livres par les habitants ; de plus, il fut convenu que l'on emploierait au paiement de cette dépense, le montant du loyer, pendant huit années, de 6 journaux de marais qui seraient affermés par adjudication, après avoir été enclos aux frais des habitants, et que, comme on ne pouvait se servir actuellement du pont, M. de Caumont ferait faire, à ses frais, un pont conduisant à son moulin, dont les habitants se serviraient provisoirement, et qui serait entretenu à frais communs, au moyen de la renclôture de quelques journaux de marais. Nous verrons par la suite que l'entretien de ce pont a été une cause continuelle de dépenses pour les habitants ; il y avait un coffre commun, ou caisse commune pour les propriétaires et habitants de la

commune. Nous verrons qu'en 1770 il était déposé dans l'abbaye de Villencourt.

Par une sentence du 19 octobre *1699*, Me Charles-Antoine Beauvarlet, seigneur de Bomicourt, conseiller du roi, maître des eaux et forêts de Picardie au comté de Ponthieu, a condamné les frères Philippe et François Bourgois, d'Espaigne, solidairement en 10 livres d'amende, au profit de messire Jean de Lamiré, seigneur d'Espaigne, pour avoir, ainsi qu'ils en sont convenus, chassé à bécassines « aux fillets » qu'ils ont traînés dans le marais dud. Espaigne, et a ordonné qu'ils déposeraient dans la huitaine au greffe, les filets en question, pour être coupés.

En *1731*, un procès s'engage entre de Lamiré, seigneur, et la paroisse d'Epagne, à l'occasion de la reconstruction du petit pont, le seigneur veut obliger les habitants à contribuer à la dépense, ceux-ci demandent leur renvoi devant l'intendant ; ils soutiennent qu'ils n'ont consenti à contribuer à la construction et à l'entretien du petit pont, qu'à la condition que M. de Lamiré permettrait de renclore une petite partie du marais, et le dimanche 1er avril 1731, à l'issue de la messe paroissiale, ils s'assemblent pour délibérer, ils chargent Jean Tripier, laboureur, de résister à la demande du seigneur. Celui-ci prétend qu'il est seul seigneur du marais, que l'abbaye et les habitants n'y ont aucun droit. Après s'être fait autoriser par une sentence provisoire, du 19 mars 1731, à faire faire les réparations nécessaires à ce pont, aux dépens de qui il appartiendrait, et après avoir fait un traité avec un sieur Charles Fontaine, entrepreneur, pour l'exécution de ces réparations, moyennant une somme de 360 francs, il avait présenté une nou-

velle requête contre les habitants, afin de les faire condamner à lui rembourser cette somme, mais un rapprochement eut lieu entre les parties, et il fut convenu que M. Lamiré de Caumont mettrait dans le coffre une somme de 15 francs, sur l'indemnité qu'il recevrait tous les ans des receveurs généraux, à cause de la barrière établie sur le pont, pour être employés à l'entretien des deux ponts ; que lorsqu'il y aurait lieu de reconstruire ces ponts, les fonds nécessaires seraient pris sur ce qui se trouverait dans le coffre, et que le surplus serait payé par ceux, qui étaient obligés de contribuer à la reconstruction, et qu'alors on se ferait régler sur la question de savoir si M. de Caumont était seul tenu de faire reconstruire le petit pont.

En *1738*, nouveau débat, ainsi que cela résulte d'une requête, adressée le 3 septembre 1738, aux seigneurs du grand conseil du roy, par Marie-Anne de Castellane, abbesse, les prieure et religieuses de l'abbaye d'Epagne. Dans ce document les religieuses exposent qu'elles ont toujours eu la censive de la seigneurie d'Epagne, sur plusieurs pièces de terre et maisons, sises audit Epagne, que depuis longtemps, elles ne sont pas payées des arrérages de ces censives, qu'elles ont fait assigner Nicolas Lefeuvre et Pierre Leleu, qui sont en possession de ces immeubles, pour exhiber les titres en vertu desquels ils jouissent, sinon que lesdits immeubles seraient réunis à la table du domaine de l'abbaye, que ces deux défendeurs ayant prétendu, que ces immeubles appartenaient à M. de Caumont, les religieuses ont fait assigner celui-ci, qui, sans prendre complètement le fait et cause de Lefeuvre et Leleu, a néanmoins prétendu que les immeubles lui appar-

tenaient. Les religieuses concluaient à ce que M. de Caumont fut condamné à leur payer 29 années d'arrérages. Par un arrêt du grand conseil du 5 septembre 1738, les prétentions des religieuses ont été accueillies, et nous avons vu dans le chapitre traitant de l'abbaye, que M. de Caumont a dû, pour ces immeubles, passer aveu et payer les arrérages échus.

Le 21 août *1746*, Pierre Gellé, dit Bellache, laboureur et garde des religieuses, chassait à Epagne. François Defer, garde de M. de Caumont, lui fait un procès, pour avoir chassé sur les terres de celui-ci, et dès le 22 août M. de Caumont le fait assigner — de Bray est le procureur du seigneur — Eustache Quentin est celui de Gellé. Le 21 janvier 1747, le maître particulier des eaux et forêts de Picardie, à Abbeville, suppléant les prieure et religieuses de l'abbaye, demande acte de ce que lesd. dames intervenaient dans l'instance, et prenaient le fait et cause de Gellé. Les religieuses soutenaient « qu'étant dames en partie de la seigneurie d'Epagne, elles avoient le droit de faire chasser, dans le territoire de ce village, par led. Gellé, leur sergent et garde-chasse, le sieur de Caumont qui n'est que seigneur en partie dudit lieu d'Epagne, n'ayant point qualité pour l'empêcher. » Le 7 mars 1747, M. de Caumont faisait signifier des conclusions dans lesquelles, tout en demandant le rejet de l'intervention des religieuses, il prétendait que les anciens seigneurs, ses auteurs, avaient fondé l'abbaye, et l'avaient dotée, en se réservant tous les droits honorifiques, tels que la seigneurie de l'église, celle du marais, de la place de l'assemblée du village, de la seigneurie de la rivière et le droit de pêche en icelle, le droit de barrière aux ponts sur la rivière, tous attributs de seigneurie, de

plus la mouvance et la seigneurie, sur 72 journaux de terre et 17 journaux de pré, du domaine des religieuses, que depuis plus de 500 ans les religieuses ne s'étaient jamais avisées de vouloir entrer en concurrence, ni égalité de seigneurie, avec les seigneurs d'Epagne, ni de chasser, ou faire chasser, parce qu'elles ont bien jugé, que des religieuses en si petit nombre, n'ont pas besoin de gibier pour la provision du couvent, surtout étant d'un ordre, dont la règle les oblige à faire maigre et abstinence, pendant plus des trois quarts de l'année, connaissant bien aussi que l'exercice de la chasse n'est que pour la noblesse, et non pour des paysans — que les religieuses n'avaient ni seigneurie, ni domaine suffisants, pour être autorisées à faire chasser, dans l'étendue du terroir d'Epagne, et que ce droit était pour le seigneur seul. — Nous ignorons quel a été le résultat de ce petit procès.

Le 10 juin 1747, M. Lamiré de Caumont fait assigner Pierre Gellé, en paiement, de 29 ans d'arrérages (2 sols parisis de cens par an) pour 2 journaux de pré dans les 18 journaux de prairie dits de l'abbaye ; et d'une paire d'éperons en fer, ou douze deniers parisis, pour la valeur du cens, par an, payable au jour de saint Remy, pour 15 journaux de terre, faisant partie d'une pièce de 60 journaux, tenant au chemin de Monflières.

Le même jour semblable assignation était délivrée à Pierre Aubert, laboureur à Epagne, pour 15 journaux de terre, faisant partie de 60 journaux, tenant au chemin Blairie et au chemin de Monflières ; — on lui réclame aussi 29 années d'arrérages et une paire d'éperons en fer, ou 12 deniers parisis, pour la valeur du cens par an.

Le 13 du même mois, M. de Caumont a fait assigner Pierre Brailly, laboureur à Vauchelles, à comparaître devant le lieutenant général, en la sénéchaussée de Ponthieu, pour exhiber les titres, en vertu desquels il jouissait de 12 journaux de terre labourable, formant partie d'une pièce de 60 journaux, tenant au chemin de Monflières, par une paire d'éperons de fer, ou douze deniers parisis, pour la valeur du cens par an, au jour de saint Remy. En conséquence s'entendre condamner à payer, en deniers ou quittances valables, 29 années d'arrérages de censives, relief et droits seigneuriaux.

Le même jour M. de Caumont a encore fait délivrer semblable assignation, à François Dubos, laboureur à Epagne, Jacques Dupuis, berger à Epagne, et Jean Martin, laboureur à Vauchelles.

Un arrêt du 13 mars *1750*, a condamné Lamiré de Caumont fils, à rendre compte aux habitants et aux religieuses de Villancourt, non seulement du produit des fermages et revenus de 6 journaux de marais qui avaient été affermés en 1696, mais encore à leur rendre et restituer la portion leur revenant, dans la somme que les fermiers généraux avaient payée tous les ans, tant à lui qu'à son père, pour une barrière, qui était placée sur le pont conduisant au marais.

Dans une transaction, dont nous n'avons pas la date, intervenu en conséquence d'un arrêt du 2 août 1751, il fut convenu que pour contribuer à l'entretien du pont principal, et du pont du moulin, ou petit pont, la partie de marais affermée continuerait d'être louée, au plus offrant, à la porte de l'église, et que les baux seraient passés au nom du seigneur, des religieuses et des syndics des habitants. De plus il a été dit que

M. de Caumont remettrait les 3,000 livres qu'il s'était engagé à payer à Wattebled, entrepreneur, à compte de ce qui lui était dû sur la construction du grand pont, à la décharge de ceux qui en étaient tenus — que ce qui serait dû au de là des 3,000 livres, serait payé par tous ceux qui devraient y contribuer, au prorata de ce qu'ils possédaient, et qu'il serait fait un rôle de répartition, qui serait rendu exécutoire par le commissaire départi de la province.

En 1767, M. Dorlé de la Vaulte a fait abattre cinq arbres, essence de bois blanc, qui croissaient dans les marais, et en a disposé à son profit. Les habitants se sont pourvus contre lui en la maîtrise des eaux et forêts d'Abbeville, par un exploit du 14 décembre 1767, tendant à ce qu'il fut condamné, à leur restituer la valeur de ces arbres, avec défense d'en faire ébrancher et abattre à l'avenir. M. de la Vaulte a résisté, et dans une requête du 9 janvier 1768, il a prétendu qu'en sa qualité de seigneur d'Epagne, il était seul propriétaire des marais, et que ce n'était que par grâce, que les seigneurs avaient jusqu'alors permis aux habitants de faire pâturer leurs bestiaux. Il a demandé que ces habitants fussent déboutés de leur demande « et qu'attendu leur ingratitude marquée, résultant de ce qu'ils osaient lui contester sa propriété, il lui fut donné acte, de ce qu'il révoquait le pouvoir, qui leur avait été accordé, par les seigneurs ses prédécesseurs et par lui-même, de faire pâturer leurs bestiaux dans le marais, en payant 20 deniers tournois par tête, chaque année, et qu'en cas de difficultés, sur le retrait de cette autorisation, il soit ordonné que le partage du marais serait fait, et que le tiers lui serait attribué, exempt de tout usage des habitants. »

Par une sentence de la maîtrise d'Abbeville, du 10 novembre 1769, M. de la Vaulte a été maintenu dans la propriété du marais et des arbres, à la charge cependant, de laisser les habitants jouir du droit de pâturage, en lui payant annuellement 20 deniers, par chaque bête qu'ils enverraient pâturer.

Les habitants qui n'avaient pas les ressources nécessaires, pour faire face aux frais, qu'un pourvoi contre cette sentence devait entraîner, se sont adressés aux principaux propriétaires intéressés à la conservation des droits de la paroisse, et ont réclamé leur concours. En outre, par une délibération du 27 décembre 1769, ils ont chargé trois d'entre eux, Michel Delgove, syndic, Antoine Lefebvre et Jean Lefebvre, de suivre le procès en leurs noms.

A la date du 12 novembre 1770, ces trois délégués, les principaux propriétaires et les dames abbesse et religieuses de Villencourt et d'Epagne se sont réunis à Abbeville, en l'abbaye de Villencourt et ont décidé à l'unanimité, que l'appel formé par les habitants contre la sentence du 10 novembre 1769, serait suivi jusqu'à l'arrêt définitif, au nom des habitants, même en celui des propriétaires, si cela était nécessaire, le tout sous la direction de l'abbesse de Villencourt, et du sieur de Miannay, écuyer, seigneur d'Offoy, contrôleur des guerres honoraire, que les frais seraient payés en commun, au marc la livre des possessions et fermages, de chacun des propriétaires et habitants, en la même forme que les impositions. Cette convention, rédigée par écrit et en double, a été signée par sœur Feydeau, abbesse, sœur Danzel, prieure, sœur Levault, dépositaire, de Miannay, Delgove, Jean Le Fèvre, Garbe, Adrien Maurice, Assegond et Jacques-Isidore

Warré. Ce procès a duré bien longtemps. En effet le 10 mars 1778, c'est-à-dire plus de sept ans après la convention dont nous venons de parler, nous voyons qu'elle est confirmée par une nouvelle convention, autorisant de Miannay à suivre le procès, et à y intervenir, au nom des signataires qui sont : de Miannay, Adrien Maurice, Desgardin, Garbe, Assegond, Tronnet, du Festel, Gilles Warré, Antoine Warré et Antoine Lefebvre.

Dès le 6 mai 1778, le sieur de Miannay a fait signifier une requête par laquelle il déclarait intervenir dans l'instance pendante entre les habitants et le seigneur, et le 29 avril 1783, par acte au greffe de la cour, Antoine Colomban de Miannay, ancien garde des marchands d'Abbeville, y demeurant, a, en sa qualité d'héritier dudit de Miannay son père, déclaré reprendre l'instance portée à la cour, par la requête du 6 mai 1778.

Dans un long mémoire daté du 4 avril 1780, de Miannay soutenait notamment, que M. de Wadicourt, qui avait succédé à M. de la Vaulte, ne possédait que des fiefs, qu'il n'avait pas la véritable seigneurie d'Epagne, laquelle avait été réunie deux cents ans auparavant au comté de Ponthieu, que les marais étaient la propriété des habitants, ainsi que cela résultait de la transaction de 1751, sus rapportée, et que ceux-ci payaient toutes les charges, auxquelles sont imposés les véritables usagers.

De son côté M. de Wadicourt répondait que le 11 octobre 1644, Philippe de Lavernot Pascal, son prédécesseur, avait présenté requête, comme propriétaire du marais, pour éviter aux habitants la taxe qui leur était demandée, par la commission établie pour

la recherche et la liquidation des droits d'amortissement, dus par les gens de main morte; que, postérieurement, les habitants ayant été assignés par devant les commissaires départis, pour revente des domaines, à l'effet de justifier des titres en vertu desquels ils jouissaient des marais, François Paschal, successeur de Philippe Lavernot Paschal, se pourvut, par requête du 5 septembre 1655, qu'il demanda en qualité de seigneur d'Epagne, et de propriétaire du marais, à être reçu partie intervenante, dans l'instance, en déclarant prendre leur fait et cause ; que, postérieurement encore, Lamyré de Caumont, informé que les habitants avaient affermé une portion de marais au nommé Firmin, a fait assigner celui-ci, ainsi que les habitants, et a obtenu le 5 février 1710, au baillage d'Abbeville, une sentence condamnant Firmin à lui payer le fermage du terrain, et les habitants, à lui verser 20 deniers tournois, par chaque tête de bétail, qu'ils envoyaient pâturer dans le marais. Qu'en 1711 les habitants s'adressèrent au seigneur, en qualité de propriétaire du marais, à l'effet d'obtenir la permission d'en louer et faire enclore une portion, pour les mettre en état de se libérer d'un restant de taille, que la communauté était exposée à payer, en l'acquit de plusieurs habitants insolvables.

Nous ignorons si ce long procès a été enfin jugé et quelle a été sa solution. Mais nous avons vu sur le registre aux délibérations du conseil municipal que le 28 thermidor an III, Jacques Colomban de Miannay a comparu au nom de la veuve de Miannay née Lefebvre sa tante, devant le conseil général de la commune, et a déposé sur le bureau, une liasse de papier, contenant divers mémoires de frais faits

au nom des habitants, dans le procès avec les citoyens de la Vaulte et de Wadicourt, en demandant qu'il fut tiré du coffre, ou caisse communale, deux billets s'élevant ensemble à 550 livres, le premier souscrit le 12 avril 1770, par Delgove syndic, et le second le 6 février 1772, par de Miannay, dont le montant avait servi à payer les frais énumérés dans les états composant la liasse de pièces déposées. Le conseil général a remis les deux billets à de Miannay, en le déchargeant de ladite somme de 550 livres qui avait été remise à feu son oncle, et il a en outre déclaré faire abandon d'une somme de 458 livres.

En 1778 le pont, qui, comme on l'a vu plus haut, avait été restauré en 1731, menaçait ruine, il fallait le reconstruire, mais il n'y avait pas dans le coffre ou caisse communale, assez de fonds pour subvenir à la dépense. Tous les propriétaires de la paroisse, y compris le seigneur, M. de Wadicourt, se réunirent afin de se faire autoriser à faire les travaux à leurs frais. Préalablement il avait été procédé à une visite du pont, par Salomon Noël, architecte à Abbeville, expert nommé par M. Delegorgue, conseiller du roy, subdélégué d'abbeville, en présence de MM. de Wadicourt, de Miannay, contrôleur vétéran des guerres, Delgove syndic, Jean Charles Firmin, Louis Leroy, et autres habitants d'Epagne. Les travaux furent mis en adjudication le 10 mars, ils furent adjugés à Joseph Mathurel père, charpentier à Abbeville, moyennant 2,130 livres, quelques travaux imprévus élevèrent la dépense à 2,322 livres 4 sols 9 deniers. Sur cette somme 972 livres 15 sols furent payés avec les ressources communales, et le reste 1,349 livres 9 sols 9 deniers, fut payé par les habitants et proprié-

taires d'Epagne, au moyen d'un rôle qui fut établi par l'intendant, Monseigneur le comte d'Agay.

C'est au cours de ces travaux de reconstruction, que furent démolis le petit pont qui conduisait au moulin de M. de Wadicourt et le moulin lui-même, lesquels, ainsi que nous l'avons dit, étaient établis sur un bras de la rivière, et se trouvaient près du grand pont sur la Somme.

## CHAPITRE IX

### Faits locaux — Renseignements divers.

Le village d'Epagne eut à souffrir des guerres qui désolèrent le pays, notamment au xv[e] siècle. Une déclaration du temporel établit que les Abbevillois y ont détruit des maisons appartenant à l'abbaye, lors d'une invasion du pays par les Anglais.

Dans sa *Chronologie d'Abbeville et du Ponthieu*, page 60, M. de Belleval rapporte qu'en juillet 1303, un habitant d'Epagne, Jean Biautaion a été tué « d'un coup de miséricorde » par Bernardin d'Hangest, qui fut banni d'Abbeville.

Dans l'aveu du 17 septembre 1629 dont nous avons parlé plus haut, il est dit que le chemin qui mène d'Epagne à Vauchelle, est désigné sur les anciens registres, sous le nom de « quemin Baillolois ou voie bailloloise [1]. » Cet aveu constate, qu'il existait à cette époque à Epagne, près du pont, un four banal et un moulin banal.

1. On sait que deux seigneurs de Bailleul qui, au XIII[e] siècle, furent rois d'Ecosse, étaient connus sous le nom de Baillolois. Il existe un chemin qui porte toujours le nom de chemin du Baillolois, conduisant de Bailleul aux monts Caubert, et traversant les territoires de Bray et Mareuil. (Voir notre brochure *Deux Seigneurs Picards rois d'Ecosse*. 1890, Paillart, imprimeur.)

En 1707 on commence à écrire Epagne au lieu d'Espagne.

Dans un aveu du 12 février 1712, on parle d'un pré appelé le pré à 3 cornets.

Dans un autre aveu du 15 mai suivant, il est dit, qu'une maison, bâtie sur six journaux, tient au chemin de la justice d'Epagne.

Les registres de catholicité qu'on retrouve à la mairie d'Epagne, ne remontent pas au delà de 1692, ils mentionnent, en termes très laconiques, les mariages, naissances et décès.

Au commencement du XVIII[e] siècle, on remarque un certain nombre d'actes de l'état civil, concernant des employés dans les fermes du roi.

Ainsi, le 16 mars 1734, un acte de naissance porte que Catherine, fille de Dumont, employé pour le sel, a eu pour parrain, Barthélemy Duquenne, aussi employé, et pour marraine, « la femme de Joseph Cornillon, brigadier pour le sel audit Epagne. »

9 février 1742, décès de Pierre Petit, âgé d'environ 25 ans, employé dans les fermes du roi « dans l'embulante d'Epagne, » décédé de mort violente, causée par un coup de feu, le corps a été inhumé dans le cimetière d'Epagne, après avoir été visité par les médecins et chirurgiens jurés de la ville d'Abbeville.

17 octobre 1750, la femme de Nicolas Lefebvre, laboureur, donne le jour à trois enfants.

Un aveu du 12 août 1755, parle du chemin de la Justice, de celui de la Carrière, et d'une piescente conduisant à la justice d'Epagnette.

En 1766, c'est la dame Delgove née Cressent, qui occupe la ferme des dames religieuses de Villancourt, dite la ferme de l'Abbaye.

19 juin 1772, décès de Antoine Lefebvre, qui s'est noyé, par accident, dans la Somme. A l'occasion de ce décès, Madame de la Vaulte écrit à son mari, qui se trouvait à Abbeville, dans les termes suivants : « Epagne, 1772. — L'on vient, mon cher, de trouver « Antoine Lefebvre noié dans la Somme, M. le Curé, « ainsi que bien d'autres, sont en état de certifier, que « c'est par accident, qu'il est tombé dans la Somme. « Je te prie de voir sur-le-champ, M. le procureur du « roy pour qu'il ne soit pas fait de frais, et que M. le « Curé ait la permission de l'enterrer. Je suis ta « femme, De la Warde De la Vaulte. »

29 septembre 1782, décès de Michel Delgove, 87 ans, fermier dans la ferme de l'abbaye.

Le village d'Epagne a eu à souffrir de la tourmente révolutionnaire, comme tous les villages voisins. Nous renvoyons pour connaître ce qui s'est passé dans les localités des environs d'Abbeville à notre Monographie de Bray-lès-Mareuil, nous bornant à donner ici ce qui est spécial à Epagne.

Le 8 fructidor an II, trois jeunes soldats d'Epagne reviennent dans leur village, en convalescence, avec un billet de sortie de l'hôpital des jacobins, de Saint-Omer.

22 floréal an III, les maire, officiers municipaux et habitants décident, après avoir entendu le procureur de la commune, que l'on extraira trente verges de terrain tourbeux, et que les tourbes à en provenir, seront réparties également entre les habitants.

3 frimaire an III, les maires, officiers municipaux et membres du conseil général de la commune, certifient, sur l'attestation de neuf témoins, que Gaspard-Joseph Blin, âgé de 51 ans, et Claude-Marie-Gaspard

Blin, âgé de 50 ans, nés à Hédin, résident à Epagne, depuis le 9 mars 1792, sans interruption, chez le citoyen Nicolas Riquier, cultivateur, et qu'ils ne sont ni émigrés, ni prévenus d'émigration. Et le 16 du même mois, attestation est donnée, que les certificats concernant les sieurs Blin, ont été publiés et affichés pendant huit jours, dans la commune et dans le chef-lieu de canton, par les soins de la municipalité.

Le 9 dud. mois de frimaire, un certificat semblable est délivré à Edmond-Louis le Doulest, âgé de 54 ans, né à Saint-Pierre-du-Regard (Orne), et à Isidore Le Roy, âgé de 55 ans, né à Hurt, commune de Cayeux-sur-Mer, lequel, depuis le 9 mars 1792, résidait à Epagne, chez Claude-François Dubos, cultivateur.

Le 29 du même mois, les sieurs Blin se présentent devant les autorités de la commune d'Epagne, et leur remettent une pétition dans laquelle ils exposent, que l'effervescence révolutionnaire les a obligés de fuir la commune d'Hédin, leur patrie, et de chercher un asile pour mettre leur vie en sûreté, et pour éviter les vexations et les persécutions dont ils étaient menacés, qu'ils se sont retirés en cette commune, et que, craignant que leur silence ne les fît comprendre sur la liste des émigrés, ils demandaient que la municipalité fît parvenir aux autorités compétentes, leur mémoire et leur certificat de résidence. Mais la municipalité d'Epagne, ayant trouvé que cette demande était hors de sa compétence, a renvoyé la pétition aux administrateurs du district d'Abbeville.

Le 18 brumaire an III, un certificat de résidence est délivré à Jean-Baptiste Pillot, âgé de 52 ans, à sa emme et à ses deux filles, qui demeuraient précé-

demment à Bellancourt, et qui résident à Epagne depuis le 7 vendémiaire.

Le 7 frimaire an III, le conseil général de la commune délivre un certificat de civisme, audit Jean-Baptiste Pillot.

Le 7 nivôse suivant, le citoyen le Doulest adresse au comité général une supplique, dans laquelle il dit qu'il vient d'apprendre qu'il est porté sur la liste des émigrés, et qu'il réclame contre cette inscription ; le même jour le comité décide que cette réclamation sera adressée au district d'Abbeville.

Le 28 messidor an III, comparaît devant le conseil général de la commune, la citoyenne Jeanne-Marguerite Quinejure, veuve de Louis-Michel Delgove, qui présente l'état des dépenses et recettes, qu'elle a faites pour le compte de la commune.

*Dépenses :*

| | |
|---|---|
| Pour l'engagement d'un volontaire. | 204 l. 10 s. |
| — d'un autre volontaire. | 192 l. |
| Pour le bois du pont. . . . . | 402 l. 16 s. |
| Visite et voyage du citoyen Brouillard . . . . . | 32 l. |
| Pour les clous du pont . . . . . | 47 l. 7 s. 6 d. |
| Pour l'engagement d'un volontaire. | 212 l. |
| Impositions de 1790 . . . . . | 18 l. 13 s. |
| — de 1791 . . . . . | 122 l. 13 s. 3 d. |
| — de 1792 . . . . . | 87 l. 6 s. |
| — de 1793 . . . . . | 83 l. 7 s. 3 d. |
| Contrôle des pièces dressé au moment de la remise du coffre. . . | 5 l. 5 s. |
| Transport de moelons pour chemin et cavée du pont. . . . . | 171 l. 8 s. |
| TOTAL. . . . . | 1,724 l. |

*Recettes :*

| | | |
|---|---|---|
| Redevance des terres de la commune en 1790 . . . . . | 141 l. | 7 s. |
| Redevance des terres de la commune en 1791 . . . . . | 192 l. | |
| Redevance des terres de la commune en 1792 . . . . . | 192 l. | |
| Redevance des terres de la commune en 1793 . . . . . | 192 l. | |
| Reçu de l'abbesse de Villencourt, au moment de la remise du coffre et des pièces justificatives . . . . | 665 l. | 2 s. 9 d. |
| TOTAL. . . . . | 1,554 l. | 9 s. 9 d. |

Le conseil général, examen fait des comptes, trouve qu'il redoit 171 l. 2 sols 6 deniers à la dame Delgove, et celle-ci, « par arrangement, » fait remise de cette somme. Décharge lui est donnée, et elle remet au maire le coffre, ainsi que les clefs et les pièces justificatives.

Le coffre dont il est ici question, était la caisse de la commune, qui avait d'abord été confiée à l'abbesse de Villencourt, puis à la dame Delgove, qui occupait la ferme de l'abbaye.

Le 28 thermidor an III, le conseil général, ou conseil municipal de la commune, était composé de : Tacheux, maire, Lefebvre, Aubert, Maison, Firmin, Dubos, Leroy et Dupuis.

28 fructidor an VI, décès de Pauline-Adélaïde Le Sergeant, âgée de deux mois et neuf jours, fille du citoyen Louis-Nicolas Le Sergeant, défenseur de la patrie, employé surnuméraire de la régie nationale, de l'enregistrement et des domaines, à Abbeville.

28 messidor an IX, adjudication de la perception de la contribution foncière pour l'an X, fixée à 3,281 fr.
Contributions personnelles mobilières. . 206
ENSEMBLE. . . . . 3,487 fr.

C'est le citoyen Jean-François Pégard qui est adjudicataire, moyennant une remise de 0 fr. 03 centimes au franc.

1er messidor an XIII, arrêté du maire fixant le nombre des bêtes à laine, que chaque cultivateur peut envoyer en pâturage dans les champs.

16 mai 1806, déclaration de M. Pierre Lefebvre de Wadicourt, qu'il établit son domicile à Epagne.

6 mai 1812, réunion du conseil municipal, à laquelle assiste le délégué du préfet, qui déclare qu'il est urgent de donner du travail à ceux qui en manquent, qu'il y a lieu de réprimer la mendicité et de dresser la liste des mendiants.

Pendant l'invasion, aux mois d'août, septembre et octobre 1815, on fait, à Epagne, de nombreuses réquisitions de fourrages et d'avoine.

3 mars 1822, le maire et les habitants réunis, nomment Nicolas Boulanger vacher communal, on lui paiera 2 sols ou une livre de pain par vache, chaque semaine, et moitié de cette redevance pour les génisses et les ânes ; de plus, on lui paiera, à la fin de l'année, 8 sols par vache et moitié pour les génisses et les ânes.

22 juin 1822, décès de Constance Domet, épouse de Jean-Baptiste Roufleur, chaudronnier à Abbeville, rue Saint-Vulfran, qui s'est noyée dans la Somme.

28 mars 1824, décès à 84 ans, de Marguerite-Rosalie Nicolle, veuve de Jean-Baptiste Nicolle, teinturier, mère du curé Nicolle.

12 décembre 1824, le conseil municipal, et les principaux propriétaires de la commune, se réunissent pour s'occuper de la confection du cadastre, et du classement des propriétés.

10 juin 1825, décès de Jean-Baptiste Maison, « pensionné de l'Etat. »

15 mai 1827. Vote par le conseil municipal d'un supplément de traitement de 150 francs au curé.

En 1827, le troupeau qui va au marais communal, est composé de 116 bêtes.

13 février 1828. Acte de mariage, dans lequel on lit « Epagnette, aujourd'hui commune d'Epagne. »

18 août 1828. Lettre du Sous-Préfet, disant de prendre des mesures de suite, pour démolir le pont qui menace ruine, et qui n'offre plus assez de hauteur pour le passage des bâtiments naviguant sur le canal du duc d'Angoulême. Mais le conseil municipal, à la date du 30 du même mois, décide, à l'unanimité, qu'il n'y a pas lieu de procéder à cette démolition.

26 novembre 1828. Nouvelle lettre du Sous-Préfet, qui ordonne la démolition du pont, et par une délibération du 30 novembre, le conseil s'incline devant l'autorité supérieure, et décide la construction d'un pont neuf qui coûtera 18,000 francs.

14 novembre 1830. Le conseil, pour se procurer des fonds, vote l'aliénation de quatre portions du marais communal. Ce pont construit en 1831 par M. Fouache, entrepreneur a coûté 17,558 fr. 19.

A l'époque du classement des maisons pour le cadastre, le revenu imposable était de : pour la maison bourgeoise de M. de Bommy 50 francs ; pour celle de M. Collin de Sucy 30 francs, et pour celle de Madame Assegond 24 francs ; la maison de M. de Bom-

my, après avoir appartenu à Madame Amable Cornet d'Amiens, puis à M. Delignière de Saint-Amand d'Abbeville, appartient actuellement à Madame de Mons ; celle de Madame Assegond a appartenu à M. Glachand, elle est maintenant la propriété de M. Maressal ; celle de M. Collin de Sucy, si l'on s'en rapporte à M. Prarond, serait devenue le château actuel.

16 janvier 1831. Décès à l'âge de 71 ans, de François-Joseph Tacheux, ancien maire.

11 mars 1832. Vote d'une somme de 1,000 francs, pour réparer le chemin qui conduit de la Somme au marais.

13 mars 1832. Le conseil municipal accorde à MM. Louis-Honoré Tripier et Jean-Baptiste Riquier, adjudicataires du tourbage d'une partie du marais communal, une prorogation de un an, à ajouter au délai de cinq ans primitivement accordé.

20 mai 1832, vote de 300 francs, pour achever les culées du pont.

26 janvier 1834. Le conseil municipal décide que les arbres, qui ne sont pas à 2 mètres des chemins, devront être abattus pour le 15 février suivant.

29 mars 1834. Décès de Jean-Marie de Cossette, ancien maire, à l'âge de 70 ans.

29 juin 1834. Conformément à une décision du conseil municipal, on organise des rondes de nuit, pour éviter « la circulation des brigands. »

5 avril 1835. Décès de François Lassalle, marchand de bois à Abbeville, que l'on a trouvé dans la Somme, au pont d'Epagne.

En 1838, il n'y a eu qu'un décès à Epagne.

Une difficulté à laquelle les habitants ont attaché une grande importance, s'est élevée en 1838, entre la

commune et M. de Wadicourt, à l'occasion d'un terrain situé le long de la route nationale, entre la maison de Farcy et la cour du château, terrain que M. de Wadicourt revendiquait, et que les habitants prétendaient faire partie des biens communaux, à titre de place publique.

M. de Wadicourt avait fait clore ce terrain, du côté de la route, au moyen d'un mur, il y avait établi un jardin potager, planté d'arbres fruitiers, les habitants prétendirent que ce fait constituait une usurpation. Dans la nuit du 2 au 3 juin 1838, ils démolirent une partie de ce mur. Le 3 juin M. de Wadicourt bouche à l'aide de claies, les ouvertures faites. Les habitants demandent au maire s'ils peuvent aller danser sur le terrain contesté, celui-ci répond qu'il ne le leur permet ni ne le leur défend, ils s'y rendent nombreux, y dansent, arrachent des arbustes, et foulent les légumes aux pieds. Le lendemain ils recommencent, mais les gendarmes, prévenus, arrivent d'Abbeville et veulent les expulser, ils n'y parviennent pas, et sont obligés d'envoyer chercher du renfort. Tous les habitants étaient sur pied, on se trouvait en présence d'une véritable émeute. Les gendarmes se présentent, en force cette fois, et accompagnés du maire, mais plusieurs sommations restent vaines, ils tentent, sans y parvenir, d'arrêter l'un des plus ardents meneurs. Le sous-préfet et le procureur du roi d'Abbeville arrivent, expliquent à cette foule ameutée, qu'elle s'expose à des peines sévères, et obtiennent enfin la dispersion du rassemblement. Quelques habitants sont arrêtés, et une poursuite correctionnelle est dirigée contre neuf d'entre eux, huit hommes et une femme, pour démolition et bris de clôture, dévastation de plants et

de récoltes sur pied, et rébellion. Le 28 juin 1838, le tribunal d'Abbeville rend un jugement par lequel, tout en admettant des circonstances atténuantes, il condamne six prévenus à des peines variant de huit jours à deux mois de prison, les trois autres sont acquittés. M. de Wadicourt était intervenu au procès, et avait demandé et obtenu 0 fr. 50 de dommages intérêts, contre chacun des deux principaux prévenus.

Voulant revendiquer la propriété du terrain en litige, les habitants adressèrent une pétition au conseil municipal, qui, le 19 juillet 1838, prenait une délibération, dans laquelle il déclarait qu'il partageait l'avis des pétitionnaires, et autorisait le maire à actionner M. de Wadicourt, devant les tribunaux compétents. Voici les motifs développés par le conseil dans cette délibération : « 1° depuis un temps immémorial et jusqu'en 1810, ce terrain a servi aux divertissements publics ; 2° il était planté d'une haute et vieille futaie d'ormes, dont la disposition dessinait les différents jeux, de paume, danse, etc... 3° les moutons et autres animaux domestiques s'y réunissaient et y pâturaient ; 4° jusqu'en 1804, aucun des prédécesseurs de M. de Wadicourt n'avait prétendu à la propriété de cette place ; 5° jusqu'en 1810 les habitants ont abattu à plusieurs reprises le mur que M. de Wadicourt faisait élever, et celui-ci n'a jamais fait poursuivre ceux qui démolissaient son mur, bien qu'il les connût parfaitement ; 6° le terrain en litige, quoique tenant à M. de Wadicourt, est séparé de sa propriété par des murs anciens, qui ont toujours fait sa limite ; 7° jusqu'en 1810, il n'y avait, du côté de la rue, qu'une haie, avec des ouvertures, livrant passage au public ; à cette date, M. de Wadicourt, « sans doute pour char-

mer les yeux des habitants », a fait remplacer la haie par un mur, mais en laissant exister les mêmes ouvertures ; 8° les titres de propriété des terrains voisins disent que ces terrains tiennent à la place du village ; 9° M. de Wadicourt ne s'en est mis en possession, que lorsqu'il a été maire, « le conseil municipal étant « alors sous sa dépendance, le pays n'avait plus de « défenseurs parmi les habitants, les uns étaient allés « combattre au loin, pour leur patrie, sous les dra- « peaux de l'empire, les autres gémissaient, sur l'ab- « sence ou la perte de leurs enfants » ; 10° lors de cette anticipation, M. de Wadicourt, au dire de plusieurs personnes notables, a fait des offres de compensation à la commune qui les a refusées ; 11° enfin M. de Wadicourt n'est propriétaire du château d'Epagne que depuis 1764, et bien longtemps avant, le terrain était appelé place du village. En 1623, le propriétaire a acheté pour réunir à son château un demi-journal de terre « tenant d'un côté à la place du village. »

On comprend que toutes ces considérations aient pu donner aux habitants d'Epagne la conviction que le terrain qu'ils revendiquaient, comme une place publique, leur appartenait. Toutefois, pour être impartial, il faut dire que les motifs mêmes, allégués au nom de la commune, démontrent que M. de Wadicourt paraissait avoir, du terrain en litige, une possession utile depuis une date antérieure à 1810, et que les faits de jouissance invoqués par la commune, étaient entachés de tolérance et de précarité.

La commune fit assigner M. de Wadicourt. On plaida en première instance à Abbeville. Un jugement du 15 avril 1839 débouta la commune de sa prétention. L'affaire fut portée devant la Cour d'appel d'Amiens

mais la commune succomba de nouveau, et la prétendue place publique resta incorporée dans les dépendances du château.

Le 8 septembre 1840, le conseil municipal accepte un legs de 50 francs, au profit des pauvres, fait par M. de Ribeaucourt d'Ambreville.

26 décembre 1840. Classement comme vicinal, du chemin d'Epagne à Vauchelles-les-Quesnoy.

Pendant l'hiver de 1840 à 1841, toute la vallée de Somme est inondée, l'eau pénètre jusque dans les maisons situées dans la rue du Pont. On va en barque dans les prés Dardo et autres. Un certain nombre de personnes perdent des fourrages, du chanvre, etc.

22 mars 1842. Un inconnu, paraissant âgé de 35 à 40 ans, est trouvé mort dans la Somme, au pont d'Epagne.

16 mars 1843. Décès, à l'âge de 76 ans, de Jean-Baptiste Riquier, ancien huissier à Abbeville.

En 1844, on dépense 1,163 francs pour remplacer le plancher du pont.

12 juillet 1844. Décès de Isaïe Maison, âgé de 3 ans et 3 mois, mort, écrasé par une voiture qui passait sur la route.

23 novembre 1844. On loue la vieille entaille du marais, pour neuf ans, à M. de Wadicourt, moyennant 50 francs par an.

28 mai 1846. Le conseil municipal autorise le maire à céder à la Compagnie du Nord, la partie du marais nécessaire à l'établissement du chemin de fer.

Au mois d'avril 1848, un arbre de la liberté est planté au lieudit la Montagne, à la jonction de la route nationale et de la rue du Pont.

En 1848, la Compagnie du Nord paie à la commune, 591 fr. 50 pour 16 ares 90 centiares de marais qu'elle a pris, pour élargir la voie, et 1,620 francs à titre d'indemnité, pour enlèvement de terres dans le marais.

De 1841 à 1848, on a employé tous les ans 45 francs, pour faire des plantations sur les biens communaux[1].

En 1849, on consacre 339 fr. 69 à secourir les indigents, et à occuper les ouvriers sans travail.

21 juillet 1849. Décès de Nicolas Boulenger père, âgé de 80 ans 11 mois.

9 août 1849. Le conseil municipal, assisté des plus imposés, délibérant sur une demande de la section

1. Dans son ouvrage *Hommes utiles de l'arrondissement d'Abbeville*, paru en 1858, M. Prarond parle d'une enfant d'Epagne, qui se serait distinguée à Paris, dans l'insurrection de juin 1848, et dit ceci : « Victorine-Mélina Charlemagne, fille forte, mais non selon l'Evangile, enleva un drapeau sur une barricade de la rue des Noyers, pendant l'insurrection (1848); la croix de la Légion d'honneur, détachée de la poitrine du général Duvivier, chargea, dit-on, un instant la sienne, mais cette nomination en pleine fumée de la fusillade ne fut pas ratifiée, une gratification, où le profit se mêlait à l'honneur, la remplaça. Victorine-Melina Charlemagne était née à Epagne, près d'Abbeville, le 8 avril 1830. » Dans l'almanach-annuaire de l'arrondissement d'Abbeville de 1849, M. Victor Charles, avocat, a publié un récit plus détaillé et très élogieux de l'action d'éclat qu'aurait accomplie Victorine Charlemagne, il la compare à Jeanne d'Arc, il dit que la Providence a élu cette jeune villageoise, et il ajoute qu'elle est née à Epagne, le 8 avril 1830. — Nous avons compulsé avec soin les actes de l'état civil, et nous pouvons affirmer qne cette héroïne n'est pas née à Epagne, elle n'y a même jamais demeuré. Elle serait aujourd'hui âgée de soixante-six ans, aucune des nombreuses personnes de cet âge, ou d'un âge plus avancé, que nous avons consultées, ne l'a connue. C'est donc une légende, comme il s'en crée dans les époques troublées, qui, du moins en ce qui concerne Epagne, est inexacte. Si Victorine Charlemagne a existé et a accompli l'acte héroïque qu'on lui prête, c'est ailleurs qu'à Epagne qu'elle a vu le jour.

d'Epagnette, tendante à être érigée en commune, rappelle que si cette section a été réunie à Epagne, c'est parce qu'elle l'a demandé, déclare consentir à la séparation sollicitée, à la condition qu'Epagnette remboursera sa quote-part des dépenses faites par Epagne sur ses propres fonds, dans l'intérêt commun, pendant la réunion. Cette demande de la section d'Epagnette n'a pas abouti.

5 août 1850. Décès à Paris, à l'hôpital Baujon, d'Honoré Riquier, d'Epagne, âgé de 22 ans, domestique, assassiné au bois de Boulogne.

En 1851, on dépense 2,200 francs en réparations au pont, et en 1852, on dépense encore 200 francs pour ce pont.

Le 20 février 1852, M. Louis Maressal, qui vient d'acheter, de la famille Glachand, l'ancienne maison Assegond, déclare prendre domicile à Epagne.

25 septembre 1853. Le conseil municipal vote 100 francs pour acheter des drapeaux et divers accessoires, à l'occasion du passage à Abbeville de Leurs Majestés Impériales.

En 1853, on emploie 230 francs à occuper les ouvriers sans travail.

En 1854, 200 francs sont consacrés à secourir les indigents.

24 mai 1854. Communication est donnée au conseil municipal d'un arrêté préfectoral du 22 décembre précédent, aux termes duquel remise est faite par la Compagnie du Nord du fossé longeant la ligne vers Epagne, laquelle s'oblige à placer, à ses frais, une clôture qui séparera la propriété communale de celle de la Compagnie, et à entretenir le fossé.

En 1855, Théophile Gardel, jeune soldat de la classe

de 1854, qui faisait partie de l'armée d'Orient, meurt à Sébastopol.

En 1855 et 1856, on emploie 700 francs à secourir les indigents, et à occuper les ouvriers sans travail.

Le jeudi 3 janvier 1856, à dix heures du matin, un incendie assez violent, dont la cause est inconnue, a éclaté à Epagne ; les maisons des enfants Drouart, Jean-Baptiste Firmin et François Riquier, situées près de la route, à l'extrémité du village, vers Abbeville, ont été entièrement consumées.

En mars 1856, le conseil municipal vote une adresse de félicitations à l'Empereur, à l'occasion de la naissance du prince impérial.

Le 13 mai 1856, on élève à 200 francs le supplément de traitement du curé, qui n'était que de 150 francs.

20 décembre 1857. Le conseil municipal adopte le service médical de charité, proposé par l'administration.

16 janvier 1858. Réunion spontanée du conseil municipal, qui vote une adresse à l'Empereur, à l'occasion de l'attentat Orsini.

11 avril 1858. Le conseil municipal accueille la demande de M. de Beaupré, tendante au déplacement du chemin du Comble.

26 mai 1858. Le conseil vote 147 fr. 42, dus à Me Bachelier, ancien avoué à Abbeville, pour frais du procès soutenu, en 1839, contre M. de Wadicourt, à l'occasion de l'ancienne place publique.

En 1859, le conseil municipal vote à l'Empereur, pour le féliciter de l'issue glorieuse de la guerre d'Italie, une nouvelle adresse où on lit ceci : « Deux mois vous ont suffi pour voir, vaincre et dicter une paix glorieuse. »

Le 4 septembre 1859, le conseil municipal demande que le préfet oblige le receveur municipal, à verser, dans la caisse de la commune, les fonds par lui reçus des habitants d'Eaucourt-sur-Somme, en vue de la reconstruction du chœur de l'église.

Le 6 novembre 1859, sur la demande du préfet, le conseil décide d'employer les 1,200 francs de rente que possède la commune en deux titres : l'un, de 131 francs, pour Epagne; l'autre, de 1,069 francs, pour Epagnette.

En 1860, on procède au redressement de la rue du Pont.

En février 1863, une commission fait une quête pour les ouvriers sans travail.

15 mars 1863, le conseil rejette une demande, faite par Dubos Adhélard, tendant à l'acquisition de 20 mètres carrés de terrain contigus à sa propriété, à l'angle de la rue du Pont.

En 1863, on dépense 1,200 francs, en réparations au pont.

En 1864, le département accorde un secours de 200 francs pour les chemins vicinaux.

Le 19 novembre 1865, le conseil municipal demande l'établissement d'un chemin, d'Epagne à Bray-lès-Mareuil.

15 juillet 1866. Le conseil municipal constate que dix-sept cas de choléra viennent de se produire à Epagne, que cinq décès ont eu lieu; et il vote 150 francs, pour faire face aux dépenses occasionnées par cette épidémie.

En 1866, M. de Saint-Amand, devenu propriétaire de la maison qu'habitait Madame Cornet, sa sœur, fait faire un entourage au calvaire que Madame Cor-

net avait fait ériger, sur la route, à l'extrémité de sa propriété, et le conseil municipal lui vote des remerciments.

8 janvier 1867. Décès de Jean-Louis Leroy, 86 ans.

28 avril 1867. Installation des membres du bureau de bienfaisance, qui sont : Maressal Louis, Maison Evangéliste, Lefebvre Jean-Baptiste et Lottin Jacques.

29 février 1868. Décès de Charles-Antoine Joly, cultivateur, 82 ans.

23 mars 1869. Décès de Louis Maressal, 76 ans.

5 août 1870. Le conseil décide que les fonds destinés à célébrer la fête nationale, et à acheter des livres de prix, seront employés à secourir les soldats blessés.

18 septembre 1870. Le conseil municipal adhère au gouvernement de la Défense nationale.

16 octobre 1870. Il vote 1,200 francs pour occuper les ouvriers, et 200 francs pour frais relatifs à la garde nationale.

Le 9 décembre 1870, il autorise le maire à déplacer les archives pour les mettre en lieu sûr.

Lorsque les Allemands se furent emparés d'Amiens, Epagne se trouva exposé aux incursions de l'ennemi. Le 2 et le 6 décembre, des éclaireurs allemands traversèrent le village et ne craignirent pas d'aller jusqu'aux portes d'Abbeville, où ils purent d'ailleurs constater, que les dispositions étaient prises pour résister bravement. Pendant les mois de décembre et de janvier, ce furent des alertes continuelles. Le 13 décembre, des gardes nationaux d'Abbeville venaient en reconnaissance dans les marais d'Epagne. Le même jour, un prétendu espion allemand était fusillé à Abbeville. On signalait successivement la présence de l'ennemi à Bellancourt, Ailly-le-Haut-Clocher,

Pont-Remy, Hangest, Oisemont, Picquigny, Longpré-les-Corps-Saints, Saint-Riquier, Crécy, Caumont, Villers-sur-Mareuil. Ainsi, il était le 12 décembre à Pont-Remy, et le 31 du même mois à Saint-Riquier, localités situées à quelques kilomètres seulement d'Epagne. Le 18 janvier, cinq ou six cavaliers allemands traversaient Epagne et ne s'arrêtaient qu'à la porte Saint-Gilles d'Abbeville ; une compagnie de mobilisés du Nord restait en observation à Pont-Remy, pendant les premiers jours de janvier. L'inquiétude était vive à Epagne, où l'on s'attendait à chaque instant, pour ainsi dire, à voir arriver les troupes ennemies. Dans notre Monographie de Bray-lès-Mareuil, commune voisine d'Epagne, nous avons donné sur les conditions de l'occupation allemande, des détails sur lesquels nous ne croyons pas devoir insister de nouveau [1].

Le 27 janvier 1871, le conseil municipal décide la création de bons pour payer les ouvriers indigents, parce qu'il est difficile de se procurer de l'argent, il décide aussi que la commune indemnisera les personnnes victimes des réquisitions allemandes.

Le 6 février 1871, jour où les Allemands prirent possession d'Abbeville, quelques hussards, faisant partie de la première colonne allemande, en passant à Epagne, s'arrêtèrent chez M. de Beaupré, et lui prirent un cheval, malgré ses énergiques protestations. Une délégation de la Commission municipale d'Abbeville composée de MM. Guillaumin, François, Mallet et de Touchet, revenant de Longpré où elle était allée, pour essayer d'arrêter avec le commandant

1. *Notice sur Bray-lès-Mareuil.* Paillart, imprimeur, 1895.

de la troupe ennemie, les conditions de l'occupation d'Abbeville, passait à ce moment même à Epagne, accompagnée d'un officier, aide de camp du commandant allemand ; elle essaya, avec le concours de cet officier, de s'opposer à l'enlèvement du cheval, mais cette intervention fut inutile, le cheval fut emmené, et la commune dut en payer le prix, plus tard, à M. de Beaupré.

10 février 1871, le maire reçoit la visite d'un officier allemand, demandant une contribution de 25 francs par tête d'habitant, payable dans les trois jours.

22 février 1871, le maire communique au conseil municipal, une lettre de M. Dauphin, maire d'Amiens, relative à la demande d'une contribution de guerre, égale au montant des 4/12 d'impôts directs, augmenté de 150 0/0, pour impôts indirects.

26 février 1871, sur la communication d'une lettre du comte Lenhdorf, préfet prussien, au maire d'Amiens, d'une lettre de celui-ci, adressée à chaque commune, et d'une autre lettre écrite à tous les maires par M. de Dompierre d'Hornoy, président du Conseil général, les membres du Conseil municipal et les plus fort imposés réunis, déclarent autoriser M. Dauphin, maire d'Amiens, en qualité de mandataire de la commune d'Epagne et des autres communes du département, à contracter un emprunt solidaire, pour acquitter la contribution de guerre, imposée par l'ennemi.

Le 28 février 1871, le Conseil municipal approuve le paiement fait par le maire de 41 fr. 70, pour la part contributive de la commune, dans les frais d'administration du sous-préfet allemand, de Mutius, à Abbeville ; il approuve également la remise faite par le maire aux Allemands, d'une vache que ceux-ci exigeaient, dans un délai de cinq heures, vache

achetée pour 166 francs, à Cyprien Moy, de Coquerel.

10 juin 1871, délibération du Conseil municipal, décidant à titre d'essai, qu'on ne louera plus la chasse du marais, tous les chasseurs pourront y aller, à la charge de payer, savoir : les habitants 3 francs et les étrangers 6 francs par an. Les habitants qui voudront faire une hutte, paieront 5 francs au lieu de 3 francs, on tirera au sort pour l'emplacement des huttes.

29 juin 1871, le conseil vote 1,475 fr. 81 pour payer les dépenses, résultant de l'occupation allemande.

23 juillet 1871, à Toulouse, devant Pontet, lieutenant trésorier au 8e bataillon de chasseurs à pied, comparaissent deux sergents-majors, qui déclarent que Leroy Hyacinthe-Célestin-Florentin, caporal de 2e classe, audit bataillon, né le 20 novembre 1845 à Epagne, est décédé à Freschwillers, le 6 août 1870, par suite de blessures reçues sur le champ de bataille.

Le 3 février 1872, le Conseil et les plus imposés décident qu'une somme de 2,037 fr. 70, allouée par l'Etat aux habitants, pour réquisitions prussiennes, sera répartie ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Boinet Victor, pour une vache. . . . | 275 fr. | » |
| Mme Vve Eugène de Cossette, pour une vache . . . . . | 275 | » |
| Dubos Adhélard, pour deux moutons. | 68 | » |
| Joly Chrysostôme, pour une vache . . | 250 | » |
| Moy Cyprien, » . . | 166 | » |
| Riquier Fortuné, » . . | 300 | » |
| Le même, pour deux moutons. . . . | 62 | » |
| De Beaupré, pour une jument. . . . | 600 | » |
| Frais d'administration du sous-préfet prussien . . . . . | 41 | 70 |
| EGAL. . . . . | 2,037 fr. | 70 |

11 mars 1872, vote par le Conseil municipal, de 1,479 fr. 88, pour payer les avances faites pour les ouvriers sans travail pendant la guerre, l'organisation de la garde nationale sédentaire, le chauffage et l'éclairage des postes, et les intérêts des sommes empruntées par la commune, notamment pour payer les contributions de guerre.

10 août 1873, émission par le Conseil du vœu, que le chemin d'Epagne à Bray, soit établi et classé comme chemin vicinal.

Le 8 novembre 1873, le Conseil décide la réparation de la culée nord du pont.

20 décembre 1874, délibération par laquelle le Conseil adopte le tracé proposé, pour le chemin de Bray, et prend l'engagement de faire face aux dépenses d'acquisition du terrain de M. Hesse, et à celles d'entretien pour la partie de ce chemin, qui se trouve sur le territoire de Marcuil.

14 mai 1875, décès de Pierre-Antoine Sannier, ancien maire, 80 ans.

7 novembre 1875, la commune fait un échange avec M. de Beaupré pour redresser la ligne du chemin d'Epagne à Bray — elle lui abandonne 49 ares 67 centiares de prairie, au-delà du chemin de fer — et M. de Beaupré cède 35 ares 59 centiares de prairie.

25 février 1876, décès de Hyacinthe-Théophile Macquet, ancien adjoint, 76 ans.

26 novembre 1876, la commune paie 212 francs, pour l'emprise faite dans les terres de M. Hesse, pour établir le chemin de Bray.

Le mercredi 27 mars 1878, le sieur Beurrier, batelier, qui conduisait sur la Somme un bateau chargé de bois, qu'il transportait d'Abbeville à Picquigny, a, en pas-

sant sous le pont d'Epagne, heurté violemment les piliers de ce pont, avec son bateau. Ce choc a eu pour résultat de faire tomber le pont, dans lequel le bateau de Beurrier s'est même trouvé engagé pendant quelque temps. La commune a actionné Beurrier en dommages-intérêts, et en a obtenu 400 francs, au moyen d'une transaction. La commune a été autorisée à établir un bac, pour faciliter la traversée de la Somme. Un pont en fer a été édifié en 1880, à l'endroit où se trouvait le pont en bois.

21 avril 1878, décès de M. de Beaupré, ancien maire d'Epagne, à l'âge de 82 ans.

23 février 1879, création d'une bibliothèque scolaire.

18 mai 1880, le supplément de traitement de l'instituteur est porté de 150 à 200 francs.

18 mai 1880, le Conseil municipal délibère qu'il n'y a pas lieu pour la commune, de faire partie du syndicat, que l'on voulait alors constituer pour le dessèchement de la vallée de Somme, depuis Erondel jusqu'à Abbeville.

19 juillet 1880, le Conseil municipal vote des remerciments à M. de Monnecove, pour le don qu'il a fait de 900 francs à Epagne et 400 francs à Epagnette, à l'occasion du mariage de sa fille avec M. de l'Etoile.

Le pont, qui a été reconstruit en 1880, par M. Toullet, d'Albert, a coûté 36,020 francs.

21 mai 1882, création de la caisse des écoles.

A cette date, le Conseil prend une délibération pour prier M. le Préfet d'obliger la Compagnie du Nord, à faire curer les fossés du chemin de fer.

24 avril 1883, décès de Famechon, maréchal ferrant, âgé de 83 ans.

10 septembre 1884, création d'un cours d'adultes.

10 mai 1885, le Conseil municipal décide qu'il ne donnera pas suite à son projet, de faire un procès à MM. Leroy, d'Epagne, qui ont supprimé un sentier de tour de haies.

A la même date, le Conseil décide de rester dans le *statu quo*, à propos de la réclamation faite par la commune à Adhélard Dubos, pour une anticipation commise par ce dernier sur la rue du Pont.

5 octobre 1886, le Conseil délibère que, pour faire inhumer dans le cimetière un étranger âgé de moins de 15 ans, il faudra payer 15 francs, et qu'au-dessus de cet âge on devra payer 30 francs.

9 février 1890, le Conseil vote des remerciements à M. de Mons Octave, pour la donation qu'il a faite à la commune, du terrain nécessaire à la construction d'un bâtiment, destiné à coucher les voyageurs indigents..

16 novembre 1890, le Conseil délibère qu'il y a lieu de signaler à M. le Maire d'Abbeville, que le nombre des voyageurs indigents qui viennent coucher dans le refuge communal, augmente tous les jours, et que la plupart se disent envoyés par les agents de police d'Abbeville, qui leur assureraient qu'à Epagne, on trouve le coucher et le manger.

Par deux délibérations, des 18 mai 1890 et 1er février 1891, le Conseil demande que la Compagnie du Nord fasse établir un point d'arrêt, dit *grimpette*, sur la ligne du chemin de fer, au passage à niveau d'Epagne.

17 mai 1891, le Conseil prend une délibération, pour demander que l'impôt foncier soit diminué, et que la commune soit dégrevée du principal de l'impôt sur la terre.

12 février 1893, des remerciements sont votés par le Conseil municipal, à M. de Monnecove, qui a donné pour le clocher, une première fois 263 fr. 72, et une seconde fois 177 fr. 20, et qui a de plus donné des moellons pour le pont.

En 1895, la commune a recours au service médical gratuit, pour 10 familles et 28 personnes, elle paie annuellement 50 francs.

24 mai 1896, le Conseil municipal prend une délibération, pour demander la suppression du syndicat des rivières de Bray, du Doigt et des Nonains.

Il existe à Epagne une compagnie de sapeurs-pompiers de 25 hommes.

La pompe achetée en 1847, moyennant 1,000 francs, est remisée dans un bâtiment situé rue de l'Eglise, entre le presbytère et l'ancien cimetière.

En 1848, la commune a employé 685 francs à l'habillement des pompiers, en 1859 et 1860 on dépense encore 600 francs pour leur équipement, mais le département donne un secours de 40 francs, le 19 mai 1861 le Conseil municipal vote 100 francs, pour l'acquisition de deux haches et de deux bonnets à poil.

En 1876 on réorganise la compagnie.

Le 18 septembre 1830, de Cossette Jean-Eugène, ex-garde du corps de l'ex-compagnie de Grammont, sous-lieutenant, chef de la compagnie de pompiers, prête serment au roi devant le maire.

Les commandants de la subdivision de pompiers furent :

En 1848, Glachand.

En 1851, Firmin Joseph.

En 1872, Surringin Clovis.

En 1886, Domet Georges.

En 1890, Dubos Hyacinthe qui est toujours en fonction.

Diverses distinctions ont été accordées, à des hommes de cette compagnie :

Le sergent Rollé Pierre a obtenu successivement, un diplôme d'honneur, une médaille de bronze et une médaille en argent.

Le sergent Firmin Florent a reçu aussi un diplôme d'honneur, une médaille en argent et une médaille d'honneur de 2e classe.

Une médaille de bronze a été décernée au tambour Lorson Théophile.

Enfin le sous-lieutenant Dubos a obtenu une mention honorable.

Les gardes champêtres dont les noms ont été conservés dans les archives sont :

1800, Nicolas Boulenger.

1822, François Bertin.

1830, Nicolas Boulenger.

1850, Ignace Firmin.

1856, Nicolas Boulenger, fils.

1872, Joseph Firmin.

1873, Joseph Rollé.

1876, Jean-Baptiste Domet.

1885, Joseph Firmin.

1889, Jean-Louis Aubert, qui est encore en exercice.

Pendant un certain nombre d'années, avant 1855, le garde-champêtre d'Epagne a été aussi garde champêtre d'Eaucourt ; les appointements du garde champêtre ont été successivement de :

En 1832, 300 francs.

De 1840 à 1848, 100 francs.

En 1848, 170 francs.
En 1856, 260 »
En 1857, 300 »
En 1862, 325 »
En 1876, 350 »
En 1895, 425 »

# BUREAU DES PAUVRES

## D'ABBEVILLE

### Commissaires de 1580 à 1725

PAR

M. le Comte de BRANDT de GALAMETZ

Archiviste de la Société d'Emulation d'Abbeville.

Cette nomenclature fait suite à la TAXE DES PAUVRES A ABBEVILLE parue dans le tome XV[e] des *Mémoires de la Société d'Emulation.*

Nous y avons donné l'élection du 5 novembre 1565 qui porta sur :

M[e] Jean Savary, docteur en théologie, chanoine de la collégiale de Saint-Wulfran, curé de Saint-Gilles, et en son absence M[e] Nicole Lescuier, aussi chanoine de Saint-Wulfran, curé de Saint-Jacques ;

M[e] François Mourette, seigneur de Cumont, avocat du Roi au Présidial ;

François Casier, seigneur de Béalencourt, ancien mayeur ;

Jean le Bel, seigneur de Huchenneville, et Nicolas de la Campagne l'ainé, anciens échevins ;

Receveur général : Antoine Chivot.

## 1580

Les noms des commissaires au nombre de sept esleus, scavoir: deux Ecclésiastiques et cinq Notables personnages, un sindicq, un receveur communal et un greffier en l'établissement du Bureau de cette ville d'Abbeville pour la première année suivant l'élection faite le jour de la fête de la Magdelaine, mil cinq cent quatre vingt et fini à pareil jour 1581 :

Me Jean Savary, docteur en théologie, chanoine et chantre en l'église de Saint-Vulfran, curé de Saint-Gilles ;

Me Nicolas Maupin, doyen de chrestienté, curé de Saint-Vulfran en la Chaussée ;

Messire Claude de Vendosme, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Ligny ;

Me Pierre Tillette, consr du Roy, lieutenant particulier en la seneschaussée de Ponthieu ;

Me Jean de Maupin, conseiller en icelle ;

Pierre de Lavernot, vicomte de Rue ;

Guillaume Sanson ;

*Sindic* : Me Claude Becquin, pr et not. royal en Ponthieu ;

*Receveur général* : Claude Rohault ;

*Greffier* : Jean de Campagne, sr de Godinctun.

## 1581

Me Louis Brocquer, prestre, chanoine en l'église de St-Vulfran ;

Me Jean Cavillon, curé de l'église de Ste-Catherine ;

Me Pierre Le Boucher, consr du Roy, lieutenant criminel en la seneschaussée de Ponthieu ;

Mᵉ Jean Lyver, sʳ de Boencourt, advocat en ladite seneschaussée ;

Jean le Porque, bourgeois de ceste ville ;

Gabriel Briet, bourgeois ;

Bernard Rohault, bourgeois ;

*Scindic :* Claude Becquin, procureur ;

*Receveur général :* Nicolas Vuaignart ;

*Greffier* : Anthoine Rohault.

## 1582

Mᵉ Pierre de Saveuse, curé de Sᵗ-Paul ;

Mᵉ Jean Prévost, prestre, diacre de l'église Sᵗ-Georges ;

Mᵉ Nicolas Rumet, ancien majeur ;

Mᵉ Claude Vaconssins, consᵉʳ en ladite seneschaussée ;

Mᵉ Jacques Le Roy, esleu en Ponthieu, ancien majeur ;

Anthoine Beauvarlet ;

Charles Manessier, marchand bourgeois de ceste ville ;

*Scindic* : Ledit Mᵉ Claude Becquin ;

*Receveur :* Eustache Danzel ;

*Greffier :* Robert Carbonnier.

## 1583

Mᵉ Hippolyte Morel, prestre, chantre et chanoine en l'église Sᵗ-Vulfran ;

Mᵉ Jean Goret, prestre, curé de l'église de Nostre-Dame du Chastel ;

Mᵉ Claude Hermant, consᵉʳ en ladite seneschaussée ;

Renault des Essars ;

Me Jean Galet, advocat audit Ponthieu ;
Simon Belle, bourgeois et marchand ;
Hugues Rohault, bourgeois et marchand ;
*Scindic :* Ledit Me Claude Becquin ;
*Receveur :* Jean de Hault ;
*Greffier :* Nicolas Coullon, sr de Hanchies.

## 1584

Me Paul Lhyver, prestre, chanoine de l'église de St-Vulfran et curé de St-Nicolas ;
Me Estienne Rembert, prestre, curé de l'église de St-Jacques ;
Anthoine de St-Souplis, sieur de Wuatebleïye ;
Me Anthoine Tiremont, advocat.
Rogerin Noel, bourgeois et marchand ;
Hector Buteux, bourgeois et marchand ;
Galiot Delewarde, bourgeois et marchand ;
*Scindic :* Ledit Me Claude Becquin ;
*Receveur :* Me Alexandre Gaillard, sr d'Ochancourt ;
*Greffier :* François Descaules.

## 1585 [1]

Me Thomas Mathon, prestre, chanoine en l'église de St-Vulfran ;
Me Nicolas de Beaugrand, prestre, diacre en l'église de St-Georges ;
Jean Demay, sr de Seigneurville, ancien majeur ;

1. Le 18 octobre 1585 les commissaires du Bureau des Pauvres établirent la grande école d'Abbeville dans l'hôpital de défunt Jean le Scellier, auparavant les filles repenties (*Cartulaire de Saint-Vulfran*, f° 275 ; man. de la Bibl. nat., n° 1682), et un arrêt du Parlement du 19 janvier 1588 ordonna la vente de la maison des Ecoliers pour une plus commode (*Idem* f° 288).

Me François Casier, advocat ;
Me Jean Ledevin, pr et not. royal ;
Laurent Gaillard, bourgeois et marchand ;
Charles de Cocquerel, bourgeois et marchand ;
*Scindic :* Ledit Me Claude Becquin ;
*Receveur :* Me Antoine Boulon ;
*Greffier :* Jean Violette ;

## 1586

Me Jean Gaillard, chanoine de St-Vulfran ;
Me Jacques Dufour, prestre, curé de St-Georges ;
Me Jacques le Prévost, consr en la seneschaussée de Ponthieu ;
Me François Rumet, sr de Beaucorroy, advocat ;
Anthoine Manessier, bourgeois et marchand ;
Louis Sanson, bourgeois et marchand ;
Ansel Gourdin, marchand ;
*Scindic :* Me Ezéchias Boujonnier, procureur ;
*Receveur :* Claude Boullon.
*Greffier :* Jean Beauvarlet, sr d'Ailly.

## 1587

Me Benoit Vuaille, chanoine de St-Vulfran ;
Me Jean Audinet (*) curé de St-Esloy ;
Noble homme Jacques de Belloy, sr de Vercourt ;
Jacques Groul, sr de la Follie ;
Me Anthoine Cardon, enquesteur pr le Roy en Ponthieu ;
Philippe de Lestoile, grenetier au magasin au sel ;
*Scindic :* Me Jacques Boujonnier, procureur ;
*Receveur :* Me Gabriel Briet ;
*Greffier :* Me Gilles Lenglassé.

1588

Me Anthoine Duval, chanoine de St-Vulfran ;
Me Jean Leleu, curé de St-André ;
Me Anthoine Vuaignart, substitut du procureur du Roy ;
Me Jean Canteleu, esleu en Ponthieu ;
Jean du Candas ;
Nicolas Morel ;
Anthoine Briet ;
*Scindic :* Me Vulfran Papin ;
*Receveur :* Josse le Vieil ;
*Greffier :* Jean Pottier.

1589

Me André Sanson, chanoine de St-Vulfran ;
Me Jean Odon, curé de St-Jean des Prés ;
Me Claude Gaillard, consr en lad. seneschaussée ;
Me François Caron, esleu, sieur de Conteville ;
Jean Darrest l'aisné ;
Jean Lebel ;
Jean Duval ;
*Scindic* : Me Philippe de Ponthieu ;
*Receveur :* Jacques Pallette ;
*Greffier :* Me Charles Robin.

1590

Me Anthoine de Rambures, chanoine de St-Vulfran ;
Me Philippe Boullenger, curé de St-Sépulcre ;
Me Jacques Le Boucher, sr d'Ailly, conser en ladite seneschaussée ;
Me Jacques de Dompierre, sr de Buigny, contrôleur au sel ;

Anthoine de Moyenneville, bourgeois ;
Louis Sanson le jeune, bourgeois ;
Jean Royel, bourgeois ;
*Scindic :* Me Firmin de Ribaucourt ;
*Receveur :* Me Pierre de Ribaucourt ;
*Greffier :* Hector de Beauvarlet.

**1591**

Me Jean Auvril, docteur en théologie, doyen de St-Vulfran ;
Me Nicole Perache, docteur en théologie, curé de St-Gilles ;
Me Hector Leblond, bailly d'Airaines ;
Me Jean Maillard, sr d'Agnecourt ;
André Belle, bourgeois ;
Charles de le Warde, bourgeois ;
. . . . . ;
*Scindic :* Me François Retard, procureur ;
*Receveur :* Pierre Michault ;
*Greffier :* Me Anthoine Coullon.

**1592**

Me Jean Poiret, chanoine de St-Vulfran ;
Me Jean de Boullenois, prestre, choriste à St-Jacques ;
Me Maximilien Le Roy, escuier, sr de St-Lau, lieut[t] particulier en ladite seneschaussée ;
Me Jean Moisnel, enquesteur audit siège ;
Jean Beauvarlet, l'aisné ;
Sanson Hecquet ;
François Leblond ;
*Scindic :* Me François Dequevauvillers, procureur ;

*Receveur :* François Lermel ;
*Greffier :* Philippe de Buissy.

**1593**

Me Jean de Rumilly, chanoine de St-Vulfran ;
Me Guillaume Gambier, prestre ;
Hector de Bommy, escuier, sr de Vaux ;
Me Josse Beauvarlet, conser en cette seneschaussée ;
Me Nicolas De Lestoile, contrôleur en l'eslection de Ponthieu ;
Estienne Liault, bourgeois ;
André Duval, bourgeois ;
*Scindic :* Me Nicolas Doresmieux, procureur ;
*Receveur :* Jean Devauchel ;
*Greffier :* Jean Benet ;

**1594**

Me Nicolas Thomas, prestre, chapelain de St-Vulfran ;
Me Jean de Courchelet, curé de St-Vulfran en la Chaussée ;
Me Nicolas Tillette, advocat du Roi en Ponthieu ;
Jean Le Sage, escuyer, sr de Vauchelles ;
Me Pierre Œuilliot, advocat ;
François Susleau ;
Jacques Briet ;
*Scindic :* Me Julien Hermant, procureur ;
*Receveur :* Jean Le Sot ;
*Greffier :* Louis Lenglais.

1595

Me Jean Legris, chanoine de St-Vulfran ;
Me Jacques Duponchel, curé de St-Jacques ;
Me Hector Brunet, sr de Beaumarest ;
Me Pierre Deslaviers, esleu en Ponthieu ;
Jean Delegorgue ;
Jean Clément ;
Jean Godemont ;
*Scindic :* Me Nicolas Becquin, procureur ;
*Receveur :* Hugues Brunet ;
*Greffier :* Me Jean Mannier.

1596

Me Jean Hubert, curé de St-Esloy ;
Me Estienne Gamot, prestre et par son décedz Me Gabriel Asselin, prestre ;
Me Claude Delecourt, advocat ;
Me Olivier Damiens, advocat ;
Pierre Dumaisniel ;
Jean Lerminier ;
Sanson Barengue ;
*Scindic :* Me Louis Le Sage et par son décedz Jacques de Ribaucourt ;
*Receveur :* Me Jean Pignier ;
*Greffier :* Me Philippe Papin, procureur.

1597

Me Pierre Le Roy, chanoine de St-Vulfran et curé de N.-Dame du Castel ;
Me Eustache Le Roy, prestre, chapelain de St-Vulfran ;

Me Adrien Gaude, escuier, sr de St-Ellier, conseiller ;
Me Jean Noel, advocat ;
Jean Roussel, bourgeois et marchand ;
Hubert Boutart, bourgeois et marchand ;
Claude Calippe, bourgeois et marchand ;
*Scindic :* Authoine Lefebvre, procureur ;
*Receveur :* Vulfran de Huppy ;
*Greffier :* Antoine Duval ;

**1598**

Me Anthoine de Belloy, chanoine, curé de St-Gilles ;
Me Jacques Quentin, prestre ;
Me Pierre Le Boucher, conser du Roi, lieut criminel ;
Me Pierre Aliamet, advocat ;
Thomas Duchesne ;
Clément Vasseur ;
Gilles Lardé, bourgeois et marchand ;
*Scindic :* Me André Thomas, procureur ;
*Receveur :* Jean Papin ;
*Greffier :* Claude Crignon.

**1599**

Me Charles Lyver, chanoine de St-Vulfran ;
Me Nicolas Guer...on, curé de St-André ;
Me Anselot Manessier, advocat du roi ;
Martin de Ribaucourt ;
Simon Thomas ;
Pierre de Poilly, bourgeois et marchand ;
. . . . . ;
*Scindic :* Me Jean Deleplanque, procureur ;

*Receveur :* Gillet Audace ;
*Greffier :* Jean Damiens.

## 1600

Mᵉ Philippes de Cateux, chanoine de Sᵗ-Vulfran ;
Mᵉ Pierre de Sᵗ-Homme, curé de la Chapelle ;
Mᵉ Jacques Mannessier, esleu en Ponthieu ;
Mᵉ Jean de la Garde, advocat ;
Jean Crignon ;
Nicolas Lattaignant ;
Noël Asselin, bourgeois et marchand ;
*Scindic :* Mᵉ Jean Jenvier (?), procureur ;
*Receveur :* Jean Darras ;
*Greffier :* Jacques le Carbonnier.

## 1601

Mᵉ Vulfran Duflos, chapelain de Sᵗ-Vulfran ;
Mᵉ Jean Cardoin, curé de Sᵗ-Jean des Près ;
Mᵉ Jean Lesperon, président en l'eslection, sʳ des Granges ;
Mᵉ Jacques Le Roy, escuier, sʳ de Valines, advocat ;
Nicolas de Dompierre ;
Nicolas Sanson ;
Jean Buteux, bourgeois et marchand ;
*Scindic :* Mᵉ Vulfran Lefebure, procureur ;
*Receveur :* Jean Foucques et par son décedz Jean Morel ;
*Greffier :* Jean Duchesne.

## 1602

Mᵉ Hugues Calippe, prestre, diacre de Sᵗ-Vulfran en la Chaussée ;

Me Anthoine Sanson, chapelain du grand Autel ;

Me Philippe Bernard, sr de l'Esquipée, advocat en la sénéchaussée ;

Pierre Vuaignart, aussi adjt en ladite sénéchaussée ;

Nicolas Rohault, sr de Condé ;

Anthoine Lescuyer ;

Michel de Bernay ;

*Scindic :* Me Robert Gaillard, pr et not. royal en Ponthieu ;

*Receveur :* Jean Grevin, bourgeois de cette dite ville ;

*Greffier :* Jean Godemont le jeune.

## 1603

Mr Adrien de Vilfroy, prestre, chanoine de St-Vulfran ;

Mr Gabriel Clément, prestre, curé de l'église de St-Sépulcre ;

Mr Jean Lyver, escuier, sr de Boencourt, conseiller du Roi et son lieutt particulier en ladite seneschaussée du Ponthieu ;

Mr Arthur d'Arrest, gronetier pour le roi au magasin à sel et grenier d'Abbeville ;

Honorable homme Nicolas Griffon ;

Jean Gaillard ;

Jean Vuallon ;

*Scindic :* Mr Pierre Le Fébure, pr et not. royal en la seneschaussée de Ponthieu ;

*Receveur :* Gaspard Bellenger ;

*Greffier :* Claude Bail.

## 1604

Mᵉ Thomas Doynion, prestre, chapelain en Sᵗ-Vulfran ;

Mᵉ Nicolas Le Froid, prestre, sous-diacre en l'église Sᵗ-Jacques ;

Mᵉ Jean Vincent, conseiller du Roi en la seneschaussée de Ponthieu ;

Mᵉ Guy Lompereur, lieutᵗ en l'eslection de Ponthieu ;

Honorable homme Anthoine Beauvarlet ;

Jean Noel ;

Jacques Crignon, bourgeois et marchand ;

*Scindic :* Mᵉ Jacques Boujonnier, pʳ et not. royal en Ponthieu ;

*Receveur :* Jean Levesque ;

*Greffier :* François Rohault.

## 1605

Mᵉ Josse Briet, chanoine de Sᵗ-Vulfran ;

Mᵉ Jean Le Cat, prestre, curé de Sᵗ-Georges ;

Noble homme : Mᵉ Claude Tillette, consʳ et advocat du Roy ;

Mᵉ Maurice Liault, advocat audit Ponthieu ;

Honorable homme Mathieu Tillette ;

Jean Vaillant ;

Jacques Donisse, bourgeois et marchand ;

*Scindic :* Mᵉ Henry Arnoult, proc. audit Ponthieu ;

*Receveur :* Louis de Fricourt ;

*Greffier :* Anthoine Rohault le Jeune.

## 1606

Mᵉ David Le Dieu, prestre, chanoine de Sᵗ-Vulfran ;

Mᵉ Louis Bail, prestre ;

Noble homme : Me Claude Le Blond, consr du Roi et esleu en Ponthieu ;

Noble homme : Me Paul de Canteleu, consr du Roy et esleu en Ponthieu ;

Honorable homme Jacques Mourette ;

Anthoine Peigne ;

Eustache de Broutelles, bourgeois et marchand ;

*Scindic :* Me Pierre Tyrmont, procureur en la sénéchaussée du Ponthieu ;

*Receveur :* Me Jean du Bourguier, procureur aussi au dit Ponthieu ;

*Greffier :* Jean Le Merchier, bourgeois audit Abbeville.

## 1607

Me Jacques Cuyret, prestre, chanoine...

Me Jacques du Candas, prestre ;

Noble homme : François de Louvencourt, sr de Vauchelles ;

Me François Boulon, advocat audit Ponthieu ;

Firmin Court, bourgeois ;

Pierre Vaillant, bourgeois et marchand ;

G...n Vasseur ;

*Scindic* : Me Louis de Dourlens ;

*Receveur :* Me Charles Maillart ;

*Greffier :* Jacques Lebel.

## 1608

Me Nicole le Roy, prestre, chanoine. . . . ;

. . . . . ;

Noble homme : Me Gilles de Cayeu, consr du Roy et l'un de ses esleus en l'eslection de Ponthieu ;

Noble homme : Me Charles Mannessier, commissaire pour le Roi ;
Honorable homme : Guillaume du Four ;
Me Jean Lamy ;
Jean Douville ;
*Scindic :* Me Josse Gallet ;
*Receveur :* Jean Foyelle ;
*Greffier :* Jacques de Quevauvillers.

## 1609

Me Jacques Saulmon, chanoine de St-Vulfran, docteur en théologie, curé de St-Gilles ;
Me Anthoine de Foubelin, prestre et clerc de la Chaussée ;
Noble homme : Me Octavien Hermant, consr au présidial.
. . . . . ;
Honorable homme Jean Wuarré ;
Michel...
François Violette ;
*Scindic :* Me Louis de Calonne, pr et notaire royal ;
*Receveur :* Anthoine Mallery ;
*Greffier :* Jean Vasseur.

## 1610

Me Jacques de Ponthieu, chanoine de St-Vulfran ;
Me Jean Robustel, prestre choriste de Notre-Dame du Castel ;
Me Jacques Le Roy, escuier, sr de St-Lau ;
Me François Doresmieulx, lieut en l'amirauté ;
Honorable homme, Jacques Mannessier, bourgeois ;
Denis Rohault, marchand ;

Jacques Vuarel, aussi marchand ;

*Scindic :* Me Charles Bernard, pr et not. royal en Ponthieu ;

*Receveur :* Honorable homme Jacques Druvard ;

*Greffier :* Adrien Duchenne.

**1611**

Me Charles Roche, chanoine de St-Vulfran ;

Me Anthoine Pottier, diacre de St-André ;

Me Charles Lyver, sr d'Imfré ;

Me Nicolas Piguier, examinateur ;

Honorable homme, Nicolas Dailly ;

Jean Delevarde ;

Hugues Danzel ;

*Scindic :* Me Jacques Hermant, procureur ;

*Receveur :* Claude Delegorgue ;

*Greffier :* Mathieu Tillette le jeune.

**1612**

Me Sanson Carrel, prestre, chanoine de St-Vulfran ;

Me Jean Hurtel, clerc de St-André.

Me Anthoine Groul, sr de la Folie, advocat ;

Me Anthoine de Farcy, esleu en l'eslection ;

Honorable homme Guillaume Sanson ;

Mathieu Mannier ;

Clément Calippe ;

*Scindic :* Me François Rouvrel, pr et notaire royal ;

*Receveur :* Jean Foullon ;

*Greffier :* Jacques Delegorgue.

**1613**

Me Jean de Buigny, curé de St-Vulfran de la Chaussée et chanoine de St-Vulfran ;

Me Anthoine Foucart, prestre habitué de St-Georges ;

Me François Moullard, sr de Behen, consr au siège présidial de Ponthieu ;

Me François Gaillard, sr de Serouville et receveur des aides et tailles en l'eslection ;

Me Jacques Gaillard, bourgeois de cette ville ;

Honorable homme Philippe de Cermoise, marchand ;

Honorable homme Jean Gomart, aussi marchand ;

*Scindic :* Me Philippe de Ponthieu, pr au présidial ;

*Receveur :* Me Jean Descaufours ;

*Greffier :* Jean Pigner.

## 1614 [1]

Me Ansel Colenot, prestre, chapelain de St-Vulfran ;

Me Alexandre Hocquet, prestre habitué de St-Georges ;

Me Jacques Morel, advocat ;

Me Claude Becquin, advocat ;

Honorable homme Claude Hochart ;

Jacques de Ribaucourt ;

François Lescot, bourgeois et marchand ;

*Scindic :* Me Jean Pappin, procureur et notaire ;

*Receveur :* Honorable homme, Me Jean Laugnier ;

*Greffier :* Martin Le Vasseur.

## 1615

Me Simon Bouvart, prestre, chanoine et chantre en St-Vulfran ;

1. Un Espagnol, Pedro Lopez, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, ayant tué son compagnon Pedro Diamante avec lequel il logeait au Géant, fut condamné par le présidial à être pendu et étranglé, à 14 livres d'amende et *à 100 livres au bureau des pauvres*. Cette sentence fut exécutée sur le marché (Archives de l'échevinage).

Me Nicolas Tavernier, curé de St-Georges ;
Me Jean Vaillant, grenetier à sel ;
Me Louis Deslaviers, advocat ;
Honorable Adrien Bellanger ;
Jean Le Tellier ;
Jacques de Douay, bourgeois et marchand ;
*Scindic :* Robert Calippe, procureur ;
*Receveur :* Honorable homme : Philippe Le Fébure ;
*Greffier :* Claude Maillart.

**1616**

Me Grégoire de Buissy, curé de St-Georges ;
Me Claude Lambert, curé de St-Jean des Prés ;
Me Pierre Gaillard, sr de Grebaumaisnil, consr au siège présidial de Ponthieu ;
Me Nicolas Rohault, sr de Condé, advocat ;
Honorable homme : Alexandre Lerminier ;
Jean Danzel ;
François de Bernay, bourgeois et marchand ;
*Scindic :* Jacques Boinet, procureur ;
*Receveur :* Me Jean de Cahon ;
*Greffier :* Pierre Godemont.

**1617**

Me Claude Mouchanbert, prestre, chanoine de St-Vulfran, curé de St-Eloy ;
Me Jean Le Sueur, prestre, diacre du St-Sépulcre ;
Me Claude Le Roy, escuier, sr de Genvillers, grenetier ;
Me Charles Rohault, sr de Limeux et de Foucaucourt ;
Honorable homme, Adrien du Bos ;

François Lardé ;
Jean Gatte ;
*Scindic :* Me Claude Varlet, procureur au présidial ;
*Receveur* : Me Vuallery Bocquet ;
*Greffier :* Pierre Gallet.

**1618**

Me Anthoine Le Sueur, prestre, chanoine...
Me Renault de Haudrechies, prestre habitué en St-André ;
Me Jacques de la Garde, advocat en parlement ;
Me François Darrest, advocat au présidial ;
Honorable homme Blaise Duval, fils d'André ;
Nicolas de Brousselles,
François Maillet, bourgeois et marchand ;
*Scindic :* Me Anthoine de Ponthieu, procureur ;
*Receveur :* Honorable homme Nicolas Le Fort ;
*Greffier :* Adrien Gallet.

**1619**

Me Simon Sanson, prestre, chanoine en St-Vulfran.
Me Esloy Cochon, prestre, curé de St-Jacques ;
*bis.* Me François Tillette, sr d'Achery ;
Me François Darrest, advocat au présidial ;
*bis.* Honorable homme Blaise Duval ;
Claude Duval ;
Nicolas Mannessier, bourgeois et marchand ;
*Scindic :* Me Daniel Dacheux, procureur et notaire en Ponthieu ;
*Receveur :* Honorable homme Me François Brunel le jeune ;
*Greffier :* Honorable homme Nicolas Bocquet.

## 1620

*bis.* Mᵉ Simon Sanson, prestre, chanoine...

Mᵉ Edouard Rohault, prestre, bachelier en théologie;

Mᵉ Jacques (de) Ponthieu, esleu en Ponthieu et commissaire examinateur en cette seneschaussée;

Mᵉ Anthoine Pappin, advocat en Parlement;

Honorable homme Pierre Heruy;

Blaise Duval;

Nicolas Mannessier, bourgeois et marchand;

*Scindic :* (Voir 1619);

*Receveur :* Honorable homme Nicolas Aliamet;

*Greffier :* Honorable homme Louis de Credde;

## 1621

Mᵉ Jacques Tillette, prestre, chanoine de S'-Vulfran;

*bis.* Mᵉ Edouard Rohault, prestre, bachelier en théologie;

*bis.* Mᵉ Anthoine Pappin, advocat au parlement;

Mᵉ Nicolas Mathon, advocat au présidial;

*bis.* Honorable homme Pierre Heruy;

François Flament;

Jean Vuallon, marchand bourgeois;

*Scindic :* Mᵉ Daniel Dacheux, pʳ et not., pour la 3ᵉ fois;

Mᵉ Nicolas Retart, pʳ et not. au présidial;

*Receveur :* Honorable homme Nicolas Brunel;

*Greffier :* Honorable homme Claude Crignon.

## 1622

Mᵉ Charles Douville, prestre, chanoine en S'-Vulfran;

Me Jacques Cornet, prestre, curé de St-André ;
*bis.* Me Nicolas Mathon, advocat au présidial ;
Me François de Grébaumaisnil, advocat au présidial ;
Honorables hommes Jean Vuallon, Nicolas Lerminier, Gallois Michault, bourgeois et marchands ;
*Scindic :* Nicolas Retart, pr et not. royal ;
*Receveur :* Honorable homme Anthoine de Boullogne, sieur de Gaillon ;
*Greffier :* Eustache de Broustelles le jeune, bourgeois et marchand de cette ville.

## 1623

Me Charles Douville.... (Voir 1622) ;
Me Jacques Cornet.... (Voir 1622) ;
Me Charles de Bernay, advocat au présidial ;
Me Charles Balthazar Le Grand, advocat au présidial ;
*bis.* Honorable homme Nicolas Lerminier ;
*bis.* Gallois Michault ;
Jean Rohault le jeune, bourgeois marchand ;
*Scindic :* Me Charles Dacheux, pr et not. en Ponthieu ;
*Receveur :* Honorable homme Anthoine Le Fébure, marchand ;
*Greffier :* Jean Beauvarlet, marchand.

## 1624

Me Toussaint Quignon, prestre, chanoine en St-Vulfran ;
Me Nicolas Monsergeant, prestre, curé de St-Jacques ;
Me Thomas Damiens, advocat au présidial ;

*bis.* Me Balthazar Le Grand, advocat au présidial :
*bis.* Honorable homme Jean Rohault ;
Gabriel Briet ;
Pierre Michault, bourgeois et marchand ;
*Scindic :* Me Charles Dacheux.... (Voir 1623) ;
*Receveur :* Honorable homme Anthoine Hecquet, me cordier, paroissien de St-Sépulcre ;
*Greffier :* Ezéchias Darrest, bourgeois et marchand.

## 1625

*bis.* Me Toussaint Quignon.... (Voir 1624) ;
*bis.* Me Nicolas Monsergeant.... (Voir 1624) ;
Me Hector Rohault, esleu, sr des Hayettes ;
*bis.* Me Thomas Damiens, advocat au présidial ;
Honorable homme Gabriel Briet ;
Charles Buteux,
Nicolas Ballengue, bourgeois et marchand ;
*Scindic :* Me Charles Dacheux.... (Voir 1624), et Me André Thomas, procureur en Ponthieu ;
*Receveur :* Jean Godard, bourgeois et marchand ;
*Greffier :* Adrien Tillette, bourgeois et marchand.

## 1626

Vénérable et discrète personne Me Jean Barthélémy, prestre, chanoine de St-Vulfran ;
Me Anne Dupont, curé de St-Gilles ;
*bis.* Me Hector Rohault, sr des Hayettes, esleu en Ponthieu ;
Me Jacques Lefébure, controlleur au sel ;
Honorable homme Charles Buteux ;
Jacques Douville ;
Guillaume Dufour, bourgeois et marchand ;

*Scindic :* Me André Thomas le joune, procureur ;

*Receveur :* Jean Le Maistre..., paroissien de St-Georges ;

*Greffier :* Nicolas Danzel.

**1627**

Vén. et disc. pers. Me Nicolas Disque, chanoine de St Vulfran ;

Me Anne Dupont, curé de St-Gilles ;

Me Jacques Lefébure, contróleur au sel ;

Me Claude Perache, advocat au présidial,

Honorable homme François Lefébure,

Jacques Douville,

Philippe Rohault, bourgeois et marchand ;

*Scindic :* Me Nicolas Ledevin, pr en Ponthieu ;

*Receveur :* Nicolas Sellier ;

*Greffier :* Honorable homme Charles Rohault, mercier.

**1628**

Vén. et disc. pers. Me Rault Gignon, chapelain du grand autel de St-Vulfran,

Me Jean Camoise, prêtre ;

Me Claude Perache, consr au bailliage d'Abbeville ;

Me Jacques Lefébure, consr au grenier à sel de Forest-Montier,

Me Jean Coppet, sr de la Chapelle ;

Honorable homme Philippe Rohault ;

Jacques Buteux, bourgeois et marchand ;

*Scindic :* Me Nicolas Ledevin, pr en Ponthieu ;

*Receveur :* Claude Brunel ;

*Greffier :* Jean Monvoisin, bourgeois.

## 1629

Vén. et disc. pers. M^e^ Benoit Barthélemy, chanoine de S^t^-Vulfran.

M^e^ Anthoine Damiens, prestre ;

Noble homme M^e^ François Delagarde, cons^r^ en cette seneschaussée de Ponthieu ;

M^e^ Jean Coppet, s^r^ de la Chappelle,

Honorable homme Pierre Lasorne,

Pierre Danzel,

Jacques Crignon ;

*Procureur scindic :* M^e^ Pierre Becquin ;

*Receveur :* M^e^ Jean Cahon ;

*Greffier :* Antoine Cahon.

## 1630

V. et disc. pers. M^e^ Martin Rumault, chapelain en St-Vulfran.

M^e^ Anthoine Damiens, prestre.

Noble homme M^e^ Nicolas Le Bel, cons^r^ du Roi en la sénéchaussée de Ponthieu ;

Honorable homme Jacques Crignon ;

Nicolas Bail,

Claude Lefébure,

François Flament, bourgeois et marchand ;

*Scindic :* M^e^ Pierre Becquin, p^r^ en Ponthieu ;

*Receveur :* M^e^ Thomas Firmin ;

*Greffier :* Anthoine Duval.

## 1631

M^e^ Claude Hochart, chapelain en l'église de S^t^-Vulfran.

Mᵉ Anthoine Cochepin, prestre;

*bis*. Noble homme Mᵉ Nicolas Noël, sʳ d'Aimmeville, consʳ du Roi en Ponthieu ;

*bis*. Nicolas Bail, commissaire,

Jacque de Buissy le jeune,

Pierre Pignon,

Eustache Danzel, bourgeois et marchand ;

*Scindic :* Mᵉ Jean de Ribaucourt ;

*Receveur :* Louis Canapple ;

*Greffier* : Jean Flet.

**1632**

Mᵉ Pierre Levoire, chapelain de Sᵗ-Vulfran ;

Vén. pers. Mᵉ Obry Lemercher curé de Sᵗᵉ-Catherine.

*Justice :* Noble homme Philippe Manessier, assesseur en l'eslection ;

*J. et N. :* Mᵉ François Vuaignart, sʳ de Vironchaux ;

*bis*. Honorable homme Pierre Pignon,

*bis*. Jacques de Buissy le jeune ;

François Poultier ;

*Scindic :* Mᵉ François Pappin, pʳ en la seneschaussée de Ponthieu ;

*Receveur :* Mᵉ Jean Lamy ;

*Greffier :* Jean Chopin.

**1633**

*Ecclésiast. :* Mᵉ Pierre Le Maire, chapelain en Sᵗ-Vulfran ;

Mᵉ Martin de Quemez, prestre, diacre en Sᵗ-Georges ;

*Justice* : François Vuaignart, sʳ de Vironchaux ;

Mᵉ Phles Manessier, assesseur en l'eslection et au présidial.

*Marchands :* François Lescot,
François de la Fosse,
Antoine Lefébure ;
*Scindic :* Me François Pappin, procr en Ponthieu ;
*Receveur :* Nicolas de Miannay, marchand ;
*Greffier :* Jacques de Ribaucourt le jeune.

## 1634

*Ecclésiast. :* V. et disc. pers. Me Thomas de Buissy, prestre et chanoine de St-Vulfran ;
Me Martin de Quermelien, diacre en l'église St-Georges ;
*Justice :* Noble homme Me Anthoine Crignon, consr au siège présidial d'Abbeville,
Anthoine Lefébure, bourgeois ;
*Marchands :* Anthoine Œuilliot, bourgeois ;
Jean Levesque, bourgeois ;
Nicolas Aliamet, id.
*Scindic :* Pierre Doresmieux, procr au présidial ;
*Receveur :* Jacques Perrubet, bourgeois ;
*Greffier :* Jean Rohault, bourgeois.

## 1635

*Ecclésiast :* V. et disc. pers. Me Thomas de Buissy.... (Voir 1634) ;
Me Jacques Le Roy, prêtre sous-diacre à St-Georges ;
*Justice :* Noble homme.... (Voir 1634),
Honorable homme, Nicolas Aliamet, bourgeois ;
*Marchands :* Honorables hommes :
Anthoine Heruy,
Jean Gaflé,
Nicolas Dupont.
} bourgeois marchands de cette ville ;
*Scindic :* Pierre Doresmieux, procureur ;

*Receveur :* André Bridoux, bourgeois ;
*Greffier :* Jean de Ribaucourt.

**1636**

*Ecclésiast. :* Vén. et disc. pers. Me Louis de Ribaucourt, prestre chapelain du grand Autel ;
Me Jean le Roy, prestre, sous-diacre en St-Georges ;
*Justice et noblesse :* Noble homme Simon Leblond, escuier, sr d'Acquet, consr au présidial ;
*Thiers-Estat :* Honorables hommes : Anthoine Heruy, Anthoine Charmel, François Vesches, Nicolas Dubuisson, bourgeois et marchands ;
*Scindic :* Me Charles Lefebure, pr et notaire ;
*Receveur :* Me Valentin Germain, bourgeois ;
*Greffier :* Hon. homme Anthoine Monvoisin.

**1637**

*Ecclésiast. :* Me François Le Sueur, curé de la Chappelle ;
Me Louis de Ribaucourt.... (Voir 1636) ;
*J. et Noblesse :* Noble homme Simon Leblond.... (Voir 1636) ;
*Thiers-Estat :* Honor. hommes : Nicolas Dubuisson, Adrien Foyelle, Jacques de la Fosse, François Vesche, bourgeois et marchands ;
*Scindic :* Me Charles Lefebure.... (Voir 1636) ;
*Receveur :* Hon. homme Gilles Dailly, bourgeois et marchand ;
*Greffier :* Hubert Bridel, bourgeois.

## 1638

*Ecclésiast. :* V. et disc. pers. Me Jacques Lesergeant, prestre, chanoine de St-Vulfran ;

Me François Le Sueur, prestre, curé de la Chappelle ;

*J. et Nobl. :* Noble homme Jacques Bernard, escuier, sr de Lesquipée, advocat et substitut du procr du Roi au présidial ;

*Thiers-Estat :* Hon. hommes : Adrien Foyelle, Pierre Mallet, Gilles Rohault, Anthoine Duvauchelle, bourgeois et marchands de cette ville ;

*Scindic :* Me Jean Le Comte, pr et not. en Ponthieu ;

*Receveur :* Me Nicolas Froissart, bourgeois et marchand ;

*Greffier :* Pierre Michault, bourgeois et marchand.

## 1639

*Ecclésiast. :* Vén. et disc. pers. Me Jacques Lesergeant.... (Voir 1638) ;

Me Jean Darrest, prestre ;

*J. et Nob. :* Noble homme.... (Voir 1638) ;

*Thiers-Estat :* Hon. hommes : Anthoine de Vauchel, Charles Queneron, Charles Blondin, Pierre du Flos, bourgeois et marchands ;

*Scindic :* Me Jean Lecomte, procureur au présidial ;

*Receveur :* Me Jean Guignard, bourgeois et marchand ;

*Greffier :* Hon. homme Charles Lesot, bourgeois.

## 1640

*Eccliésiast.* : V. et d. pers. Me Charles Beauvarlet, prestre, chanoine de St-Vulfran ;

Me Jean Darrest, prestre ;

*J. et Nob.* : Noble homme Charles Descaules, consr du Roi au présidial ;

*Thiers-Estat* : Hon. hommes : Pierre Duflos, Anthoine Sanson, Jacques Dutilloy, Jean Josse, bourgeois et marchands ;

*Scindic* : Me Jean Delahaye, procr au présidial ;

*Receveur* : Me Philippe Mattifas, bourgeois et marchand ;

*Greffier* : Hon. homme Jean Michaud, bourgeois et marchand.

## 1641

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me Charles Beauvarlet.... (Voir 1640) ;

V. et d. p. Me Anthoine Vuarré, prestre, curé de St-Paul ;

*Nobl. et Justice* : N. h. Charles Descaules, consr du du Roi au présidial ;

*Thiers-Estat* : Hon. hommes : Jean Josse, Pierre Rohault, Charles Delegorgue, Nicolas Peigné, bourgeois et marchands ;

*Scindic* : Me Jean Delahaye, procureur ;

*Receveur* : Toussaint Cordier ;

*Greffier* : Nicolas Cahon, receveur des consignations.

## 1642

*Ecclésiast. :* V. et d. personne, Me Pierre du Bourguier, prestre et chanoine en St-Vulfran ;

V. et d. personne, Me Anthoine Vuarré, prestre et curé de St-Paul ;

*J. et Nobl. :* Noble homme Me Louis Sanson, sr de Hautmaisnil, consr du Roi au siège présidial de Ponthieu ;

*Thiers - Estat :* Hon. hommes : Charles Delegorgue, Adrien Josse, Jacques Godart, Alexandre de Cermoise. — bourgeois et marchands ;

*Scindic* : Me François Thomas, procureur ;

*Receveur :* Hon. homme Josse Caron ;

*Greffier :* Hon. homme Anthoine Dupuis.

## 1643

*Ecclésiast. :* V. et d. pers. Me Pierre du Bourguier.... (Voir 1642) ;

Me Philippe de Vauchel, prestre, curé de St-Jean de Rouvroy ;

*J. et Nobl. :* Noble homme.... (Voir 1642) ;

*Thiers - Estat :* Hon. hommes : Adrien Josse, Pierre Cermoise, Jean Huchon, Anthoine Cocquerel, — bourgeois et marchands de cette ville ;

*Scindic* : Me François Thomas, procureur ;

*Receveur :* Hon. homme François Fourdrinier ;

*Greffier :* Hon. homme Jacques Lefebure.

## 1644

*Ecclésiast. :* V. et d. pers. Me Adrien Descaules, prestre, chanoine en St-Vulfran ;

Me Philippe de Vauchel.... (Voir 1643) ;

*J. et Nobl. :* Noble homme Claude Leblond, sr de Brimeu, consr du Roi et son bailli ;

*Thiers-Estat :* Hon. hommes :
Anthoine Cocquerel,
Nicolas Danzel le jeune,
Jean Maurice à la porte du Bois,
Jean Royel,
bourgeois et marchands ;

*Scindic :* Me Philippe de la Leuvieze, procureur ;

*Receveur :* Me Estienne Perache, bourgeois et marchand ;

*Greffier :* Hon. homme Pierre Prévost.

## 1645

*Ecclésiast. :* V. et d. p. Adrien Descaules.... (Voir 1644) ;

V. et d. pers. Me Jean Théry, prestre, curé de Ste-Catherine ;

*Justice et Noblesse :* Noble homme.... (Voir 1644),

*Thiers-Etat :* Hon. hommes :
Jean Royel,
Jean Danzel le jeune,
Jean Douville,
Charles Degomarre,
bourgeois et marchands ;

*Scindic :* .... (Voir 1644) ;

*Receveur :* Me François Mannier, marchand ;

*Greffier :* Honorable Jacques Darras, bourgeois et marchand.

**1646**

*Ecclésiast. :* V. et d. pers. Me Jacques Lefebure, prestre, chanoine et trésorier de St-Vulfran ;

Me Jean Théry, prestre, curé de Ste-Catherine ;

*Justice et Noblesse :* Noble homme, Me François Varlet, advocat au siège présidial de Ponthieu ;

*Thiers-Etat :* Honor. hommes :
Jean Douville, sr de Quimquempoix,
François Lennel,
Pierre Foyel,
Charles Gaffé,
} bourgeois et marchands ;

*Scindic :* Me Godefroy Boully, procureur ;

*Receveur :* Me Claude Aliamet ;

*Greffier :* Claude Duval, bourgeois et marchand.

**1647**

*Ecclésiast :* V. et d. p.... (Voir 1646),

Me Jacques Saulmon, prestre, curé de St-Gilles ;

***Justice et Noblesse :*** **Noble homme....** (Voir 1646) ;

*Thiers-Etat :* Honorables hommes :
Pierre Foyel,
Jacques Douville,
Philippe Lefebure,
Jacques Carbonnier,
} bourgeois et marchands ;

*Scindic :* Me Godefroy Boully, procureur ;

*Receveur :* Me Antoine Hernas ;

*Greffier :* Honor. homme Nicolas Maurice.

**1648**

*Ecclésiast. :* Me Mathieu Lescot, prestre, docteur en droit canon, protonotaire de Sa Sainteté, doyen et chan. de St-Vulfran ;

Me Jacques Saulmon.... (Voir 1647) ;

*Justice et Noblesse* : Me Esloy Lemercier, sr de Frireulles et de Souverain, conser du Roi et esleu en l'eslection de Ponthieu ;

*Thiers-Etat :* Honorables hommes : Jacques Douville.... (Voir 1647), Claude Buteux, Jean Manier, Charles Formentin, bourgeois et marchands ;

*Scindic :* Me Anthoine Boulogne, proc. et notaire ;

*Receveur :* Me Michel de Jouan ;

*Greffier :* Nicolas Maurice, bourgeois et marchand.

## 1649

*Ecclésiast. :* Me Mathieu Lescot.... (Voir 1648),

Me François Berger, prestre, curé de St-Jean de Rouvroy ;

*Justice et Noblesse :* Me Esloy Lemercier.... (Voir 1648) ;

*Thiers-Etat :* Claude Buteux, Honorables hommes : Nicolas de Ribaucourt, Charles Sergeant, Jean Vuallon ; bourgeois et marchands ;

*Scindic :* Me Anthoine de Boullongne, pr et not.

*Receveur :* Me Jean Lalouette qui a été déchargé par sentence du lieutenant-général [1].

*Greffier :* Honorable homme, Adrien Flet.

1. Au lieu de Lalouette fut nommé François Clément, sergent royal, deschargé par sentence de lieutenant général et condamné par arrêt à faire ladite charge du receveur.

## 1650

*Ecclésiast. :* V. et d. pers, Me Antoine Tillette, prêtre, chanoine, en St-Vulfran et curé de St-Nicolas, au dit St-Vulfran ;

Me François Berger.... (Voir 1649).

*J. et Nobl. :* N. h. Me Claude Tillettte V. d'Offinicourt, consr du Roi et son lieut[t] particulier ;

*Thiers-Etat*: Honorables hommes :
Nicolas de Ribaucourt,
Jean Le Sergeant,
Nicolas Pignon,
Charles Dequeux.
} bourgeois et marchands ;

*Scindic :* Me Robert Calippe, proc. et not.

*Receveur :* Me François Clément, sergent royal ;

*Greffier :* Hon. homme Anthoine Buteux, bourgeois et marchand.

## 1651

*Ecclésiast. :* Vénérable et discrète personne..... (Voir 1650).

Me Pierre Tardieu, prestre, curé de St-Jacques ;

*J. et Nobl. :* François de Ray, licencié ès lois et advocat au présidial ;

*Thiers-Etat :* Hon. hommes :
Jean Lesergeant,
Nicolas Perache,
Hysembard Que,
Jean Le Comte,
} bourgeois et marchands ;

*Scindic :* Me Robert Calippe, not. et pr.

*Receveur :* Jean de Caudebourt, bourgeois et marchand ;

*Greffier :* Hon. homme Nicolas de Miannay.

## 1652

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Jacques Antoine Harnier, prestre, cons^er^, aumônier, thésaurier du Roi, prieur de S^t^-Martin de Langres et chanoine de S^t^-Vulfran,

M^e^ Pierre Tardieu, curé de S^t^-Jacques ;

*J. et Nobl.* : Noble h. Jean Vaillant, escuyer, s^r^ de Caumondel, cons^er^ du Roi au siège présidial de Ponthieu ;

*Thiers-Etat* : Hon. hommes :

Jean le Comte,
François Lescot,
Claude Meurice,
Louis Violette,

bourgeois et marchands ;

*Scindic* : M^e^ Nicolas Dacheux, notaire et procureur ;

*Receveur* : Hon. homme Jean Firmin, condamné par sentence ;

*Greffier* : Nicolas Meurice, bourgeois et marchand.

## 1653

*Ecclésiast.* : V. et d. personne Jacques Antoine Harmer, prestre, conseiller, aumônier thésaurier du Roi, prieur de S^t^-Martin de Langres, chanoine de S^t^-Vulfran et g. vicaire de S^t^-Riquier ;

M^e^ François du Bourguier, prestre, curé de S^t^-Vulfran en la Chaussée ;

*J. et Nobl.* : Noble homme.... (Voir 1652) ;

*Thiers-Etat* : Hon. hommes :

François Lescot,
Robert Fuzelier,
Pierre Mercher,
Pierre Gaffé,

bourgeois et marchands ;

*Scindic* : .... (Voir 1652) ;

*Receveur :* Hon. homme Vulfran Cahon :
*Greffier :* Hon. homme Nicolas Duval.

**1654**

*Ecclésiast. :* V. et d. pers. Me Charles Duchesne, prestre, chanoine de St-Vulfran.

Me François Dubourguier, prestre, curé de St-Vulfran en la Chaussée ;

*J. et Nobl.* : Noble homme Me Pierre Dumaisniel, escuyer, sr d'Applincourt, consr du Roi au présidial de Ponthieu ;

*Thiers-Estat :* Hon. hommes : Robert Fuzelier, Jean du Flos, Claude Barregue, Charles Cailly, bourgeois et marchands ;

*Scindic:* Me Nicolas Lefébure, procureur et notaire ;
*Receveur :* Hon. homme Charles de Canapple ;
*Greffier :* Hon. homme Nicolas Delf.

**1655**

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. (1654), bachelier en théologie et curé de St-Nicolas en St-Vulfran ;

Me Daniel Gresnu, prestre, curé de St-Sépulcre ;

*J. et Nobl.* : Noble homme.... (Voir 1654) ;

*Thiers-Etat :* Hon. hommes : Jean du Flos, Robert Lengaigne, Nicolas Aliamet, Rolland Le Franc, bourgeois et marchands ;

*Scindic :* Me Nicolas Lefebure, pr et not. ;
*Receveur :* Hon. homme François Laude ;
*Greffier :* Hon. homme Jacques Danzel.

## 1656

*Ecclésiast :* V. et d. pers. Me Jean Duval, prestre, chanoine de St-Vulfran ;

Me Daniel Gresnu, prestre, curé de St-Sépulcre ;

*N. et Justice :* Me Pierre Becquin, écuyer, sr de Saulsoy, conser du Roi au présidial ;

*Thiers-Etat :* Hon. hommes : Robert de Lengaigne, Alexandre Bouteillier, Pierre Michault, Anthoine Quenoulle, bourgeois et marchands ;

*Scindic :* Me Gaspart Le Fébure, pr. et not. ;

*Receveur :* Hon. homme André Boullier ;

*Greffier :* Hon. homme Nicolas Duval.

## 1657

*Ecclésiast. :* V. et d. personne.... (Voir 1656) ;

Me Anthoine de Boullogne, curé de St-Esloy ;

*N. et J. :* Me Pierre Becquin.... (Voir 1656) ;

*Thiers-Etat :* Hon. hommes : Alexandre Bouteillier, Nicolas Mannessier, Charles Michault, François Germain, bourgeois et marchands ;

*Scindic :* Me Gaspard Lefebure, pr et not., décédé en ladite année, il fut mis Me Louis Dacheux, pr et not. ;

*Receveur :* Hon. homme Jacques Longuet ;

*Greffier :* Hon. homme Louis Maurice.

## 1658

*Ecclésiast. :* V. et d. pers. Mᵉ François Lemaire, prestre, chanoine de Sᵗ-Vulfran ;

Mᵉ Anthoine de Boullogne.... (Voir 1657) ;

*N. et Justice :* Noble homme Gilles Farsy, sʳ du Mesge, consʳ et esleu de Ponthieu ;

*Thiers-Etat :* Hon. hommes : Nicolas Mannessier, Jean Duvanel, Jean Lespy, Pierre Fourdrinier, bourgeois et marchands ;

*Scindic :* Louis Dacheu, pr. et not.

*Receveur :* Mᵉ Claude Gresnu a été déchargé et nommé en sa place Jean Morel, mégissier ;

*Greffier :* Hon. homme Charles Hecquet.

## 1659

*Ecclésiast.* : V. et d. pers.... (Voir 1658),

Mᵉ Pierre Dacheu, curé de Sᵗ-Jean des Prés ;

*N. et Justice* : Noble homme.... (Voir 1658) ;

*Thiers-Etat* : Hon. hommes : Jean de Vuanel, Jean Dumarcy, François Mannessier, Pierre Thiébault, bourgeois et marchands ;

*Scindic :* Louis Dacheu, pʳ et not.

*Receveur :* Hon. homme Jean Maillard, bourgeois et marchand ;

*Greffier :* Hon. homme André Hecquet.

## 1660

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me Pierre Saulmon, prestre, chanoine de St-Vulfran ;

Me Pierre Dacheu, curé de St-Jean des Prés ;

*J. et Noblesse :* Nicolas de Dompierre, sr de Fertecuisse et contrôleur au grenier à sel ;

*Thiers-Etat :* Hon. hommes : François Mannessier, Nicolas Delahodde, François Flamen, Jean Cahon, bourgeois et marchands ;

*Scindic* : Me Claude Boujonnier, pr. et not. ;

*Receveur* : Hon. homme Louis de Broutelles ;

*Greffier :* Hon. homme Jacques Hecquet.

## 1661

*Ecclésiast. :* V. et d. pers.... (Voir 1660) ;

Me Grégoire Dumont, curé de St-Georges ;

*J. et Noblesse :* Nicolas de Dompierre.... (Voir 1660) ;

*Thiers-Etat :* Hon. hommes : Nicolas Delehodde, Anthoine Lebel, Jacques Macqueron, Eloy Foucarde, bourgeois et marchands ;

*Scindic :* Me Claude Boujonnier, proc. et not. ;

*Receveur :* Hon. homme : François Firmin ;

*Greffier :* Hon. homme : Eustache Duponchel.

## 1662

*Ecclésiast. :* Me Grégoire Dumont, curé de St-Georges ;

Me François Duchaussoy, prestre, chanoine de St-Vulfran ;

*J. et Noblesse* : Me Paul de Cauteleu, consr au présidial ;

*Thiers-Etat* : Hon. hommes : Esloy Gomard, Jacques de Buissy, Louis Buteux, Anthoine Cochepin, bourgeois et marchands ;

*Scindic* : Me Antoine Lefebvre, pr et not. ;

*Receveur* : Hon. homme François Mannessier ;

*Greffier* : Hon. homme François Fuzelier.

## 1663

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me François Duchaussoy, prestre, chanoine de St Vulfran ;

Me Jean de Ponthieu, prestre, curé de N.-D. de la Chapelle ;

*J. et Noblesse* : Me Paul de Cauteleu, consr au présidial ;

*Thiers-Etat* : Hon. hommes : Pierre Buteux, Charles Delevarde, Louis de Poilly, Charles Lefébure, bourgeois et marchands ;

*Scindic* : Me Anthoine Lefébure, p. et not. ;

*Receveur* : Hon. homme François Pigné ;

*Greffier* : Hon. homme Jean Fuzelier.

## 1664

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me Nicolas Serlin, prestre, chanoine en St-Vulfran,

Me Jean de Ponthieu.... (Voir 1663) ;

*N. et Justice* : Me Louis Gaignerel, consr et advocat du Roi au présidial ;

*Thiers-Etat :* Hon. hommes :
Louis de Poilly,
Me Claude Hermant fils,
Jean Blondin,
François Dennel,
bourgeois et marchands ;

*Scindic :* Me Jacques Leprestre, not. et proc. ;
*Receveur :* Hon. homme François F...son ;
*Greffier :* Hon. homme Nicolas Boinet.

## 1665

*Ecclésiast* : Me Nicolas Serlin.... (Voir 1664),
Me Jacques Moyen, prestre, curé de St-André ;
*J. et N.* : Noble homme Me.... (Voir 1664) ;
*Thiers-Etat :* Hon. hommes :
François Dennel,
Anthoine Gaillard, sr du Valvret,
Adrien Dumont,
Jacques Lefébure,
bourgeois et marchands ;

*Scindic :* Me Jacques Leprestre, not. et proc. ;
*Receveur* : Hon. homme Claude Gresnu ;
*Greffier* : Hon. homme A....

## 1666

*Ecclésiat.* : V. et d. pers. Me Jean Sanson, prestre, chanoine de St-Vulfran ;
Me Jean Moyen, prestre, curé de St-André ;
*J. et N.* : N. h. Me Adrien Dubois, lieut au bailliage d'Abbeville ;
*Thiers-Etat* : Hon. hommes :
Adrien Dumont,
Pierre Douville,
Robert Delattre,
Charles Dubourguier,
bourgeois et marchands ;

*Scindic* : Me Louis Regnault, not. et proc. ;
*Receveur* ; Hon. homme Thomas Mention ;
*Greffier* : Hon. homme Jean du Candas.

## 1667

*Ecclésiast.* : Me Jean Sanson.... (Voir 1666) ;
Me Nicolas Berger, prestre, curé de St-Vulfran en la Chaussée ;
*J. et N.* : N. h. Me.... (Voir 1666) ;
*Thiers-Etat* : Hon. hommes : Charles Dubourguier, François Herny, Anthoine Toullot, Charles Sanson, bourgeois et marchands ;
*Scindic* : Me Louis Regnault, not. et proc. ;
*Receveur* : Hon. homme Gilles Dailly ;
*Greffier* : Hon. homme Louis Delafosse.

## 1668

*Ecclesiast.* : V. et d. pers. Me Pierre Bail, prestre, chanoine de St-Vulfran,
Me Nicolas Berger.... (Voir 1667) ;
*J. et N.* : Noble homme Me Michel Brunet, conse du Roi et grenetier au grenier à sel d'Abbeville.
*Thiers-Etat* : Hon. hommes : François Herny, Anthoine Herny, Jean Delattre, Robert Maillet, bourgeois et marchands ;
*Scindic* : Me Charles Derimbert, pr et not. ;
*Receveur* : Charles Desuart ;
*Greffier* : Hon. homme Nicolas Sanson.

## 1669

*Ecclésiast.* : Me Pierre Bail.... (Voir 1668) ;

Me Arthur Dubos, prestre, curé à St-Jean de Rouvroy ;

*J. et N.* : Noble homme Me Michel Brunel, grenetier au grenier à sel d'Abbeville ;

*Thiers-Etat* : Hon. hommes : Jean Delattre, Louis Duval, François Toullet, Nicolas Descamps, bourgeois et marchands ;

*Scindic* : Me Charles Derimbert, proc. et not. ;

*Receveur* : Louis Ridou, mercier ;

*Greffier* : Pierre Michault, drappier.

## 1670

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me Jean Tillette, prestre, chanoine de St-Vulfran ;

Me Arthur Dubos, prestre, curé de St-Jean de Rouvroy ;

*J. et N.* : Jean Vincent, sr de Hautecourt, lieut criminel en Ponthieu ;

*Thiers-Etat* : Hon. hommes : Louis Duval, Jean Duval, Jean Hochart, Nicolas Michault, le jeune, bourgeois et marchands ;

*Scindic* : Me Pierre Deleplanque, procureur ;

*Receveur* : Nicolas Messier, orfèvre ;

*Greffier* : Hon. homme Louis de Cailly.

## 1671

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me Jean Tillette, prestre, chanoine de St-Vulfran ;

Me Pierre Picard, prestre, curé de St-Georges ;

*J. et N.* : Noble homme Jean Vincent, sr de Hautecourt, lieutt criminel ;

*Thiers-Etat* : Hon. hommes : Jean Hochart, Philippe Peigné, François Saulmon, Nicolas Messier, bourgeois et marchands ;

*Scindic* : Me Pierre Deleplanque, procureur ;

*Receveur* : Nicolas Glachant, marchand ;

*Greffier* : André Delecourt, marchand.

## 1672

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me Jacques de Calonne, prestre, curé chanoine en St-Vulfran ;

Me Artus Dubos.... (Voir 1670).

Nota : Que Me Boinet, chanoine, quoique présent, a esté par délibération du chapitre exclu par Me Artus Dubos ;

*J. et N.* : Louis Le Boucher, escuier, sr d'Ailly, consr du Roi et assesseur au présidial ;

*Thiers-Etat* : Hon. hommes : Philippe Pigné, François Morel, Gilles Dufossé, Anthoine Sannier, bourgeois et marchands ;

*Scindic* : Me Philippe Lefebure, pr et not. ;

*Receveur* : Nicolas Carrette, bourgeois et marchand ;

*Greffier* : Louis Flamen.

## 1673

*Ecclésiast. :* V. et d. p. Mᵉ .... (Voir 1672) ;

Mᵉ Adrien Darrest, docteur en théologie, prestre, curé de Sᵗ-André ;

*J. et Nobl. :* Louis Le Boucher.... (Voir 1672) ;

*Thiers - Etat :* Hon. hommes : François Morel, Jacques Crignon, Charles Dinger, Jean Docque, bourgeois et marchands ;

*Scindic :* Mᵉ Philippe Lefebure, not. et proc. ;

*Receveur :* Hon. homme Honoré Le Roy, bourgeois et marchand ;

*Greffier :* Hon. homme Philippe Pappin, bourgeois.

## 1674

*Ecclésiast. :* V. et d. pers. Mᵉ François Descaules, prestre, chanoine de Sᵗ-Vulfran ;

Adrien Darrest, docteur en théologie, prestre, curé de Sᵗ-André ;

*J. et N. :* Mᵉ Anthoine de Dourlens, sʳ de Sᵗ-Ellier, consʳ du Roi ;

*Thiers - Estat :* Hon. hommes : Jacques Crignon, Jacques Gaste, Anthoine Maurice, Jean Anquier, bourgeois et marchands ;

*Scindic :* Mᵉ Robert de Lengaigne, not. et proc ;

*Receveur :* Hon homme Robert Gaillard ;

*Greffier :* Hon. homme Pierre Hérouart.

## 1675

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me. .. (Voir 1674) ;

Me Jacques Fuzelier, prestre, ancien curé de St-Jean des Prés ;

Nota. Que Me Pappin, curé de N.-D. du Chastel, quoique présent a été exclu par Me Fuzelier ;

*J. et N.* : Me Antoine de Dourlens.... (Voir 1674) ;

*Thiers-Etat* : Hon. hommes : Anthoine Maurice, Charles Gaffé, Pierre Godard, Jacques Mannessier, bourgeois et marchands ;

*Scindic* : Me Robert de Lengaigne, not. et proc. ;

*Receveur* : Noble h. Philippe Manessier ;

*Greffier* : Hon. homme Jean Hérouard le jeune.

## 1676

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me Barthélemy de Boulogne, prestre, chanoine de St-Vulfran, curé de St-Nicolas audit lieu ;

Me Jacques Fuzelier (Voir 1675) ;

*J. et N.* : Noble h. Me Charles Crignon, sr d'Ermousettes, consr du Roi au présidial ;

*Thiers-Etat* : Hon. hommes : Jean Rohault, bourgeois et ancien consul (en 1675, Note), Pierre Godard, Jean Gaffé, Jean Landrieu, bourgeois et marchands ;

*Scindic* : Me Jean Benard, procureur ;

*Receveur* : Hon. homme Josse Caron ;

*Greffier* : Hon. homme André Milhault.

## 1677

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Mᵉ.... (Voir 1676) ;
Mᵉ Charles Tillette, curé de Sᵗ-Jean des Prés ;
*J. et N.* : Noble h. Charles Crignon.... (Voir 1676) ;
*Thiers-Etat* : Hon. hommes : Jean Rohault, ancien consul, Pierre Prévost, Jacques Maurice, Jean Flet, bourgeois et marchands ;
*Scindic* : Mᵉ Jean Bénard, procureur ;
*Receveur* : Simon Ca....t ;
*Greffier* : Hon. homme Nicolas Assegond.

## 1678

*Ecclésiast* : V. et d. pers. Mᵉ Louis Sanson, sʳ de Becquerel, prestre, chanoine de Sᵗ-Vulfran ;
Mᵉ Charles Tillette.... (Voir 1677) ;
*J. et N.* : Mᵉ Jean Griffon, sʳ de Sᵗ-Séverin, consʳ du Roi au présidial ;
*Thiers-Etat* : Hon. hommes : Jean Flet, Nicolas Gatte, Pierre Veuse, Charles Grumel, bourgeois et marchands ;
*Scindic* : Mᵉ Delemourse, not. et proc. ;
*Receveur* : Hon. homme François Dailly ;
*Greffier* : Hon. homme Nicolas Berger.

## 1679

*Ecclésiast.* : V. et d. pers.... (Voir 1678) ;
Mᵉ Charle Dupont, curé de N.-D. du Chastel ;

*J. et N.* : Me Jean Griffon.... (Voir 1678);

*Thiers-Etat* : Hon. hommes : Charles Grumel, Pierre Meurice, Nicolas Danzel, C... Aliamet, mercier, bourgeois et marchands ;

*Scindic* : Me Delahaye, not. et procr ;

*Receveur* : Hon. homme... Firmin, mercier ;

*Greffier* : Hon. homme.. Dufour, bourgeois et marchand.

## 1680

*Ecclésiast.* : V. et d. p. Me J.-Bte Chardon, prestre, chanoine de St-Vulfran ;

Me Charles Depont .. (Voir 1679) ;

*J. et N.* : N. h. Me Guillaume Sanson, sr de Hautmaisnil, consr au siège présidial de Ponthieu ;

*Thiers-Etat* : Les sieurs : Pierre Meurice, François Duval, sr de Fleuron, Duval du bassin, Duflos, apotiquaire, bourgeois et marchands ;

*Scindic* : Me Delahaye, not. et procr ;

*Receveur* : Hon. homme.... Lescart dit Dumontier, maistre du Grand Hercule ;

*Greffier* : Hon. homme... Dubourguier, mercier.

## 1681

*Ecclésiast.* : V. et d. p . . (Voir 1680) ;

Me Philippe de Saulsoy, prestre, curé de St-Paul;

*J. et N.* : Me Guillaume Sanson... (Voir 1680);

*Thiers-Etat* : Les sieurs :
Antoine Monvoisin, mercier,
Duflos, apothicaire,
Barrengue, marchand de vin,
Delecourt, marchand de soie,
} bourgeois et marchands ;

*Scindic* : Me Anthoine Godquin, pr et not. ;

*Receveur* : Dailly, mercier, proche la place St-Pierre ;

*Greffier* : Mannier, mercier.

## 1682

*Ecclésiast.* : V. et d. p. Me... Dubecque, prestre, chanoine en St-Vulfran ;

Me Philippe du Saulsoy... (Voir 1681) ;

*J. et N.* : Me.... de Dompierre, sr de Frettecuisse, consr au siège présidial de Ponthieu ;

*Thiers-Etat* : Les sieurs Anthoine Monvoisin,
Jean Cahon, des rue et chaussée d'Hocquet,
Alexandre Despréaux, drappier,
Michel Gaffé, linger ;

*Scindic* : Me Antoine Godquin, pr et not. ;

*Receveur* : Claude Lyver, demeurant rue N.-D. du Chastel, jeune homme à marier ;

*Greffier* : Jean Lemire, mercier.

## 1683

*Ecclésiast.* : V. et d. p..... (Voir 1682) ;

Me Charles Crignon, prestre, curé de St-Gilles ;

*J. et N.* : Me de Dompierre.... (Voir 1682) ;

*Thiers-Etat* : Les sieurs Jean Cahon, chaussée d'Hocquet ;
Robert Maillet, linger,

N. Descamps, linger,
Jacques Fuzelier, mercier ;

*Scindic* : Me Philippe Roussel, procureur ;

*Receveur* : Gasto, archer et mercier. A été déchargé à cause de sa charge d'archer et a été mis en sa place Marchant, beau-fils de Jean Ducroc, mercier, demeurant rue de la Pointe, étant le second du port des receveurs ;

*Greffier* : Legris, linger.

## 1684

*Ecclésiast.* : V. et d. p. Me.... Lefébure, sr de Gorenflos, prestre, trésorier et chantre en St-Vulfran ;

Me Charles Crignon. .. (Voir 1683) ;

*J. et N.* : Me François Leblond, sr d'Acquet, consr du Roi, lieutt particulier en la senéchaussée de Ponthieu ;

*Thiers-Etat* : Les sieurs Jacques Fuzelier, mercier,
Claude Lannel, sr de Bachimont, linger,
François Germain, pr du Roi à Forestmontier,
Jacques Boully, mercier ;

*Scindic* : Me Philippe Roussel, procureur ;

*Receveur* : Tiremont, mercier, quoique mineur ;

*Greffier* : Briet l'aîné, marchand de soie.

## 1685

*Ecclésiast* : V. et d. pers. Me N. Lefébure.... (Voir 1684) ;

Me Bourgeois, prestre, curé de Ste-Catherine. Etant venu à mourir, a été mis Me Dumarcq, prestre, curé de St-Jean des Prés ;

*J. et N.* Me François Leblond.... (Voir 1684) ;

*Thiers-Etat* : Les sieurs Claude Lennel, s^r^ de Bachimont, linger,

Nicolas Vasseur, marchand cordier,

Laudo, mercier,

Vincent, apothicaire ;

*Scindic :* M^e^ Charles Lespine, not. et p^r^. Etant venu à mourir a été mis M^e^ Jacques de Remilly, not. et proc. ;

*Receveur :* N. Delegorgue, s^r^ de Retonval ;

*Greffier :* François Legris, de la Fleur de Lys. Etant venu à mourir a été mis Nicolas Becquin, tanneur.

## 1686

*Ecclésiast. :* V. et d. pers. M^e^ N. Malart, doyen de l'église collégiale et Royale de S^t^-Vulfran ;

M^e^ Dumarcq.... (Voir 1685) ;

*J. et N. :* M^e^ Gaillard, s^r^ de Boencourt, cons^r^ du Roi et président en la seneschaussée et siège présidial de Ponthieu, a obtenu un arrêt de décharge ;

*Thiers-Etat :* Les sieurs Laudot, mercier,

Lannel, mercier,

Aliamet, tanneur,

Maurice, mercier ;

*Scindic :* M^e^ Jacques Remilly, not. et proc. ;

*Receveur :* Calonne dit Fargue ;

*Greffier* : Duflos, peintre, chaussée d'Hocquet.

## 1687

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. M^e^... Malard (Voir 1686) ;

M^e^ Dacheu, prestre, curé de S^t^-Jacques ;

*J. et N. :* M^e^ Manessier, s^r^ de Brasigny, cons^r^ et

assesseur civil et criminel en la sénéchaussée et siège présidial de Ponthieu ;

*Thiers-Etat* : Aliamet, tanneur,

Octavien Lannel, rue Ste-Catherine,

Dufour, tanneur,

Aliamet, fils du greffier ;

*Scindic :* Me François Prevost, not. et proc. ;

*Receveur :* Me Anthoine Descaules, sieur de Saucourt, gentilhomme au becque Courbin. A été déchargé par sentence du présidial en la chambre du conseil et a été ordonné qu'on procéderait à nouvelle nomination et a été nommé Paschal Gaillard, marchand linger ;

*Greffier :* Hecquet, marchand grossier.

## 1688

*Ecclésiast. :* V. et d. pers Me N... Lannel, chantre et chanoine en l'église Royale et collégiale de St-Vulfran ;

Me Dacheu.... (Voir 1687) ;

*J. et N. :* Me Manessier.... (Voir 1687) ;

*Thiers-Etat :* Octavien Lennel, proche la fontaine Compte,

Me Monvoisin, greffier des Consuls,

Doynel, mercier,

N. Gatte, drappier ;

*Scindic :* Me François Prévost, not. et procr. Ledit Prévost venu à mourir a été mis en sa place Me François Lavernier, notaire ;

*Receveur :* N.... Dailly, mercier, place St-Pierre ;

*Greffier :* N... Aumac, entrepreneur de la manufacture des Moquettes.

## 1689

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me N... Lannel.... (Voir 1688),

Me François Calonne, prestre, curé de St-Georges;

*J. et N.* : Me.... Vaillant, sr de Favières, consr du Roi en la seneschaussée et siège présidial, assesseur en la mareschaussée;

*Thiers-Etat* : Me Monvoisin, greffier des consuls;

Gouchon, mercier,

Debouge, hostalain,

Fossé, parcheminier;

*Scindic* : Me François Lavernier, not. et proc.;

*Receveur* : Dailly, mercier de la place St-Pierre, continué pour la seconde fois;

*Greffier* : .... Dufossé, mercier, proche St-Vulfran.

## 1690

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me N.... Guenot, chanoine de l'église Royale et collégiale de St-Vulfran,

Me François Calonne.... (Voir 1689);

*J. et N.* : Me Vaillant.... (Voir 1689);

*Thiers-Etat* : M. Fossé, parcheminier,

Sergeant, sr de Benaville,

Boujonnier, sr de Boismont,

Aliamet, marchand en gros;

*Scindic* : Me François Michault, not. et proc.;

*Receveur* : Caron, autrefois mercier à la Po....

*Greffier* : Maleuvre, marchand linger.

## 1691

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me N.... Guenot.... (Voir 1690);

Mᵉ Charles Becquin, prestre, curé de Sᵗ-Sépulcre ;

*N. et J. :* Mᵉ Pierre Doresmieux, consʳ du Roi en la seneschaussée de Ponthieu, sieur de Neuville ;

*Thiers-Etat :* Mᵉ Aliamet, marchand en gros,

Doinel, mercier,

Lennel, mercier du mont de Sᵗᵉ-Catherine,

Lefébure, teinturier ;

*Scindic :* Mᵉ François Michault, not. et proc.

*Receveur :* Debrie, demeurant en la chaussée du Bois ;

*Greffier :* Leclerc, graveur, demeurant au Rivage.

## 1692

*Ecclésiast. :* V. et. d. pers Mᵉ N.... Dusaulsoy, prestre, chanoine.... ;

Mᵉ Becquin.... (Voir 1691) ;

*N. et J. :* Mᵉ Pierre Doresmieux.... (Voir 1691) ;

*Thiers-Etat :* Lefébure, teinturier,

Paul Beauvarlet, mercier,

Michault, l'aîné, mercier,

Macqueron, marchand de soie ;

*Scindic :* Mᵉ Louis Polhai, not. et proc. ;

*Receveur :* Dailly, rue des Pots ;

*Greffier :* Lemort, linger.

## 1693

Nota qu'ès années 1693, 1694 et 1695 on n'a pas nommé aucuns commissaires au moyen des procez et difficultez survenues entre Mᵉ le lieutenant général et M. le Maire pour leur séance en l'hostel de ville. Arrest du Conseil a esté donné en 1696 qui a réglé lesdits Messieurs qui ont procédé en 1698 en la manière accoutumée.

Les officiers et commissaires nommez de 1692 ont continué durant les années 1693, 1694 et 1695.

### 1696

*Ecclésiast. :* V. et d. pers. Mᵉ Demyannay, prestre, chanoine et trésor. en Sᵗ-Vulfran ;

Mᵉ Delewarde, prestre, curé de N.-D. de la Chapelle ;

*N. et J. :* Mᵉ Briet, consʳ du Roi et magistrat en la seneschaussée du Ponthieu ;

*Thiers-Etat* : Aliamet, tanneur,
Hecquet, linger,
Philippe Michault, mercier,
Crespin, mercier;

*Scindic :* Mᵉ Anthoine Lespine, procureur ;

*Receveur :* Josse, jeune homme à marier rue N.-D. du Chastel ;

*Greffier :* Macquerel, linger.

### 1697

*Ecclésiast. :* V. et d. pers. Mᵉ Demiannay.... (Voir 1696) ;

Mᵉ Delevarde.... (Voir 1696) ;

*N. et J. :* Mᵉ Gaspart Deray, consʳ au présidial ;

*Thiers-Etat :* Philippe Michault,
Delegorgue,
J....,
Lescot ;

*Scindic :* Mᵉ Anthoine Delespine, proc. ;

*Receveur :* Mᵉ Mathieu Morel, gantier ;

*Greffier :* Mᵉ Dubois, drappier.

## 1698

*Ecclésiast.:* V. et d. pers. Me Dubourguier, prestre, chanoine en l'église....;

Me Formentin, prestre, curé de Ste-Catherine;

*N. et J.* : Me Gaspard Deray.... (Voir 1697);

*Thiers-Etat* : Me Lescot, notaire,

Toulet, rue d'Oyson,

André Hecquet,

Josse Dumarcq;

*Scindic:* Me Louis Dacheu, proc.;

*Receveur:* Me Dufossé, vinaigrier;

*Greffier:* Prévost, quincaillier.

## 1699

*Ecclésiast.* : V. et d. p. Me Dubourguier.... (Voir 1698),

Me Formentin.... (Voir 1698);

*N. et J.* : Me Jean Montmignon, sr d'Ericourt, conseiller en la seneschaussée de Ponthieu;

*Thiers-Etat* : Me Josse Dumard,

Hecquet,

Duvanel, drappier,

Cailly, mercier, chaussée du Bois;

*Scindic:* Me Louis Dacheu, proc.;

*Receveur:* Michel Desgory, marchand de soie;

*Greffier:* Devaux fils, vinaigrier.

## 1700

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me N.... Hecquet, chanoine et doyen de St-Vulfran;

Me N.... Marcotte, prestre, curé de St-Jean des Prés;

*N. et J.* : Me Jean Montmignon....(Voir 1699) ;
*Thiers-Etat* : Estace Hecquet, mercier,
Poultier, de l'Escu de Bretagne,
Le Villain, sr de Vuadicourt,
Gauviller, marchand de soie ;
*Scindic :* Me N.... Desgory, proc. ;
*Receveur :* Tirard, mercier ;
*Greffier :* Leullier, mercier.

## 1701

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me Jean-Baptiste Watebled, prestre et chanoine ;
Me Marcotte.... (Voir 1700) ;
*N. et J.* : Me Vaillant, sr de Caumondel, conseiller honoraire en la seneschaussée de Ponthieu ;
*Thiers-Etat* : Gauviller, marchand de soie,
Alexandre Sanson, marchand de soie,
N.... Pégné, mercier,
N.... Delegorgue, tanneur ;
*Scindic* : Me N.... Desgory, proc, ;
*Receveur :* Cayeu, savonnier ;
*Greffier :* Foucart, mégissier.

## 1702

*Ecclésiast.* : V. et d. p. Me Jean-Baptiste Vuatebled.... (Voir 1701) ;
Me Sanier, prestre, curé de St-Eloy ;
*J. et N.* : Me Vaillant... (Voir 1701) ;
*Thiers-Etat* : Delegorgue,
Monvoisin, mercier,
Cailly, mercier,
Mercher ;

*Scindic* : Me Quentin, proc.;
*Receveur :* Heruy, chaussetier ;
*Greffier :* Vuaré, à la Grange.

## 1703

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me Charles Becquin, chanoine de St-Vulfran ;
Me Sanier.... (Voir 1702) ;
*N. et J.* : Me Antoine Bail, sr de Lignières, conseiller ;
*Thiers-Etat* : Mercher,
Gatte, drappier,
Ducandas, linger,
Sanier, brasseur ;
*Scindic :* Me Jacques Quentin, procureur ;
*Receveur :* Honvault, frippier ;
*Greffier :* Duponchel linger.

## 1704

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me Becquin.... (Voir 1703) ;
Me Bucquet, prestre, curé de St-Vulfran de la Chaussée ;
*N. et J.* : Me Bail.... (Voir 1703) ;
*Thiers-Etat* : Ducandas, linger ;
Formentin,
Vadicourt le Vilain, marchand,
Jean Charles Michault, marchand mercier ;
*Scindic :* Bilhaut, procureur ;
*Receveur :* Ricouard, savonnier ;
*Greffier :* Ducrocq, tonnelier.

## 1705

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me Sanson, Prieur, prestre, chanoine en St-Vulfran;

Me... Calippe, prestre, curé de St-Paul ;

*N. et J.* : Me de Buissy, escuyer, sr dudit lieu, Longpré, Long, Catelet et autres lieux, consr du Roi, lieutt particulier au siège présidial et seneschaussée de Ponthieu ;

*Thiers-Etat* : Le sr Formentin,

Duval, mercier,

Maillart,

Guerlain, drappier ;

*Scindic :* Bilhaut, procureur ;

*Receveur :* Cayeu, savonnier ;

*Greffier :* Francosme, de la grosse armée.

## 1706

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me.... Dumont, prestre, chanoine en St-Vulfran ;

Me.... Calippe.... (Voir 1705) ;

*J. et N.* : Me.... (Voir 1705) ;

*Thiers-Etat* : Le sr Duval, marchand mercier,

Poultier, marchand mercier,

Pierre Rohault, tanneur,

Delattre, brasseur ;

*Scindic :* Me Renault, proc. en la seneschaussée de Ponthieu ;

*Receveur :* Douchet, foureur ;

*Greffier :* Bliet, mercier.

## 1707

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. M^e^.... Dugardin, prestre, chanoine en S^t^-Vulfran ;

M^e^ Le Sueur, prestre, curé de S^t^-Vulfran de la Chaussée ;

*N. et J.* : de Boulogne, escuier, s^r^ de Beaurepaire, cons^r^ en la seneschaussée de Ponthieu ;

*Thiers-Etat* : Delattre, brasseur,
Adrien Danzel, du petit marché,
Hugues Vasseur,
Charles Delattre, marchand grossier ;

*Scindic* : M^e^ Renault, proc. en la seneschaussée de Ponthieu ;

*Receveur* : Monneau, mercier ;

*Greffier* : Isaac Pruvost.

## 1708

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. M^e^ Dugardin.... (Voir 1707),

M^e^ Le Sueur.... (Voir 1707) ;

*N. et J.* : de Boulogne.... (Voir 1707) ;

*Thiers-Etat* : Les sieurs Adrien Danzel,
François Michault, linger,
Claude Papin,
N. Duvauchel, linger ;

*Scindic* : Lœulliot, procureur ;

*Receveur* : Dupré, bonnetier ;

*Greffier* : Morel, gantier.

## 1709

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. M^e^ Prévost, prestre, chanoine en S^t^-Vulfran,

Me Le Sueur.... (Voir 1707) ;

*N. et J.* : Me Becquin, conse du Roi, lieute criminel en la seneschaussée de Ponthieu ;

*Thiers-Etat* : Les sieurs Duvauchel, linger,
Gabriel Fuzelier, drappier,
Delignières, brasseur,
Ricouard, marchand de peluche ;

*Scindic :* Lœulliot, procureur ;

*Receveur* : Papillon ;

*Greffier :* Hecquet, linger.

## 1710

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me Prévost.... (Voir 1709),
Me Sagnier, prestre, curé de Ste-Eloy ;

*N. et J.* : Me Becquin.... (Voir 1709) ;

*Thiers-Etat* : Les sieurs Delignières, brasseur,
Jean Vualon,
Duvauchel, linger,
Ribeaucourt, teinturier ;

*Scindic :* Me Hugues Du Val, procureur ;

*Receveur :* Devaux, boulanger ;

*Greffier :* Fouet, aux Maisonnettes.

## 1711

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me N.... Gauviller, prestre et chanoine en Ste-Vulfran,
Me Sagnier... (Voir 1710) ;

*N. et J.* Me Pierre Lefebvre, se de la Poterie, conse garde-scel au siège présidial ;

*Thiers-Etat* : Les sieurs Vualon,
Lapin, marchand de soie,
Lennel, mercier,
Duvauchel, à la Calandre ;

*Scindic :* Me Hugues Duval, procureur ;

*Receveur :* Du Combiel (?), mercier, paroisse de St-Georges ;

*Greffier :* Leullier, mercier, chaussée d'Hocquet.

## 1712

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me Gauviller.... (Voir 1711),

Me Barbier, curé de N.-D. de la Chapelle ;

*N. et J.* : Me Pierre Lefebvre.... (Voir 1711) :

*Thiers-Etat :* MM. Cermoise, marchand,

Lennel, mercier, rue du Moulin-du-Roi,

Gauviller, mercier,

Buteux, marchand de vin,

*Scindic :* Me Hochart, procureur ;

*Receveur :* Demestre, marchand de fer ;

*Greffier :* Un nommé N.... Ribeaucourt, tanneur.

## 1713

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me N.... Hecquet, chanoine et supérieur de la communauté de St-Georges,

Me Barbier.... (Voir 1712) ;

*N. et J.* : Me Charles Gaillard, escuier, sr de Gapenne, conser en la seneschaussée de Ponthieu ;

*Thiers Etat* : MM. Gauviller, mercier, chaussée du Bois,

Duval, mercier, proche du grand Hôtel,

Plautart, mercier,

Firmin ;

*Scindic :* Me Hochart, procureur ;

*Receveur :* Duflos, chaussée d'Ocquet ;

*Greffier :* Delattre, au bois de Vincennes.

## 1714

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me Hecquet.... (Voir 1713),
Me Dubos, curé de St-Jean de Rouvroy ;
*N. et J.* : Me Charles Gaillard.... (Voir 1713) ;
*Thiers-Etat* : MM. Duval, mercier,
Nicolas Maurice, drappier,
Nicolas Mestier, drappier,
Pierre Perache, marchand de fer ;
*Scindic :* Me Debray, procureur ;
*Receveur :* M. Caron, au Pont-Neuf ;
*Greffier :* M. Glachant, mercier.

## 1715

*Ecclésiast.* : V. et d. p. Me.... Gruel, chanoine en St-Vulfran,
Me Dubos.... (Voir 1714 ;
*N. et J.* : Me Jean Maurice, sr de Donqueure, consr en la seneschaussée de Ponthieu ;
*Thiers-Etat* : Nicolas Maurice, drapier,
Lefebure, mercier,
Sergent-Deunerville ;
Plauquart ;
*Scindic :* Me Debray, proc. ;
*Receveur :* Ternisien, chaudronnier ;
*Greffier :* Hyver.

## 1716

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me Gruel, chanoine en St-Vulfran,
Me Dargnie, curé de Ste-Catherine ;
*N. et J.* Me Jean Maurice.... (Voir 1715) ;
*Thiers-Etat* : MM. Leblond, mercier,

Hecquet, de la Cloche,
Beauvais, mercier,
Munier, linger ;
*Scindic :* Me Pierre Prévost, procureur ;
*Receveur :* Me Jean Bouvet ;
*Greffier :* Garbe, mercier.

**1717**

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me Bucquet, chanoine en St-Vulfran,
Me Dargnies, curé de Ste-Catherine ;
*N. et J.* : Me du Transloy, consr en la seneschaussée de Ponthieu ;
*Thiers-Etat* : MM. Munier, linger,
Héruy, marchand,
Michault, rue St-André ;
Darneau, marchand,
*Scindic :* Me Pierre Prévost, proc. ;
*Receveur :* Beauvarlet, mercier, chaussée du Bois ;
*Greffier :* Siffait.

**1718**

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me Bucquet... (Voir 1717),
Me Ringot, curé de St-Jacques ;
*N. et J.* : Me Vuignier, sr de Transloy, consr en la sénéchaussée de Ponthieu, décédé ; M. Griffon a pris sa place et a été nommé du présidial ;
*Thiers-Etat* : M. Dargneau,
Masquin,
Douville, sr de Souverain (M. Michault, de St-Jean au lieu de M. Douville, décédé),
Tirmont, marchand ;
*Scindic :* Me Darras, procureur ;

*Receveur :* Me Tripier ;
*Greffier :* Foulon, mercier.

## 1719

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me Lucas, chanoine en St-Vulfran,
Me Ringot.... (Voir 1718) ;
*N. et J.* : Me Griffon.. . (Voir 1718) ;
*Thiers-Etat* : M. Michault, de St-Jean,
Despréaux, rue St-André,
Michaut, fils de Josse Michaut,
Gricourt, fils du chirurgien ;
*Scindic :* Me Darras, procureur ;
*Receveur :* Me Maisier ;
*Greffier :* Mondrelois.

## 1720

*Ecclésiast.* : V. et d. pers. Me Jacques Macqueron, chanoine en St-Vulfran ;
Me Jean-François de Dourlens, curé de St-André ;
*N. et J.* : Me Griffon.... (Voir 1719) ;
*Thiers-Etat* : MM. Alexandre Despréaux, marchand, rue St-André,
Josse Froissart, linger,
Nicolas Duflos, apothicaire,
François Danzel, linger ;
*Scindic :* Me Charles Derond, procureur ;
*Receveur :* Dimpre, à l'Ecu de Brabant ;
*Greffier :* Pierre Thiébault, linger.

. . . . . .

Ici s'arrête le manuscrit de Sanson Dauberville. Au bas du premier feuillet est écrit : Ex libris Joannis Sanson Abbavilloi.

## 22 juillet 1721.

*Electeurs* : Les 16 anciens commissaires et les maïeurs des bannières ;

*Ecclésiast.* : Me Antoine de Miannay, prestre, chanoine de St-Vulfran,

Me N. de Dourlens.... (Voir 1720) ;

*N. et J.* : Me Nicolas Duval, sr de Soiecourt, consr au présidial ;

*Tiers-Etat* : H. h. Nicolas Duflos, marchand, 2e année,

Claude Lefebvre, marchand, 1re année,

Claude Maurice, marchand, 1re année,

Charles Monvoisin, marchand, 1re année ;

*Scindic* : Me Charles Leblond, procureur.... (Voir 1720) ;

*Greffier* : Nicolas François Danzel, marchand ;

*Receveur* : François Cordier, drapier.

## 22 juillet 1722.

*Electeurs* : 16 anciens commissaires et les maïeurs des bannières ;

*Ecclésiast.* : Me Anthoine de Miannay, 2e année,

Me Saguet, prêtre, curé de N.-D. de la Chapelle, 1re année ;

*N. et J.* : Me Nicolas Duval, sr de Soiecourt, consr au présidial, 2e année ;

*Tiers-Etat* : Claude Maurice, 2e année,

Jacques Macqueron, 1re année,

Jacques Aliamet, 1re année,

Jacques Glachant, 1re année ;

*Scindic :* Me Jean Charles Delespine, le Jeune, procr au présidial ;

*Greffier :* Jacques Lemaire, bourgeois ;

*Receveur :* Jean-Baptiste David, marchand orfèvre.

## 22 juillet 1723.

*Electeurs* : Les 16 anciens commissaires et les maïeurs des bannières ;

*Ecclésiast. :* Me Gaspard Leroi, prestre, chanoine de St-Vulfran, 1re année,

François Longuet, 2e année ;

*N. et J. :* Me Nicolas Lefebure, sr des Amourettes, consr au présidial, 1re année ;

*Tiers-Etat :* Jacques Macqueron, 2e année,

Jean Lœulliart, 1re année,

Jean Legris, 1re année ;

Antoine Dufour, 1re année ;

*Scindic :* Me Charles Delespine le jeune, procr au présidial ;

*Greffier* : André Bellart ;

*Receveur :* Jean Warré.

## 22 juillet 1724.

*Electeurs :* 16 anciens commissaires et les maïeurs des bannières ;

*Ecclésiast. :* Me Gaspard Leroi, prestre, chanoine de St-Vulfran, 2e année,

Me N.... Sangnier, curé de N.-D. du Chastel, 1re année ;

*N. et J. :* Me Nicolas Lefebvre.... (Voir 1723) ;

*Tiers-Etat :* Antoine Dufour, 2ᵉ année,
Claude Baranque, 1ʳᵉ année,
François Gatte, 1ʳᵉ année,
Nicolas Hecquet, 1ʳᵉ année ;
*Scindic :* Mᵉ Eustache Quentin le Jeune, 1ʳᵉ année ;
*Greffier :* Louis Bellart ;
*Receveur :* Le sʳ Vaccine, marchand de vin à la Tête noire.

## 22 juillet 1725.

*Electeurs :* Les 16 anciens commissaires et les maïeurs des bannières ;
*Ecclésiat. :* Charles François Lavernier, chanoine en Sᵗ-Vulfran, 1ʳᵉ année,
Mᵉ N.... Sangnier, curé de N.-D. du Chastel, 2ᵉ année ;
*N. et J. :* Mᵉ Pierre de Dourlens, éc., sʳ d'Héricourt, consʳ magistral au présidial ;
*Tiers-Etat :* François Galle, marchand drapier, 2ᵉ année,
Charles Lefébure,
François Legris,
Antoine Aliamet ;
*Scindic :* Mᵉ Eustache Quentin le Jeune, 2ᵉ année ;
*Greffier :* Charles François Hyver ;
*Receveur :* Jean de Ribeaucourt, fils de Jean, marchand tanneur.

Tous lesquels nous ordonnons qu'ils seront appelés pour accepter les dites charges et prêter le serment au cas requis, ce qui sera exécuté nonobstant opposition en appellation quelconque attendu qu'il s'agit

de matière sommaire, d'exécution, de patentes et du service des pauvres.

Pardevant le lieutenant-général en la sénéchaussée, le mayeur, 5 échevins, procureur du Roi et greffier.

## 22 juillet 1726.

*Ecclésiast.* : Charles François Lavernier, chanoine en S^t^-Vulfran, 2^e^ année,

M^e^ Jean le Sueur, curé de S^t^-Sépulcre, 1^re^ année ;

*N. et J.* : M^e^ Pierre de Dourlens, écuier...., 2^e^ année ;

*Tiers-Etat* : François Legris, 2^e^ année,

Antoine Maurice le jeune,

Jacques Beauvarlet,

François Macret ;

*Scindic* : N.... ;

*Greffier* : Pierre Martin, bonnetier ;

*Receveur* : Paul Parmentier.

A la demande des Mayeur et Echevins les lettres patentes du mois d'avril 1727 portant établissement d'un hôpital général, sous les noms de Saint-Etienne et de Saint-Bernard, portèrent cette disposition :

VI. Nous avons supprimé et supprimons l'ancienne administration du Bureau des Pauvres, sans que les commissaires et administrateurs dudit bureau puissent prendre séance aux assemblées qui se tiendront à l'avenir audit hôpital, ni s'immiscer aux affaires dudit hôpital, s'ils ne sont de nouveaux élus en la forme qui sera marquée ci-après.

VII. Constitution du nouveau bureau :

*Cinq directeurs :* Un chanoine de St-Vulfran,
Un curé de la ville ou des faubourgs,
Un officier du présidial,
Un échevin en charge du nombre des quatre de la dernière nomination,
Un avocat et
huit notables

dont le Roi se réserve la nomination pour la première fois (Art. XI et XII.)

Ainsi finit le Bureau des Pauvres ayant été en exercice depuis 1580.

Amen.

# VOYAGE HÉRALDIQUE

## DANS QUELQUES ÉGLISES DU PONTHIEU EN 1697

PAR

**M. Roger RODIÈRE**

Membre correspondant de la Société d'Émulation d'Abbeville.

Les anciens recueils d'épitaphes et d'épigraphie héraldique, si fréquents en Artois et dans les pays wallons, sont singulièrement rares pour le Ponthieu. Il y avait à l'abbaye de Valloires un épitaphier de la ville d'Abbeville, du XVIIIe siècle ; ce document a été copié avant la lamentable suppression de l'abbaye, et sera publié quelque jour.

Un autre manuscrit non moins intéressant fait partie d'un recueil factice, dont la plus grande part se compose d'un Armorial dessiné et peint par Waignart, et qui est passé de la bibliothèque de M. Delignières de Bommy dans celle de M. Arthur de Rosny[1]. Paginé 55 à 70, et folioté 135 à 142, ce petit travail porte pour titre : *Voyage héraldique dans quelques églises du Ponthieu en 1697.*

L'auteur, un Abbevillois sans doute, est sorti de sa

1. Je tiens à remercier tout spécialement M. A. de Rosny, qui, avec sa compétence et sa complaisance bien connues, m'a puissamment aidé dans les identifications héraldiques qui suivent.

bonne ville le 24 juillet 1697, et jusqu'au 2 août il a pérégriné entre la Somme et l'Authie, visitant à peu près toutes les églises des cantons actuels de Nouvion et de Rue. Chemin faisant, il a copié quelques épitaphes, et surtout relevé les écussons qui se trouvaient dans les églises, sur les voûtes, sur les tombeaux, les tableaux, les verrières, les chasubles, etc.

Héraldiste fort inexpérimenté, ses descriptions sont détestables ; barres, bandes, fasces, il embrouille toutes les figures du blason ; heureusement, il accompagne toujours ses relations de dessins, qui ne valent guère mieux, il est vrai ; cependant, en confrontant le texte et le croquis, il est presque toujours possible de reconstituer les armoiries d'une façon satisfaisante.

Le plus souvent, notre auteur n'a pu identifier les écussons qu'il a relevés. Il a donc fallu, pour compléter son œuvre, l'annoter copieusement et faire dans ce but de longues recherches. Le résultat en a été presque toujours heureux, et, sauf quelques exceptions, les blasons se trouveront, dans les notes additionnelles, attribués à leurs légitimes possesseurs.

Le texte du voyageur de 1697 a été scrupuleusement respecté, y compris les fautes d'orthographe ; les paragraphes ont seulement été numérotés, et les dessins soigneusement décrits à la place même qu'ils occupent. Les numéros des commentaires renvoient à ceux du texte, auxquels ils correspondent.

Entre beaucoup de choses intéressantes, on remarquera la mention sommaire des vitraux de la chapelle du Saint-Esprit de Rue, et plusieurs indications d'anciens ornements d'église, chasubles et chapes, ornés des armoiries des donateurs.

(P. 55). **FORETMONTIER.**

Le 24 juillet 1697, à Forestmontier, dans l'église de l'abbaye, au dessur de la porte où estoit autre fois la nef, sont des armes en losanges d'or et d'azur. Le seign[r] de l'abbé (*sic*).

Croquis : *écu lozangé (d'or et d'azur).*

NOTES

L'abbaye de Forestmontier fut supprimée en 1767 ; son église a complètement disparu. La nef avait été démolie, probablement pendant les guerres du XVI[e] siècle, et de l'église primitive il ne restait que le chœur, comme au prieuré de S[t]-Pierre d'Abbeville et à Mont-Cavrel. C'est là ce que l'auteur entend en parlant de « la porte où estoit autrefois la nef. »

« Le seign[r] *de* l'abbé » ; lisez : le seigneur = l'abbé ; c'est-à-dire : le seigneur de la paroisse est l'abbé de Forestmontier.

Il ne reste à Forestmontier d'autre édifice que l'église paroissiale, peu intéressante, dont les portions les plus anciennes sont du XV[e] ou XVI[e] siècle.

On ignore quelles sont les armes lozangées décrites par notre héraldiste. La liste des abbés de Forestmontier n'est pas bien complète dans le *Gallia Christiana*, ce qui n'est pas étonnant, puisque les archives de ce monastère sont perdues depuis longtemps. Parmi les abbés dont les

noms sont parvenus jusqu'à nous, il en est dont les armes sont connues et ne concordent pas avec celles-ci : Jean de Conteville, 1424 ; Jacques de Machy, 1460 ; Robert de Boufflers, 1465 ; Matthieu Levrien, 1512 ; Jacques de S^t^-Amand, 1517. Pour les autres, leurs armoiries ne sont pas connues : Regnaud, 1300 ; Hugues, 1336 ; Philippe, 1353 ; Jean, 1392 ; Baudouin de Wacongne, 1455 ; Marin d'Alesso, italien, xv^e^ siècle ; Guy de Laubiers, 1557 ; Adam Clavet, 1565 ; Gilles Sallé, 1586-1615... (Extrait du *Gallia Christiana*, communiqué par M. A. Ledieu.)

Peut-être ce *lozangé* est-il l'écu des Le Vasseur d'Ovillers, représenté par erreur avec des hachures diagonales au lieu de traits horizontaux et verticaux. Le Vasseur porte *échiqueté* d'or et d'azur, avec un chef d'or chargé d'une rose de gueules et d'une demi-molette de même.

Beaumont, Montas (Monthus ?), Rosières, Mellent, portent : *lozangé d'or et d'azur.* (Waignart.)

(P. 55). **NOVION** (*Nouvion-en-Ponthieu*).

1. L'après mydy à Novion. A la vitre qui est derrière l'autel est un escartellé (de gueules et d'argent), au premier et quatrième sont de face chargé de deux lions de sable ; le second et troisième sont escartellez au champ d'azur chargé de petites croix d'or.

Croquis : *écartelé aux 1 et 4 fascé, au lion brochant sur le tout ; aux 2 et 3 contrécartelé et semé de croisettes.* (*Au 1^er^ quartier, il y a 2 fasces ; au 4^e^, 3 fasces.*)

2. A la même vitre sont au champ d'argent chargé d'une barre et trois macles de sable ; ces mêmes armes sont sur un chasupe de deuil.

Croquis : *à la bande accompagnée de 6 lozanges (ou billettes ?) posés en orle.*

3. Il y a une litre qui est de deux sortes d'armes ;

les unes sont partagées : au premier est un lion de sable couronné de gueules sur un fond d'argent ; au second sont trois tours d'or sur un champ de sable. Aux autres le lion seul comme dessus avec un cordon du S^t^-Esprit. Le seign^r^ M. de Chatillon et M. de Belloi.

CROQUIS : *Parti 1) au lion couronné ; 2) à 3 tours, 2 et 1.*

## NOTES

1. Ce sont certainement les armes d'Estouteville : fascé d'argent et de gueules de 10 pièces, au lion brochant de sable, armé, lampassé et colleté d'or. (Waignart.) La seigneurie de Nouvion, qui était dans la maison de Doudeauville, passa dans celle d'Estouteville par alliance. Guillaume d'Estouteville, seigneur de Torcy, de Blainville, d'Estoutemont, Beyne, baron d'Ivry, grand maître des eaux et forêts de France en 1415, mort le 19 novembre 1449 et enterré à Torcy, avait épousé Jeanne de Doudeauville (et non d'Ondeauville), dame de Ponches, de Nouvion et de Caumartin, veuve de Raoul, seigneur de Rayneval, comte de Fauquembergue, et fille de Jean, seig^r^ de Doudeauville et de Noyon (Nouvion), et de Jeanne de Créquy ; dont 9 enfants, entre autres : Jean, qui suit ; et Michelle, femme de Robert de Béthune, 2^e^ du nom, seig^r^ de Mareuil, fils de Jean de Béthune, dit de Locres, seig^r^ d'Autrèche, et d'Isabeau d'Estouteville. — Jean d'Estouteville, seig^r^ de Torcy, Doudeauville, Blainville, grand-maître des arbalétriers de France, conseiller et chambellan du Roi, chevalier de S^t^-Michel, prévôt de Paris, capitaine du château de Caen ; il commandait à Fécamp et Harfleur en 1436-1439 ; étant capitaine de Chassecamp en 1444, il fut envoyé de Nancy aux places de Darnay, La Fauche, Vignory, Raigecourt, etc., pour y mettre garnison. Nommé prévôt de Paris en 1446, puis chambellan du Roi, dépêché en Flandre vers le duc de Bourgogne, il commanda les francs archers au secours de Tournay, fut grand-maître des arbalétriers de 1449 à

1461, servit à la conquête de la Normandie en 1449, se trouva en 1450 à la bataille de Formigny, etc. Le Roi lui fit don, le 16 janvier 1472, de cent arpents de bois pour faire rebâtir son château de Charlemesnil, et le 2 décembre 1474 *de la haute justice de sa terre de Nouvyon en Ponthieu.* Il mourut fort âgé le 11 septembre 1494. Il avait épousé Françoise de La Rochefoucauld, dame de Montbazon, fille d'Aymar, seigr de Montbazon, de Ste-Maure et de Nouastre, et de Jeanne de Martreuil, dont il eut Louis d'Estouteville, vivant en 1461, mort avant lui. (La Chesnaye des Bois, *Dictionn. de la Noblesse*, édit. 1773, t. VI, p. 186 et sq.) Après Jean d'Estouteville, la terre de Nouvion passa aux enfants de la dame de Béthune sa sœur.

Waignart (Armorial manuscrit de la Bibliothèque d'Abbeville) dessine un blason au nom de *Touteville* (sic) qui se lit ainsi : écartelé 1 et 4 fascé d'argent et de gueules de 10 pièces, au lion brochant de sable, armé et lampassé de *gueules* ; 2 et 3 d'azur à la croix d'argent cantonnée de 20 croisettes d'or, 5 dans chaque canton, posées en sautoir.

2. Armes des Lamiré : d'argent à la bande de sable, accompagnée de 6 billettes du même en orle, 3 en chef et 3 en pointe, posées en bande. (Haudicquer de Blancourt, *Nobiliaire de Picardie*, p. 281.) Des billettes posées en bande ressemblent fort à des lozanges, surtout sur un dessin aussi grossier que celui du manuscrit.

Nouvion-en-Ponthieu appartint aux Lamiré depuis l'achat qu'en fit, le 21 octobre 1571, Jean de Lamiré, écuyer, mayeur d'Abbeville, jusqu'à la vente faite en 1672 par Claude de Lamiré, chevalier, baron de Nouvion, à Antoine de Brouilly, marquis de Piennes. (Mis de Belleval, *les Fiefs et les Seigneuries du Ponthieu et du Vimeu*, p. 245.)

3. Seraient-ce les armes de Brouilly ? Antoine de Brouilly, marquis de Piennes, fut seigneur de Nouvion de 1672 à 1690. Il portait : de gueules au lion d'argent couronné et allumé d'or. Les couleurs ne sont pas celles de l'écu décrit. Quant au parti à 3 tours, on ne sait à quelle famille il se rapporte.

Juliers et Le Mercher portent un lion de sable couronné de gueules ; mais le fond est d'*or* et non d'*argent*. (Waignart.) Fiennes et Vaillant de Favières portent d'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules, mais non couronné. Biencourt, en Ponthieu : de sable au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.

(P. 56). **QUEN** (*Quend*).

Le 26 [juillet 1697] à Quen où M. Dail est curé ; dans la chapelle en entrant à droite, il y a une litre, au champ d'argent chargée de trois macles et une barre de sable, soutenues par deux licornes. Point de seigneur.

Croquis : *à la bande accompagnée de 6 lozanges (ou billettes) en orle.*

NOTES

Dail : lire de Hailles ou d'Hailles. Henri de Herte de Hailles, d'une famille de noblesse amiénoise, curé de Quend, 1678-1704.

L'écu est celui des Lamiré de La Retz : d'argent à la bande de sable accompagnée de 6 billettes du même, 3 en chef et 3 en pointe, posées en bande.

La mention *point de seigneur* signifie que Quend, érigé en commune comme chef-lieu du Marquenterre, ne dépendait d'aucun seigneur.

On voit par cette note que le croisillon Sud de l'église de Quend (récemment rebâti et dont il reste une ancienne vue dans la collection Macqueron) servait de chapelle aux seigneurs de La Retz, puisque ceux-ci y avaient le droit de litre.

La Retz, fief sur Quend, aujourd'hui ferme importante, appartint aux Lamiré depuis 1570 environ, que Nicolas Hermel, receveur des tailles en Ponthieu, vendit cette

terre à Charles de Lamiré, sieur de Caumont, procureur du Roi en Ponthieu, (Alcius Ledieu, *Seigneurs et Fiefs du comté du Ponthieu,* Bull. Soc. Emul. Abbeville, 1898, p. 288.) En 1753 (30 septembre), Claudine Charlotte Antoinette, héritière de sa famille, apporta La Retz en mariage à J.-B. Loisel Le Gaucher, chevalier, seigr du Broutel. (Reg. de cathol. de Quend, notes de M. l'abbé Vatinelle.)

L'acte de décès de Marie d'Urre-Clanleu, femme de Charles de Lamiré († 3 mai 1743), dit qu'elle fut enterrée à Quend « dans la chapelle St-Eloi. » (Ibid.) Actuellement et depuis longtemps déjà, le croisillon Sud est sous le vocable de St Jean-Baptiste.

Je crois bon de donner ici les inscriptions des deux cloches de Quend :

1° Sit nomen Domini benedictum. Je suis a l'église de Quend. J'ai été baptisée l'an 1834 par M. Auguste Cagé, curé, et nommée Louise Olympe. Mon parrain est M. Louis François Manier, propriétaire de Pontgerville, maire de Quend, mari de dame Geneviève Bayart. Ma marraine est dame Olympe Béthouart de St Jean, épouse de M. Louis Alphonse Le Fèvre de La Houplière, propriétaire du Chateauneuf. Cavillier, fondeur, Amiens.

2° J'ai été donnée a l'église de Quend en 1838, et nommée Louise Françoise par M. Louis François Manier, propriétaire, maire, électeur, de Pontgerville.

Les deux cloches précédentes avaient été refondues à Abbeville en 1743. (Notes communiquées par M. l'abbé Vatinelle.)

(P. 56). **VILLERS** (*sur Authie*).

En revenant on a passé à Villers sous Autie ; il y a dans le chœur à gauche un tombeau de pierre à plast, où est escrit :

Icy gist Me Jean Truffier d'Allenay, compte et pair de Villers, vivant espoux de dame Gabriel de Saint

Sulpice, desquels est issue dam^lle Marie Gabri(e)l de Truflier, qui décedda le 21 janvier 1684.

## NOTES

Jean Truffier, sieur d'Allenay, acheta la terre de Villers-sur-Authie le 13 juin 1668 et fournit le relief le 24 août 1669. La pairie de Villers a été érigée en comté par lettres données à S^t Germain en Laye le 22 février 1679, vérifiées en Parlement le 6 septembre 1684 et en la Chambre des Comptes le 29 décembre 1688, et au bureau des finances, à Amiens le 17 octobre 1692, en faveur de François Truffier, chevalier, seig^r d'Angecourt, frère du précédent. (A. Ledieu, *Seigneurs et Fieffés du Comté de Ponthieu*, Bull. Soc. Emul. Abbev. 1898, p. 289.)

Cette chronologie rectifie utilement celle que M. de Belleval avait donnée dans *les Fiefs du Ponthieu*, p. 331 : 1650, François Truffier, chevalier, capitaine d'une compagnie de gens de pied ; — 1680, Jean Truffier, comte de Villers, mort sans hoirs mâles et léguant Villers à son frère puiné ; — 1688-1710, François Truffier, comte de Villers, capitaine au régiment de la Reine, commandeur de l'ordre de S^t Lazare, chevalier de S^t Louis.

Jean Truffier épousa Gabrielle de S^t Souplis, dame de Dreuil, Sorel et Wanel. Sa fille Gabrielle Truffier, vicomtesse de Béhencourt, dame de Dreuil, Sorel et Wanel, épousa le 20 juin 1693 François-Bernard Le Fournier, chevalier, seig^r de Wargemont. (Belleval, *Nobil. de Ponthieu*, col. 881.) Elle n'hérita pas de Villers, probablement parce que cette terre était un fief mâle et passa à son oncle François Truffier.

C'est Jean et non sa fille qui décéda le 21 janvier 1684. C'est en ce sens que l'épitaphe doit être entendue.

Il ne reste rien de cette tombe dans la belle église de Villers, qui n'a conservé aucun souvenir de ses seigneurs, sauf la cloche (1538) [1]. Mais le château, récemment res-

1. Cf. *Picardie historique et monumentale, Canton de Rue*, sous presse.

tauré, porte au sommet de sa façade principale deux écus ovales accolés sous couronne de comte : 1° Truffier : de gueules à 3 molettes d'or ; et 2° S[t] Souplis : d'or à 3 fasces de gueules, surmontées en chef d'une coquille d'azur. Ce château est daté de 1687 ; il aurait donc été bâti par Gabrielle de S[t] Souplis pendant sa viduité. C'est actuellement la résidence de M. Thouret, héritier des Truffier de Villers.

On peut s'étonner que notre héraldiste n'ait pas relevé les armoiries qui ornaient les superbes verrières encore existantes dans le chœur de Villers [1].

(P. 56). **AU TITRE** (*Le Titre*).

1. Le 27, au Titres. M[r] du Titre (Cacheleu) seigneur. Ses armes sont trois pattes de loup d'or sur un champs d'azur ; et un chevron d'azure, trois cosses de fèves de sinople sur un champs d'argent, sont des armes parlantes parce que la mère de Monsieur du Titre s'appelloit Le Fevre.

CROQUIS : *Ecu parti 1) 3 pattes de loup, 2 et 1 ; 2) au chevron accompagné de 3 cosses de fèves.*

(P. 57). — 2. Dans le chœur à gauche à la vitre sont des escussons qui semblent y avoir esté mis par hazard ; celuy à droite est de gueules avec un chevron et trois trèfles d'or, l'autre est de gueules tout uny.

CROQUIS : *au chevron accompagné de 3 trèfles.*

NOTES

1. L'auteur donne ici, par extraordinaire, l'attribution des armes qu'il décrit. Nicolas de Cacheleu, écuyer,

1. Cf. *Picardie historique et monumentale, Canton de Rue*, sous presse.

seigr de Vauchelles et du Titre, épousa Adrienne Le Febvre des Amourettes par contrat du 23 juillet 1645. Leur second fils, Charles, chevalier, seigr du Titre, capitaine au Régiment de Picardie infanterie, chevalier de St Louis, épousa Anne de Gomer par contrat du 16 mai 1695 et fut maintenu dans sa noblesse le 30 janvier 1700. (Belleval, *Nobiliaire de Ponthieu*, col. 272.) — Cacheleu : d'azur à 3 pattes de loups d'or. — Le Febvre des Amourettes : d'argent au chevron d'azur, accompagné de 3 gousses de fèves de sinople, 2 et 1. *(Généalogie de MM. Lefebvre ou Lefébure, des Amourettes, de Cérisy, du Bus*, par Ch. Cl. Lefebvre du Grosriez, imprimée en 1894.)

2. J'avais cru d'abord voir ici l'écu de Beuzin : d'azur au chevron d'or accompagné de 3 trèfles soutenus de 3 croissants du même ; chef d'or à 3 croix de gueules. Les Beuzin possédèrent l'office de châtelain du Titre depuis le mariage d'Antoine de Beuzin, écuyer, seigr de La Barre, avec Louise de Belloy de Rogeant, châtelaine du Titre (27 juin 1584), jusqu'à la mort de son arrière-petit-fils Claude de Beuzin après 1720. (Belleval, *Fiefs...*, p. 310 ; et *Nobiliaire* .., col. 173.)

Mais c'est certainement l'écu des Ballen : « Ballen, escuier, sgr de Gorenflos, porte de gueulle au chevron et trois treffle d'or. » (Armorial Waignart, édit. de Bussy, *Picardie*, t. xx, p. 441.)

Pierre Balen, frère et héritier de Louis Balen, fournit relief d'un fief au Titre, le 6 octobre 1579. (Alc. Ledieu, *Seigneurs et Fieffés du Comté de Ponthieu au XVIe et au XVIIe siècles*, Bull. Soc. d'Emulation, 1897, p. 233.)

(P. 57 et 58). **OVILLEZ** (*Hautvillers*).

1. Le même jour à Ovillés. Dans le chœur à gauche, est un homme peint sur la muraille ; ses armes sont au chef d'or chargé d'une demie molette de sable et

une roze de gueule ; le bas est une treille de sable sur fond d'argent, et au bas est escrit : Cy devant repose le corps de Messire Eustache Vasseur, lequel trépassa le S[t] Martin 1560.

CROQUIS : *Ecu fretté, au chef chargé de 2 roses (sic).*

2. Ces même armes sont en plusieurs endroit et alliéz au champs d'azure avec la moitié d'une fleur de lis d'or. On dit que ce sont les armes de M[r] d'Ovillée.

CROQUIS : *Ecu en lozange, parti 1) comme ci-dessus ; 2) à la demi fleur de lys, défaillante du parti.*

(P. 58). — 3. Autour de l'église est un vieille litre escartellée au premier et quatre au champs de gueules chargée d'une croix en sautoir, le second et troisième au champs d'azur chargé d'un cheveron d'argent et trois étoille d'or.

CROQUIS : *Ecartelé 1 et 4 au sautoir ; 2 et 3 au cheveron accompagné de 3 étoiles.*

4. Dans le cœur à droite sont trois armes sur des cartes, en faces d'or et de gueules soutenue par deux licornes et une couronne de marquis.

CROQUIS : *à trois fasces d'or.*

5. A la vitre derrière le cœur sont des armes qui paroissent fort anciennes, au champs de gueules chargé de quatre aigles et une croix en sautoir d'argent.

CROQUIS : *sautoir cantonné de 4 aiglettes.*

6. Dans le nef entrant à droite, à la vitre, est un homme à genoux qui porte au champs d'argent chargé de six macles de gueules et une barre d'azur.

CROQUIS : *bande accompagnée de 6 lozanges (ou billettes posées en bande), 3 et 3.*

7. A une autre vitre à gauche est un homme à che-

val, qui porte au champs de gueul chargé d'une croix d'argent.

CROQUIS : *à la croix pleine.*

## NOTES

1. Le Vasseur, seigneur d'Ovillers, porte : échiqueté d'or et d'azur de 4 traits, au chef d'or chargé d'une rose de gueules et d'une demi-molette du même. *(Nobiliaire de Picardie,* d'Haudicquer de Blancourt, p. 530.) Waignart blasonne : « Le Vasseur douville porte d'argent à 6 bandes eslancé d'argent, au chef d'or chargé de 3 étoilles de sable. » M. de Belleval, qui confond sans cesse Hautvillers (autrefois Ovillé) avec Ouville (son hameau), qualifie les Le Vasseur, seigneurs d'Ouville. (*Nob. de Ponth.*, col. 616-617.) Il ne cite pas Eustache, mais seulement Jean Le Vasseur, écuyer, seigr d'*Ouville* en 1518, puis Jacques en 1580. Cette famille tomba en quenouille en 1694.

2. Quelle est cette alliance des Le Vasseur ? M. de Belleval cite les familles suivantes : Le Moictier, Buigny-Cornehotte, Matiffas, Sarcus, Lisques, Bernard, Ternisien. On peut y ajouter Jeanne David, femme de Jean Le Vasseur d'Ouville en 1564. (E. de Rosny, p. 464.) La fleur de lys ne semble convenir à aucune de ces maisons, sauf peut-être aux Ternisien (d'argent à 3 fleurs de lys de gueules au pied nourri, accompagnées de 3 molettes d'éperon mal ordonnées), mais les armes des Ternisien devraient occuper la dextre et non la senestre de l'écu, puisque c'est Marie-Anne Le Vasseur qui épousa François Ternisien, écuyer, sr de Rousselin (1694). — Pelet porte : d'azur à la fleur de lys d'or, à la bordure engrelée du même; mais je ne trouve aucune alliance connue entre cette famille et celle des Le Vasseur.

3. Armes inconnues. Puisqu'il s'agit d'une litre très ancienne, n'y pourrait-on pas voir les armes des primitifs seigneurs d'Ouville, que M. de Belleval n'a pu retrouver? (*Nob. de Ponth.*, col. 745.) Ce qui permettrait

de hasarder cette hypothèse, c'est que les Douville actuels (de Maillefeu et de Fransu) portent, aux 1er et 4e quartiers de leurs armes, d'azur à 3 étoiles d'or. Ce sont (moins le chevron) les armes figurées aux 2e et 3e quartiers de notre litre. — Je note que le sr de Cottembrone porte de gueules au sautoir d'argent. (Waignart.)

4. Ce sont les armes de Rambures ou de Grouches : d'or à 3 fasces de gueules.

5. Ce sont les armes des Godart de Cumont. — « Jacques Godar, sr de Cumont, porte de gueulles au sautoir et 4 aigle d'argent. » (*Armorial inédit de la fin du XVIe siècle, manuscrit de Waignart* publié par le cte Le Clerc de Bussy, dans *la Picardie*, t, xx, p. 439.)

6. Seraient-ce les armes de Lamiré? (Voir Quend et Nouvion.) Mais la bande et les billettes devraient alors être de sable.

7. Armes inconnues. — Savoie, Coisy, Aspremont : de gueules à la croix d'argent. — Le sr de St Martin : d'argent à la croix de gueules. (Waignart.) — Le sieur de Belux : de gueules à la croix pleine d'argent ; le sieur de Lempenty (?) : d'argent à la croix de gueules (*Id.*), etc. Il n'est pas possible d'identifier un écusson aussi répandu. Ces armes se trouvent aussi au Crotoy ; voir plus loin.

(P. 59). **A RUE.**

1. Le 28 à Rue ; il y a à l'aille gauche de l'Eglise qui est d'une très-belle sculpture gotique et un portail de même, la chapelle du Saint Esprit est la première de la même aille qui est bien voutée de pierre avec des piramides [1] ; il y a trois vitres. A la première sont des armes en pal d'argent et de sable ; au chef un cheveron renversé et trois glands d'or, dont celuy du

1. Pendentifs.

meillieu est d'argent. A gauche est un lion de gueules sur un fond d'argent.

Croquis : *parti 1) coupé en chef au chevron renversé accompagné de 3 glands mal ordonnés ; en pointe, à 3 pals ; 2) au lion. Ecu en lozange.*

2. Celle du meillieu est l'histoire du S^t^ Esprit miraculeux.

A la dernière vitre sont deux hommes et deux femmes ; au premiers sont trois barres de gueules sur un fond d'or, et un eschiquier d'argent sur un fond de gueules, au chef d'or.

Croquis : *parti 1) d'or à 3 fasces de gueules ; 2) d'or à la fasce échiquetée. Ecu en lozange.*

3. Au second sont de face comme dessus alliez avec trois lions de sable sur un fond d'argent.

Croquis : *parti 1) 3 fasces ; 2) 3 lions. Ecu en lozange.*

(P. 60). — 4. Dans le trésor qui est au dessus du portail à gauche, à la vitre, est un homme cuirassé qui porte escartellée, au premier et quatre sont trois coquilles d'or sur un fond de gueules, au second et troisième sont deux pieuves à sept teste de gueule sur un fond d'or.

Croquis : *écartelé 1 et 4 à 3 coquilles, 2 et 3 au créquier.*

5. Derrière le cœur est un tableau qui s'ouvre à deux volets. A droite est un homme et une femme qui porte une croix ancrée de sable sur un fond d'argent, et trois fleurs de lis coupé de gueul sur un fond moitié or et moitié azure, et au bas est escrit : Cy git damoiselle Marg^te^ Delmote femme de Oudart Gourlé. Le reste est fascé (*lisez* : effacé).

Croquis : *parti 1) à la croix ancrée ; 2) parti d'or et*

*d'azur, à 3 fleurs de lys au pied nourri, mal ordonnées, brochant sur le tout.*

6. A gauche est une croix comme dessus, et en face d'or et d'azure, et au chef sont deux corbeaux de sable, et au bas est escrit : Cy git Nicolas Gourlé et damoiselle Margueritte de Gouy sa feme, lequelle Gourlé trespassa au mois de feuvrier 1550.

CROQUIS : *parti 1) à la croix ancrée ; 2) d'or à 3 fasces, à 2 corbeaux en chef.*

7. Dans le cœur, en entrant à droite, à costé de la place du gouverneur, est un tableau où est dépeint un cuirassé, et au bas est escrit : Cy git noble homme (p. 61) Jean de Castel Es^er^ seigneur de Hiros en Gascongne, duquel la vie a esté en tout très-vertueuse, ayant toujours eu des honorables charges, et fait mainte beaux actes de guerre, même au siège de La Rochelle où il fut estropié d'une jambe, enfin commandant une lieutenance d'une compagnie des gardes du Roy estant en garnison dans la présente ville de Rue ; il y est mort en très-bon chrestien le 9^e^ de novembre 1589. Ses armes sont un chateau d'or sur un fond d'azure.

ECU EN BLANC.

## NOTES

Remarquons d'abord ce que dit l'auteur de la beauté de l'ancienne église de Rue, si déplorablement sacrifiée en 1825 ; la description sommaire des vitraux de la chapelle du S^t^-Esprit a bien aussi son intérêt, car on ne sait rien de plus sur ces verrières disparues.

1. Armes inconnues. — Le lion de gueules sur champ d'argent appartient aux d'Arrest, Sailly-Bray, Matignon,

Fresnoy, Béthencourt, Warlincourt, Fresencourt, Joinville, etc. (Waignart.)

2. Le 1er parti est aux armes de Rambures : d'or à 3 fasces de gueules. Le second doit représenter l'écu de La Marck : d'or à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de 3 traits (parfois on ajoute un lion issant de gueules en chef). Jean de Rambures, chevalier, comte de Guînes, seigr de Rambures, Dompierre, Drucat, Hornoy et Escouy, échanson du Roi, grand-louvetier de France et grand-maître des eaux et forêts en Ponthieu et Picardie, mort vers 1558, épousa en 1res noces Anne de La Marck, par contrat du 26 novembre 1521. (Mis de Belleval, *Nobiliaire de Ponthieu*, col. 788.)

3. Parti de Rambures et de Hallewin : d'argent à 3 lions de sable. André de Rambures, chevalier, seigneur de Rambures, Dompierre, Hornoy, Drucat, Escouy et du Quesne, conseiller et chambellan du Roi, sénéchal de Ponthieu, grand-maître des eaux et forêts de Ponthieu et Picardie, mourut le 8 avril 1513. Jeanne de Hallewin, sa femme, lui avait donné 12 enfants, dont l'aîné fut Jean, cité plus haut. *(Ibid.)*

4. Ce que le naïf auteur, héraldiste novice, a pris pour une pieuvre à sept têtes, n'est autre chose qu'un créquier. L'écu de gueules à 3 coquilles d'or est celui des Ricametz. Richard de Ricametz était gouverneur de Rue en 1435 ; Herpin de Ricametz, sans doute le même, remplissait les mêmes fonctions en 1437 et 1440. (Belleval, *Chronologie d'Abbeville et du Comté de Ponthieu*, pp. 113, 137, 179, 236, 317, 329 et 408.) Il écartelait de Créquy, sans doute par suite d'une alliance.

Il existe dans l'église de Crécy-en-Ponthieu, au croisillon Sud, un bas-relief très mutilé, où l'on distingue une forêt touffue et une espèce de cabane ou hermitage ; est-ce la forêt de Crécy ? est-ce la chasse de St-Hubert ou celle de St-Eustache ? — Au-dessus se voit un linteau carré, orné d'oves à l'intrados, et le tout est couronné d'un arc triangulaire, dans le tympan duquel est un écusson échancré : à *3 coquilles*. Les lambrequins de cet écu sont mêlés à des feuillages divers.

Quelques recherches, faites en vue d'identifier ce blason, avaient abouti aux trouvailles suivantes : Dubois de Fosseux : d'azur à 3 coquilles d'or. — Ricametz : de gueules à 3 coquilles d'or. — Le seigr de Mons : d'argent à 3 coquilles de gueules, vers 1350. (Du Cange. — E. de Rosny, op. cit., p., p. 1008.) — Le sr de Vesloy, chevalier de Ponthieu, sans bannière : d'argent à 3 coquilles de gueules, vers 1380. (Ibid., p. 1497.) — Raoult : de sable à 3 coquilles d'or.

Il paraissait expédient d'éliminer les Dubois de Fosseux, qui n'ont jamais paru en Ponthieu, et les Raoult, qui n'y sont venus que beaucoup plus tard. Le problème restait circonscrit entre les trois autres maisons citées. Grâce au vitrail de la Trésorerie de Rue, il semble bien certain que l'écu sculpté à Crécy est celui d'Herpin de Ricametz.

5. Gourlé : d'argent à la croix ancrée de sable. — Gouy : parti d'or et d'azur, à 3 fleurs de lys au pied nourri de gueules. — « Nicolas Gourlé, dit Colinet, écuyer, châtelain pour le duc de Bourgogne des châteaux du Gard-lez-Rue et du Titre, dès 1467, époque à laquelle il avait pour lieutenant son frère cadet, Jean Gourlé. Les gages de son office étaient de 40 livres par an : le 12 septembre 1476, il donna quittance de la moitié de ses gages, c'est-à-dire de 20 livres parisis, à Jean du Lô, dit le Gaigneur, conseiller du duc de Bourgogne. Colinet habitait à Rue, en 1495 : il vivait encore, mais fort âgé, en 1506, quand il signa la coutume de Rue. Il remplissait toujours, mais alors pour le Roi de France, les fonctions de châtelain. » (Belleval, *Nob. de Ponth.*, col. 460.) Cet auteur dit ensuite que le nom de la femme de Nicolas Gourlé est inconnu. Mais, d'après la date citée de 1550, il semble plus probable que Marie de Gouy devait être la femme de Nicolas II, arrière-petit-fils du précédent, seigneur de Hanchies et Maigneville, châtelain du Gard et du Titre, maître d'hôtel du Connétable. M. de Belleval (col. 461) marie ce deuxième Nicolas à Marguerite de Colomby.

6. Gourlé et de Le Motte. Ces dernières armes ressembleraient à celles du Biez, si les 3 fasces n'étaient d'azur

au lieu d'être de sable. — Oudart Gourlé, écuyer, seigneur de Maigneville et de Hanchies, capitaine de Rue, châtelain du Gard, du Titre et de la forêt de Crécy, homme d'armes des ordonnances du Roi dans la compagnie du maréchal du Biez, était petit-fils de Nicolas I et père de Nicolas II. M. de Belleval lui donne pour femme N... ed Boufflers.

Cet auteur (col. 461) écrit qu' « on voyait encore, en 1710, dit une note manuscrite de cette époque, dans l'église de Rue, derrière le maître-autel, et dans la chapelle du Saint-Esprit, des plaques de marbre portant les épitaphes des Gourlé de cette branche, où étaient retracés leurs titres, leurs charges et leurs alliances. »

Il est inutile de faire remarquer l'intérêt que présentent les épitaphes et les écussons cités par notre manuscrit, pour la généalogie d'une branche peu connue de la vieille maison de Gourlé. Il faut noter que l'auteur a interverti l'ordre de ces blasons, car c'est certainement la famille de Gouy, et non de Le Motte, qui porte : parti d'or et d'azur, à 3 fleurs de lys au pied coupé de gueules.

7. Cet article n'a pas besoin de commentaires. La Rochelle fut assiégée sous Charles IX, de décembre 1572 à juin 1573.

## (P. 61). FAVIÈRES.

1. Le 30, à Favières, au tableau du grand autel sont des armes, un lion de sable sur un fond d'or ; et trois petits escusons d'argent, avec des croix de gueul sur un fond d'azure et un lion de sable en... (*blanc*).

Croquis : *parti 1) au lion ; 2) 3 écussons chargés chacun d'une croisette pattée.*

2. Dans le cœur à droite à la vitre sont de deux sortes d'armes d'abbé, celles à droite sont au champs d'azure avec des fleurs de lis sans nombre, et dans le

meillieu est comme un livre ouvert avec un crucifix d'or dans le meillieu.

CROQUIS : *semé de fleurs de lys, au livre ouvert* (?) *posé en abîme. Timbré d'une crosse.*

(P. 62). — 3. Celles à gauche à la même vitre sont au champs d'azur, chef d'or, et ses barres sont d'argent.

CROQUIS : *fretté, au chef d'or.*

4. Dans le cœur à gauche, à la vitre est un homme vetu de violet qui porte escartellé, au premier et quatrième sont deux oyseaux de sable sur un champs d'argent, au second et troisième deux petites boulles d'argent sur un champs de gueules.

CROQUIS : *écartelé 1 et 4) un oiseau ; 2 et 3) un bezant.*

## NOTES

1. Le premier écu est Vaillant : d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules ; parti Le Roy de S^t^-Lau : d'azur à 3 écussons d'argent chargés chacun d'une croix pattée et alaisée de gueules.

Claude Vaillant, écuyer, seig^r^ de Favières, président au Présidial, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel d'Abbeville, épousa en 1^res^ noces Marie Le Roy de S^t^-Lau, par contrat du 5 février 1651. — La famille Vaillant possédait la moitié de la seigneurie de Favières. (Belleval, *Nob. de Ponth.*, col. 889 ; *Fiefs du Ponth.*, p. 134.)

2. L'autre moitié appartenait à l'abbaye de S^t^-Valery (et non, comme le dit M. de Belleval, au Chapitre de S^t^-Wulfran). Ceci explique le second écu ci-dessus, qui est aux armes de l'abbaye de S^t^-Valery. Le plan de cette abbaye, dans le *Monasticon Gallicanum*, porte un écu : à l'écusson chargé d'une crosse en pal, accompagné de 8 fleurs de lys en orle. (Abbé Caron, *Hist. de S^t^-Valery* ; Abbeville, Paillart, 1893, p. 252.)

3. Le 3e écu est aux armes d'un abbé du monastère. (Familles : de Putot, de Lannoy, de Haudrechies, d'Ellecourt ; cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Guise, d'Este, de Montalte, de Bentivoglio, etc. Aucun de ces cardinaux ne peut avoir porté ces armes ; il faut restreindre les recherches aux quatre premiers abbés, 1466 à 1517.)

4. Enfin le 4e écusson est d'une attribution incertaine. Avant les Vaillant (1650-1777), la co-seigneurie de Favières a appartenu à Jean d'Avesne, écuyer (1362), puis à Jacques Hémart, écuyer (1378), à Pierre Le Blond (vers 1620).

Donnons ici l'inscription de la cloche, où le seigneur laïque et le seigneur ecclésiastique paraissent côte à côte :

÷ LAN 1741 IAY ETE BENITE PAR Mr LOVIS LOVETTE PRETRE & CVRE DE FAVIERE & NOMMEE MARIE CLAVDE PAR DOM CLAVDE (*main*)

ANTOINE GOSSET RELIGIEVX BENEDICTIN DE LA CONGREGATION DE St MAVR PREVOST DE St MARTIN DE NAOVRS & PRIEVR (*main*)

DE LABBAYE ROYALE DE St VALLERY SVR SOMME & PAR HAVTE & PVISSANTE DAME MARIE GERTRVDE VAILLANT EPOVSE DE (*main*)

HAVT & PVISSANT SEIGr Mre IOSEPH FRANCOIS DE LICQVES CHEVr SEIGr DE TOFFLES NOARVIL GENVILLERS & FAVIERE (*main*)

EN PARTIE.

Cette inscription est comprise entre deux courses de fleurs de lys et de feuilles d'ache. Au bas de la cloche, on lit, d'un côté :

LOVIS LE GVAY DABBEVILLE MA FAITE.

De l'autre : FRANCOIS DE VIME MARGr & LIEVTNT.

Quatre médaillons carrés, portés sur des consoles :

1° IHS : Le Christ en croix entre la Vierge et St Jean.

2° S. MARIA. Vierge-Mère couronnée, à mi-corps, entre deux fleurs de pensée.

3° S. MATHIAS. Apôtre en pied entre 2 fleurs semblables.

4° S. NICOLAVS, mitré, crossé, avec les 3 enfants dans le baquet.

Ajoutons que, sous l'arc triomphal, dans le dallage, une grande pierre bleue porte l'épitaphe suivante, non datée, mais empreinte de la *sensibilité* mise en vogue par Jean-Jacques Rousseau et bien caractéristique de la fin du XVIII^e^ siècle :

CY GIT M.F. NAU FEMME DE P. HECQUET
NEGOCIANT ELLE FUT LA FILLE LA
PLUS TENDRE L'EPOUSE LA PLUS
VERTUEUSE LA MEILLEURE DES
MERES BONNE ENVERS TOUS
CHARITABLE ET COMPATISSANTE
ENVERS LES PAUVRES. DIEU VEUILLE
LA RECOMPENSER DE SES VERTUS.

Dans le cimetière, on remarque plusieurs épitaphes des familles Hecquet d'Orval et Delegorgue ; quoique du XIX^e^ siècle, il n'est peut-être pas inutile de les relater sommairement.

1° Sur un fût de colonne brisée, marbre blanc :

P^re^ Hecquet d'Orval || né à Abbeville le 18 Aout 1743 || Mort le 21 Janvier 1827 || il Pratiqua Pendant || sa Longue Carrière || Toutes les Vertus Civiques || et Remplit Gratuitement || les Premières Places || de son Département || les Regrets et L'estime || de ses Concitoyens || les Larmes des Pauvres || L'ont suivi Dans la Tombe || Ses Enfants ont Perdu || le Père le Plus Tendre.

2° Grande dalle plate, pierre grise :

Ici repose le corps || de || dame Marie Alexandrine || Hecquet || épouse de M^r^ V. F. Delegorgue || Elle naquit à Abbeville || le 26 mai 1774 || et elle mourut le 30 août 1809 || douée de toutes les qualités et de || toutes les vertus, elle a beaucoup || trop peu vécu pour son mari, pour || sa fille, pour ses parens, pour ses || amis et pour les malheureux || Priez Dieu pour le repos de son âme.

Sur la même pierre :

Ici repose le corps || de || Jean Pierre François Alexandre || Adolphe Delegorgue || fils de M^r^ V. F. Delegorgue || et

de dame M. A. Hecquet. || Il naquit à Abbeville || le 26 mai 1808 ; || il y mourut le 29 juillet || de la même année. || Sa naissance avait comblé de || joie ses parens, sa mort || les a plongés dans la plus || profonde douleur.

3° Autre grande dalle semblable :

A la mémoire || de || Mr Virgile François || Delegorgue || chevalier de la légion d'honneur || né à Abbeville le 6 mars 1770 || décédé en cette ville le 12 juillet 1846 || Son zèle et son dévouement pour le bien || public lui acquirent l'estime et les regrets de ses concitoyens || Il fut bon père et bon ami. || Priez Dieu pour le repos de son âme.

4° Carreau de marbre blanc encastré dans un contrefort :

Devant cette pierre || sous le chemin || Repose le corps de || Mr Louis Trancart || Epoux de dame Adélaïde || Delegorgue d'Orval || mort à l'âge de 38 ans || le 10 Janvier 1830.

## (P. 62). CROTOY.

1. Au Crotoy, où l'on a esté ensuitte, aux deux cotés de l'autel à une forme de palustrade sont des armes, à droite et à gauche. Celle à droite sont au champ de gueules chargé d'une croix d'argent et trois macles de gueules sur un fond d'argent.

CROQUIS : *parti 1) à la croix pleine ; 2) à 3 lozanges, 2 et 1.*

2. Celles à gauche sont en face d'or et de gueules et en face d'azur et de gueules.

CROQUIS : *parti : 1) d'or à 3 fasces ; 2) d'azur à 4 fasces de gueules.*

### NOTES

1. Armes inconnues. — Savoie, Condrin, Belux, Coisy, Aspremont, portent : de gueules à la croix d'argent.

(Waignart.) Cet écu se retrouve à Hautvillers. (Voir p. 271.)

2. Le premier parti de cet écu est aux armes de Rambures : d'or à 3 fasces de gueules. Le second parti est anti-héraldique, puisqu'on ne peut mettre couleur sur couleur. Ce doit être Boulainvilliers : fascé *d'argent* et de gueules de huit pièces. Charles de Rambures, gouverneur de Doullens et *du Crotoy*, mort le 18 janvier 1633, avait épousé le 14 décembre 1620 Renée de Boulainvilliers, comtesse de Courtenay. C'est le *brave Rambures*, le glorieux combattant d'Ivry, d'Amiens et des Ponts-de-Cé, l'un des plus vaillants capitaines de son temps.

« Charles de Rambures commandait de très-bonne heure une compagnie de chevaux-légers. Blessé à Ivry en 1590, et au siège d'Amiens, en 1597, il y avait donné de si grandes marques de valeur qu'il mérita le nom de *brave Rambures*. Pourvu, le 11 avril 1612, du régiment de Béarn, vacant par la mort de Damien de Montluc, marquis de Balagny, son beau-père, il obtint l'autorisation de lui imposer son nom. Il le commanda au siège de Creil en Guyenne, en 1615, en 1616 au siège de Péronne, à l'armée de Champagne en 1617, et sur la Moselle en 1619. Créé chevalier des ordres du Roi, le 31 décembre 1619, il continua de servir à la tête du régiment de Rambures, à l'attaque des retranchements du Pont-de Cé, en 1620, aux sièges de S[t] Jean-d'Angély et Montauban en 1621. Établi par Louis XIII gouverneur et commandant de Bergerac, il y laissa son régiment, marcha avec 300 hommes d'élite joindre l'armée du duc d'Elbeuf en Guyenne, et contribua à la défaite du marquis de La Force. Le Roi, en récompense de ses services, le créa maréchal de camp, le 19 mars 1625. En mai 1627, Rambures se défit de son régiment en faveur de Jean, son fils, qu'il avait eu de son premier mariage (avec Marie de Montluc-Balagny) ; et, le 25 du même mois, il obtint les gouvernements de Doullens et *du Crotoy*. Il reçut en même temps le commandement temporaire du régiment des gardes, et peu après fut mestre de camp ». (Berton, *Courtenay et ses anciens seigneurs*, p. 138.)

(P. 62). **HAMELET.**

1. Au Hamelet, où l'on a passé en revenant, derrière l'autel, sont des armes au champs de gueules chargé de trois croissant d'or et au champs de gueules au chef d'or et trois molettes de sable.

CROQUIS : *parti 1) à 3 croissants ; 2) au chef chargé de 3 molettes.*

(P. 63). — 2. Dans le co(e)ur à gauche, à la vitre, sont trois croissans d'or sur un fond de gueul et escartellée, au premier et quatrième sont deux aigles d'argent sur un fond de gueul, au second et troisième trois fleur de lis de gueul sur un fond d'argent, et au bas est escrit : Cette vitre a esté donné par Charle des Eschars, chevalier, seigneur de Mignu, gouverneur de la ville et citadelle de Montreuil, et dame Jeanne de Joigny sa femme 1606.

CROQUIS : *parti 1) à 3 croissants ; 2) écartelé aux 1 et 4) à l'aigle à une seule tête ; 2 et 3) à 3 fleurs de lys. Ecu en lozange.*

NOTES

1. Le premier écu est celui de la famille des Essarts : de gueules à 3 croissants d'or ; le second parti est aux armes du Hamel-Bellenglise : de gueules au chef d'or chargé de 3 molettes de sable. Cet écusson a disparu, mais la date 1571, qui sans doute l'accompagnait — se voit encore sur la vitre du chevet, derrière l'autel.

Ces armes sont celles de François des Essarts, chevalier, seigneur de Maigneulx, Sainte-Segrée, Hamelet, La Chapelle, Morlay, Latrayant, Marescot, Gramont, Gen-

ville et autres lieux, capitaine de cinquante hommes d'armes et chevalier des ordres du Roi, gouverneur des ville et citadelle de Montreuil 1581-1591, mort prisonnier à Corbie 1591 ; et de sa femme Charlotte du Hamel-Bellenglise, fille de Claude du Hamel, chevalier, seigneur de Bellenglise et d'Elincourt, et de Barbe de Ravenel de Rentigny ; mariée par contrat du 19 septembre 1559, morte en 1585.

2. Le second écu est parti des Essarts et Blondel-Joigny : de gueules à l'aigle d'argent (à une seule tête et au vol abaissé), écartelé de Marles : d'argent à 3 aiglettes de gueules. C'est par erreur qu'au lieu d'aiglettes, l'héraldiste de 1697 a vu des fleurs de lys ; la petitesse du vitrail explique sa méprise. Cette verrière existe encore, en 1903, dans l'église du Hamelet, mais l'inscription datée de 1606 a disparu.

Charles des Essarts, fils et successeur de François dans toutes ses seigneuries, fut d'abord connu sous le nom de sieur de Hamelet et gouverneur d'Etaples ; puis il devint gouverneur de Montreuil en 1594 à la mort de son frère aîné Jacques ; il mourut à Montreuil le 3 février 1617, et sa pierre tombale, conservée avant la Révolution en l'église S$^{t}$-Pierre de cette ville, est aujourd'hui dans la chapelle du château de Francières. Il avait épousé en 1591 Jehanne Blondel de Joigny, fille unique et héritière de Philippe Blondel de Joigny, chevalier, seigneur de Brecquessent et de Guisigny, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, grand-veneur et louvetier du comté de Boulonnais, et de Catherine de Crespiœul, dame d'Ambricourt en Artois. Jehanne mourut le 27 juillet 1619. (Roger Rodière, *Les Gouverneurs de Montreuil de la maison des Essarts de Maigneulx*, 1900, passim, notamment pp. 12 et 60. — L'auteur n'avait pas alors connaissance du *Voyage héraldique*, et il n'avait pas davantage visité l'église du Hamelet et ses curieux souvenirs de la famille des Essarts.)

La petite église du Hamelet, aujourd'hui délaissée et délabrée, presque vide, est une construction assez soignée du XVI$^{e}$ siècle ; elle peut dater de 1571, millésime

peint, comme il a été dit plus haut, sur le vitrail du chevet. Le chœur, rectangulaire, est d'un bon style flamboyant. Il y a lieu de décrire sommairement les restes de verrières qu'il a gardés, ainsi que les vieux meneaux de ses fenêtres :

La fenêtre de l'abside se subdivise en deux arcades à peine brisées ; dans le tympan, on voit la date 1571, et, dans une des mouchettes, un ange : ailes vertes, robe blanche, manteau violet serré, mains jointes. Le reste du vitrail est terne.

La première fenêtre au nord a des verres ternes, sauf les bordures qui sont à arabesques jaunes ; les flammes du tympan sont également ornées d'arabesques. Au milieu de chacun des grands panneaux de la fenêtre, est un médaillon circulaire d'une bonne exécution : 1° Le Massacre des Innocents. — Hérode assis sur son trône ; soldats, vêtus à la romaine, massacrant des enfants qui fuient et crient ; une femme, à genoux, implore. Ce sujet est intact. — 2° La Fuite en Egypte, — en partie brisé. Restent le bas du corps de S$^t$ Joseph, l'âne (moins sa tête), la Vierge presque entière, l'Enfant Jésus et deux anges marchant derrière eux. Ces deux derniers médaillons rappellent beaucoup ceux qui étaient encore en 1901 conservés à Valloires ; ils sont d'un bon style Renaissance.

La seconde fenêtre du nord renferme des restes confus de diverses couleurs ; on y entrevoit des croix, des fleurs de lys, des vases, etc. Dans l'intérieur des deux arcades redentées du remplage, sont restés en place deux écussons fort intéressants, sans cimier ni supports, entourés de guirlandes de laurier. L'un, en forme d'accolade, ou d'écu français, porte les armes des Essarts : de gueules à 3 croissants d'or ; l'auteur du *Voyage héraldique* ne l'a pas remarqué. L'autre, en lozange, figure plus haut sous le n° 2 (des Essarts-Blondel-Joigny). — Dans le tympan de cette fenêtre, est une Vierge-Mère assise, dans une gloire à pointes de scie, d'un bas style, de couleurs criardes, et bien inférieure au reste.

La 1re fenêtre au sud n'a gardé qu'un fragment dans l'une des arcades du remplage, et ce débris n'est sûre-

ment pas à sa place primitive, mais il est remarquable : c'est un portique en plein cintre, soutenu par des pilastres à impostes doriques et flanqué de deux grands piliers corinthiens. Par l'embrasure du portique, on aperçoit une perspective lointaine et fort bien rendue sur une campagne riante avec monuments divers.

Enfin la 2e fenêtre a dans son tympan une Trinité, assez réussie : le Père Eternel, coiffé de la thiare et nimbé de nuages, vêtu d'une robe rouge, barbu, est assis en majesté, tenant devant lui le Christ, les pieds cloués l'un sur l'autre, étendu sur une croix sans titre ni bras supérieur ; le Sr Esprit plane sur la poitrine du Père.

L'église renferme encore, sous le chœur, plusieurs sépultures de la famille des Essarts. Outre plusieurs carreaux de terre cuite de Sorrus, où se voient des fragments d'épitaphe : ... (*seigne*) VR DE MAIGNEVX... etc., on lit sur une grande dalle de pierre brune, encadrée de lignes géométriques :

D. O. M.
CY GIT LE CORPS DE HAUT
ET PUISSANT SEIGNEUR LOUIS
COMTE DESESSARET (*sic*) SEIGNEUR
DU HAMELET ET AUTRES LIEUX
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL
ET MILITAIRE DE Sr LOUIS
COMMANDANT LES TROUPES
MARITIMER (*sic*) DE PICARDIE SUR
LA COTE DU CROTOY
DECEDE LE 4 7bre 1772
AGE DE 74 ANS
*Priez Dieu Pour Son Ame.*
(tête de mort, ossements).

La seule subsistante des deux anciennes cloches du Hamelet date du XVIe siècle et porte l'inscription suivante en caractères gothiques et en une seule ligne :

† robert ranceon de pollehoi . fremin obron me nomerẽt adriene lan mil bc z . xii (1512) (ou plutôt mil bc z . xli) (1541).

Les *l* et les *i* de l'alphabet du fondeur sont presque identiques, mais je crois que la date doit être lue 1541 plutôt que 1512.

Les a de cette inscription sont retournés à l'envers. Aux deux endroits marqués d'un point, on a intercalé dans l'inscription la figure d'une petite cloche.

Le second parrain, Fremin Obron, d'une famille encore existante dans le pays, n'est pas connu. Quant au premier, c'est sans doute Robert de Polhoy, écuyer, sieur dudit lieu, vivant le 16 juin 1550 et mort avant 1559, laissant pour veuve Marie Gourlé ou Gourlay. C'est à ce Robert que commence la généalogie de la famille insérée dans le Grand Nobiliaire de Picardie. Son fils Antoine et son petit-fils Thibaut étaient seigneurs de Ponthoile, village tout voisin du Hamelet. Dès 1378, un autre Robert de Polhoy, écuyer, tenait un fief d'Auxy et un autre à Ponthoile, du baillage de Rue. (E. de Rosny, op. cit., p. 1156; Belleval, *Nobiliaire*, col. 753). Le fief patronymique de Polhoy était d'ailleurs situé à Ponthoile.

Je ne m'explique pas pourquoi Robert de Polhoy insère entre son prénom et son nom de famille celui de Caneçon ou Canesson ; les Cannesson étaient une noble et ancienne famille du Ponthieu, mais on ne voit pas qu'ils aient rien de commun avec les Polhoy. Nicolas Cannesson, écuyer, s[r] de Bellifontaine, épousa en 1550 Marie de Bommy, fille de Mathieu, écuyer, s[r] du Hamelet (E. de Rosny, op. cit., p. 327); mais il s'agit ici d'un autre fief du Hamelet, qui n'a rien de commun avec celui qui nous occupe.

Immédiatement au dessous de l'inscription de cette cloche, se voient trois empreintes identiques entre elles, et assez mal venues, d'un sceau rond ; la scène représentée est l'épisode de S[t] Martin à cheval, divisant son manteau. L'inscription circulaire, en minuscule gothique, n'est pas lisible.

Ce sceau doit être celui de l'ancienne paroisse supprimée de Nolette, dont le Hamelet était l'annexe avant 1789. Feu M. Wignier possédait un autre sceau de la même paroisse, de forme elliptique aigüe, représentant la même

scène et portant cette légende en capitale gothique du XIV^e^ siècle : SIGILLVM CVRATI DE NIGELLVLA.

Quatre chandeliers de grande dimension, en cuivre argenté, appartenant à l'église du Hamelet, se trouvent aujourd'hui dans celle de Favières ; ils portent les écus des Essarts et de Monchy (de gueules à 3 maillets d'or), de forme ovale, accolés sous couronne de marquis. L'alliance entre Louis-Charles, comte des Essarts, seigneur de Maigneulx, du Hamelet, Morlay, commandant les troupes garde-côtes du Crotoy, et Henriette-Josèphe de Monchy, vicomtesse de La Queute, dame de Francières, est du 12 février 1742. Ils sont morts, l'un en 1772 comme on vient de le voir, l'autre en 1796.

Dans ses *Notices historiques... sur les communes de l'arrond^t^ d'Abbeville*, t. II, p. 319, M. Prarond signale les écussons des vitraux du Hamelet : « Quels étaient », se demande-t-il, « les seigneurs du Hamelet près de Favières ? On pourrait les retrouver peut-être par les armes encore peintes sur un vitrail de la chapelle. M. de Bussy nous parle bien, dans les notes qu'il a bien voulu relever pour nous, d'un François Hannique, seigneur du Hamelet, et y demeurant en 1693. Mais il ajoute qu'il s'agit probablement, dans cette indication, du Hamelet près de Corbie. La seigneurie du Hamelet n'appartenait-elle pas plutôt à la famille de Bommy, dont fut Matthieu de Bommy, mayeur d'Abbeville, que l'on trouve qualifié seigneur du Hamelet ? »

M. Prarond pourra voir ici résolu le problème qu'il posait. Ajoutons qu'à l'époque où il écrivait les lignes qui précèdent (1856), la ferme seigneuriale du Hamelet appartenait encore au dernier comte des Essarts ; elle a passé aujourd'hui à M. de Baynast, l'un de ses héritiers.

(P. 63). **A VRONS** (*Vron*).

1. Le 31 à Wront, il y a trois litres autour de l'Eglise ; la plus haute qui est de M. Fontaine, sei-

gneur dudit lieu, porte au champs d'or, chargé de trois petits escusón vairrés d'argent et d'azure, et une hache de gueul sur un fond d'argent [qui est de Bernes].

CROQUIS : *parti 1) à 3 écussons de vair ; 2) à la doloire en pal.*

2. Celle du meillieu sont de face d'argent et de gueules, et une barre de sable chargé de trois petites croix d'or.

CROQUIS : *parti 1) à 3 fasces ; 2) à la fasce chargée de 3* ÉTOILES.

3. La plus basse est au champs de sable chargé d'une barre et trois étoilles d'argent, et en bandes d'argent et d'azur ; ces mêmes armes sont à la voûte qui est de pierre.

CROQUIS : *parti 1) à la fasce accompagnée de 3 étoiles ; 2) bandé de 6 pièces. Ecu en lozange.*

(P. 64). — 4. Au dessus du tableau de l'autel sont des armes à droite et à gauche. Celles à gauche sont escartellé, au premier et quatriesme de face d'argent et de gueules, au second et troisième, sont escartellées au champs d'argent chargé de trois fleurs de lis de gueule et une aigle de sable. Celles à droite sont pareilles à celles de la litre du milieu.

CROQUIS : *écartelé 1 et 4) 3 fasces ; 2 et 3) contrécartelé 1 et 4) 3 fleurs de lys, 2 et 3) une aigle à une seule tête.*

5. Dans le cœur au bas du sanctuaire est un tombeau de pierre à plat, où est écrit : Cy git haute puissante dame Marie de Bernes dame de Vron, Hémancourt, Bernes, Ecaut, feme de haut et puissant seigneur Messire Charle de Fontaine, ch^er^ seigneur de La Neuville, Vuiry et autres lieux, laquelle décedda

le 18 mars 1695. Il y a des armes qui sont comme à la première litre.

## NOTES

1. Note en marge du manuscrit, de la main de M. Delignières de Bommy : « Charles de Fontaines épousa par contrat du 11 novembre 1663 Marie de Bernes, fille de Dominique de Bernes, chevr, lieutenant pour le Roy au gouvernement de Rue, décédée le 18 mars 1695, — et de Dlle Françoise de Gargan sa femme, dame d'Hémencourt.

« Voyez son article très-détaillé dans la généalogie de la maison de Fontaine par dom Caffiau, bénédictin, p. 35 de la copie chez M. Thomas Descourant (?) à Abbeville en 1817. »

L'écu est de Fontaines : d'or à 3 écussons de vair ; parti de Bernes : d'argent à la doloire de gueules, en pal. Cette litre, ainsi que les suivantes, doit sans doute exister encore sous le badigeon.

2. L'écu fascé (1er parti du no 2) pourrait être de la maison d'Avesne, qui portait 3 fasces, sans qu'on en sache les couleurs. Avesne est une ancienne paroisse aujourd'hui réunie à Vron, et qui, après avoir eu des seigneurs de son nom, est à présent dans la famille Wignier. L'écusson en question se blasonne d'argent à 3 fasces de gueules ; le malheur est qu'il y a quantité de familles (Belloy, La Rue, etc.) qui portent ces armes, ce qui rend difficile toute attribution en dehors des familles seigneuriales de la paroisse. Mais on verra ci-après qu'il y a très certainement lieu d'attribuer cet écusson à la famille de Belloy-Landrethun.

Le second parti de l'écu n° 2 ressemble fort aux armes d'Assonleville, en Artois : d'argent à la fasce de sable chargée de 3 molettes d'or. — *De Prula* : d'or à la fasce de gueules, chargée de 3 étoiles à 5 rais d'argent. (Waignart, mss. 205, Bibl. d'Abbeville.) Aucune alliance des Belloy-Landrethun ne porte ces armes.

3. Cet écusson ne concorde pas avec les armes connues

d'aucune des familles qui ont possédé la seigneurie de Vron. Cependant l'auteur du manuscrit dit que cet écusson se trouve à la voûte. Or à la voûte c'est encore aujourd'hui l'écu de Fertin qui figure : d'argent à la fasce de sable, accompagnée de 3 *quintefeuilles* de même. (E. de Rosny, *Rech. généal.*, p. 353.) Il faut donc admettre que l'héraldiste de 1697 a interverti les émaux, et remplacé les quintefeuilles par des étoiles ; ce n'est pas la seule marque d'inadvertance qu'il ait donnée.

Cette explication paraît bien juste, car l'écu du 2e parti est bien celui de Lisques : bandé d'argent et d'azur de 6 pièces, à la bordure de gueules. Or Jérôme de Fertin, écuyer, seigr de Vron, fils de Flour et de Marie Groul, vivant dans la seconde moitié du XVIe siècle, épousa Anne de Lisques, et en eut Flour de Fertin, chevalier, seigneur de Vron, Avesne et Hémancourt, vicomte de Cucq, allié vers 1590 à Françoise Le Prévost ; et Marguerite, alliée le 13 juin 1604 à Gédéon de Rambures-Poireauville. (Belleval, *Nob. de Ponth.*, col. 428. Cet auteur donne à tort pour armes aux Fertin : d'argent à une fasce vivrée de sable, à la bordure de gueules). Waignart (édit. de Bussy, *Picardie*, t. XX, p. 503), indique : « Le seigr de Fretin porte de sable à la face et trois roses d'argent. » Le mot *roses* a été effacé, et à côté est écrit *quinte de fœulle*, par une autre main presque contemporaine ; ce sont des *quintefeuilles* qui sont dessinées.)

A la voûte du chœur de Vron, l'écu de Fertin est parti, non de Lisques, mais de Groul : d'argent à la fasce de sable accompagnée de 3 quintefeuilles de même ; parti d'argent à la fasce d'azur accompagnée en chef d'un lion de sable, et en pointe de 3 perroquets de sinople, becqués et membrés de gueules.

La présence de ces écus à la clef de voûte prouve que l'église de Vron a dû être bâtie vers 1520-1540 par Flour de Fertin et Marie Groul ; la riche architecture flamboyante du chœur correspond bien à cette date.

Voici quelques données sur ces personnages : Flour de Fertin ou Fretin, écuyer, homme-lige de Nouvion, vivant en 1540 avec Marie Groul de La Folie, sa femme,

père et mère de Jérôme de Fertin, écuyer, sgr de Vron, et d'Isabeau, alliée le 16 avril 1540 à Jaspart de Lanzeray, seigr de Hémancourt. (Belleval, *Nob. du Ponth.*, col. 428 et 476.)— Flour de Fertin, fils de Jean, paye relief à Tournehem pour son fief de Fertin en 1541, et passe la revue à Boulogne comme homme d'armes des ordonnances sous Philippe de Boullainvillers, comte de Dammartin ; il était sr de Vron en Ponthieu, Avesnes, Hémencourt (Terrier de Tournehem). Dans son testament du 27 septembre 1552, il veut être inhumé à Verron, près de feu M. d'Avesnes, son beau-père, et nomme exécuteurs son fils de Lanzeray et son neveu Antoine du Tertre. (D. Caffiaux. — E. de Rosny, *Rech. généal.*, p 553.)

La généalogie de cette famille donnée par M. E. de Rosny est meilleure que celle du Mis de Belleval.

Il y a en outre, aux clefs de voûte du chœur de Vron, deux autres écussons malaisés à identifier (mais il ne faut pas oublier qu'au XVIe siècle, tandis que la seigneurie de Vron-Ponthieu appartenait aux Fertin, puis aux Lanzeray, celle de Vron-Franchise était successivement passée des du Quesnoy aux familles de *La Forge*, *Jolly* et *Cressen*, dont les armes ne me sont pas connues).

A) Au chef chargé de 3 fleurs de lys renversées. — Armes inconnues. — Supports : 2 hercules armés de massues.

B) Ecu en lozange, écartelé 1) à l'aigle à 2 têtes ; 2) au lion ; 3) à 3 fleurs de lys au pied nourri, 2 et 1 : 4) à 3 doloires, 2 et 1. — Du Quesnoy porte : d'or à l'aigle éployée de sable. (E. de Rosny, *Rech. Généal.*, t. III, p. 1199). — « Le sgr du Quesnoy porte escartellé d'or à l'aigle esploiée de sable, au 2 d'argent à 3 doloires de gueulles, au 3 d'azur à la croix d'or ancrée, au 4 lozengé d'argent et de gueulle » (*Armorial Waignart*, édit. Le Clerc de Bussy, *Picardie*, 1874, p. 503).

Guillaume du Quesnoy, écuyer, sgr de Vron en 1507. (Belleval, *Fiefs et Sgries du Ponthieu*, p. 336). — Les du Quesnoy étaient seigneurs de Vron dès 1402 ; et (quoique Baudin du Mont, dit Baudran, escr, sr de Merquines, se dise sr de Veron en 1444 à cause de dlle Clémence du

Quesnel, sa femme), Guillaume du Quesnoy possédait encore en 1499 cette seigneurie de Vron-Franchise, car, le 26 mars de cette année, il en servit aveu à la Comtesse de St Pol. Pierre de La Forge, escr, en 1506, se dit sr de Veron à cause de dame Marie du Quesnoy sa femme (Cartul. d'Argoules, fo 101 vo; on y trouve, fo 104 vo, la copie de l'aveu de 1499, dont l'original était alors ès mains du comte de Fontaines, seigneur de Vron)

C'est à tort que M. de Belleval (*Nobiliaire du Ponthieu*, col. 769) dit que les Du Quesnoy du Ponthieu portaient deux fasces et une bande brochante, et étaient distincts des Du Quesnoy du Boulonnais, qui portaient l'aigle éployée. M. Eug. de Rosny (op. cit., p. 1199) est mieux inspiré : « Les du Quesnoy du Boulonnais », dit-il, « portaient les mêmes armes que ceux du Ponthieu et paraissent en être issus, quoique leur fief du Quesnoy fût à Crémarets, car ce fief peut avoir pris son nom de son possesseur. »

La présence de l'écu à l'aigle dans l'église de Vron établit en effet que les Du Quesnoy du Ponthieu portaient ces armes. D'autre part, les vitraux de l'église de Miannay, village où est située la terre de Lambercourt qui a également appartenu aux du Quesnoy (Cf. Belleval, *Nobiliaire*, col. 771, et E. de Rosny, op. cit., p. 1198), portent encore un écu parti au 1, d'argent à l'aigle éployée à 2 têtes de sable; au 2 fascé d'or et d'azur de 8 pièces. Le 1er parti ne peut être que l'écu du Quesnoy, malgré le fond d'argent et non d'or.

Un autre écu des mêmes verrières est parti au 1 d'argent à la fasce de gueules surmontée de 3 coqs de . . ., (qui est d'Ocoche); au 2 d'argent à l'aigle à 2 têtes de sable.

La cloche de Miannay porte, en caractères gothiques, l'inscription suivante :

*b + ie fus faitte lan mille cccc mixx et xmi et me leua nicolle dellecourt abbe de saint Wallery et ienē du quenoi dame dezsolleuert et fus nommee ienē*

Le fondeur a employé par deux fois une *m* et un *i*, au lieu d'un groupe de quatre *i* (mixx, xmi, au lieu de iiiixx, xiiii). La date ainsi estropiée est 1494.

4. On trouve dans l'armorial de Waignart (Biblioth. d'Abbeville, f° 65) un écu de BELLOI-LANDRETHUN : écartelé 1 et 4 d'argent à 3 fasces de gueules ; 2 et 3 contrécartelé 1 et 4 d'argent à l'aigle de sable (à une seule tête), armé et lampassé de gueules ; 2 et 3 d'argent à 3 fleurs de lys de gueules au pied nourri.

Or le Nobiliaire de M. de Belleval (col. 156) signale Isambert de Belloy-Landrethun, allié sans enfants à Marie de Gargan. Les Gargan étaient seigneurs de Vron au commencement du XVII^e^ siècle ; c'est bien de ce personnage qu'il s'agit. La *bisaïeule* d'Isambert était une Calonne-Courtebourne, ce qui explique le quartier d'argent à l'aigle de sable, si toutefois cet aigle n'est pas celui des du Quesnoy.

D'après le Cartulaire d'Argoules, Marie Gargan apporta la seigneurie de Vron en mariage à Isambart de Belloy, esc^r^, s^r^ de la Motte.

Quant aux quartiers 2 et 3, les 3 fleurs de lys de gueules sur champ d'argent appartiennent aux maisons de Wignacourt, Quiéret et Carpentin. Il est à noter que cet écusson a deux quartiers communs avec celui des du Quesnoy, décrit plus haut (l'aigle et les 3 fleurs de lys).

5. La famille de Bernes a le privilège d'avoir conservé une série de pierres tombales plus complète et plus nombreuse qu'aucune autre ancienne maison de nos contrées ; en voici une liste sommaire : François de Bernes, escuier, seign^r^ dud. Bernes et d'Escault, † 7 mars 1617 (église d'Offrethun) ; Marie d'Aumale, veuve d'Oudart de Bernes, 13 janvier 1641 (ibid.) ; Dominique de Bernes, lieut^t^ au gouvernement de Rue, 3 janvier 1645 (ibid.) ; Françoise de Gargan, sa femme, 27 octobre 1640 (ibid.) ; Anne de Bernes de La Haye, fille de Pierre et de Marie Vaillant, 4 novembre 1674 (église d'Hesdres) ; Louis Marie, fils des mêmes, 22 août 1676 (ibid.) ; François de Bernes, chevalier, seig^r^ de La Conté, châtelain de Longvilliers, 2 avril 1727 (église de Longvilliers) ; Marie-Guislaine-Amable du Bus de Wailly, 1^re^ femme d'A.-F.-M. ci-après, 9 mars 1751 (S^t^-Firmin de Montreuil) ; Catherine de Salperwick, 2^e^ femme du même, 17 janvier

1765 (église de Longvilliers) ; Jean-François-Marie de Bernes de Longvilliers, vicomte de Wailly, 2 mai 1771 (église de Wailly) ; Antoine-François-Marie de Bernes de Longvilliers, 11 mars 1811 (cimetière de Wailly) ; Charles-Laurent de Bernes, son fils, 9 avril 1829 (ibid.) ; Laurent-Louis-François de Bernes de Longvilliers, aussi son fils, 9 avril 1841 (ibid.). Je néglige les tombes plus récentes, aux cimetières de Montreuil et de Longvilliers.

### Inscriptions relevées en 1887 dans l'église de Vron.

On voit encore à l'extérieur de l'église de Vron deux monuments funéraires des seigneurs de la maison de Fontaines.

Le plus ancien provient de l'église Notre-Dame en Darnetal, de Montreuil, détruite à la Révolution. C'est une grande dalle cintrée, ornée de deux écus ovales accolés sous couronne de marquis, avec croix de S[t] Louis :

1° De Fontaines : *d'or à 3 écussons de vair, de quatre traits, bordés de gueules.*

2° Moullart : *d'or au lion de vair.*

Au dessous se lit l'épitaphe :

D. O. M.
SOUS LA TOMBE A L'ENTRÉE DE LA
CHAPELLE DE S[TE] ANNE ET VERS L'AUTEL
REPOSE LE CORPS DE FEUE D[LLE]
MARIE LOUISE OCTAVIE DE FONTAINE
DÉCÉDÉE LE J6 F[RE] J750.
FILLE DE FEU HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR
MESSIRE LOUIS ALEAUME DE FONTAINE
CH[ER] SG[R] DE VRON EN PARTIE HÉMAUCOURT [1]
ET AUTRES LIEUX, CHEVALIER DE L'ORDRE
DE S[T] LOUIS ANCIEN LIEUTENANT COLONEL
DE CAVALERIE AU RÉGIMENT DE M[GR]
LE PRINCE DE CONTY.
DÉCÉDÉ LE 24 9[BRE] J736 AGÉ DE 6J ANS.

1. Lisez *Hémancourt.*

DONT LE CORPS REPOSE DANS L'ÉGLISE
DE VRON, ET DE DAME MARIE OCTAVIE
MOULLART DE VILLEMAREST DÉCÉDÉE LE
XI JANVIER J768 DONT LE CORPS REPOSE
VIS A VIS SOUS LA PETITTE PIERRE A CÔTÉ
DU BANC DE LA FAMILLE. SOUS LA SUSDTE
TOMBE A L'ENTRÉE DE LA CHAPELLE
REPOSENT AUSSY LES CORPS DE DAME
CATHERINE DE BOULOGNE
TRISAYEULLE, DE DAME OCTAVIE
L'AIMABLE [1] BISAYEULLE, DE DAME
MARIE HERON, DECEDÉE LE J6 JLET J723
AGÉE D'ENVIRON 75 ANS, AYEULLE DE LA DTE DLLE.
*REQUIESCANT IN PACE.*

Un petit monument, composé d'une pierre plate et d'une croix, placé tout près de la pierre précédente, porte les inscriptions qui suivent :

SÉPULTURE || DE LA FAMILLE || DES COMTES || DE FONTAINE || ORIGINAIRE DE 1164 || PRIEZ POUR EUX.

FRANÇOIS ALLÉAUME JOSEPH || COMTE DE FONTAINE || DERNIER DU NOM || DÉCÉDÉ LE 7 JUILLET 1783.

DEMOISELLE MARIE ANTOINETTE JOSEPH || JACOBE, NÉE COMTESSE DE FONTAINE || DERNIÈRE DU NOM || DÉCÉDÉE LE 24 FÉVRIER 1848.

REQUIESCANT IN PACE.

A l'intérieur de l'église, sous l'arc triomphal, gisent trois pierres tumulaires presque effacées ; sur deux d'entre elles, on peut cependant déchiffrer à grand'peine les épitaphes qui suivent :

D. O. M. || LE 22 JANVIER 1775 || EST DECEDE LE SR ADRIEN || FUZELLIER || CONSEILLER DU ROY || OFFICIER AUX GRENIERS || DE NEMPON LIEUTENANT || DE LA SEIGNEURIE || DE VRON || . . . . (époux ?) || D'ANNE || JULLIE BAILLET || *REQUIESCAT IN PACE*

D. O. M. || ICY REPOSE LE CORPS || DE SR ANTOINE || BAILLET EN SON VIVANT || BRASSEUR A NEMPON || EPOUX DE CATHERINE || RIDOU || DECEDE LE . . . . . || *REQUIESCAT IN PACE.*

1. Lisez *Lamiable*.

Voici enfin les inscriptions des deux cloches :

1° Cloche de 0m80 de diamètre. — D'un côté :

† JE FUS BENITE PAR M. PHILIPPE DUPUIS CURE DE LA
† PAROISSE S. ANDRE DE VRON M. M. A. C. FUSELLIER
† F. TIRMARCHE P. E. CAVILLIER J. B. BIZET
† ET A. DAIRAIN MARGUILLIERS.

De l'autre côté :

† LAN 1823 JE FUS NOMMEE MARIE ANTOINETTE
† PAR M. CH. AUG. WIGNIER DAVESNES ECUIER ANCIEN OFFICER (*sic*).
† DE CAVALERIE MAIRE DE LA COMMUNE DE VRON ET D.
† MARIE ANTOINETTE JACOBE COMTESSE DE FONTAINES.

En bas, le Christ en croix, entre une Vierge Mère et un évêque. Armes de France, et la signature :

GORLIER FONDEUR A FREVENT.

2° Cloche de 0m74 de diamètre :

† JAI ETE FONDUE LAN 1845 PAR LA GENEROSITE DE Mr FRANCOIS TIRMARCHE RENTIER A VRON ET BENITE
† PAR Mr FELIX VAST MORGAND CURE DE LA PAROISSE NOMMEE MARIE CONSTANCE FRANCOISE PAR LE DIT Sr
† TIRMARCHE & PAR Mme MARIE CONSTANCE VASSEUR Mr AWET [1] TRESORIER DE LA FABRIQUE.

En bas, le Christ, un cordon de chevrons brisés, et trois médaillons : la Vierge, St André, et une cloche avec ces mots :

APOLLre CAVILLIER FONDEUR — AMIENS.

Il ne reste aucune trace de la sépulture de Marguerite de Fertin, femme de Gédéon de Rambures, écuyer, seigneur de Haudecoustre, inhumée en 1611 dans l'église de Vron. (Belleval, *Fiefs du Ponthieu*, p. 336.)

## (P. 64). **REGNI-ESCLUSES** (*Regniécluse*).

1. Le premier aoust, on a passé à Regnier Escluses, où on n'a point arresté. Dans la nef à gauche, à la

1. Lisez *Cawet*.

vitre, sont des armes barrées de gueules sur un fond d'argent, et au champs moitié or et moitié azur chargé de trois fleurs de lis de gueules coupées.

CROQUIS : *parti 1) fretté : 2) parti d'or et de...*, *à 3 fleurs de lis brochant sur le tout.*

2. Dans le cœur à gauche, à la vitre, sont comme deux crois en sautoir de gueules sur un fond d'argent, (P. 65) et au champs d'azur chargé d'une teste de lion de sable et de fleurs de lis sans nombre d'or.

CROQUIS : *parti 1) fretté*; 2) *semé de fleurs de lys, au lion yssant.*

3. A un autre panneau sont à droite comme dessus et à gauche au champs d'or chargé de trois maillets de sinoble et un petit escuson d'argent chargé d'une croix d'or.

CROQUIS : *parti 1) fretté ; 2) à 3 maillets, 2 et 1 ; et à l'écusson en abîme chargé d'une croix alaisée.*

## NOTES

Dans ces trois écussons, le premier parti est Soyecourt : d'argent fretté de gueules. (Les frettes sont sans nombre sur le 1er croquis ; elles sont de deux pièces sur les deux autres.)

Le second parti est :

1er écusson : Gouy : parti d'or et d'azur, à 3 fleurs de lys au pied nourri de gueules, brochant sur le tout.

2e écusson : Soissons-Moreuil : d'azur semé de fleurs de lys d'or, au lion yssant d'argent.

3e écusson : Mailly : d'or à 3 maillets de sinople ; à l'écusson en abîme d'argent à la croix ancrée de gueules (qui est la brisure de la branche de Mailly-Auchy).

Jean II, seigneur de Soyecourt, épousa Péronne de Soissons, dame de Regniécécluse, Offin et autres lieux (XVe siècle).

Leur fils Gilles III de Soyecourt épousa : 1° Isabeau de Gouy, sans enfants ; 2° Michelle de Rochebaron.

François III de Soyecourt, petit-fils du précédent, épousa le 30 mars 1535 Charlotte de Mailly, fille et héritière d'Antoine, seigneur d'Auchy et de La Neuville-Roye, et de Jeanne d'Yaucourt. Il testa le 10 avril 1591. François de Soyecourt, qui survécut à ses trois fils et fut le dernier mâle de sa race, était l'un des plus riches et des plus braves gentilshommes de la province en son temps ; son principal fait d'armes fut la surprise de la ville de Mons, le 24 mai 1572, et le siège qu'il y soutint ensuite, de concert avec le célèbre La Noue-Bras-de-fer. M. Alcius Ledieu a consacré à ce vaillant homme de guerre une notice des plus documentées et des plus intéressantes : *Un grand seigneur picard au XVI^e siècle, documents annotés.* Paris, Picard, 1892, 52 pp. gr. in-8°.

Voir aussi dans l'*Histoire de la maison de Mailly*, par l'abbé Ledru, t. I, p. 385 : livre d'heures de Charlotte de Mailly et son jeton de mariage, qui reproduit les armes du 3^e écu ci-dessus.

L'écu de Soyecourt [1], accompagné de la date 1506, se voit encore à la voûte du chœur de Regniécluse, ainsi que d'autres écussons que l'on n'a pu identifier et qui semblent fantaisistes : 1° parti d'hermines et de 3 bandes ; 2° à 3 bandes (ou barres ?) ; 3° à une croix à double croisillon, etc.

Les vitraux notés par notre héraldiste de 1697 ont disparu à une date toute récente. En 1844, M. Botte, curé de Regniécluse, envoyait des renseignements sur son église à Roger et Dusevel, pour leur *Bibliothèque historique, monumentale, ecclésiastique et littéraire de la Picardie et de l'Artois ;* on y lit : « Les deux fenêtres du sanctuaire sont ornées de vitres de couleur. Les personnages se détachent sur des fonds d'architecture et de paysage. » En 1856, M. Prarond (*Notices... sur les communes de l'arrond. d'Abbeville*, t. II, p. 312), notait encore que les fenêtres de la nef gardaient « quelques vestiges

1. L'écu de Soyecourt, tenu par un ange, se voit à la clef de voûte du croisillon Nord de l'église de Verton.

de vitraux », et que deux des fenêtres du chœur, « celles qui avoisinent le plus l'autel, ont conservé *tous* leurs vitraux. » Chose inconcevable, ces curieuses verrières ont été détruites depuis lors ; il n'en reste rien. Les notes de M. Prarond, énumérant divers objets intéressants conservés dans l'église, la sacristie et le presbytère, nous apprennent que, vers 1856, Regniécluse avait un curé éclairé, ami et conservateur des choses anciennes. Malheureusement la fureur des nouveautés a sévi, depuis lors, sur ce presbytère...

Donnons en passant, puisque l'occasion s'en présente, l'inscription de la cloche :

† MARIE RENEE DE LONGVEVILLE (*sic*) HAVLT & PVISSANT DAME MARQVISE DE SOIECOVRT DAME DE RENIERECLVSE ET AVTRE

LIEVX IAY ESTE BENITE PAR Mr CHARLE ROGEAV CVRE DE CE LIEV & NOMMEE IEANNE VRSVLLE PAR Mr CHARLE

DANZEL ESCVIER SIEVR DV RIAQVET & PAR DAME IEANNE VRSVLLE BOVLON ESPOVSE DE Mr FRANCOIS DANZEL

ESCVIER SEIGNEVR ET DAME DE FAVEILLE IEAN ROVSSEL LIEVTENANT PIERRE TILLARD IACQVE ROVSSEL MARGVILLIER

En bas : PETRVS CHAPPERON ME FECIT ANNO 1697.

Sous la grande inscription, écu sous couronne ducale et sur cartouche, semé de fleurs de lys sans nombre. Ce sont les armes de Belleforière-Soyecourt : de sable semé de fleurs de lys d'or.

## (P. 65). A VIRONCHAULT.

Il n'y a qu'une seule sorte d'armes que l'on m'a dit estre des armes parlantes. C'est une guigne ardante de sable enflamée de gueules, trois rozes de gueul et une teste de mors sur un champs d'or.

CROQUIS : *Ecu en lozange, parti 1) à une guigne*

*enflammée ?* ; 2) *à la tête de maure accompagnée de 3 roses, 2 et 1.*

## NOTES

L'écu à *la guigne* est totalement inconnu, mais le second parti est, à n'en pas douter, aux armes des Doresmieux (de Fouquières et autres) : d'or à la tête de maure de sable, liée d'argent et accompagnée de 3 roses de gueules.

Cherchons maintenant à qui peut s'attribuer le premier parti : Antoinette Doresmieux épousa en 1614 François Waignart, sieur de Vironchaux. (E. de Rosny, *Rech. Généal.*, p. 493.) L'écu à *la guigne* n'a rien de commun avec les armes que l'on donne habituellement aux Waignart : d'azur au chevron d'or accompagné de 3 croix pattées du même (alias croix de Malte). Mais la note de notre héraldiste : « que l'on m'a dit estre des armes parlantes », donnerait à penser que la guigne, *waigne* en patois picard [1], pourrait bien être le rébus de Waignart. Je donne cette explication pour ce qu'elle vaut.

Notons ici qu'il existe au Musée Boucher de Perthes, à Abbeville, une plaque de foyer ainsi armoriée de deux écus accolés :

1° Un chevron accompagné de 3 croisettes pattées. (Waignart ?)

2° Ecartelé 1 et 4) 3 maillets, 2 et 1 (Mailly, ou Monchy, ou du Rietz ?) ; 2 et 3) une tige de chardon (Cardon) ; sur le tout : un croissant d'où sortent 3 branches (ou 3 flammes ?), accompagné en chef de 2 étoiles à 6 rais, à deux chevrons brochant sur le tout.

Le manuscrit 205 de la Bibliothèque d'Abbeville (Armorial de Waignart) porte au f° 6 les écussons suivants dessinés et peints :

1. Le Cartulaire ou *Codex* du Prieuré de S[t] Georges-lez-Hesdin (f° 64) mentionne un *Alulfus Portewaigne*, dont le nom doit évidemment se traduire par *Porteguigne* (XII[e] siècle).

Neufville-Villeroy : d'azur au chevron d'or accompagné de 3 croix *ancrées* du même.

Waignart : d'azur au chevron d'or accompagné de 3 croix *tréflées* du même.

Gaillard de Boëncourt : d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 croix *pattées* du même.

## (P. 65). DOMINOY.

Il n'y a aussy qu'une sorte d'armes qui sont au dais de l'autel et sur un chasube noir, au champs de sable chargé de deux lions d'argent, et en face d'or et de sable, et au chef sont deux corbeaux.

Croquis : *parti 1) au sautoir flanqué de 2 lions rampants ; 2) d'or à 3 fasces, à 2 merlettes en chef.*

### NOTES

Ce sont les armes d'Antoine Dausse[1] : de sable au sautoir d'argent flanqué de 2 lions du même (armes inédites), et de Françoise du Biez : d'or à 3 fasces de sable, surmontées en chef de 3 merlettes du même.

Ces armes n'ont pu être déterminées que grâce aux documents et monuments dont mention va suivre :

Il existe, dressée contre le mur extérieur nord de l'église de Dominois, une grande pierre tombale provenant de l'ancienne église ; bien qu'en mauvais état, elle laisse encore voir l'effigie au trait d'une dame, coiffée d'une sorte de turban, vêtue d'une robe à plis multiples et à manches bouffantes, les mains jointes dans l'attitude de la prière. Auprès de sa tête, deux écussons en lozange dans des cordelières, le premier aux armes du Biez :

1. Le Cartulaire d'Argoules, rédigé en 1713, écrit souvent *Daussé* avec un accent sur l'e. Je ne sais si l'on doit adopter la prononciation *Daussé* ou *Dausse*.

fascé, à 3 merlettes en chef ; l'autre : parti au sautoir flanqué de 2 lions *affrontés*, et parti comme dessus. (Noter que sur le croquis de 1697, les lions ne sont pas affrontés.) Sur l'encadrement, limité aux angles par des quatrefeuilles, on lit :

1. — .... REPOSE. LE. CORPS. DE. DAME. FRACOISE. DV. BIEZ. DAME DAVBERT

2. — ..... LENCE ANTIGNEV.....S

3. — LAQVELLE TRESPASSA LE 24 IVING 1608 PRIEZ DIEV POVR LE SALVT

4. — *illisible.*

Cherchons qui peut être cette Françoise du Biez, et quelle alliance elle a faite.

Les *Recherches Généalogiques* de M. Eug. de Rosny (t. I, p. 175-176) nous apprennent que la terre d'Antigneul entra dans la famille du Biez en 1532 par le mariage de Jacques du Biez, s^r^ de Bécourt et d'Enguinehault, gentilhomme de la maison du Roi, avec Jeanne de Bours, dame de Ramecourt, fille de Charles, s^r^ d'Antigneulles, et de Catherine d'Ongnies. M. E. de Rosny ne cite de ce mariage qu'Isabeau, dame de Ramecourt, alliée à François de Nédonchel, s^r^ d'Ibergue. Plus loin, le même auteur cite Jean du Biez, s^r^ de Bécoud, Queux, Trois-Marquets, Preurelles, père de *Françoise*, alliée le 5 octobre 1571 à Robert de Caulaincourt, écuyer, s^r^ dudit lieu, Bichecourt, etc. (*P. Anselme.*) Les dates concorderaient assez bien, mais l'écu, accolé sur la pierre de Dominois à celui du Biez, n'a rien de commun avec celui de Caulaincourt : de sable au chef d'or.

Par ailleurs, on trouve une autre Françoise du Biez, fille de Jacques du Biez, chevalier, seig^r^ de Boucourt, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de Jeanne de Bours, dame d'Antigneul (*Cartulaire d'Argoules*, f° 84 v°) ; et mariée par contrat à Boulogne, le 18 août 1563, à Jacques de Rochebaron, baron de Zelthun, La Plancque, seigneur de Ricquebour, Verdure, *Domynois*. (*Minutes des notaires de Montreuil.*) Rochebaron porte : de gueules au chef échiqueté d'argent et d'azur de

2 traits. Jacques de Rochebaron était fils de Jacques, mort en 1561, et de Michelle de Monchy, dame de Dominois. (*Cart. d'Argoules.*)

Devenue veuve, sans enfants, Françoise se remaria à Antoine Dausse : 29 apvril 1583, contrat de mariage d'Anthoine de Morvillers, escuier, s^r^ dud. lieu, lieutenant de Monseig^r^ de Maignœulx cap^ne^ et gouverneur pour S. M. des ville et cytadelle de Monstrœul = avec dam^le^ Françoise du Biez, vefve de feu Messire Jacques de Rochebaron, chevalier, seig^r^ de Lignon, dem^t^ aud. Monstrœul, paroisse S^t^ Wlphy. Dans cet acte, le mariant est toujours désigné sous le nom de s^r^ de Morvillers, mais il signe A. Dausse. (*Minutes Dumont et Ducay, à Montreuil.*)

Le 4 janvier 1584, Antoine Dausse et Françoise du Biez achetèrent la terre et seigneurie de Dominois à François de Poix, escuier, seig^r^ de Fleury, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, enseigne de 50 hommes d'armes de ses ordonnances sous la charge du comte de Chaulnes, et à Anne de Rochebaron, sa femme (mariés en 1581), sœur et héritière de feu Jacques de Rochebaron, premier mari de Françoise. (*Minutes Ducay et Allain.*)

Le 16 novembre 1602, sont cités Antoine de Dausse, escuier, s^r^ de Dominois, lieutenant de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roy et lieutenant général en la maistrise des eaux et forestz de Picardie, conté et sénéschaulsée de Ponthieu, et dam^le^ Franchoise du Biez son espouse. (*Cartulaire des Chartreux de Gosnay, Bibl. d'Arras.*)

Antoine d'Ausse, écuyer, et Françoise du Biez, vivants en 1604, eurent pour fille Jeanne d'Ausse, mariée à François Gouffier, d'où Timoléon Gouffier, chev^r^, seig^r^ de Thoix, qui fournit le relief de Dominois le 15 juillet 1645, comme petit-fils d'Antoine d'Ausse, écuyer, lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts du Ponthieu. (A. Ledieu, *Seigneurs et fiefs du Comté de Ponthieu,* Bull. Soc. Emul. d'Abbeville, 1898, p. 367.)

Le rapprochement de ces divers textes semble péremptoire, et l'attribution de l'écusson ci-dessus à Antoine Dausse paraît indiscutable.

D'ailleurs, le Cartulaire d'Argoules, consulté après la rédaction de ces notes, corrobore absolument les conclusions qui précèdent. Mais ce recueil donne une date erronée au décès de Françoise du Biez (f° 95) :

« 1623. Antoine Daussé, ch^er^, s^r^ de Dominois-en-Caieu, veuf de dame Françoise du Biés, enterrée dans la paroisse de Dominois, sans marquer aucun de ses maris, *morte le 24 juillet 1591 suivant que sa tombe porte* ». C'est une erreur manifeste.

P. S. — Je trouve en effet dans Waignart : « Dausse, sgr de Domynois, porte de sable à (*un*) sautoir et (*accosté de*) deux lions afrontant d'argent. » (Edit. de Bussy, *La Picardie*, t. XX, p. 549.)

## (P. 66). ARGOUIL, SECOUR DE DOMINOY (*Argoules*).

1. A la vitre derrière l'autel, sont des armes en face d'or et de gueul.

CROQUIS : *3 fasces.*

2. A la même sont deux aigles, celle à droite est d'argent sur un fond de gueules, et celle à gauche est de sable esploiez sur un fond d'argent.

CROQUIS : *parti 1) aigle à une tête ; 2) aigle à 2 têtes.*

3. Sur un chasube violet sont des armes au champs d'argent chargé d'un lion de sable et au champs d'argent chargé de deux barres au chef de gueul, et un petit escuson vairrés d'argent et d'azure à trois petits lions de sable.

CROQUIS : *parti 1) au lion contourné ; 2) coupé en chef, à 2 fasces ; en pointe, à 3 lionceaux mal ordonnés, et sur le tout, écusson de vair.*

## NOTES

Le Recueil ou Cartulaire de la seigneurie d'Argoules, manuscrit rédigé en 1713 par Jacques Godart de Beaulieu, seigneur d'Argoules, mentionne également, dans la liste des seigneurs qui se trouve aux ff. 3 et suivant, le vitrail et la chasuble qui viennent d'être notés :

« 1450. — Philippe Blondel, chevalier, sire d'Argouve, allié à D. N. de Callongne-Courtebonne, par une vitre qui est dans la paroisse d'Argoule, armoiriée des armes des Blondels my parti avec celles des Calongne. » (n° 2 ci-dessus).

Et plus loin :

« D. Marie de Roncherolle, veuve de Jean de La Rivière, a donné à la paroisse d'Argoule une chasuble violette armoiriée des armes de son mary et des siennes, parties de Roncherolles et d'Haluyn sa mère, et sur le tout de Chatillon. » (n° 3).

(*Recueil ou Chartulaire des titres et mémoires concernans les seigneuries d'Argouves ou d'Argoules, Dominois, Petit-Chemin, Vron en partie, Bosdoage, Moëmont et dépendances, fait par Jacque Godart, escuier, seigneur desdittes terres, fiefs et seigneuries.* Mss. obligeamment communiqué par M. de L'Étoille. Je publierai prochainement cette chronologie des seigneurs d'Argoules).

1. Ce sont les armes de Cambron, seigneurs d'Argoules de 1220 à 1397 : fascé d'or et de gueules de 8 pièces. La seigneurie d'Argoules fut apportée par Isabelle d'Argoules, héritière du lieu, à Jean de Cambron, 1220 ; d'où Richard de Cambron, 1244-1256 ; puis successivement : Walon de Cambron, 1277 ; Jean, chevalier, 1293-1325 ; Henri, chevalier, 1340-1366 ; André, 1366-1380 ; et enfin Isabeau, alliée à Guillaume Blondel, seig^r de Douriez et de Dominois. (Cartulaire de Valloires, passim, et Chronologie des seigneurs d'Argoules, dressée par Godart de Beaulieu, aux archives de l'abbaye de Valloires.)

2. Parti Blondel : de gueules à l'aigle d'argent, à une seule tête ; parti d'Eps (?) : d'argent à l'aigle à 2 têtes de

sable, membrée et becquée de gueules. (E. de Rosny, *Rech. Généal.*, p. 519.)

La seigneurie d'Argoules était venue aux Blondel-Joigny vers la fin du XIVe siècle, par l'alliance précitée de Guillaume et d'Isabeau de Cambron. De ce mariage vint entr'autres « Philippes Blondel de Joigny, seigneur d'Argoulles, 3e fils ; fut marié avec Madeleine d'Eps, fille du seigr d'Eps au comté de St Paul en Artois, de laquelle il eût deux fils et une fille, Philippes, Antoine et Jacqueline cy après. » (*Généalogie de l'illustre maison de Blondel de Joigny Debellebrone,* par d'Hozier, 1638, mss. original, biblioth. du Mis de Longvilliers.) La Chronologie des seigneurs d'Argoules dit, d'autre part, que ce Philippe Blondel, « baron d'Argouve, repris dans la transaction faite par Galois Blondel son fils avec l'abbaye de Valloires en 1472 pour une fondation », épousa N... de Calonne de Courtebonne, dont Galois Blondel. — Calonne-Courtebourne porte exactement comme Eps : d'argent à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules. Il n'est donc pas possible de déterminer, jusqu'à découverte de nouveaux documents, quelle fut en réalité l'alliance de Philippe Blondel.

La fenêtre du chevet de l'église d'Argoules a conservé un remarquable vitrail du XVIe siècle, représentant la Transfiguration, et (dans le tympan) la Sainte Famille. Mais on n'y voit plus aucune armoirie ; les vandales stupides de 1793 ont passé par là.

3. Ce sont les armes des La Rivière, co-seigneurs d'Argoules au XIVe siècle : d'argent au lion de sable, à la bordure de gueules. Le second parti doit être de Roncherolles : d'argent à 2 fasces de gueules ; les 3 lions et l'écusson en abîme seraient des quartiers de la maison de Roncherolles. — Jean de La Rivière, chevalier, baron de Chepy, seigneur de Villers-Campsart, Epaumaisnil, Frières et Grandmoulin, fils de Jean et de Marguerite de Bensserade, dame de Chepy et d'Argoules en partie, épousa le 19 septembre 1526 Marie de Roncherolles, d'où entr'autres Adrien, et Claude de La Rivière, seigneur d'Argoules. (Belleval, *Nob. de Ponth.*, col. 538.)

Les trois lions sont évidemment les armes de Hallewin. *Louis de Roncherolles*, II[e] du nom, baron de Heuqueville et du Pont-S[t]-Pierre, seigneur de Châtillon-sur-Marne, de Troissy, de la Ferté-S[t]-Riquier, d'Auneuil, de Longchamp, Gamaches, Marigny, etc., chevalier de l'ordre du Roi, son conseiller et chambellan, gouverneur des villes de Péronne, Roye et Mondidier, épousa : 1° par contrat du 16 février 1500 *Françoise de Hallewin*, fille de Louis, seig[r] de Piennes, etc, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, son conseiller et chambellan, capitaine de Montlhéry, gouverneur et lieutenant général de Picardie, bailly et gouverneur des villes de Péronne, Montdidier et Roye, et de Jeanne de Ghistelles, dame d'Esclebecq et de Ledinghem ; 2° Marie de Cormeilles ; 3° Marguerite de Guisancourt. (La Chesnaye des Bois, *Dict de la Noblesse*, t. XII, p. 293.) Quant à l'écusson de *vair*, c'est, d'après le Cartulaire d'Argoules, celui de la maison de Châtillon : *de gueules à 3 pals de vair, au chef d'or*. On verra plus loin que les Roncherolles étaient, en effet, alliés aux Châtillon.

On lit dans Waignart : « Claude de La Rivière, escuier, sgr d'Argoulles, porte d'argent au lyon de sable, armé et lampassé de gueulles, à la bordure de mesme. » Il a été passé un trait de plume sur ces mots *gueulles* et *mesme* ; on a rectifié en écrivant à côté du premier *d'azur*, et à côté du second *de gueulles*. Ces rectifications ne sont pas de Waignart. Les armes du manuscrit, dont une partie seulement est peinte, doivent être ainsi blasonnées : Ecartelé au 1[er] d'argent à un lion de sable armé et lampassé d'azur [1], à une bordure de gueules ; au 2[e] quartier deux fasces et en cœur un écusson palé de gueules et de vair de 6 pièces, à un chef d'or ; au 3 un palé de 6 pièces ; au 4, 3 lions de sable et en cœur un écusson d'azur à une fasce d'argent accompagnée de 6 petites pièces, billettes ou besans, de même ; sur les 4 quartiers, en cœur, un

1. Armé et lampassé de *gueules*, sur la copie de Waignart appartenant à M. A. de Rosny.

écusson chargé de trois pièces rondes. (*Armorial inédit de la fin du XVI^e siècle, manuscrit de Waignart,* publié par le C^te Le Clerc de Bussy, *la Picardie*, tome xx, 1875-77, p. 435.)

C'est-à-dire : au 1, La *Rivière ;* au 2, *Roncherolles*, et sur le tout *Châtillon ;* au 3, *Benserade ;* au 4, *Hallewin*, et sur le tout, *Piennes* (d'azur à la fasce d'or accompagnée de 6 billettes du même, 3 en chef, 3 en pointe) ; en cœur, *Boulogne* (d'or à 3 boules de gueules).

Voici la copie d'un mémoire manuscrit sur la famille de La Rivière :

« Les armes de la maison de La Rivière sont un escu *d'argent à la bordure de gueulle, au lyon rampant de sable armé et lampassé d'azur* [1], supportées de deux lyons et tymbrées d'une roue de S^te Catherinne, à un cygne d'argent aux pieds d'or, unglé et becqué de mesme, issant de la roue.

« Un abbé de Domp-martin en Arthois monstra au s^r de Villers-sur-Cansart, feu Messire Jean de La Rivière, chevalier, un calice d'argent doré, où estoient gravées lesd. armes de La Rivière, qui estoient celles d'Aymont, comte de La Rivière, que l'on croit estre le père d'un autre Aymont qui avoit espousé la fille du comte de Boulonne, nommée Thomase, qui porte *d'or à trois boulles de gueulles, deux en chef et une en pointe, au lambel d'azur de trois pièces ;* les armes dud. Aymont et de lad. Thomase sont encore en l'église cathédralle de la ville de Boulonne sur la Mer ; laditte Thomase eust pour partage entre autres biens la terre de Grandmoulins en Boulonnois, laquelle le seigneur de Grimoud (*sic* pour Griboval) a vendu après la mort de feu Messire Adrien de La Rivière, seig^r de Chepy, son beau-père, qui avoit une seulle fille nommée Anne de La Rivière, femme dud. sieur de Griboval, nommé Messire Robert de Grouches, desquels sont descendus Messire Jean de Grouches,

1. La copie du mss. de Waignart, appartenant à M. A. de Rosny, porte : d'argent à la bordure de gueulle, au lion de sable armé et lampassé de gueulle, en 1513.

s[r] de Chepy, et Claude sieur de Griboval et le Plaisis.

« Aymart de La Rivière, filz d'Aymont et de Thomase de Boulonne, espousa Marie Tigier, dame de Villers-sur-Cansart, à cause de Jean Tigier son père, qui portoit *d'argent à la bande de geulle frestée d'or, à trois merlettes de sable sans becq ny piedz, cantonnées deux au dessus de la bande et une au dessoubz.*

« Aymont troisiesme de La Rivière, filz d'Aymart et de lad. Marie Tigier, espousa Margueritte de Bailleul, fille de Messire Andrieu, ch[er], s[r] de Baillœuil et du chasteau de S[t] Martin prez S[t] Paul, dont les héritiers ont estez comtes de Baillœuil, le dernier desquels n'a laissé que deux filles, l'aisnée desquelles est mariée au comte d'Austrade, qui est à present. Lad. Margueritte de Baillœul portoit *d'argent à la bande de geulle.*

« Jean de La Rivière, premier du nom, filz dud. Aymond et de lad. Margueritte, espousa dam[lle] Margueritte de Benserade, dam[lle] de Chepy, fille de Messire Paul, ch[er], s[r] d'Argouves, grand maistre de l'artillerie, séneschal de Ponthieu et gouverneur de Milan. Lad. Margueritte de Benserade portoit *d'or à trois paux en pal (sic) de gueulle.*

« Jean de La Rivière, second du nom, ch[er], s[r] de Villers, Espaumesnil et Grandmoulin, espousa dame Marie de Roncherolle, fille de Messire Louys, ch[er], seig[r] baron de Hucqueville et du Pont S[t] Pierre, et de Madame Françoise de Halluuin, fille de Monseig[r] le duc de Piennes, ch[er] de l'ordre et lieutenant de Roy en Picardie; ladite Marie de Roncherolles portoit *d'argent à deux faces de gueulles,* qui est Roncherolles; et lad. Françoise de Halluuin portoit *d'argent à trois lyons de sable, lampassez de mesme, armez et couronnez d'or.*

« Nota que led. Louys de Roncherolle, père de lad. Marie, estoit filz de Pierre de Roncherolle, qui avoit espousé Jeanne de Chastillon sur Marne, qu'on appelle le grand Chastillon, seule héritière de la maison dud. Chastillon. Led. Pierre vendit les terres de Chastillon et celles des environs et s'est réservé La Ferté prez de S[t] Ricquier et ses despendances.

« Nota qu'un de La Rivière a commandé une légion

Romaine avant la Monarchie françoise, dont il y a tiltre d'un vieil manuscript dans les papiers dud. feu Messire Adrien de La Rivière, ch^er^, seig^r^ de Chepy. (!!!)

« Nota qu'un de La Rivière a fait le voyage de la terre sainte avec Godefroy de Bouillon, comte de Boulonne, et l'accompagna dans ses conquestes, et estant parvenu avec luy au Mont de Sinay, led. Godefroy le fit ch^er^ de S^te^ Catherinne et luy donna le cygne qu'il portoit sur son tymbre avec une roue de S^te^ Catherinne pour tymbre de ses armes. Ce cygne est tiré des armes de la ville de Boulonne qui porte de geulle à un cygne d'argent, ayant le bec à l'estomacq, unglé et becqué d'or, et aux jambes et piedz de mesme.

« Dud. Messire Jean de La Rivière, second du nom, et de lad. dame Marie de Roncherolle son espouse, sont issus deux fils et sept filles, sçavoir est Messire Adrien de La Rivière, ch^er^, s^r^ de Chepy, Villers-sur-Cansart et autres lieux ; et Claude de La Rivière, escuier, s^r^ d'Argouves ; et dam^lle^ Marie de La Rivière, mariée à Claude de Boulainviller, vivant escuier, s^r^ de Frouvilles et de Chepoix, l'un des gentilhommes du Roy Charles neufiesme ; dam^lle^ Gabrielle de La Rivière, mariée à Nicolas de Forceville, vivant escuier, seig^r^ d'Applincourt, Bezancourt et Insval, et les cincq autres filles ont esté faites Religieuses.

« Ledit Messire Jean de La Rivière estoit ch^er^ de S^t^ Sépulchre et fit le voyage pour un subjet digne de remarque, lequel sera escript cy après.

« Dudit Nicolas de Forceville et de lad. Gabrielle de La Rivière sont sortys trois filz, sçavoir, Messire Adrien de Forceville, ch^er^ de l'ordre du Roy, lieutenant pour Sa Majesté au gouvernement de Doulens, seig^r^ de Bezancourt, Argoulles, Sarton, etc., et Claude de Forceville, faict Religieux à S^t^ Pierre lez Selincourt ; Robert de Forceville, escuier, seig^r^ et baron de Merlymont, cappitainne d'une compagnie de gens de piedz au régiment du seigneur de Rambures, et autres filles Relligieuses.

« Ledit Adrien a espousé dame Barbe de Hille, fille de Messire François Guillaume de Hille, comte de

Taver (?) en Tirol, et frère utérin de dame Marie de Brimeu, duchesse d'Arscort, et ont eu pour enfans Charles Jean de Forceville, Françoise Gabrielle et Charlotte ; portant pour ses armes, *d'azur à trois montaignes d'or, celle du milieu plus eslevée que les deux autres, à trois pilles d'argent, celle aussy du milieu plus eslevée que les deux autres ;* tymbrée à deux pannoteaux d'azur, à un signe (cygne) d'argent béqué de gueulle, sortant d'une couronne contalle. »

(Pièce manuscrite au chartrier de Romont ; arch. de la famille de Forceville, communiquées par le V^te^ de Calonne.)

Pour en finir avec les monuments héraldiques de la maison de La Rivière, citons cet extrait du Cartulaire d'Argoules (ff. 94-96) :

Le domaine du fief de La Forteresse-en-Dominois comprenait entre autres choses, en 1713 : « Un moulin dans une grosse tour de pierre, à usage de moudre bled, situé dans une pièce de terre dépendant de cette seig^rie^ de La Forteresse. Cette tour contient 72 pieds de roy de tour et circonférence ; où sont les armes des Grouches [-Gribouval] et celles de La Rivière mises et gravées sur pierre, comme ayant ledit moulin été bâti vers 1621 par Robert de Grouches. »

Robert de Grouches, s^r^ de Gribauval, gendre de M^re^ Adrien de La Rivière, seigneur de Chepy et de La Forteresse, et de dame Françoise de Teuffles, vendit le fief de La Forteresse le 16 décembre 1623 à Antoine Daussé, ch^er^, s^r^ de Dominois-en-Cayeu. (Ibid., f° 95 v°.)

## (P. 66). VALOIRRE.

1. Dans l'église de l'abbaye de Valloirre, dans le cœur à droite, sont deux tombeaux que l'on m'a dit estre Guillaume de Talvasse comte de Ponthieu et sa feme. Les premières armes sont du costé du chœur et

les au(t)res de l'autre costé, et au pieds de ces tombeaux sont deux autre tombeaux de cuivre très-bien gravez que l'on m'a dit estre les (p. 67) même et qui portent les même armes, et à costé de la femme est escrit : Cy git dame Jeanne d'Enchien jadis feme et espeuse dudit seigneur, dame desd. lieux, qui trespassa *1440*.

Croquis : *parti 1) écartelé 1) à 2 fasces ; 2 et 3) à 3 bandes ; 4) à 3 fasces ; parti 2) gironné de 10 pièces.*

2. Dans le cœur à gauche, il y a un tombeau aussy ellevé de quatre pieds que l'on m'a dit estre une Reine de Castille qui espousa un compte de S^t^-Valery et que c'est elle qui a donné à l'abbaye de Valloire tous les bois qu'elle a aujourd'huy.

Croquis : *Ecartelé 1 et 4) à 3 fasces ; 2 et 3) à 4 bandes.*

3. Dans le cœur à une vitre à droite sont des armes au champs d'argent chargé de trois hures de sangliers et un chevron d'azur.

Croquis : *au chevron accompagné de 3 hures.*

4. Il y a d'autres armes en plusieurs endroits, qui sont trois tours d'argent au fond d'azur.

Croquis : *3 tours, 2 et 1.*

5. D'autre qui sont trois pattes de lion d'or sur un fond d'argent.

Croquis : *3 objets peu distincts.*

6. D'autre qui sont trois maillets, une fasce et une étoille.

Croquis : *à la fasce chargée d'une étoile et accompagnée de 3 maillets, 2 et 1.*

(P. 68). — 7. En plusieurs endroits sont des armes escartellé, au premier et quatrième sont trois jumelles de gueule, au second et troisième sont les armes de

Memorancy, et au melieu est un petit escuson de gueul chargé de trois cheveron d'or.

CROQUIS : *écartelé 1 et 4) à 3 fasces ; 2 et 3 (en blanc) ; sur le tout, à 3 chevrons.*

## NOTES

Donnons ici un souvenir ému et attristé à cette chère abbaye de Valloires, qui avait traversé toutes les révolutions sans perdre un fleuron de sa couronne, et qui vient, hélas ! de fermer ses portes si hospitalières, par l'effet d'une loi maudite et sacrilège. Les merveilles d'art que gardait ce beau monastère, et que les religieux conservaient avec un soin et un zèle trop rares à notre époque, vont-elles devenir la proie de quelque juif milliardaire, ou seront-elles dispersées au feu des enchères publiques ? — Mais revenons en 1697.

1. L'église de l'abbaye de Valloires, reconstruite en 1750 par Mgr de La Motte a conservé deux tombeaux des comtes de Ponthieu, statues en marbre blanc du XIII^e^ siècle ; ces deux gisants sont Simon de Dammartin, mort en 1239, et sa veuve Marie, comtesse héritière de Ponthieu, morte en 1251.

Enghien, en Hainaut, porte bien : gironné d'argent et de sable de 10 pièces, les girons de sable chargés chacun de 3 croisettes recroisetées au pied fiché d'or. (Carpentier ; E. de Rosny, *Rech. Généal.*, p. 513.) Mais jamais Guillaume Talvas, mort le 29 juin 1171, n'a épousé Jeanne d'Enghien, décédée en 1440 ; sa femme était Alix de Bourgogne. L'écu du premier parti n'est pas, d'ailleurs, celui des comtes de Ponthieu, qui n'ont jamais porté de fasces, mais bien d'azur à 3 bandes d'or à la bordure de gueules. L'écu fascé pourrait être celui de Simon de Dammartin : fascé d'argent et d'azur de 6 pièces, à la bordure de gueules.

Mais, comme on va le voir, cet écu fascé est celui d'Harcourt. Voici en effet, l'extrait d'une lettre qu'a bien

voulu m'adresser M. le comte du Chastel de La Howarderie, le 12 juin 1903 :

« Jehanne d'Enghien, dame de Villers-sire-Nicole, etc., puis après la mort de son frère (dont les enfants étaient morts), dame de Havrech (Havré), châtelaine de Mons (Hainaut), morte le 12 mai 1425 (Butkens, *Trophées de Brabant,* La Haye, Chrétien Van Lom, 1724, in-folio, t. II, p. 120), fille de Gérard d'Enghien, châtelain de Mons, sire d'Havrech, Braine-l'Alleud, Villers-sire-Nicole, etc., et de Jeanne de Ligne, épousa 1° Jacques, sire de Werchin et de La Longueville, sénéchal de Hainaut, mort vers 1382 ; 2° Colard, sire et ber d'Auxi-le-Château ; 3° Jacques de Harcourt, sire de Mésières et de Montgommeri, fils cadet de Jehan V, C^te^ d'Harcourt, et de Blanche de Ponthieu, comtesse d'Aumale, dame de Montgommery. Les armoiries que vous m'indiquez sont *Harcourt* écartelé avec *Ponthieu.*

« Selon Butkens, Jeanne d'Enghien aurait eu pour mère la première femme de son père, Marie de Rumigny-Fagneulles, morte en 1333. Donc elle aurait eu 50 ans lors de la mort de son premier mari Jacques de Werchin, et aurait eu encore une fille du sire d'Auxy et quatre enfants du sire d'Harcourt, alors que Moréri et le Père Anselme lui donnent sept enfants d'Harcourt. Je la dis donc carrément *fille de Jehanne de Ligne, seconde femme* de Gérard d'Enghien. »

Un fragment du monument funéraire dont il s'agit ici existe encore à Valloires : je me souviens y avoir vu, parmi les nombreux restes anciens rangés sous le cloître, un morceau de dalle bleue portant un écu en lozange, parti fruste, parti aux armes d'Enghien : *gironné et chargé de croisettes recroisetées au pied fiché.* Les souvenirs de M. R. de Guyencourt concordent avec les miens.

2. Il s'agit ici de Jeanne, comtesse de Ponthieu, fille de Simon de Dammartin et de la comtesse Marie, morte le 16 mars 1278, veuve depuis 1232 de Ferdinand III, Roi de Castille et de Léon. Elle avait fondé à Valloires une chapelle dite de *la Reine de Castille*, démolie au milieu du XVIII^e^ siècle lors de la reconstruction de l'église. En

lui faisant épouser « un comte de S$^t$-Valery », notre héraldiste confond Jeanne avec Adèle de Ponthieu, sa grand'tante, mariée à Thomas de S$^t$-Valery vers la fin du XII$^e$ siècle.

3. Cet écu ressemble beaucoup à celui de Genevières, en Artois : d'*or* au chevron d'azur accompagné de 3 hures de *sable*.

4. Serait-ce La Porte-Heuchin ? — Mais les couleurs ne correspondent pas ; il est vrai que celles des armes de La Porte-Heuchin ne sont guères fixées : on trouve tantôt de gueules à 3 tours d'or (quartiers d'Esquincourt), (Belleval, *Nob. de Ponth.*, col. 394), tantôt d'argent à 3 tours de sable. (Dom Ducrocq. Mss. Bibl. Boulogne, p. 518.)

5. Inconnu. L'arme est fausse : on ne met pas métal sur métal. — De Norgallet porte de gueules à 3 pattes de lion d'or. (Palliot.)

Notons, comme armes quelque peu similaires : Henry de Bourdeille, vicomte et baron dudit lieu, marquis d'Archiac : d'or à 2 serres d'aigle de gueules, onglées d'azur ; Antoine de Buade, seig$^r$ de Frontenac : d'azur à 3 serres d'aigles d'or, 2 et 1. (Waignart, bibl. d'Abbeville.) — Aubin, sieur de Bourgneuf, 1625 : d'azur à 3 pattes de griffon d'or. (P. Anselme.)

6. Mailly-Beauvarlet porte de *sable* à la face d'argent et 3 maillets de mesme, 2 et 1. (Waignart, copie bibl. A. de Rosny, n° 433.) Le croquis porte d'azur.

Ressemble assez à l'écu des cadets de Mailly, de la branche d'Auvillers, qui portaient 3 maillets et une étoile en abîme, mais sans fasce. (Abbé Ledru, *Hist. de la maison de Mailly*, t. I, p. 356.)

7. Les 3 jumelles de gueules (sur argent) sont les armes de Rubempré. L'écu sur le tout : de gueules à trois chevrons d'or, est celui de la maison de Crèvecœur d'Esquerdes. Cette illustre maison tire son nom du bourg de Crèvecœur en Beauvaisis. Messire François, sire de Crèvecœur et d'Engoudsent, fut le premier mari de Jeanne de Rubempré, héritière de la terre de ce nom, veuve en 1505 et mère de Loyse de Crèvecœur, d$^{lle}$ de La Vacquerie-le-Boucq ; Jeanne se remaria à Jacques,

bâtard de Vendôme, d'où les Bourbon-Rubempré. (E. de Rosny, *Rech. Généal.*, pp. 442 et 1302.)

Mais tout cela n'explique pas la présence du quartier de Montmorency. De nouvelles recherches me permettent de donner une solution satisfaisante :

Louise de Crèvecœur, dame de Crèvecœur, Thiennes, Thois, etc., dernière du nom, épousa Guillaume Gouffier, seigr de Bonnivet, amiral de France, fils de Guillaume Gouffier et de Philippe de Montmorency sa seconde femme. (P. Anselme, t. VII, p. 111 ; généalogie de Crèvecœur.)

L'amiral Bonnivet portait : 1 et 4 Gouffier : d'or à 3 jumelles de sable ; 2 et 3 Montmorency. (*Ibid.*, p. 880.)

Son fils François Gouffier dit le jeune, marquis des Deffends, seigneur de Crèvecœur, Bonnivet, Thoys, etc., vivant en 1537, 1543, mort le 24 avril 1591, inhumé à Crèvecœur (long article dans P. Anselme, t. V, p. 616), portait *écartelé de Gouffier et de Montmorency, et sur le tout de Crèvecœur*. Il épousa Anne de Carnazet, et en eut, entre autres, Charles Gouffier, *abbé de Valloires*, prieur d'Inglevert (St Inglevert?), né le 9 juillet 1555 ; sa mère ordonne à Thimoléon Gouffier, son frère, de lui donner 10,000 écus, suivant l'acte de donation du 11 aoust 1592. Il était abbé de Valloires en 1606, et mourut à Rue. V. *Gall. Christ.*, édit. de 1656, t. III, p. 908. (P. Anselme, t. V, pp. 605-615.)

D'après ces notes, il paraît probable que le voyageur de 1697 a lu *gueules* au lieu de *sable*, et que l'écusson est bien celui de Charles Gouffier, abbé commendataire de Valloires, écartelé de Gouffier (non de Rubempré) et de Montmorency, et sur le tout Crèvecœur.

Ajoutons que l'église de Valloires contient actuellement treize pierres tombales, (dont dix de religieux cisterciens), la plus ancienne de 1744. Elles ont été relevées et seront publiées prochainement [1]. Avant la persécution actuelle, on voyait sur l'autel latéral, dédié à St Martin,

1. Dans *la Picardie historique et monumentale, Canton de Rue*, sous presse.

des chandeliers d'argent aux armes des Le Roy de Barde : tiercé en fasce : d'or au lion léopardé de gueules ; de sinople ; et d'hermines.

(P. 68). **DOURRIER** [1]

1. Le 2e aoust à Dourrier. Dans la nef au bas de la chapelle de la Vierge est un tombeau de pierre à plat, où est escrit : Cy git damoiⁱˡᵉ Margᵗᵉ Postel feme de Gille de Bruselle, esᵉʳ sieur de Machau, capitaine de Dourrier et de Valoirre, auparavant veuve de deffunt Guillaume Brasseur, esᵉʳ sʳ de Oppiage, laquelle décedda 1626.

2. Dans le cœur à gauche sont deux tombeaux enfoncés dans la muraille, que l'on m'a dit être François de Créquis et Margᵗᵉ Blondelle sa femme, et au dessus en dedans sont des petites figures qui ont tous chacune leurs armes au dessus d'eux, il y en a au nombre de vingt-sept.

Premièrement Fléchin.

2. Salus. 4. Disquemue. 6. Aufémont [2]

3. Fosseux. 5. Vermandois. 8. Arly.

9. Couchy.

10. Moliens qui porte de sable, avec une barre (fasce) d'azure chargé de trois pesans d'or.

11. Muret.

12. Bétune.

13. Picquigny.

1. Texte déjà publié à l'article Douriez, dans l'*Épigraphie du Pas-de-Calais, canton de Campagne*, 1902, par Roger Rodière, p. 33 et 38.

2 Pas de nº 7 ?

14. Roye qui porte de gueul chargé d'une bande de sable.

15. Créquy.

16. Boullon.

17. Pechin qui porte escartellé au 1er et 4e d'argent, au 2e et 3e d'azur, chargé d'une croix ancré de gueul.

18. Beaufort.

19. Boussac.

20. Cran qui porte en lozanges d'or et de gueul.

21. Cumenge.

22. Sinis qui porte d'or chargé de trois cheverons de sable.

23. Sully.

24. Chatillon.

25. Clermont.

26. Montfort.

27. Vuillame de Flandres.

28. Mongascon.

Touttes celles que j'ay marquée sont celles que j'ay cru que les familles n'estoient plus et dont les noms ne me sont point connus.

## NOTES

1. Il faut lire *Brusselle* au lieu de *Bruselle* ; plusieurs autres noms paraissent également écorchés par le copiste. Marguerite Postel, fille de Jean, sieur de St-Eloy, fut alliée en premières noces à N... Brasseur, sr de Florinage, et en secondes noces à Gilles de Brusselle, écuyer. D'après un acte du 2 mars 1631, elle était alors décédée, et était sœur de Claude Postel, de Gilles Postel, sr de Monville, et de Jean Postel, sr de St-Eloy ; dans un acte du 31 décembre 1633, elle est prénommée Anne. Elle eut de son second mariage deux enfants : Antoine de Brus-

selle, écuyer, s[r] de Carnoy, et Robert (prénommé Gilles dans l'acte précité du 31 décembre 1633), écuyer, s[r] de Blacourt, qui font un accord le 10 novembre 1645 devant Bocquillon, notaire à Montreuil, avec Jean Postel, s[r] du Haut-Broutel, avocat, et Henri Wllart, écuyer, s[r] d'Harbonville, et Marie Postel, sa femme, enfants de Claude Postel. (Minutes des notaires.)

M. E. de Rosny (op. cit., t. I, p. 279) mentionne Gilles de Brussel, seig[r] de Marsan, dem[t] à Vironchaux, capitaine gruyer du bourg de Valloires en 1622, allié à Marguerite Postel, v[ve] de hon. h[e] Guillaume Le Brasseur ; il avait pour sœur Marie de Brussel, mariée à François de Pont, s[r] de Cantepie, puis à Claude Guérard, s[r] de Valimont (Valyvon). Brussel, en Ponthieu, porte : d'or au chevron de gueules, accompagné de 2 grappes de raisin en chef et d'un écureuil de gueules en pointe.

Il y aurait lieu de publier une généalogie des Postel, vieille famille du Ponthieu, peu connue, dont la branche aînée a possédé la terre de Bellifontaine, et les cadettes celles du Clivet, Valyvon, Marles, Monville, S[t]-Eloy en Verton, etc., etc.

2. François de Créquy, fondateur en 1506 de la remarquable église de Douriez, ambassadeur de Louis XII auprès d'Henri VII d'Angleterre, fut un des plus riches et des plus bienfaisants seigneurs de son temps. Il mourut en 1518 ; sa femme, Marguerite Blondel, l'avait précédé dans la tombe dès 1513. Leur tombeau existe encore à gauche du maître-autel, mais affreusement mutilé ; on n'y voit plus ni l'épitaphe (qui n'a jamais été relevée), ni les écussons qu'a notés notre héraldiste. On peut voir, dans l'*Epigraphie* du canton de Campagne, loc. cit., quelques détails sur l'état ancien et actuel de ce tombeau.

Voici, identifiés autant que possible, les 28 blasons cités :

Fléchin : fascé d'or et de sable de 6 pièces.

Saluces : d'argent au chef d'azur.

Fosseux : fascé d'argent et de gueules.

Disquemue, ou Dixmude : burelé d'or et d'azur de

8 pièces, au sautoir de gueules brochant sur le tout (alias au franc quartier de gueules au lion d'argent).

Vermandois : échiqueté d'or et d'azur.

Offémont : de gueules semé de trèfles d'or, à 2 bars adossés de même.

Ailly : de gueules au chef échiqueté d'argent et d'azur de 3 traits.

Coucy : fascé de vair et de gueules.

Moliens : d'argent à la fasce d'azur chargée de 3 bezants d'or.

Muret (Chérisy) : d'or à la fasce d'azur.

Béthune : d'argent à la fasce de gueules.

Picquigny : fascé d'argent et d'azur de 6 pièces, à la bordure de gueules.

Roye : de gueules à la bande d'argent.

Créquy : d'or au créquier de gueules.

Boulogne : d'or à 3 boules (et non tourteaux) de gueules.

Péchin (voir au texte).

Beaufort : d'azur à 3 jumelles d'or (?).

Boussac : d'azur au sautoir bretessé d'or, cantonné de 4 croissants d'argent.

Craon : lozangé d'or et de gueules.

Comminges : de gueules à la croix pattée d'argent (ou à 4 otelles d'argent, adossées et posées en sautoir).

Sinis (voir au texte).

Sully : d'azur au lion d'or, l'écu semé de molettes de même.

Châtillon : de gueules à 3 pals de vair, au chef d'or.

Clermont (Tonnerre?) : de gueules à 2 clefs d'argent, passées en sautoir.

Montfort : de gueules au lion d'argent, la queue nouée, fourchée et passée en sautoir.

Flandres : d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules.

Montgascon : de gueules au chef de vair.

Il y aurait lieu, d'après ces écussons, de reconstituer les 32 quartiers de François de Créquy, mais je n'ai en mains qu'une partie des éléments nécessaires pour ce

travail. Cf. du Hays, *Esquisses Généalogiques*, pp. 60 et 117; on y voit les seize quartiers de Jean V de Créquy, père de François.

Ces quartiers sont : Créquy, Beauvais, Picquigny, Amiens, Haveskerque, Mortagne, Moliens, . . . . .; — Roye, Ville, Cherisy (Muret), Clermont-Nesle, Béthune, Roye, Coucy et Vienne.

Ces noms ne correspondent qu'en partie à ceux du tombeau de Douriez. Pour le surplus, je n'ai aucun renseignement.

## CAHON.

[Un document communiqué par M. Lennel de La Farelle me permet d'ajouter un article à ce *Voyage héraldique en Ponthieu.*]

« Extrait de la vistre du cœur de l'église de Cahon, costé de l'Evangille.

« Cy gist Claude de Sempy, dame d'Ordre, Aulinguen, Maquinguen, Maisnil, femme de Messire François de S^t^-Blimont s^r^ dud. lieu et de Gouy, Cahon, Longavesne, baron d'Ordre, et guidon de 50. hommes d'armes de la compagnie de André de Bourbon, s^r^ de Rubenpré, gouverneur d'Abbeville, laquelle est décédée le 1^er^ jour d'aoust 1584.

« Plus : .

« Cy gist le corps de Messire François de S^t^-Blimont, luy vivant seig^r^ dud. lieu et de Gouy, Cahon, Longavesne, baron d'Ordre et guidon de 50. hommes d'arme de la compagnie de André de Bourbon, s^r^ de Rubenpré, gouverneur d'Abbeville, lequel est décédé le 18 8^bre^ 1600.

« Lad. de Sempy porte d'argent au lion Rempant de sable armé et lampassé de gueules.

« N°. — A la vistre du grand hautel il y a les armes de S'-Blimont et de Cornu accollées. S'-Blimont est à droitte. »

[S'-Blimont : d'or au sautoir engrelé de sable.]

[Cornu : de gueules à l'orle d'argent.]

(Archives du château du Montant.)

## QUESNOY-LE-MONTANT.

M. Lennel de La Farelle possède également une consultation manuscrite, en date du 7 avril 1761, signée Moisnel, doyen des avocats d'Amiens, et adressée à la fabrique paroissiale du Quesnoy-le-Montant et au curé, à propos d'un exploit d'assignation adressé aussi au curé et aux marguilliers du Quesnoy, à la requête du Maréchal prince de Soubise, seigneur du Quesnoy. Dans cette consultation, on fait observer qu'il est dit dans l'exploit que la seigneurie de l'église paroissiale fut vendue par M. de Liembrune au prince de Soubise, et que le blason dudit prince est sur trois vitres (*sic*) du chœur de l'église paroissiale du Quesnoy, aussi bien que sur le dehors et le dedans des murailles de la chapelle Saint-Sulpice.

Ce document prouve donc que les armoiries du maréchal de Soubise étaient sur trois vitraux du chœur de l'église du Quesnoy-le-Montant et sur la chapelle Saint-Sulpice.

Cette dernière chapelle, qui est l'objet d'un pèlerinage très fréquenté, se trouve dans le cimetière du Quesnoy-le-Montant, dit cimetière S'-Sulpice, qui est très-éloigné du village.

Dans une très-intéressante notice sur le cimetière S^t^-Sulpice et la paroisse du Quesnoy, présentée par M. de La Farelle à l'une des dernières séances de la Société d'Emulation [1], on relève la note suivante :

« Il n'y a plus trace du blason des Rohan sur les vitraux de l'église, non plus qu'à la chapelle S^t^-Sulpice, où l'écusson du prince de Soubise, reporté sans doute sur la chapelle construite en 1773, devait se trouver extérieurement au-dessus de la porte d'entrée, sur une pierre de 55 centimètres carrés environ, qui est encastrée dans la muraille et maintenue par quatre crampons de fer. Il est facile de se rendre compte que, par sa forme, par ses dimensions, par la place qu'elle occupe au-dessus de la porte d'entrée de la chapelle, cette pierre, dont un ciseau, ou révolutionnaire ou terrorisé, a fait une surface plane, portait jadis en relief un écusson, dont une ligne courbe se voit encore, etc. »

*Montreuil, novembre 1903.*

NOTE ADDITIONNELLE A LA P. 293, LIGNE 36. — D'après le Cartulaire d'Argoules, la famille de Fretin (ou Fertin) acquit la seigneurie de Vron-Ponthieu par l'alliance de Flour de Fretin, 2^e^ du nom, avec dame Nicole Groul, héritière de Vron et Hémencourt, sœur de Jean Groul, escuier, s^r^ desdits lieux, mort sans suite vers 1560. (f° 138 v°.)

NOTE ADDITIONNELLE A LA P. 301, LIGNE 21. — L'écu de Soyecourt se voit aussi dans l'église de Regniérécluse,

1. Cf. Bull. de la Soc. d'Émul., 1904, pp. 283-295; et tirage à part, *Le Cimetière S^t^ Sulpice et la paroisse du Quesnoy le-Montant*; Abbeville, 1905, 15 pp. in-8.

sur le prie-Dieu d'un gentilhomme agenouillé, (statuette du XV^e^ siècle, chêne), accompagné de son patron, S^t^ Jean Baptiste. C'est évidemment Jean II de Soyecourt, qui vivait vers 1500. J'ai mentionné ce groupe dans *la Picardie historique et monumentale, Canton de Rue* (sous presse), mais j'ai oublié de signaler ce prie-Dieu armorié et de dire que ce groupe et plusieurs autres de la même église sont des débris d'un ancien rétable.

# ÉTUDE STATISTIQUE

## Sur les effets de la loi de Recrutement du 15 juillet 1889

*dans la Subdivision d'Abbeville*

PAR

**M. F. de MONTESSUS de BALLORE**

Chef d'escadrons d'artillerie hors cadre

Commandant le bureau de Recrutement d'Abbeville

*Membre correspondant*

## PRÉAMBULE

Les registres matricules des bureaux de recrutement fournissent sur la plus grande partie de la population masculine de 20 à 45 ans une foule de renseignements, dont la mise en œuvre par une statistique scrupuleuse, autant que prudente, peut donner pour une subdivision de région des résultats intéressants d'ordre varié : constitution physique et état sanitaire général, conditions sociales relatives, marche de la population et de la natalité, phénomène moderne de l'exode des campagnes aux villes, répartition des professions, etc..., mais avant tout résultats pratiques de la loi de recrutement du 15 juillet 1889.

Ce dernier point de vue est d'une importance capi-

tale au moment même où les pouvoirs publics se préparent à substituer à cette loi, dont la caractéristique est de mitiger les exigences de la défense nationale par des dispenses de deux années de service sur trois — dispenses regardées jusqu'à présent comme nécessaires tant aux familles pauvres ou éprouvées par la mort de leur chef qu'aux intérêts généraux de la société — à substituer, dis-je, à cette loi où l'impôt du sang n'est pas égal pour tous, une nouvelle loi, qui établira un service militaire plus court, deux ans seulement, mais pesant également sur tout le monde.

Une telle loi suppose une solide organisation des cadres inférieurs, de façon à compenser en quelque mesure la diminution d'esprit militaire et de discipline qui ne peut manquer de résulter d'un plus court passage par la caserne, et c'est bien le moment de faire une étude sur les effets de la loi de 1889, en application depuis 14 ans. Ses défauts, si elle en présente, et ses qualités ne sauraient échapper à une statistique roulant sur les 14 classes qui l'ont subie et la subissent encore. Ce travail porte sur les classes de 1889 à 1898. Il était inutile de s'étendre au delà, tant avant qu'après, puisque avant les hommes étaient assujettis à une autre loi et que la classe 1899 n'est pas encore libérée du service actif. Ces dix classes ont fourni à la subdivision d'Abbeville 14,987 hommes, 15,000 en nombres ronds, chiffre largement suffisant pour que les différentes anomalies particulières à chaque classe disparaissent fondues et éliminées dans l'ensemble.

La subdivision d'Abbeville comprend les arrondissements d'Abbeville et de Doullens, 3e Division d'infanterie, 2e Corps d'armée.

Ceci posé, on va successivement passer en revue les résultats qu'a pu mettre en lumière, pour ce territoire restreint, la statistique appliquée à ces dix classes, 1889-1898. Les tableaux sur lesquels elle est basée ont été tirés des registres matricules et des listes de tirage, et sont rejetés à la fin du travail, où chacun pourra les vérifier et les consulter pour asseoir son jugement sur les conclusions exposées dans le texte.

## I. — Mouvement de la population masculine de 20 ans.

Le premier document officiel établi pour la formation d'une classe est la liste de tirage, où s'inscrivent par cantons tous les jeunes gens qui y sont nés jusqu'au 31 décembre de l'année correspondante, ou qui y sont domiciliés. C'est donc là une population dont la plus grande partie est indigène, mais dont une faible fraction provient d'ailleurs.

Si l'on compare les nombres d'inscrits par périodes triennales, on voit de suite qu'il a augmenté de 7,61 0/0 de sa valeur de la première période 1889-92 à la seconde 1893-95, mais qu'à partir de cette époque il s'est mis à diminuer de 6,64 0/0 de cette seconde valeur à la troisième période 1896-98, et encore des 2,66 0/0 de cette troisième valeur à la quatrième période 1899-1901. C'est finalement pour celle-ci une diminution des 14,84 0/0 de la valeur maximum correspondant à la deuxième période 1893-95.

Cette période éminemment favorable s'explique par la guerre de 1870, qui a été évidemment accompagnée

et suivie d'une dépression dans le pays, mais la nation s'est vite et vigoureusement reprise et la natalité a suivi ces fluctuations et finalement s'en est avantageusement ressentie. Puis bientôt les causes générales qui produisent depuis longtemps une diminution continue, on ne dit pas constante, de la natalité française ont repris le dessus et ont continué à se faire sentir. Toutefois si l'on s'en rapporte aux chiffres précédents, cette diminution semblerait s'atténuer, puisqu'elle est successivement passée de 6,64 à 2,66 0/0 de la valeur immédiatement précédente. Mais il est assez délicat de porter un jugement ferme sur cette question. D'abord la liste de tirage ne représente pas exactement la population indigène, et d'autre part on peut supposer que la diminution plus rapide de 6,64 0/0 après le maximum est due à un réveil des causes générales de diminution de la natalité d'autant plus brusque et accentué que l'augmentation, expliquée plus haut, avait été plus rapide. On est, croit-on, en droit de penser que la natalité doit suivre une marche à peu près parallèle à celle des listes de tirage, les échanges devant sensiblement se compenser de subdivision à subdivision, ou tout au moins s'opérer d'une façon proportionnelle sur les différentes classes. Enfin si un certain nombre de familles se transportent à Paris et y domicilient légalement leurs enfants mâles, par contre la subdivision d'Abbeville reçoit de cette ville un nombre notable d'enfants assistés de la Seine qui y restent, plus de 50 en 1903 par exemple. Bref la complexité des causes est telle qu'on peut dire seulement que d'après les listes de tirage la natalité diminue, mais on ne saurait affirmer que cette diminution elle-même tende à

s'atténuer, ce qui serait si fort à désirer devant la très rapide augmentation de la natalité des nations rivales voisines dont les frontières nous enserrent.

## II. — Marche des pertes militaires sur les listes de tirage.

Ces pertes résultent de rares décès entre la formation de ces listes et l'incorporation et principalement des exemptions prononcées par les conseils de révision pour défectuosités physiques. Comme on sait, ces exemptions roulent non seulement sur les hommes de la classe, mais sur les ajournés des deux classes précédentes. Ces dernières exemptions étant reportées sur les listes matricules de ces deux classes, l'étude actuelle n'atteindra que les exemptions au conseil de révision d'hommes de la classe correspondante, qui, elles au contraire, ne figurent pas sur les listes matricules.

Il est inutile de tenir compte ici des décès ; ils sont en nombre infime, et ne donneraient pas d'autres résultats que ceux connus par les tables de mortalité.

Les pertes par exemptions tendent à diminuer. Elles ont été par périodes triennales successives de 11,82, — 9,14, — 8,89, et 8,98 0/0 de l'effectif inscrit sur les listes de tirage. Cela ne signifie point du tout, comme on pourrait le croire au premier abord, que la population de la subdivision gagne en force ou que les infirmités et les imperfections diminuent. Cela tient uniquement à ce que les conseils de révision admettent de plus en plus des jeunes gens qu'ils auraient

autrefois éliminés sans hésitation, parce que les exigences militaires du pays restent les mêmes ou augmentent pour une population en décroissance.

De 1889 à 1898 les exemptions au conseil de révision sur les classes ont été de 10,14 0/0 de l'effectif inscrit.

Les exemptions sur la classe prononcées au conseil de révision, et non inscrites sur les registres matricules, roulent presque exclusivement sur des imperfections d'ordre physique, malformations, infirmités corporelles ou sensorielles, etc., mais ne sont que rarement prononcées pour des maladies organiques ou constitutionnelles. Dans ces derniers cas les conseils préfèrent recourir à l'ajournement qui réserve pour l'avenir les intérêts militaires du pays. Il en est de même pour le défaut de taille qui peut disparaître ultérieurement.

Jusqu'à présent cette plus grande indulgence progressive des conseils de révision ne parait pas s'être trop défavorablement répercutée sur le nombre des réformes prononcées au corps, nombre qui a très peu varié pendant la période considérée ici. Cela tient justement à ce que les exemptions du conseil de révision ne portent pour ainsi dire pas sur les maladies des hommes de la classe, mais seulement sur celles des ajournés. D'ailleurs, en l'état actuel des choses, la rapidité de leurs opérations ne leur permettrait guère de se prononcer en toute connaissance de cause sur un aussi grand nombre d'hommes. Mais il semble bien qu'on ne pourrait aller plus loin dans cette voie sans grever inutilement le budget de voyages superflus du domicile aux garnisons et *vice-versa*.

## III. — **Immatriculation.**

L'immatriculation de la classe porte sur les jeunes gens non exemptés au conseil de révision.

Elle a donné dans la subdivision d'Abbeville une moyenne annuelle de 1352 hommes de 1878 à 1888, de 1344 de 1889 à 1898, et de 1324 de 1899 à 1901, accusant ainsi une diminution finale de 2,07 °/₀ de sa première valeur. Cela concorde avec la diminution de la population domiciliée, et il fallait s'y attendre. Mais le maximum, conséquence de la guerre de 1870, a disparu noyé dans les périodes plus longues. En d'autres termes ce maximum n'a fait que compenser le déficit de l'année terrible sur les naissances.

## IV. — **Répartition de la population suivant l'habitat et la profession.**

On définit ici la ville par une population de plus de 5,000 âmes, ou par le fait d'être un arrondissement. Ceci posé, la subdivision d'Abbeville donne les résultats moyens ci-dessous relatifs aux effectifs incorporés.

| | | |
|---|---|---|
| Habitat. | Campagnards. | 83,98 °/₀ |
| | Citadins. . . | 16,02 °/₀ |
| Professions. | Agricoles . . . . . | 42,97 °/₀ |
| | Ouvriers . . . . . | 50,67 °/₀ |
| | Libérales (ou sans profess.). | 6,36 °/₀ |

Ces chiffres ne subissent que des variations annuelles sans grande importance, en tout cas sans

loi systématique définie, augmentation ou diminution. Ce seraient donc ce qu'on pourrait appeler les constantes sociales de la subdivision.

## V. — Résultats militaires de l'incorporation.

Par rapport à l'effectif immatriculé, on a en moyenne :

1° 27,32 °/₀ d'hommes d'un an et de deux ans. La distinction n'a pas été faite, les hommes de deux ans provenant d'ajournements, et n'étant qu'en petit nombre.

2° 42,99 °/₀ d'hommes de trois ans, y compris les engagés volontaires pour trois ans, mais non rengagés ; ces engagements ne préjugent rien en effet sur le goût militaire, car ils sont le plus souvent contractés pour en finir plus vite avec les obligations du service et entreprendre plus tôt une carrière ou un métier en toute liberté d'essor.

3° 4,25 °/₀ d'engagés volontaires pour 4 et 5 ans et de rengagés.

Au total 81,56 °/₀ d'incorporés sur les effectifs immatriculés, soit un peu plus des 4/5, car nous ne considérons pas les auxiliaires comme entrant réellement dans l'armée, encore qu'ils soient destinés à rendre en temps de guerre des services non négligeables.

## VI. — Pertes à l'incorporation.

Elles comprennent par rapport à l'effectif immatriculé :

1° Ajournés des deux classes précédentes ou hommes de la classe réformés dans le mois qui suit l'incorporation . . . . . 3,81 °/₀
2° Les auxiliaires . . . . . 14,63 °/₀

Au total. . . 18,44 °/₀

On étudiera plus loin ces pertes en détail.

## VII. — **Pertes sur l'incorporation pendant le service.**

Les pertes pendant le service sont assez faibles, 4,54 °/₀, seulement, ce qui montre que la porte de la caserne est assez bien fermée aux malingres et aux malades. Par un hasard curieux, elles compensent juste les engagements à long terme, simple coïncidence sans conséquences pratiques ou théoriques.

## VIII. — **Tuberculose.**

Les listes matricules permettent de faire une étude assez serrée sur la tuberculose parmi la population mâle de 20 à 21 ans et dans l'armée.

Sauf dans les cas avérés et tout à fait patents, les conseils de révision n'exemptent pas pour tuberculose. Ils ajournent et ne se prononcent qu'à la deuxième ou à la troisième année. Encore y mettent-ils une certaine discrétion en cachant la terrible maladie sous les euphémismes de « bronchite spécifique », de « faiblesse », ou « d'extrême faiblesse », etc. En tout cas, si ce ne sont pas de véritables tuber-

culeux, ce sont du moins des candidats, malheureusement bien préparés, à la phtisie pulmonaire ou autre. Il y a évidemment là un élément d'imprécision qui ne laisse pas que de laisser planer un certain doute, un certain discrédit sur cette statistique. Mais les documents utilisés ne permettent pas de faire mieux ; on reviendra sur cette première impression en constatant que les commissions de réforme sont beaucoup plus franches, et aussi plus rigoureuses. Opérant plus posément que ne peuvent le faire, faute de temps, les conseils de révision, elles éliminent presque complètement la tuberculose de la caserne. Quoiqu'il en soit, et ces réserves faites, voyons ce que la statistique peut apprendre sur les particularités de cette affection pour la population mâle de 20 ans dans la subdivision d'Abbeville.

Les considérations qui suivent s'appliquent indistinctement aux ajournés ultérieurement exemptés, aux réformés dans le premier mois de l'incorporation et aux auxiliaires, soit à la fraction 18,44 °/₀ de l'effectif immatriculé.

### a. — *Influence de l'habitat sur la tuberculose à l'incorporation.*

33,83 °/₀ pour les campagnards contre 32,24 °/₀ pour les citadins, relativement à la portion 18,44 °/₀ de l'effectif immatriculé. En fait le tiers des pertes à l'incorporation est attribuable à la tuberculose. La faible différence en faveur des citadins peut être considérée comme pratiquement négligeable, ou bien, si l'on veut, être attribuée à une hygiène un peu meilleure à la ville, à une nourriture plus soignée et plus

régulière, à la plus grande proximité des soins médicaux, etc. Il faudrait une statistique plus étendue qui confirmerait cette inégalité, ou l'atténuerait encore.

*b. — Influence de la profession sur la tuberculose à l'incorporation.*

La tuberculose entraîne 29,77 °/₀, 35,03 °/₀, et 36,60 °/₀ des pertes respectives sur les cultivateurs, les ouvriers et les sans profession ou de professions libérales. Si l'on admet l'égalité pour ces deux dernières catégories, soit une moyenne de 35,82 °/₀, on voit que cette maladie, si peu affectée par l'habitat, l'est beaucoup plus par la profession, puisque les ouvriers agricoles lui paient un tribut 1,20 fois plus faible que les hommes de toutes autres professions ensemble. La vie au grand air au regard de celle dans l'atmosphère confinée des ateliers et des salles d'études, ainsi que la mutuelle contamination, sont la cause manifeste et indéniable de cette différence trop marquée pour être fortuite.

*c. — Tuberculose à la caserne.*

On a vu plus haut que grâce au mécanisme du fonctionnement de la loi sur le recrutement et à la sévérité des commissions de réforme, la tuberculose était presque éliminée de l'armée. Et en effet les °/₀ précédents tombent à 1,55 °/₀ de l'effectif incorporé. C'est malheureusement encore trop.

*d. — Tuberculose sur l'effectif immatriculé, ayant servi ou non.*

INFLUENCE DE L'HABITAT.

En combinant les résultats précédents, on arrive aux résultats globaux suivants et relatifs à l'effectif immatriculé : 7,18 °/₀ des campagnards, contre 7,69 °/₀ de citadins.

Il y a renversement du sens du phénomène par rapport à l'élimination faite à l'incorporation, tout en se rapprochant encore beaucoup de l'égalité. Ou bien il faut conclure à l'égalité dans les deux cas, ou bien si dans le premier on admet les causes qui ont rendu les citadins moins accessibles à la tuberculose et qu'on a sommairement énumérées, il faut supposer dans le second que les campagnards, une fois encasernés et reprenant l'avantage, sont moins déprimés que les autres par le brusque changement de vie et de régime, et bénéficient au quartier d'une relative provision de résistance qu'ils ont acquise en plein air. On laisse à de plus compétents le soin de décider sur cette délicate question, s'en tenant ici à des constatations numériques.

INFLUENCE DE LA PROFESSION.

Les °/₀ pour chaque genre de profession deviennent ici respectivement 5,40 — 7,87 et 8,23 pour les ouvriers agricoles, les ouvriers proprement dits et les sans profession ou de professions libérales. Comme précédemment ces derniers sont encore plus sujets à la tuberculose que les ouvriers, mais la différence est

assez faible pour laisser conclure à l'égalité pratique, soit 8,05 °/₀. Le rapport 1,20 de tout à l'heure devient 1,49. C'est là véritablement le chiffre qui représente le bénéfice des professions agricoles sur toutes les autres.

## IX. — **Pertes par toutes causes sur l'effectif incorporé pendant le service.**

Ces pertes passent successivement de 2,86 °/₀ à 1,16 et à 0,52 °/₀ pendant la première année de service, pendant la seconde et au delà respectivement, résultat qu'il était facile de prévoir *a priori* par l'accoutumance et l'entraînement progressifs. Les campagnes lointaines, comme celle de Madagascar par exemple, ne se sont sensiblement point répercutées sur cette marche favorable avec le temps de service, quoique n'y aient participé que d'anciens soldats, volontaires ou tirés au sort, en tout cas, soigneusement séligés. C'est aussi que chaque subdivision n'y a envoyé qu'un fort petit nombre d'hommes.

## X. — **Engagés volontaires de 4 et 5 ans et rengagés. — Influence de l'habitat et de la profession.**

Ces hommes ne représentent que 4,25 °/₀ de l'effectif incorporé, chiffre vraiment bien faible s'il doit rester tel avec une loi de recrutement de deux ans.

Cette proportion a peu varié de 1889 à 1898.

Les engagés volontaires de 4 et 5 ans et les rengagés se répartissent comme il suit par rapport à l'habitat et la profession et relativement aux °/₀ respectifs :

7,83 fois moins de campagnards que de citadins,

1,34 fois plus d'ouvriers que de cultivateurs,

3,13 fois plus de jeunes gens sans profession ou de professions libérales que de cultivateurs et d'ouvriers ensemble.

Le goût du métier militaire serait donc près de huit fois plus grand chez les citadins que chez les campagnards à qui manque la vue attrayante de l'uniforme sur la jeunesse, et plus de trois fois plus grande pour les jeunes gens sans profession ou de professions libérales par rapport à ceux de métiers manuels. Le goût militaire, on ne dit pas le patriotisme, car on ne s'engage guère par pur amour du pays, serait donc un fruit de l'instruction.

## XI. — **Pertes réelles sur l'incorporation.**

L'armée perd sur la population masculine de 20 ans 10,14 °/₀ sur les listes de tirage, plus 18,44 sur les listes matricules ou 16,87 °/₀ sur les listes de tirage, au total 27,01 °/₀, presque le tiers des jeunes gens. Ce chiffre est vraiment considérable et devra être envisagé par le législateur de la loi de deux ans.

## XII. — **Exode des campagnes à la ville.**

Cette tendance moderne, si regrettée par les agriculteurs directement intéressés, et aussi par les

économistes, les sociologues et même les moralistes, fait perdre 14,48 % des habitants de la campagne au profit des villes dans les arrondissements d'Abbeville et de Doullens. Elle n'a que peu varié pendant la période considérée de 1889 à 1898. On peut ajouter ce détail que Paris entraine à lui seul environ le cinquième des changements de domicile de la campagne à la ville.

### a. — *Influence de la profession sur la dépopulation des campagnes.*

La dépopulation des campagnes au profit des villes est 2,65 fois et 1,70 fois plus grande pour les jeunes gens sans profession ou de professions libérales que pour les cultivateurs et les ouvriers proprement dits respectivement, tandis qu'elle n'est que 1,58 plus grande pour les ouvriers que pour les cultivateurs. C'est dire que sensiblement elle augmente dans le même rapport des agriculteurs aux ouvriers et de ceux-ci aux sans profession ou de professions libérales. Il serait oiseux d'épiloguer sur un résultat qui a évidemment pour cause principale les facilités plus ou moins grandes qu'offrent les villes à l'exercice des diverses professions, étant bien clair qu'un cultivateur par exemple doit changer de métier s'il se fait citadin et qu'un avocat ne peut guère exercer à la campagne.

### b. — *Influence du métier militaire sur la dépopulation des campagnes.*

La dépopulation des campagnes au profit des villes a été si généralemeet considérée comme un effet

direct du métier militaire par presque tous les publicistes, que c'en est devenu un lieu commun, qu'il y a, précisement pour cela, lieu d'examiner de très près.

La première apparence confirme le fait : 8,31 °/₀ des hommes des services auxiliaires, c'est-à-dire n'ayant pas fait de service militaire, passent de la campagne à la ville, contre 11,07 °/₀ des anciens soldats. Mais la différence de 2,76 °/₀, et qui représente le résultat de l'influence du service sur ce phénomène, est bien plus faible qu'on s'y serait attendu à écouter les récriminations des écrivains à cet égard. Il est vrai que ces chiffres sont légèrement inférieurs à la réalité probable, aussi bien que leur résultat total de 14,48 °/₀, puisque d'une part ou ne suit pas les hommes au delà de 45 ans, que surtout on ne tient pas compte des non immatriculés dont les changements de domicile ne sont pas notifiés au recrutement, et qu'enfin les dernières classes n'ont pas encore donné tout leur contingent. Il y a toutefois beaucoup de chances pour que ces chiffres soient affectés d'erreurs proportionnelles, et d'ailleurs force est bien de se contenter ici de cette hypothèse. Cette manière de voir est confirmée par ce fait que 58,12 °/₀ des changements de domicile de la campagne à la ville s'effectuent dans l'année qui suit la libération, 25,07 °/₀ dans la seconde, ne laissant ainsi que 16,81 °/₀ aux années suivantes. En définitive, l'erreur, sensible pour les classes 1898 et 1897, est sûrement négligeable pour les autres. En tout cas cette erreur en moins sur les effets du métier militaire dans le sens favorable à son influence sur la population des campagnes est très probablement compensée, et au delà, par l'erreur en sens inverse résultant de ce qu'on n'a pu

tenir compte des changements de domicile des non immatriculés, ni de ceux des ajournés exemptés. Il résulte de ces remarques que le seul résultat vraiment erroné est celui de la perte totale, 14,48 °/₀, des campagnes au profit des villes, et c'est celui qui nous importe le moins ici. Mais il ne peut l'être de beaucoup. En tenant compte des relations constatées, on arrive à le supposer égal à 16 °/₀ environ.

L'accusation portée par l'opinion publique contre le service militaire, comme cause prédominante de la dépopulation des campagnes, provient, au moins en partie de ce que les anciens soldats. qui de campagnards se font citadins, effectuent en majeure partie ce changement d'habitat au moment même de leur libération, ou peu de temps après. Aussi le phénomène saute-t-il aux yeux de tout le monde, tandis qu'il passe tout à fait inaperçu pour les hommes qui font ce changement d'habitat sans avoir servi.

Le temps moyen après la libération au bout duquel le changement de domicile de la campagne à la ville s'effectue, amène quelques réflexions intéressantes. Il diminue avec le temps de service, accentuant ainsi l'influence du service militaire. Ce temps est de 2 ans 49, et de 2 ans 65 pour les hommes d'un an et de deux ans respectivement — moyenne 2 ans 57, — de 1 an 89, pour ceux de trois ans, 1 an 65 au delà. L'ancien soldat se résout donc d'autant plus facilement à se faire citadin qu'il a été plus longtemps au service. Il est bien entendu d'ailleurs que dans tous ces calculs on a soigneusement éliminé les quelques changements de la ville à la campagne et les changements en sens inverse qui n'ont pas été maintenus. Dès lors on voit que plus l'ancien soldat a séjourné à

la caserne et par conséquent, le plus souvent du moins, habité la ville, plus il y a contracté de fréquentations et de connaissances qui lui facilitent d'autant plus aussi l'obtention d'un emploi ou le moyen de s'y faire une position, et plus ses habitudes nouvelles lui ont fait oublier, renier et détester celles de la campagne. Plus âgé aussi, il est plus affranchi de la tutelle familiale qui pourrait le retenir aux champs et doué de plus d'initiative personnelle, disposition que le métier militaire n'a pas dû laisser que de développer dans une certaine mesure.

Mais d'autre part si la proportion des hommes devenus citadins croît avec le temps de service, le rapport du nombre de ceux qui, pour un même temps de service, changent de la campagne à la ville dans la première année après la libération au nombre total de ceux qui ont changé, ce rapport, dis-je, décroît au contraire avec le temps de service. Il passe successivement de 2,11 à 1,69 et à 1,65 pour une, deux années de service, et au delà respectivement. C'est-à-dire que moins l'homme a servi, moins il se fait citadin en nombre, mais en plus grande proportion dans l'année qui suit sa libération. Il se jette les yeux fermés dans la ville, dont il n'a encore fait qu'entrevoir les plaisirs (?), tandis que le soldat plus ancien y met plus de résolution, et en même temps, d'après ce qui précède, plus de réflexion raisonnée. Bref il y a dans ce phénomène d'aspect complexe des considérations psycho-sociologiques assez malaisées à débrouiller. L'accoutumance et la force de l'habitude fixent à la ville les soldats anciens, la passion et l'attrait des plaisirs encore à peine soupçonnés y attirent ceux qu'un court passage à la ville ne leur a pas donné le

temps de savourer. C'est tellement vrai que le retour à la campagne se produit bien plus rarement pour les soldats de long service que pour les autres, quand les uns ou les autres ont pris domicile à la ville.

En fin de compte l'influence réelle et effective du service militaire sur la dépopulation des campagnes reste faible au regard des causes générales, les chiffres sont là pour l'attester.

## XIII. — **Criminalité. — Influence de l'origine, de l'habitat et de la profession.**

Quelques conséquences relatives à la criminalité se dégagent facilement de l'étude des listes matricules, encore que les condamnations infligées à des hommes y figurant n'y soient pas sûrement toutes inscrites, l'état civil des intéressés n'étant pas toujours connu. N'importe, la marche générale du phénomène n'en ressortira pas moins avec évidence, les erreurs ne se reportant que sur la valeur chiffrée et non sur le sens des proportions relatives en raison du grand nombre des hommes soumis à la statistique.

Qu'il s'agisse d'origine ou d'habitat, la criminalité est plus grande à la ville qu'à la campagne, résultat d'ailleurs bien connu. Dans l'un et l'autre cas le citadin est respectivement 1,62 et 1,35 fois plus criminel que le campagnard, c'est-à-dire que la criminalité du campagnard devenu citadin devient 1,20 fois plus grande, fait non moins souvent signalé.

Quant à l'influence de la profession, on voit que les cultivateurs sont 1,27 fois moins criminels que les

ouvriers, et 1,68 fois plus que les sans profession ou les membres des professions libérales, et que de leur côté ceux-ci le sont 1,32 fois moins que les ouvriers. Là se manifeste nettement l'influence favorable et bien connue aussi de l'instruction.

Mais un résultat qui ne paraît pas avoir été signalé, à ma connaissance du moins, est l'heureuse influence du métier militaire pour diminuer la criminalité. En effet il ressort des tableaux que ceux qui ont fait du service et n'ont subi de condamnations que pendant et après, mais non avant l'incorporation, sont 2,27 fois moins nombreux proportionnellement que ceux qui en ont subi sans avoir fait de service. Ce rapport assez considérable représente l'influence favorable de la discipline à l'armée, des enseignements moraux qui y sont donnés, et des exemples reçus. Loin d'être un lieu de perdition la caserne apparaît ainsi clairement comme un milieu moralisateur, résultat grandement de nature à calmer les craintes des familles de voir leurs enfants s'y contaminer moralement. Il était fort intéressant de mettre ce résultat en pleine lumière.

Le coefficient de criminalité des arrondissements d'Abbeville et de Doullens est de 3,58 °/₀ pour la population masculine immatriculée.

*Rapport sur le mémoire de* M. F. DE MONTESSUS DE BALLORE, *chef d'escadron d'artillerie hors cadre, ayant pour titre « Etude statistique sur les effets de la loi de recrutement du 15 juillet 1889, dans la subdivision d'Abbeville »,* par M. LAUSSEDAT.

L'auteur, commandant du bureau de recrutement de cette subdivision, a pensé que l'étude des effets de la loi qui a été en vigueur pendant 14 ans devait avoir de l'intérêt à la veille de la promulgation de celle qui établira un service militaire plus court, supprimant les dispenses et écartant la considération de ce que l'on avait qualifié d'intérêts primordiaux de la société, devant le besoin d'égalité absolue de l'époque présente.

Son travail porte sur les classes de 1889 à 1898, la classe 1899 n'étant pas encore libérée au moment où il a été entrepris. Ces 10 classes ont fourni à la subdivision d'Abbeville un contingent de 15,000 hommes en nombres ronds, et les éléments de la statistique envisagée par l'auteur sont extraits des registres matricules et des listes de tirage.

Parmi les points de vue assez nombreux auxquels il s'est placé successivement, nous citerons les suivants dont il convient d'ailleurs de remarquer que plusieurs sont indépendants de la loi de recrutement :

Mouvement de la population masculine de 20 ans. Répartition de la population suivant l'habitat et la profession. Incorporation. Pertes à l'incorporation et sur l'incorporation pendant le service. Tuberculose. Engagés et rengagés. Exodes des campagnes à la ville. Criminalité.

A propos du mouvement de la population masculine de 20 ans, en comparant les nombres d'inscrits par périodes triennales, on constate ce phénomène, qui mérite d'être signalé, d'une natalité sensiblement plus forte pendant la seconde période, que l'on peut vraisemblablement attribuer à un réveil du patriotisme après la guerre de 1870-71, mais qui n'a malheureusement pas persisté, la diminution déjà constatée antérieurement, ayant reparu pendant les deux périodes suivantes.

En admettant qu'il faille 5,000 habitants pour constituer une ville, il y aurait dans la subdivision d'Abbeville 16 °/₀ de citadins contre 84 °/₀ de campagnards, comprenant d'ailleurs un grand nombre d'ouvriers dans les usines éloignées des villes, dont le total serait de 51 °/₀ avec ceux des villes, celui des agriculteurs étant de 43 °/₀ et celui des professions libérales de 6 °/₀ environ.

Les pertes à l'incorporation, dues à diverses causes, sont assez sensibles, de 18 °/₀ ; mais celles sur l'incorporation pendant le service sont, au contraire, minimes, 4,5 °/₀, ce qui prouve que les malingres ont été soigneusement éliminés par les conseils de révision et surtout par les commissions de réforme.

En ce qui concerne la tuberculose, l'auteur, après avoir étudié l'influence de l'habitat et celle de la profession sur l'ensemble du contingent, constate, en arrivant aux immatriculés que, grâce au mécanisme du fonctionnement de la loi de recrutement et à la sévérité des commissions de réforme, le nombre des sujets atteints par cette dangereuse maladie était assez restreint.

Un fait important à signaler, à propos de la santé,

consiste dans la diminution sensible des pertes subies par l'effectif incorporé d'année en année. Ainsi, pour les jeunes soldats recrutés dans la subdivision d'Abbeville, ces pertes ont été successivement de 2,86 °/₀ la première année, de 1,16 °/₀ la seconde et enfin de 0,52 °/₀ seulement la troisième.

Les engagements volontaires de 4 et de 5 ans et les rengagements n'atteignent en tout que 4,25 °/₀ de l'effectif incorporé, c'est-à-dire un chiffre bien faible, s'il doit rester le même avec une loi de recrutement de deux ans qui suppose, comme l'a fait remarquer l'auteur au début de son travail, « une solide organisation des cadres inférieurs, de façon à compenser en quelque mesure la diminution d'esprit militaire qui ne peut manquer de résulter d'un plus court passage à la caserne. »

Deux questions, l'une démographique et l'autre d'ordre moral, sont examinées avec soin à la fin de ce mémoire.

La dépopulation des campagnes au profit des villes doit-elle être considérée comme un effet direct du métier militaire ?

La criminalité étant sûrement plus grande dans les villes que dans les campagnes, l'esprit militaire y contribuerait-il ? ou les jeunes soldats venus de la campagne se pervertiraient-ils à la caserne ?

La première de ces deux questions, résolue par l'affirmative par la plupart des publicistes, n'est confirmée que dans une assez faible proportion par les données de la statistique, puisque 8,21 °/₀ des hommes n'ayant pas fait de service militaire passent de la campagne à la ville, contre 11,07 °/₀ d'anciens soldats.

Le phénomène si regrettable de l'exode des cam-

pagnes à la ville est donc bien plus complexe, et il est produit par d'autres causes que celle de la fréquentation temporaire des villes par de jeunes soldats dont les familles continuent à habiter la campagne et qui s'efforcent de les y rappeler.

La réponse à la seconde question est encore plus rassurante. Il est vrai que la criminalité est plus grande dans les villes que dans la campagne, et en ne considérant que ce qui se passe dans la campagne (toujours dans la subdivision d'Abbeville), on constate que les agriculteurs sont plus criminels que les ouvriers, qui le sont plus que les personnes ayant une profession libérale ou sans profession, ce qui témoigne de l'influence de l'instruction sur la moralité.

Mais l'auteur établit, d'un autre côté, très nettement que la discipline contribue aussi à moraliser la jeunesse appelée sous les drapeaux, puisque le nombre des condamnés qui n'ont pas fait de service est deux fois et un quart plus grand que celui des condamnés ayant servi.

Toute cette discussion des effets de la loi de recrutement du 15 juillet 1883 et des questions qui s'y rapportent directement ou indirectement est appuyée de tableaux numériques dressés avec le plus grand soin et parfaitement ordonnés.

Votre rapporteur estime que l'auteur a fait preuve à la fois de beaucoup de sagacité, et d'un excellent esprit, il a l'honneur de vous proposer de lui attribuer une mention très honorable. (*Prix Monthyon, statistique.*)

(*Comptes rendus de l'Académie des sciences, séance du 21 décembre 1903, p. 1109.*)

I. — *Listes de tirage.*

| Classes..... | 1889 | 90 | 91 | 92 | 93 | 94 | 95 | 96 | 97 | 98 | 99 | 1900 | 01 | Moyenne 1889 à 1898 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Inscrits..... | 1635 | 1512 | 1312 | 1550 | 1643 | 1523 | 1418 | 1490 | 1406 | 1498 | 1468 | 1340 | 1469 | 1469 |
| Exemptions..... | 9.48 | 13.49 | 14.33 | 10.00 | 10.65 | 5.98 | 10.79 | 8.46 | 6.33 | 11.88 | 7.77 | 9.70 | 9.47 | 10.14 |

II. — *Listes matricules.*

| Classes..... | 1878 | 79 | 80 | 81 | 82 | 83 | 84 | 85 | 86 | 87 | 88 | 89 | Moyenne 1889 à 1898 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Inscrits ..... | 1307 | 1480 | 1295 | 1161 | 1363 | 1348 | 1398 | 1381 | 1559 | 1338 | 1345 | 1383 | 1344 |

| Classes..... | 1890 | 91 | 92 | 93 | 94 | 95 | 96 | 97 | 98 | 99 | 1900 | 01 | Moyenne 1878 à 1901 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Inscrits..... | 1308 | 1094 | 1375 | 1468 | 1442 | 1277 | 1364 | 1407 | 1320 | 1355 | 1210 | 1408 | 1348 |

III. — *Résultats militaires.*

| | Classes..... | 1889 | 90 | 91 | 92 | 93 | 94 | 95 | 96 | 97 | 98 | Moyennes |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| (1) | Non incorporés (exemptés, réformés dans le premier mois, décédés)..... | 2.70 | 3.45 | 2.74 | 2.91 | 5.59 | 7.52 | 2.82 | 3.22 | 4.34 | 2.80 | 3.81 |
| | Hommes de 1 an et de 2 ans..... | 22.10 | 21.50 | 29.30 | 28.01 | 36.69 | 25.45 | 28.70 | 28.10 | 24.66 | 27.61 | 27.32 |
| | Hommes de 3 ans (appelés et engagés volontaires)..... | 40.60 | 52.20 | 44.60 | 53.30 | 41.50 | 46.55 | 54.80 | 52.50 | 52.52 | 52.50 | 49.99 |
| | Engagés pour 4 et 5 ans. Rengagés..... | 5.21 | 3.82 | 3.66 | 3.93 | 4.43 | 4.86 | 4.94 | 3.89 | 3.84 | 3.94 | 4.25 |
| | Hommes ayant fait du service..... | 67.90 | 77.50 | 77.56 | 85.24 | 82.62 | 76.86 | 88.44 | 84.49 | 81.02 | 84.80 | 81.56 |
| | Hommes des services auxiliaires..... | 11.42 | 19.05 | 19.70 | 11.85 | 11.79 | 15.62 | 8.74 | 12.29 | 14.64 | 13.15 | 14.63 |
| (2) | Pertes d'effectifs (décès, réformés, désertions). Pendant le 1re année..... | 3.18 | 1.88 | 2.12 | 4.44 | 1.98 | 2.89 | 2.27 | 2.27 | 2.46 | 3.14 | 2.86 |
| | Pendant la 2e année..... | 1.20 | 0.69 | 1.06 | 2.13 | 0.91 | 1.26 | 1.50 | 0.11 | 1.75 | 0.99 | 1.16 |
| | Au delà de la 2e année..... | 0.26 | 0.30 | 0.83 | 1.28 | 0.33 | 0.63 | 0.72 | 0.22 | 0.35 | 0.27 | 0.52 |
| | Engagés pour 4 et 5 ans. Rengagés..... | 7.66 | 4.84 | 4.37 | 4.62 | 5.37 | 4.41 | 5.58 | 4.60 | 4.74 | 4.24 | 5.04 |
| | Pertes d'effectifs incorporés pour toutes causes ..... | 4.64 | 2.87 | 4.01 | 7.85 | 3.22 | 4.75 | 4.49 | 3.59 | 4.56 | 4.40 | 4.54 |
| (3) | Pertes d'effectifs sur la classe (exemptés, réformés, décédés, auxiliaires)..... | 21.80 | 26.15 | 25.41 | 19.56 | 20.02 | 26.30 | 10.72 | 23.31 | 22.74 | 17.64 | 21.37 |

## IV. — *Conditions d'habitat et de professions.*

| | | Classes..... | 1889 | 90 | 91 | 92 | 93 | 94 | 95 | 96 | 97 | 98 | Moyennes |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| (1) | Habitat à l'immatriculation. | Campagnards..... | 90.50 | 89.91 | 89.30 | 76.32 | 73.51 | 83.32 | 84.18 | 81.96 | 79.71 | 91.32 | 83.98 |
| | | Citadins..... | 9.50 | 10.09 | 10.70 | 23.68 | 26.49 | 16.92 | 18.82 | 18.04 | 20.29 | 8.68 | 16.02 |
| | Professions à l'immatriculation. | Agriculteurs..... | 42.91 | 43.10 | 45.24 | 43.78 | 40.48 | 42.40 | 42.30 | 44.54 | 43.92 | 41.19 | 42.97 |
| | | Ouvriers..... | 51.23 | 50.60 | 50.40 | 51.57 | 53.09 | 51.15 | 47.30 | 47.68 | 50.40 | 53.29 | 50.67 |
| | | Sans profession. Professions libérales..... | 5.86 | 6.30 | 4.36 | 4.65 | 6.43 | 6.45 | 10.40 | 7.84 | 5.68 | 5.52 | 6.36 |
| (3) | Engagés volontaires de 4 et 5 ans et rengagés. | Campagnards..... | 4.64 | 2.90 | 3.88 | 2.85 | 2.69 | 3.09 | 4.56 | 3.13 | 3.03 | 2.91 | 3.41 |
| | | Citadins..... | 19.30 | 11.36 | 4.27 | 7.38 | 9.25 | 10.65 | 10.39 | 7.32 | 7.37 | 18.10 | 10.54 |
| | | Agriculteurs..... | 3.10 | 1.95 | 2.02 | 2.32 | 3.18 | 1.31 | 2.78 | 3.10 | 2.10 | 2.76 | 2.46 |
| | | Ouvriers..... | 4.00 | 3.77 | 3.33 | 4.37 | 4.34 | 5.43 | 4.48 | 3.11 | 4.23 | 3.70 | 3.38 |
| | | Sans profession. Professions libérales..... | 32.10 | 16.01 | 15.50 | 14.03 | 13.63 | 16.13 | 20.89 | 13.08 | 15.00 | 20.21 | 17.66 |

## V. — *Tuberculose.*

| | | Classes..... | 1889 | 90 | 91 | 92 | 93 | 94 | 95 | 96 | 97 | 98 | Moyennes |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| (4) | Exemptés, réformés à l'incorporation, auxiliaires, pour tuberculose. | Campagnards..... | 22.50 | 17.60 | 22.71 | 42.71 | 49.51 | 44.76 | 46.41 | 35.81 | 34.71 | 21.53 | 33.83 |
| | | Citadins..... | 8.82 | 27.50 | 80.00 | 41.35 | 22.23 | 51.10 | 21.57 | 35.33 | 26.45 | 8.00 | 32.24 |
| | | Agriculteurs..... | 22.10 | 11.57 | 20.33 | 43.74 | 42.74 | 35.50 | 56.68 | 26.10 | 18.62 | 20.32 | 29.77 |
| | | Ouvriers..... | 26.45 | 22.70 | 29.91 | 43.46 | 49.83 | 46.51 | 35.51 | 38.11 | 32.62 | 25.20 | 35.03 |
| | | Sans profession. Professions libérales..... | 32 20 | 42.60 | 0.00 | 31.21 | 18.75 | 58.83 | 43.70 | 73.34 | 35.32 | 30.00 | 36.40 |
| (2) | Tuberculeux réformés ou décédés pendant le service..... | | 1.30 | 1.18 | 1.06 | 1.71 | 1.73 | 1.53 | 2.71 | 1.48 | 1.58 | 1.25 | 1.55 |
| (5) | Pertes totales par la tuberculose. | Campagnards..... | 5.10 | 4.67 | 6.35 | 8.38 | 9.64 | 11.69 | 6.50 | 8.23 | 7.13 | 4.40 | 7.18 |
| | | Citadins..... | 10.12 | 7.82 | 8.55 | 4.31 | 2.57 | 9.82 | 14.35 | 5.69 | 4.21 | 9.47 | 7.69 |
| | | Agriculteurs..... | 4.50 | 3.90 | 6.07 | 6.15 | 6.36 | 9.27 | 4.80 | 5.05 | 4.37 | 3.49 | 5.40 |
| | | Ouvriers..... | 5.90 | 6.19 | 7.42 | 8.18 | 9.32 | 13.02 | 7.15 | 7.79 | 8.04 | 5.70 | 7.87 |
| | | Sans professions. Professions libérales..... | 7.14 | 6.16 | 0.00 | 10.94 | 3.41 | 4.30 | 22.40 | 11.22 | 10.00 | 6.76 | 8.23 |
| (1) | Perte totale sur la classe par tuberculose..... | | 5.64 | 5.19 | 6.58 | 7.42 | 7.77 | 11.37 | 7.75 | 7.76 | 6.54 | 4.74 | 7.08 |

## VI. - *Dépopulation des campagnes — Campagnards devenus citadins.*

| | | | 1889 | 90 | 91 | 92 | 93 | 94 | 95 | 96 | 97 | 98 | Moyenne |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| (3) | | Agriculteurs | 12.29 | 8.87 | 11.94 | 9.80 | 11.56 | 7.19 | 9.45 | 5.54 | 5.18 | 3.87 | 8.55 |
| | | Ouvriers | 14.12 | 15.21 | 16.85 | 14.38 | 12.90 | 16.59 | 16.25 | 12.18 | 9.31 | 5.27 | 13.32 |
| | | Sans profession. Professions libérales | 51.80 | 25.90 | 16.50 | 28.12 | 26.21 | 18.28 | 23.13 | 19.63 | 15.00 | 12.28 | 22.68 |
| (1) | | TOTAUX | 15.54 | 13.43 | 15.08 | 13.02 | 13.15 | 12.69 | 14.06 | 9.82 | 7.82 | 5.08 | 11.29 |
| (5) | Hommes des services auxiliaires | | 5.51 | 10.00 | 8.35 | 10.43 | 12.14 | 11.76 | 8.93 | 5.35 | 4.86 | 5.80 | 8.31 |
| (6) | Ayant servi — 1 an et 2 ans. | Dans la 1re année après la libération | 4.80 | 2.85 | 4.06 | 3.72 | 5.58 | 1.91 | 3.89 | 5.22 | 4.61 | 5.22 | 4.19 |
| | | En tout | 7.25 | 9.61 | 13.12 | 10.67 | 11.15 | 7.36 | 9.54 | 8.62 | 7.79 | 7.17 | 8.83 |
| | Ayant servi — 3 ans | Dans la 1re année après la libération | 2.83 | 7.74 | 8.20 | 6.42 | 10.66 | 5.82 | 11.73 | 9.22 | 7.04 | 2.60 | 7.23 |
| | | En tout | 3.95 | 14.66 | 20.50 | 14.61 | 13.12 | 11.32 | 17.31 | 12.98 | 9.34 | 4.18 | 12.20 |
| | Engagés de 4 et 5 ans et rengagés | Dans la 1re année après la libération | 10.15 | 12.00 | 12.50 | 12.96 | 14.66 | 11.42 | 14.28 | 16.98 | 9.68 | 9.61 | 12.42 |
| | | En tout | 12.15 | 20.00 | 15.00 | 24.00 | 30.80 | 20.00 | 20.64 | 22.64 | 9.68 | 9.61 | 20.45 |
| (2) | Ayant servi | Dans la 1re année après la libération | 4.15 | 5.33 | 6.72 | 6.24 | 8.82 | 4.87 | 9.65 | 8.25 | 6.51 | 3.75 | 6.43 |
| | | En tout | 5.64 | 13.52 | 17.45 | 13.76 | 13.19 | 10.56 | 20.28 | 11.98 | 8.95 | 5.36 | 11.07 |
| (7) | Hommes ayant servi — 1 an | Temps moyen après la libération après lequel s'est fait le changement de domicile de la campagne à la ville. | 1.98 | 4.27 | 3.00 | 2.87 | 2.56 | 3.17 | 2.08 | 2.00 | 1.67 | 1.28 | 2.49 |
| | 2 ans | | 2.15 | 3.15 | 3.53 | 4.00 | 2.50 | 2.75 | 1.78 | 2.00 | 2.00 | 2.65 | 2.65 |
| | 3 ans | | 2.79 | 2.47 | 2.46 | 2.37 | 1.82 | 1.91 | 1.43 | 1.34 | 1.26 | 1.03 | 1.89 |
| | plus de 3 ans. | | 2.15 | 2.50 | 1.50 | 1.05 | 2.00 | 1.20 | 1.60 | 2.00 | 1.00 | 1.00 | 1.60 |
| (8) | Perte définitive des campagnes | | 13.81 | 16.33 | 18.20 | 17.59 | 15.66 | 17.32 | 16.00 | 11.98 | 12.57 | 5.30 | 14.48 |

## VII. — *Criminalité.*

| | | Classes..... | 1889 | 90 | 91 | 92 | 93 | 94 | 95 | 96 | 97 | 98 | Moyennes |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| (3) | Origine | Campagnards..... | 0.96 | 3.23 | 2.15 | 4.14 | 3.34 | 4.44 | 2.66 | 3.15 | 4.85 | 3.50 | 3.24 |
| | | Citadins..... | 9.00 | 3.03 | 6.94 | 0.69 | 1.68 | 7.52 | 2.66 | 5.52 | 4.67 | 10.92 | 5.26 |
| | Habitat | Campagnards..... | 1.60 | 3.23 | 1.74 | 3.81 | 3.44 | 4.51 | 2.61 | 3.31 | 4.93 | 3.41 | 3.27 |
| | | Citadins..... | 6.82 | 3.03 | 7.70 | 2.16 | 2.39 | 8.60 | 2.97 | 4.30 | 4.40 | 8.61 | 14.40 |
| | Professions ... | Agriculteurs..... | 1.68 | 4.61 | 2.63 | 4.65 | 4.02 | 5.88 | 3.89 | 4.07 | 4.53 | 3.71 | 3.97 |
| | | Ouvriers..... | 1.27 | 2.41 | 2.96 | 2.68 | 2.68 | 4.07 | 1.99 | 3.27 | 5.92 | 3.90 | 3.12 |
| | | Sans profession. Professions libérales..... | 6.12 | 0.00 | 1.67 | 0.00 | 3.41 | 1.08 | 0.75 | 2.80 | 2.50 | 5.40 | 2.37 |
| (9) | N'ayant pas fait de service..... | | 5.35 | 2.95 | 1.22 | 1.95 | 1.57 | 2.47 | 4.05 | 3.30 | 7.49 | 5.07 | 3.54 |
| (2) | Ayant fait du service (moins ceux condamnés avant l'incorporation)..... | | 0.80 | 2.37 | 1.59 | 1.97 | 0.25 | 3.43 | 0.91 | 0.70 | 0.79 | 0.45 | 1.63 |
| | Totaux..... | | 3.32 | 3.21 | 2.74 | 3.42 | 3.20 | 4.65 | 2 66 | 3.59 | 5.12 | 3.86 | 3.58 |

p. /oo

(1) Par rapport à l'effectif immatriculé.
(2) Par rapport à l'effectif incorporé, 1 mois après l'incorporation.
(3) Par rapport aux immatriculés de mêmes catégories.
(4) Par rapport aux exemptés (provenant des ajournés des classes précédentes) et aux réformés (1 mois après l'incorporation) de mêmes catégories.
(5) Par rapport aux auxiliaires.
(6) Par rapport aux hommes de même temps de service.
(7) En années et dixièmes d'années.
(8) Par rapport aux campagnards de naissance.
(9) Par rapport aux exemptés (provenant des ajournés des classes précédentes) aux réformés (1 mois après l'incorporation et aux auxiliaires).

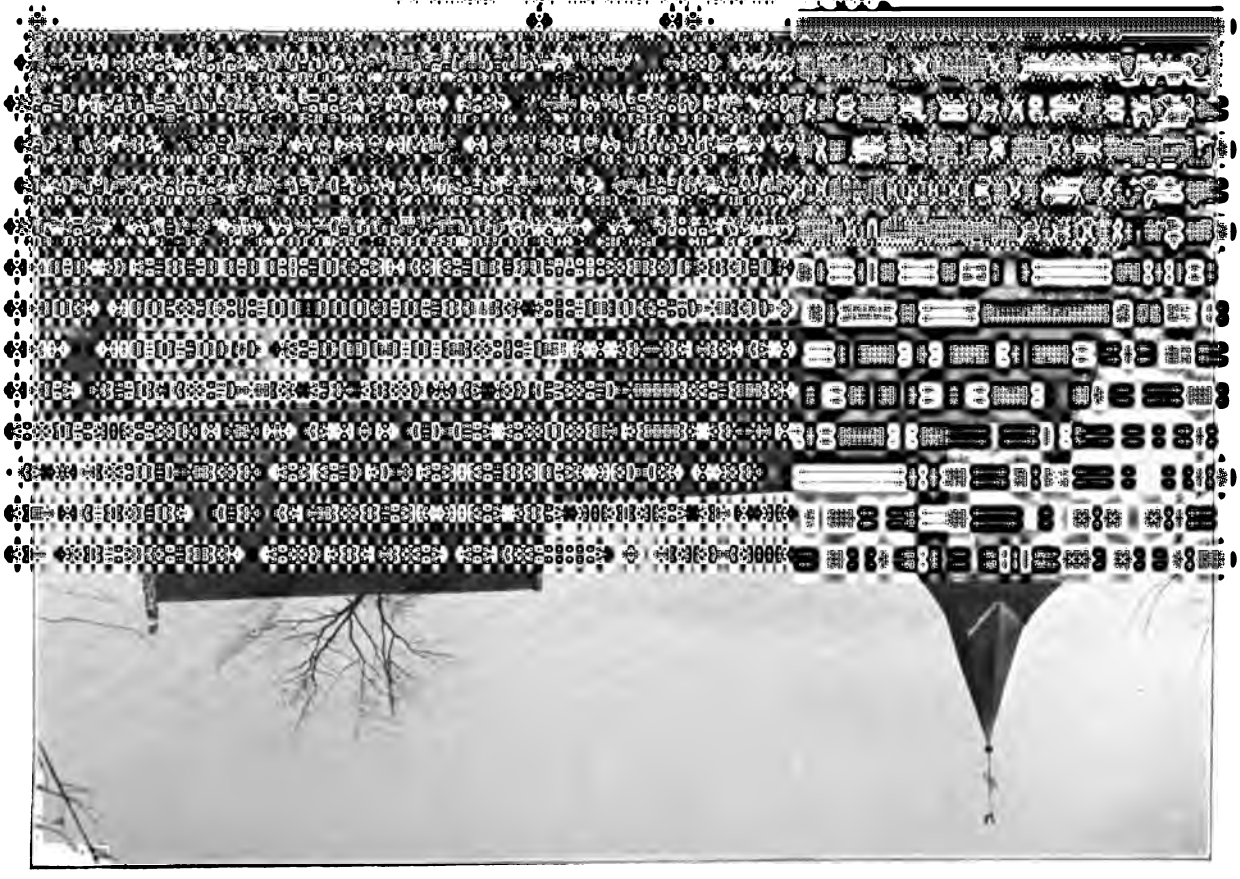

# L'ÉGLISE

DE

# BOUILLANCOURT-SOUS-MIANNAY

PAR

**M. Henri MACQUERON**
Membre Titulaire.

Bouillancourt-sous-Miannay, maintenant simple hameau de la commune de Moyenneville, chef-lieu de canton, fut, jusqu'en 1758, le chef-lieu ecclésiastique de cette commune. C'est là que résidait le curé qui avait, comme secours, l'église de Moyenneville et la chapelle de Bienfay et dont la juridiction spirituelle s'étendait aussi sur le hameau du Montant, maintenant rattaché à la commune du Quesnoy.

Me Robert Dubourg fut curé de Bouillancourt-sous-Miannay du 16 mars 1731 au 21 janvier 1758. Pendant qu'il remplissait ses fonctions curiales, plutôt à la fin qu'au commencement et vraisemblablement vers 1756, il compulsa les archives de la Fabrique dont il avait la garde et qui maintenant encore sont assez riches ; il recueillit aussi de tous côtés de nombreux renseignements et consigna dans un registre le résultat de ses recherches et de ses observations : noms des curés et marguilliers, fondations pieuses, dépenses faites

pour le culte, relevé des terres et des rentes, inventaires de la sacristie, etc.

Ce livre fut continué par un des successeurs de Robert Dubourg, M^e^ Adrien Levêque, dernier curé de Bouillancourt qui, pendant les seize années qu'il y remplit son ministère, mentionna sur le même registre la chronique de son église, les travaux de toutes sortes qui y furent faits aussi bien qu'au cimetière et au presbytère, l'état des ornements et des objets du culte, complétant ainsi jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle le travail commencé par l'abbé Dubourg.

Ce registre soigneusement conservé à la cure de Miannay dont Bouillancourt dépend maintenant pour l'administration spirituelle, nous a été il y a quelques années communiqué par M. l'abbé Petit, alors curé de Miannay, avec une obligeance dont nous ne saurions trop le remercier. Nous allons le publier dans ses parties principales, car souvent les mêmes faits y sont répétés et quelquefois aussi on tombe dans des détails par trop infimes. Peut-être y trouvera-t-on des longueurs, le souvenir d'évènements peu importants et d'un bien minime intérêt, mais on pourra, par ce qui concerne l'église de Bouillancourt sur laquelle tant de renseignements ont été conservés, juger de ce qu'étaient la vie et l'administration d'une paroisse rurale aux derniers siècles ; c'en sera, pour ainsi dire, le livre de raison.

Nous ferons précéder ce travail d'une description de l'église de Bouillancourt-sous-Miannay qui offre des parties fort intéressantes.

## I. — Description de l'Eglise.

L'église de Bouillancourt-sous-Miannay date du commencement du XVI[e] siècle. Elle a été bénite et consacrée le 13 mai 1508, nous dit M. Le Clerc de Bussy [1], d'après une inscription en grosses lettres noires qui, du temps de l'abbé Dubourg, se trouvait sur la muraille du fond du chœur, un peu au-dessous de la poutre. Elle se compose d'une nef avec clocher carré en charpente surmonté d'une flèche, le tout recouvert en ardoises et d'un chœur à chevet droit un peu plus élevé que la nef. Elle est presque entièrement construite en silex taillés et le chœur peut passer pour un modèle de maçonnerie de ce genre, tant la taille et l'appareillage des silex sont soignés. Seuls les pieds droits des angles, les rampants des pignons, les encadrements des fenêtres en tiers point du chœur sont en pierres. Les fenêtres de la nef aussi en tiers point, mais comme les autres sans aucune prétention architecturale, sont dans un encadrement de briques.

Cette église ne mériterait guère de fixer l'attention, s'il n'y avait dans le chœur, un magnifique spécimen de ces sablières en bois sculpté que nous rencontrons si fréquemment dans le canton, à Moyenneville, Tœuffles, Grébault, Béhen, etc.

Ces sablières mesurent 9 mètres de longueur sur chaque côté. Elles sont à trois corps ou membres qui doivent comprendre un développement total d'environ 0[m],80 de hauteur comme celles de l'église de Moyenneville.

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, t XII, p. 184.

Le membre inférieur est, comme toujours, le moins important des trois. Il représente des monstres allongés réunis par leurs queues nouées ensemble et des gueules desquels sortent des bâtons entrelacés. Ces monstres ne sont pas tous du même modèle, comme il arrive fréquemment : ils diffèrent souvent l'un de l'autre et sont généralement vus de profil. L'un d'eux cependant présente une tête de face que le sculpteur a certainement copiée sur un monument roman et qui rappelle beaucoup celle qui se trouve au linteau du portail de l'église de Voyennes, canton de Nesle. Un autre de ces animaux figure un crocodile à la gueule largement ouverte, laissant voir une double rangée de dents acérés : c'est encore un sujet qui ne se rencontre que très rarement sur les monuments de ce genre.

Le membre du milieu est de beaucoup le plus important des trois. Il est de chaque côté divisé en quatre parties par l'entrait central et par deux blochets. Aux extrémités de chaque compartiment, sont des monstres ailés se regardant: aux corps moins allongés que ceux du membre inférieur ou bien des figures grotesques vues de profil et qui sont réunies par des feuilles et des fruits de vigne, de chêne ou d'autres plantes. Ces figures et ces monstres sont d'aspects variés et la sculpture de cette partie des sablières est particulièrement soignée. Joignez à cela qu'elle est dans un parfait état de conservation et d'entretien et elle offre le plus remarquable spécimen des travaux de ce genre qu'on puisse rencontrer dans la région.

Le corps supérieur se compose d'un double ornement courant d'une extrémité à l'autre de chaque frise : c'est au-dessous un bâton enroulé d'un philac-

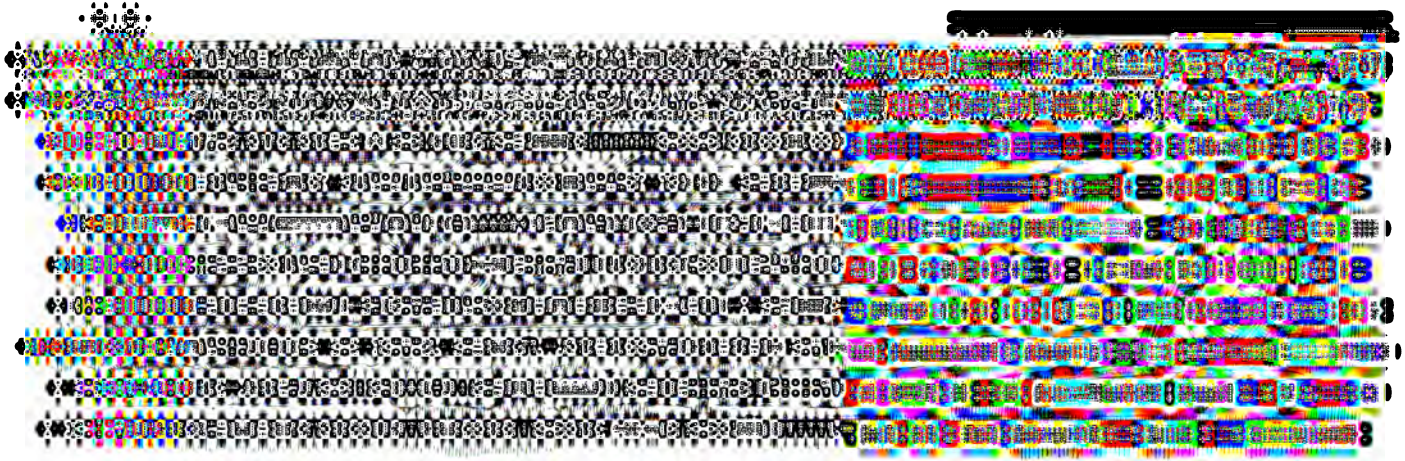

Fragment des sablières du chœur de l'église de Bouillancourt-sous-Miannay.

tère, au-dessus un entrelac de vrilles de vigne et de grappes de raisins.

Les quatre blochets coupant les sablières représentent à droite saint Jean portant un calice dans ses mains et un autre saint tenant d'une main un bâton et de l'autre un livre ouvert. A gauche nous voyons saint Pierre portant une clef, puis un saint ayant une équerre à la main. D'après les caractéristiques des saints du P. Cahier, ce pourrait être saint Thomas, patron des tailleurs de pierre et peut-être des charpentiers, ou bien saint Jacques le Mineur ou plutôt encore saint Matthieu.

A la poutre de faîtage, sont quatre clefs pendantes aussi sculptées dont trois figurent des anges portant un écusson, une banderolle, un livre ; la quatrième est une grosse tête d'homme de très bonne exécution.

L'écartement des sablières est maintenu par deux entraits, grosses poutres carrées chanfreinées et ornées à chaque angle de bâtons noueux à philactère enroulé. Celui placé au milieu du chœur porte en une seule ligne de lettres gothiques la curieuse inscription suivante qui nous donne, non seulement la date de construction de la charpente, mais aussi le nom du charpentier :

EN LA̅ [MIL] CCCC ET XIX CHE CO̅BLE CHI FUT FAIT TOUT NOEUF P. I. IANET.

Ce Jean Janet était-il seulement le charpentier ? Fut-il aussi l'habile sculpteur qui nous a laissé ce beau travail ?

Il n'existe aucune reproduction de ce bel ensemble de sculptures. L'éclairage défectueux de ces sablières et la hauteur à laquelle elles sont placées, ne permettent

pas de les photographier. En 1895, M. Oswald Macqueron avait entrepris de les dessiner, mais ses yeux de soixante-treize ans ne lui ont pas permis de mener à bien son projet ; il termina seulement une des six travées et nous donnons ici la reproduction de son dessin.

En parcourant l'église de Bouillancourt, on peut encore signaler :

La chaire de style Louis XV.

Au-dessus de la porte d'entrée, un Père Eternel bénissant le monde, placé dans un encadrement architectural et qui est certainement un fragment d'un de ces retables du XVII^e^ siècle fréquents dans nos églises rurales.

Une ancienne mesure de capacité en pierre servant de bénitier : elle est à double face et ornée à deux de ses angles de têtes barbues.

Quatre statues anciennes en bois, de peu d'intérêt, mais qui ont leur histoire : les deux plus grandes, saint Sanson et saint Nicolas, hautes d'un mètre environ et placées derrière l'autel, datent de 1666 (Voir plus loin dans le journal de l'abbé Dubourg). Deux autres plus petites placées à l'entrée du chœur contre les autels latéraux figurent sainte Catherine et saint Eloy ; cette dernière doit être celle qui fut posée le 1^er^ décembre 1774 : elle figure aussi au journal de l'abbé Levecque ainsi que le Christ qui se trouve sur la poutre de l'entrée du chœur.

Au côté droit du chœur, se trouve au-dessous des armes de la famille de Cacheleu, l'inscription suivante :

ICI GIT LE CORPS DE
MESSIRE CHARLES F^ois^

DE CACHELEU, CHEVALIER
SEIGNEUR DE BOUILLANCOURT
MIANNAY, ANCIEN
PAGE DE S. M. LOUIS XV
AGÉ DE 54 ANS, DÉCÉDÉ
LE 24 FÉVRIER 1768.
REQUIESCAT IN PACE.

LA FAMILLE DE CACHELEU A FAIT PREUVE
DEPUIS LE 17 OCTOBRE 1195
SOUS PHILIPPE II, SURNOMMÉ AUGUSTE.

Voici encore une autre épitaphe que nous avions relevée il y a environ dix ans dans l'église de Bouillancourt et que nous n'avons pas retrouvée à notre dernière visite :

ICY REPOSE LE CORPS DE MARIE
MARGUERITTE FRANCIÈRE, DE-
CEDEE LE NEUF JANVIER MIL SEPT
CENT QUATRE VINGT DIX, AGEE
DE QUATRE VINGT SIX ANS, ÉPOUSE
DE FEU ADRIEN LEUECQUE DE-
MEURANT AU BOURG DE CRECY
MERE DE Mᵉ ADRIEN LEUECQUE
P̃TRE CURÉ DE BOUILLANCOURT
SUR MIANNAY ET MONTAN.
PRIEZ DIEU P̃OR LE REPOS DE SON
AME.
REQUIESCAT IN PACE.

Le cimetière se trouve tout autour de l'église. Dans le mur de clôture sont encastrées une croix en pierre et une pierre tombale anépigraphe sur laquelle est représentée une grande croix.

## II. — **Liste des Curés.**

La liste des curés de Bouillancourt a été déjà publiée par M. Prarond dans l'*Histoire des cinq Villes*, vraisemblablement d'après des renseignements puisés au registre de l'abbé Robert Dubourg. Néanmoins, pour être complets, nous croyons devoir la reproduire ici.

Le premier curé dont on fasse mention est Gilles de Gouy, né à Moyenneville, mort en 1459. Il est inhumé devant l'autel de la Sainte-Vierge dans l'église de Moyenneville à côté de son frère, prêtre comme lui et nommé Firmin : plusieurs obits furent dits pour ces deux frères jusqu'en 1793 dans l'église même de Moyenneville.

Viennent ensuite :

Firmin de Hainneaux, neveu des précédents et né aussi à Moyenneville : il était, comme Gilles de Gouy, chanoine de Saint-Firmin-le-Confesseur d'Amiens.

Antoine Langlois, en 1528.

Jean Langlois, chanoine de Notre-Dame d'Amiens. Il plaida contre Pierre Le Vasseur, seigneur de Bienfay, au sujet de la construction de la chapelle dudit Bienfay.

Pierre Vallet, aussi chanoine de Notre-Dame d'Amiens ; il suivit l'instance contre M. Le Vasseur, au sujet de la chapelle de Bienfay.

Guillaume Moyen, né à Bouillancourt et curé en 1538 et en 1552 ; il avait gouverné la paroisse comme vice-gérant sous les deux curés précédents qui résidaient à Amiens et ne venaient à Bouillancourt qu'à

Pâques et à la fête du patron ; ce curé mit en cause les religieuses d'Epagne aux fins d'obtenir portion congrue à cause de la dîme qu'elles avaient au terroir de Moyenneville.

Jacques Gourlet ; il continua l'instance contre les dames d'Epagne.

Benoît Waille, né à Moyenneville, curé en 1581.

Josse Gallemand, curé en 1582.

Nicolas de Marsy, curé de 1597 à 1603 ; il présenta une requête aux fabriciens de Moyenneville, les suppliant de porter l'honoraire des obits de deux à trois sols, à cause de la méchanceté du temps.

Claude Macqueron, curé de 1603 à 1609.

Mathieu Bourgeois, de 1609 à 1613.

Gaspard Coffin ; il ne fut curé qu'un an en 1614.

Josse Carpentier, né à Bouillancourt ; il tint la cure pendant deux ans seulement et devint ensuite vicaire de Sainte-Geneviève des Ardennes à Paris, où il mourut le 12 décembre 1654.

Gratien Le Roy, né aussi à Bouillancourt, mort en 1632. Il demanda aux paroissiens un presbytère et les mit en cause ; le presbytère fut bâti et Gratien Le Roy laissa à l'église de Bouillancourt une fondation de quatre obits hauts.

Nicolas Canaple, mort le 7 juin 1666 : il a laissé une réputation de sainteté ; on le voyait, dit-on, dire son chapelet dans ses promenades et en allant d'un village à l'autre de sa paroisse.

Nicolas Dubourg, né à Moyenneville le 18 août 1638, fut mis en possession de la cure de Bouillancourt en 1666 et mourut le 3 novembre 1702. Il avait d'abord été vicaire d'Airaines, puis curé de Lucheux, près Doullens. Le clocher de Moyenneville fut construit

par ses soins en 1689, et il fut inhumé dans le chœur de l'église de Moyenneville.

Jean-Baptiste Le Vasseur, né à Amiens, ne fut curé qu'un an et résigna sa cure à Paul Boullon pour devenir chanoine de Vignacourt où il mourut dans un âge très avancé.

Paul Boullon, né à Abbeville, prit possession de la cure de Bouillancourt au commencement de 1704 et décéda au mois de juillet 1718.

Nicolas Floury, né au Candas, près de Doullens : il résigna la cure à Robert Dubourg, pour devenir curé d'Agenville, puis doyen de chrétienté de Saint-Riquier.

Robert Dubourg, né à Bœncourt le 26 avril 1698, est le principal auteur des recherches qui ont fourni les éléments de cette notice. Il fut d'abord vicaire, disant la messe les dimanches et fêtes dans la chapelle de Bienfay. Il prit possession de la cure de Bouillancourt le 16 mars 1731, y exerça les fonctions curiales jusqu'au 21 janvier 1758 et fut depuis curé de Chilly-en-Santerre. A cette date, un décret de Mgr de la Motte, évêque d'Amiens, déclara l'église succursale de Moyenneville et les hameaux de Bienfay et de Valanglart détachés et désunis de l'église paroissiale de Bouillancourt-sous-Miannay et du Montant : en conséquence, l'église de Moyenneville fut érigée à perpétuité en titre de bénéfice, cure et paroisse sous l'invocation de saint Samson, à laquelle église les hameaux de Bienfay et de Valanglart devaient demeurer pour toujours attachés ; celui du Montant restait uni à l'église de Bouillancourt.

Josse Duflos, né à Béhen le 20 novembre 1722, prit possession de la cure le 4 mars 1758 ; il fit, l'année suivante, reconstruire le presbytère moyennant la somme

de 650 livres accordée par la paroisse : il mourut le 1er mars 1773 et fut inhumé dans l'église de Bouillancourt.

Enfin Adrien Levecque, né à Crécy le 28 novembre 1724, d'abord vicaire de Quend, prit possession de la cure vacante le 13 mars 1773 et mourut à la fin de 1798. Adrien Levecque fut le dernier titulaire de la cure de Bouillancourt ; après la restauration du culte, l'administration paroissiale de ce hameau fut remise au curé de Miannay.

### III. — **Fondations.**

*1500.* — La première fondation que nous ayons à enregistrer remonte à l'extrême limite du xve siècle. Par acte sur parchemin du 25 janvier 1500, Me Jean Macquet, licencié ès-lois et avocat à Abbeville, donna à l'église de Bouillancourt deux journaux et demi de terre en une pièce sise au Montant, pour la fondation de deux obits solennels à dire annuellement l'un le 24 mars pour le repos de l'âme de Martine de Grebemaisnil, sa mère et l'autre le 7 mai à l'intention de Robert Macquet, son père. Il fut décidé que les héritiers du donateur conserveraient cette pièce de terre en qualité de fermiers et paieraient chaque année à l'église au jour de saint André une redevance de trois setiers de blé quand la terre serait ensemencée en blé et de trois setiers d'avoine quand elle porterait avoine. Les mesures étaient calculées suivant celles en usage à Abbeville.

Cette pièce de terre tenue de la châtellenie de Saint-

Valery par deux sols parisis de cens avait fait l'objet d'une saisine en faveur de Robert Macquet en date du 1er avril 1474. Elle fut depuis l'objet de nombreux aveux, notamment les 6 mai 1581 et 11 juillet 1667.

*1533.* — Firmin Ollivier, laboureur à Bouillancourt, a donné à la fabrique pour l'acquit de deux obits annuels et perpétuels deux journaux de terre à prendre dans une pièce de quatre journaux sise au terroir de Bouillancourt. Ces deux journaux ainsi que les deux autres qui firent l'objet de la donation suivante, étaient tenus de la Commanderie d'Oisemont par 8 sols parisis de cens annuel et saisine en a été donnée à la fabrique par le commandeur d'Oisemont le 3 juin 1533.

*1538.* — Par testament du 29 août 1538 passé devant Guillaume Moyen, curé de Bouillancourt, Jeanne Fauchon, veuve en premières noces dudit Firmin Olivier et épouse en secondes noces de Marc Gervois, a donné les deux autres journaux de la pièce de terre déjà citée pour la fondation de deux obits hauts. Cette pièce de quatre journaux a été arpentée en 1738 par le prêtre-chapelain d'Houdant.

*1570.* — Une déclaration des terres de l'église du 24 mai 1570 signée des curé et paroissiens nous fait savoir que Jean Gueudin a donné à l'église de Bouillancourt pour la fondation d'un obit solennel avec nocturne et messe haute suivie d'un *De profundis* à célébrer aux Quatre-Temps du Carême, deux journaux et demi de terre sis au Montant, lieu dit les Terres de Saint-Sanson, tenus de M. le Marquis de Gamaches à cause de la châtellenie de Saint-Valery par 2 sols 6 deniers parisis de cens annuel.

Cette pièce de terre appartient toujours à la Fabrique de Bouillancourt et l'obit pour Jean Gueudin

est encore célébré annuellement. Le curé touche 6 francs, le chantre 1 fr. 50 et l'enfant de chœur 0 fr. 50.

*1582.* — Jean de Beaumont, laboureur au Montant, a, par testament du 3 janvier 1582, reçu par Josse Gallemand, curé de Bouillancourt, fondé deux obits à dire l'un la première semaine de Carême et l'autre aux Quatre-Temps de Noël et a, en conséquence, fait don à l'église d'un journal de terre sis à Saigneville, tenu de la seigneurie dudit lieu par dix mailles tournois de cens annuel.

Cette pièce de terre n'a pas été vendue à la Révolution et les offices fondés par Jean de Beaumont sont encore célébrés aux époques fixées par le testateur. Le curé reçoit pour chaque obit 3 francs, le chantre 0 fr. 75 et le servant 0 fr. 10.

*1592.* — Guillaume Holleville, laboureur, demeurant à Bouillancourt, fonda quatre obits à dire pour le repos de son âme et de celle d'Antoinette Le Roy, son épouse, ainsi qu'il résulte de son testament reçu par Ezéchias Boujonnier et Louis de Dourlens, notaires à Abbeville le 8 janvier 1592. Il affecta à ces services trois journaux de terre en plusieurs pièces sis au terroir de Bouillancourt et stipula que Benoit Holleville, son fils et, après lui, ses descendants en jouiraient à perpétuité à charge de payer chaque année à l'église un setier de blé et un setier d'avoine, mesure d'Abbeville.

Messire Pierre de Maillefeu, alors seigneur de Bouillancourt, accorda la saisine de ces trois journaux à la charge d'un cens annuel de deux sols par journal et, comme il faisait don des droits seigneuriaux et d'indemnité, il voulut qu'en compensation et au jour

de saint Sanson, patron de la paroisse, au prône et à l'offrande, le curé soit tenu à toujours de recommander qu'un et chacun des paroissiens veuille dire à son intention et à celle de ses hoirs un *Pater* et un *Ave Maria* et, faute par lui de faire cette annonce, le curé était tenu de payer une amende de 7 sols 6 deniers au profit des pauvres.

Malgré la donation faite par Guillaume Holleville, les descendants de celui-ci qui avaient droit de jouir des trois journaux de terre en firent l'aliénation par plusieurs contrats, dont un notamment du 21 avril 1651 passé devant Charles Lefebvre, notaire à Abbeville, et ce sans rencontrer aucune opposition de la part ni du curé ni des paroissiens. Les acquéreurs en jouirent paisiblement et de bonne foi pendant soixante ans et la fabrique, ayant perdu son droit de propriété, dut se contenter du paiement du setier de blé et du setier d'avoine qui avait toujours été effectué régulièrement. Du temps de Robert Dubourg, les représentants des acquéreurs qui devaient le paiement en nature étaient pour deux tiers M. Josse Dennel, maître boulanger à Abbeville et pour un tiers Me Charles Lesueur, curé du Saint-Sépulcre.

Un accord survint postérieurement entre ceux-ci ou leurs représentants et l'église de Bouillancourt, accord qui assura le paiement perpétuel de la rente, car, malgré tant de vicissitudes, les obits fondés par Guillaume Holleville et Antoinette Le Roy sont encore célébrés de nos jours aux dates portées au testament, c'est-à-dire à chaque Quatre-Temps et pour chaque obit le curé touche 2 fr. 75, le chantre 0 fr. 75 et l'enfant de chœur 0 fr. 10.

*1625.* — Madame Françoise de Maillefeu était fille

ainée de Messire Nicolas de Maillefeu, chevalier, seigneur de Bouillancourt-sous-Miannay et de Catherine Le Caron ; par contrat du 4 novembre 1625 passé devant Damiens, notaire à Abbeville, elle épousa Messire Jacques de Cacheleu, chevalier, seigneur de Popincourt [1] et apporta ainsi la terre de Bouillancourt dans la famille de Cacheleu.

A une époque qui n'est pas précisément connue, mais qu'il faut sans doute placer dans la première moitié du XVII[e] siècle, elle fit deux fondations dans l'église de Bouillancourt : la première d'une messe à voix basse à dire tous les quinze jours pour laquelle elle donna deux journaux et demi de terre, sis à Bouillancourt, tenant au chemin de Trinquies, et la seconde pour la récitation des Litanies de la Vierge après les vêpres des dimanches et fêtes et aussi du *Libera* après les mêmes vêpres, sauf les jours de fêtes solennelles. Pour l'acquit de cette seconde fondation, elle hypothéqua la terre de Bouillancourt de six livres de rente annuelle qui étaient payées au magister et par lui remis à la Fabrique.

*1632.* — Gratien Le Roy, curé de Bouillancourt, fonda quatre obits avec vigiles à trois leçons et commendaces à dire à chaque Quatre-Temps, tel qu'il résulte de son testament reçu le 16 novembre 1632, par Nicolas Canaple, vicaire de la paroissse, qui lui succéda comme curé. Il attribua à cette fondation une somme de 140 livres une fois payée qui fut placée en rente. Ce placement eut des vicissitudes, car il ne produisait plus, au temps de Nicolas Dubourg, que 52 sols

1. Popincourt était un fief seigneurial à Mareuil : il fut vendu à M. de la Hestroye par M[r] de Mézerolles, fils aîné desd. Jacques de Cacheleu et Françoise de Maillefeu.

6 deniers ; les obits n'en étaient pas moins exactement célébrés.

*1638-1647.* — Pierre Carpentier était laboureur et lieutenant de Bouillancourt. Ses deux testaments passés les 8 août 1638 et 20 janvier 1647 devant le curé Nicolas Canaple laissent à la paroisse une somme de 120 livres une fois payée pour la célébration à perpétuité de quatre obits aux Quatre-Temps de l'année.

*1647.* — Encore en 1647, le 9 octobre, François Gallemand, tisserand au Montant, fit son testament devant le même curé et donna à l'église de Bouillancourt 50 livres une fois payées pour un obit perpétuel qui devait être chanté dans les trois jours qui précèderaient ou qui suivraient la fête de la Toussaint.

*1655.* — Pierre Carpentier, que nous avons déjà nommé, comparut encore le 8 avril 1655 devant Antoine de Boulogne, notaire à Abbeville et constitua au profit de l'église de Bouillancourt une rente de 55 sols 7 deniers au principal de 50 livres pour un obit avec vigiles, vêpres et commendaces à célébrer le 13 décembre de chaque année jour de saint Josse à la mémoire de son oncle Josse Carpentier, vicaire de Sainte-Geneviève-des-Ardennes à Paris.

*1666.* — Nicolas Canaple, curé de Bouillancourt et de Moyenneville, était mort le 7 juin 1666. Sa nièce, Françoise Gruel, donna à l'église 50 livres de principal pour constitution d'une rente de 50 sols pour un obit à dire annuellement à l'intention de son oncle. Cette rente fut remboursée en 1736 entre les mains de Nicolas Bremard, marguillier.

*1669.* — Par testament du 28 mars 1669 devant le curé Nicolas Dubourg, Pierre de Beaumont, tailleur d'habits à Bouillancourt, fonda un obit pour le repos

de son âme : il donna pour cette fondation 50 livres qui furent passées en constitution de rente sur une maison appartenant à Pierre Hénissart son beau-fils, par acte du ministère de Jacques Leprêtre, notaire à Abbeville, du 12 novembre 1669.

*1701.* — Robert Lesenne, domestique de Messire Charles de Cacheleu, fit son testament le 11 février 1701 devant Nicolas Dubourg ; il donna 50 livres une fois payées pour la célébration annuelle d'un obit haut. M. de Cacheleu a payé la rente de cette somme jusqu'en 1707, époque à laquelle le principal fut remboursé par les acquéreurs de la maison qui servait de garantie.

*1705.* — Par testament du 25 avril 1705, reçu par Caulier, notaire à Oisemont, Joachim Rimbault, laboureur à Bouillancourt, fonda six messes à voix basse qui devaient être dites dans les octaves de Pâques, de la Pentecôte, de la Trinité, du Saint-Sacrement, de l'Assomption et de Noël. Il obligea son fils Antoine Rimbault et ses héritiers à perpétuité à payer pour l'acquit de ces messes 5 livres 8 sols de rente annuelle, savoir : au curé 72 sols, à raison de 12 sols par messe, et à la Fabrique 36 sols, soit 6 sols pour messe, pour ornements, cire et annonce. Cette rente était hypothéquée sur deux journaux de terre sis à Bouillancourt et la donation fut acceptée par le curé Paul Bouillon suivant acte sous signatures privées du 22 mai 1718.

*1715.* — François de Beaumont, chapelain du Montant, légua à l'église de Bouillancourt un journal et quinze verges de terre en deux pièces au haut terroir de Saigneville et formant le quint de ses biens propres, pour l'acquit de quatre obits à célébrer dans les mois

de janvier, avril, juillet et août. (Testament olographe du 9 décembre 1715.) Ces obits sont encore célébrés actuellement et il est alloué au curé 2 fr. 50, au chantre 0 fr. 75 et à l'enfant de chœur 0 fr. 10.

*1719.* — Marie-Anne de Cacheleu de Bouillancourt, fille de Messire Nicolas de Cacheleu, chevalier, seigneur de Bouillancourt, Moufflers et autres lieux et de dame Charlotte de Chévy, fonda, par son testament du 8 février 1719, reçu par Philippe de Cayeu, notaire à Oisemont, deux obits pour l'acquit desquels elle légua à la paroisse deux journaux de terres blanches à usage de sainfoin, sis à Bouillancourt.

*1742.* — Catherine Platel, fille à marier, légua en mai 1742 par l'entremise de M. de Bernapré, pour fondation de deux obits hauts une somme de 100 livres qui fut employée à réparer et rebâtir la charpente de la nef de l'église.

*1742.* — Enfin, la même année 1742, et c'est la dernière fondation que nous mentionne le registre du curé Robert Dubourg, Pierre Riquier, tisserand de toile, donna à la Fabrique pour la célébration d'un obit haut à l'intention de François Riquier et Anne Roger, ses père et mère, une somme de 73 livres qui, par délibération du mois de mai 1742, fut employée aux travaux de reconstruction de la nef de l'église.

## IV. — Biens et Revenus de la Cure de Bouillancourt-sous-Miannay.

L'énoncé des fondations faites dans l'église de Bouillancourt nous a fait connaître les propriétés et revenus appartenant à la fabrique de cette église vers 1750,

après les dernières fondations mentionnées : voici maintenant l'état des revenus de la cure, que le curé percevait directement et pour lui seul : il a été fait aussi par le curé Robert Dubourg, auteur du registre qui nous fournit tous nos renseignements et peut-être daté aussi de 1750 ou environ. Nous le reproduisons textuellement :

1er A Bouillancourt : sur 18 gerbes, bottes ou warats de dime, Messieurs de Sery en ont neuf, Messieurs les chanoines de Saint-Firmin d'Amiens cinq, et Monsieur le Curé quatre.

2me Au Montant : sur 18 gerbes de dime, M. Boucher d'Abbeville en a six, les Religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville six, Messieurs de Saint-Firmin cinq et Monsieur le Curé une.

Monsieur le Curé jouit de tout temps d'une pièce de quatre quartiers de terre à labour exempte de dime au terroir de Bouillanconrt entre le chemin de Saint-Maxent et celui d'Abbeville.

Terres novales sur lesquelles Monsieur le Curé a la dime seul.

Une pièce de sept journaux et demi de pré à foin appartenant à M. de Bouillancourt, au bas du plant du côté.

Item une pièce de terre de trois ou quatre journaux ci-devant à usage d'étang du côté du midi à l'entrée du château de Bouillancourt.

Item une pièce de deux journaux et demi qui était ci-devant à usage d'herbe plantée d'arbres, accostant au jardin de M. de Bouillancourt et lui appartenant, défrichée en 1733 ou 1734.

Item environ vingt-cinq verges à M. de Bouillancourt au bout de l'ancien étang, ci-devant plantées

de chênes, maintenant à usage de lin ou de chanvre.

Item environ un demi-journal dans la pièce de terre de M. de Bouillancourt contre le bois et contre la rivière du côté de l'Orient ; ce terrain noval était ci-devant maison de pourprier amasé de bâtiment et s'appelle encore aujourd'hui Pré d'Arre.

Item un journal environ à M. de Bouillancourt à côté du moulin entre le Mont Mayeux et la tenure dud. moulin.

Item environ un-demi journal contre le Bosquet des Cats défriché en 1745.

Item le jardin et pré appartenant à Antoine Dage.

Item trente verges à usage de pré appartenant à M^elle^ Marie-Françoise-Agathe de Cacheleux, dans le fond entre le moulin et la maison de Geoffroy Carpentier.

Item le pré de Pierre Delignières et Louis Ternois, contenant un journal et demi.

Le pré de Jacques de la Porte de cinq quartiers.

La masure de Catherine Dehesdin et sa sœur, de cinq quartiers à usage d'herbe.

Item le pré d'environ un demi-journal de la veuve Jean Bouvet.

Item un quartier de pré à usage de chanvre.

Item quinze verges novales au-dessus de la maison de Nicolas Beauvais et vingt verges qu'on appelle le pré Louis Lejeune.

Item un demi-journal entouré de rideaux à la tenure du moulin.

Item au Chêne un grand rideau qui va jusqu'au moulin de Bouillancourt.

La maladrerie au chemin de Saint-Maxent contenant un demi-journal.

Item le long du rideau appartenant à Vulfran Toulet, à son père et à Jacques Moyen jusqu'à la borne de la terre de Monsieur le Curé.

Item un grand royon au Parquis.

Item trois journaux ou environ tenant aux cinq verges de Mlle de Bouillancourt.

Item trois journaux ou environ tenant au Mont Mayeux.

Item une langue de terre depuis le bout du pré de Grégoire Potrel jusqu'au bout de la rivière.

Item cinq quartiers de terre ou environ tenant au Bois Gemme et aux novales du curé de Miannay, au canton appelé l'Arraché.

Enfin tous les jardins et prés du village excepté celui de Joseph Marcassin sont novales.

Les dimes de pommes et poires tant à Bouillancourt qu'au Montant appartiennent sans exception au curé, comme la dime de laine et la dime de charnage dans l'un et l'autre village.

## V. — **Liste des Marguilliers.**

1491. — Raoult le Febvre et Jean de Beaumont.
1500. — Jean de Beaumont.
1533. — Pierre Gallemand.
1542. — Toussaint Lefort.
1583. — Pierre Lefebvre et Guillaume Holleville.
1584. — Martin de Beaumont et Elisée Billoré.
1585-1586. — Gérard Malot et Jean Poterel.
1594. — Claude Cauët et Jean Hénissart.
1595-1597. — Claude Monchaux.
1598-1606. — Simon Padieu.
1618. — Nicolas Hénissart.

1620-1624. — Pierre Poultier.
1625-1630. — Pierre de Beaumont.
1631-1633. — Pierre Lefebvre.
1634-1635. — François Delecuse.
1636-1637. — Pierre Rimbault.
1638. — Pierre de Moncheaux.

Il résulte de son compte qu'à cette époque l'église avait à acquitter 21 obits payables avec les revenus des terres qui lui avaient été données à cet effet. On donnait au curé 10 sols d'honoraires par chaque obit simple, suivant la taxe de Mgr l'Evêque et 20 sols pour chaque obit avec vigiles.

1639-1643. — Etienne Sintive.
1644-1645. — Nicolas Rimbaut.
1646-1647. — Josse Hautefeuille.
1648-1649. — Pierre Carpentier.
1650-1651. — Jean Lesenne.
1652-1653. — Oudart Pecquerie.
1654-1655. — Jean Hautefeuille.
1656-1657. — Adrien Bertel.
1658-1660. — Noël Monchaux.
1661. — Mathieu Cayeu.
1662-1664. — Nicolas Hautefeuille.
1665-1668. — Antoine Rimbaut.
1669-1670. — François Lefebvre.
1671-1673. — François Hédin.
1674-1676. — Nicolas Roger.
1677-1681. — On ne sait pas le nom.
1682. — Joachim Rimbaut.
1683-1684. — On ne sait pas son nom.
1685. — Antoine Pecquerie.
1686. — Charles Pecquerie.
1687. — Nicolas Monchaux.

1688. — Nicolas Monchaux.
1689-1690. — Nicolas Dubourg, curé.
1691. — Antoine Rimbaut.
1692. — Nicolas Rimbaut.
1693-1699. — Nicolas Dubourg, curé.
1700. — Gratien Carpentier.
1701. — Nicolas Carpentier.
1702-1704. — Nicolas Rimbaut.
1705-1707. — Joachim Rimbaut.
1708. — Antoine Rimbaut.
1709-1711. — Jacques Hedin.
1712-1713. — Louis Marcassin.
1714-1715. — Sanson Boutroy.
1716-1718. — Nicolas Roger.
1719. — Joseph Carpentier.
1720-1721. — Jean Monchaux.
1721-1722. — Charles Toullet.
1724-1725. — Jacques Delaporte.
1726-1727. — Messire Charles de Cacheleu, chevalier, seigneur de Bouillancourt.
1728. — Nicolas Floury, du Montant.
1729. — François Coffin.
1730. — Jean Gest, du Montant.
1731-1734. — Nicolas Brémard.
1735. — Charles Baudelin, du Montant.
1736-1739. — Robert Dubourg, curé.
1740. — Jean Devismes, du Montant.
1741-1742. — Robert Dubourg, curé.
1743. — Nicolas Beauvais,
1744. — Joachim Rimbaut.
1745-1746. — Alexis Toullet.
1747-1749. — Pierre Rimbaut.
1750. — Pierre Rimbaut.

1751-1753. — Robert Dubourg, curé.
1754-1755. — Jacques de May.
1756-1757. — Jacques Lesenne.
1759-1760. — Antoine Dage.
1761-1763. — Messire Charles-François de Cacheleu, seigneur de Bouillancourt.
1764-1766. — Me Josse Duflos, curé.
1767-1769. — Joseph Marcassin.
1770-1772. — Jean Blondel, du Montant.
1773-1775. — Vulfran Toulet.
1776-1778. — Geoffroy Carpentier, clerc lai de la paroisse.
1779-1781. — Anthime-Geoffroy Beauvais, fermier.
1782-1784. — Jean-François Boucher, père et fils, propriétaires au Montant.

## VI. — **Comptes des Marguilliers.**

Nous connaissons les résultats en recettes et dépenses des comptes de Fabrique rendus par tous ces marguilliers, généralement fort en retard et dont les chiffres diffèrent beaucoup suivant les années. Il serait long et peu intéressant de les donner ici ; cependant nous transcrirons intégralement et textuellement celui rendu pour les années 1584-1585 par les marguilliers Martin Debeaumont et Elisée Billoré, qui a le mérite de l'ancienneté et qui nous montre en détail, ce qui est notre but principal, la vie d'une paroisse de village, il y a déjà plus de trois siècles.

COMPTE QUE METTENT ET BAILLENT MARTIN DEBEAUMONT ET ELISÉE BILORÉ, MANÉGLIERS DE L'ÉGLISE DE DIEU ET MONSIEUR St SANSON DE BOULAINCOURT

SUPS MIANNAY A MESSIEURS LES PAROISSIENS DUDIT LIEU A COMMENCER LE DERNIER DIMANCHE D'AOUST 1584 ET FINISSANT LE JOUR DE LA REDITION DE CE PRESENT COMPTE DUQUEL LA REDITION SUIT.

1ent A été receu de Simon de Padieu pour les muisons de deux journaux de terre appartenant à lad. église séant au terroir dudit Boulaincourt tenus de M. de Maillefeu, le nombre de 3 septiers 1/2 d'avoine échus à St André dud. tems 1584 et à lui revendus pour le prix et somme de 56 sols chacun septier qui font pour tout. IXL XVIs.

2ent Il a été receu de Jean d'Oisemont du village de Momptem à cause de 2 journaux de terre appartenant à lad. église séant au terroir dudit lieu tenus de la Chastellenie de St Wallery le nombre de 3 septiers 1/2 d'avoine à lui revendus pour le prix et somme de 56 sols chacun septier qui font pour le tout. IXL XVIs.

Receu par les mains de la veuve de feu Jean Bourgin dud. Mompten pour 5 septiers d'avoine de muison qu'il devoit au jour St André 1584 à cause de 2 journaux 1/2 de terre séant aud. Mompten tenus comme dessus de la Chastellenie de St Wallery appartenant à lad. église la somme de 56 sols le septier. XIVL.

Il est deu par Sanson Moyen du village de Miannay pour un surcens de la maison où il demeure présentement la somme de 12 sols chacun an échue au 1er jour d'octobre 1583, 1584 et 1585 qui feroient trois années et si doit encore d'arrérages de l'an 1582, 12 deniers qui feroient pour tout la somme de XXXVIIs.

Il est deu au jour St André dud. tems 1584 à cause de un journal de terre donné à lad. église par feu

Jean de Beaumont séant au terroir dud. Mompten tenue de la seigneurie de Saigneville, le nombre de 2 septiers de bled mesure d'Abbeville, revendus à Martin de Beaumont pour le prix de 75 sols chacun septier qui est pour tout la somme de VII$^{L}$ X$^{s}$.

Il est deu même nombre d'avoine écheu au jour S$^{t}$ André 1585 pour led. journal de terre ci-devant, revendu chacun septier à Nicolas Devisme 4 sols qui est pour tout la somme de Cent sols.

Pour le louaige du cymetière dudit an 1584 il n'a été receu aucune chose à cause que l'herbe avoit été gatee faisant les murs d'icelle. Depuis, Nicolas Flaman a confessé l'avoir loué pour la somme de XL sols que les comptables n'ont reçu, mais Malot et Jean Poterel manégliers advenir la recevront.

Le louaige dudit cymetière pour l'an 1585 fait à Elisée Billoré pour la somme de XX sols, ci XX$^{s}$.

Les fruits d'ycelui cymetière pour ledit tems 1585 vendus à Simon de Padieu pour XII$^{s}$.

Il est deu par Simon de Padieu au jour S$^{t}$ André 1585 à cause de journal 1/2 de terre appartenant à lad. église séant audit Boulaincourt tenu de M. de Maillefeu le nombre de 2 septiers 10 boisseaux de blé de muison mesure d'Abbeville à lui revendus pour le prix de 110 sols le septier qui est pour tout. XIV$^{L}$ IX$^{s}$.

Il y a pour 4 journaux de terre appartenant à lad. église situés au terroir dudit Boulaincourt le nombre de 8 septiers de blé de muison échus au jour S$^{t}$ André 1584 que tenoit feu Antoine Lefebvre revendus à Jean Poterel dud. Boulaincourt pour le prix de 75 sols chacun septier qui feraient pour tout. XXX$^{L}$.

Pour l'an 1585, il est du par Jean Poterel, meunier dudit Bouillancourt qui tient lesdits 4 journaux ci-

devant qui sont tenus de la Commanderie d'Oisemont le nombre de 8 septiers d'avoine, mesure d'Abbeville, à lui revendus 54 sols qui font 21 livres 12 sols.

XXI[L] XII[S].

Le mois de septembre audit temps 1584 il a été fait quête avant le village pour le proufit de lad. église du nombre de 6 jarbes de bled qui ont été vendues à sire Marant Gallemand prêtre, pour le prix de 6 sols 6 deniers qui feroient pour tout. XXXIX[S].

Le mois d'aoust 1585 a été fait quête avant le village pour le proufit de ladite église du nombre de 12 jarbes de blé vendues à Jean Mondrelois pour 5 sols 6 deniers chacune jarbe qui font pour tout. III[L] VI[S].

Il a été quêté du bled battu vendu à Jean Delahaye. XIII[S]. VI[D].

Il a été quêté poix et pamelle vendus à Toussaint Longnin pour la somme de IX[S] VI[D].

En quoi est compris l'argent qu'on a donné faisant ladite quête IX[S] VI[D].

— Legaults faits en l'an 1584 et 1585.

Reçu de Jean Bourgin du Momptem VI[S].

Reçu pour le legault d'Adam Lefebure II[S].

Il a été reçu par Billoré pour vieille clergie de Perine Monderlois II[S] III[D].

Il a été reçu pour vieille clergie de la femme de Christophe Lemoyen la somme de III[S].

Plus encore pour vieille clergie de Mathieu Marcourt la somme de XVIII[D].

Davantaige a été mis entre les mains desd. manégliers entrant en charge par les mains de Pierre Lefebure et Guillaume de Holleville paravant manégliers la somme de IV[L] VI[S].

Iceux manégliers ont reçu des mains de la veuve de Jean Bourgin pour muison de bled de l'an 1583 la somme de XII L.

— Ensuivent les quêtes faites avant l'église pour commencher le dernier dimanche d'août 1584, VI D.

Le 1er dimanche de septembre, X D ; le jour de la Vierge Marie, VI S ; le 2e dimanche de septembre, XII D ; le 3e dimanche, VIII D ; le 4e dimanche, IV D ; le dernier dimanche XI D.

Le 1er dimanche d'octobre, XII D ; le 2e dimanche, VIII D ; le 3e dimanche, VI D ; le 4e dimanche, IX D.

Le jour de la Toussaint, quête, comprins le cierge bénit, XIII S. X D ; le 1er dimanche de novembre, VI D ; le 2e dimanche, XI D ; le 3e dimanche, VI D ; le 4e dimanche, IV D.

Le 1er dimanche de décembre, XI D ; le jour de la Conception VI S ; le 2e dimanche, VI D ; le 3e dimanche, VI D ; le 4e dimanche, VII D ; le jour de Noël, comprins le cierge bénit, XII S ; le jour St-Etienne, V S ; le dernier dimanche de décembre, V D.

Le 1er jour de janvier 1585, III S ; le 1er dimanche, I S. III D ; le 2e dimanche, VII D ; le 3e dimanche, rien ; le 4e dimanche, rien.

Le jour de la Purification, comprins le cierge bénit, IV S ; le 1er dimanche de février, VI D ; le 2e dimanche, VI D ; le 3e dimanche XI D ; le 4e dimanche, X D.

Le 1er dimanche de mars, X D ; le 2e dimanche, XII D ; le 3e dimanche, XII D ; le 4e dimanche VIII D ; le jour de l'Annonciation, VI S. VII D ; le dernier dimanche, VI D.

Le 1er dimanche d'avril, rien ; le 2e dimanche, Pâques fleuries, comprins le cierge bénit, VIII S ; le

3e dimanche, Pâques, comprins le cierge bénit, XIV S ; le lundi de Pâques, VI S ; le jour de Quasimodo, III S. I. D.

Le 1er dimanche de mai, VII D ; le 2e dimanche, XII D ; le 3e dimanche, IX D ; le 4e dimanche, X D ; le jour de l'Ascension, IV S. VI D.

Le 1er dimanche de juin, V D ; le jour de Pentecôte, VII S. II D ; le lundi de Pentecôte IV S. II D ; le 3e dimanche, Trinité, III S ; le jour du Saint-Sacrement, V S ; le 4e dimanche, rien ; le jour de Saint-Jean-Baptiste, III S ; le dernier dimanche, XIII D.

Le 1er dimanche de juillet, XII D ; le 2e jour de la Dédicace, VI S. III D ; le 3e dimanche, X D ; le 4e jour de Saint-Sanson, patron, VII S. IV D.

Le 1er dimanche d'aoust, X D ; le 2e dimanche, VIII D ; le jour de l'Assomption, comprins le cierge bénit, VI S. VIII D ; le 3e dimanche, VII D ; le 4e dimanche, VI D.

Le 1er dimanche de septembre, VIII D ; le 2e jour de la Nativité de la Vierge Marie, V S ; le 3e dimanche, VIII D ; le 4e dimanche, X D ; le 5e dimanche, VI D.

Le 1er dimanche d'octobre, jour du Jubilé, VIII S ; le 2e dimanche, VIII D ; le 3e dimanche, VII D ; le 4e dimanche, IX D.

Le jour de Toussaint, comprins le cierge bénit, VII S ; le 1er dimanche de novembre, néant ; le 2e dimanche, VI D ; le 3e dimanche, IV D ; le 4e dimanche, X D.

Le 1er dimanche de décembre, VIII D ; le 2e jour de la Conception, IV S ; le 3e dimanche, V D ; le 4e dimanche, VIII D ; le jour de Noël, X S ; le jour St-Etienne, VI S ; le 5e dimanche, VII D.

Le 1er janvier 1584, III S ; le 1er dimanche, XI D ; le

2e dimanche, VI D ; le 3e dimanche, VII D ; le 4e dimanche, VI D.

Le 1er dimanche de février, jour de la Chandeleur, VI S. VI D ; le 2e dimanche, VI D ; le 3e dimanche, XII D ; le 4e dimanche, IX D.

Le 1er dimanche de mars, VII D ; le 2e dimanche, VI D ; le 3e dimanche, X D ; le jour de la Vierge Marie, II S. VI D ; le jour de Pâques fleuries, III S. II D.

Le jour de Pâques, 6 avril, comprins le cierge bénit, VIII S. VI D ; le lundi ensuite, III S. VIII D ; le jour de Quasimodo, XX D.

— Ensuivent les mises faites par lesd. Elisée Billoré et Martin Debeaumont, manégliers de ladite église de Dieu et Monsieur saint Sanson, dudit Bouilliencourt sus Miannay, depuis qu'ils sont entrés en ceste charge le dernier dimanche d'aoust 1584 jusques à cejourd'hui qu'ils ont rendu compte.

1ent A été baillé pour du savon à faire la lessive du linge de l'église et pour un balai à nettoyer l'église IX D.

Baillé pour les visitations du Doyen faites en l'année 1585 IX S III D.

Baillé pour avoir fait faire un cuiret pour pendre le battoir de la cloche XIX S.

Pour charbon au jour de Noël dud. temps 1584 VII S.

Pour une pinte d'huile à mettre dedans la lampe ledit jour de Noël à matines XVIII D.

Pour avoir fait refaire les chaînes de l'encensoir VI S.

Pour un pot de vin à communier ledit jour de Noël IV S.

Pour avoir fait besongne à la paix de l'église XII D.

Pour des crampons et clous à besongner aux cloches de l'église IV S.

Pour cinq pintes de vin à communier aux Pâques de l'an 1585 IV S.

Pour un bénitier XX D.

Pour la façon d'un surplis d'un drap que la jeune femme de Nicolas Flamant avait donné à l'église XXII S.

Payé au curé pour les obits de fondation qu'il a chantés cette année 1584 XL S.

Pour avoir fait faire un étrier à une des cloches de ladite église III S.

Pour un demi pot de vin à communier le jour du Jubilé XXVII D.

Pour avoir changé deux pintes d'étain qui servent pour dire la messe VI S.

Payé à François Dauvergne, fermier de la Commanderie d'Oisemont pour censives dues à icelle à cause des 4 journaux de terre que tient à présent à muison Jean Poterel, musnier dud. Bouillancourt, comme appert par sa quittance qui est pour 4 années échues le jour de Toussaint 1584 XXXVI S.

Payé au curé pour les obits de fondation chantés cet an 1585 XL S.

Payé à Perache, cirier, pour toutes les cires qu'il a fournies à lad. église du tems des comptables comme appert par sa quittance en date du 11 mars 1586, VI écus XVIII sols VI deniers ; en laquelle somme est comprise IX sols VI deniers pour M. de Maillefeu, qu'icelui sieur a payés auxd. manégliers rendant le présent compte, pourquoi reste XVIII L. VIII S. VII D.

Payé pour une main de papier pour faire le compte de ladite église III S.

Pour des cendres à faire la lessive et du savon pour faire la lessive de Pâques IV S.

Cejourd'hui jour de S[t] Marc 25[e] avril 1586, Martin de Beaumont et Elisée Billoré ont présenté ce compte aux paroissiens.

Recettes : 150 L. 10 S. 10 D.
Dépenses : 28 L. 18 S.

Par quoi sont demeurés redevables de 121 L. 12 S. 10 D. sur quoi ont baillé à Gérard Malot et Jean Poterel, nouveaux manégliers, 25 L. 1 S. 2 D. à déduire sur ceux dus ci-dessus, ce qui reste du par eux 96 L. 1 S. 8. D et ont signé.

## VII. — **Inventaires de la Sacristie.**

Voilà trois inventaires des ornements sacerdotaux, orfèvrerie, linges et objets servant à l'exercice du culte : le premier est de 1587 ; le second de 1717, parait moins détaillé que le précédent ; quant au troisième, il n'est pas daté, mais il est écrit de la main du curé Robert Dubourg, et on peut le placer au milieu du XVIII[e] siècle ; on verra en les comparant les changements que le temps et les circonstances amenaient dans le mobilier d'une sacristie de village.

### I

### 1587.

Inventaire des meubles appartenant à l'église de Dieu et M[r] S[t] Sanson de Bouillencourt sous Miannay

mis ès mains de Gérard Mallot et Jehan Potrel, élus manégliers le jour de S[t] Marc 1586 par Martin de Beaumont et Elysée Billoré, députés des paroissiens soussignés.

Les trois hosteux sont garnis de chasubles, estolles, fanons, obbes et amys pour chanter les jours ouvrants dont sur le grand hostel il y a une nappe doublée en deux.

Il y a une chasuble, deux tunicques avecq les estolles et fanons de satin figure rouge et vert pour les bons jours.

Une chasuble de satin vert pour les dimanches avecq l'estolle et le fanon.

Une autre chasuble qui est en drap d'or où il y a de la soie assez usée avecq ung fanon et estolle.

Une chape de satin noir assez usée.

Trois surplis qui ont esté dérobez : depuis on s'en a fait faire un.

Il y a une croix dorée que l'on porte aux processions solempnelles où il y a quatre petites images d'argent pendues.

Une bannière de taffetas blanc.

Deux grandes croix qui ne sont pas riches dont l'une est près du tabernacle et l'autre sur le hostel S[t]-Nicolas.

Ung galice d'argent.

Une ymage de S[t] Barthelémy d'argent où il y a des reliques dudit saint avecq les armoiries du sieur de Maillefeux.

Il y a une petite croix que le curé porte faisant la procession.

Il y a une vieille chape qui ne vault guères.

Une grande nappe à faire la communion assez usée.

Ung drap à mettre devant le crucifiement en temps de carême.

Cinq nappes bonnes pour servir aux hosteux.

Deux aultres nappes longues pour servir en double aux hosteux.

Deux courtes nappes à mettre sur les hosteux.

Cincq obbes et cincq amys.

Deux doubliers.

Huict bonnes serviettes et trois fort usées.

Une nappe ou doublier à mettre sur l'estabiliel ?

Six bons couvre-chefs à faire corporaux.

Quatre aultres couvre-chefs de lin assez gros.

Deux pièces de toile grosse qui ne sont bénytes qui porront servir à faire nappes à mettre sur les hosteux.

Il y a encores une mauvaise nappe et une enveloppe du linge de ladite église.

Il y a de mauvais couvre-chefs de lin qui ont esté vendus à Antoinette Rollé pour la somme de 11 sols 4 deniers et de quoi lesd. manégliers ont rendu compte.

Il y a six subjets (?) qui ne vallent guères pour mettre les galices avecq un amy fort usé. Ils ont esté tout usés fors IIII dont les galices sont enveloppés.

Il y a en plus quy demeurent entre les mains du S[r] Marand Gallemand qu'il met dedans son armoire de l'estabiliel deux obbes avec les amys.

Il y a en plus une longue nappe à ouvrage de Paris légaltée et donnée par M[elle] Marie de Bellengreville. Lad. nappe a été dérobée par les larrons du tems desd. S[r] Mallot et Potrel.

Il y a quatre courtines avecq les franges de toile pour mettre au poille du S[t] Sacrement.

Il y a deux rideaux de toile pour mettre aux hosteux.

Il y a un amy et un couvre-chef qui a este donné à l'église.

Aultre linge appartenant à ladite église qui estoit en la maison de M. de Maillefeux.

Une obbe de lin.

Une obbe de chanvre.

Une nappe de lin assez usée à ouvrage de Venise.

Trois nappes à ouvrage de panche de vache de toille de chanvre.

Une aultre nappe de même ouvrage de toille de lin.

Une serviette de lin à ouvrage de Venise.

Deux grosses serviettes à panche de vache.

Un bon couvre-chef.

Cincq autres couvre-chefs.

Un reste de toille de chanvre.

Un reste de toille de lin.

Le tout baillé à Guillaume Moyen et Jehan Poultier manégliers de l'église de Dieu et Monsieur Saint-Sanson audit Bouillancourt ce jour S$^{t}$ Cosme et S$^{t}$ Damien en septembre mil cinq cent quatre vingt sept en présence des sieurs Marant Gallemant, Jean Moyen, Vincent Hautefeuille, Pierre Lefebvre et aultres.

II

**1717.**

Un calice et la patène d'argent.

Un ciboire et une boitte d'argent.

Un soleil d'argent.

Six chandeliers de fonte à mettre sur l'autel et un pour mettre une chandelle de suif.

Un tapis de tapisserie sur l'autel.

Une nappe d'autel avec de la dentelle.

Deux autres nappes communes et une pour communier.

Un missel et un manuel.

Une chape blanche, une noire, une rouge et une verte.

Un devant d'autel vert, un blanc, un noir et un rouge.

Une aube fine avec l'amict et la ceinture.

Une aube commune, l'amict et une ceinture.

Deux chasubles blanches, une rouge, une verte, une noire et une violette.

Un grand rideau de toile fine pour mettre devant le crucifix durant le carême.

Des courtines de damas rouge, d'autres pour le dais.

Deux surplis.

Une croix de cuivre que l'on porte à la procession.

Un seau pour l'eau bénite de même matière.

Deux burettes d'étain.

Deux tuniques noires.

Un drap de mort.

Trois bourses pour mettre les corporaux, rouge, violette, blanche.

Cinq corporaux.

Huit purificatoires.

Une tavaillole.

Un vieux rideau de toile.

Un encensoir.

Deux petits tableaux sur plaque de cuivre.

Quatre autres à bordure de bois noir.
Une bannière.
Deux platelets.

## III

### Vers 1780.

Un calice d'argent doré en dedans la coupe avec sa patène dorée aussi en dedans, l'un et l'autre en bon état.

Item un ciboire très propre aussi d'argent doré en dedans la coupe avec un autre petit qui n'est pas doré.

Item un fort beau soleil d'argent pour exposer le Très Saint Sacrement.

Item trois ou quatre nappes d'autel pour le grand autel bénites dont une neuve, les autres assez usées.

Item trois aubes avec leurs amicts et ceintures dont deux sont bonnes et une fort usée.

Item deux surplis, un tout neuf et un usé et fort vieux.

Item sept chasubles assez en bon état, savoir : deux rouges de damas, deux blanches, une de damas et une de camelot, une verte de soie, une noire de camelot et une violette de soie.

Item quatre devants d'autel au grand autel, savoir : un rouge de damas, un autre rouge de soie, un blanc de camelot et un noir aussi de camelot.

Item quatre chapes, une rouge de damas, une blanche de camelot, une verte toute usée avec une noire de même, toutes en mauvais état.

Item cinq corporaux et une vingtaine de purificatoires.

Item cinq bourses pour les corporaux et quelques pales pour couvrir le calice.

Item les vaisseaux des Saintes Huiles d'étain, pas trop propres avec aussi un vieux calice aussi d'étain et la patène.

Item plusieurs serviettes qui servent d'essuie-mains au Lavabo.

Item deux tuniques noires usées.

Item six chandeliers de cuivre, deux autres aussi de cuivre assez beaux l'un devant l'image de S$^{t}$ Sanson et un autre devant l'image de S$^{t}$ Nicolas avec un petit de cuivre pour porter une chandelle de suif; un encensoir avec sa navette et cuillère de cuivre ; une espèce de bassin de cuivre suspendu devant le grand crucifix de la nef dans lequel on pose un cierge.

Item deux petits bassins avec deux burettes d'étain, une cloche de métal pour sonner à l'Elévation ou lorsqu'on pose le S$^{t}$ Sacrement.

Item un tapis de tapisserie pour couvrir l'autel qui ne mérite pas de tenir place ici, un autre aussi usé pour couvrir le lutrin noir et un blanc de toile ; un voile de toile servant à couvrir le grand crucifix en carême, des rideaux de serge verte devant le tableau du grand autel assez propres, deux autres devant les autels de la nef en serge verte aussi fort propres ; un drap de mort fort usé.

Item des livres de chant, graduel, antiphonier, office des morts séparé, deux processionnaux, un missel et un rituel, propres et en bon état.

Item des courtines de moquette ciselée de couleur rouge pour le dais au S$^{t}$ Sacrement, une niche de bois doré pour exposer le S$^{t}$ Sacrement, une bannière de damas rouge pour les processions.

Item une petite croix de bois au-dessus de l'autel, deux autres fort propres de bois doré avec quatre chandeliers aussi de bois doré aux deux autels de la nef, deux nappes propres aussi aux deux autels.

Item un bénitier d'airain contre la porte avec six pots de faïence à mettre des bouquets à l'autel.

Item un grand coffre de bois de chêne enfermé sous l'autel pour y renfermer les linges et un autre aussi de bois de chêne et dont on ne fait aucun usage.

— Si l'on compare ces trois inventaires on peut se rendre compte de la différence qui existe entre celui de 1587 et celui de 1750 (l'inventaire de 1717 est notoirement incomplet) et combien dans l'espace d'un siècle et demi, le mobilier de la petite église de Bouillancourt-sous-Miannay avait augmenté tant en importance qu'en richesse, si toutefois nous pouvons employer ce dernier mot. Nous devons faire cependant remarquer que l'image de S[t] Barthelemy, probablement un chef reliquaire avec les armoiries des Maillefeu qui est mentionné en 1587, ne figure plus aux deux inventaires suivants. Qu'était devenue cette pièce capitale du mobilier de l'église ?

## IX. — **Chronique de l'Église.**

Cette chronique se compose de deux parties. Dans la première qui va de 1594 à 1773, nous relevons les diverses indications recueillies de part et d'autre dans les archives de la fabrique et notamment dans les comptes des marguilliers ; à partir de 1773, nous transcrivons le journal de l'abbé Levêque qui formera la seconde partie de ce chapitre.

I

En 1594, les deux cloches alors existantes ont été refondues.

En 1596 on a acheté pour 13 livres les fonts baptismaux.

En 1663, le 4 octobre, les curé et marguilliers présentent requête à Mgr François Faure, évêque d'Amiens, tendante à ce qui lui plaise faire démolir le principal autel de l'église à cause qu'il reçoit peu de jour et de clarté et que, comme il est de pierre et de maçonnerie, les linges qu'on met dessus y pourrissent.

Sur l'information faite par M. Liault, curé d'Oisemont et doyen de chrétienté, Mgr l'Evêque donne, à la date du 24 octobre 1663, permission de faire démolir cet autel et d'en construire un autre en menuiserie dans un endroit plus commode et plus avantageux.

En 1666, a été placé le tableau du grand autel représentant la Descente de Croix ; il est accompagné des deux statues de S$^{t}$ Sanson et de S$^{t}$ Nicolas. Le tableau a coûté 35 livres ; les deux statues, 20 livres.

En 1676, on a payé 8 sols pour le papier timbré à faire les registres de baptême, 16 livres pour la reliure d'un nouveau missel d'Amiens donné par Mathieu de Cayeu et 30 sols pour un emporte-pièce à faire du pain à chanter.

En 1677 et années suivantes, M$^{e}$ Nicolas Dubourg a fait refondre à Amiens la grosse cloche cassée ; on a fait changer de côté la moyenne cloche et on a ajouté à la troisième. Ce fut une grosse dépense tant pour métal fondu que pour marteaux, moutons, ferrures,

etc. Ce travail dut être fait par Pierre Chapperon, fondeur à Amiens, auquel on paya en 168? 34 livres 3 sols probablement pour solde.

En 1686, Jean Prevot, couvreur, a couvert la nef tout de neuf en tuiles qu'on a été chercher à Rouvroy ; on lui a payé 30 livres 1 sol et pendant tout son travail, il recevait le potage aux frais de la fabrique. La même année, on a payé les 35 sols qui étaient encore dus pour avoir mené la grosse cloche à Abbeville, lors de sa refonte.

En 1696, Jérome, menuisier à Abbeville, a livré un confessionnal à l'église; on lui a payé 14 livres 15 sols.

En 1702, le grand tableau du maitre autel a été raccommodé : la dépense a été de 2 livres 10 sols. Nous relevons encore cette même année un paiement de 3 livres 10 sols pour avoir fait reteindre à Paris le devant d'autel rouge et une autre dépense de 2 livres pour avoir fait assigner le S$^{r}$ Devismes, du Montant, qui se refusait à rendre le pain bénit.

En 1719, Nicolas Riquier a écrit un antiphonaire ; ce travail lui a été payé 38 livres et on a encore payé 13 livres 17 sols à Guéret, peintre, pour avoir raccommodé le tableau du maitre autel.

En 1727, on a payé 85 livres aux Religieuses de la Providence (d'Abbeville, probablement) pour avoir fourni une chasuble blanche.

Suivant délibération du 14 octobre 1730, on a décidé la fermeture du clocher et le placage intérieur de la nef de l'église.

La même année, le dais au dessus du maitre autel a été suspendu avec des ferrures et la dépense a été de 62 livres 11 sols. On a encore payé 3 livres au S$^{r}$ De-

poilly, orfèvre à Abbeville, qui avait mis une croix sur l'ostensoir et l'avait reblanchi.

En 1731, une niche en bois dorée pour exposer le Saint-Sacrement a été achetée 37 livres à Paris ; en 1735, on a acheté un dais pour les processions.

De 1736 à 1739, le curé Robert Dubourg a employé la somme de 330 livres 5 sols, provenant du reliquat actif des comptes de la Fabrique à commencer la réfection de la charpente de l'église et le percement des croisées. Ces travaux ont été continués en 1741 et 1742, années pendant lesquelles on a construit à neuf la charpente de la nef ; on a ouvert des croisées pour remplacer les lucarnes qui existaient auparavant, le clocher a été raffermi et couvert à neuf, l'ancien campenard ouvert pour deux cloches, placé entre la nef et le chœur et qui menaçait ruine a été démoli ; à l'intérieur le pavage a été refait entièrement ainsi que les lambris des deux autels de la nef avec les images de la Vierge et de S$^{t}$ Nicolas et tout ce qui concernait ces autels. Ces dépenses ont été en partie couvertes avec des remboursements de rentes constituées survenus à cette époque et avec les épargnes de l'église, le tout s'élevant à 460 livres.

Avec le reliquat de 1745 et 1746 relevant à 44 livres 11 sols 8 deniers, M. Dubourg a acheté un antiphonaire avec son signet de lanières et une aube avec son amict et sa ceinture. Il a complété l'insuffisance avec 30 livres 4 sols et 6 deniers qu'il a payés de son argent, en faisant aumone à l'église et pour Dieu.

En 1747 et 1749, Michel Gallet, menuisier à Abbeville, a placé le grand autel et les lambris autour des murailles du chœur ; le montant de ces travaux s'élevant à 402 livres lui a été payé en 1755. L'année

suivante, en 1750, on a payé 144 livres pour travaux au chœur, aux balustres de l'autel et au lutrin.

De 1755 à 1757, nous relevons les dépenses suivantes : 7 livres 10 sols pour quatre bouquets de fleurs artificielles à mettre dans les vases qui ornent le grand autel, 86 livres pour travaux de dorure et de peinture aux trois autels, 16 livres pour trois devants d'autels en toile peinte à mettre pendant l'Avent et le Carême, et 57 livres 9 sols pour l'achat de deux chapes. A cette époque les deux statues de S$^t$ Sanson et de S$^t$ Nicolas étaient avec de petites chasses aux deux côtés du maître-autel.

Par délibération prise le 9 août 1758 par les curé, marguilliers, seigneur, anciens marguilliers et principaux habitants de Bouillancourt, il a été décidé : 1° de changer l'encensoir et d'en acheter un neuf ; 2° de faire faire une chasuble de couleur verte et une violette ; 3° d'acheter une aube avec l'amict et la ceinture pour les jours ouvriers ; 4° d'avoir une nappe d'autel et un devant d'autel de satin propres ; 5° de transférer les deux figures de saint Sanson et de saint Nicolas qui sont sur le gradin de l'autel et de les mettre contre la muraille à côté du Christ sur deux piédestaux avec des dossiers propres ; 6° de faire faire deux chasses pour garnir les deux petites tourelles du maître-autel au lieu d'anges adorateurs.

Les comptes de 1758 à 1764 mentionnent différents paiements, 72 livres pour peinture d'ornements et achat d'un lutrin, 24 livres pour un devant d'autel de cuir doré, 120 livres pour l'horloge du clocher, 90 livres pour un ornement, 54 livres pour un ornement neuf en soie et 102 livres pour chasuble, étole et chapes noires.

Enfin dans la séance du 10 janvier 1773, le conseil des marguilliers décide la démolition du cintre de la nef qui empêche de voir le prêtre à l'autel et la remise sur les côtés des deux autels de la Vierge et de Saint-Nicolas : une nouvelle chaire sera construite avec les lambris de la nef et on percera une croisée pour éclairer le chœur et la nef.

## II. — Journal de l'abbé Levêque.

*1773.* — Dans l'armoire où sont les ornements, on a posé quatre tablettes pour que les ornements soient séparés et deux autres tablettes ont été placées dans l'armoire du grand autel pour les ornements communs ; on a fait une custode pour ranger tous les cierges à ressort.

Le 25 juin, le cintre de maçonnerie entre le chœur et la nef a été jeté bas jusqu'aux fondations et rétabli dans l'état où il est pour le mois d'août. L'entrepreneur fut Toussaint Chivot, maître maçon, demeurant à Miannay. Il a eu pour cet ouvrage la somme de 350 livres et il devait encore pour ladite somme paver la moitié du chœur, faire une réparation aux murs du cimetière, poser des grès devant la porte de l'église, lever la grille qui est au passage du cimetière et la nettoyer, réparer les marches de grès et faire une petite réparation aux couvertures du chœur et de la nef. Quand le vieux cintre existait, les paroissiens ne pouvaient pour ainsi dire voir le prêtre à l'autel et cela faisait comme deux églises, mais avec les nouveaux travaux, l'église s'est trouvée dans un

état très décent. Cette construction a occasionné plusieurs dépenses pour l'entretien de l'église : les deux autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Nicolas étaient à l'encontre du vieux cintre ; on les a posés à l'encontre des murs contre le cimetière. Les devants d'autel ont été renouvelés, attendu que les anciens étaient pourris et hors d'état de servir ; on en a fait deux en moquette à fond blanc avec des bouquets de fleurs rouges et vertes.

Dans la même année on a revêtu de lambris les quatre piliers du cintre neuf auxquels ont été adossés deux petites formes. On a fait faire un marche-pieds de chêne, trois sièges pour les deux chantres et le célébrant, deux bancs à côté pour les enfants de chœur, une petite armoire pour ranger les livres et deux cierges de bois peint, l'un pour sainte Catherine, patronne des filles et l'autre pour saint Nicolas, patron des garçons. La lampe de l'église qui était extrêmement grande a été changée pour celle qui est à présent. On a acheté une croix pour les processions imitant l'argent et une navette pour mettre l'encens : la croix a servi pour la première fois le jour de Saint-Sanson, patron de la paroisse. Le même jour on a posé les quatre bouquets de fleurs artificielles et les quatre chandeliers de cuivre rouge. La bannière noire a été faite d'un vieux devant d'autel et a été mise en place le jour de Pâques 1774. Les six cierges de fer-blanc à ressort ont été mis pour la Saint-Sanson. Deux chandeliers de trois pieds de haut au côté et quatre autres aux autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Nicolas ainsi que le cierge pascal ont été posés à Pâques 1774. Les rideaux verts avec fleurs rouges et violettes et les rideaux verts simples furent mis en

place à Noël 1773. La lampe et la croix de procession ont coûté 73 livres.

Dans la même année on a mis des ferrures aux deux petites portes du clocher et à la grande porte pour entrer dans la nef, ainsi qu'aux deux petites portes du sanctuaire et à celle de la piscine. Des crochets de fer et des palettes pour les deux croix et pour les bannières de Saint-Sanson et des Trépassés ont été aussi posés. Enfin, on a fait une représentation pour les morts, deux porte-cierge, un escabeau et une petite machine pour mettre le voile qui cache le Saint-Sacrement quand il est exposé.

1774. — La veille des Cendres, on a mis pour la première fois tous les rideaux violets avec galons jaunes et des croix blanches au grand autel, aux deux statues de S$^{t}$ Nicolas et de S$^{t}$ Sanson ainsi qu'aux deux croix de procession et aux cinq autres croix pendant dans l'église. Notre chœur est actuellement dans un état bien décent.

On a ôté avec une grande scie deux croutas à la poutre au-dessus du lutrin pour la diminuer et après l'avoir mise à huit pans, on l'a peinte en vert et blanc. La croix a été posée avec les deux consoles et le crucifix a été fait par Charles Duchaussoy, peintre et sculpteur à Miannay : il a été payé 10 livres. La bénédiction en a été faite par M$^{e}$ Robert Dubourguier, curé de Moyenneville, la veille du dimanche des Rameaux au salut du soir. On a écrit sur la poutre « l'an 1774. »

Le 1$^{er}$ décembre, jour de S$^{t}$ Eloy, on a posé au côté du pilier de l'autel de S$^{t}$-Nicolas la figure de S$^{t}$ Eloy, qui a été faite par Charles Duchaussoy pour 10 livres qui ont été payées par les laboureurs, charrons et maréchaux.

*1775.* — Au mois de mai, on a diminué toutes les poutres de la nef qui ont été mises à huit pans comme celle du lutrin, de telle sorte que la nef en paraît plus belle.

Toussaint Chivot, maître maçon à Miannay, a fait prix avec le curé, les marguilliers en charge et autres fabriciens pour la construction d'une sacristie moyennant la somme de 230 livres. Il y avait grande nécessité d'une sacristie attendu que les ornements, linges, chandeliers, bouquets et autres meubles de l'église se gâtaient derrière l'autel à cause d'une grande humidité. L'entrepreneur a commencé le 1er avril son travail qui a été terminé le 27 juillet, veille de St Sanson, et le lendemain fête du patron, la sacristie a été meublée et occupée. Le 26 juillet, Chivot a reçu un à compte de 130 livres et en a donné quittance en présence de Monsieur le Curé, de Vulfran Toulet, marguillier en charge et de Pierre Rimbault homme vivant et mourant de la Fabrique. Il a été depuis payé intégralement.

*1776.* — En cette année, Jacques Caudron, menuisier à Abbeville a fait la chaire de vérité et les deux balustrades de la nef : le tout a été fini pour la Saint-Sanson et le premier sermon y a été fait par Me Adrien Levêque. Ces travaux ont coûté 340 livres dont 250 pour la chaire.

*1777.* — Melle de Bouillencourt a fait présent d'un chêne pour faire la croix du cimetière. Ce chêne a été abattu en 1773. Voyant que la delle de Bouillencourt ne se mettait pas en peine de faire faire la croix et craignant que ce chêne ne pourrisse, nous nous sommes déterminé conjointement avec les habitants de la faire construire aux dépens de la fabrique. La

croix a été faite par Jacques Caudron et peinte ainsi que le crucifix qui a été raccommodé par Charles Duchaussoy de Miannay, ce qui a coûté 15 livres. Elle a été posée le second dimanche de Carême et bénite par Mr de Canchy, curé d'Huppy et doyen de Mons, qui a fait le discours le dimanche des Rameaux. MMrs les curés du Quesnoy, de Miannay, de Tœuffles et de Behen nous ont honoré de leur présence. Cette cérémonie fut faite avec beaucoup d'édification et le curé a donné à souper à ces Messieurs.

1776. — En cette année, nous avons acheté à Abbeville de l'étoffe violette pour faire trois soutanes aux enfants de chœur ; ils les ont mises pour la première fois le jour de St Sanson.

Au mois de mars, nous avons fait abattre les grands ormes du cimetière par permission obtenue du grand maître des eaux et forêts : ces arbres nuisaient aux murs et à l'église ; ils sont destinés à faire des bancs et à la réparation de l'intérieur du clocher.

Nous avons acheté à Acheux dans le château treize entes fort belles au prix de 24 sols le pied et nous les avons plantées dans le cimetière le 15 décembre avec défense expresse de les faire greffer en douce mérelle, quoique le fruit en soit exquis, mais parce que ces greffes font un vilain arbre qui va toujours en descendant. Notre dessein est de les greffer en roquets ou en ambrettes.

Le 18 décembre, nous avons fait faire autour de l'église un chemin large qui sera très commode pour les processions des dimanches et fêtes à condition de le faire ratisser deux fois par an afin qu'il soit propre. Cet ouvrage fait beaucoup pour conserver le pied des murailles, car les eaux ne séjournent pas ou séjournent

peu et l'intérieur de l'église est plus sec et les lambris mieux conservés.

*1779.* — En 1779 on a payé 132 livres à Monsieur le Curé pour ses honoraires, avances, blanchissage de linge, pain, vin, visites de Mr l'archidiacre et de Mr le doyen. Le reliquat actif du compte de la fabrique s'élevant à 46 livres 19 sols 3 deniers a servi à acheter une soutane pour le clerc laï de la paroisse, attendu que la sienne était en très mauvais état.

*1780.* — On a fait faire une soutane au magister et deux autres pour les chantres ; elles ont été mises pour la première fois le jour de St Sanson.

La même année, nous avons acheté chez le S. Barré, chapelier à Abbeville, un ornement violet très propre qui a coûté la somme de 63 livres : on s'en est servi pour la première fois le premier dimanche de l'Avent. Le vieil ornement violet a été raccommodé et la bourse violette d'un côté et noire de l'autre a coûté 2 livres 12 sols 6 deniers.

Le vieux calice a été changé à la sollicitation de Mgr de Machault, faisant la visite de l'église le 5 juillet 1779. Nous avons maintenant un calice propre tout neuf avec sa patène et les boîtes aux saintes huiles tout en argent. Nous avons fait faire aussi un petit ciboire aussi en argent et dans le pied on met l'huile des infirmes. On s'en est servi pour la première fois le jour du Saint-Sacrement. Le vieux calice a été repris pour cent livres et on a encore payé au sieur Depoilly, orfèvre à Abbeville la somme de 163 livres.

*1781.* — Un lourdeau de paysan a cassé la grosse cloche au baptême du fils aîné d'Alexis Raimbeaux qui a épousé sa cousine germaine. Elle a été refondue

par Cocu, demeurant à Abbeville, ce qui a coûté à la fabrique la somme de 70 livres 3 sols parce que la cloche a été diminuée de 53 livres, ce qui ne l'empêche pas d'être d'accord avec les deux autres. L'ancienne cloche refondue en 1677 avait été bénite par Mᵉ Nicolas Dubourg, curé de Bouillencourt et Moyenneville, son secours, et avait été nommée Marie-Anne par Mᵉ Nicolas de Cacheleu, seigneur et dᵉˡˡᵉ Marie-Anne de Cacheleu sa sœur, tous deux enfants de Mᵉ Nicolas de Cacheleu, chevalier, seigneur de Bouillancourt et autres lieux, Nicolas Monchaux étant marguillier en charge.

Une délibération du 22 février 1781 donne pouvoir à Geoffroy Beauvais, marguillier, 1° de faire faire à l'école les réparations nécessaires pour la mettre dans un état décent ; 2° de faire travailler au clocher dans l'intérieur, d'y loger l'horloge et de lui faire faire les réparations nécessaires ; 3° de faire prix pour la cloche cassée ; 4° de renouveler les baux des terres de la Fabrique en faisant tout son possible pour que les biens de la Fabrique ne passent pas dans des mains étrangères ; les pots de vin devaient être de 6 livres au journal pour les bonnes terres et de 3 livres pour les mauvaises.

Pour le S'-Sacrement, les bancs ont été posés tant dans le chœur que dans la nef. Dans le chœur il y en a quatre derrière le lutrin pour les enfants et sept contre les murailles pour les hommes. Dans la nef il y en a onze de chaque côté, plus deux petits sous le clocher pour les infirmes. Tous ces bancs ont été faits par Jacques Caudron, maître menuisier à Abbeville, chaussée d'Hocquet. Ils sont libres, et il n'y en a pas de privilégiés : tous les paroissiens et autres per-

sonnes y ont droit. Par ce moyen tous les paroissiens peuvent s'asseoir : auparavant il n'y avait que des bancs informes et en très petit nombre.

*1782.* — Nous avons acheté deux bonnets pour les chantres, ils les ont mis pour la première fois le jour de Pâques.

Nous avons aussi fait démolir le vilain placage du clocher et nous avons fait faire un plancher fort propre beaucoup plus haut, ainsi qu'un faux plancher au milieu du clocher et un aux cloches avec trois échelles neuves, ce qui fait que l'on peut monter aux cloches aisément. Nous avons fait plafonner et blanchir le clocher en dedans et on a posé à la muraille le ciel de la vieille chaire.

Le 16 juin, quatrième dimanche après la Pentecôte sur les six heures du soir la nouvelle cloche a été bénite par « M^e^ Adrien Levêque, curé de Bouillancourt sous Miannay et Montant son secours, nommée Marie Françoise Agathe par M^e^ Conrad Victor François de Cacheleu de Truffier, Comte d'Houdant, Seigneur de Villers sur Authie, premier Pair du Comté de Ponthieu, Seigneur de Colline Beaumont, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de S^t^-Louis, grand Bailli de Vitry le Français et par M^elle^ Marie Françoise Agathe de Cacheleu, dame de Bouillancourt sous Miannay, refondue des biens de la Fabrique par Cocu à Abbeville, Anthime Geoffroy Beauvais, marguillier en charge. »

M^elle^ de Cacheleu a fait présent d'une aube avec amict et cordon, fort propre et fort belle.

*1783.* — Nous avons fait faire un cierge à ressort et deux autres qui servent les jours qu'on expose le S^t^-Sacrement aux saluts de Carême.

Il y avait alors au clocher une espèce de coq qui avait une figure singulière: on l'a changé et on a acheté à Abbeville un coq neuf que Charles Duchaussoy de Miannay a doré et qu'un couvreur en ardoises de Crécy a posé le 18 mars.

Nous avons, cette année, créé un bedeau revêtu d'une robe verte en coton avec les bouts des manches rouges, ce qui est fort propre; nous lui avons fait faire un bâton de fer-blanc poli avec une fleur de lys au bout et qui fait fort bien dans les processions : nous nous sommes engagé à lui payer par an pour ses gages la somme de 12 livres et il a reçu cette somme pour la première fois le dimanche des Rameaux. Le bedeau créé se nomme Jean-Baptiste Monchaux, jeune homme de dix-huit ans.

Le 18 mai, nous avons fait marché avec Jean François Maquennehen, horloger à Escarbotin, pour une horloge neuve en cuivre selon le devis qu'il nous a présenté montant à 550 livres.

*1784.* — Cette horloge a été posée le 20 mars par ledit Maquennehen et par un ouvrier menuisier nommé Jacques Dennel qui a fait la loge en bois. Cette loge a coûté à la Fabrique la somme de 10 livres 4 sols. Le même menuisier a de plus, raccommodé le marche-pied de l'armoire du lutrin, mis une barre de bois au pupitre, un bâton de long à la représentation de mort et a raccommodé aussi le pied du cierge pascal.

*1786.* — Nous avons fait faire une bannière de S$^{t}$ Sanson. Elle est en damas vert à fleurs avec les franges en or et une figure en broderie, le tout fort élégant ; elle a été faite par Langlois, chasublier à Abbeville, vis à vis le petit S$^{t}$-Wulfran et a coûté 50 livres qui ont été payées de suite. Elle a été bénite

le jour de S[t] Firmin et on l'a portée à la procession du même jour.

Cette année nous avons fait relier le graduel et l'antiphonaire en trois volumes par Godart, relieur à Abbeville, rue des Lingers, ce qui a coûté la somme de 69 livres ; nous avons aussi fait faire par Jean Quertant, serrurier de la paroisse, un pupitre en fer qui a été payé 12 livres.

Le même Godart a encore relié les deux missels des morts, les deux processionnaux, les deux missels ordinaires et le rituel en deux volumes.

1787. — Dans le courant du carême, nous avons porté chez Langlois, chasublier, deux chapes des fêtes solennelles que M[e] Duflos, notre prédécesseur, avait fait faire. Elles étaient fort riches et fort belles, mais de différentes couleurs et celle du célébrant était rouge. Plusieurs de nos confrères avaient blâmé fort cette bizarrerie, aussi avec le consentement des fabriciens nous les avons fait refaire. On a acheté de l'étoffe en soie blanche, rouge et verte à vingt francs l'aune, on a employé les orfrois et la doublure et le chasublier a fait trois chapes avec franges et galons en or. La chape du célébrant est toute neuve. Tout ce travail a coûté à la Fabrique la somme de 335 livres. Ces chapes ont servi pour la première fois le jour de Pâques : tous les paroissiens ont été très contents et les ont trouvées de très bon goût.

Nous avons aussi fait faire par le même Langlois deux chapes noires en camelot gaufré et les franges en laine : il y avait avant une seule chape noire, nous l'avons fait garnir de franges et de galons en argent et elle sert au célébrant : le tout a coûté 75 livres.

Le 18 juin, nous avons fait faire par Jean Quertant serrurier une croix de fer terminée par trois fleurs de lys. Elle a trois pieds de haut et un pied pour le triangle qui est dans la maçonnerie. Elle a été posée au haut du chœur de l'église par Pierre Chivot, maitre maçon à Miannay. Il n'y avait jamais eu de croix sur le haut de l'église ce qui déplaisait fort aux fabriciens, et celle ainsi posée fait fort bien. Nous avons en même temps fait faire une réparation aux murs du cimetière et on a remplacé la grille de fer qui est devant le portail de l'église, par une autre plus grande. L'ancienne grille du cimetière a été aussi refaite et agrandie et les deux entrées de l'église et du cimetière se correspondent, ce qui est beaucoup plus facile pour faire entrer le dais lors des processions et aussi les corps morts : l'ancienne disposition était bien incommode.

*1788.* — Jacques Caudron menuisier a lambrissé la sacristie en bois de petit sapin. On a fait une armoire de chêne avec des tablettes pour mettre les ornements séparés, deux petites armoires pour ranger le linge, puis au-dessus deux autres armoires pour mettre dans l'une les chandeliers dorés et dans l'autre les bouquets artificiels. Au milieu est un petit tabernacle pour ranger le calice et les clefs des armoires. Sur la face de la première armoire est représenté S[t] Sanson, sur la seconde S[t] Jean-Baptiste et sur la face du tabernacle les personnes de la Sainte Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Ces trois figures étaient anciennement à la vieille chaire de vérité que nous avons brisée et mise au feu et nous les avions conservées pour la sacristie.

Le même Jacques Caudron nous a fait aussi des

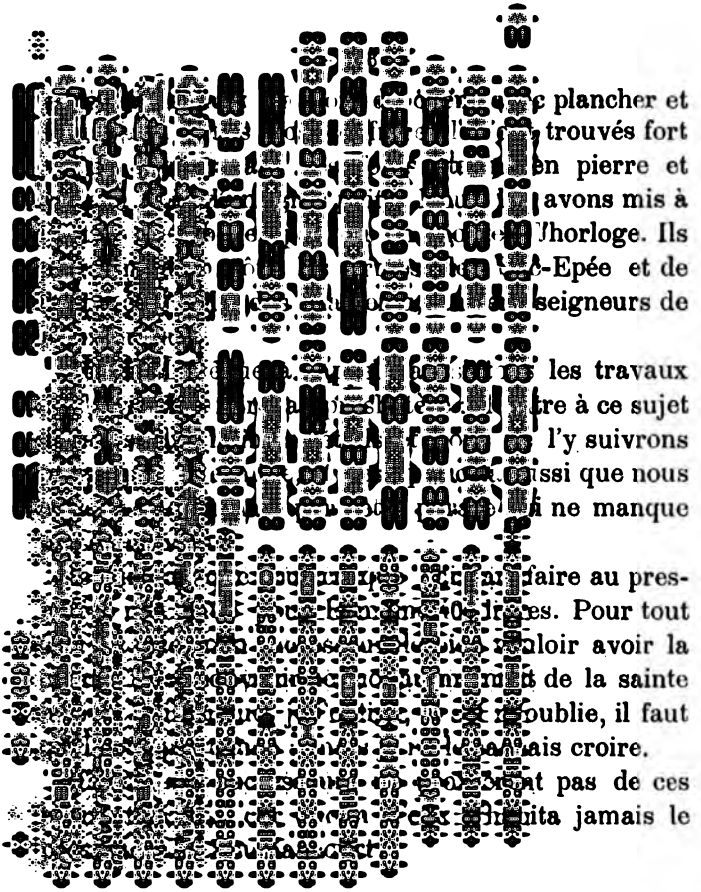

# MONOGRAPHIE DE SORRUS [1]

*Canton de Montreuil-sur-Mer*

(Ancien Ponthieu)

PAR

**M. Georges de LHOMEL**

Membre Correspondant.

## CHAPITRE PREMIER

### Origines — Histoire.

A trois kilomètres de Montreuil-sur-Mer, sur un plateau et à une altitude d'environ 47 mètres, se trouve le village de Sorrus, dont l'origine remonte à une époque très reculée.

Située sur la route qui, d'Abbeville et de Saint-Riquier, conduisait en Angleterre par Vis-ès-Marais et le port de Quentovic, cette commune était l'endroit où s'arrêtaient les voyageurs avant de traverser la mer.

Si nous en croyons la légende, une population agricole élevant des troupeaux et travaillant la terre, habitait Sorrus au VI[e] siècle.

1. Ce travail a été honoré d'une récompense décernée par l'Académie d'Arras (Concours de 1901).

A cette époque la foi n'était pas encore affermie dans le Ponthieu. Saint Riquier y avait trouvé le culte des arbres établi et toutes les pratiques druidiques en vigueur.

Sigitrude (en langue franque, fée de la Victoire [1]), issue d'une illustre famille [2], possédait la seigneurie de ce domaine, y avait une villa ou métairie et une maison de séjour (*mansionis hospitium*), dans laquelle s'arrêtaient les voyageurs avant de faire voile vers la Grande-Bretagne.

Sorrus était à mi-route de l'abbaye de Centule à Quentovic [3], et saint Riquier l'avait choisi pour y

1. *Trude* (fée, nymphe), *sig* (victoire).

2. Selon toute probabilité, les caires ou aires étaient dans l'origine de race suève. Les trudes étaient les femmes des caires ou aires. La première Trude, dont il soit parlé dans les documents les plus anciens, est Marca-trude, première femme de saint Gontran. Elle était fille de Magnacaire, personnage très illustre chez les Francs. Née en 530, elle mourut en 566. (Gazette francque.)

3. Plusieurs auteurs ont prétendu que Vis-ès-Marais était l'ancien Quentovic. Cette opinion nous paraît difficile à soutenir, pour trois raisons. La première résulte de l'ordonnance de Louis le Débonnaire pour le partage de son royaume entre ses fils, plaçant ce port au-delà du pays de Ponthieu qui était terminé par la Canche.

La seconde est tirée de la chronique de Centule qui dit : « Quand le bienheureux Riquier se rendait en Angleterre, si par hasard il ne se trouvait pas de barque sur l'Authie ou sur la Canche, il traversait l'eau. Malgré cela, jamais il ne lui arriva d'accidents et ce qui est plus admirable, ses pieds même n'étaient jamais mouillés. » Cette phrase prouve que si Quentovic avait été sur la rive gauche de la Canche, saint Riquier n'aurait pas eu pour s'y rendre à traverser la rivière soit en barque, soit à pied.

La troisième repose sur un passage de Malbrancq ainsi conçu : « Sorrus était à moitié chemin de Saint-Riquier à Quentovic et c'est pour cette raison que Riquier l'avait choisi comme lieu de demeure. La distance de Sorrus à Vis-ès-Marais étant de 4 à 5 kilomètres et celle de Saint-Riquier à Sorrus de 20 kilomètres, il est évident que Malbrancq n'a pu confondre ce village avec Quentovic.

UNIV.

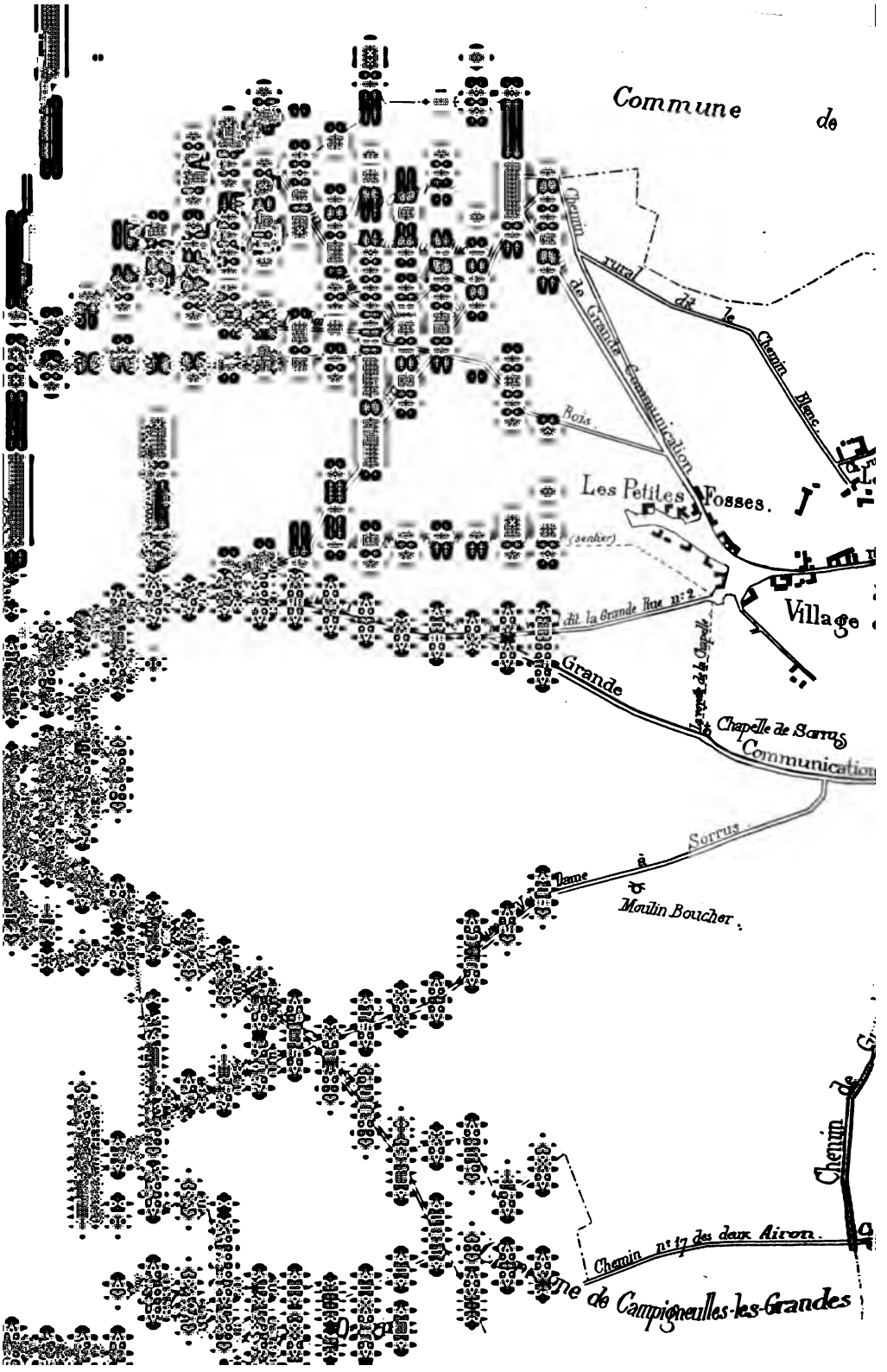
Commune de
Chemin rural dit le Chemin Blanc
de Grande Communication
Bois
Les Petites Fosses.
(sentier)
dit la Grande Raie n°2
Village
Grande
Chapelle de Sorrus
Communication
Sorrus
Vanne à
Moulin Boucher
Chemin de
Chemin n° 17 des deux Aires
Campigneulles-les-Grandes

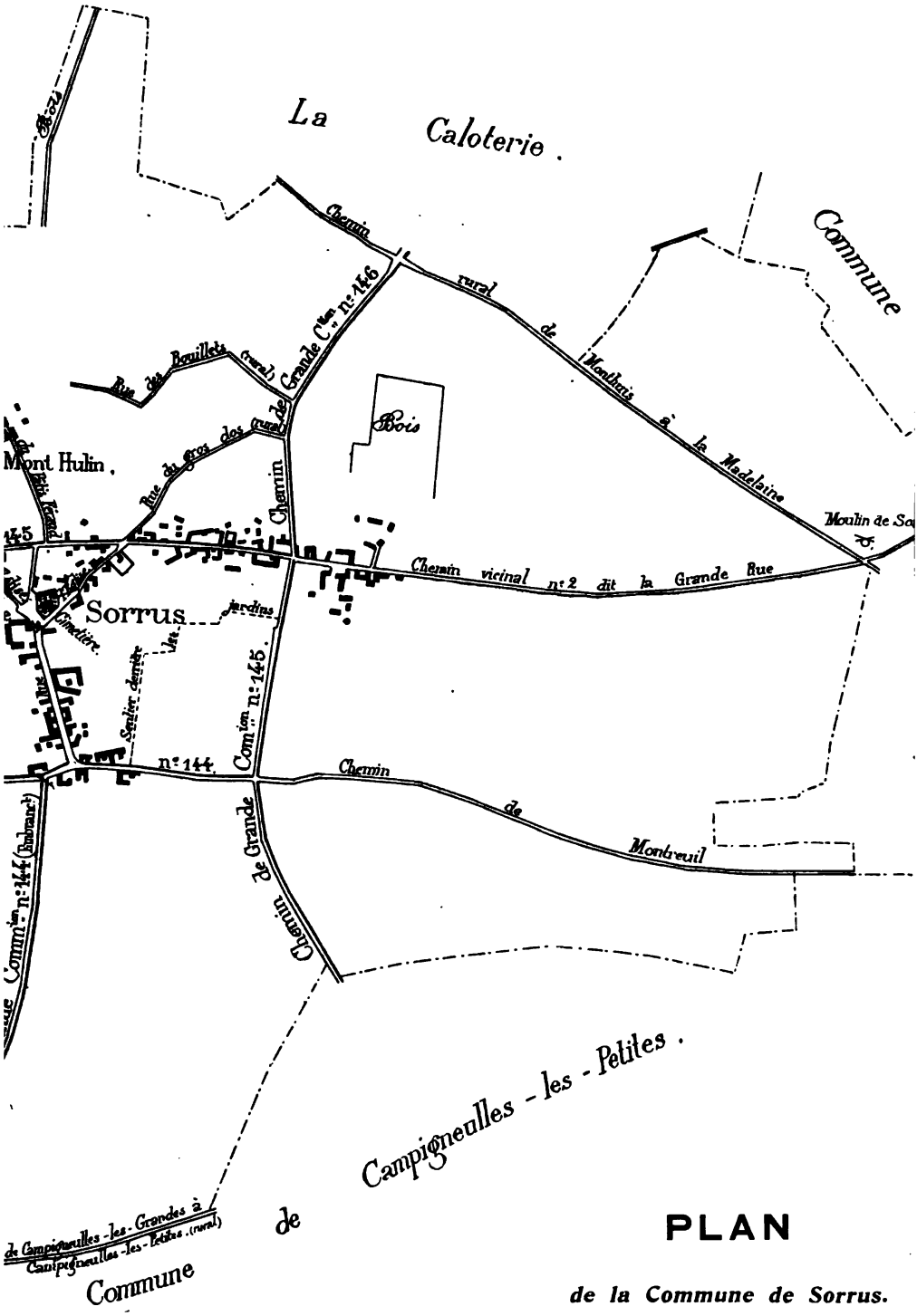


# PLAN

***de la Commune de Sorrus.***

UNIV

séjourner, quand il ramenait en Gaule les esclaves qu'il avait rachetés au-delà des mers. Il y rencontrait saint Josse établi dans cette contrée et saint Bertin, fondateur de l'illustre abbaye de Sithiu.

La chronique nous raconte ce qu'était Sorrus au VII[e] siècle et les miracles que saint Riquier y opéra.

Nous croyons intéressant d'en donner au lecteur une traduction complète. « Dans le Ponthieu, dit-elle, se trouvait un domaine appelé Sitrudis, où le vénérable Père Riquier avait une maison de séjour, quand il voulait traverser l'Océan, soit pour évangéliser la Grande-Bretagne, soit pour y racheter des captifs. La dame de ce domaine s'appelait alors Sigitrude. Elle donna son nom à la commune. Il advint que, pendant l'hiver, la nuit y arrêta Riquier revenant d'Angleterre avec une nombreuse troupe de captifs rachetés. Le saint homme ayant demandé à la dame de Sitrudis de le recevoir avec les siens dans son hôtellerie, celle-ci refusa. Quand l'homme de Dieu vit qu'il ne pouvait avoir ni abri ni demeure et que l'heure avancée l'empêchait d'aller plus loin avec tous les captifs qu'il conduisait, il parcourut le domaine de Sigitrude et trouva un grand fossé dans lequel ses hommes purent se réunir en secret [1] (*clauculo*). Il s'y arrêta et passa toute la nuit en veillant et en chantant des hymmes à la louange du Dieu tout-puissant. Pendant que Riquier et ses compagnons étaient couchés dans le fossé, une si grande quantité de neige se mit à tomber

1. On montre encore dans une pâture appartenant à M[me] A. de Baillehache et à 300 mètres environ de l'église, un grand trou appelé la Fosse Saint-Riquier.

Les gens de la commune prétendent que saint Riquier s'est arrêté dans cette fosse et que la neige a toujours fondu à l'endroit où ce grand saint avait passé la nuit.

du ciel, que tout le pays en fût couvert. Le fossé dans lequel Riquier était campé avec les siens fut seul préservé de la neige, qui pénétra dans l'intérieur des toits, soit en raison de sa finesse, soit à cause du vent. Ce miracle prouva que Riquier, privé du domicile des hommes, était sous la protection d'en haut.

« Le matin, à leur lever, les habitants du village furent obligés d'ouvrir un chemin à travers la neige pour eux ou leurs troupeaux.

« Dès l'aurore, on trouva le Père Riquier préservé de la neige. A cette vue, tous les habitants de Sorrus furent stupéfaits, tombèrent en admiration devant celui qui avait un tel protecteur et le proclamèrent le prêtre et l'ami de Dieu.

« La noble dame touchée par l'oreille du cœur (*aure cordis*) comprit alors la puissance du saint homme devant Dieu et l'aima ensuite d'un tel lien de charité chrétienne (*caritatis glutino*) qu'elle devait lui donner plus tard son domaine à perpétuité.

« Dieu était donc admirable en ses saints et très fidèle dans ses promesses. Il n'abandonnait pas longtemps son serviteur, à qui les hommes avaient refusé un service et dans cet endroit même, il lui fit recueillir l'héritage de tout le domaine.

« Riquier, pour obtenir les palmes de la céleste patrie en continuant à mener sur la terre sa vie de bon combat, venait souvent séjourner chez la célèbre servante de Dieu, soit en allant en Bretagne, soit en revenant dans ses domaines.

« Comme elle voyait la vie du saint se passer à servir Dieu, elle lui demanda d'obtenir par ses prières sacrées au Tout-Puissant une distribution d'eau, qui était alors très nécessaire et qui enrichirait son

domaine. Ne voulant pas rejeter sa demande, le saint homme se mit à prier. Sa prière terminée, il enfonça un bâton dans la terre et bientôt après jaillit une fontaine qui jusqu'à présent n'a jamais cessé de couler. Elle atteste par sa force que les prières du serviteur de Dieu avaient été exaucées.

« Aucune sécheresse ne tarit cette fontaine, elle ne déborde jamais sur les champs du domaine, mais après un cours peu prolongé (*rarum cursum*), elle est absorbée par la terre comme elle en est sortie.

« Son eau a par sa puissance divine guéri beaucoup de malades et opéré tant de miracles qu'il est absolument impossible de les citer tous [1]. »

Cette fontaine, dite de Saint-Riquier, existe encore à Sorrus, à peu de distance de l'église et y est toujours l'objet d'une certaine vénération. Il se rencontre encore de loin en loin des personnes qui vont boire de son eau, comme remède à certaines maladies.

On voyait, paraît-il, dans la fontaine un tronc d'arbre que la croyance populaire pensait être contemporain de saint Riquier. Les habitants disaient aussi que, par respect pour le saint, jamais un chien ne s'était désaltéré à la source.

Ces croyances, encore vivaces il y a un demi-siècle, vont chaque jour s'affaiblissant.

Malbrancq, relatant les miracles de saint Riquier chez les Morins et ses excursions en Bretagne, confirme la chronique de Centule et nous dit que saint Riquier, en allant en Angleterre, s'arrêtait au village (*vicus*) de Sorrus, voisin de Monasteriolum (Mon-

1. Mabillon, *Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti*, tome III, page 197. Nous avons conservé dans cette traduction la naïveté des expressions de la chronique.

treuil). Il ajoute qu'il y séjournait chaque fois qu'il ramenait par Quentovic les captifs à qui il voulait donner la liberté. Quelquefois même, il allait jusqu'à Montreuil qui était alors un camp retranché entouré de forêts.

Montreuil touchait au comté de Boulogne, mais ne dépendait pas de lui. Malbrancq croit que la dame de Sorrus, Sigitrude, était ou la femme de Fumers, comte de Boulogne ou une de ses parentes, car Sorrus se trouvait enclavé dans les biens de Fumers [1]. D'après Piers, Fumers VI, comte de Saint-Pol, fils de Wilberick, aurait eu, vers l'an 600, pour la dot de son épouse que l'on croyait native de Sorrus, Renty et Fauquembergue [2].

Aucun texte ne nous a permis de confirmer cette croyance.

En 596, saint Grégoire le Grand [3] envoya en Angleterre Augustin, moine de son monastère de Saint-André. Augustin et ses compagnons traversèrent les Gaules et recueillirent partout des marques de vénération.

Ils s'embarquèrent probablement à Quentovic avec quelques prêtres et des interprètes français pour se rendre dans la Grande-Bretagne. Augustin s'arrêta vraisemblablement à Sorrus et y rencontra saint Riquier. D'ailleurs, ajoute l'abbé Hénocque, « c'est à la suite de ces illustres prédicateurs que, dans les premières années du VII^e^ siècle, saint Riquier, dévoré

1. Malbrancq, lib. III, chap. XXV.

2. Piers, *Notice sur Fauquembergue*, page 80, éd. 1833, Saint-Omer. Le savant abbé Haigneré, dans une note manuscrite, ne croit pas pouvoir admettre cette légende.

3. L'abbé Hénocque, *Histoire de Saint-Riquier*, tome I, page 33.

du désir de distribuer au-delà des mers les trésors de la grâce de Dieu, quitta le Ponthieu pour aller évangéliser la Grande-Bretagne. »

Sigitrude, dame de Sorrus, vers 638, donna la terre de ce nom à saint Riquier, fils d'Alcaire, duc de Ponthieu et fondateur de la riche abbaye de Centule où il mourut, suivant les uns, en 651, à l'âge de cent ans [1] et d'après l'abbé Hénocque, en 645, le sixième jour des calendes de mai (26 avril).

Les vers gravés sur sa châsse par les soins de saint Angilbert [2], donnent la date de 650.

L'abbaye de Centule posséda sans interruption la terre de Sorrus (*terram Sitrudem*) jusqu'en 814, car lors du dénombrement des possessions de cette abbaye fait par ordre de Louis le Débonnaire, Sorrus était rangé dans la catégorie des seigneuries, où une partie minime toutefois des possessions était cédée en bénéfice ou en fief [3].

Héric, fait abbé par ordre de Louis le Pieux, peu de temps avant la mort d'Angilbert (en 814), concéda en bénéfice à un certain vassal du nom de Heuton, la terre de Sitrudis (*terram Sidrudem*).

Après la mort d'Angilbert, dit Dom Grenier, Louis le Débonnaire qui était alors (814) dans la province de Ponthieu, alla jusqu'à l'église de Saint-Riquier pour y faire sa prière. Les religieux qui craignaient

1. Vocab. Hayrol.

2. Angilbert, gendre de Charlemagne, abbé de Saint-Riquier en 793, mort le 18 février 814. Il avait épousé Berthe, fille de Charlemagne, dont il avait eu comme enfants: Nithard, qui lui succéda comme abbé de Saint-Riquier et qui fut tué par les Normands en 853, enterré auprès de son père, et Hamid. (Mas-Latrie, *Trésor de Chronologie, d'Histoire et de Géographie*, p. 1663.)

3. Le P. Ignace et l'abbé Hénocque.

d'être inquiétés par quelques parents d'Heuton au sujet d'une terre appelé Sidrud, qu'il leur avait donnée, le supplièrent de leur confirmer tous les biens et privilèges que Charlemagne leur avait accordés. Le roi accéda à leurs vœux et leur demanda une description exacte de leurs biens, tant de leurs joyaux, ornements, trésors, etc., de leur église, que de leurs biens immobiliers, terres et possessions. Cette description avec le nombre des sujets et vassaux en dépendant fut présentée au roi en 831, la dix-huitième année de son règne indict Q et comprenait 200 maisons en la ville et banlieue de Saint-Riquier, 117 villages y compris Sorrus, possédés « par des seigneurs vassaux qui étaient tenus de faire service en armes à l'abbaye [1]. » Ces villages dépendaient de l'abbaye et en étaient redevables, Sorrus était alors compris dans la catégorie des seigneuries.

Pendant la vie d'Heuton, cette commune fut témoin d'un grand miracle. « L'abbé Héric, dit la chronique [2], avait donné en bénéfice à un de ses vassaux nommé Heuton, le village de Sorrus, dont les revenus étaient spécialement destinés à procurer des chaussures aux moines. Auprès de ce village où les souvenirs de saint Riquier se conservaient si précieusement, on voyait un bois dont les arbres séculaires avaient abrité le pieux missionnaire dans ses courses apostoliques.

« On montrait souvent un vieux hêtre, au pied duquel il récitait ses prières et pour cette raison les habitants de la contrée avaient pour cet arbre une vénération spéciale.

« Heuton, en faisant la visite de son nouveau domaine,

1. Dom Grenier, tome CXVII et tome CLIII, page 279.
2. Abbé Hénocque.

remarqua le géant de la forêt et spéculant sur le profit qu'il pouvait en tirer, il ordonna de l'abattre. Les serfs n'obéirent aux ordres de ce grossier personnage (*male curtensis*, ainsi l'appelle la chronique), que sous la pression de violentes menaces. Quand ils fendirent le tronc, ils trouvèrent au milieu des couches ligneuses formées par l'accroissement annuel du bois, des restes de cheveux et de barbes qu'ils respectèrent comme des reliques, mais que l'impie Heuton fit jeter au vent.

« En arrivant à la dernière tranche, on découvrit entre les fibres du bois, une croix attachée à l'arbre et son effigie sur le côté opposé. On la garda soigneusement, mais pendant la nuit elle disparut et il ne fut jamais possible de la retrouver. Cinq jours après, Heuton mourait des suites d'un accident survenu à la chasse. Après le défi porté à la dévotion du pays, cette affreuse catastrophe inspira partout une grande terreur et fit croire à une vengeance du ciel [1]. »

Toutes les chartes de 844, 845 et 856 confirment la possession de cette terre à l'abbaye de Centule.

L'année 845 fut marquée par les cruelles incursions des Normands. Des nouvelles sinistres arrivaient de tous côtés. Tous les monastères de Paris et des environs étaient exposés à la rapacité de Raginère, le fléau des fléaux, comme l'appelle la chronique d'Aimon. Le port de Quentovic venait d'être surpris un jour de marché. On avait fait main basse sur toutes les personnes qu'on y avait rencontrées, sans distinction d'âge ni de condition. Les marchandises avaient

(1) L'abbé J. Corblet, dans le tome III, p. 431 et 432 de son *Hagiographie*, raconte ce fait à peu près dans les mêmes termes et ajoute que ce miracle eut lieu vers 814.

été enlevées. Les édifices seuls restèrent debout, rachetés à prix d'argent.

L'abbé Hénocque croit que Sorrus fut perdu par les moines de Centule pendant les guerres avec les Normands [1].

Helgaud, avant d'être abbé de Saint-Riquier, s'était marié et avait eu trois fils : Herluin, Lambert et Hérard.

Herluin, devenu abbé, donna en bénéfice [2] à un de ses vassaux, ancien militaire dont le nom nous est inconnu, la terre de Rollencourt (*Rolleni Curtem*) et autres choses dépendantes de la donation que le duc Hugues avait faite aux religieux de Centule. C'était en 859, la vingtième année du règne de Charles II le Chauve, roi de France et empereur d'Allemagne. Il mourut le troisième jour des nones de novembre.

Sorrus fut alors, croyons-nous, définitivement détaché des possessions de Centule [3].

Vers 989, Hugues Capet [4] réduisit de beaucoup les richesses de l'abbaye en lui enlevant Abbeville, l'abbaye de Forest-Montier, etc.

La chronique qui cite les possessions enlevées, ne parle ni de Sorrus, ni de Conchil, ni de Romont, ce qui doit nous faire conclure que ces terres avaient été données, soit avant, soit après, en bénéfice militaire [5].

1. Abbé Hénocque, *Histoire de Saint-Riquier*, tome Ier, page 29.
2. Le bénéfice militaire était un fief ou cession de terre faite par le seigneur, le prince ou le roi. Le possesseur devait le service militaire, et sous les Carlovingiens, le bénéfice étant la base de ce service, il fallut remplacer par des bénéficiers les hommes libres possesseurs d'alleux qui commençaient à disparaître.
3. *Gallia Christ.*, tome X, col. 1246.
4. Hugues Capet, roi de France à la mort de Louis V, régna de 987 à 996. En 981, il était duc des Français et comte de Paris.
5. Charles Henneguier, notes manuscrites.

L'ancienne famille qui porta le nom de Sorrus et qui figure jusqu'au XVI[e] siècle dans les principales chartes du Ponthieu, ne descend-elle pas du vassal qui reçut la terre de Sorrus en bénéfice ?

Jusqu'en 1188, époque où le roi Philippe-Auguste donna à Montreuil le droit de commune, le village de Sorrus dépendait d'un seigneur qui avait haute, moyenne et basse justice sur ses habitants.

La banlieue de Montreuil s'étendait à Sorrus jusqu'à l'épine de Bendeselve [1] ou de Bocqueselve.

Elle fut limitée en 1209 par le comte de Ponthieu.

Dès lors, l'histoire de cette paroisse se confond pour ainsi dire avec celle de la ville de Montreuil, dont elle partage la bonne et la mauvaise fortune.

Après la cession du Ponthieu à l'Angleterre, les habitants de Montreuil refusèrent à Edouard III le serment de fidélité et ne se soumirent à sa domination que sur l'ordre formel de Philippe de Valois. Le vainqueur de Crécy hésita à s'engager dans le cœur du pays. Voulant s'assurer d'abord la possession d'un port qui lui donnât libre accès dans le royaume, il se dirigea vers Calais sans oser attaquer le comte de Savoie qui était enfermé dans Montreuil avec quelques fuyards, débris des milices picardes.

Ses lieutenants incendièrent les faubourgs et les villages de Sorrus, Saint-Josse et de Waben. Le 3 septembre 1346, neuf jours après sa victoire, Edouard campait sous les murs de Calais qui fut obligé de se rendre après onze mois de siège, malgré le courage à jamais mémorable de ses habitants.

Froissart dit qu'à la suite du désastre de Crécy, les

1. Charte de Guillaume, comte de Ponthieu, 1209.

Anglais s'arrêtèrent devant la place de Montreuil qu'ils dédaignèrent de prendre. Edouard passa outre, mais il brûla Waben et Sorrus.

Deux siècles à peine s'étaient écoulés que Sorrus devait supporter une nouvelle occupation ennemie.

En effet, le 5 juillet 1537, le comte de Buren, Floris d'Egmont, nommé général en chef par la reine Marie de Hongrie, vint investir Montreuil. Son armée comprenait environ 24,000 lansquenets, 5 à 6000 wallons et 8000 chevaux. Une nombreuse artillerie était placée sur les hauteurs de Beaumerie, Neuville et Sorrus [1]. Le deuxième corps des Impériaux s'appuyait contre cette dernière commune. La ville de Montreuil ayant été incendiée, les ennemis brûlèrent aussi les villages des alentours et Sorrus ne fut pas épargné [2].

Le 10 octobre 1554 [3], le même sort lui était réservé par les Bourguignons [4].

De leur côté, les Espagnols qui habitaient l'Artois, faisaient journellement des incursions dans les campagnes qu'ils pillaient et dévastaient. Les paysans « se retiroient dans les bois ou dans les carrières; ils en sortoient furtivement pour arracher quelques racines à la terre inculte [5] ».

Jean de Serre écrit que: « tout le pays estoit brousté, gagé, bruslé de Boulogne à Monstreul et de Monstreul jusques à Abbeville; point d'herbes, point de fourrage pour les bestiaux. »

1. Caumont, *Lectures courantes et chroniques* et Dom Brésin, Fonds Fr., n° 24,045.
2. Harbaville.
3. Archives de Boulogne-sur-Mer.
4. C'est-à-dire les soldats ennemis originaires du cercle de Bourgogne, qui était pays d'empire.
5. Lefils, *Histoire de Montreuil.*

Sorrus fut délivré des Espagnols en 1639.

Après la bataille de Malplaquet, la maison du roi vint camper le 15 octobre 1710, depuis Saint-André jusqu'à Saint-Josse, Verton, Airon, *Sorrus*, la Calotterie, la Magdelaine, pendant que les régiments occupaient Montreuil (entr'autres les gendarmes dauphins). Ces troupes mal disciplinées, ruinaient et saccageaient tout, abattant les arbres, les granges, les étables [1]. Le paysan n'était pas maître chez lui et il n'était pas de maison « où il n'y ait eu sept ou huit soldats et plusieurs chevaux [2]. » Sorrus fut un des villages qui souffrirent le plus du cantonnement des troupes [3].

La pénurie du blé vint encore aggraver cette triste situation et nécessita une ordonnance du roi, qui régla : « que les rendages en argent seroient payés comme il estoit convenu et que les rendages en blé le seroient à 16 livres le septier. »

De 1710 à 1787, rien ne se passa de marquant à Sorrus. Le 15 octobre de cette dernière année, siégea l'assemblée municipale de cette paroisse, conformément à l'édit du roi du mois de juin précédent.

Ces assemblées étaient principalement chargées de la répartition et de l'assiette des impositions foncière et personnelle [4].

En 1790, Sorrus cessa d'être banlieue de Montreuil et eut une véritable autonomie municipale.

1. Mémorial de François Desfontaines, bourgeois de Montreuil.
2. Liébron, *Histoire de Campigneulles-les-Petites.*
3. Charles Henneguier, notes manuscrites.
4. Cet édit portait que ces assemblées étaient chargées de la répartition et imposition foncières et personnelles pour chemins, ouvrages publics, indemnités, encouragements, réparations d'églises et de presbytères et autres dépenses quelconques propres aux districts ou communautés qui en dépendaient.

La révolution y fut acceptée avec enthousiasme par le plus grand nombre de ses habitants. Mais là ne se borna pas leur participation à ce grand mouvement populaire [1], car plusieurs d'entre eux répondirent au premier appel du pays, en qualité de volontaires.

Le 28 mai 1792, les électeurs de Sorrus au nombre de 83, nommaient la garde nationale dans l'église de la paroisse [2].

Avant cette création, c'était celle de Montreuil, qui avait été obligée de marcher au mois de janvier précédent pour chasser les gens armés qui infestaient les bois de Sorrus, Saint-Josse, Romont, Campigneulles, etc.

Le 18 octobre 1792, à la suite de la réquisition du général Marassé, en date du 15 septembre, pour un rassemblement de 10,000 hommes, quatre enfants de Sorrus partirent comme volontaires, c'était Louis Plet (17 ans), Jacques-Nicolas Magnier (27 ans), Jean-Baptiste Cozette (18 ans), Jean-Baptiste Duval fils (20 ans).

Ces patriotes se rendirent le 18 octobre à Hesdin où avait lieu leur rassemblement.

Depuis 1791 jusqu'au 27 février 1792, Charles Lhotellier, Joseph Boëldieu et Urbin Cozette, s'étaient

1. Sorrus donna pour la contribution patriotique de 1790 et donna 172 livres 14 sols, qui furent payées le 30 avril, 67 livres 8 sols 8 deniers; le 30 avril 1791, 52 livres 12 sols 8 deniers et le 30 avril 1792, 52 livres 12 sols 8 deniers (District de Montreuil.)

2. Archives départementales du Pas-de-Calais. District de Montreuil, 154. Cette garde nationale avait une seule compagnie, composée de 75 hommes, y compris les gradés. Nicolas Fauvel, fut nommé capitaine; François Tétu, lieutenant; Charles Vérité et Jean-Baptiste Conty, sous-lieutenants.

engagés [1] dans l'ancien régiment de cavalerie d'Orléans.

Le 26 mars 1793, partaient encore volontairement pour la défense de la France, Loisel Jean-Baptiste, tailleur d'habits, âgé de 20 ans et Duhameaux Charles-Riquier, âgé de 19 ans [2].

Tous devaient faire bravement leur devoir.

Le 21 octobre 1791, la municipalité avait apporté au district de Montreuil 38 fusils qui se trouvaient dans la commune et qui appartenaient à 34 personnes [3].

Pendant les guerres de la Révolution, plusieurs corps de troupe logèrent à Sorrus. Le 29 messidor an II (17 juillet 1795), la 8e compagnie du 5e bataillon du train d'artillerie y était cantonnée.

Pendant le camp de Montreuil, sous le premier Empire, Sorrus eut à loger plusieurs fois de l'infanterie.

Le 19 novembre 1848, la lecture publique de la constitution de la République fut faite à Sorrus, et le maire M. de Neufville fit planter par son ouvrier, Modeste Boubet, l'arbre de la liberté (un peuplier), sur une petite place en face de la barrière du cimetière de la commune. Cet arbre fut béni le dimanche suivant par M. l'abbé Trollé, curé de la paroisse.

1. *Idem*, 155. — Ces engagements se faisaient devant les officiers municipaux de la commune.

2. Archives départementales du Pas-de-Calais. District de Montreuil.

3. Archives départementales du Pas-de-Calais. *Idem* 61. — Le 21 octobre 1791, la commune de Sorrus apporte à Montreuil, conformément à l'arrêté du Conseil d'administration du district de Montreuil, 38 fusils. Cet arrêté enjoignait d'apporter dans les 24 heures à Saint-Josse et dans les 3 jours à Montreuil, tous les fusils à calibre et de chasse, les sabres, pistolets et piques qui se trouvaient en possession des habitants de la commune.

Dans la partie située entre Campigneulles-les-Petites et Sorrus, eut lieu, le 23 septembre 1854, la revue passée par Napoléon III des quatre régiments de cavalerie légère placés en cantonnement dans l'arrondissement de Montreuil, sous le commandement du général de Gramont [1].

En 1876, un bataillon d'infanterie y est resté huit jours en cantonnement.

1. Liébron, *Histoire de Campigneulles-les-Petites.*

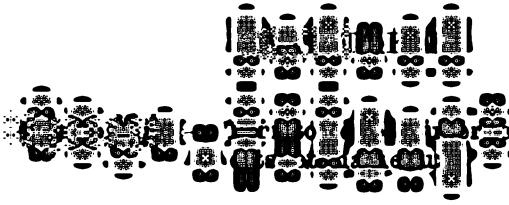

— **Lieux**

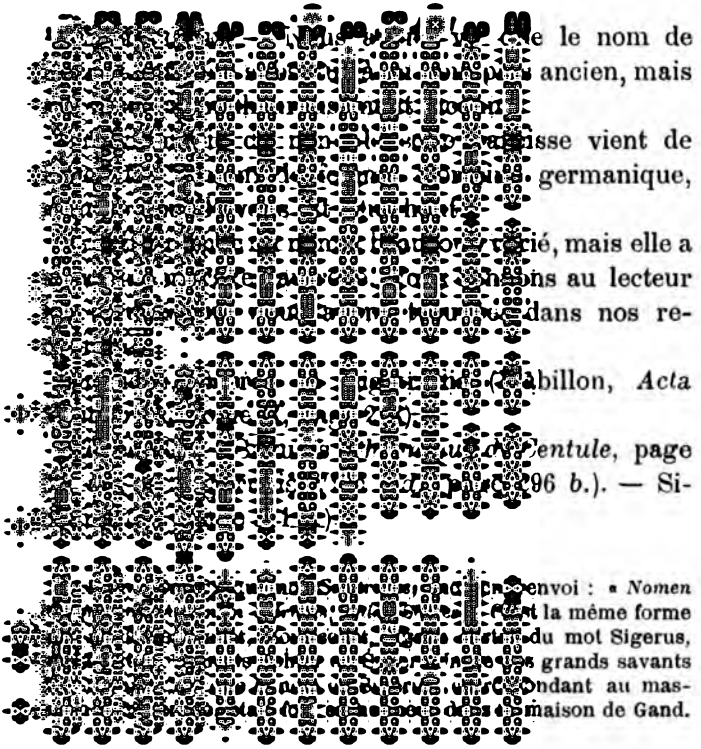

envoi : « *Nomen* ...nt la même forme ...du mot Sigerus, ...s grands savants ...ndant au mas- ...maison de Gand.

1042. — Sierrudis (*Cart. de Saint-Saulve,* tome I^er^, fol. 1).

1123. — Sorru (*Cart. de Saint-Josse*, fol. 97). — Souru (*Chronique de Saint-Riquier*).

1143. — Sietrudis (*Cart. de Saint-Saulve*, t. IV).

1144. — Soyerru (*P. C. Dommartin*, fol. 14).

1287. — Surru (Note de l'Abbé Haigneré).

1301. — Souru (Darsy, t. II, fol. 200).

1311. — Soyrrieu, Soyru, Soyeriu, Sourue, Soierriu (Aveu de Maintenay).

1363. — Sourue (Id.).

1377. — Soyrue (*Fiefs de Ponthieu*, Dom Grenier).

1439. — Soru (D. Grenier, vol. 46).

1455. — Sorue (de Rosny, *Rech. Gén.*)

1680. — Sorue (*Plan de la Picardie,* par Henri Hondius).

Territoire. — Le territoire de Sorrus d'une superficie de 679 hectares 46 ares 11 centiares, est limité au nord par le village de la Calotterie, à l'est par celui de la Madeleine, au sud par Campigneulles-les-Grandes et à l'ouest par Saint-Aubin et Saint-Josse. Ce village comprend cinq quartiers principaux : le Bout-de-Haut, le Bout-de-Bas, l'Eglise, le Mont-Hulin et les Fossettes ; et deux hameaux : le Moulin de Sorrus et les Bruyères ou la Bruyère.

Superficie. — D'après le cadastre [1] le classement parcellaire avec l'évaluation des revenus imposables des propriétés foncières de cette commune comprend 3 sections dites sections *A*, *B* et *C*.

La section *A* où se trouvent le bois de l'Atre et

1. Le cadastre a été arrêté le 9 juin 1813 par Hubert, directeur des contributions directes à Arras.

Gayant, comprend 269 hectares 39 ares 12 centiares, dont le revenu imposable est de 5,525 fr. 32 c.

Les lieux dits sont : le Bois de l'Attre, la Chapelle, le Brasseur, le Courtil Dupont, les Trinquettes, le chemin de Campigneulles-les-Grandes, la Collinière, les Buissons chauds, le Gré, le Val d'Airon, Gayant, le Cortille, la Croix, le Champ du Ménage et le Halloy.

La section *B* dite du Village et des Bruyères comprend 237 hectares 21 ares 52 centiares dont le revenu imposable est évalué à 4,840 fr. 68.

Dans cette section se trouvent les lieux dits : la Briquetterie, le Pâtis à Buchon, le Pâtis de l'Eglise, la Sablière, le Pâtis à flaque, le long Pâtis, la Routière, le grand Pâtis, le Cancontre, le Courtil du Bois, le Pâtis Lengaigne, les Parts et le Pâtis à Joignaux.

La section *C* est celle du Moulin et du Chemin de Montreuil. Elle est de 172 hectares 25 ares 47 centiares d'un revenu imposable de 5,974 fr. 56.

La Fosse Vaux, le Zoland, la Fosse des Chaudronniers, l'Ave Maria, le Chemin de Montreuil, les longues Trinques, le Pâtis à Coulons, les Côtes, la Couture du Moulin sont dans cette section.

Lieux dits. — On trouve encore, dans les pièces de diverses époques, les lieux dits suivants :

1311. — Le Bois de l'Atre. — Beraut Fontaine. — La Maladrerie de Bugneselve. — Le Camp le Comte. — Le Camp de le Pierre. — Le Camp Gannet. — Collemont. — Le Halloy. — La Flaque le Mayeur. — Les Fossettes. — Lannoy. — La Voie Kaïeuse. — La Voie de Fausseval [1].

1. De Calonne, *Dictionnaire historique de l'arrondissement de Montreuil.*

1477. — Bois de la Flaque. — Bois de la Mairie de Saint Josse [1].

1549. — Courtil Barbier. — Tête Cardonnière. — Camp de le Croix.

1657. — Bois de Bineseve. — Terre des Malades.

1668. — La Routière. — Les petites Fosses. — Rue du Mont. — Le Courtil Plesdon. — Pâti à la Surelle. — Camp du Ménage. — Le Val d'Airon. — Le Pati à Buissons. — Les Fosses val de Batz. — Chemin des Matelottes autrement dit des Anes. — Les Fosses val de Haut. — La Terre à Ligneaux. — Pâti du Bouillet. — Rue au Sable. — Camp des Pauvres. — Le Buisson [2].

1773. — Le Puch ou canton de Verdure. — Tuoloys. — La Fosse Saint-Riquier. — Chemin des Limoniers dit des Matelottes. — L'Ave Maria. — La Fosse des Chaudronniers [3].

1813. — Le Bois Delattre. — La Collinière. — La Chapelle. — Les Buissons chauds. — Le Champ du Ménage. — Gayant. — Les Trinquettes. — Le Cortille. — Le Chemin de Campigneulles-les-Grandes. — Le Halloy. — La Croix. — Le Gré. — Le Corty Dupont. — Val d'Airon. — Le Brasseur. — Le Courtil du Bois. — Le Pâtis Lengaigne. — Le Pâtis à Flaques. — Le Pâtis de l'Eglise. — Le Pâtis à Buchon. — La Briquetterie. — Le Long Pâtis. — La Sablière. — Les Parts. — Le Pâtis à Jignaux. — Le Cancontre. — Zoland. — La Fosse Vaux. — L'Ave Maria. — La

1. Braquehay fils.

2. Archives départementales du Pas-de-Calais, fonds Saint-Firmin.

3. Aveu foncier servi à Jacques François de Framery, chevalier, seigneur d'Enocq de Sorrus, etc., par Messire Charles de Lhomel curé de Gouy et Dlle Elisabeth de Lhomel sa sœur, le 28 mai 1773.

Fosse aux Chaudronniers. — Les longues Trinques. — Le Pâtis à Coulons. — Les Côtes. — Le Couture du Moulin [1].

Hameaux. — Les deux hameaux de Sorrus sont : le hameau du Moulin de Sorrus et celui des Bruyères.

Le hameau du Moulin de Sorrus consiste en une petite ferme, avec pâture et terres à labour, d'une contenance de 4 hectares 80 ares et un moulin. Mlle Bouteleux a donné cette propriété au Bureau de Bienfaisance de Montreuil, par testament du 1er mars 1880.

Le hameau des Bruyères ou de la Bruyère, propriété de M. Emile de Lhomel, comprend un château style Louis XIV, des pâtures, un parc, un étang et un bois. Son étendue est de 34 hectares 71 ares 11 centiares. Cette propriété comprenant maison de campagne, bâtiments d'exploitations, etc., a été achetée par M. de Lhomel, père du propriétaire actuel, à M. Théodore Dunant, docteur en médecine, le 29 juillet 1846 [2].

1. Cadastre.

2. Le petit château primitif était habité par une Dame Falize, qui, dit la tradition, eut un tel chagrin en le quittant à la mort d'un de ses parents, qu'elle écrivit sur un hêtre du parc les vers suivants :

Adieu, Bruyère chérie,
Temple de verdure, maison si jolie,
Où j'ai si souvent contemplé ton feuillage,
Mais l'impitoyable mort me ravit ton ombrage.
(*Souvenirs de M. Clément Bréfort, ancien adjoint*).

## CHAPITRE III

### Feux — Population — Habitants — Principaux propriétaires — Fermiers — Biens d'Emigrés.

Feux. — Le nombre de feux [1] a varié à Sorrus suivant les époques.

En 1730, il était de 52; en 1740, de 61 ; en 1789, de 87 et de 80 [2] en 1810.

Il y avait 110 maisons en 1892 et 113 en 1901.

Population. — La population qui avait augmenté jusqu'en 1826, décroît assez rapidement depuis quelques années. La cause doit en être attribuée à la disparition presque complète de l'industrie des potiers qui occupait un grand nombre d'ouvriers.

Sorrus avait en 1740, 213 habitants ; en 1750, 260 habitants ; en 1793, 408 habitants [3] ; en 1808, 417 habitants ; en 1826, 500 habitants ; en 1831, 411 habitants ; en 1873, 461 habitants ; en 1892, 436 habitants ; en 1896, 443 habitants.

1. Dom Grenier, *Pouillé de Picardie*, 78. L'origine du mot feu vient de ce que le fisc soumit un moment la fumée à l'impôt. Ce mot feu fut plus tard affecté à chaque ménage ou groupe de famille réuni dans la même maison ou assis au même foyer. (Paul Lacroix, *Mœurs, Usages, etc., au Moyen Age.*)

2. Il n'y avait pas de maison de campagne. (Annuaire de 1810.)

3. Il y avait à cette date cent deux électeurs (citoyens actifs) dans la commune.

Le dernier recensement officiel fait en 1901 accuse une population de 443 habitants.

HABITANTS — A l'origine, comme nous l'avons dit dans le premier chapitre de cette notice, la population de Sorrus était purement agricole. Quand des fabriques de draps et de serges vinrent s'établir à Montreuil, une grande partie des ouvriers étaient de Sorrus, de Beaumerie, de la Calotterie et d'Ecuires. Le livre des Edits de la ville de Montreuil de 1419 indiquait l'heure et les conditions du travail des ouvriers tisserands.

En dehors de cette catégorie de travailleurs, se trouvaient aussi des couvreurs de tuiles et de chaume [1], des charpentiers [2], des cordonniers [3], des tisserands de toiles [4], des maréchaux-ferrants [5], des tailleurs d'habits [6], des tuilliers [7], etc.

L'habitant le plus anciennement connu est Jean de Buires, bail de Pierre Baine, son neveu, le 27 novembre 1378 [8].

Deux années plus tard nous le retrouvons « tenant fief du roy à cause de son château de Montreuil [9] ».

En 1434, Jean de Russoy demeurait à Sorrus [10];

1. 1636 (21 décembre) Jean Leroy (min. des not.); 1622, Pierre Simon (id); Jean Vollant, 1674; N. Débruieres, 1695; Jacques Boulanger, couvreur de chaume, 1751, etc.
2. 1529, Antoine de Gouy (Arch. de l'Hôtel-Dieu); 1669, Jean Thiébaut; 1736, Charles Boubet.
3. 1668, Jean Mathorel.
4. 1627, Jean Boubet (min. des not.). En 1792, il y avait encore des tisserands. (Arch. de la mairie.)
5. Antoine Tellier, 1627 (20 novembre), min. des not.
6. Jacques Bucquet, 1770. (Reg. de Catholicité.)
7. Antoine Martel, 1728. (id.)
8. *Picardie historique.* (2e série, tome VII, p. 211.)
9. Dom Grenier et de Rosny, *Rech. Gén.*, t. I, p. 283.
10. Arch. de l'Hôtel-Dieu, B. 31, case 4.

en 1477, Pierre Pille, Marie Erembaut [1], fille de Colard et Colard Maillot.

En 1480, Jean le Brun, possédait le fief de Tourteauville, dont il sera parlé ci-après ; il y habitait encore en 1529 [2].

En 1520, Nicolas Eurouin ou Eurin avait des terres dans cette paroisse, près du presbytère [3].

Jehan de Tilly dont la famille habitait la commune depuis près de deux siècles, résidait à Sorrus [4] en 1517.

A partir de cette date jusqu'au commencement du XVI[e] siècle, les noms des habitants les plus connus sont : Honoré des Granges, Jacques le Compte, écuyer sous la charge de Monseigneur de Crévecœur, en 1575 ; Jean de Beaurains, Jean de Fontaine, mari de Péronne de Tilly et Pierre de Fontaine (1576) ; Robert Menuet et Noelle de Buyres, sa femme (1579) ; Jean de Buyres le jeune, laboureur, mari de Jeanne de Conteval, fille aînée de Philippe de Conteval, 1579 ; Nicolas Boubers (Boubet) 1579 ; noble homme Pierre de Héghes, écuyer, mari de Catherine d'Ostrel, 1585 ; Pierre Désérable, laboureur, 1588.

Dès 1600, nous trouvons Antoine et Noël de Gouy, 1603 ; Claude Tellier, 1616 ; Jean Sarrazin, 1632 ; Nicolas de Buyres, sergent et garde des bois du seigneur de Meigneulx, 1636 ; Antoine Lœuillet, laboureur, 1650 ; Antoine Flahaut, laboureur, 1668 ; Antoine et François de Gouy, 1669 ; Louis Testu, laboureur,

1. Colard Erembaut était prévôt de Montreuil en 1435. (G. de Lhomel, *les Prévots de Montreuil.*)

2. Arch. de l'Hôtel-Dieu. Jehan le Brun était mayeur second de Montreuil en 1464 (id., *les Maires de Montreuil.*)

3. Arch. du Pas-de-Calais, Fonds Saint-Saulve.

4. Arch. communales de Boulogne-sur-Mer.

Jacques Mauger et Gabriel Duhameaux, potiers de terre, 1675 ; Pierre Flahaut, 1694, etc.

Au XVIII[e] siècle, nous retrouvons les familles de Gouy[1] et Duhameaux, et nous voyons celles de Menussent, Poissant, Bloquel, Duval, Fauvel, Davril, dont quelques-unes habitent encore aujourd'hui Sorrus.

Il y a encore quelques années, la plus grande partie des habitants de la commune parlait le patois, mais cette habitude tend à disparaître ; les vieillards se servent aujourd'hui de termes picards que la jeune génération semble abandonner complètement.

L'esprit des paysans, vif et caustique, aimait les dictons.

Un ancien maire de nos amis nous en avait cité plusieurs, quand nous avons entrepris cette notice. Nous ne nous sommes souvenu malheureusement que du suivant, qui prouvait que les membres des familles Cozette et Boubet étaient nombreux dans la commune : « Des Cozette et des Boubet — Sorrus i in n'e pavé. »

PRINCIPAUX PROPRIÉTAIRES. — Nous citerons :

Au XVI[e] siècle : Jacqueline le Brun, veuve d'Antoine le Seigneur, François d'Ostrel, Antoine de Héghes, Jacques de Lhomel, sieur de Cauchie en Marenla, François Guérard, Nicolas et Jacques Eurin, Pierre Huppe, Andrieu de Sarthon.

Au XVII[e] siècle : Jean Framery, seigneur d'Enocq, Laurent de Mython, sieur de Tourteauville, Gilles de Lhomel, sieur du Coulombier, Jean de Lhomel, Charles de Lhomel, François Gaspard et Estienne de Ray, Charles du Muret, Le Noir de Dignopré,

1. Famille originaire de la Calotterie. La famille Fauvel s'établit à Sorrus en 1742 et venait de Biencourt en Vimeu.

La Fontan, Le Noir d'Haille, Nicolas de Héghes, Jean Caudavaine, Philippe de Lengaigne.

Au XVIII[e] siècle : MM. de Mython, de Framery, de Lhomel, Poissant, de Lengaigne, Fauchaitre, de Mailloc, chevalier, seigneur de la Porte Heuchin, etc., etc.

Et en 1901 : MM. de Mython, de Lhomel, de Baillehache, Delattre.

FERMES. — Quatre fermes se remarquent à Sorrus : la ferme Framery ou de Sorrus, le Coulombier, Tourteauville et la ferme Poissant.

*Ferme Framery.* — Cette ferme, bâtie sur la route qui conduit de l'église à Campigneulles-les-Grandes, appartenait au commencement du XVII[e] siècle à François Guérard, mayeur de Montreuil.

Par contrat de mariage du 22 juin 1658, elle passa à sa petite-fille Elisabeth Guérard, fille de Jacques Guérard et d'Isabeau de la Garde et épouse de Jean Framery, écuyer, seigneur de Turbinghem, président de la sénéchaussée du Boulonnais. La famille Framery posséda cette propriété jusqu'en 1801.

Une estimation de la ferme faite de 1780 à 1790 [1], porte :

ARTICLE 1. — La maison et bâtiments, pâtures et pommiers et autres futés (*sic*) d'arbres, montant le tout à environ quinze mesures. Estimée à quatre cent francs la mesure fait en total . . . . . cy 6.000 fr.

ART. 2. — Une autre pâture à la fosse Saint-Riquier plantée de jeunes pommiers et autres futés, environ cinq mesures, à

1. Arch. pers.

| | | |
|---|---|---|
| trois cent vingt francs la mesure, fait en total . . . . . | cy | 1.600 fr. |
| ART. 3. — La pâture vers les petites fosses tenant au watines, environ dix mesures, à trois cent francs la mesure, fait en total. . . . . | cy | 3.000 fr. |
| ART. 4. — Terres à labour toutes en état, que terres aux champs, tout ensemble à cent cinquante mesures à deux cent soixante francs la mesure fait en total. | cy | 39.000 fr. |
| Réduit en total fait. . . . | | 49.600 fr. |

Elle se composait d'un corps de ferme et dépendances, terres à labour d'une contenance d'environ 185 mesures, d'un droit de champart et de censives et était occupée en 1789 par Josse Dumont. Sa contenance est encore aujourd'hui la même.

Cette propriété appartient à Mme Alphonse de Baillehache, par succession de sa mère, née Poultier. Elle avait été achetée à M. de Framery d'Enocq. par M. Poultier, sous-préfet de Montreuil, le 19 pluviôse an IX (10 février 1801). En 1889, son locataire était Liévin-Norbert Duval-Sauguet, qui avait remplacé le sieur Godet, ancien adjoint. La ferme est occupée actuellement par la veuve Gallet.

Sur une des poutres de la grange, faisant face au corps de logis, on lit sculptée la date de 1673.

*Le Coulombier.* — La ferme du Coulombier, située vis-à-vis l'entrée de l'église et près de la fontaine Saint-Riquier, était aussi un fief.

Elle appartient depuis le milieu du XVIe siècle à la famille de Lhomel.

Jacques de Lhomel, mayeur de Montreuil, la donna par testament en 1569 à son fils Gilles qui la transmit à ses descendants.

Le 5 février 1655, Gilles de Lhomel, sieur du Coulombier, l'apporta en dot dans son contrat de mariage [1] avec damoiselle Marie Testart, fille de Claude Testart et de Marie de Bailly [2].

Elle comprenait une maison, chef-lieu, pourpris contenant 3 journaux avec 26 journaux tant en pâtures que bois, 225 journaux de terres à labour et 24 livres de censives. A la Révolution, son possesseur, Gilles-Gaspard de Lhomel, n'ayant pas émigré, fut enfermé pendant plus d'une année dans une des prisons d'Amiens, mais la ferme ne fut pas vendue. Elle passa à ses fils et à sa fille, M^me^ Manessier de Wacourt.

M^elle^ de Wacourt, donna cette ferme par testament à M^me^ Thuillier-Delauvergue, de Crécy-en-Ponthieu. D'une contenance de 54 hectares environ, elle a été rachetée à ses héritiers par M. Emile de Lhomel, le 14 juin 1893 [3].

Depuis la fin du XVI^e^ siècle, ses principaux fermiers ont été :

En 1575, Nicolas Boubers (Boubet) ; en 1620, Gilles de Gouy ; en 1674, Magdeleine Pisson, veuve de Jacques Dié ; en 1724, Charles Testu et Barbe

1. Gilles de Lhomel possédait aussi à Sorrus, une autre maison en fief avec 30 journaux de terre en roture et la moitié d'une maison contenant trois journaux.

2. Lettre de M. A. Dubois, vice-président des Antiquaires de Picardie.

3. Dans la cour se trouve un colombier (pigeonnier) faisant face au corps de logis, dont la pointe du toit est coiffée d'un pigeon en plomb massif intéressant et qui doit remonter au XVII^e^ siècle.

Donléger, sa femme ; en 1741, François Duval. Depuis cette époque, la famille Duval occupe cette ferme sans interruption.

*Tourteauville.* — Le fief de Tourteauville, situé à l'extrémité de Sorrus, à gauche du chemin qui conduit du village à la Madeleine, comprenait la ferme actuelle, avec environ 44 hectares de pâtures et de terres à labour. Il appartenait en 1380 [1] à Jean Le Brun, sieur de Tourteauville, dont la fille Jacqueline épousa Antoine le Seigneur. Leur fille Françoise s'allia à noble homme François d'Ostrel, écuyer, dont aussi une fille, femme de Nicolas de Héghes, qui eut entre autres enfants : Antoine, sieur de Franclieu, mari d'Adrienne de Lhomel. De cette union, est née Magdeleine de Héghes, alliée le 16 juillet 1610 à Mre Laurent Miton, écuyer, sieur d'Harceline [2], major de la citadelle de Montreuil.

Elle apporta en dot à son mari la terre de Tourteauville, dont est encore propriétaire la famille de Mython.

Le corps de ferme de Tourteauville comprend une maison habitée par le fermier, des écuries, étables et granges qui entourent une grande cour, avec une mare au milieu [3].

En 1551, Jehan de Valières et Mariette Hermand,

1. Communication de M. R. Rodière. En 1529, il était auditeur à Montreuil et demeurait à Sorrus. (De Rosny, *Rech. Gén.*)

2. Fief situé à Airon et acheté en 1608 par Laurent Miton.

3. D'après un bail fait par Charles de Héghes, écuyer, sieur de Lincques à François Tellier, le 11 juillet 1616, la ferme comprenait une maison amasée de chambres, granges, étables, coulombier, avec les terres et dépendances tenu à usage de jardins, près, pâtures, terres à labour et dépendances.

sa femme, occupaient la ferme, suivant bail passé le 13 octobre 1549, par Jacqueline le Brun, veuve le Seigneur, devant Jehan Allard et Postel, notaires à Montreuil. On y lit que : « Jehan de Valières et Mariette Hermand, sa femme, demeurant présentement en la maison et cense de Tourteauville, paroisse de Sorrus, reconnaissent que suyvant le marchiet et bail à eulx faict le treizième jour de octobre 1549 par demoiselle Jacqueline le Brun, veufve de feu Anthoine le Seigneur, icelle damoiselle leur a faict délivrer les pretz à la messon daoust de l'an cinquante, telz qu'ils s'ensuivent : Assavoir pour touttes garbes de bled, soille, levées tant du courtil Barbier que de la Tête carbonnière, que au camp de le Croix, 3157 garbes de mye de bléd, soille, quy ont le tout rendu au nombre de huict vingtz quinze septiers quatre boiteaulx demy du dict bled, soille, etc., tous lesquels grains dessus déclaréz, les dicts comparants seront tenus et ont promis... rendre enfin de censse à la dicte damoiselle, ses hoirs ou aiants cause, ce réquérant et acceptant par Me François d'Ostrel, escuier, son gendre, en la grange de la dicte maison, sauf quelques parties de grains, que la dicte damoiselle leur a prêtée et qu'ils seront tenus rendre à la fin des 3 premiers ans 3 ans de leur bail, que l'on dira mil ve cinquante deulx, à la dicte damoiselle pour emploier et convertir à la réeffidication de la dicte maison. »

La fin de cet acte nous apprend que la maison de Tourteauville était en mauvais état en 1549 et qu'elle dut être rebâtie quelques années après.

L'abbaye de Longvillers avait en 1554 le droit de dimes et de terrage sur environ 65 journaux de terres

labourables appliquées « en la maison de Tourteauville en plusieurs pièces. »

Un accord portant arrentement de ces dimes et terrage, par Me Adrien de Hodicq, abbé de Longvilliers, au profit de Me François d'Ostrel, fut passé le 19 octobre 1554.

Le domaine de Tourteauville devant être divisé entre Laurent de Mython et sa sœur, il fut convenu par un accord du 20 juin 1747, que Laurent de Mython aurait moyennant un échange d'autres propriétés, « la maison et les terres de Sorrus en totalité, moins six mesures de terre près le chemin des matelotes. La ferme avec les bâtiments et bois avait été estimée 16,895 livres ».

A l'assemblée de la Noblesse en 1789, dame A. J. C. du Chêne, dame de Tourteauville [1], fut représentée par B. J. L. de Gosson. Son mari était mort et son fils avait sept ans.

La ferme de Tourteauville dont la contenance était de 44 hectares, vit modifier son étendue par l'achat de 22 hectares, fait par M. de Mython à Carlos Poissant, le 8 juillet 1832.

La famille Duval a occupé cette ferme pendant cinq générations ; elle est actuellement louée à M. Davril Journel.

1. Dans une transaction du 20 février 1747 entre Mre Louis Ambroise François du Testre, chevalier, seigneur de Lacre, mari de Suzanne Françoise Mithon, et Mre Laurent Mithon, chevalier, seigneur de Tourteauville et Dlle Marie Anne Mithon, Dlle de Tourteauville d'autre part, nous voyons que les biens paternels de la succession Mithon consistaient en une ferme, terre, près, pâtures et plusieurs parties de rente tant foncière que surcensière, sises à Sorrus, estimés avec le bois et les bâtiments 16,895 livres. (Arch. de la châtellenie de Longvilliers.)

Au lieu dit de Tourteauville, Dominique Le Noir, écuyer seigneur, du Bus, de Dignopré, etc., vicomte de Montreuil, possédait en 1726 une maison, avec écurie, grange et autres bâtiments, jardin potager et fruitier, d'une contenance de six mesures. Il en servit aveu le 28 mars à l'abbaye de Longvillers à laquelle il devait 8 sols parisis de rente « engendrant droit de lots ot vente, reliefs et autres droits ».

*Ferme Poissant.* — La famille de Ray (de Montreuil) possédait au XVII[e] siècle cette ferme située à droite de la route de Sorrus à la Madeleine et presque à l'extrémité sud-est du village. François de Ray, assesseur criminel de robe courte, la donna en 1674 à François Gaspard de Ray [1], son fils. Celui-ci, conseiller à la sénéchaussée d'Abbeville et époux de Marie Lardé, la vendit en 1699 [2], à Louis et Charles Poissant, enfants mineurs de Charles Gaspard Poissant, laboureur (fermier) à la ferme d'Authie, paroisse de Conchil. Elle contenait 178 mesures environ. La famille Poissant resta possesseur d'une partie jusqu'au 8 juillet 1832. A cette date, le sieur Carlos Poissant, concierge du château de Compiègne, vendit sa part pour 35,700 francs à M. Laurent François de Mython, chef de bataillon d'infanterie. Elle contenait 22 hectares 28 ares 64 centiares, et comprenait un corps de logis et ses dépendances, de 1 hectare 26 ares 62 centiares, un pâtis nommé les Clôtures de 1 hectare 12 ares 37 centiares, la pâture à vaches de 1 hectare 68 ares 83 centiares, un pré à la Calotterie

1. A. F. 66. 654. Reg. Folio 191 feuillets, papier 1674-1679. Arch. départementales de la Somme, B.
2. Archives départementales du Pas-de-Calais, Fonds S[t] Firmin.

de 52 ares 15 centiares et pour le surplus des terres à labour. M. de Mython revendit la petite ferme et ses dépendances le 23 mars 1836 à J.-B. Duval, moyennant le prix de 6,000 francs.

Cette ferme qui appartenait à M^me^ Duval-Carrette, et contenait 25 hectares 47 centiares, avec corps de logis, étables, granges et dépendances avec jardin et pâture, a été aliénée le 24 août 1898 à M. Delattre, de Marant. Elle est occupée par le sieur Carpentier-Dinielle.

Biens d'émigrés. — La vente des biens des émigrés fut ordonnée par un décret de la Convention du 3 juin 1793.

Les émigrés, qui avaient des propriétés à Sorrus, étaient :

| | VALEUR DU CAPITAL PAR APERÇU | |
|---|---|---|
| | Des immeubles réels. | Des contrats de rente et autres objets mobiliers. |
| de Neuville (Charles-Joseph-Florent), vivant de ses biens à Sorrus : 3 mesures de jardin et enclos, amazé de maison et 1 mesure 18 verges de terres labourables, et le mobilier. . . . . | 1.800 | 463 |
| de la Chaussée (Charles), vivant de ses biens à Montreuil, 1 journal de terre labourable. . . . . | 100 | |
| occupeur la veuve Brasseur de Saint-Aubin. | | |
| Campaigno M. (de), vivant de ses biens à Montreuil, une maison et jardin en contenance de 1 mesure et 2 mesures de terre, affermés 24. La maison non louée . . . . . | 1.200 | |

| | VALEUR DU CAPITAL PAR APERÇU | |
|---|---|---|
| | Des immeubles réels. | Des contrats de rente et autres objets mobiliers. |
| et les terres occupées par Augustin Boulanger, de Sorrus. | | |
| Dublaisel (le Sr) vivant de ses biens à Montreuil, 2 journaux de terre. . . . . | 150 | |
| plus 120 francs de rente, affermés au prix de 7 francs, occupeur la veuve de Gouy. Les 120 francs de rente dus par la veuve Bouteleux. | | 2.400 |
| Framery d'Enocq, vivant de ses biens à Montreuil, une ferme [1] et dépendances et terres à labour en contenance d'environ 185 mesures de terres, avec droit de champart et des censives. Josse Dumont fermier. | | |
| d'Enocq (Madame), vivant de ses biens à Montreuil, 21 mesures de terre labourable, affermés 190 francs . . . . . | 2.000 | |
| Lenoir du Bus, vivant de ses biens à Montreuil, une maison, corps de ferme jardin de 1 mesure cinquante un de terre et 5 mesures de pâture, tenues par les héritiers François Duval. . . . . | 18.000 | 800 |

1. Cette ferme ne fut pas vendue, car M. de Framery d'Enocq produisit une attestation du Directoire de Montreuil établissant qu'il n'avait jamais été émigré. (Arch. pers.)

| | VALEUR DU CAPITAL PAR APERÇU | |
|---|---|---|
| | Des immeubles réels. | Des contrats de rente et autres objets mobiliers. |
| Plus il lui est dû par différents particuliers 30 à 40 francs de rente. | | |
| De la Rivière, vivant de ses biens à Montreuil, 4 mesures de terres par Claude de Lenclos de Monthuys . . . . . | 1.200 | |

Les propriétés de Madame d'Enocq, née Magdeleine-Antoinette Cossette de Beaucourt, furent vendues à différents amateurs le 26 vendemiaire an VI (17 octobre 1797) à Montreuil [1]. Elles comprenaient 17 mesures 50 verges de terre à labour, trois mesures de terre au lieu dit la Fosse aux Chaudronniers et 7 mesures au Camp l'Aumône. Louées pour 180 livres par l'abbé Malherbe, curé de Sorrus, elles avaient été estimées 550 livres le 2 vendémiaire an II.

Celles de M. Dominique Le Noir du Bus avaient été aliénées le 12 frimaire an III (2 décembre 1794).

1. Archives départementales du Pas-de-Calais. Biens nationaux.

## CHAPITRE IV

### Seigneurie de Sorrus — Fiefs.

Les plus anciens seigneurs de Sorrus que nous ayons à citer sont :

Vers 620, Sigetrude ; 638, l'abbaye de Saint-Riquier ; 814, Heuton ; 830, l'abbaye de Saint-Riquier ; 860, un vassal inconnu dont est issue peut-être la famille de Sorrus.

La commune de Sorrus eut deux seigneurs principaux, quand une partie de son territoire fut comprise en 1209 dans la banlieue de Montreuil.

Le seigneur de la partie de Sorrus banlieue de Montreuil, fut de 1209 à 1789, la ville de Montreuil.

Famille et seigneurs de Sorrus. — Nous avons vu dans le premier chapitre de cette notice que la seigneurie de Sorrus dut appartenir d'abord aux comtes de Boulogne, puis à la dame Sigetrude au VI^e^ siècle, à l'abbaye de Centule après sa mort et passa ensuite à un vassal dont le nom nous est inconnu. N'est-ce pas ce vassal qui prit le nom de cette commune, vassal dont la famille devait le porter jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle. Nous serions presque

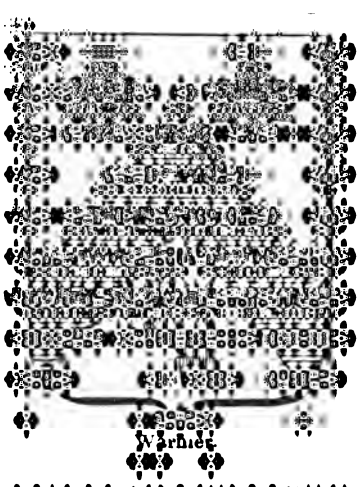

Framery.

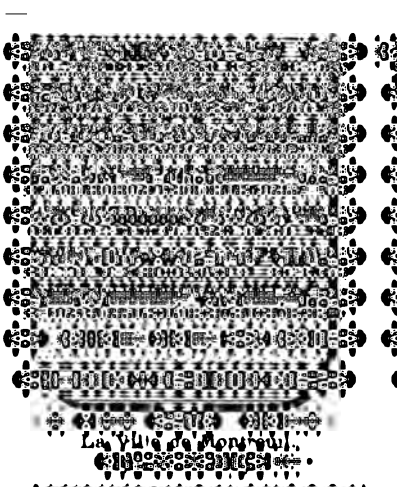

Guerard.

de Lhomel du Plouy.

*D'azur à 3 pins d'argent sur une terrasse d'or.*

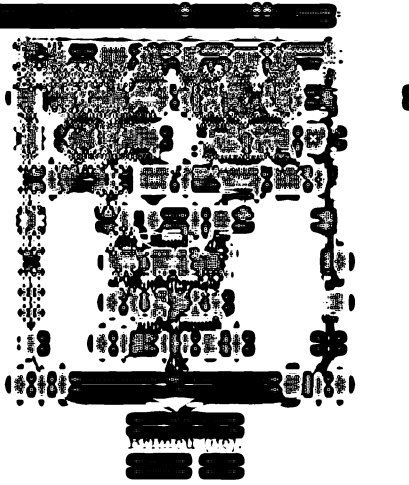

Sorrus (de).

*Sceau de David de Brimeu, écuyer, seigneur de Humbercourt, mari de Dlle de Sorrus, le 30 juin 1415* (Demay. *Sceaux de la Flandre*, n° 5023). *Ces armes ne sont pas certaines.*

disposé à le croire. D'autant plus que Guillaume de Sorrus, cité comme témoin vers 1140, dans le cartulaire de Saint-Saulve, est qualifié de *miles*, c'est-à-dire de chevalier [1].

Trente ans plus tard, nous le retrouvons avec le même qualificatif dans une charte de l'abbaye de Valloires, en 1173 [2]. En 1209, le comte de Ponthieu ayant établi la banlieue de Montreuil, cette ville devint seigneur de Sorrus et la famille de ce nom ne posséda probablement plus que la partie de la paroisse au-delà de la limite de la banlieue, c'est-à-dire les Fossettes, la Watine, le Bugneselve, etc.

De cette époque au 29 septembre 1287, aucune charte, à notre connaissance, ne parle de cette famille; mais le 29 septembre 1287 [3], nous trouvons Jean de Soierru, clerc (greffier de la ville de Boulogne-sur-Mer), fonctions qu'il exerçait encore le 2 octobre 1290 [4]. Est-ce le même Jean de Sorrus que nous rencontrons plus tard avec Jean Leroüx et Bredoul Suzanne, bourgeois de Boulogne, enfermés dans la prison de cette ville « par récreanche pour la souppechons d'un faus port et d'un faus rapport » ? et en février 1310, restitués (*sic*) par la comtesse Mahaut de Boulogne? Cette supposition est admissible.

En 1337 [5], Mikiel de Sorrus, fieffé de la prévôté de Montreuil, est convoqué pour la guerre.

1. Cart. de St-Saulve. Vivier d'Ecuire.
2. Cart. de l'abbaye de Valloires.
3. *Mémoires de la Société Académique de Boulogne*, vol. XIII, page 50. Il est appelé de Surru, de Soierru, de Soerru, dans le cartulaire de l'hôtel de ville de Boulogne, p. 49, 50, 53, 56, 69 et 70.
4. *Idem*, vol. IX, p. 141. — Jean de Soerrus, est qualifié procureur de la ville de Boulogne et homme du Comté.
5. Dom Grenier.

Robert de Sorrus possédait un manoir à Campigneulles près du camp du Halloy, le 13 janvier 1354 (vieux style) [1].

En 1372 (3 novembre), Gilles de Sorrus devait à l'abbaye de Saint-Saulve une rente viagère de 30 livres [2].

Onze ans avant, en 1363, un fief tenu de Maintenay et situé à la Calotterie, près Montreuil, appartenait [3] à Jean de Sorrus. La même année, Mikiel de Sorrus, écuyer, tenait un fief de la vicomté de Campigneulles-les-Petites, tenu de Machy. Il possédait aussi un fief en la vicomté de Montreuil, relevant de Wailly, en 1364.

En 1376 [4], Jean de Sorrus tient du roi un fief au bailliage de Waben, un autre tenu du château de Montreuil, un troisième fief à la Calotterie tenu de Maintenay, un quatrième tenu de Gilles de Montawis et un cinquième entre Saint-Josse et Montawis.

En 1380 [5], Wiart de Soyeru, fils de Huon, tient un arrière-fief de Maintenay.

Mademoiselle de Sorrus, femme de Jehan de Hodicq, possédait à Sorrus en 1389 (avant le terme de Saint-Jean-Baptiste), une pièce de terre de 10 journaux ou environ, séant derrière le bois de Bugneselve [6], aboutant d'une part aud. bois et aux terres de Bugneselve, et d'autre au bois de la dite Mademoiselle.

En 1394 (8 septembre), Henry de Sorrus était ser-

1. Cartulaire de la ville de Montreuil, instruments pour sa juridiction.
2. Cart. de St-Saulve, il est appelé de Soiriu.
3. De Rosny, *Rech. Gén.*, t. III, p. 1392 et t. I, p. 318.
4. *Idem.*
5. Comptes de Ponthieu.
6. Arch. de l'Hôtel-Dieu de Montreuil.

gent de la prévôté de Montreuil [1] charge qu'il exerçait encore en 1407 [2].

Une saisine est donnée le 10 mai 1401, au profit de Jehan Fierbrache, par noble homme Gilles de Sains, écuyer, seigneur de Jumetz, pour des terres situées à Ecuires, par devant David de Brimeu, écuyer, seigneur de Humbercourt, mari et bail de damoiselle Marie de Sorrus [3].

Le 1er septembre 1432 [4], Baudoin de Sorrus, demeurant à l'hôpital de Beaumery, prend à rente de l'Hôtel-Dieu 2 manoirs tenant ensemble et 2 journaux de terre, sis dans cette paroisse, pour la somme de 103 sols et 2 chapons, tenus par Jean Haquebarre pour 2 chapons et 2 glines par an [5].

Mathieu de Sorrus, en 1464, avait une maison et ténement, sis en la paroisse de Notre-Dame de Montreuil, « tenant d'un côté à la maison Loys le Dyen, et d'autre côté à la Dolloire et derrière à la grangelle du dit Loys le Dyen [6]. »

En 1477, le même comparait dans l'état du Boulonnais, pour un arrière-fief tenu de la baronnie d'Engoudsent [7]. On trouve aussi à cette date Marand de Sorrus [8], tenant de l'Hôtel-Dieu de Montreuil des terres à Campigneulles-les-Petites, en contre partie

1. Arch. départementales du Nord, Fonds Ste-Austreberthe.
2. Mss. Le Ver.
3. Cartulaire St-Saulve.
4. Arch. de l'Hôtel-Dieu de Montreuil.
5. Id., et Mss. Le Ver.
6. Id., A. 5, case 10. — En 1455, Mathieu le Hérissal desservant pour Mathieu de Sorrus, homme de fief de Tingry. (De Rosny, *Rech. Gén.*, t. III, p. 1393.)
7. De Rosny, *Rech. Gén.*, t. IV, p. 69.
8. Il habitait Campigneulles-les-Petites en 1469 (9 avril). (Arch. de la mairie de Montreuil.

avec le seigneur de Humbercourt, ce qui indique que Marand devait être proche parent de ce membre de la famille de Brimeu. Pierre de Sorrus avait aussi 4 journaux de terre à Campigneulles-les-Petites, tenant à celles du seigneur de Humbercourt et de Marand de Sorrus, pendant le courant de cette même année [1].

Philippe de Sorrus, neveu de défunte Périne Grenier, femme de Jehan Pélerin, tenait des terres à Campigneulles, le 22 janvier 1488 [2].

A la fin du xv[e] siècle, l'église Saint-Justin de Montreuil tenait du fief des granges, un jardin sis à Campigneulles-les-Petites et appartenant à Josette de Sorrus, par trois sols parisis de rente [3].

On trouve le 17 septembre 1509, Pierre de Sorru, archer, qui comparaît dans une revue de la compagnie de Messire Jehan du Bois, chevalier, revue passée à Thérouanne [4].

Enfin, dans les archives de l'Hôtel-Dieu, est mentionné le 1[er] mars 1539 (V. st.), Honoré de Sorrus, propriétaire de terres à Campigneulles.

1. Arch. de l'Hôtel-Dieu de Montreuil.

2. Une sentence de l'échevinage de Montreuil adjuge aux religieux de St-Saulve, la saisie féodale sur Philippe de Sorrus, pour n'avoir pas payé le relief depuis le trépas de la dite Perine, pour deux pièces de terre, situées à Campigneulles. Perine Grenier appartenait à une noble famille du pays. Michel Grenier, époux de Marie de Campigneulles, fille de Marie, demoiselle de Campigneulles, juillet 1288, qui donne à sa fille entre autres biens l'hommage de Pierre Grenier. (De Rosny, *Rech. Gén.*, p. 691.) En 1380, Pierre Grenier tenait un fief à Campigneulles. (Compt. de Ponthieu.) En 1331, Thomas Grenier, écuyer, sieur des Granges, frère de Jean, avait fait une donation de terres à Montreuil à Jeanne Grenier sa cousine, femme de Baudouin de Lespault. (Dom Caffiaux.)

3. Arch. nat., q[1], 923.

4. De Rosny, *Rech. Gén.*, t. IV, p. 170.

Cette famille d'origine chevaleresque a dû s'éteindre avec ce dernier représentant. Elle a habité Boulogne, Montreuil, Campigneulles-les-Petites et Beaumerie.

En tous cas, à partir de cette époque, nous n'en avons plus trouvé trace.

La maison de Sorrus, qui a eu les plus nobles alliances, avait des armes que nous ne sommes malheureusement pas certain d'avoir retrouvé jusqu'à présent.

Après la délimitation de la banlieue de Montreuil, la seigneurie de Sorrus fut divisée et une partie seulement continua à appartenir à la famille de ce nom [1]. Marie de Sorrus [2] l'apporta, vers la fin du XIV[e] siècle, à son mari David de Brimeu, seigneur de Humbercourt.

Messire Charles de Brimeu, gouverneur de Gueuldres (Frise), la tenait encore le 21 mai 1567 [3]. Mort célibataire en 1569, il eût pour héritier universel *ab intestat* sa nièce Marie de Brimeu, femme en premières noces de Lancelot de Berlimont, et en secondes noces du duc de Croy et d'Arschott. Charles de Brimeu, était fils d'Eustache, seigneur de Humbercourt, comte de Mesghem et de Barbe de Gille.

Cette partie très restreinte devint la propriété de la famille Warnier [4] qui la possédait en 1591 ; de là elle

1. Et cependant le 12 mai 1376, Tassant de Tilly est dit seigneur de Sorrus. (Arch. de la Chartreuse de Neuville, papiers Framery, 1792.) N'a-t-on pas voulu mettre seigneur des Watines de Sorrus ?

2. Cart. S[t]-Saulve.

3. Coutumes de 1567. Messire Charles de Brimeu est défaillant à la rédaction de ces coutumes. (Procès-verbal signé à Amiens.)

4. Note de M. Roger Rodière, d'après les archives du marquis de Longvilliers. — Pierre Warnier, frère de Jeanne, habitait Sorrus en 1575. (Min. des not.)

passa aux Guérard, par le mariage de Jeanne Warnier avec François Guérard [1].

Elisabeth Guérard la transmit par son mariage le 12 juin 1658 à son mari Jean Framery, seigneur de Turbinghem et c'est cette famille qui la possédait encore à la révolution.

La famille de Lhomel du Plouy, branche aînée de celle existante encore de nos jours, pouvait aussi se qualifier seigneur de Sorrus.

Gilles Henry de Lhomel, écuyer, secrétaire du roi au Parlement de Dijon, se maria en cette qualité à Amiens, le 31 juillet 1753 [2].

Fiefs. — Le fief, du bas latin *feodum* ou *feudum*, était une terre ou domaine qu'un vassal tenait d'un seigneur à charge de lui prêter foi et hommage et de lui fournir certaines redevances

Les principaux fiefs situés sur la paroisse de Sorrus étaient :

*Les Wattines*, appartenant le 12 mai 1376 à Mathieu de Quillen, qui tenait ce fief en arrière fief de Tassart de Tilly [3], seigneur de Sorrus.

1. Le lundi 4 juillet 1605, l'échevinage de Montreuil défendit au sieur Guérard de prendre la qualité de seigneur de Sorrus, à peine de 100 livres d'amende, attendu que la seigneurie de Sorrus était de la banlieue de Montreuil et qu'elle avait été donnée à la dite ville par don du Roy. (Mss. Mlle Le Ver. Extraits des délibérations de l'Echevinage.)

Cette défense ne servit à rien, car Guérard n'en continua pas moins à se dire seigneur de Sorrus dans tous les actes. — Le 16 janvier 1710, l'échevinage défendit à Messire Jean Obin, pourvu depuis peu de temps de la cure de Sorrus (de ne) recommander au prône de la dite église que les Maire et Echevins de Montreuil, comme seuls seigneurs du dit village. (Mss. Mlle Le Ver. Extraits des délibérations de l'Echevinage.)

2. Lettre de M. A. Dubois.

3. Archives de la Chartreuse de Neuville.

*Les Petites Fosses,* tenu en arrière fief en 1376 de Tassart de Tilly, seigneur de Sorrus, par Mathieu de Quillen, relevait du fief de Cauchie-en-Marenla.

Les Wattines et les Petites Fosses, dans l'aveu de 1376, comprenaient 540 journaux ou 360 mesures en 48 articles, dont 479 journaux à labour et 38 journaux de bois, tenus du dit de Quillen par différents particuliers à terrage, dont entre autres 25 journaux d'une part et 38 d'autre, ensemble 42 mesures [1] ; le bois appartient actuellement à M. E. de Lhomel.

*Le Fayel*, fief noble qui consistait en 26 mesures en pâturage et 16 mesures en bois, sises aux Wattines.

Jehan Savereulx, sieur de la Marlière, qui en était possesseur, le vendit le 20 novembre 1569 à Gilles de Lhomel, sieur de Cauchie [2].

*Tourteauville.* Voyez page 443.

En 1377, Witasse Dophin avait à Sorrus un fief tenu de la pairie de Robert Cointeriaulx [3].

*La Loze*, située sur la Calotterie, mais s'étendant sur Sorrus [4].

*Le Change.* Ce fief a été acquis du sieur Auberge par l'hôpital de Montreuil en 1721 [5]. Il consistait en 34 livres parisis de censives et un chapon à charge d'un relief seulement et relevait de la baronnie et de la vicomté de Merlimont.

Le 27 août 1721, le seigneur de Merlimont déchargea à perpétuité les religieuses, moyennant 25 livres, du ser-

1. Archives de la Chartreuse de Neuville. (Communication de M. Rodière.)
2. Minutes des notaires.
3. De Rosny, *Rech. Gén.*
4. Charles Henneguier, notes manuscrites.
5. Charles Henneguier, notes manuscrites.

vice des plaids qu'elles lui devaient à cause de ce fief [1].

*Le bois Marchand.* Ce fief noble consistait en 84 mesures dont une partie à usage de pâture et l'autre à usage de bois. La moitié de ce fief, situé aux Wattines de Sorrus, propriété de Jacques d'Ostove, écuyer, sieur de Fauquembergue, fut vendu par lui le 30 janvier 1617, devant Du Crocq, notaire à Montreuil, à Messire Charles des Essars, chevalier, seigneur du Hamelet, pour la somme de 85 livres. Les 42 mesures de pâture et de bois étaient grevées envers l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer, de 60 sols parisis de relief et le tiers de chambellage [2].

*Le Coulombier.* Fief noble, tenu de la seigneurie de Cauchie-en-Marenla et consistant en maisons à Sorrus. Ce fief appartenait en 1569 à la famille de Lhomel de Montreuil [3].

Seigneurie de Sorrus. La seigneurie de Sorrus, contre partie de celle appartenant à la ville de Montreuil, était à la fin du XVI[e] siècle à François Guérard, mayeur de cette ville et mari en secondes noces de D[lle] Jehanne Warnier [4], D[lle] de Sorrus.

1. En plus de ce fief, l'Hôtel-Dieu de Montreuil possédait 14 journaux de terre, au lieu dit le Buisson, sur lesquels il percevait un surcens. Il touchait en outre une rente foncière de 18 sols parisis sur la maison de Jean Tellier, le 23 mars 1571, et avait une mesure de terre lui devant censives en 1670 et qui appartenait à Nicolas Roussel. (Arch. de l'Hôtel-Dieu.)

2. Archives départementales du Pas-de-Calais. Il appartenait le 19 mars 1757 à M[re] Charles de la Chaussée, major de Montreuil, et à Dame Louise Becquet, veuve de Philippe Honoré des Essars. — La note de D. Grenier, vol. 117, qui dit que l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer avait des fiefs à Sorrus en 1620, doit être appliquée au bois Marchand.

3. Min. des notaires.

4. Il est probable, dit M. Rodière, que c'est la seconde femme de François Guérard, Jehanne Warnier, qui lui apporta la terre

Nous pensons, comme nous l'avons déjà dit, que la famille Warnier avait acheté ce fief aux seigneurs de Brimeux, qui possédaient la terre de Sorrus depuis le commencement du xv[e] siècle.

Un aveu et dénombrement fait, du 24 septembre au 10 octobre 1668, nous donne la liste des tenanciers de D[lle] Elisabeth Guérard, femme de noble homme Jean Framery, écuyer, seigneur de Turbinghen, à cause de sa terre de Sorrus.

Pour sa seigneurie, il lui était dû par :

1° Pierre Labbé, pour une maison d'un demi-quarteron, un poulet pour cens annuel, à la Noël.

2° Pierre Thiébaut, pour une maison de deux journaux et pour deux journaux de terre, 64 sols de cens annuel.

3° Antoine Flahaut, pour une maison de 6 journaux, 14 sols 3 deniers tournois, à Saint-Rémy et 3 chapons, 2 poules et 3 oies à Noël.

Le même jour pour trois mesures de terres à labour et 2 journaux : 9 livres de cens annuel.

4° Christophle Simon, pour 5 journaux 1/2 de terre.

de Sorrus, car nous lisons dans le cœuilloir des biens de Léonard de Lévrien, écuyer, seigneur de Quéhen, pour 1591 : « Renvoys deubs par led S[r] de Lévrien à cause des immeubles qu'il détient en cotterie. P. 8l V°. »

Item à M[e] François Guérard à cause de sa femme Jenne Warnier, D[lle] de Sorrus, pour (en blanc) doibt chacun an III, s. p. » En tous cas, Jeanne Warnier, fille de Pierre et de Nicole du Pont avait pour grand'mère Péronne de Tilly, descendant des seigneurs de Sorrus, en 1376. Dans son contrat de mariage passé devant Allain, notaire à Montreuil, le 6 avril 1579, on voit qu'elle eût du chef de sa grand'mère, le fief de Noielle, tenu du sieur de la Motte, le fief du Hamel, sis à Airon-Saint-Vaast, tenu de Gilles de Lhomel, à cause de sa terre et seigneurie de Cauchie-en-Marenla, etc. N'est-ce pas vers cette époque que Pierre Warnier aurait racheté la contre partie de la seigneurie de Sorrus ?

Le même pour 1/2 journal; pour les 5 journaux, 12 sols 4 deniers de cens; et pour le 1/2 journal, un demi terrage [1].

5° Susanne Joly, veuve de Jean Roussel, pour 2 mesures de terre à labour, 15 livres de rente surcensière acquictées par icelle Joly des cens fonciers deubs à la fabrique de l'église Notre-Dame, tels que 17 sols parisis, outre la rente encore due à l'église de Sorrus de 24 sols 6 deniers et à l'abbaye de Longvilliers 15 sols par an, à cause d'une maison de 3 journaux de terre, comme aussi d'un jardin de 9 journaux.

6° Pierre Taufin, pour une maison d'un quarteron 1/2, 60 sols à la Saint-Rémy.

7° Jean du Queure et Marie Taufin sa femme, pour une maison d'un quarteron, 35 sols de surcens à la Saint-Rémy et une poule 1/2 (?) à Noël.

8° Charles Carpentier et Marie Couplet sa femme pour une maison d'un quarteron, par 70 sols à Saint-Rémy et deux poules à Noël.

9° Charles Godin demeurant au village de Longprey, pour la moitié d'une maison, l'autre moitié à Pierre, Charles, Claude, Catherine et François Godin, 100 sols de cens.

Les mêmes pour une mesure, 60 sols.

Les mêmes pour une pièce de terre de 227 verges, 15 sols et une poule à la Saint-Rémy.

10° Pierre Godin, pour une pièce de terre de 4 journaux 1/2, 40 sols de cens à Saint-Rémy.

Le même, une mesure, 60 sols.

Le même, une mesure de terre, demy-terrage.

1. On appelait cotiers, des héritages censuels non nobles et des terres tenues en coterie. La coterie était une terre vile ou héritage chargé d'une redevance roturière.

Le même, une maison, 100 sols.

11° Jean Mathorel pour 1/2 journal, 4 sols 2 deniers de rente à Saint-Rémy.

12° Jean et Anthoine de Buire, pour une maison de 4 journaux, 55 sols à Saint-Rémy et une poule à Noël.

13° Quentin Desmaretz, pour une maison de 3 quarterons, 15 sols à Saint-Rémy et 4 poules à Noël; outre encore 60 sols de surcens en l'acquit de la Dlle Guérard à l'église de Sorrus.

14° Marie Louys, veuve de Marand Landot, pour une maison non amasée d'un quarteron, 20 sols.

15° Jean de Bruin pour une maison de 2 journaux, 33 sols 9 deniers tournois.

16° Michel Tellier, pour une maison d'un 1/2 quarteron, 12 sols 3 deniers.

17° Nicole Payeule, fille de Nicolas, pour une mesure de terre à labour, droict de demy-terrage.

Cette liste qui ne concerne que 17 maisons à Sorrus n'est certainement pas complète, mais elle n'en offre pas moins un très grand intérêt pour le lecteur.

Pour terminer un ancien procès avec la famille Guérard, au sujet de la seigneurie de Sorrus, Anne de La Hodde, veuve de Gilles de Lhomel, sieur du Coulombier, au nom de ses enfants Gilles et Marie de Lhomel, déclara le 26 avril 1697, tenir de Jean Framery, seigneur de Sorrus, à titre de rente foncière et seigneuriale engendrant droits de relief et droits seigneuriaux, suivant la coutume des lieux, des immeubles divisés en 29 articles situés à Sorrus. Cet accord se trouve aux chartes départementales du Pas-de-Calais, dans le fonds Saint-Firmin.

## CHAPITRE V

### Municipalité — Impôts et Budgets communaux.

MUNICIPALITÉ. — Nous avons vu dans le chapitre I que le village de Sorrus était de la banlieue de Montreuil. Il dépendait donc de son échevinage et n'avait pas d'autonomie municipale.

La ville de Montreuil y avait un lieutenant chargé de « le tenir au courant des faits qui s'y passaient » et y nommait un syndic, quand il s'agissait de l'application d'un règlement spécial à la commune.

En 1787, une ordonnance de l'échevinage avait autorisé cet officier « à commander tous les habitants fermiers et autres de travailler pendant quatre jours de printemps et quatre jours d'automne pour mettre les rues de la commune en état, et cela pendant trois ou quatre ans, jusqu'à l'achèvement du travail. » Il lui avait permis aussi de dresser procès-verbal contre les récalcitrants [1].

En 1787, fut instituée l'assemblée municipale présidée par M. de Framery d'Enocq ; elle était composée de Pierre-Joseph Dumont, syndic, Jean-Baptiste-Louis Malherbe, curé de la paroisse, Charles Lécuyer, pro-

1. Archives départementales du Pas-de-Calais. Série C, 88 [illegible].

priétaire et laboureur, François Harlé et François Duval [1].

La loi du 14 décembre 1789 créa les municipalités en France et Sorrus eut son maire dès 1790.

Il s'appelait Charles-Riquier Vérité et était potier de terre.

Jusqu'en 1793, la communauté de Sorrus n'avait « aucun bien-fonds, ni rente, ni aucun revenu, ni charges ordinaires, sauf les rôles de la capitation et des corvées et les 5 sols de chaque envoye de l'intendance. »

Les frais de son administration consistaient en un registre pour les délibérations, la confection des rôles, les ports de lettres et papiers et quelques honoraires au greffier.

Elle avait aussi à sa charge la nef de l'église, le clocher, le presbytère et l'école et une fontaine au milieu du village [2] (la fontaine Saint-Riquier).

C'est à partir des lois des 28 août 1792 et 10 juin 1793 que la Wattine devint propriété communale, en cessant d'appartenir à M. de Framery d'Enocq.

Pour l'élection d'un député du bailliage de Montreuil aux Etats-Généraux de 1789, Sorrus nomma comme électeurs [3] : Nicolas Fauvel [4] et Pierre Josse Dumont.

La municipalité, le 31 mai 1792, était composée de Charles-Riquier Vérité, maire, Jacques Têtu, officier

1. Archives départementales du Pas-de-Calais. Série C, 88, 15 octobre 1787. L'édit portant la création des assemblées municipales est de juin 1787.

2. 15 octobre 1787. Archives départementales du Pas-de-Calais, série C, 88.

3. Les assemblées primaires du tiers devaient élire à haute voix leurs délégués qui nommaient eux-mêmes les députés.

4. Nicolas Fauvel appartenait à une famille originaire de Biencourt-en-Vimeu. (Archives de Sorrus.)

municipal, Augustin Boulenger, procureur de la commune, Pierre Crignon, Adrien Magnier, Pierre Le Roy, Pierre Davril, Charles Menussent, Firmin Harlé, notables [1].

Le 1er mars 1793, Vérité était encore maire, Pierre Davril, procureur de la commune, Magloire de Gouy, Noël Menussent, officiers municipaux, Josse Bellembert, Jacques Conty, Michel Gautier, Charles Duval, Philippe Séry et Jacques Michault, notables [2].

Actuellement, le conseil municipal comprend dix membres, parmi lesquels sont choisis le maire et l'adjoint.

Les conseillers sont : MM. Duval-Liébron, Conty Charles, Louchet Joseph, Menussent-Fauvel, Duhameaux Edmond, Wacogne-Duhameaux, Journel.

La commune de Sorrus n'ayant pas de mairie, la municipalité se réunit dans une des salles de la maison d'école.

Voici la liste des principaux officiers municipaux ou autres de la commune de Sorrus que nous avons pu retrouver :

*Lieutenants de Sorrus.*

1583 (25 août) Claude Sirre [3].
1657 (21 novembre) Gilles de Gouy.
1668 (9 juin) Anthoine de Gouy [4].
1710 (avant le 9 janvier) Marc Dézérable [5].

1. Archives départementales du Pas-de-Calais. District de Montreuil, 154.
2. Archives départementales du Pas-de-Calais. District de Montreuil, 155. (Ces deux listes sont incomplètes.)
3. Me Le Ver. Extraits des délibérations de l'Echevinage, p. 42.
4. Min. des not.
5. Mss. Le Ver. Il fut révoqué le 9 janvier 1710, parce qu'il

1710 (9 janvier) Louis Asselin [1].

1728 (7 octobre) Gaspard Poissant [2].

1765 (décembre) Charles-Benoît Lécuyer [3].

*Syndics.*

Les syndics nommés par l'échevinage de Montreuil, avaient pour fonctions de « faire rapport au procureur du roi, des contraventions et des dégats commis dans la commune et de ce qui pourroit nuire à l'intérêt publics ». Plus tard, les syndics de la municipalité, eurent des pouvoirs plus étendus, presque ceux de maires ; ils avaient même le droit de commander aux habitants de travailler à l'amélioration et aux réparations des chemins de la commune ».

1728 (7 octobre) Jean-Baptiste Martel [4].

1753 (13 mai) Bonnet Nicolas [5].

1757 (19 mars) le même [6].

1759 (10 mai) Becquelin [7].

1787 (18 octobre) Dumont Pierre-Joseph [8].

1789 (12 juin) le même [9].

n'avait pas voulu mettre à exécution les ordres que la ville « lui avait donnés pour la fourniture des lits, pour aider au logement des troupes. »

1. Mss. Le Ver.
2. Archives de Montreuil. Audiences de police de l'Echevinage.
3. Note de M. C. Breffort.
4. Audiences de l'Echevinage, archives de l'Hôtel de Ville de Montreuil.
5. Manse conventuelle de l'abbayé de Saint-Josse-sur-Mer. Mss., arch. pers.
6. Archives départementales du Pas-de-Calais.
7. Archives départementales du Pas-de-Calais.
8. Archives départementales du Pas-de-Calais.
9. Archives départementales du Pas-de-Calais. Avec le syndic étaient membres et adjoints de Sorrus, Conty, Duval, Harlé, Lécuyer, Fauvel et de La Hodde.

*Maires.*

1790 (31 janvier) Charles-Riquier Vérité.

1790 (24 juin) Pierre-Joseph Dumont.

1792 Charles-Riquier Vérité [1].

1793-18 brumaire an IV, le même.

Il est remplacé par un agent municipal le 18 brumaire an IV (9 novembre 1795).

La loi du 5 fructidor an III (22 août 1795) supprima les administrations municipales par commune. Elle en créa par cantons.

Dans les communes d'une population inférieure à 5,000 âmes, le premier administrateur prit le nom d'agent municipal.

Les agents furent nommés chaque année le 1er germinal.

Dans les communes (comme Sorrus) qui comprenaient moins de 5,000 âmes, il y eût un agent municipal et un adjoint.

An III 1er frimaire (21 novembre 1794) Pierre Davril [2].

An IV 18 brumaire (9 novembre 1795) François-Joseph Duval [3].

An V 6 germinal (26 mars 1797) Pierre Davril [4].

An VI 8 germinal (28 mars 1798) Firmin Dumont.

1. Vérité demanda le 27 décembre 1794 a être relevé de ses fonctions de maire, parce qu'il avait un âge avancé, qu'il était père de cinq enfants et que comme charron, il ne vivait que de son travail et que l'agriculture souffrant, il ne faisait plus de réparations aux instruments aratoires. (Archives départementales du Pas-de-Calais, district de Montreuil.)
2. Reg. de l'Etat civil.
3. Archives de Sorrus.
4. Archives de Sorrus.

An VII 18 germinal (7 avril 1799) le même [1].

La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) crée un maire et un adjoint dans les communes au-dessous de 5,000 habitants. Ces officiers sont nommés pour 3 ans par le préfet, mais ils sont rééligibles. Le conseil municipal comprend 10 membres.

An VIII (1er fructidor-18 août 1799) — Avril 1824, François-Joseph Duval.

Avril 1824 — Mars 1832, Florent-Louis de Neufville.

Mars 1832 — Novembre 1843, François Davril.

Novembre 1843 — 21 mai 1859, Florent-Louis de Neufville.

17 juillet 1859 — 12 juin 1869, Davril-Dinielle.

12 juin 1869 — 17 août 1872, François-Casimir Menussent.

17 août 1872 — 13 janvier 1875, Auguste-Norbert Duval.

13 janvier 1875 — 1876, Jean-Baptiste Duhameaux.

1876 — 18 mai 1884, François-Irénée Menussent.

18 mai 1884 — 4 octobre 1886, Georges de Lhomel.

24 octobre 1886 — 20 mai 1888, Duval-Sanguet.

20 mai 1888 — 15 mai 1892, Georges de Lhomel.

15 mai 1892 — 17 mai 1896, Emile de Lhomel.

17 mai 1896 — 20 mai 1900, Davril-Journel.

20 mai 1900 — le même.

*Adjoints.*

An IV 8 floréal (27 avril 1796), Menussent François, père.

An VI 3 vendémiaire (4 octobre 1797), le même.

1. Archives de Sorrus.

An VIII et an X, Dumont Louis.

1808 (1er janvier) — 1816 (13 janvier), Boucher François.

1816 (13 janvier) — 1846 (24 septembre), Dumont Louis.

1846 (26 septembre) — 1847 (14 février), Duval Joseph.

1847 (14 février) — 1852 (28 août), Boulanger Augustin.

1852 (28 août) — 1855 (23 juin), Duval-Carette.

1855 (23 juin) — 1859 (17 août), Menussent François-Casimir.

1859 (17 août) — 1870 (19 octobre), Jean-Baptiste Godet.

1870 (19 octobre) — 1871 (10 mai), Victor Duhameaux.

1871 (10 mai) — 1884 (16 mai), Jean-Baptiste Godet.

1884 (16 mai) — 1888 (20 mai), Davril-Journel.

1888 (20 mai) — 1892 (20 mai), Duval-Sanguet.

1892 (20 mai) — 1896 (17 mai), Clément Bréfort.

1896 (17 mai) — 1900) (20 mai), Eugène Menussent.

1900 (20 mai), le même.

## *Impôts.*

Décimes. — Les décimes [1] levés par le clergé du diocèse d'Amiens s'élevaient le 21 mars 1522 à la somme de 30 sols pour la paroisse de Sorrus. Le rôle

1. Les décimes étaient des taxes que levait le roi sur le clergé et de la part (*decima pars*) que les bénéficiers payaient sur leur revenu.

de cette taxe était fait par des commissaires spéciaux en présence des officiers du roi [1].

CAPITATION. — L'impôt de la capitation [2], en exécution de la déclaration du roi du 12 mars 1701, et de celle du 9 juillet 1715, y compris les quatre sous pour livres des dites sommes, dont la levée fut ordonnée par arrêt du conseil du 23 février 1777, frappait la commune de Sorrus en 1780 de 524 livres ; en 1781 de 535 livres ; en 1782 de 535 livres 15 sols ; en 1786 de 550 livres 10 sols ; en 1787 de 519 livres ; en 1788 (12 juin) de 516 livres 4 sols ; en 1789, id. et pour droits d'usage 6 livres 18 sols 7 deniers, ce qui faisait 523 livres 3 sols 7 deniers [3].

Un arrêt du roi Henri IV, en date du 21 février 1604, fit remise de la taille pendant six ans aux habitants de Montreuil et de SA BANLIEUE, « à cause des pertes que les guerres et l'épidémie de 1596, leur avaient occasionnés ». Cette remise leur fut prolongée indéfiniment et même le 30 mars 1606, Sorrus, comme les villages dépendants de Montreuil fut exempté pendant six années de tous impôts « attendu que les inondations les avaient réduits à une telle misère, que le bled leur était distribué par bulletin et la plupart des terres non ensemencées » [4].

OCTROI. — Le 5 ventôse (24 février 1805), il y avait un octroi à Sorrus et le revenu provenant des 5 cen-

1. De Beauvillé, *Documents inédits concernant la Picardie*, t. III, p. 357.

2. Archives départementales du Pas-de-Calais. Série C, 250.

3. Archives départementales du Pas-de-Calais. Série E, 251. Répartition arrêtée par l'intendant de Picardie pour la capitation de 1788, y compris les 4 sols par livre.

4. Arch. Nat., E. 260, f. 9.

times additionnels sur les contributions foncière, personnelle et mobilière, rapportait 200 francs. C'était le seul revenu de la commune [1].

Nos recherches dans les archives de la commune ne nous ont pas permis de savoir pendant combien de temps et dans quelles conditions il a fonctionné.

### *Budgets Communaux.*

Le plus ancien budget de la commune qui existe dans les archives est celui du 11 pluviôse an IX (31 janvier 1801). Les dépenses seules y sont inscrites. Il est ainsi conçu :

| | |
|---|---|
| 1° Réparations des rues [2]. . . . . | 150 fr. » |
| 2° » des fontaines. . . . | 30 fr. » |
| 3° Registre de l'Etat-Civil. . . . . | 13 fr. 25 |
| 4° Frais de Mairie. . . . . | 97 fr. 95 |
| Soit. . . | 291 fr. 20 |

| | |
|---|---|
| En 1826 les recettes municipales s'élevaient à. . . . . | 2,527 fr. 22 |
| Et les dépenses à. . . . . | 2,602 fr. » |
| Soit un déficit de. . . | 74 fr. 80 |

An XII et an XIII, les dépenses s'élèvent à 718 fr. 61. Il restait en caisse libre 52 fr. 19, entre les mains du percepteur.

1. Archives de la commune. — Cet octroi existait encore en 1806 (février).

2. La délibération porte que les rues étaient inhabitables *(sic)*.

| | | |
|---|---|---|
| An XII. . . . | Dépenses . . . . | 417 fr. 77 |
| | Recettes . . . . | 228 fr. 19 |
| | Déficit . . . . | 189 fr. 58 |
| En 1822. . . . | Dépenses . . . . | 508 fr. 81 |
| | Recettes . . . . | 328 fr. 58 |
| | Déficit . . . . | 280 fr. 23 |
| En 1823 [1] . . . | Dépenses . . . . | 840 fr. 18 |
| | Recettes . . . . | 111 fr. 60 |
| | Déficit . . . . | 728 fr. 58 |
| En 1824. . . . | Dépenses . . . . | 600 fr. 18 |
| | Recettes . . . . | 457 fr. 60 |
| | Déficit . . . . | 142 fr. 58 |
| En 1844. . . . | Dépenses . . . . | 946 fr. 42 |
| | Recettes . . . . | 537 fr. 69 |
| | Déficit . . . . | 408 fr. 73 |
| En 1848. . . . | Dépenses . . . . | 885 fr. 31 |
| | Recettes . . . . | 637 fr. 10 |
| | Soit un déficit de. . | 248 fr. 21 |

En 1860 le budget se soldait par un excédent de recettes de 3,114 fr. 70 ; en 1870, de 649 fr. 41 ; en 1880,

1. Le conseil municipal décide dans sa séance de reporter au marc le franc des contributions foncière, personnelle et immobilière de 1824, la somme de 364 fr. 29 centimes, formant la moitié du déficit.

de 339 fr. 17 ; en 1890, de 1,190 fr. 81 ; en 1891, de 1,286 fr. 85 ; en 1892, de 1,966 fr. 51.

En 1900, le budget n'a pas d'excédent de recettes ; ses dépenses comme ses recettes sont de 3,645 francs pour le budget ordinaire et de 1,963 fr. 69 pour le budget extraordinaire.

## CHAPITRE VI

### Propriétés communales.

Les Watines. — Les Watines [1], comme son nom l'indique (*Guatines*, terre inculte, désert), ont une superficie de 45 hectares 67 ares 41 centiares, soit 106 mesures 57 verges 29. En 1584, elles avaient environ 200 mesures.

C'est une lande, semé de landiers ou ajoncs, (joncs marins) et d'herbes qui servent de pâturage aux bestiaux de la commune. Une grande partie de cette lande a été creusée depuis plusieurs siècles pour l'extraction de la terre propre à la fabrication de la poterie ; elle est couverte d'eau à partir du mois d'octobre.

La commune tire un revenu important de cette propriété, car les habitants y font paître leurs bestiaux et y coupent des joncs marins et les fabricants de poterie y extraient de la terre. En outre la chasse est louée 190 francs par an.

Comme nous l'avons dit, les Watines étaient un fief appartenant, le 12 mai 1376, à Mathieu de Quillen [2].

1. On appelait Watines (guatines ou wastgrounds) une terre inculte ou touffe d'herbe que les bestiaux ont laissée en pâturant une prairie.

2. Comptes de Ponthieu et Archives de la Chartreuse de Neuville.

De temps immémorial, pensons-nous, la paroisse de Sorrus y avait pour ses habitants un droit d'usage, lui permettant d'y faire paître ses bestiaux et d'y extraire de la terre [1].

En 1793, le partage de la watine avait été décidé, entre les habitants de la commune, mais un grand nombre de propriétaires s'y étant opposés, « il fut remis à une date ultérieure [2]. »

1. Dans une information contre la communauté de Sorrus, qui se trouve aux Arch. Nat., P. 773. 15, à la date du 19 janvier 1584, on lit :

Nous Pierre duval, sergent royal au baillage et presidial d'amiens s'est transporté à Sorrus accompagné de Daniel Potier, aussi sergent royal par moi prins pour adjoint pour informer de la contenance, valeur et estimation des usaiges, pastures et communes appt en communaucté aux manans et habitans de Sorrus. Ils prennent pour temoins Pierre Huppé dt à Sorrus et Jean Roussel, labrrr dt à Montes wys, naguère dt à Sorrus.

Ils leur donnent assignation d'apparoir aujourd'hui en leurs maisons par devant les sergents.

Roussel déclare que depuis 4 ans il est demeurant à Mont ès wys, qu'il sait « qu'aux manans et habitans dudit Sorrus, compettent et appartiennent en communaucté le nombre d'environ deux cens mesures de terres appelées les Watynes de Sorrus et patures audit Sorrus, chacune desquelle mesures contient cent verges et valloir bien chacune desdits mesures de Watynes par chacun an, pour la tontine et pasture qui y ont ordinairement les bestiaux desd. habitans de Sorrus, la somme de 2 sols tournois, affermant sa présente déposition contenir en vérité, laquelle il a signé après lecture à luy en faite par devant led. Potier adjoint audit Roussel ; a esté taxé pour sa vacation X sols tournois.

Pierre Huppé, âgé de 60 ans, déclare qu'il y a longtemps qu'il fait sa demeure à Sorrus, et qu'aux manans et habitans de Sorrus, scait fort bien, competter et appartenir en communauté etc. (il répète la déposition de Huppé).

2. Nous croyons intéressant de publier *in extenso* les pièces relatives à cette importante affaire du partage de la watine :

I

*Sorrus, le 25 pluviôse an II de la République Française, une et indivisible* (13 février 1794).

Aux Citoyens administrateurs du District révolutionnaire de Montagne-sur-Mer.

Les maire et officiers municipaux de la commune de Sorrus, pour répondre à la lettre qui leur a été adressée, en date du

L'opposition des habitants provenait de la mauvaise qualité du terrain de ce communal pour la culture, de l'extraction de la terre glaise qui s'y faisait par les potiers de Sorrus, et par ceux de Montreuil, enfin de

9 pluviôse (*28 juin 1794*) relativement au partage des biens communaux de notre commune, répondent que leur commune n'est point partageable et ils dérogeraient même au décret du 10 juin 1793 (vieux style) conformément à l'article IX.

Notre commune est une terre glaise et dont la terre n'est propre qu'à la potrie (*sic*), dont un grand nombre de citoyens d'icelle en font manufacture, telle qu'en potrie, qu'en tuiles, pannes et carreaux : que sans cette terre qui est la ressource de beaucoup d'ouvriers, il ne règnerait que de la misère ; aussi nous croyons remplir l'espoir de la loi en ne partageant pas notre commune qui est un terrain qui ne vaut rien et qui n'est propre qu'à cette ditte manufacture.

Ils vous observent en outre, citoyens, que les potiers de cette ville de Montagne-sur-Mer tirent de cette commune toute la terre pour faire cette poterie ; toute cette ville et beaucoup de bâtiments des environs en sont couverts, soit en tuiles ou en pannes.

Ainsi vous êtes trop clairs voyans pour ne pas appercevoir qu'un semblable partage serait illégal et au détriment de tous les citoyens de notre ditte commune.

*Salut et Fraternité.*

Degouy, officier ; Pierre Davril, agent national ; Menussent, officier ; Bellembert, notable ; Boeldieu, notable ; Michel Gautier, notable, a déclaré ne savoir écrire ; Conty, notable ; Michault, secrétaire.

(Arch. du Pas-de-Calais, Distr. de Montreuil, 127.)

II

Aux Citoyens administrateurs du District révolutionnaire de Montagne-sur-Mer.

Exposent les Officiers Municipaux aux notables et autres notables individus, que l'agent national de la commune de Sorrus, canton de *Fontaine-au-Bois*, district de Montagne-sur-Mer, département du Pas-de-Calais, disant que conformément à la lettre desdits administrateurs du 9 pluviôse (*28 janvier 1794*) relativement au partage des biens communaux, ils se sont assemblés à la maison commune le 25 dudit pluviôse (*13 février 1794*) à l'effet de délibérer sur le partage et le non partage ; que, d'après mures réflexions, ils ont délibéré, arrêté et transcrit sur leurs registres que leur prairie commune n'aurait point été partagée pour de puissants motifs. Voici le premier. Par la loi du 10 juin 1793 (vieux style), article IX de la 1re section, il y est dit : Seront en

la loi même du 10 juin 1793, qui défendait de partager les terrains où se trouvaient des mines, carrières ou autres productions minérales.

Devant cette protestation, le district de Montreuil

réserve les terrains où se trouvent des mines, minières, carrières et autres productions minérales qui excèdent la valeur du sol qui les couvre et qui ne sont reconnus d'une utilité générale, soit pour les communes, soit pour la République. Cette prairie commune est une terre glaise qui entretient *dix* potiers de notre commune et les potiers de Montagne-sur-Mer; c'est avec elle que l'on fabrique les *tuiles, pannes, carreaux, fétissures* et autres poteries nécessaires au pays.

Avant notre heureuse Révolution, on payait le *droit d'usage* pour cette *prairie commune*, chacun au prorata de ses impositions; maintenant il se trouve confondu dans les autres; ainsi on peut assurer qu'on paye encore pour cet objet.

Au surplus, citoyens, on vous observe que le terrain de cette portion commune est le *plus mauvais des terrains, impossible à cultiver* par les trop grandes difficultés, *ruineux* par conséquent, s'il avait lieu.

Nous avons néanmoins la douleur de vous dire qu'une cabale de quelques individus qui depuis notre arrêté mènent la cloche, s'assemblent à chaque instant, troublent le repos public et se querellent presque à *se battre et ce dans le Temple de la Raison*, voulant contre une loi aussi formelle et, contre l'intérêt public, le partage.

Citoyens administrateurs, nous voulons bien un partage, mais un partage légal et raisonnable. Le voici :

On peut donner une valeur à l'herbage de notre prairie commune, la diviser entre tous les individus de manière que celui qui mettrait beaucoup de bestiaux payerait à proportion, au lieu que celui qui en mettrait moins payerait moins et celui qui n'aurait point de bestiaux, se trouverait indemnisé de ce qu'il lui reviendrait pour sa tête.

C'est avec confiance, citoyens, que nous espérons que vous nous ferez droit et que vous ferez cesser ces assemblées tumultueuses, et vous qui êtes tant amis de la paix et tranquillité, vous aurez par là la douce consolation qu'elle règnera aussi entre nous : c'est ce que nous désirons et ferez bien.

Présentée le 8 prairial, II[e] année républicaine (*27 mai 1794*).

Signé : MENUSSENT, officier; J.-J. MALHERBE; TIGNY, officier; Pierre DAVRIL, agent national; Pierre LEROY, LEROUX, DUCROCQ, PAGEULLE, VÉRITÉ, BELLEMBERT, DUVAL, Charles BELLEMBERT, PATOU.

(Arch. du Pas-de-Calais, Distr. de Montreuil, 127.)

fit réunir les électeurs de Sorrus, dans une grande assemblée, qui eût lieu le 30 prairial an II (18 juin 1794), dans le temple de la Raison (ancienne église) de la commune. Sur 137 habitants qui vinrent y voter, 82

Les administrateurs du district renvoyèrent les signataires à l'exécution de l'arrêté de l'administration du 16 dudit mois, trouvant leurs motifs pour le non partage mal fondés et enjoignirent à la municipalité de faire donner lecture dudit arrêté dès le soir aux citoyens qui opinent déjà pour le partage des biens communaux, en leur enjoignant, au nom de la loi, d'attendre et de tout suspendre jusqu'à la division que la commune entière de Sorrus sera tenue de faire en vertu de l'arrêté dudit du 30 de ce mois.

*A Montagne, le 23 prairial an II* (11 juin 1794).

III

Les maire et officiers municipaux de Sorrus exposent que les citoyens Bouteleux, meuniers du moulin de Sorrus, demandent à être compris dans le partage du bien communal de Sorrus, mais que les Bouteleux n'y ont jamais joui, habité ni payé aucun contingent. et que depuis 24 ou 25 ans qu'ils sont domiciliés audit moulin, ils ont eu le droit de paturage et communage avec le hameau de La Madeleine.

La direction du district de Montagne dans sa séance du 18 prairial an II (*6 juin 1794*) renvoie ladite pétition des Bouteleux aux municipalités de Sorrus et de la Madeleine pour se conformer aux dispositions des art. 3, 4 et 5 de la section II et à l'art. 8 de la section V de la loi du 10 juin 1793, sur le partage des biens communaux.

La commune de la Madeleine répond quelques jours après, par une fin de non recevoir, puisque les Bouteleux ne paient de contribution à la Madeleine.

(Arch. du Pas-de-Calais, *idem.*)

IV

Aux Citoyens administrateurs de Montagne-sur-Mer.

Sur le renvoi de l'administration de Montagne-sur-Mer du 23 prairial (11 juin 1794) concernant l'infirmité du partage des biens communaux de la commune de Sorrus, il est bon d'observer que le maire qui témérairement a toujours voulu partager et contre l'intention de la majeure partie des citoyens de cette commune leur bien communal, a tenu toutes les assemblées intéressées à ce sujet. L'assemblée n'a jamais été annoncée huit jours en avant pour que les citoyens et citoyennes de l'âge de 21 ans ayant droit au partage se trouvent assemblés.

Les officiers municipaux et notables se sont toujours conformés à la loi et aux arrêtés de l'administration de Montagne et deman-

s'exprimèrent contre le partage. Malgré cela, le partage fut décidé, conformément à la loi, car il réunissait un tiers des votants [1].

L'assemblée avait été présidée par le sieur Pa-

dent que cette assemblée prévendue terminée pour ce partage soit recommencée et convoquée légalement.

Presenté le 25 prairial an II (*13 juin 1794*).

Signé : DEGOUY, officier; MENUSSENT, officier; BELLEMBERT, BOIELDIEU, notables.

(Arch. du Pas-de-Calais, *idem.*)

1. L'an deuxième de la république française une et indivisible, le trente prairial, les citoyens et citoyennes de la commune de Sorrus, *canton de fontaine au bois*, district de Montagne sur Mer, département du Pas-de-Calais, assemblés au *temple de la raison*, conformément à l'arrêté de l'administration dudit Montagne sur Mer du seize dudit prairial (4 juin 1794) et la convocation faite le 26 dudit mois (14 juin 1794) pour affiche à la porte extérieure de la maison commune relativement au partage du bien communal de leur commune, l'assemblée a procédé de suite après lecture faite de la Loi concernant le partage des biens communaux, à l'élection d'un président et d'un secrétaire, conformément à l'art. V de la troisième section de la loi du 10 juin 1793 (vieux style); à la pluralité relative des suffrages, il résulte que sur 113 votants, Philippe françois Patou ayant remporté cinquante un suffrages et les autres n'en ayant eu qu'un moindre nombre, il fut à l'instant proclamé président et françois Menussent fut nommé secrétaire greffier.

L'assemblée se livre à voter pour le partage ou le non partage, il résulte que *sur cent trente sept votants, quatre vingt deux* ont votés pour le *non partage* et *cinquante cinq* ont votés *pour le partage*, par conséquent le nombre excédent *le tiers*, le PARTAGE A ÉTÉ DÉCIDÉ CONFORMÉMENT A LA LOI.

Le Président fait le rapport de la commission qui lui a été déléguée, il résulte de la nommination des commissaires et indicateurs, l'assemblée a choisi pour commissaires et indicateurs, savoir les citoyens honoré Dallery, demeurant à Buire-le-secq et le citoyen Louis Jouvet et le citoyen J. Bte Harlé, demeurant en la commune de la Magdaleine et pour indicateurs le citoyen Charles Riquier *Vérité*, MAIRE, et le citoyen Charles françois Gobert, domiciliés en cette commune de Sorrus.

Fait, clos et arrêté, le 5 messidor an IIe de la république française (23 juin 1794) une et indivisible, n'ayant pu fixer le jour de la convocation de l'assemblée pour cet effet.

Ont signé : PATOU, président

f. MENUSSENT, secrétaire greffier.

(Arch. du Pas-de-Calais, Distr. de Montreuil, 127.)

tou, ayant pour secrétaire le citoyen Menussent.

Comme nous l'avons vu, malgré cette décision, le partage n'eut pas lieu, ainsi qu'il l'avait été à Montreuil [1] et dans d'autres communes voisines, et, les habitants de Sorrus eurent toujours lieu de s'en féliciter.

PATURAGE COMMUNAL. — La taxe perçue par la commune pour le pâturage des animaux dans les Watines, a été établie par un arrêté du Préfet le 5 septembre 1821.

Dans les registres des délibérations [2] le quantum dû par tête de bétail n'est pas indiqué ; on y lit seulement que : « les juments, vaches et poulains payeront par tête et les génisses et les ânes par moitié. »

Le 2 février 1835 [3], le conseil municipal décida de taxer annuellement le cheval et la vache 60 centimes et les poulain, âne, veau ou génisse 30 centimes.

Dans une seconde délibération du 5 juin 1836 se trouve une clause relative aux moutons, ainsi conçue : « Les propriétaires de moutons payeront 3 francs pour cinq mesures qui leur seront assignées dans le pâturage communal. »

1. Le tirage au sort des lots du marais de Montreuil eut lieu le 10 frimaire an III (30 novembre 1794) à quatre heures de l'après-midi.

2. Délibération du 7 avril 1821.

3. La délibération du 2 février 1835 n'eut probablement pas d'effet, car dans une autre du 5 juin 1836, il est dit que « pour se conformer à l'arrêté du préfet en date du 5 septembre 1821, il sera utile d'établir une taxe sur les bestiaux. (Archives de Sorrus). — Cette même délibération du 2 février ajoute qu'il y avait deux troupeaux de moutons dans la commune.

Outre les animaux payants, les habitants laissaient courir dans les Watines les porcs et les oies qui nuisaient beaucoup au pâturage.

Le 7 juillet 1839, il fut arrêté : « que tous les cochons qui iraient pâturer dans le communal, à commencer du 1er mars au 1er octobre de chaque année, seraient tenus (*sic*) à une amende de 25 centimes et en cas de récidive de 50 centimes. »

Il résulte du procès-verbal de cette réunion que les bestiaux allaient dans les Watines du 1er mars au 1er octobre. La liste de ces animaux était arrêtée chaque année par le maire au mois de mai.

Et plus loin dans la même délibération : « Il est défendu aux propriétaires d'oies de les laisser pâturer dans la commune (*sic*). » Cette défense était nécessaire, car il est reconnu que « la présence des oies dans un pâturage y brûle l'herbe. »

Plusieurs habitants de Sorrus protestèrent contre la défense de laisser errer les porcs dans le communal. Le Préfet saisi de la question, en écrivit au maire et dans sa séance du 14 juillet 1839, le conseil consentit à « allouer 75 verges de terrain proche les maisons pour ces animaux. »

En 1849, l'Assemblée Nationale augmenta la contribution [1] des biens communaux. La taxe du pâturage devenant alors insuffisante pour l'équilibre du budget fut modifiée le 8 juillet de la façon suivante : Par cheval ou vache 1 franc ; par âne, poulain, veau ou génisse 0 fr. 50 et par mouton 0 fr. 10.

Cette délibération ne parlant pas des porcs, nous en

1. En 1849, la contribution pour les Watines s'élevait à 124 fr. 72 ; elle était la même en 1892.

concluons que ces animaux n'étaient plus admis à circuler dans cette lande.

A partir de 1862 [1], le nombre des potiers, comme nous le verrons plus loin, diminua dans de telles proportions que le conseil fut obligé d'augmenter encore la taxe du pâturage.

Chaque cheval et chaque vache paya 5 francs, chaque poulain, âne ou génisse 3 francs. Sans gardien et en toute liberté, ces animaux causaient de sérieux dégâts aux propriétés voisines. Les plaintes des riverains devinrent si nombreuses que le 20 février 1872, le conseil décida : « qu'un pâtre communal serait nommé chaque année par lui dans la session de février et que les Watines seraient ouvertes aux bestiaux à partir du 1er avril jusqu'au 1er décembre. » Il ajouta que : « le pâtre serait responsable des délits qu'il laisserait commettre par les bestiaux confiés à sa garde ; que son traitement [2] serait fixé à 4 francs par cheval ; 3 francs par vache, génisse ou veau et à 2 francs par âne et par poulain ; et que la pâture communale serait fermée pendant la nuit (*sic*). »

Cette délibération fut approuvée par le Préfet ; mais trois ans après le budget devenant de nouveau très difficile à équilibrer, en raison de la diminution constante et progressive des potiers, on résolut le 9 décembre 1875 d'établir la taxe suivante : Pour cheval ou vache 6 francs et pour génisse, veau, âne et poulain 4 francs.

Cette taxe est encore en vigueur.

1. Délibération du 25 janvier 1862.

2. En 1891, le pâtre communal demande une subvention de 28 francs pour porter son traitement à 240 francs par an.

En 1892, 64 bestiaux pâturaient dans les Watines : 6 chevaux, 2 poulains, 23 vaches, 14 génisses et 19 ânes.

Ces animaux, sous la garde du pâtre communal payé annuellement 240 francs, rapportaient à la commune 491 francs.

En 1900, cette taxe avait donné 500 fr. 50. En 1870, elle avait produit 560 francs.

Extraction de la terre. — Nous pensons que le droit d'extraire dans les Watines de la terre destinée à la fabrication de la poterie remonte au XIV^e^ siècle et peut-être encore à une époque plus reculée.

Une attestation donnée par devant notaires en 1722, par les principaux habitants de Sorrus, porte que « l'extraction de la terre s'y faisait depuis plus de deux siècles ». Ce droit était gratuit. Mais les ouvriers qui faisaient le travail, étaient obligés « de reboucher les trous creusés par eux pour faire des tuiles, afin d'éviter les accidents qui pouvaient arriver aux bestiaux pâturant dans la commune [1] ».

Un pareil accident arriva en 1728 à un poulain appartenant au nommé François de Buires, laboureur dans la commune.

L'affaire vint le 30 septembre 1728 devant l'Echevinage de Montreuil, qui enjoignit par jugement du 7 octobre suivant aux ouvriers chargés « d'extraire de la terre glaise dans la Watine, de boucher le trou ouvert, dans les 24 heures du jour de son ouverture et faute de le faire et sans autre règlement. . »

Ce droit gratuit, comme nous le supposons, permit

1. Audiences de l'Echevinage de Montreuil, le 30 septembre 1728. (Archives de la Mairie.)

à l'industrie du pays de prendre un assez grand essor. La première taxe imposée aux potiers de la commune paraît l'avoir été le 7 mai 1819.

Chaque fournée de cuisson de terre extraite dans le communal devait être taxée 1 franc.

Le conseil municipal réclama contre cette mesure, et nous ne pouvons affirmer qu'elle fut appliquée.

Mais, le 30 juillet 1823 [1], une nouvelle taxe fut créée pour permettre à la commune de « réparer ses chemins et ses rues, qui étaient en très mauvais état [2] ».

Chaque potier de Sorrus dut payer une somme annuelle de 12 francs.

Quant aux habitants de Montreuil, « par le commerce plus étendu par les tuiles et les pavés qu'ils faisaient faire en cette commune et leur fabrication chez eux », ils furent taxés à une somme double, c'est-à-dire à 24 francs par an.

En 1825, 350 francs [3] furent inscrits au budget comme recettes. Nous en concluons qu'il y avait à Sorrus de 25 à 30 potiers.

Un règlement pour l'extraction de la terre faisant défaut, il y eut des abus. Aussi le Préfet demanda-t-il

1. Dans une délibération du 18 juin 1859, nous lisons : 4 août, au lieu du 23 juillet 1823.

2. A cause des transports. (Archives de Sorrus.)

3. Cette taxe ne dut pas être perçue, car le 10 avril 1825, le conseil municipal considérant : « Que les potiers suffisamment pourvus de grosse poterie, telle que pannes, tuiles, etc. et dont ils avaient eu peu de débit ces deux années, avaient été obligés de se livrer seulement à la fabrication de la vaisselle en terre, qui ne pouvait se faire avec de la terre de la commune, décida qu'il n'y avait pas eu d'extraction et demanda que la somme de 350 francs inscrite au budget fût admise en non valeur. » (Archives de la Mairie.)

par une lettre du 28 novembre 1839 « un nouveau mode pour extraire la terre glaise de la pâture communale. »

Le conseil répondit le 1er décembre suivant « qu'il n'y avait pas d'autre mode à suivre, que celui adopté depuis un temps reculé : faire sonder par les ouvriers de la commune à différents endroits et d'en extraire la bonne terre, les ouvriers payés à la voiture et obligés de boucher les excavations. »

Une délibération du 18 juin 1859 porta à 28 francs la taxe annuelle de chaque potier. Une autre du 25 janvier 1862 l'éleva à 40 francs.

Le 8 août 1872, le conseil municipal décida que « tout fabricant de pannes ou poterie de Sorrus qui emploierait pour sa fabrication de la terre glaise provenant du terrain communal, serait passible de la taxe annuelle de 40 francs, mais pour l'année dans laquelle la dite terre serait employée. »

Cette délibération ne fut pas approuvée et fut déclarée inadmissible (*sic*).

Les revenus communaux diminuant d'année en année, l'administration supérieure, le 15 mai 1875 [1], proposa d'augmenter encore cette contribution. Le conseil, après un premier refus, consentit dans une seconde réunion le 10 août 1875 à élever à 0 fr. 80 le mètre cube de terre. Cette délibération ne fût pas approuvée et malgré sa résistance, le conseil, le 9 décembre suivant, dut « fixer à 1 franc le prix du mètre cube d'argile ou de sable extrait par chaque *potier* qui en outre devait s'engager à extraire annuelle-

1. Le 25 juillet 1873, l'assemblée municipale maintint le prix de 40 francs et confirma ses délibérations antérieures. (4, 8 et 18 avril et 19 mai 1873.)

ment pour sa part 50 mètres cubes de terre dans les Watines. »

Les potiers [1] se trouvent encore soumis à cette contribution.

La taxe de la poterie rapportait en 1870 la somme de 560 francs, aujourd'hui elle donne seulement celle de 78 francs.

C'est la taxe du seul potier qui fabrique encore dans la commune.

CHEMINS ET RUES. — Dans sa *Monographie de Campigneulles-les-Petites*, M. Liebron dit qu'autrefois la route royale ne traversait pas Montreuil ; qu'elle se dirigeait de Wailly vers Attin, par Campigneulles et Sorrus et se raccordait à celle de Boulogne au-dessus du mont des Brosses. Il ajoute qu'en 1559, on modifia la direction de la route royale pour lui faire traverser la ville de Montreuil, et, qu'on la fit passer par le chemin portant aujourd'hui le numéro 13 (chemin de Waben). La route royale ne suivit la direction actuelle que longtemps après [2].

De son côté, M. de Calonne dans le *Dictionnaire historique du Pas-de-Calais*, en parlant du village d'Attin, dit : « Le bac d'Attin perdit considérablement de son importance, quand le mayeur et les échevins de Montreuil obtinrent, en 1599, par suite des traités avec le seigneur de Heuchin, pour la traversée du château de la Porte et avec le seigneur de Landrethun et d'Estréelles pour l'établissement

1. En 1875, on comptait encore 8 potiers.

2. M. de Calonne avait su par M. Henneguier, que jusqu'à la fin du XVI[e] siècle la route de Paris à Boulogne, viâ Attin, était la seule en usage.

de la chaussée de Neuville, l'autorisation de faire passer la route de Paris par la ville, à la charge toutefois de supporter les frais de terrassement et d'entretien des ponts et chaussées. Cette route se dirigeait auparavant de Wailly vers le bac Attin par Campigneulles et Sorrus ; elle se raccordait à celle de Boulogne au-dessus du mont des Brosses. »

Sauf sur la date de la modification apportée à la direction de la route royale, MM. Liebron et de Calonne sont d'accord.

Nous n'avons trouvé, de notre part, aucune charte, ni aucun titre nous permettant de partager leur opinion.

Les rues de Sorrus comme celles de tous les villages, sont restées pendant des siècles absolument impraticables. En 1787, la municipalité, dans un questionnaire qui lui est adressé par l'intendance d'Amiens, sur les revenus et charges de la commune dit : « que les rues sont en désastre (*sic*) ; qu'on ne peut ramener les grains des récoltes ni conduire les engrais dans les terres sans grandes difficultés et que les bestiaux en souffrent un dépérissement préjudiciable aux habitants [1]. »

Malgré cette déclaration, il ne fut apporté aucune amélioration aux chemins, car dans une délibération du 11 pluviôse an IX (31 janvier 1801) le conseil de la commune vota une somme de 150 francs pour « mettre en état les rues qui étaient inhabitables (*sic*). »

Une nouvelle somme de 200 francs fut votée le 27 décembre 1824, pour « l'arrangement des chemins. »

Les chemins vicinaux furent créés par la circulaire

1. Archives départementales du Pas-de-Calais. Série C, 88.

ministérielle du 24 juin 1836. Il y avait trois espèces de chemins : les routes royales, les routes départementales et les chemins vicinaux ; tous les autres non classés étaient considérés comme propriétés privées, soit qu'ils appartinssent aux communes, soit à des particuliers.

Le tableau des chemins situés dans la commune de Sorrus a été arrêté par le conseil municipal, le 12 mai 1838, et approuvé par le Préfet le 14 octobre 1839 [1].

En voici la liste :

1° Chemins de grande communication.

2° Grande-Rue (chemin vicinal).

3° Chemin de Campigneulles-les-Petites (chemin vicinal).

4° Chemin de la Calotterie (vicinal).

5° Chemin de Campigneulles-les-Grandes (vicinal).

6° Chemin d'Airon Notre-Dame (vicinal).

7° Chemin de Monthuys à la Madeleine (utilité privée).

8° Chemin de Saint-Aubin à Campigneulles-les-Grandes (utilité privée).

9° Rue du Gros-Dos (utilité privée).

10° Rue des Bouillets (utilité privée).

11° Chemin de Sorrus à la Barrière de Monthuys (utilité privée).

12° Chemin d'Huy (utilité privée).

13° Chemin de Campigneulles-les-Petites à Campigneulles-les-Grandes (grande communication).

1. Le 28 janvier 1843, la municipalité de Sorrus vota une somme de 15 fr. 27 pour l'acquisition du plan détaillé en trois parties des chemins de la commune.

# CHAPITRE VII

## Service du Guet — Garde-Côtes — Garde Nationale.

Service du Guet. — Pendant plusieurs siècles, les habitants de Sorrus avaient été exempts d'aller au guet à Montreuil, mais en 1580, ils en reçurent l'ordre. Les défaillants étaient condamnés à cinq sous d'amende [1].

Compagnie des Garde-Cotes. — Sous le règne de Louis XV, la partie du pays comprise entre l'Authie et la Canche était gardée par trois compagnies détachées des garde-côtes sous le nom de capitaineries de Verton. Elles étaient composées chacune de 50 hommes et se trouvaient à Verton, Saint-Josse et Lépine. Le comte de la Fontaine-Solare et M. Baillon de Lépinet les commandaient en 1780. Sorrus fournissait des hommes à la compagnie de Saint-Josse [2].

1. Terrier de l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer, page 225.

2. Dom Grenier, *Histoire de Montreuil*, 1765. Bibliothèque Nationale, manuscrits. — Le règlement pour les garde-côtes de Picardie est du 30 mars 1758. (Archives nationales.) — La compagnie de Saint-Josse comprenait: Saint-Josse et ses hameaux, la Madeleine, Merlimont et Capelle en partie, Saint-Aubin, Visemarest, les deux Monthuis, Valincendre, la Calotterie, Sorrus et Ecuire.

Les garde-côtes furent supprimés en 1791 ; mais l'an IV vit organiser 14,000 canonniers gardes volontaires, réduits à 6,518 par l'arrêté du 10 brumaire de la même année.

Les registres des délibérations de la commune nous apprennent que le 12 thermidor an IX (31 juillet 1801), le conseil municipal fut appelé à fournir deux hommes comme canonniers et qu'il désigna pour cinq années, Marie Séry et François de Lenclos. Par décret ministériel, pouvaient seuls y être admis les conscrits des années VII et VIII restés dans leurs foyers et les hommes au-dessous de cinq pieds [1].

Sur la demande du capitaine commandant la 7e compagnie, deux arrêtés l'un du gouvernement en date du 8 prairial an XI (28 mai 1803), et l'autre du préfet, du 23 messidor de la même année (12 juillet 1803), prescrivirent la levée de 384 hommes pour « faire le service des garde-côtes [2]. »

La loi du 23 fructidor an VII reconnaissait 130 compagnies de canonniers et 3 bataillons de fusiliers garde-côtes. Les garde-côtes licenciés le 6 juin 1802 furent remis sur pied le 12 floréal an XI (2 mai 1803) au nombre de 100 compagnies. Supprimés en grande partie par la Restauration, ils se trouvaient réduits en 1825 au nombre de 7,550 hommes.

Garde Nationale. — La garde nationale de Sorrus fut organisée le 27 mai 1792, à Saint-Josse-sur-Mer, chef-lieu du canton. Le lendemain, 83 votants

1. Archives de Sorrus.
2. Id.

nommèrent les gradés dans l'église de la paroisse de Sorrus [1].

Cette garde eut une seule compagnie, au commandement de laquelle fut élu Nicolas Fauvel, comme capitaine ; François Tétu en était le lieutenant.

Philippe Blondel, couvreur de paille et Bernardin Dumont, garçon maréchal, furent nommés sergents.

Comme caporaux, les électeurs désignèrent Pierre-Joseph Santurne, journalier, Charles-Marie Cozette, garçon tisserand, Augustin Boeldieu, tisserand et Pierre Michaut, garçon maçon.

Le 5 août suivant, les officiers municipaux réunirent la garde nationale, lui lurent la loi du 8 juillet 1792, fixant les mesures à prendre quand la patrie serait en danger et ordonnant la formation des bataillons des gardes nationales destinées à la défense de l'Etat [2]. Ils lui donnèrent aussi lecture de la procla-

1. Archives départementales du Pas-de-Calais. District de Montreuil, 154.

2. Cette délibération était ainsi conçue :

Ce jourd'hui *5 août 1792*, l'an 4e de la liberté, nous officiers mx, procureur de la commune du village de Sorrus, district de Mtl, dépt du Pas-de-Calais, réunis au lieu ordinaire des séances pour une assemblée convoquée huit jours en avance relativement à l'organisation de *la garde nationale*, nous leur avons fait lecture de la *loi du 14 octobre 1791* concernant cette organisation, celle du 8 juillet dernier qui fixe les mesures à prendre quant la patrie est en danger et ordonne la formation des bataillons des gardes nationales destinées à la défense de l'état, nous leur avons amplement fait lecture de la proclamation du 20 juillet pour le danger de la patrie. Enfin après les avoir excité de ranimer leur zèle et d'être prêt à voler partout ou les appeleront les dangers de la patrie, leur avons pareillement recommandé de ne rien négliger pour hâter leur armement, à ces causes avons ordonné à ceux d'entre eux qui avaient des armes à fournir à ceux qui n'en ont pas en cas de besoin, quant à la munition, la municipalité en faira (*sic*) les avances jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement, étant convaincu de tout cecy et pour menifester (*sic*) leur zèle,

mation du 20 juillet pour « le danger de la patrie » et l'excitèrent à être prête à voler partout où la « patrie serait en danger » (*sic*) [1].

Ils terminèrent en leur recommandant de ne rien négliger pour hâter leur armement et leur promirent des munitions sur les fonds de la commune. »

La garde nationale prêta ensuite le serment de fidélité à la nation, à la loy et au roy et promit de maintenir de son pouvoir la constitution au péril de la vie de ses membres.

Elle jura, en terminant, obéissance et respect à ses supérieurs et décida de former des patrouilles et vedettes pour la sûreté des récoltes et des propriétés de la commune.

Conformément à l'article 59 de la loi du 22 mars 1821, les officiers, sous-officiers et soldats de la garde nationale prêtèrent le serment de fidélité au Roi, le 22 juin 1834, sur la place du village.

Un décret de l'Assemblée Nationale du 15 octobre 1848 ayant décidé de faire distribuer gratuitement des drapeaux aux bataillons de la garde nationale et

ils ont prêté le serment de fidélité à la nation, à la loi, et au roy et de maintenir de tout leur pouvoir le (*sic*) constitution même au péril de leur vie et au même moment ils ont tous promis l'obéissance et respects aux supérieurs qui les commandent et dès aujourd'hui nous leur avons ordonné de former des patrouilles et vedettes tant pour la sûreté des récoltes et propriétées (*sic*) quels conques (*sic*).

CONTY, officier. VÉRITÉ, maire.
TÊTU, officier.

Fait en la maison commune de Sorrus le jour et an que dessus.
BOULENGER, procureur de la commune.
DUMONT, secrétaire greffier.
(Arch. dépᵗᵉˢ du Pas-de-Calais, District de Montreuil, 152.)

1. Archives départementales du PAS-de-Calais. District de Montreuil, 152.

aux communes, qui en feraient la demande, Sorrus en reçut un le 20 janvier 1849.

Le 1er novembre 1851, le conseil municipal appelé à nommer un conseil de recensement, désigna comme membres : MM. Duval Joseph, Duval François, Davril Pierre, Fauvel Ferdinand et Duhameaux Boniface.

Le préfet choisit, Fauvel Adolphe, Gobert Apolinaire, Davril Auguste, Bréfort Clément et Menussent Maxime, gardes nationaux.

D'après la loi du 2 août 1870, le conseil municipal dans sa séance du 10 septembre suivant, nomma un conseil de recensement qui comprit : MM. Godet, Adolphe Davril, Duval-Duval, Fauvel François, Menussent Maxime, conseillers municipaux et Duval-Wallet, Duhameaux Hermand, Fauvel Ferdinand, Duhameaux Victor et Menussent Irénée.

Le 19 janvier 1871, la commune vota 1,316 francs pour l'habillement, l'équipement, la solde et l'armement des gardes nationaux mobilisés du premier ban, conformément à la circulaire du préfet du 12 janvier précédent.

La garde nationale de Sorrus subit le sort commun et fut supprimée en 1871.

# CHAPITRE VIII

## Assistance publique — Léproserie.

Léproserie de Bugniselve. — Située à l'extrémité des possessions de l'abbaye de Saint-Josse vers Montreuil et sur le territoire de Sorrus, la léproserie de Bugniselve [1] fut de « fondation, dotation, collation et provision » des Abbé et Religieux de cette abbaye [2].

La date exacte de sa fondation nous est inconnue. Aucune mention n'en est faite soit dans le pouillé général publié par Alliot, comprenant les vingt maladreries du diocèse d'Amiens, soit dans une charte de 1123, ayant pour titre : *Carta de possessionibus Abbatiæ Sancti Judoci in Ambianensi diocesi existentibus, ex vet. cart.*

Mais, nous pouvons affirmer qu'elle existait à la fin du XII[e] ou au commencement du XIII[e] siècle.

1. L'orthographe de ce nom a beaucoup varié : Bogueselve, 1209; Binqueseule, 1240 ; Bugnisylva, 1248 ; Bugneseule, 1311 ; Binssève, 1649; Brin-de-Sève, 1819. Comme le savant abbé Haigneré, nous pensons qu'il faut accepter le mot Bugnisylva ou Bois de Bugni.

2. L'abbaye de Saint-Josse avait une justice de premier ordre ou comté qui l'obligeait à entretenir la léproserie de Bugniselve. (Ch. Henneguier, notes manuscrites.)

La première charte qui en parle est celle de Florent, seigneur de Montewis (octobre 1240). Cette charte reconnaît les droits de l'abbaye de Saint-Josse, dans toute l'étendue du territoire de ce lieu ou comté de Saint-Josse.

Une seconde charte de Guillaume de Maisnières, chevalier, seigneur de Maintenay, et de sa femme Clémence, confirme toutes les donations faites à l'abbaye de Saint-Josse dans l'étendue de leur seigneurie, notamment celle de Florent de Montewis :

« *Et etiam totum vice comitatum sine diminutione aliqua infra totum territorium quod ad Wis versus villam sancti Judoci, in circuitu a domo leprosorum de Bugnisylva, prout via dirigitur versus domum Mariæ de Montewis usque ad viam quæ dicitur asinorum* [1], *et a via illa asinorum versus villam de Wis usque ad Quantiam* [2], *prout dicta via ibit se extendit*, etc. [3]. » (Octobre 1248).

Vers 1190, Philippe-Auguste avait prescrit, en France, l'établissement des maisons de refuge ou léproseries.

La léproserie de Bugniselve [4] était située, comme tous les établissements de ce genre, sur le bord d'un grand chemin ; c'est celui de Montreuil à Merlimont. Cette position résulte des ordonnances des rois et des découvertes faites, il y a quelques années, dans une pièce de terre appartenant à M. Emile de Lhomel.

Sur le côté gauche de la route de grande commu-

1. Chemin qui conduisait d'Etaples à Montreuil.
2. Rivière de Canche.
3. Cart. de St-Josse, tome I.
4. Voir G. de Lhomel *La léproserie de Bugniselve*. Revue Septentrionale. Année 1897.

nication, des ouvriers, en extrayant de la marne, ont trouvé plusieurs pots à eau en terre vernissée et datant de la seconde moitié du XVI[e] siècle, et un grand nombre de squelettes, dont la face était dirigée vers l'est.

Les têtes de ces squelettes avaient presque toutes leurs dents, et indiquaient que des hommes jeunes avaient été enterrés à cette place. Les ossements étaient à environ 0[m],80 de profondeur.

Sur le côté droit du chemin, le long de la lisière du bois de Brindesève, on voyait encore il y a un demi siècle, dans une pièce de terre appelée depuis le patis Modeste, des fondations de murs et des seulins provenant de maisons construites avec de la marne taillée et des caves, mais la charrue a fait disparaitre tous ces vieux souvenirs [1].

La tradition prétend que, dans le fond d'un puits, dont on voit encore la trace, deux cloches auraient été jetées depuis plusieurs siècles. La chose est possible, puisqu'à cet endroit, était bâtie une chapelle, mais il faut ajouter une foi relative à ces croyances populaires. Nous devons en tous cas rejeter absolument celle qui veut qu'un couvent de Templiers, édifié sur ce terrain, ait été brûlé en une seule nuit, puisque cet ordre religieux n'a jamais possédé de propriété à Saint-Josse ou à Sorrus.

Il faut admettre qu'à cet endroit se trouvait le cimetière de Bugniselve, entourant une chapelle, dans laquelle on devait enterrer les morts. Plus loin, soit à droite, soit à gauche de la route, les cellules [2] et

1. Souvenirs de M. Emile de Lhomel.

2. Ces cellules devaient être contre le bois actuel, dans le pâtis Modeste.

sur la hauteur dans la direction sud, le bois de l'Atre[1] ou du cimetière appelé ainsi, parce qu'il y touchait probablement à une époque reculée.

La léproserie de Bugniselve disparut probablement vers le XIV[e] siècle, car il n'en est plus fait mention à partir de cette époque.

BUREAU DE CHARITÉ. — Les bureaux de charité étaient les endroits où on distribuait des secours dans les communes et où s'assemblaient les commissaires des pauvres.

Lors de la cherté des grains, un de ces bureaux fonctionnait à Sorrus, mais en 1787, il fut supprimé, « parce qu'il y avait peu de pauvres [2]. »

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Les bureaux de bienfaisance furent institués par la loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796). On désignait sous ce nom, les administrations préposées seulement au service des secours à domicile [3].

Le bureau de Sorrus fut organisé à titre temporaire par une circulaire du préfet du Pas-de-Calais, en date du 11 octobre 1833. (Circulaire précédée d'une lettre du 2 octobre 1833.)

1. Du mot *atrium*, lire consacré. — M. F. lize a acheté le bois de l'Atre, le 10 avril 1832, à M. de Chavannes et M[me] de Jouffroy, née de Chavannes, qui l'avaient eu par succession de leur mère Eugénie Charlotte de Croëzer d'Autinctun, décédée épouse de Guillaume Marguerite de Boutechoux de Chavannes. Le 11 octobre 1863, M. de Lhomel en est devenu acquéreur. Ce bois qui contenait 7 hectares 76 ares 20 centiares (18 mesures), a été défriché par son dernier propriétaire en 1864.

2. Archives départementales du Pas-de-Calais. Questionnaire sur les revenus et charges de Sorrus. Série C. 88[bis].

3. Maurice Block, *Dictionnaire de l'Académie française* et circulaire ministérielle du 4 juin 1825.

Il comprenait des membres actifs et des Dames Patronesses.

Les membres actifs étaient : M. l'abbé Vasseur curé, Davril maire, Dumont Louis adjoint, de Neufville Louis Florent, Bouteleux Benoit et Duval Joseph père.

Des Dames, dites Dames de la Charité, étaient chargées de visiter les pauvres et de faire connaître leur position au Bureau de Bienfaisance.

Les Dames s'appelaient : Mesdames de Neufville la jeune, Louis Dumont, Duval Joseph la mère, Charles Duval et Jean-Baptiste Duval.

Cette organisation destinée à être temporaire dura cependant jusqu'en 1846.

Le 16 septembre, le maire installa comme membres du bureau, nommés par le Préfet : MM. l'abbé Trollé, curé, Duval Joseph, Duval Jean-Baptiste, de Neufville Florent et Davril Pierre.

Le Bureau de Bienfaisance n'avait pas de ressources particulières, mais Mademoiselle Bouteleux à sa mort lui laissa par testament du 1er mars 1880, 200 francs de rente perpétuelle non remboursable.

Cette rente doit être servie par le Bureau de Bienfaisance de Montreuil.

En 1892 son budget avait un excédent de recettes de 1,280 fr. 68 ; en 1901, de 440 fr. 49.

Ses membres étaient MM. Vérité Lemor et Sueur Alexandre choisis par le conseil municipal et Conty Charles, Pringarbe Philéas, Boucher Auguste, et Davril-Journel nommés par le Préfet.

En 1901, le Bureau de Bienfaisance est composé de Menussent Eugène et de Duval Charles élus par le conseil et de Conty Charles, Pringarbe Philéas,

Louchet Joseph et Gallet Joseph, nommés par le Préfet.

Aujourd'hui 21 familles sont inscrites au Bureau de Bienfaisance ; elles comprennent 101 individus.

TERRAIN COMMUNAL CONCÉDÉ AUX INDIGENTS. — Une délibération assez curieuse fut prise le 23 mars 1873 par le conseil municipal, sur la proposition du maire, M. Duval-Wallet.

Le conseil décida en effet d'aliéner une parcelle du terrain communal en faveur des indigents et choisit le terrain des Wattines, à l'extrémité ouest du Mont Hullin et à une distance de 300 mètres des habitations existantes.

Après une enquête *de commodo et incommodo*, et l'avis défavorable des propriétaires riverains et des contribuables, ce vote fut rapporté le 30 juin suivant.

Le conseil municipal, dans une première délibération, avait décidé de demander au Préfet l'autorisation de vendre 6 ares 88 centiares de communal, destinés à l'établissement de huit logements « à raison de 18 fr. 70 l'are, que chaque famille indigente paierait à la commune, pour prix de l'aliénation du terrain sur lequel elle s'établirait [1]. »

1. Registre des délibérations.

# CHAPITRE IX

## Instruction publique.

Même avant la Révolution, la population de la commune de Sorrus était relativement instruite et presque tous les habitants importants du village savaient signer.

Il est vrai que le commerce considérable des potiers les engageait, ainsi que les principaux de leurs ouvriers, à s'instruire pour se mettre en rapport d'affaires avec les étrangers et principalement avec les bourgeois de la ville de Montreuil.

Plus tard, pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, l'instruction fut plus abandonnée.

Quand, sous la Monarchie de Juillet, l'attention du gouvernement se porta sur les écoles, celle de Sorrus était peu fréquentée.

En 1844, le sous-préfet de Montreuil se plaignit au maire du manque d'assiduité des enfants [1]. Ce dernier s'en émut, ainsi que son conseil municipal.

Aussi dans une réunion du 26 octobre de cette même année, des explications très légitimes furent

1. En 1844, 55 élèves fréquentaient l'école en hiver et 20 en été. (Archives de la Mairie.)

données sur ce manque d'assiduité de la part des élèves.

Le conseil répondit à l'Administration supérieure, que la faute ne pouvait pas en être imputée à l'instituteur, mais aux parents des enfants.

En effet, dès les premiers jours du printemps, « les gamins âgés de douze à quatorze ans, travaillaient dans les fabriques de tuiles et pannes et les filles allaient dans les bois et dans les champs pour chercher de quoi nourrir les bestiaux. »

Les parents ajoutaient que, l'hiver une fois passé, ils avaient besoin de leurs enfants [1].

Depuis quelques années les cours de l'école sont suivis avec assiduité et tous les enfants, à de rares exceptions près, savent lire et écrire.

En 1900, 34 garçons et 27 filles fréquentaient l'école.

Dans ce nombre, étaient compris 17 enfants assistés de la Seine.

Les enfants pauvres sont admis à suivre gratuitement les cours [2].

Rien n'était plus curieux avant le chauffage des salles d'école avec du charbon, de voir arriver chaque enfant, l'un avec une bûche, l'autre avec une partie de fagot, le troisième avec des bouts de bois informes, tous ces bois destinés à brûler dans la cheminée de l'école, et à empêcher les petits d'avoir les pieds et mains gelés, pendant les heures de classe [3].

Depuis quelques années des améliorations et des

1. Archives de la Mairie, registre des délibérations, 26 octobre 1844.

2. En 1876, 30 élèves fréquentaient gratuitement les cours. (Archives de la Mairie, délibérations.)

3. C'est encore un souvenir de mon enfance.

progrès très sensibles ont été apportés à l'instruction, mais nous espérons que l'Etat fera encore davantage et qu'il arrivera à créer dans tous les villages des écoles maternelles, qui rendent tant de services dans les endroits où elles fonctionnent.

La commune de Sorrus avait, en 1787, une école [1] appartenant à la fabrique de la paroisse. Vendue pour 150 livres le 12 floréal an V (1er mai 1797), à Benoît Conty, plafonneur à Ecuires, elle comprenait maison cléricale, jardin et terrain, d'une contenance de dix verges, « tenans vers levant à la place, au midi au cimetière, au couchant au flot de l'Eglise et au nord à M. de Grandval. » Jusqu'en 1849, la mairie louait un bâtiment pour y faire la classe [2].

La maison d'école a changé plusieurs fois d'emplacement. Elle se trouvait d'abord à droite du presbytère actuel, dans la maison Crignon, puis dans la maison aujourd'hui occupée par Briche et appartenant à Madame de Baillehache.

Plus tard on fit la classe dans une petite grange (près du cimetière) qui appartient à M. Davril Journel; puis dans un bâtiment situé dans le fond de la cour qu'occupe Zéphir Carpentier ; enfin dans l'endroit où elle est aujourd'hui.

L'achat de la maison d'école actuelle, qui sert aussi de mairie, fut autorisé par délibération du conseil municipal du 1er octobre 1844, pour 2,651 francs, y compris les frais accessoires ; le 6 octobre, le maire M. de Neufville en était adjudicataire.

1. Archives départementales du Pas-de-Calais. Série C, 88. Le 15 octobre 1787, l'école était à la charge de la commune.

2. Dans une délibération de 1835, on parle de la location de l'école, mais il n'est pas fait mention du prix.

Le conseil municipal, pour la création d'une salle de classe, vota le 1er mars 1845, 1,926 francs et le devis de cette construction et les plans furent approuvés par le Préfet le 18 octobre de cette même année. La dépense totale s'éleva à la somme de 4,577 fr. 50.

Pour parfaire cette somme, on vota l'aliénation de sept parcelles de terrain communal, contenant 1 hectare 68 ares 51 centiares de la valeur de 2,835 francs.

Mais cette vente n'eut pas lieu, sans les protestations d'une partie des potiers de la commune [1], accompagnés de leurs ouvriers, qui se présentèrent à la mairie, le 20 mai 1845, devant M. Siriez de Longeville, chargé de l'enquête *de commodo et incommodo*.

Le Préfet rejeta leurs réclamations, et la vente de ces parcelles de communal, désignées au procès-verbal d'arpentage et d'estimation, fut autorisée le 6 février 1846, sur la mise à prix de 2,855 francs.

Jusqu'en 1892, malgré une première demande de l'Administration supérieure du 10 mars 1879 [2] « tendant à la reconstruction d'une nouvelle école et à l'arrangement du logement de l'instituteur », un rappel, le 7 juillet 1880 [3], etc., le conseil municipal n'avait pas cru devoir donner satisfaction à l'Administration, mais en 1892, des plans et devis furent

1. Archives de la Mairie, délibération du conseil municipal du 12 juin 1845. Les termes de la protestation ne sont pas inscrits dans la délibération.

2. Dans sa lettre du 10 mars 1879, l'Administration supérieure demandait une nouvelle école et un arrangement au logement de l'instituteur.

3. Dans celle du 7 juillet 1880, le sous-préfet écrit « qu'il résulte des renseignements qui lui sont donnés par le service académique que la classe est trop exiguë et le logement du maître insuffisant. »

dressés par M. Gobert, architecte à Montreuil ; les fonds nécessaires votés et les travaux, adjugés le 5 juillet 1894, étaient reçus le 31 octobre 1895.

La dépense de ces travaux s'était élevée à 2,500 francs et la part contributive annuelle de la commune était de 49 fr. 52 pendant 32 ans ; celle de l'Etat est de 96 fr. 08 [1].

Les maîtres d'école des villages étaient autrefois soumis à l'approbation des curés et pouvaient être révoqués par l'évêque [2].

Voici la liste des clercs laïcs et des instituteurs qui ont exercé leurs fonctions à Sorrus :

1672. — Guy (François).

1674. — Flahaut.

1693. — Sagné (Jean).

1712-1714. — Morand (Anthoine).

1714-1729. — Bertin (Anthoine).

1729-1731. — Breffort (François).

1731-1759. — Bertin (Anthoine).

1759-1794. — Michault (Jacques).

1813-1816. — Carpentier (Charles-Jean).

1816-1849. — Gobert (Pierre-Cyr-Isidore).

1849 (9 novembre)-1852 (1er octobre). — Minard (Pierre-Liévin).

1852 (18 septembre)-1885 (15 février). — Chivot (Charles).

1885 (15 février)-1885 (1er octobre). — Rolland (Eugène).

1885 (2 octobre)-1891 (novembre). — Leclerc (Claude-Joseph).

1. Les parts de l'Etat et de la commune représentent 1/30 du capital et de l'intérêt composé des sommes versées pendant les trente années.

2. Edit du mois d'avril 1695.

1891 (12 avril)-1892 (6 mai). — Desmarest.

1892 (6 mai)-1894 (1er novembre). — Cagin (Paul).

1894 (1er novembre)-1896 (1er janvier). — Cordier (Jules).

1896 (1er janvier). — Potard (Eugène-Prudent-Arsène).

UNIV. OF MICH.

US.

# CHAPITRE X

## Église.

L'église située au centre du village et sur un petit monticule, était avant la Révolution à la collation de l'abbaye de Saint-Josse, qui avait le patronage de la cure paroissiale.

Sous le vocable de saint Riquier, elle a été bâtie dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, à la place de l'ancienne église brûlée le 11 octobre 1554 par les Bourguignons [1]. Les abbayes de Saint-Josse, Saint-Saulve et Longvilliers qui en étaient les gros décimateurs, en entretenaient le chœur et le cancel.

La nef et le clocher étaient à la charge des fidèles, c'est-à-dire de la fabrique. En 1789, l'abbé Malherbe administrait Sorrus. Le 16 octobre 1792, la municipalité fit un inventaire des objets en argent provenant du culte. Cet état portait un ciboire en argent pesant une demi livre, un calice en argent de deux livres, un ostensoir en argent, aussi du poids de deux livres, une patène en argent d'une demi livre, un autre

1. Les Bourguignons brûlèrent l'église de Sorrus, le 11 octobre 1554. (Archives de Boulogne, H 86, n° 33, cote départementale, 83, 93.)

objet en argent, un ostensoir avec la boite et quatre chandeliers en cuivre. Il n'y avait pas d'objet en or [1]. Quelque temps après ces objets étaient remis au directoire du district de Montreuil pour être fondus; ils pesaient 5 marcs ; le ciboire et la patène avaient un poids de 8 onces chacun.

A la mort de l'abbé Malherbe, l'église fut désaffectée et devint un magasin et un entrepôt de salpêtre [2].

Le 21 fructidor an XI (8 septembre 1803), le curé-doyen de Montreuil, fit la visite de l'église de Sorrus et rédigea un procès-verbal dont nous extrayons le passage suivant: « Le corps de l'église a besoin de grande réparation, surtout le toit et le pavé. L'église possède un calice d'étain, trois chasubles de couleur et une noire, deux aubes, deux nappes d'autel, point d'ostensoir ni de ciboire, point d'encensoir ni de confessionnal, point de boite pour les fonds ».

Rendue au culte quelque temps après, elle se trouvait comme nous le voyons dans le plus mauvais état.

Le conseil municipal vota le 12 floréal an XII (2 mai 1804) [3] une somme de 160 francs pour y faire les réparations les plus urgentes, et dans sa séance du 29 pluviôse an XIII (18 février 1805), il accepta un procès-verbal de ces réparations dressé par les sieurs Gérard et Godet, experts [4].

Les travaux étaient si pressants et si nécessaires que l'église pouvait s'écrouler. Ces réparations furent exécutées sur les fonds disponibles de la commune [5].

1. Archives départementales du Pas-de-Calais. District de Montreuil, 58.
2. Archives départementales. District de Montreuil, 138.
3. Archives de la mairie de Sorrus.
4. Id.
5. Id.

Pour pourvoir aux premiers besoins du culte, le curé mit en vente les places des bancs de l'église et avec le produit de cette vente, le secours des paroissiens et de quelques âmes charitables, il put se procurer les objets du culte les plus indispensables.

Les fidèles firent plusieurs dons.

M. Edouard Henneguier, directeur des douanes au Havre, offrit en 1833, une croix en argent pour les cérémonies du culte *(sic)*.

En 1838, la fabrique fit établir une boiserie derrière chacun des trois autels, et fit placer un vieux tableau représentant saint Riquier au-dessus de l'autel principal, puis en 1846 une voûte en cintre plafonnée dans la basse église.

Le carrelage fut refait en 1847. Les pavés furent donnés par les potiers du village et la pose en fut payée au moyen des offrandes des autres habitants [1].

Les maçons et les ouvriers travaillèrent deux jours sans salaire.

En 1849, 1850 et 1851, tous les bancs anciens furent supprimés et remplacés par d'autres neufs et uniformes de 1m,70 de longueur, fabriqués par Herent, menuisier à Sorrus, au prix de 8 francs l'un ; chaque paroissien paya la façon de son banc et en abandonna la propriété à la fabrique.

Trois nouvelles fenêtres [2] furent percées de 1853 à 1854 et les anciennes remises à neuf. L'église blanchie fût restaurée intérieurement et extérieurement.

En août 1862, eut lieu la bénédiction d'un nouveau chemin de croix donné par M. Emile de Lhomel.

1. M. de Neufville offrit 300 pavés (registre paroissial).
2. Chaque fenêtre coûta 36 francs, ferrure et vitrage compris. (*Id.*)

La fabrique acheta, en février 1863 [1], un ostensoir en cuivre, un saint ciboire avec pied en cuivre argenté, une coupe en argent doré intérieurement.

Enfin, en 1868, le conseil vota la reconstruction du clocher qui menaçait ruine.

L'église aujourd'hui est entièrement recouverte en ardoises, en parfait état, et ne craint pas la comparaison avec les autres édifices similaires des communes voisines.

Trois parties principales la composent : le chœur [2], la nef et le clocher.

Chœur. — Le chœur, en forme d'hexagone irrégulier, est percé de cinq fenêtres, ornées de vitraux [3], deux du côté de l'Evangile et trois du côté de l'Epitre. Ces fenêtres ont 2m,10 de hauteur sur 0m,98 de largeur.

Au centre, se trouve un maître-autel en marbre de Belgique [4], acheté en 1860 par la Fabrique à l'aide de souscriptions des habitants et un tabernacle [5], don de la Fabrique de Saint-Saulve de Montreuil.

Sur le haut du tabernacle, une belle croix en cuivre et de chaque côté six grands chandeliers également en cuivre. Ces objets ont été donnés par l'empereur

1. En 1848, la fabrique acheta une lampe.

2. Nous mentionnons en passant la sacristie qui communique avec le chœur par une porte en chêne sculpté et qui n'offre aucun intérêt.

3. Les cinq vitraux du chœur peints par Koch, maitre verrier à Beauvais, représentent : sainte Herminie et saint Georges, offerts par MM. E. et G. de Lhomel ; sainte Elisabeth, saint Alfred et sainte Marie, dons de Mesdames Thuillier et Alfred Chenest et de la famille Lepoutre.

4. Ce maître-autel coûta 600 francs (registre paroissial).

5. Il a été peint et doré par Martin Valéry, peintre à Montreuil.

Napoléon III, sur la demande de M. Emile de Lhomel, maire et conseiller général de Montreuil, au mois d'avril 1862.

Au-dessus de l'autel, une très belle toile avec cadre, représente saint Riquier, patron de la paroisse : il est debout, la mitre sur la tête et avec ses habits pontificaux. C'est un don fait par M. E. de Lhomel, le 17 août 1862.

Sur le mur de droite, est la statue de sainte Anne en bois sculpté ainsi qu'un reliquaire renfermant des ossements de sainte Claire, de sainte Anne, dons de Mademoiselle de Mython, épouse de M. Louis-Marie de Wierre, écuyer, le 4 avril 1775 Sous la première fenêtre de droite, on voit une petite piscine cintrée, ayant 0m,90 de hauteur sur 0m,83 de largeur.

Le chœur a été réparé en 1861 [1] avec les souscriptions des habitants de la paroisse et celles des MM. de Neufville et Emile de Lhomel.

En 1898, l'arcade séparant le chœur de la nef a été agrandie par une baie plus large, ce qui fait un bel effet.

Derrière le chœur, on remarque attachées aux murs, les deux épitaphes suivantes en pierre grise :

En tête de la première épitaphe [2] est un écu ovale aux armes de Mython sous une couronne de comte, puis l'inscription suivante :

AU BAS DE CETTE PIERRE
REPOSE LE CORPS DE MESSIRE

1. Archives de la mairie, délibération de la municipalité, le 23 novembre 1861.

2. Cette pierre tombale mesure 0m,49 de longueur sur 0m,68 de hauteur.

LAURENT MYTHON CHEVALIER
SEIGNEUR D'HARVELINNE (*sic*)
ANCIEN MAJOR D'INFANTERIE
ET CHEVALIER DE S^T LOUIS
DÉCÉDÉ LE 12 AOUT 1785
AGÉ DE 79 ANS.

La deuxième épitaphe est très fruste [1]. En tête sont les écus ovales accolés de Mython et du Chesne sous une couronne de marquis et ensuite l'inscription :

AU BAS DE CETTE PIERRE
REPOSE MESSIRE LAURENT
MITHON CHEVALIER
SEIGNEUR D'HARSELINE
OFFICIER D'INFANTERIE DÉCÉDÉ
A SORRUS, LE 22 DECEMBRE
1785 AGÉ DE 32 ANS
REQUIESCAT IN PACE

NEF. — La nef de forme rectangulaire mesure 5^m,40 de largeur sur 14^m,75 de longueur : elle est percée de six fenêtres avec des vitraux très ordinaires

Deux petits autels, l'un dédié à la Sainte Vierge, l'autre à sainte Anne, sont appliqués sur les murs qui la séparent du chœur par une baie de forme presque ogivale enlevée en 1898. Les statues de la Sainte Vierge et de sainte Anne en bois et peu artistiques sont dans des niches cintrées au centre des autels en bois sculpté placés en 1899 par la maison Potin, d'Hazebrouck.

1. Cette pierre tombale mesure 0^m,56 de largeur sur 0^m,95 de hauteur.

Trois jeunes filles de la paroisse, choisies par le curé au mois de septembre de chaque année, prennent le nom de Reines et sont chargées de la conservation et de l'entretien des autels.

A gauche, entre deux fenêtres, près de l'autel de la Vierge, se trouve un bas-relief intéressant.

Il est en pierre, malheureusement en mauvais état de conservation. La tradition a établi qu'il a été mutilé pendant la période révolutionnaire, quand l'église servit d'abord de dépôt de salpêtre, puis de salle pour les réunions populaires.

De nombreuses couches de ba ligeon ont fait disparaitre une grande partie de la sculpture et pour ainsi dire l'inscription.

Exécuté dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle, il mesure 1^m^,60 de longueur sur 0^m^,87 de hauteur et est composé de trois niches en coquille.

La niche du centre a 0^m^,67 de largeur, celle de droite 0^m^,45 et celle de gauche 0^m^,42.

Ces trois niches sont divisées par deux colonnes droites surmontées d'un fleuron. La plus importante est celle du milieu, qui représente une mise au tombeau.

Au premier plan, on voit un tombeau sur lequel est posé horizontalement le corps du Christ. De chaque côté deux statues représentant Nicodème et saint Jean d'Arimathie. Un second corps placé perpendiculairement et dans la même direction est sculpté sur la paroi du tombeau.

C'est un exemple unique, pensons-nous, de cette représentation.

Le corps est mal fait et les jambes principalement sont disproportionnées.

Au second plan, debout avec des corps séparés de leur tête, on voyait auparavant la Sainte Vierge, saint Jean-Baptiste et les trois saintes femmes.

C'est ainsi que la mise au tombeau a été représentée dans l'église Saint-François-d'Assise (Italie) par Giotto [1] et par Julius Clovius, élève de Raphaël, dans un tableau donnant l'image du Saint-Suaire [2].

Dans la niche de droite, on voit la donatrice à genoux, les mains appuyées sur un prie-Dieu. Derrière elle, ses deux filles et à sa droite la sainte dont elle portait le nom et que nous supposons être sainte Anne, à cause de l'enfant qu'elle tient dans les bras.

Dans celle de gauche, le donateur est également à genoux, les mains jointes. La robe qu'il porte, avec les plis qu'on y découvre, ferait croire qu'il était officier de justice, mais ce n'est qu'une supposition de notre part.

Derrière le donateur son patron est debout et semble porter quelque chose sur ses épaules. Il nous a été impossible de découvrir la nature de cet objet.

Au bas de ce bas-relief, se trouvent deux lignes gravées en écriture gothique, que nous n'avons pu lire, tellement elles sont effacées.

Il est probable qu'il sera à tout jamais impossible de connaître l'origine de ce monument. Est-ce une pierre commémorative ? Est-ce une épitaphe ?

On lirait peut-être au commencement de la première ligne les mots : « Ci-devant gist. » Notre pensée

1. Eglise inférieure de Saint-François d'Assise (Italie). Tableau du Christ déposé au tombeau, attribué à Giotto.

2. Miniature de Julius Clovius. Sépulture de Jésus. Représentation du Saint-Suaire.

est qu'il faut accepter la seconde explication, bien qu'en général les épitaphes aient généralement plus de lignes que celles de notre bas-relief.

A droite en entrant dans la nef à une hauteur de 0m,50 environ, on lit incrusté dans la pierre le nom de François Gouy, 1655. C'était un habitant de Sorrus au milieu du XVIIe siècle.

Le 15 février 1870, le conseil municipal vota le renouvellement de la toiture de la nef, la pose d'un perron à l'entrée de l'église et l'exécution des réparations au mur du cimetière, ces dépenses s'élevaient à la somme de 2,737 francs. Pour faire face à cette dépense, on vota l'aliénation de 2 hectares 81 ares 46 centiares de communal et il fut imposé à l'acquéreur comme conditions qu'il « clorait les terrains vendus par une haie ou un fossé de dimension suffisante pour que le terrain soit garanti contre les bestiaux mis en paturage sur le restant de la commune ».

Une plaque commémorative en marbre noir et avec des lettres d'or dans une belle pierre royale de Saint-Wast a été placée en 1885 à la mémoire de l'abbé Trollé, curé de Sorrus pendant près de cinquante ans.

Elle porte l'inscription suivante :

A leur Vénéré Pasteur
L'ABBÉ TROLLÉ
Curé de Sorrus
1837-1885
*Hommage reconnaissant de ses paroissiens.*

Clocher. — L'ancien clocher, bâti en entier sur l'extrémité de la nef de l'église, était composé d'une tour surmontée d'un double campanile.

En très mauvais état en 1754. M. Boudou, seigneur de la Couronne, procureur au bailliage et subdélégué de l'intendance de Picardie, chargea alors Antoine Parment, maître charpentier à Montreuil, d'en faire l'expertise. Celui-ci se rendit à Sorrus le 28 avril, après « avoir averti le curé de la paroisse, l'abbé Outren, qui annonça sa visite au prône paroissial. »

Le sieur Parment « tinta la cloche et procéda en présence du curé à la visite des ouvrages à faire à l'église et au clocher [1]. »

Son rapport fait et approuvé, l'adjudication des travaux eut lieu le 16 juillet et le sieur Jacques Thiébaut, maître charpentier et entrepreneur à Ecuires, fut déclaré adjudicataire avec Antoine Testu, laboureur à Tigny, comme caution moyennant la somme de cinq cent quarante livres.

« Pour frais de collecte, six deniers par livre furent imposés en la manière accoutumée sur tous les propriétaires des maisons, biens et héritages de la paroisse, exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés : sur les privilégiés à proportion de ce que chacun d'eux y possédait et sur les non privilégiés non possesseurs de biens, au marc la livre de leurs impositions. »

Le rôle de répartition [2] fut dressé par le sieur

1. Archives départementales du Pas-de-Calais. Série C, 88[61]. Intendance.

2. Le rôle de répartition fait en 1756, pour payer les réparations à faire au clocher et à la nef de l'église, s'éleva à 540 livres.

Tous les propriétaires la payèrent, les exempts et les non exempts, les privilégiés et non privilégiés.

Les plus fort imposés furent : MM. de Framery 80 l. 18 s. 9 d. ; de Lhomel 63 l. 19 s. 9 d. ; Mython 32 l. 16 s. 3 d. ; Hertault de Cantibert 15 l. 6 s. 3 d. ; Claude Bloquel 37 l. 3 s. 9 d. ; Lenoir du Bus 20 l. 15 s. 9 d. ; etc., etc.

Boudou, le syndic et quatre principaux habitants de la commune.

Les travaux suivants furent exécutés :

« Le mur du clocher refait dans tout son contour, avec deux pieds de hauteur sur toute l'épaisseur du mur et les croisées ragréées en pierres blanches et briques.

« La charpente de la tourelle et celle du clocher remises à neuf sur une longueur de 15 pieds de dehors en dehors et 14 pieds de largeur.

« La porte fut aussi remise à neuf. Elle avait 5 pieds 6 pouces sur 2 pieds 1/2 de longueur.

« La couverture du clocher fut refaite avec des tuiles ; le plancher soutenant le beffroi remis à neuf et un nouveau beffroi construit pour les cloches « en quarré d'assemblages. »

De simples travaux d'entretien furent faits au clocher jusqu'en 1866 et cependant il menaçait ruine.

Le maire, dans une réunion du conseil municipal du 23 novembre 1861, avait exposé « que l'on craignait de passer sous la voûte de la tour du clocher et que plusieurs pierres s'étaient détachées des nervures », mais aucune délibération n'avait été prise.

Cependant des plaintes nombreuses se produisaient de la part des habitants.

L'architecte du département se rendit à Sorrus et déclara l'édifice dangereux.

Le conseil municipal dans sa réunion du 25 novembre 1866, se trouvant en présence de deux devis, l'un de M. Lavezzari, l'autre de M. Normand, d'Hesdin, accepta celui de M. Normand s'élevant à 7,084 fr. 34 [1].

1. La commune vota 3,000 francs ; M. de Lhomel obtint du Gouvernement 4,000 francs.

Il y avait de disponible une somme de 2,941 fr. 28 dans la caisse communale. Pour compléter cette somme, il demanda et obtint du gouvernement un secours de 4,143 fr. 60.

L'adjudication eut lieu le 11 mai 1868, et les sieurs Alexandre Dubois et Anatole Flasque soumissionnèrent avec un rabais de 5 75 %, mais les dépenses dépassèrent les prévisions et obligèrent la commune le 10 avril 1870, à vendre 1 hectare 80 ares des Watines, estimé 4,000 francs ; le 18 février 1872, pour solder complètement cette construction une nouvelle portion des Watines fut aliénée.

La pose de la première pierre du clocher eut lieu le 27 juillet suivant.

Le procès-verbal de cette cérémonie est ainsi conçu : L'an 1868, le 27 juillet, Sa Sainteté Pie IX étant Pape, Napoléon III, empereur des Français, M. Paillard, préfet du département; M. Charner, sous-préfet de l'arrondissement.

« Nous soussigné, François-Casimir MENUSSENT, maire de la commune de Sorrus, avons posé la première pierre de ce clocher, dont la construction avait été préparée par M. Pierre-Louis Davril, notre prédécesseur ; et à ce assistaient : M. TROLLÉ Edouard, curé de la paroisse ; M. Emile DE LHOMEL, chevalier de la Légion d'honneur, membre du conseil général, maire de la ville de Montreuil, propriétaire à Sorrus, bienfaiteur de la commune ; M. HIBON DE LA FRESNOYE, juge au tribunal civil de Montreuil, propriétaire à Sorrus, aussi bienfaiteur de la commune ;

« MM. GODET J.-B., adjoint ; DUHAMEAUX Boniface ; DAVRIL Adolphe ; DUVAL-DUVAL Charles ; DAVRIL

Pierre-François ; DUBURQUOY Edouard ; FAUVEL François ; MENUSSENT Maxim[a], conseillers municipaux ; CHIVOT Charles, instituteur de la commune, secrétaire de la mairie.

« DAVRIL Pierre-François, président de la fabrique ; FAUVEL François, trésorier ; FOURRIER Augustin, secrétaire ; MENUSSENT Maxime ; DUMONT Florent, membres du conseil de fabrique de cette paroisse.

« M. NORMAND, d'Hesdin, architecte, et M. DUBOIS Alexandre, de Saint-Josse, entrepreneur de travaux ; FLASQUE Anatole, maçon.

« Et ont les personnes ci-dessus dénommées signé avec nous le présent procès-verbal, les jour, mois et an susdits [1]. »

Un conseil de surveillance avait été nommé le 11 juin 1868 par la municipalité pour « s'entendre avec l'entrepreneur sur l'emplacement des matériaux provenant de la démolition du clocher et de ceux destinés à sa construction ».

CLOCHES. — Comme dans presque toutes les paroisses, il y avait, avant la Révolution, deux cloches à Sorrus [2].

La plus grosse servit à la fonte des canons, conformément au décret du 23-25 février 1793 [3] ; décret par lequel une seule cloche devait exister dans chaque paroisse ; la plus petite fut réservée. Celle enlevée du

1. Registre paroissial de M. Trollé.

2. Archives départementales du Pas-de-Calais. District de Montreuil, 129.

3. Le décret du 23 juillet 1793 porte qu'il ne sera laissé qu'une seule cloche dans chaque paroisse et que toutes les autres seront mises à la disposition du pouvoir exécutif pour être fondues en canons.

campanile pesait 363 livres et avait 10 pieds sur 11 en dedans. Elle fut transportée à Douai, par la voiture de la veuve Sans Crédit *(sic)*, le 23 nivôse an II (12 janvier 1794).

En 1754, quand des travaux furent exécutés au clocher, on refit « deux moutons aux deux cloches avec du bois d'orme et de chêne. Ces moutons avaient 3 pieds de longueur sur 9 à 13 pouces de grosseur, suivant la largeur des cloches. »

Les vieux fléaux « furent remis à leur place et on posa quatre fontaines en fer pour porter l'huile, afin que les tourillons pussent rouler dessus [1]. »

Le 10 avril 1870, le conseil municipal vota une somme de 2,000 francs pour l'acquisition d'une cloche en remplacement de l'ancienne, qui était trop faible, mais cette délibération n'eut pas d'effet.

La tour actuelle de l'église renferme deux cloches. La plus ancienne qui date de 1783, porte l'inscription suivante :

LAN 1783 J'AY ETE BENITE PAR MONSIEUR JEAN-BAPTISTE LOUIS MALHERBE CURÉ DE CETTE
† PAROISSE DE SORRUS NOMMEE FRANCOISE CATHERINE PAR MESSIRE LOUIS FRANCOIS MARIE DE
† FRAMERY, CHEVALIER SEIGNEUR DU DIT SORRUS, DENOCQ ET AUTRES LIEUX ANCIEN CAPITAINE
† DU COLONEL GENERAL DE L'INFANTERIE FRANÇAISE ET ETRANGERE CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL
† MILITAIRE DE S[T] LOUIS, PENSIONNAIRE DE SA MAJESTE ET PAR DAME ANNE JEANNE CATHERINE ALIX
† DU CHESNE, ÉPOUSE DE MESSIRE LAURENT DE MY·

1. Archives départementales du Pas-de-Calais. Série C, 249[108].

THON, CHEVALIER, SEIGNEUR DHARCELINE LIEUTENANT D'INFANTERIE

† J'AY ETE REFONDUE PAR LES SOINS DE FRANCOIS DUVAL ANCIEN MARGUILLIER ET DE PIERRE

† JOSSE DUMONT MARGUILLIER EN CHARGE.

Plus bas, on lit : *Villotte Garnier et Drouot me fecerunt.*

Sur cette cloche qui mesure 0m,73 de diamètre, on remarque des médaillons aux effigies du Christ, de Marie-Madeleine, de saint Riquier et de la Vierge à l'enfant.

On y lit aussi les armes des Framery, qui sont : Ecartelé aux 1 et 4 d'argent, au lion de sable armé et lampassé de gueules, l'écu semé d'hermines ; aux 2 et 3 d'or à la croix anchrée de gueules, qui est Bernieulles, deux lions comme supports » et les armes des de Mython : de gueules à 2 levriers affrontés d'argent, surmontés en chef d'une hure d'or, et des du Chesne : d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 glands de chêne de même. Ces armes sont accolées sous une couronne de marquis.

La seconde cloche a été donnée par M. Emile de Lhomel en 1891, on y lit :

† LE 28 JUIN DE L'AN DE GRACE 1891, SOUS LE PONTIFICAT DE S. S. LEON XIII. J'AI ETE BENITE PAR M. L'ABBE QUESTE, CHANOINE ARCHIPRÊTRE DE MONTREUIL-SUR-MER ET NOMMEE

† EMILIE DELPHINE PAR MON PARRAIN EMILE DE LHOMEL, CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR, ANCIEN DEPUTE DU PAS-DE-CALAIS ET PAR MA MARRAINE CLAUDINE DELPHINE TINEL,

† VEUVE DE PIERRE ALPHONSE DE BAILLEHACHE, CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR, CONSEILLER A LA COUR DE PARIS. GEORGES DE LHOMEL MAIRE, DUVAL-SAVGUET, ADJOINT, L'ABBE F. LOMBART CURE.

† MEMBRES DU CONSEIL DE FABRIQUE: J.-B. GODET PRESIDENT, MAXIME MENUSSENT, TRESORIER. G. DE LHOMEL. DUHAMEAUX-DUBURQUOY, HOCQ-VERITE ET DUVAL WALLET.

Et plus bas: DONNEE GENEREUSEMENT A LA FABRIQUE PAR M. EMILE DE LHOMEL, MON PARRAIN.

*D. Crouzet-Hildebrand, fondeur à Paris.*

Effigies du Christ et de la Vierge. Armes de Lhomel et de Baillehache.

Elle pèse environ 700 kilos.

RELIQUES. — La Fabrique de Sorrus possède plusieurs reliques.

Elle a un éclat d'os de la mâchoire de saint Riquier, patron de la paroisse, un fragment d'os de saint Laurent, un autre de sainte Claire et un troisième de sainte Anne.

La relique de sainte Anne a été donnée à la paroisse le 30 juillet 1775 et celle de sainte Claire, le 4 août de la même année, par Dame Marie-Anne de Mython, douairière de Messire Louis-Marie de Wierre, écuyer.

La première avait été approuvée authentiquement à Rome le 11 octobre 1732 et la seconde le 20 mai 1736.

Ces précieuses reliques sont enfermées dans de très jolis reliquaires de style gothique flamboyant, donnés par Madame Georges de Lhomel en 1892. Ils sont posés sur une applique à droite du chœur, entre deux fenêtres.

Chapelle de Notre-Dame-de-Santé. — Sur la route de Montreuil à Saint-Josse, à l'extrémité sud d'une pâture de la ferme du Coulombier dont elle dépend, se trouve la chapelle de Notre-Dame de Santé. Vénérée dans l'ancien temps par les marins de Merlimont et de Cucq, leurs aumônes servaient à son entretien. Cette chapelle, composée d'un cancel et d'un petit porche, est une construction sans style particulier, en briques et en pierres calcaires blanches, sa coupole est recouverte en ardoises.

Elle a été bâtie en 1832 par Isidore Boeldieu, maître maçon à Sorrus et par Godet, entrepreneur, en remplacement de l'ancienne chapelle, qui était en pisé [1].

Elle mesure sous la coupole 3 mètres de longueur sur 2m,20 dans sa plus grande largeur et est fermée par une grille.

Sous le tabernacle, incrusté dans l'autel, on voit un bas-relief du xve siècle [2]. C'est un petit rétable en albâtre figurant l'Assomption, de 0m,40 de hauteur sur 0m,25 de largeur. Il était polychromé, l'auréole de la Vierge en or et le reste de plusieurs couleurs. Entre les anges se trouvaient des fleurs qui sont presque toutes effacées.

Au-dessus du bas-relief, qui forme un socle, est placée une croix en argent de 0m,60 environ de hau-

1. Note de Madame Duhameaux, fille d'Isidore Boëldieu.

2. Cette chapelle contient à l'intérieur un autel sur lequel se trouvent deux flambeaux, deux candélabres et deux vases de fleurs; sur la première marche de l'autel, on voit quatre flambeaux en cuivre. A droite, sur des socles fixés au mur, les statues de saint Benoit Labre et de sainte Ursule. A gauche, celles de saint Joseph et sainte Antoine de Padoue. Au dessus de l'autel, dans une niche, la sainte Vierge.

teur. La statue du Sacré-Cœur est à sa droite, la statue de la Vierge à sa gauche.

Pour la description du bas-relief, nous laissons la parole au savant chanoine Van Drival :

« Au centre d'une gloire elliptique de la forme vulgairement appelée *Vesica piscis*, et toute ornée de rayons d'or, dit le chanoine Van Drival, on voit la douce et majestueuse figure de la Vierge Marie. Elle est au moment même de son plus beau triomphe ; elle va être couronnée Reine des Anges. Aussi les anges la portent-ils avec respect vers le Ciel, en tenant les bords de cette gloire, au milieu de laquelle nous la voyons briller. Son vêtement est admirable de grâce et de modestie, un ample manteau couvre ses épaules, ses cheveux sont épars et flottent au-dessous du diadème que lui donne son divin Fils. En effet Jésus [1] apparaît au haut de cette scène toute céleste ; lui-même est couronné, réside au centre d'une gloire et bénit de la main droite (à la manière latine) celle qui l'a porté dans son sein et nourri de son lait. D'autres anges l'accompagnent ; ils lèvent les mains en signe d'admiration. Comme les anges qui portent la Sainte Vierge au Ciel, ils ont de grandes ailes aux brillantes couleurs et de larges vêtements. Tout est digne et majestueux dans ce beau groupe et le Sauveur et sa Mère et les Anges, ses ministres. Tout est grâce, comme il convient dans ces sortes de représentations. Aux pieds de Marie, est agenouillé, les mains jointes, un personnage vénérable, le donateur du petit monument [2]. »

M. Camille Enlart croit que ce rétable a été fait à

1. N'est-ce pas plutôt le Père Eternel ?

2. *Bulletin de la Commission des Antiquités départementales*, séance du 13 mai 1859, t. I, p. 409.

Dame-de-Santé,

Saint-Claude (Jura) où l'on fabriquait beaucoup d'objets religieux.

Les patenôtres de Saint-Claude étaient célèbres.

Cette opinion est adoptée par Gay dans son *Glossaire archéologique*, au mot *albâtre*.

Mais, comme M. l'abbé Bouillet, nous pensons qu'il est impossible jusqu'ici de dire d'une façon précise où ces rétables ont été faits [1].

Peut-être les fabriquait-on à Lagny (Seine-et-Marne) où se trouvaient des carrières d'albâtre ?

On connaît un grand nombre de panneaux de rétables en albâtre, mais ceux représentant l'Assomption sont en petit nombre.

On en admire à Bordeaux, église Saint-Michel ; à Bourges, au Musée ; à la Selle (Eure) ; au musée de Cluny (Paris), sous les numéros 497 et 512.

La chapelle de Notre-Dame de Santé qui était dès 1845 la propriété de Mademoiselle Manessier de Wacourt, a été restaurée par M. Leclercq, architecte à Montreuil. Elle appartient depuis le 9 mai 1898 à M. Emile de Lhomel qui l'a achetée aux héritiers de Madame Thuillier-Delouvergne.

Aucun titre ne nous a permis de fixer la date de sa fondation, mais nous savons par tradition qu'elle a été élevée par la famille de Lhomel du Coulombier, dans la première moitié du XVII[e] siècle.

Croix. — Il y avait en 1668 [2] une croix sur le chemin conduisant de Montreuil à Saint-Josse, au lieu dit

1. *Bulletin monumental*, n° 1. Fabrication industrielle des retables en albâtre (XIV[e] et XV[e] siècles. A. Bouillet.)

2. Anthoine Flahaut, laboureur à Sorrus, sert aveu le 24 septembre 1668 à D[lle] Elizabeth Guérard, femme de Jean Framery,

la Croix. Ce nom est, d'ailleurs, resté aux terrains situés depuis l'entrée du chemin de Sorrus à Campigneulles-les-Grandes, jusqu'au chemin de la Calotterie à Sorrus et de là à Campigneulles.

Cette croix devait être très ancienne, car elle est mentionnée dans un titre de 1549.

## *Paroisse.*

La paroisse de Sorrus est très ancienne.

Sous le patronage de l'abbaye de Saint-Josse et le vocable de saint Riquier, elle dépendait du diocèse d'Amiens et du doyenné de Montreuil.

D'après un pouillé de 1772, son revenu curial s'élevait à 560 livres [1], son revenu foncier à 18 livres et son casuel à 170 livres.

Les curés de Sorrus étaient appelés curés vicaires perpétuels, parce qu'ils étaient délégués à perpétuité pour remplir les fonctions curiales, bien que le titre de curé fut conservé à l'abbaye de Saint-Josse.

L'abbé Malherbe était à la tête de la paroisse de Sorrus depuis trente-cinq ans, quand éclata la Révolution. Sa vieillesse et ses infirmités l'empêchèrent d'émigrer et de 1791 à 1793 il administra Sorrus en qualité de vicaire. Dans les plus mauvais jours, dit M. Charles

escuier, sieur de Turbinghem, pour une mesure de terre à labour, tenant au levant au sieur de la Fontan ; au couchant, au chemin de Campigneulles-les-Grandes, au midy à Nicolas Payeule et au septentrion au chemin conduisant de Montreuil à Saint-Josse et qui passe à la *croix* de Sorrus.

1. En 1736, il était de 400 livres. (Ch. Henneguier, notes manuscrites.)

A cette date il y avait à Sorrus, 60 communiants ou personnes ayant l'âge de communier. (*Id.*)

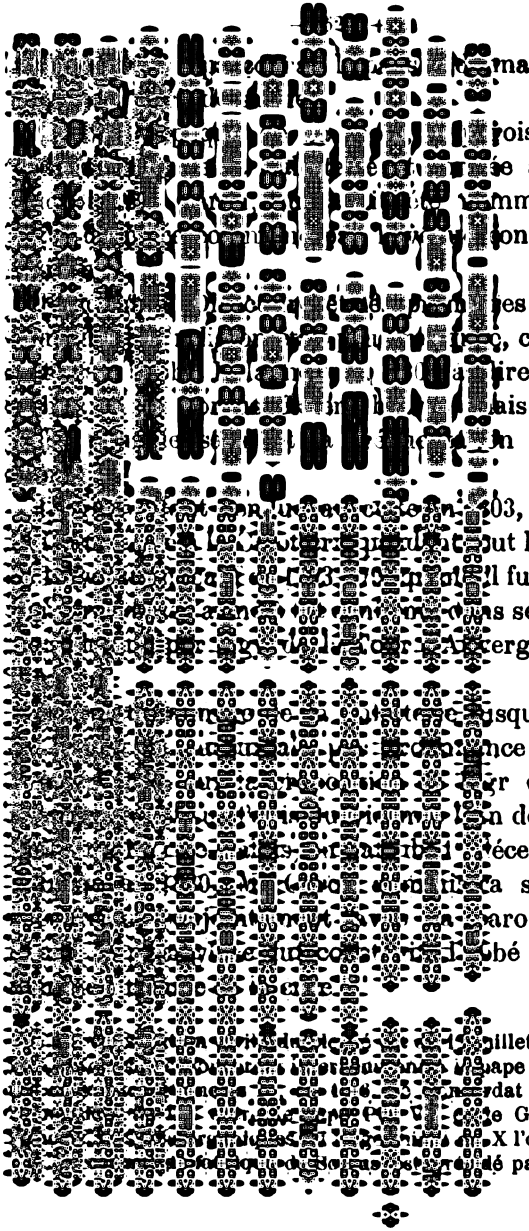

mait les sacre-

roisse fut an-
e à la direc-
mmé curé de
onstitutionnel

es années du
, ce qui avait
ire que « les
ais pas assez
n des sacre-

03, M. Caron,
ut le temps de
l fut incorporé
s ses pouvoirs
ergne, évêque

squ'en 1826 et
nce royale du
r de la Tour
n de Bourdon,
écembre 1825.
ca sa nouvelle
aroisse, mais
bé Bléard fut

illet-24 août 1790.
ape Léon X et le
dat actuel est du
e Gouvernement
X l'ont complété.
é par M. Davril-

Cette paroisse dépend aujourd'hui de l'évêché d'Arras et du doyenné de Montreuil.

*Curés.*

Les curés dont nous avons retrouvé les noms sont

1307. Willelmus [1].

1467. Jehan Benauld [2].

1474 (13 août). Nicolas le Vasseur [3].

1539. Nicolas de Marles [4].

1563. Hector Fournier [5].

1565. Abraham Fouée [6].

1571. Fussien de la Rivière [7].

1580. Ferry Méret.

1617-1641. Pierre Cornille et Quentin Liesse [8].

1640. Adrien du Blocq [9].

1658. Marlart [10].

1662 (27 novembre). François Leclercq [11].

Daragon. Les plus anciens marguilliers relevés dans les actes sont : Jacques Gaudry, 1590, François Debuires, 1720, Antoine Boubet et Poissant, 1725, Riquier Têtu et Charles Lescuier, 1766, Menussent, 1771, etc.

1. Curatus de Soyeru. (Cart. de S[t]-Saulve, t. II, p. 32.)

2. A. Braquehay.

3. Cart. S[t]-Saulve.

4. Archives départementales du Pas-de-Calais. (Fonds S[t]-Firmin.)

5. Id.

6. Id.

7. Id.

8. Arch. Nat. V[8], 432. Nous ignorons les dates exactes de la nomination de ces deux prêtres, comme curés de Sorrus.

9. Cartulaire de S[t]-Josse-sur-Mer. Adrien du Blocq, était curé de Wierre-au-Bois, le 27 janvier 1637 et en 1640 ; il était le cousin de Jeanne d'Isque, femme de Jean du Blaisel. (Minutes des Notaires.)

10. Archives de Sorrus.

11. Minutes des Notaires.

1679. Gratien Bachelé.

1679 (19 juillet) - 1683 (8 juillet). Antoine Bayard [1].

1683 (8 juillet). Jacques Carpentier.

1692. Claude Pasquier [2].

1708 (17 octobre). Jean Obin [3].

1712 (11 avril). F. Outren [4].

1756 (29 décembre). Jean-Baptiste-Louis Malherbe.

1793 à 1830. Caron [5].

1830 à 1832. Bléard [6].

1832 à 1837 (30 juin). Louis Vasseur [7].

1837 à 1885. Edouard Trollé [8].

1. Le 19 juillet 1679, Antoine Bayard permuta la cure d'Etaples (2e portion) contre celle de Sorrus avec Me Gratien Bachelé, prêtre du diocèse de Boulogne, curé de Sorrus. (Souquet, *Bulletin de la Commission des Antiquités départementales*, t. II.) Il avait été curé d'Etaples en 1661. Inventaire sommaire des Archives du Pas-de-Calais. Série G, évêché de Boulogne, n° 2.) Gratien Bachelé est nommé à la cure d'Etaples par résignation d'Antoine Bayard avec permutation pour la cure de Sorrus, le 19 juillet 1679.

2. Né à Montreuil, il teste le 27 août 1707, recommandant que « son corps soit inhumé dans le cimetière de Sorrus, proche la fenestre du costé de l'Evangile, ne voulant que son corps soit exposé dans l'Esglise, ny dans la maison ès face ny ès mains découvertes, etc. » Il mourut le 4 octobre 1708. De cette date au 17 octobre de la même année, l'abbé Grandsire, curé de la Calotterie et le frère Fabien de Sainte Agnès, prêtre et religieux du couvent des Carmes de Montreuil, remplacèrent dans la paroisse le curé décédé. (Collection personnelle.)

3. Mort à Sorrus le 30 mars 1712, âgé de 57 ans.

4. Né à Montreuil, vicaire à Bois-Jean, mort le 23 septembre 1756.

5. L'abbé Caron, qui déservait aussi la Calotterie, était, dit le doyen l'abbé Delannoy, un prêtre zélé dans ses fonctions. La commune lui donnait par an cent cinquante francs « tant pour le logement que pour le supplément ».

6. Nommé vicaire à Saint-Pol en 1832.

7. Né à Sempy, canton de Campagne-lès-Hesdin, le 15 janvier 1798. Il fut curé de Cucq, de Sorrus et de Wailly jusqu'en 1864; prêtre habitué à Montreuil, il y est mort en 1884, âgé de 86 ans.

8. Né à Fromessent près Etaples, le 3 octobre 1810; il fut ordonné prêtre à Arras le 2 avril 1836, d'abord vicaire à Marquise, il est mort curé de Sorrus le 15 juin 1885.

Janvier 1886-août 1888. Léon Deligne [1].

Novembre 1889-septembre 1896. Florival Lombart [2].

Septembre 1896-octobre 1901. Jules Lesueur.

Octobre 1901. François Bocquet [3].

*Presbytère.*

L'ancien presbytère, avant la Révolution, était situé au nord du jardin actuel de M. Manier et en face de l'église. « Il tenait en 1520, d'une liste au tenement de Tilly, d'autre liste au sieur Nicolas Eurouin, de bout au courtil Jehan Brisset et d'autre au flégard qui séparait l'église du presbytère [4]. »

En 1668, il touchait à Quentin Desmarest qui avait une maison de 3 quarterons [5].

Le chapitre de Saint-Firmin de Montreuil « tenait cottièrement le presbytère de Sorrus et une maison jardin et tenement des marguilliers, contenant deux journaux. » Les curés de Sorrus lui payaient pour cette maison 25 sols.

La seigneurie du presbytère fut longtemps discutée. Mais le 16 décembre 1644, Claude de Héghes, sieur du Grand-Jardin, qui la réclamait, fut débouté de sa demande et condamné aux dépens. Le jugement re-

1. Mort à la Guadeloupe en 1894.

2. Nommé curé de Wavrans, près de Saint-Pol, et ensuite de Monchy-Breton.

3. Né à Coupelle-Vieille près Fruges le 24 février 1872, ordonné prêtre à Arras en 1897, professeur pendant un an au pensionnat Saint-Pierre à Calais, vicaire à Desvres jusqu'au 1er octobre 1904, puis curé de Sorrus.

4. Archives départementales du Pas-de-Calais. Fonds St-Firmin.

5. Aveu de 1668, servi à Elisabeth Guérard, dame de Sorrus.

connut cette seigneurie au chapitre de Saint-Firmin de Montreuil [1].

Le 10 avril 1699, Charles du Muret demeurant à Sorrus, confessa devoir à Saint-Firmin douze sols parisis et une poule de rente surcensière pour un journal de terre « tenant d'une liste vers orient et midi au sieur de Framery, d'autre liste au presbytère, vers occident et d'autre bout vers septentrion à la rue qui conduit de Sorrus à Montreuil. »

Le 30 novembre 1756, les habitants de la commune demandèrent à M. d'Invau, intendant de Picardie, de faire arranger aux frais de l'Etat le presbytère qui était délabré [2]. Le 9 décembre suivant, M. Boudou, subdélégué de l'Intendant, reçut des ordres pour faire faire une expertise qui fut confiée à Charles Montfiliette, maitre menuisier et entrepreneur à Montreuil, le 24 décembre 1756.

L'entrepreneur présenta le 28, pour la reconstruction du presbytère, un état estimatif s'élevant à 1694 l. 9 s. Dans cet état tout était prévu [3] : la charpente, la couverture en paille, le placage en argile, le plafond des salles, chambres et cabinets, le solivage, les planchers par terre et grenier en neuf, les portes au nombre de huit, les sept croisées, l'escalier, le pavé de la cuisine, la salle en carreaux de terre, la porte de la cave en dehors, avec deux portes plates en dedans de la chambre [4], etc., etc.

1. Archives départementales du Pas-de-Calais. Fonds St-Firmin.
2. Cette demande était signée par Framery d'Enocq, de Mython, Charles Lescuier, Bloquel, Becquelin, Conty, de Lhomel, Fovel, L.-M. Bertin, Lefebvre, du Bus et Hurtrel.
3. Intendance. Archives départementales du Pas-de-Calais, série C, 151.
4. Archives départementales du Pas-de-Calais. Fonds St-Firmin.

Ces travaux mis en adjudication furent accordés à Antonin Roussel, le 2 mai 1757 pour 1,742 livres 2 sols; le 27 octobre suivant ils étaient reçus par le curé, mais ils n'étaient pas encore payés le 17 septembre 1758.

Par ce devis, il est possible de se faire une idée exacte de ce bâtiment à cette époque.

Sous l'ancien régime son entretien était à la charge de la commune.

Pendant la Révolution [1] le presbytère resta inoccupé et fut vendu comme bien national le 11 septembre 1796 (25 fructidor), pour 650 livres à Jacques Conty, savonnier à Ecuires. D'une contenance de 44 verges, il tenait « de liste à Antoine Vasseur, d'autre à Framery, de bout à la citoyenne Maillard et de nord à la rue [2]. »

A plusieurs reprises depuis 1803, le conseil municipal avait témoigné le désir d'avoir un desservant habitant la commune. Il vota même le 12 floréal an XII une somme de 150 francs « pour lui tenir lieu de logement et de subsistance [3]. »

En 1826 [4], fut prise une nouvelle délibération ainsi conçue : « considérant que Sorrus a une population de 500 âmes, que dans la rédaction des succursales, elle a été comprise, mais que le prêtre qui la dessert ayant une propriété à la Calotterie a fait ériger la

1. La loi du 6-15 mai 1791, supprime les presbytères et les déclare biens nationaux.

2. Archives départementales du Pas-de-Calais. Série Q.

3. Reg. des délibérations.

4. 12 février 1826. — Dès 1825, le conseil municipal avait voté une somme de 1,800 francs et avait décidé de vendre 1 hectare 03, 97 de communal pour acquérir « une place » afin d'y faire construire un presbytère. (Archives de la Mairie.)

Calotterie en succursale, le conseil demande la succursale à Sorrus, parce qu'il y a toujours eu un prêtre dans la commune. » Cette délibération fut prise en considération et le roi Charles X, par ordonnance du 5 mars 1826, après avis conforme du préfet du Pas-de-Calais et du cardinal de la Tour d'Auvergne, érigea Sorrus en succursale.

La maison qui sert aujourd'hui de presbytère a été achetée par la commune en 1826 [1] à Nicolas Fauvel. Payée 1,600 francs, elle comprenait 25 ares, 80 centiares 60 verges, auxquels furent ajoutés 20 verges de terrain communal d'une valeur de 120 francs [2]. Des modifications importantes ayant dû y être apportées, le presbytère ne devint habitable qu'en 1830.

Jusqu'en 1885, aucune dépense ne fut inscrite au budget pour cet édifice, mais à cette date, il fut résolu de l'agrandir. Des travaux cependant ne furent exécutés par l'abbé Lesueur qu'en 1899.

### *Dîmes.*

Dès le XII[e] siècle trois abbayes, Saint-Saulve, Saint-Josse-sur-Mer et Longvilliers se partageaient la dîme et les droits ecclésiastiques de Sorrus. En 1200, l'hôpital Saint-Nicolas de Montreuil y devint possesseur d'un dimeron.

Les dimes étaient tantôt touchées directement par les décimateurs, tantôt affermées.

1. La délibération du conseil municipal votant l'achat de la maison de Nicolas Fauvel, est du 24 février 1826. Le préfet l'approuva le 13 juillet suivant. (Archives de Sorrus.)

2. Pour payer cette dépense, la commune vendit le 28 mars 1827, 1 hectare 09, 51 de terrain communal.

La dime de Sorrus, payable à la Noël et à la Saint-Jean-Baptiste, était louée quelquefois chaque année.

A l'époque de la Révolution, nous laissons à l'abbé Malherbe le soin de nous exposer le 6 novembre 1790 l'état des dimes de Sorrus.

Avant d'en faire le détail, le curé Malherbe expose en quoi consistait la grosse dixme de Sorrus, à qui elle appartenait, quelle part il en avait :

« 1° L'abbé de Notre-Dame de Longvilliers en Boulonnais jouit d'un tiers de la grosse dixme et exclusivement d'une autre dixme située sur le territoire de Sorrus nommée la dixme de Piquenont, affermée au sieur Pajot, fermier à Airon Saint-Vaast la somme de quatre cent quinze livres, ledit abbé paye au curé de Sorrus tous les ans soixante douze livres de suplément de portion congrue, le curé a rien reçu pour 1790 et on doit payer tout présentement suivant les décrets de l'Assemblée nationale.

2° L'abbé de Saint-Sauve de Montreuil jouit d'un tiers de la grosse dixme affermée au curé de Sorrus la somme de deux cent vingt livres par chacun an en deux termes égaux, le premier Noël 1790, le second à la Saint-Jean 1791, ledit abbé paye au curé de Sorrus tous les ans, soixante douze livres de portion congrue, le curé n'a rien reçu pour 1790, il doit être payé.

3° La manse conventuelle de l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer jouit d'un sixième de la grosse dixme, et avant part de la moitié de la dixme sur deux pièces de terre à labour contenantes dix huit mesures qui étaient chargées cette année de grains de mars ; en outre elle prend un sixième sur le tout ; elle jouit de la moitié de la dixme de laine et agneaux dans tout le village excepté deux maisons, affermée au curé de

Sorrus la somme de cent trente deux livres par an ; laditte manse paye au curé de Sorrus tous les ans trente six livres de suplément de portion congrue, dont il n'est pas payé pour 1790 ; il doit payer la redevance en un seul terme aux Pâques 1791.

4° Le curé de Sorrus jouit d'un sixième de la grosse dixme excepté qu'il y a dix huit mesures de terre où il ne perçoit qu'un douzième ; il jouit de la moitié de la dixme de laine et agneaux à raison de deux sols par grosses bêtes et de trois sols par agneaux ; il jouit de quarante et quelques mesures de novalles, dont il perçoit deux bottes par cent sur une autre partie et huit bottes par cent sur les autres parties ; il jouit en outre des menues dixmes dont on reçoit très peu de chose, pour ainsi dire, rien, le tout de valeur annuelle de deux cents livres jointe à celle de cent quatre vingt livres que les trois abbayes lui payent tous les ans pour suplément de portion congrue dont il n'est pas payé pour 1790. *La valeur totale de la cure monte à trois cent quatre vingt livres tous les ans*, déduction faite des frais indispensables pour recueillir sa portion de dixme, gage et nourriture d'un domestique d'un cheval et le reste.

Dira-t-on que la dixme curiale étoit recueillie avant les dixmes que je tiens à fermage, mais pour le tout j'ay deux charettes à deux chevaux chacune et trois hommes à payer et à nourrir ; ainsi il est juste et palpable pour les frais de la dixme curiale de compter les gages et nourriture d'un domestique et la nourriture d'un cheval et le reste.

Il est indispensable d'observer que toute la grosse dixme ne consiste qu'à dimer cent cinquante mesures de terre en bled de toute espèce et autant en grains

de mars. On ne dixme pas sur les dravières et yvernaches et sainfoins qu'on mange verds ; il est bon de dire qu'il y a une pièce de terre de quatorze mesures chargée cette année de grains de mars où on dixme six bottes par cent ; il y a aussi aux environs douze mesures en plusieurs pièces chargés de bled cette année où on dixme aussi six bottes par cent.

Voici les espèces de grains dont les terres de Sorrus où on dixme sont chargées :

1° Un sixième de seigle à nentille ;

2° Un sixième de seigle ;

3° Un sixième de seigle mêlé de peu de froment ;

4° Un sixième de seigle mêlé avec un quart de froment ;

5° Un sixème de seigle mêlé avec moitié froment ;

6° Un sixième de froment mêlé avec un septième de seigle.

Il y a sur le territoire de Sorrus plus de cent cinquante mesures des meilleures terres où on ne dixme point.

Tous ces détails mettent à portée de valeur la cure de Sorrus [1] ».

Le 29 janvier 1792, le revenu net de la cure de Sorrus s'élevait à 1,020 livres.

Le directoire du district de Montreuil, conformémentau décret du 12 juillet 1792, décida que le curé de Sorrus toucherait 1,200 livres.

Abbaye de Saint-Saulve. — L'abbaye de Saint-Saulve avait en 1042 à Sorrus, « *apud Sierrudis, unam gerbam de bogo* [2]. »

1. Arch. dépt°s du Pas-de-Calais. Série L. Liasse 71.
2. Cart. de S$^{t}$-Saulve, t. I, folio 1$^{er}$.

En 1307, une sentence arbitrale est rendue par le curé de Wailly, doyen de chrétienté de Montreuil, Jehan, curé de Neuville, Egidius dit de Muro, curé d'Ecuire, Michel, curé de Cavron, chanoine de Saint-Firmin entre Willelmus, curé de Sorrus et Walterus dictus Loisel, fermier des religieux de Saint-Saulve.

Cette sentence condamne le curé de Sorrus à laisser jouir de la dime les religieux de cette abbaye [1].

Une nouvelle sentence arbitrale fut rendue par Baulde Le Roy, docteur en théologie et Guilbert d'Osterel, licencié ès loix le 13 avril 1474. Cette sentence reconnut : « certaine portion de dixme aux religieux de Saint-Saulve et de Longvilliers sur les foins de Jean Le Pennetier d'un nommé Lermite et d'un nommé Jean de Russoy, depuis la maison Baudoin de Buires jusqu'au chemin croisé audit lieu de Sorrus et quant à la *dixme* que prétendait Messire Nicole Le Vasseur, curé de Sorrus, les arbitres disent ne pas savoir prononcer lad. dixme suivant led. curé à prendre sur Jehanne Obriset [2] ».

Le 22 janvier 1488, une sentence des maire et échevins de Montreuil adjuge aux religieux de Saint-Saulve, « la saisie féodale qu'ils avoient faite sur Philippe de Sorus, neveu de Périne Grenier, en son vivant femme de Jehan Pelerin et ce pour n'avoir pas payé le relief ni donné homme dans l'an et le jour, d'après la signification à lui faite au nom desdits religieux, par Robert Allard, leur sergent à verge, le 22 dudit mois 1487 ».

M. Christofle Couppe, receveur général de M^e^ Anthoine Couppe, son frère, abbé de Saint-Saulve,

1. Cart. St-Saulve.
2. Id.

baille à ferme en 1571, à Jehan Le Vis, demeurant à Saint-Josse : « une dîme de grains qui se prend et se lève au village de Sorrus et païs à l'environ par trois, six ou neuf ans, au terme de Noël, moyennant 20 livres tournois par an [1]. »

Le 4 octobre 1578, Sire Fussien de la Rivière prêtre, curé propriétaire de l'église Saint-Riquier de Sorrus, et Philippe de Fontaines, laboureur audit Sorrus, cèdent et transportent à Jacques le Conte, escuier, homme d'armes des ordonnances du Roy, sous la charge de Mgr de Crèvecœur : « la moitié de tous les droits, nom, cause, etc., qu'ils avoient, en la dîme appartenant aux religieux de Saint-Saulve et qui avoient droict de prendre, cœuller et lever par chacun an sur les villages et terroir de Sorrus; en quoi le tout se puist consister et estendre en tous grains et aultres échéances, suivant le bail qui leur a été fait par la dicte abbaye au fermier et revenue d'icelle pour neuf ans, à la charge par le dict Le Conte de décharger les comparans de la somme de 110 sols tournois, faisant moitié du prix de 11 livres [2]. »

La dîme de Sorrus appartenant à l'abbaye de Saint-Saulve, était baillée en 1742 pour la somme de 135 livres à Madeleine Pocholle, veuve d'André Dié; en 1751, pour 160 livres à Nicolas Blondel; en 1762 et 1771 à Jacques Patoux, berger à Sorrus et à Marie-Françoise-Thérèse Outren, sa femme, moyennant « un rendage annuel de 200 livres [3]. »

1. Acte passé en 1571, à Montreuil, par devant Laurens Le Noir et Jean Allard, notaires royaux.
2. Cart. de S$^{t}$-Saulve, folios 99 et 120.
3. Archives dép$^{les}$ du Pas-de-Calais. Série H. Abbaye de S$^{t}$-Saulve, liasse 3$^{e}$.

ABBAYE DE SAINT-JOSSE. — Cette abbaye possédait le patronage de la cure de Sorrus. Une charte d'Enguerran, évêque d'Amiens du 22 juin 1123, confirmant à ce monastère la possession de tous les autels, qu'il possédait dans le diocèse d'Amiens cite celui de Sorrus, « *in perpetuum possideat altaria...* de Sorrus [1]. »

En 1640 [2] Maître Adrien du Blocq, curé et vicaire perpétuel de Sorrus, intenta un procès au grand Conseil, contre Estienne Moreau, abbé et comte de Saint-Josse [3], pour évincer ladite abbaye à son profit et autres codécimateurs en la possession des dîmes d'icelle. Il obtint arrêt à son profit au grand Conseil, le 15 juillet 1645, mais l'abbé se pourvut contre ce jugement les 30 août 1645 et 22 septembre 1646 et en obtint réformation le 26 octobre 1646 contre ledit du Blocq.

Le grand Conseil jugea que « les parties seroient remises en tel état qu'elles estoient avant ledit arrêt du 15 juillet 1645, maintint et garda l'abbaye de Saint-Josse en la possession et jouissance de la 1/2 du tiers des grosses dîmes et de la 1/2 des dîmes de laine et agneaux, dans l'étendue de la cure de Sorrus et condamna l'abbaye à payer au curé une portion congrue [4]

1. Cart. de S^t^-Josse. Collection Moreau, t. LI, p. 18.

2. Annotation du cart. de S^t^-Josse.

3. Cart. de S^t^-Josse, 145. Déjà le 7 février 1640, Adrien du Blocq, qui était curé de Wierre-au-Bois et de S^te^-Gertrude, avait plaidé contre François Gourdin, receveur de l'Hôtel-Dieu de Samer, « pour réclamer la portion congrue à lui due » et avait obtenu gain de cause du grand Conseil (Arch. nat., V^6^ 426 et 432).

4. Le curé à portion congrue était le prêtre substitué par le décimateur et touchant de lui un traitement appelé portion congrue. Cette portion congrue représentait un tiers du revenu et était une pension annuelle payée par le bénéficiaire au prêtre qui desservait son bénéfice.

à raison de 200 livres, en abandonnant par lui tout ce qu'il possédoit de revenus de ladite cure, excepté les creues de l'église, les obits et les fondations ».

Le 17 octobre 1746, par devant notaires, fut fait un état très détaillé de la dime de Sorrus.

M. Malherbe curé, prétendant que la portion congrue de grosse et menue dime, dont son prédécesseur avait joui, ne se trouvait pas à beaucoup près suffisante pour le « remplir de la portion congrue ordonnée par la déclaration du roi de 1686 », il fut passé entre l'abbaye de Saint-Josse, les religieux de Saint-Saulve et l'abbé de Longvilliers, décimateurs de Sorrus, une transaction le 27 juin 1757. Par cette transaction, il fut ordonné que « le curé jouiroit de sa portion de grosse dixme et de toutes les autres dixmes et novales, que touchoit son prédécesseur et que pour supplément de portion congrue, il lui seroit payé au 31 décembre de chaque année la somme de 100 livres, savoir : 20 livres, par l'abbé de Saint-Josse, 40 livres par l'abbé de Longvilliers et 40 livres par celui de Saint-Saulve [1]. »

En 1759, la dime fut baillée pour 100 livres à Louis-Marie Bertin ; en 1764, au curé de Sorrus, pour la même somme ; en 1772, à Jacques Patoux pour 120 livres ; en 1782, par le curé pour 96 livres.

Abbaye de Lonvilliers. — L'abbaye de Longvilliers prélevait aussi une dîme à Sorrus. Dans un extrait d'un accord en parchemin portant arrentement des dîmes et terrages, par Mre Adrien de Hodicq, abbé

1. Arch. pers. Liste de la manse conventuelle de l'abbaye de St-Josse-sur-Mer.

de Longvilliers, au profit de Me François d'Ostrel, daté du 19 octobre 1554, on lit : « A tous ceulx que ces présentes lettres verront, nous Adrien de Hodicq, protonotaire du siège apostolique, abbé commandataire de l'Eglise et Abbaye de Notre-Dame de Longvilliers, ordre de Citeaux, au diocèse de Thérouanne, et tout le couvent du monastère, salut, scavoir faisons que pour le bien, utilité et profict de nous et de notre dicte Eglise et Abbaye, et en considération principalement que le village de Sorrus où nous prenons et recœuillons chacun an les dixmes à nous deues et à notre dicte Eglise, a été entièrement brûlé et ruiné depuis huit jours là par les Bourguignons ennemis de ce royaume, avons par avis de notre conseil et par délibération sur ce faicte par nous et notre dict chapitre, baillé et par ces présentes baillons à tiltre de rente véritable et perpétuelle, à François d'Ostrel, escuier, Sieur de Lincres et damoiselle Françoise Le Seigneur, sa femme, fille aîné et héritière de deffuncte damoiselle Jacqueline Le Brun demeurant à Monstrœul, le droit de dixme et terrage, qui appartient à nous et à notre dicte Eglise, en plusieurs terres labourables appliquées en la maison de Tourteauville, étantes en diverses et plusieurs pièces, dont il nous a promis les bailler par déclaration en dedans deux ans dujourd'hui, datte des présentes, montantes les dictes terres, à 65 journaux ou environ, pour d'iceluy droit de dixme et terrage, ainsy qu'il se comprend et étend, jouir et possesser par les dicts d'Ostrel et sa femme, d'ores et avant, héridi-tablement et à toujours à la charge d'en rendre et payer chacun an à notre dicte Eglise et à nos successeurs, la somme de 6 livres 10 sols parisis, qui valent 7 livres 6 sols 3 deniers tournois, 20 sols tournois

pour chacune livre de rente héritable et perpétuelle [1]. »

Malgré cet arrentement, un nouveau bail fut passé le 2 juillet 1642, par devant Me Lovergne, notaire à Montreuil. Il portait : « que l'Abbaye étant tombée en régale [2] par le décès de l'Evêque de Nîmes, son abbé commandataire, Jacques des Waguet, sieur de la Fleur, maître d'hôtel du comte de Lannoy, serait nommé par le roi, économe au revenu temporel de cette abbaye. » En cette qualité Jacques des Waguet loua les dimes du Rollet, Aix-en-Issart, Cormont, Rollencourt, Hubersent, Gennepvue, Hesdigneux, Sorrus et les moulins d'Ecœuffent, Nienbourg et Longvilliers [3], le 2 juillet de la même année.

Enfin dans la déclaration des biens et revenus de l'abbaye Notre-Dame de Longvilliers, le 15 décembre 1728, nous lisons que : « la portion de la dime de Sorrus, due à l'abbaye par indivis avec les religieux de Saint-Saulve et de Saint-Josse a été affermée pour la part du seigneur, abbé de Longvilliers, Messire Antoine, François Montlezun de Busca, à Antoine

1. Archives de Boulogne-sur-Mer, H. 86, n° 33. Cote départementale 83-93. Certificat donné le 25 octobre 1765 par M. de Mython, qui en avait l'original.

2. On appelait régale, avant la Révolution, (en latin *regalia*) le droit qu'avait le roi de jouir des revenus des évêchés vacants et de disposer des bénéfices, sans charge d'âme, qui en dépendaient, jusqu'à ce que le nouvel évêque eut pris possession de son siège, prêté serment de fidélité et rempli les hautes formalités prescrites par les lois. Ce droit s'appliquait aussi aux abbayes. La régale datait des premiers temps de la monarchie et elle fut entre le roi et le clergé une cause perpétuelle de conflits jusqu'à la fin du XVIIe siècle où, après de vives discussions entre le pape Innocent XI et Louis XIV, ce dernier par sa déclaration du 24 janvier 1682 en régla définitivement l'exercice. (Dupiney de Vorepierre, *Dictionnaire français illustré*, t. II.) La régale fut supprimée par le Concordat, mais n'en exista pas moins jusqu'en 1789.

3. Notes manuscrites de M. Charles Henneguier.

Bertin moyennant la somme de 150 livres suivant le bail renouvelé le 18 mars 1728 devant Me Marcotte, notaire à Montreuil, dûment contrôlé [1]. »

La partie de Sorrus relevant de l'abbaye de Longvilliers fut affermée :

De 1719-1722, à Pierre Hoyer pour 150 livres ; de 1722-1725, à Antoine Bertin et à Charles Dié pour le même loyer ; de 1725-1740, audit Bertin ; de 1740-1744, à la veuve Bertin, qui avait Jacques Demillet comme sous-locataire ; de 1744-1751, à Charles Lécuyer et de 1759-1767, au curé de Sorrus, l'abbé Malherbe [2]. De 1751-1769, le loyer était de 200 livres par an.

D'après une déclaration de 1728, l'abbaye « payait tous les ans une certaine somme pour l'entretien de l'église de Sorrus », mais cette somme n'y est pas indiquée [3].

Hopital Saint-Nicolas de Montreuil. — L'hôpital Saint-Nicolas possédait un dîmeron à Sorrus. Vers 1200, les sires de Humbercourt se dessaisirent en sa faveur « des deux tiers de la dîme de 36 journaux de terre situés dans ce village, attribuant au curé l'autre tiers desdites terres nommées depuis Cantuaires à cause que le dict dixmeron avoit été donné au dict Hospital, pour trouver luminaire, livres, et ornements et pour dire deux messes chascune sepmaine en la capelle du dict hostel Dieu [4]. »

1. *Bulletin de la Société Académique de Boulogne*, 5e fascicule 1878, p. 415.

2. Le curé Malherbe louait les dîmes de Sorrus et de Picquenault, moyennant 310 livres ; sur ces 310 livres, la portion congrue due au curé était de 40 livres (Cœuilloits de l'abbaye de Longvilliers)

3. *Bulletin de la Société Académique de Boulogne*, le 15 décembre 1728.

4. Cart. de l'Hôtel-Dieu de Montreuil.

Le curé de Saint-Wlphy devait célébrer ou faire dire ces deux messes.

Dans un manuscrit de 1477, nous voyons que ce dimeron consistait « en 4 pièces de terre tenant ensemble et alors aux mains de Pierre Pille, de Marie Erembaut fille de feu Colard Erembaut et de Colard Maillot. Il tenait au bois de la Flaque, au bois de la Mairie de Saint-Josse et aux terres de Jehan Brisset [1] de Sorrus. »

En plus du dimeron, dont nous venons de parler, l'Hôtel-Dieu touchait plusieurs cens et rentes à Sorrus :

Sur Ernest de Tilly, 5 sols 7 d. ob. parisis, pour trois journaux et trois parts d'un journal de terre près du Halloy ;

Sur Jaquemart des Granges, pour la contre partie de la terre ci-dessus désignée, pour trois journaux et les trois parties d'un journal ou environ, 5 sols 8 deniers ob. parisis.

Sur Miquiel Navaret au lieu de feu Thomas Flouret, pour quatre journaux de terre ou environ sis au Mont-Griffon, 8 sols parisis à la Saint-Rémi et un voire (verre) à la Saint-Nicolas d'été.

Sur Jehan de Biaugrant, pour trois journaux et demi de terre ou environ, sis au Mont-Griffon, 14 sols parisis.

Sur Guillaume Boudernel, « une maison et tenement, amazé, avec quatre mesures de pré ou environ, tenant du bout derrière à quatre mesures de terre en parti tenues foncièrement du S[r] de Humbercourt et pardevant au froc de la rue qui maisne de la croix Sainte-Austreberthe à Saint-Josse-sur-Mer. »

1. Cart. de l'Hôtel-Dieu de Montreuil.

Sur le même, pour quatre mesures ou environ de terre en pastis enclos.

Sur le même, pour treize journaux de terre ou environ, séant à la Flaque aux coulons.

Sur le même, pour quatorze journaux de terre ou environ, séant au Buisson Paulque.

Sur le même, pour vingt-six journaux de terre ou environ séant au Val d'Airon [1]. »

Le 3 juin 1486, Jean Desgranges, laboureur à Sorrus, tenait de l'Hôtel-Dieu le dit dimeron moyennant une redevance de 13 livres parisis payables en quatre termes [2].

1. Cart. Hôtel-Dieu, année 1477.

2. Id. En 1529, Antoine de Gouy, charpentier, avoue tenir le même dimeron, contenant les 36 journaux « tenant d'un côté à Magnière Doucy, au bois de la Flaque, et d'un bout vers Sorrus à Jacques de Lhomel, et d'autre bout vers Saint-Josse (id.). »

# CHAPITRE XI

## Agriculture et Industrie.

AGRICULTURE. — A l'origine, la population de Sorrus était essentiellement agricole. Les serfs, attachés à la terre, y cultivaient les produits nécessaires à l'existence de leurs maitres, à celle de leurs animaux et faisaient corps avec la terre. Plus tard, après leur émancipation, chaque foyer devint pour ainsi dire le foyer d'un laboureur.

Jusqu'au XIII[e] siècle environ, Sorrus ne comptait que des agriculteurs, mais, comme nous l'avons dit plus haut, l'établissement de plusieurs fabriques de draps à Montreuil occupa un assez grand nombre d'ouvriers du village qui se rendaient chaque jour à la ville pour y travailler.

A partir du XVII[e] siècle, l'industrie de la poterie s'y développa avec succès.

Mais la population industrielle n'était pas comparable comme nombre, à la population agricole. C'est ce qui nous fait répéter, que Sorrus était un village de cultivateurs.

Dans un mémoire-réponse à l'Intendant de Picardie, le 21 août 1762, le subdélégué de Montreuil s'exprimait ainsi :

« Il y a de petits cultivateurs à Sorrus. M. de Miton cultive lui-même. Il a fait, en 1761, une riche dépouille de récoltes de bled dans une terre de moyenne espèce et cela parce qu'elle a été bien cultivée et bien amendée. Il y a des moutons partout.

« Les cultivateurs cultivent leurs terres et nourrissent leurs bestiaux à peu près comme ils l'ont appris sous leurs auteurs (ancêtres) ; ils ne peuvent faire que des essais peu coûteux, et ils les feraient volontiers s'ils étaient faciles à exécuter ; puisque leur fortune dépend de leurs dépouilles et de l'engrais de leurs bestiaux, ils ont un intérêt sensible à les augmenter.

« Il parait temps de porter secours à l'agriculture qui diminue beaucoup ; les laboureurs n'étant pas aisés, n'ont pas assez de chevaux et ne sont pas en état de payer la main-d'œuvre, ce qui fait que les engrais sont négligés au point que, loin de vendre les fumiers de Montreuil, on ne trouve point à les donner, sy vrai qu'il y en a beaucoup qui incommodent.

« La diminution des chevaux est de moitié [1]. »

Comme ce mémoire le dépeint d'une façon si claire, la culture était très malheureuse au commencement du XVIII[e] siècle.

Et Sorrus, comme banlieue de Montreuil, avait déjà à payer de lourdes charges. En effet, par les lettres du roi de 1480, l'Echevinage de Montreuil avait été autorisé à « mettre et à imposer sur les marchandises vendues, revendues, échangées ou autrement, distribuées en la ville et banlieue, en quelque manière que c'était, les impôts, aides et subsides

1. Archives départementales du Pas-de-Calais, série C, 257. — Une école vétérinaire venait d'être créée.

qui lui paraîtraient raisonnables pour le profit de la ville. »

C'était un impôt mis sur les céréales, qui se récoltaient à Sorrus. Cependant, les habitants de cette commune étaient exemptés du droit de minage. Ce droit consistait « en un pot de grains de toutes espèces qui se levait par chaque sac de septier, se vendant dans la ville, autres que par les habitants de cette ville et de sa banlieue [1]. »

Au XVII[e] siècle [2], non seulement les laboureurs venaient comme aujourd'hui vendre leurs blés, seigles, scorions, baillards et avoines, au marché de Montreuil, mais par un arrêté de l'Echevinage du 27 novembre 1661, ils y étaient forcés et « ne pouvaient amener ailleurs pour la vente leurs céréales et leurs bestiaux [3]. »

Ignorant souvent la mesure des acheteurs, qui était tantôt grande, tantôt petite, les laboureurs étaient souvent trompés. Pensant avoir un septier de blé de 16 boisseaux, ils n'en avaient qu'un de 14.

Les mesureurs de la ville étaient assermentés, mais pouvaient-ils surveiller un marché d'une si grande importance et où les marchands avaient deux mesures, contrairement aux usages de Boulogne et de Calais [4]. Les cultivateurs des environs de Montreuil avaient réclamé inutilement contre ce mesurage [5].

1. Lettres patentes, 2 mai 1292. (Cart. de Montreuil.)
2. Un arrêt du conseil de juillet 1678 défend de transporter aucun blé du royaume.
3. M[rs] Le Ver. Extraits des délibérations de l'Echevinage.
4. Bibliothèque Nationale. Dom Grenier. Mss. vol. 100. Dans la banlieue comme dans la ville, personne ne pouvait délivrer des grains sans les faire mesurer.
5. Les mesures pour les grains étaient le boisseau, le demi-boisseau, la quarte et la demi quarte.

A cet inconvénient venaient s'ajouter les maladies [1] qui frappaient leurs bestiaux ; de plus les loups nombreux à cette époque en dévoraient un grand nombre.

Il ne se passait pas de semaine, sans que ces animaux n'enlevassent des moutons [2], qui n'étaient à l'abri de leur rapine que dans les garennes de Montreuil.

Grâce à Dieu, les loups ont disparu de notre pays et les derniers de ces fauves, de mémoire d'homme, ont été tués dans les bois de MM. Deutche et de Lhomel, vers 1820 [3].

1. Le 25 juillet 1718, l'Echevinage de Montreuil défend aux habitants de la ville d'avoir des bestiaux chez eux, pour prévenir la contagion d'une maladie nommée la fièvre pourpreuse, qui était à deux lieues d'Abbeville et qui venait de la ville d'Aumale. (Mss. Le Ver.) — En 1764, les bestiaux des paysans étant malades, des instructions sont données pour empêcher la propagation du mal et indiquer aux laboureurs les moyens de s'en préserver. Mais, dit Monsigny subdélégué à Montreuil, les marchands et les laboureurs, ne savent pas ce qu'on veut leur dire, en parlant de maladies contagieuses et épidémiques ; ils n'ont qu'une certaine routine et sont peu propres pour l'application d'aucuns principes dans le traitement de leurs bestiaux. (Lettre du 19 avril 1764. Archives départementales de la Somme, série B, n° 57.) Le 27 septembre 1770, des instructions sont données par l'intendant de Picardie pour les précautions à prendre pour la maladie épizootique des bêtes à cornes. (Archives départementales du Pas-de-Calais, série C, 246.) En 1785 et 1788, une maladie règne sur les bestiaux de la région et fait de grands ravages. (Archives départementales de la Somme, série C, 72.)

2. En 1762, le rapport du subdélégué de l'Intendance de Montreuil rapporte que « les moutons sauvages seront très bien dans la garenne de Montreuil, qui est entourée de murailles et à l'abri des loups. » M. de Beaucorroy, lieutenant du roi, l'avait affermée en 1761, à un boucher de la ville pour y mettre ses chevaux, vaches et moutons, moyennant 300 livres. (Archives du Pas-de-Calais, série C, 257.) — Le 18 juillet 1788, paraissent des instructions pour la destruction des loups dans les gouvernements de Calais, *Montreuil*, et Ardres. (Id., 89.)

3. Note de M. de Lhomel, ancien député.

Le territoire de Sorrus était médiocre.

En 1762, le produit d'un arpent en gerbes était : Pour le froment de 80 livres, pour le méteil de 90 livres, pour le seigle de 80 livres, pour l'orge ou pamelle de 80 livres, pour l'avoine de 60 livres.

Le produit de cent gerbes en grains donnait : Pour le froment 80, pour le méteil et le seigle 90, pour l'orge ou pamelle 100, pour l'avoine 100.

C'était le produit d'une année commune.

Pour l'année 1772, le produit de l'arpent en gerbes était le suivant: Pour le froment 80, pour le méteil 70, pour le seigle 60, pour l'orge ou pamelle 50, pour l'avoine 40.

Celui de cent gerbes en grains : Pour le froment, le méteil, et le seigle 50, pour l'orge ou pamelle 100, pour l'avoine 100 [1].

Dans presque tous les villages, il y avait du blé noir [2].

Le prix des céréales a beaucoup varié suivant les années. En 1694, le septier de froment valait, 36 livres ; celui de seigle, 26 livres ; le septier de baillard, 24 livres ; de scorion, 23 livres ; d'avoine, 9 livres [3], etc.

De 1748-1767, le prix moyen du septier de bon blé était de 13 livres 4 sols 8 deniers [4].

En 1709, le blé et les autres céréales avaient atteint en quatre mois des prix très élevés, comme l'indique le tableau suivant [5] :

1. Archives départementales du Pas-de-Calais, série C, 257.
2. Id.
3. Mémorial de Desfontaines, bourgeois de Montreuil.
4. Archives départementales du Pas-de-Calais, série C, 257.
5. Mémorial de Desfontaines, bourgeois de Montreuil.

| | 31 Avril 1709. | 8 Mai 1709. | 9 Août 1709. | 1er Janvier 1710 |
|---|---|---|---|---|
| | Boisseau. | Boisseau. | Boisseau. | Boisseau. |
| Blé..... | 48 sols. | 52 sols. | 52 sols. | 46 sols. |
| Seigle..... | 32 s. | 34 s. | 38 s. | 30 s. |
| Baillard..... | 55 s. | 3 s. | » | 22 s. |
| 1/4 d'avoine.. | 48 s. la belle. | 48 s. | 3 l. 2 s. le 1/4. | 1/4 d'avoine bonne 42 s. |
| | 40 s. la moindre. | 42 s. | » | » |
| Scorion..... | » | 24 s. | 31 s. | » |
| Méteil..... | » | » | 46 s. | 38 s. |
| Bizailles..... | 20 s. | » | » | » |

A partir de cette date, les froments jusqu'en 1713 se vendirent de 40 à 18 sols le boisseau.

En 1771 (20 juillet), le blé froment valait le quartier 4 livres 17 sols ; le méteil 4 livres 1 sol ; le seigle 4 livres ; l'avoine 2 livres 5 sols 7 deniers ; le baillard 2 livres 13 sols ; le scorion 2 livres 15 sols, sur le marché de Montreuil [1].

Avant 1781, à Sorrus, comme dans quelques communes du gouvernement de Montreuil, on cultivait le chanvre. Mais, « le prix du blé ayant augmenté dans de grandes proportions, cette culture qui demandait beaucoup d'engrais, de dépenses et plus de soins en détail, ne fut plus faite à partir de 1781 que par les petits ménagers dans les coins de leurs jardins et de leurs courtils [2]. »

Tel était avant la Révolution l'état de la culture dans la commune de Sorrus.

En terminant, nous citons quelques laboureurs qui habitaient cette paroisse aux siècles précédents, afin que leurs noms ne soient pas portés dans le grand livre de l'oubli.

En 1575, Guillaume Tellier l'aîné ; 1579, Robert Menuet, Jean de Buires, Nicolas Boubers (Boubet) ; 1585, Jehan Vat, Crespin de Gouy, Jehan le Compte et Jacques Met ; 1588, Pierre Dézérable ; 1593, Robert Thiébaut, etc.

Au XVII[e] siècle, François et Noël de Gouy, Jacques

1. Dom Grenier, vol. XCIII. Annonces, affiches, avis divers de Picardie et Artois.

2. Archives départementales du Pas-de-Calais, série C, 257. — On récoltait environ 25 mesures de chanvre dans le gouvernement de Montreuil. En temps de paix, le chanvre valait de 17 à 18 livres le cent pesant et en temps de guerre 25 livres jusqu'à 30 livres.

Menuet 1603 [1]; Fremin Petit, 1613; François Roussel, 1614; Robert du Maisnil, 1616; Antoine Boubet; Noël Leclercq, Robert Brau, Nicolas Desmarquets, Antoine Lecomte, 1625 et 1626; Claude Boivin, 1627; Sébastien Bouret, Noël de Gouy et Pierre Flahaut, 1628; Pierre et Antoine Flahaut, Jean Menuet, Lambert Allart, 1631; Quentin Roussel, Pierre Hennocq et Robert Allart, 1632; Gaspard Douin, 1638; Pierre du Maisnil, 1640; Antoine Lœuillet, 1650; Jean et Antoine de Buyres, Quentin Desmarest, Antoine Flahaut, Charles Carpentier, 1668; Jean Couplet, 1671; Louis Testu, 1675; César Dié, 1684; François Lescuyer, Charles de Gouy, 1697, etc.

Au XVIII[e] siècle, Antoine Testu, 1700; Claude Dieu ou Boëldieu, 1703; Noël de Gouy, 1707; André Dié, 1730; Fauvel, 1740; Charles Duval, 1758; Charles Bourgeois, 1770; Firmin Dumont, 1780; etc., etc.

Le patron des agriculteurs était saint Isidore, archevêque de Séville, dont la fête se célébrait le 4 avril [2].

Nous venons de voir que les cultivateurs acceptaient avec méfiance les conseils que leur donnait l'Intendant de Picardie. Disposant de peu de ressources, ils craignaient de ne pas retrouver dans le rendement de la terre la représentation des sacrifices auxquels ils s'étaient imposés.

Cet état de choses dura pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire. A la Restauration, la paix étant revenue en France, les agriculteurs purent se remettre à la charrue. Mais c'est surtout à partir de

1. Min. des notaires.
2. Mort en 626.

1828 qu'un courant de réel progrès se fit sentir dans notre arrondissement.

En 1820, se fondait à Montreuil la Société d'Agriculture dont les services depuis cette époque furent considérables.

Aujourd'hui, cette société est une des plus actives et des plus progressistes du Pas-de-Calais. Un syndicat agricole fondé en 1895, bien dirigé et savamment administré, a été juxtaposé à la Société d'Agriculture, et ces deux forces réunies rendent de très grands services à la cause agricole.

A Sorrus, les principaux fermiers se rendirent compte très rapidement des avantages que leur offrait le gouvernement en créant des concours ; et cette commune fut une des premières à envoyer dans les concours d'arrondissement et régionaux les magnifiques juments de son élevage. Tout le monde se rappelle les succès retentissants qu'obtint M. Duval-Carette avec ses béliers, brebis, vaches et ses poulinières de tout premier ordre. M. Emile de Lhomel eut, dans sa culture de la Bruyère, des primes importantes avec ses vaches et ses génisses.

Le territoire de la commune peut être divisé en deux parties : les terres à labour et les pâturages. Un seul pâturage est important, c'est comme nous l'avons vu plus haut celui des Wattines, dans lequel les habitants de Sorrus mettent leurs animaux, moyennant une redevance annuelle par tête de bétail.

Dans l'intérieur du village et sur les extrémités, se trouvent aussi quelques pâtures, mais elles ne représentent qu'une très faible partie du territoire.

L'exploitation des terres se fait avec des che-

vaux [1]. M. de Lhomel qui eût un faire-valoir pendant une vingtaine d'années, de 1864 à 1884, s'était servi de bœufs. Il dût y renoncer à cause du ferrage délicat de ces animaux et surtout en raison de la difficulté d'avoir des conducteurs.

Comme instruments de culture, les laboureurs se servent de charrues, brabants, binots, extirpateurs, herses, etc.

A cause de la légèreté et de la qualité de la terre, il n'y a plus d'assolements. Le blé succède aux betteraves, les avoines aux blés, etc.

Aussi le prix de la terre est-il élevé. La mesure [2] de terre se vend de 1,000 à 1,200 francs dans le village et de 8 à 900 francs dans la plaine.

En moyenne, on cultive, sur le territoire de Sorrus, 344 mesures de blé ; de 30 à 35 mesures de seigle ; 344 mesures d'avoine et près de 200 mesures de betteraves. Cette dernière culture tend à augmenter chaque année.

Le rendement des récoltes est assez normal. En moyenne, la mesure de blé rapporte : 260 bottes et 80 boisseaux ; celle du seigle 300 bottes et 100 boisseaux ; celle d'avoine 300 bottes et 180 boisseaux.

La récolte de la commune donne approximativement : En blé, 1,400 hectolitres, en avoine 2,400 et en seigle 200 hectolitres.

La culture du tabac a été entreprise en 1903. On fumait peu à Sorrus au siècle dernier, puisque vers 1760, le seul débit de tabac qui s'y trouvait et était

1. En 1810, on comptait à Sorrus, 32 chevaux, 198 bêtes à cornes et 305 moutons. *(Annuaire du Pas-de-Calais.)*

2. La mesure est de 42 ares 91 centiares. — La culture du tabac ne s'est jamais faite à Sorrus.

tenu par Louis Séverin Plet, fut supprimé « comme n'ayant pas de débit ».

INDUSTRIE. — L'industrie de la poterie ordinaire est très ancienne dans le pays ; celle de la poterie vernisée, dit M. Wignier, fut introduite dans notre région par les Espagnols venus de Flandre. Elle rappelait la faïence des carreaux de l'Allhambra. La tradition prétend que des fours à pots avaient été établis par les Romains dans l'intérieur de la terre, dans la partie des Wattines, aujourd'hui propriété de M. de Lhomel, touchant du midi à la pâture à vaches [1]. Des ouvriers, en faisant des terrassements, y auraient découvert des poteries cassées et, paraît-il, du charbon de bois ayant dû servir à leur cuisson. Ce qui est certain, c'est que, dès le commencement du XV[e] siècle, il y avait des potiers de terre à Montreuil, et les ordonnances de la ville de 1419 y consacrent plusieurs pages. Les potiers y fabriquaient des tuiles, festissures, arrêtiers, carreaux à four, pavés, vanneaux [2], pots, bassins en terrre et autres objets. Ils étaient aussi obligés de faire de grandes tuiles pour « les anciens édifices de la ville et pour ceux des habitants [3]. »

1. Dans le fond Lannoy, il y a environ quarante ans deux ouvriers de Sorrus, les sieurs Boubet dit Petit Frère et Quoniam, en extrayant de la terre destinée à faire de la poterie, t ouvèrent à trois mètres de profondeur plusieurs cruches en terre. Ces cruches servaient alors comme aujourd'hui à verser de l'eau sur la bêche, qui sans cela n'aurait pu être enfoncée dans la terre. Ils découvrirent aussi un tronc d'arbre, qui éclata au soleil, des noisettes et une pièce romaine taillée en étoile, ayant la dimension d'une pièce de deux sous. (Note de Boubet, dit Petit Frère, 1890 )

2. Tuile creuse presque triangulaire, qu'on plaçait entre le toit et le mur pour rejeter l'eau sur le toit.

3. Edit de 1419.

Ils ne pouvaient faire de tuiles que de la mi-mars au 15 octobre de chaque année.

C'est dans les Wattines de Sorrus et « la pâture à vaches actuelle [1] », que les potiers de Montreuil prenaient leur terre. Cette lande est percée de trous d'extraction séculaire.

Nous avons déjà dit qu'une attestation donnée en 1722 devant notaires, par les principaux habitants de Sorrus, portait que l'extraction s'y faisait depuis plus de deux siècles. N'auraient-ils pas dû déclarer qu'elle se pratiquait depuis bien plus longtemps encore ?

Malgré nos recherches, nous n'avons pas pu établir d'une façon précise la date de l'établissement des potiers à Sorrus.

Nous savons seulement qu'à la fin du XVII[e] siècle, cette industrie y était exercée par Philippe Carbonnier en 1672 ; par Jacques Mauger, qui, ayant quitté Montreuil, était venu se fixer à Sorrus (1673) ; par Gabriel Duhameaux en 1675 et Marc Désérable, d'origine montreuilloise, que nous trouvons avec ce qualificatif en 1670 et 1677.

Cet artiste faisait des plats, dont la ressemblance était frappante avec ceux fabriqués une vingtaine d'années auparavant par Gabriel Bouly, maître potier montreuillois. Il devait donc être un de ses élèves.

M. Lefebvre a de lui un bénitier malheureusement avec la cuvette cassée, et représentant un Christ. Sur le verso, il porte l'inscription suivante ; Marcq

1. La pâture à vaches faisait partie des Fossettes. — La tradition prétend que les maisons des Fossettes qui, appartenant à M. de Framery d'Enocq, ont été bâties par les habitants de Sorrus avec des arbres qu'ils allaient abattre la nuit dans la forêt de Saint-Josse et qui servaient à la charpente de leurs maisons. (Note de Madame Fauvel, née Boëldieu, 1890.)

Dézérable 1705, à Sorru (*sic*). Nous devons à son obligeance une reproduction de ce bénitier ; nous lui adressons en passant tous nos remerciements.

Un des plus beaux plats de Désérable est celui cité dans l'intéressant ouvrage de M. Ch. Wignier, *sur les poteries vernissées du Ponthieu*.

C'est la représentation du Christ en croix, à droite la Sainte Vierge, et à gauche saint Jean, traits gravés dans l'engobe. M. Van Robais en est l'heureux possesseur.

Nous pensons que la fabrication des plats de Sorrus ne cessa pas avec la mort de Désérable, mais nous n'avons aucune preuve qu'elle s'y soit maintenue.

Pourtant un grand nombre de potiers exerçaient cette industrie au XVIII[e] siècle et devaient la continuer encore pendant près de deux siècles.

D'ailleurs chaque particulier de la banlieue avait de tout temps le droit de faire des tuiles [1].

En plus des plats, l'industrie potière de Sorrus produisait des carreaux [2], des tuiles, des gourdes, des saucières, des jattes, des réchauds portatifs, des pots à fleurs, des pots pour les nids d'oiseaux, chaufferettes [3], etc.

Plus tard, en 1770, les Etats d'Artois, toujours attentifs à procurer le bien de la province, accueillirent

1. Déclaration de l'Echevinage du 21 janvier 1706 déboutant les marchands de Montreuil qui avaient la prétention d'avoir seuls le droit de faire des tuiles.

2. Voir Wignier, *Poteries vernissées*. D'après cet auteur, on trouve des carreaux de Sorrus, avec inscriptions dans les églises de Verton, Campigneulles-les-Grandes, de Berck, de la Calotterie, de Saint-Josse-au-Val, à Montreuil, etc.

3. Voir Wignier, *Poteries vernissées*. — Nous avons dans notre collection une jolie chaufferette provenant de la vente de Madame Brasseur-Conty.

UNIV. OF MICH.

BÉNITIER EN POTE

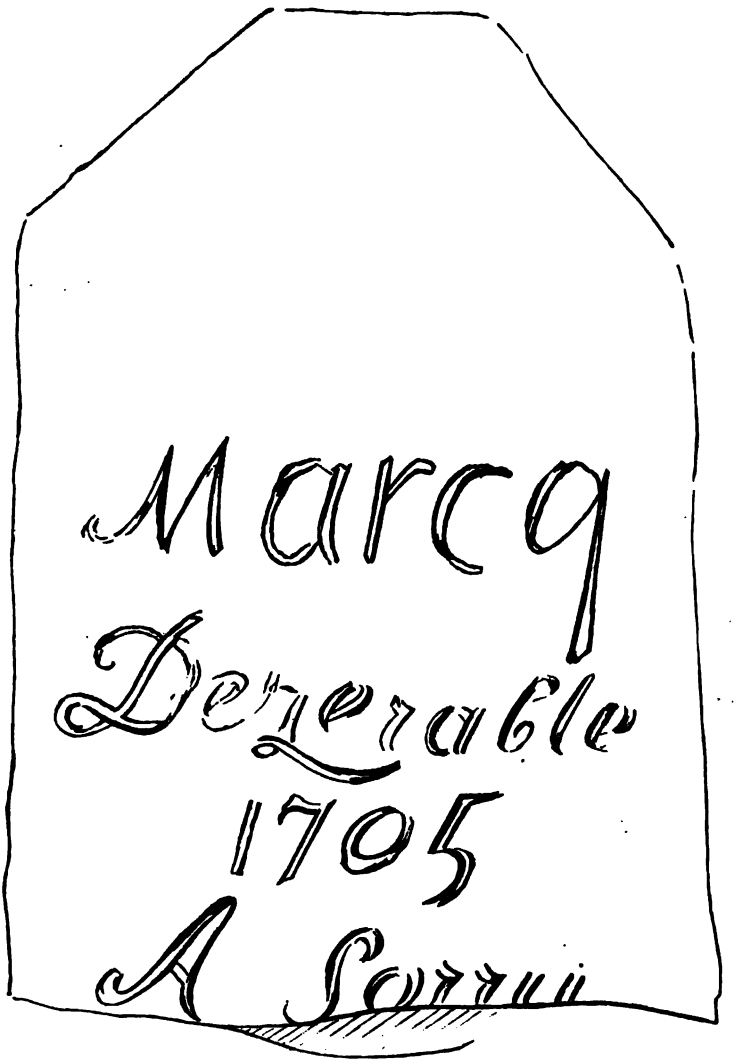


RIE DE SORRUS.

UNIV. OF MICH.

avec faveur l'établissement à Hesdin d'une fabrique de tuiles d'un nouveau modèle depuis longtemps usité en Brabant, tuiles appelées pannes [1], etc.

.Puis on fabriqua des sifflets, des cornets, des trompettes, des chaufferettes, des porte-dîners, des pots au lait, des tirelires, des jattes, des assiettes, des cruches, soupières, pâtés, pots à boire, des moules à fromage [2], etc., même des statuettes en terre offrant un véritable caractère artistique. Une de ces statuettes se trouve chez M. Davril-Journel. Elle représente une femme, en costume de jardinière du pays, portant sur la tête une corbeille de fruits. Elle est datée de 1714 et mesure 1 mètre de haut [3].

Pendant le camp de Montreuil (1804 et 1805), Varenne, entrepreneur des travaux militaires, avait fait fabriqués à Sorrus de grands carreaux à raison de 75 francs le cent, qu'il vendait à l'Etat, pour réparer les fours.

Un des derniers maîtres potiers de terre à Sorrus a été M. Hocq-Vérité qui a cessé la fabrication en 1891.

Pendant son séjour à Sorrus, il avait donné un grand essor artistique à cette industrie et un de ses ouvriers a fait plusieurs vases et potiches [4], qui nous appartiennent, et qui sont très intéressants pour l'histoire de la fabrication de Sorrus.

Les potiers, comme tous les corps de métiers, avaient

1. Voir Wignier, *Poteries vernissées.*

2. Id.

3. Dans l'*Annuaire du Pas-de-Calais* de 1803-1804, on lit : les fabricants de Sorrus en attendant qu'on leur ait appris les moyens d'appliquer le vernis à la terre, fabriquent en grande quantité des poteries, des tuiles et d'autres ouvrages qui sont très recherchés dans la contrée et se débitent jusqu'à Abbeville.

4. Ces vases et potiches ont été faits pas le sieur Prudent Coulile, qui avait travaillé pendant longtemps près de Beauvais. Un autre ouvrier, nommé Buche, faisait aussi des décorations.

leur fête, qui était celle de sainte Catherine. Ce jour-là, ils se rendaient en corps à la messe, dinaient ensemble et se livraient ensuite à des divertissements.

Cette fête cessa d'être célébrée à Sorrus, à la suite d'un accident survenu à un potier de la commune et aussi à cause du nombre toujours plus restreint de ces commerçants.

L'industrie de la poterie tend à disparaître complètement. Un seul fabricant de pannes occupe des ouvriers qui sont au nombre de quatre. C'est très regrettable, car le sol renferme encore beaucoup de terre propre à cet usage.

En 1869, les potiers de Desvres venaient chercher dans le communal, de la terre pour travailler utilement celle qu'ils avaient chez eux. Quelques années auparavant un fabricant de pipes à Fruges, M. Billet, avait fait extraire dans le jardin de Firmin Conty, vis-à-vis la fontaine Saint-Riquier, de la terre destinée à son usine.

De grands chariots venaient de Fruges pour transporter directement dans ses ateliers [1] cette terre qui servait à faire des moules pour la cuisson des pipes [2].

Au commencement du siècle dernier, des industriels avaient voulu créer une fabrique de faïence à Sorrus, mais ils ne donnèrent pas suite à leur projet [3].

Cette pensée fut reprise en 1869 par M. Emile de Lhomel, d'accord avec M. Masson, de Paris, mais sans plus de succès [4].

1. Note de Madame Duval-Duval, de Sorrus.
2. Note de M. Clément Bréfort.
3. *Annuaire du Pas-de-Calais* (1803-1804).
4. Lettre originale de M. de Lhomel à M. Masson, le 29 septembre 1869.

*Noms des principaux potiers de Sorrus.*

1672. — Philippe Carbonnier.
1673. — Jacques Mauger [1].
1675. — Gabriel Duhameaux.
1670 et 1677. — Marc Dézérable [2].
1692 (2 mars). — Pierre Dézérable.
1701. — Charles-Riquier Tétu fils.
1704. — Thomas Vérité.
1719. — Charles-Riquier Tétu.
1729. — Adrien-Thomas Vérité, fils de Thomas.
1730. — François Menussent.
1739. — Adrien Dézérable, Martin Plet, Charles Testu [3].
1750. — Adrien-Noël Vérité, fils d'Adrien.
1751. — François Menussent, fils de François.
1770. — Charles-Riquier Vérité.
1779. — Charles-Riquier Menussent.
1786. — Jacques-François Menussent.
1793. — Jacques-Riquier Tétu, Pierre Davril.
An II. — Jean-Baptiste Duhameaux, Jean-Josse Bellembert, Charles Vérité, Marie-Jeanne Le Roy, Monique Vérité.
An IV. — François-Noël Davril.
An VI. — Jean-Baptiste Menussent, Pierre-François Le Roy.
An VIII. — Les mêmes.

1. En 1675, Jacques Mauger fit construire une maison à Sorrus.
2. En janvier 1670, nous l'avons trouvé cité dans une minute de notaire, depuis la rédaction de notre notice.
3 Etat des maîtrises vendues depuis le 1er janvier 1735-31 décembre 1739. Chaque maître potier devait payer 43 livres 10 sols (Coll. personnelle).

Dans la première moitié du XIXe siècle [1], Jean-Josse Bellembert, Charles-Augustin Boulanger, Jacques Bréfort, Jean-François Davril, Noël-François et Pierre-François du Burquoy, Jean-Baptiste et Marie-Joseph-Edouard Duhameaux, Charles-Antoine, Nicolas-François-César, Jean-Baptiste-Antoine, Pierre-Boniface-Hubert, Nicolas et Riquier Duhameaux, Augustin-Bonaventure et François Duval, François-Noël Fauvel, Faustin-Jules et Jean-Baptiste-Michel Gautier, François-Augustin Grenet, Pierre-François et la veuve Réné Le Roy, Casimir, Charles, Charles-Amable, Charles-François, François, François-Noël, Jean-Baptiste-Noël, Jean-Baptiste Menussent [2], Jacques, Jacques-François et la veuve François Menussent, Jean-François Duval, etc., etc.

Géologie. — Le territoire de la commune de Sorrus offre un intérêt particulier en raison d'une constitution géologique exceptionnelle, qui se traduit à la fois dans le paysage, la culture et l'industrie de la région.

Tandis que la presque totalité de l'arrondissement de Montreuil est formée par un fond de craie blanche, supportant une couverture inégale d'argile à silex et de limon des plateaux, Sorrus fait partie, avec Saint-Josse, d'une traînée de dépôts de l'époque tertiaire. Ces dépôts se sont formés dans des lagunes dues aux incursions d'une mer qui venait du nord et arrosait aussi le sud de l'Angleterre. Ils consistent surtout en

1. Au XVIe siècle, M. Wignier a cité par erreur comme potiers de Sorrus Gabriel Bouly et Simon, qui étaient maîtres potiers à Montreuil (Voir Georges de Lhomel, *les Potiers de Montreuil*).

2. Famille originaire de la Calotterie.

argile plastique, entremêlée de sables plus ou moins ferrugineux, avec nombreux petits galets roulés. On y trouve des huîtres et diverses coquilles fréquentant d'habitude les estuaires marins. L'argile plastique a été exploitée assez largement pour poteries. Par son imperméabilité, elle permet la stagnation des eaux engendrant des mares et de petits étangs. Le sable favorise le développement des bruyères, et par le fer qu'il contient, il réagit sur certains végétaux; ainsi sur l'hortensia, qu'il colore en bleu. La végétation est d'ailleurs plus riche sur ces fonds argilo-sableux que sur ceux du bief à silex.

A la base des dépôts en question, on voit fréquemment à la surface du sol des rognons de silex recouverts d'une patine verdâtre : ce sont les restes d'un dépôt marin de sable vert avec cailloux, qui a été amené par la mer au début de l'époque tertiaire, antérieurement à la formation de l'argile plastique, et qui paraît avoir été beaucoup plus général que celle-ci.

Ce n'est que sur les sommets que le territoire de Sorrus offre la composition qui vient d'être indiquée. Partout ailleurs, dans les vallons, on trouve la craie ravinée par l'argile à silex, et c'est sur cette dernière que sont assis les bois. En beaucoup de points, des galets roulés jonchent le sol de cette argile à silex, attestant que les dépôts de l'argile plastique, aujourd'hui réduits à un îlot culminant, ont eu autrefois une plus grande extension [1].

Météorologie. — Le climat est humide à cause des brouillards de la mer, mais il est tempéré bien

1. Note de notre ami Albert de Lapparent, ingénieur des mines, membre de l'Institut.

qu'il y ait beaucoup de jours sans soleil [1]. Il pleut souvent à cause des bois qui entourent Sorrus [2], aussi la végétation y est-elle superbe.

Souls les arbres exposés à l'air de la mer sont brûlés par le souffle salin.

Si la neige y tombe avec abondance pendant les grands hivers, le voisinage de la mer la fait fondre très rapidement.

On cite les grands hivers, entre autres celui de 1709: « La gelée accompagnée de neige, fut si forte à Sorrus, et dans les environs et à différentes reprises, que plusieurs personnes furent trouvées mortes de froid dans les champs, entre autres les deux filles de la veuve Pilette, qui revenaient du village de Lépinoy. On les trouva mortes se tenant ensemble.

« Le froid dura si longtemps, que les blés furent gelés partout ainsi que plusieurs espèces d'arbres, entre autres, les poiriers, les noyers, etc. [3]. »

Tout le monde se rappelle le grand hiver de 1880, qui fut un désastre pour les arbres fruitiers.

Pendant le XVII[e] siècle, plusieurs tremblements de terre se sont fait sentir à Sorrus. Le samedi 25 mai 1686, à 9 heures du soir, il y eut « un grand tremblement de terre, accompagné de tonnerre, d'éclairs, suivi d'un grand orage. Il tomba de la grêle grosse comme un esteuf, qui coupa les récoltes. Des arbres furent déracinés et le ravage s'étendit dans les vil-

1. Mémoire sur la généralité d'Amiens, par Bignon, intendant de Picardie, 1698.

2. Avec Hucqueliers, Sorrus est l'endroit du département où la pluie tombe en plus grande abondance. En 1893, les pluies ont été à Hucqueliers de 1172.8; à Sorrus 996.8 et à Boulogne de 870 seulement.

3. Mémoires de François Desfontaines, bourgeois de Montreuil.

lages de la Calotterie, d'Attin, d'Estréelles et de *Sorrus* [1]. »

Le jeudi 15 septembre 1692, « sur les une heure de l'après midy », les habitants de Sorrus ressentirent encore les commotions d'un tremblement de terre [2]. Depuis cette époque, aucun tremblement de terre n'a été ressenti dans la commune.

1. Mémoires de François Desfontaines, bourgeois de Montreuil.
2. Le jeudy 15 septembre 1692, sur une heure un quart de l'après-midi, s'est fait un tremblement de terre qui a duré environ un quart d'heure, que les maisons et ce qu'il y avait dans les chambres tremblèrent. (Id.)

# TABLE


| | | Pages. |
|---|---|---|
| CHAPITRE | I. — Origines, histoire . . . . . | 415 |
| — | II. — Etymologie, territoire et superficie, lieux dits et hameaux. . . . . | 431 |
| — | III. — Feux, population, habitants, principaux propriétaires, fermiers, biens d'émigrés . . . . . | 436 |
| — | IV. — Seigneurie de Sorrus, fiefs. . . . . | 450 |
| — | V. — Municipalité, impôts et budgets communaux . . . . . | 462 |
| — | VI. — Propriétés communales. . . . . | 472 |
| — | VII. — Service du guet, garde-côtes, garde nationale . . . . . | 488 |
| — | VIII. — Assistance publique, léproserie . . . . | 493 |
| — | IX. — Instruction publique . . . . . | 499 |
| — | X. — Eglise . . . . . | 505 |
| — | XI. — Agriculture et industrie. . . . . | 544 |

LE

# MANUEL D'ARCHÉOLOGIE

## De M. ENLART

ET

## QUELQUES MONUMENTS DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME

PAR

**Ph. des FORTS**
Membre titulaire.

---

Le Manuel de M. Enlart date de plusieurs années déjà [1] ; pourtant, il n'est pas trop tard encore pour en parler et dire tout le bien qu'on en pense. Non seulement l'auteur cite et analyse un grand nombre de monuments, mais, dans chacun de ses chapitres, il emprunte ses exemples à toutes les contrées ; il en résulte qu'on peut étudier son ouvrage au point de vue régional, travail qui n'a pas été fait encore jusqu'à présent, que je sache. Pour la Picardie, cet examen présente un particulier intérêt. M. Enlart

1. C. Enlart, *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance.* Première partie. ARCHITECTURE. T. I, ARCHITECTURE RELIGIEUSE, Paris, 1902, 1 vol. in-8°, 816 pp. ; Tome II, ARCHITECTURE CIVILE ET MILITAIRE, Paris, 1904, 1 vol. in-8°, 856 pp.

nous appartient à un double titre. Sa famille est originaire de cette partie du Pas-de-Calais qui dépendait jadis de notre province. Nous avons aussi le droit de le revendiquer comme archéologue ; c'est par une thèse à l'école des chartes sur l'architecture romane dans l'ancien diocèse d'Amiens, qu'il inaugura brillamment sa carrière scientifique [1].

Sans offrir la richesse monumentale du département de l'Oise, le département de la Somme ne laisse pas d'être bien partagé. Il a produit quelques monuments de premier ordre et de tous les âges, aussi bien dans l'architecture religieuse que dans l'architecture civile et militaire. Airaines [2] et Lucheux [3] représentent la Transition, la cathédrale d'Amiens le XIII^e^ siècle dans ce qu'il a jamais créé de plus parfait, Saint-Vulfran d'Abbeville et Saint-Riquier [4] le style flamboyant ; les châteaux de Lucheux et de Rambures [5] ainsi que le donjon de Ham [6] ne le cèdent guère aux châteaux de Coucy et de Pierrefonds, encore que moins connus et moins célèbres ; enfin, le vieil Abbeville conserve une série de jolies maisons, depuis le XIII^e^ siècle jusqu'à la Renaissance.

1. C. Enlart, *Monuments religieux de l'architecture romane et de transition dans la région picarde ; anciens diocèses d'Amiens et de Boulogne*, Amiens et Paris, 1895, in-4°. (Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie).

2. Airaines, cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens.

3. Lucheux, cant. et arr. de Doullens.

4. Saint-Riquier, canton d'Ailly-le-Haut-Clocher, arr. d'Abbeville.

5. Rambures, cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville.

6. Ham, ch.-l. de canton, arr. de Péronne.

## I

Il paraît bien certain — la chose d'ailleurs ne faisait aucun doute pour M. Enlart, quand il écrivait son Architecture romane, — que l'église d'Airaines fut construite pour être voûtée, comme Saint-Etienne de Beauvais. Si on démontait les demi-colonnes qui reçoivent les croisées d'ogive, on trouverait sans doute des tambours faisant queue dans la maçonnerie, semblables à ceux que les récentes restaurations de Saint-Etienne ont mis au jour. M. Enlart assigne comme date à Notre-Dame d'Airaines, aussi bien dans son Architecture romane que dans le corps du Manuel, 1120-1140. Il précise dans le répertoire pour inscrire « vers 1125 ». Deux pages plus haut, il avait daté Morienval de 1120-1125 [1]. Voilà donc, les deux édifices contemporains. Sans doute, on peut dire que Morienval était un prieuré de femmes, sans grandes ressources, tandis qu'Airaines relevait d'une puissante abbaye: Saint-Martin-des-Champs; qu'à Morienval, les grandes fenêtres de l'abside sur plan circulaire rappellent les fenêtres de Noyon, et nullement la grande fenêtre du pignon de la basse-œuvre de Beauvais; qu'enfin, la gaucherie et l'étroitesse du déambulatoire proviennent peut-être beaucoup, de la disposition très en pente du terrain. En dépit de ces arguments, Morienval peut continuer, il me semble, si archaïques sont ses sculptures, et si lourds ses profils, à revendiquer un droit d'aînesse sur l'église picarde.

La date de 1125 donnée par M. Enlart, dès 1895, pour

1. *Manuel*, t. I, pp. 435, 628 et 630.

le déambulatoire fait le plus grand honneur à son sens archéologique, car les travaux de restauration dirigés avec tant de soin et d'habileté par M. Selmersheim furent une véritable révélation [1].

La question de Morienval qui souleva, naguère, de mémorables discussions, semble close provisoirement, et les maîtres de notre archéologie nationale, les Anthyme Saint-Paul, les Lefèvre-Pontalis, les Enlart qui avaient traité la question, sont d'accord aujourd'hui, pour donner au célèbre déambulatoire une date voisine de 1130.

M. Lefèvre-Pontalis estime que les voûtes du chœur et du déambulatoire de Morienval sont contemporaines [2]. Le profil des ogives se ressemble si peu, le mode de construction est si différent, que les archéologues hésiteront peut-être, à se rallier tous, à ces conclusions. Pour ma part, j'oserai proposer un intervalle de construction, entre le déambulatoire et le chœur, et dans cet intervalle, je placerai la date d'Airaines, comme celle de Saint-Etienne de Beauvais. Notre-Dame d'Airaines, malgré la savante étude que lui a consacrée M. Enlart, n'a peut-être pas dit encore son dernier mot. Que les archéologues se pressent de l'étudier ! Un magasin à fourrages s'appuie contre le transept nord du vénérable monument.

Une recherche décorative plus grande à Lucheux qu'à Airaines, un faire plus soigné, et surtout, la présence de formerets, déterminent l'auteur du Manuel à

1. Quel dommage que M. Selmersheim qui restaure si bien, ait élevé ce monstrueux autel qui masque complètement le pilier d'axe du déambulatoire !

2. E. Lefèvre-Pontalis, *L'église de Morienval*, dans *le Guide du Congrès de Beauvais, en 1905*, Caen, 1905, in-8°, p. 159.

placer la date de Lucheux, entre 1130 et 1140 seulement [1].

Les archéologues épris des origines de notre architecture nationale ne reculent pas devant le voyage d'Airaines ou de Lucheux, en dépit de la distance qui sépare ces deux bourgs, des grandes lignes de chemin de fer ; mais, ce sont les artistes et les amateurs du monde entier qui se pressent au pied du magnifique monument que Robert de Luzarches et les deux Cormont ont dressé à la gloire de Notre-Dame, et que M. Enlart appelle « le plus parfait peut-être, des édifices du XIII[e] siècle [2]. »

Longtemps, — même après l'entente cordiale, — les Anglais, artistes ou non, accompliront à Amiens leur pèlerinage Ruskinien. Je ne sais si la gloire du grand esthète anglais a gagné à la traduction française que M. Marcel Proust vient de donner de la *Bible d'Amiens*. Quel gros livre pour son contenu [3] ! Le traducteur aurait pu supprimer des chapitres entiers et sacrifier de véritables enfantillages, comme les pâtissiers de la rue des Trois-Cailloux, « que vous ne manquerez pas de visiter, pour vous tenir en bonne humeur, avant de vous diriger vers le monument, ou les pauvres de la Porte Dorée, à qui vous donnerez deux sous en entrant. » Quant à moi, je garde rancune à Ruskin, d'avoir parlé irrévérencieusement de notre charmante Vierge du portail dorée et de l'avoir traitée de *madone-soubrette*. Les visiteurs français préféreront l'excellent petit guide où M. G. Durand a

1. *Manuel*, t. I, p. 630.
2. *Manuel*, t. I, p. 88.
3. John Ruskin, *La Bible d'Amiens*, traduction, notes et préface par Marcel Proust. Paris, 1904, in-12.

résumé en 200 pages sa grande histoire de la cathédrale[1].

Notre-Dame d'Amiens, œuvre de génie, où ne se découvrent que de bien légères imperfections, comme peut-être, les gables simulés du triforium du chœur[2], occupe dans le Manuel, la place qu'elle mérite, et M. Enlart la cite comme un de ces édifices « en avance sur la moyenne des édifices du pays et bâti par des artistes exceptionnels[3]. » A Amiens, on trouve au carré du transept, de ces liernes qui se rencontrent parfois à l'époque romane, comme à Airaines, mais qui n'en sont pas moins très rares, dès le XIII[e] siècle ; à Amiens, une chapelle datée de 1373 rappelle déjà par son style le style flamboyant.

Telle fut la gloire acquise au moyen âge par la cathédrale d'Amiens, qu'elle provoqua de nombreuses imitations. La cathédrale de Cologne en demeure la plus célèbre. M. Dehio suppose qu'un même architecte travailla aux deux monuments, et son hypothèse repose sur des raisons très vraisemblables. « Les travaux de la cathédrale d'Amiens, dit-il, furent suspendus en 1240 et repris seulement en 1258 ; or, l'année où le chœur de Cologne fut commencé est l'année 1248. Qu'on remarque maintenant, que dès 1248, le maître de Cologne avait connu des parties de la cathédrale d'Amiens qui n'existaient pas encore en construction, je ne puis en conclure qu'une chose, c'est qu'il a dû connaître au moins un plan dessiné. Mais comment

1. G. Durand, *Description abrégée de la cathédrale d'Amiens*. Amiens, 1904, in-12.

2. A. Saint-Paul, *Viollet-le-Duc, ses travaux d'art et son système archéologique*. Paris, 1881, in-8°, p. 121.

3. *Manuel*, t. I, p. 88.

l'aurait-il connu, s'il n'a pas joué un rôle prépondérant dans la construction? En réunissant ces observations, on peut arriver à une conclusion surprenante. On admettra, non pas comme évident, mais comme possible, et peut-être comme vraisemblable, que le maître Gérard de Cologne et l'architecte inconnu qui a dessiné les parties supérieures du chœur d'Amiens sont une seule et même personne. Cet architecte était-il un Français ou un Allemand? La question reste ouverte. Il est possible que les Colonais aient fait appel à un maître maçon renommé — qu'on se souvienne que les travaux commencent à Cologne exactement dans le temps où ils s'arrêtent à Amiens — et il est possible d'autre part, qu'un des innombrables Allemands qui travaillaient en France se soit élevé à la place de directeur des travaux[1]. »

Qu'un monument si célèbre au loin, n'ait pas exercé dans la région même, une influence considérable, on n'en peut douter. L'abside de la collégiale de Saint-Quentin se réclame de la cathédrale de Reims[2], de même, l'église de Saint-Riquier s'inspire visiblement d'Amiens ; mais dans nos églises rurales, c'est tout au plus, si on découvre, et en cherchant bien, quelques détails de décoration, empruntés au glorieux modèle. La petite église de Villers-sur-Authie[3], par exemple,

1. G. Dehio, *Influence de l'art français sur l'art allemand au XIII^e siècle*, traduction de M. Berteaux, dans la *Revue archéologique*, juillet-août 1900. Paris, in-8°, pp. 213, 214. — Il convient de citer ici la savante étude que le très érudit archéologue anglais, M. J. Bilson a récemment fait paraître en l'honneur de notre cathédrale. *Amiens cathedral and mr. goodyears refinements a criticism.* (extrait from the journal of the royal institute of british architects, third series, vol. XIII, n° 15.) London, 1906, in-4°.

2. A. Saint-Paul, *Viollet-le-Duc*, cité, p. 177.

3. Villers-sur-Authie, cant. de Rue, arr. d'Abbeville.

dont le chœur du XV^e^ siècle possède de beaux vitraux du commencement du XVI^e^ siècle, a une jolie nef du XIII^e^. Ses fenêtres montrent sur les arêtes de ses ébrasements intérieurs une gorge terminée en pointe, comme à la petite porte du croisillon nord d'Amiens [1] ; et dans cette même église de Villers, à la première travée de la nef, quelques bases de colonnes ont leur scotie meublée de têtes de clous, et leur tore inférieur soutenu par de petites consoles, ainsi que les bases des colonnes du triforium d'Amiens (chœur). Le tympan de la porte de Villers, comme celui de Camps-en-Amiénois [2], où s'inscrit un trilobe gravé en creux, rappelle aussi, la petite porte du transept nord de la cathédrale qui présente la même disposition.

Au surplus, les églises du XIII^e^ siècle, complètes, sont extrêmement rares dans le département de la Somme. La plus attachante est encore, quoique bien en ruines, l'église Saint-Pierre de Doullens, dont la jolie galerie extérieure fait penser aux églises rhénanes, et que M. Enlart attribue avec vraisemblance à un maître d'œuvre tournaisien (t. I, p. 486). Saint-Pierre de Doullens présente un plan exceptionnel : des colonnes jumelles reçoivent les retombées des grandes arcades de la nef [3], dans le déambulatoire ne

1. M. Lefèvre-Pontalis signale cette disposition assez rare à Saint-Martin d'Etampes, Villers-Saint-Paul (Oise), à la cathédrale de Bayeux ; à Taverny et Trieil (Seine-et-Oise). Cf. *Le déambulatoire champenois de Saint-Martin d'Etampes*, dans le *Bulletin monumental*. Paris et Caen, 1905, t. LXIX, p. 240. A cette liste, on peut ajouter l'une des fenêtres du croisillon nord de Gassicourt (Seine-et-Oise), et dans notre département, l'une des fenêtres du croisillon nord de Bouvaincourt.

2. Camps-en-Amiénois, cant. de Molliens-Vidame, arrond. d'Amiens.

3. Suivant M. Lefèvre-Pontalis, les colonnes jumelles semblent

s'ouvrait aucune chapelle [1], et son abside à six pans se terminait par un angle sortant [2].

A cause de cette indigence même de l'architecture du XIII[e] siècle dans notre région, les archéologues ne doivent pas manquer de signaler quelques menus détails. Les tailloirs arrondis qui se rencontrent dans le Beauvaisis, à Villers-Saint-Paul [3] et à Montataire [4] par exemple, mais surtout en Normandie, se voient à Gamaches [5], Bouvaincourt [6], Wiry-au-Mont [7] et à l'abside de Ham, dont la crypte qui date de Philippe-Auguste, est une des plus belles du nord de la France. La même observation s'impose pour les socles et les plinthes circulaires ; caractéristiques du gothique normand, ils se trouvent plus au nord, comme au chœur de l'église abbatiale d'Ourscamp [8] et au déambulatoire de la collégiale de Saint-Omer. L'église de Gamaches qui date du premier quart du XIII[e] siècle offre cette disposition qu'elle tient de son voisinage

indiquer une influence champenoise. Dans son étude sur *le déambulatoire champenois de Saint-Martin d'Etampes* (p. 242), M. Lefèvre-Pontalis cite les colonnes jumelles de la cathédrale de Sens, de Montierender (Haute-Marne), de Saint-Jacques de Reims, de Champeaux (Seine-et-Marne). Il ne cite pas notre église de Saint-Pierre de Doullens.

1. Cette absence de chapelle autour du déambulatoire est une disposition plutôt parisienne ; l'église de Gonesse n'en eut jamais et la collégiale de Mantes n'en possédait pas primitivement.

2. M. G. Durand a fait une intéressante monographie de cette charmante église de Saint-Pierre de Doullens, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XXIX.

3. Villers-Saint-Paul.

4. Montataire, cant. de Creil, arr. de Senlis (Oise)

5. Gamaches, ch.-l. de cant., arr. d'Abbeville.

6. Bouvaincourt, cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville.

7. Wiry-au Mont, cant. d'Hallencourt, arr. d'Abbeville.

8. Ourscamp, com. de Chiry-Ourscamp, cant. de Ribecourt, arr. de Compiègne (Oise).

normand, à moins que l'église romane de Berteaucourt [1] qui possède également des plinthes arrondies, n'ait exercé quelque influence sur la construction de Gamaches.

Deux causes expliquent le petit nombre d'églises romanes et d'églises du XIII[e] et du XIV[e] siècles dans notre département : les guerres continuelles dont la Picardie fut le théâtre durant le moyen âge, et la renaissance artistique de la fin du XV[e] et du commencement du XVI[e] siècle.

Pendant la guerre de Cent-Ans, notre malheureux pays est périodiquement sillonné par les armées anglaises. Le livre du P. Denifle sur la désolation des églises de France [2], nous donne une idée des ravages que laissaient derrière eux, les envahisseurs. Les églises de Longpré [3], de Saint-Jean-des-Prés, près d'Abbeville, de Beauchamps [4] sont en ruines ou complètement détruites ; les monastères de Saint-Valery [5] et de Corbie [6], le prieuré de Poix [7] sont dévastés [8]. Plus tard, la campagne de Charles le Téméraire en 1472, amène de nouveaux désastres, aussi terribles. Le duc de Bourgogne ne ménage ni les églises ni les monastères. Un maître contemporain, Roybet, a tracé sur

1. Berteaucourt-les-Dames, cant. de Domart, arr. de Doullens.
2. Le P. H. Denifle, *La Guerre de Cent ans et la désolation des églises, monastères et hôpitaux en France*. Paris, 1899, 2 vol. in-8°.
3. Longpré-les-Corps-Saints, cant. d'Hallencourt, arr. d'Abbeville.
4. Beauchamps, cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville.
5. Saint-Valery-sur-Somme, ch.-l. de canton, arr. d'Abbeville.
6. Corbie, ch.-l. de canton, arr. d'Amiens.
7. Poix, ch.-l. de canton, arr. d'Amiens.
8. Extrait du P. Denifle, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*. Paris et Amiens, 1901, t. XXI, pp. 286 et suivantes.

une toile saisissante, exposé à l'un des derniers salons de l'ancien palais de l'Industrie, une de ces scènes d'horreur. Charles le Téméraire entre à cheval dans l'église de Nesle [1], où la population s'est réfugiée et passe par les armes les femmes et les enfants. Mais il est regrettable, qu'au lieu de reconstituer notre vieille église, l'artiste ait reproduit un monument quelconque, sans nul souci de la vérité archéologique.

Au XVIIIe siècle, les ravages de la guerre demeurent visibles encore. « Dans le parcours entre Amiens et Breteuil, dit Th. Coryate, en 1608, je n'observai que deux choses : un village complètement ruiné et saccagé par les guerres civiles et des vignobles, les premiers que j'eusse vus [2]. »

Cependant, dès la fin du XVe siècle, une quantité de vieux monuments, jugés indignes du style à la mode, sont abattus, pour être reconstruits, tandis que des églises nouvelles sortent de terre. Jansen, dans son grand ouvrage sur l'Allemagne et la Réforme [3], a des chapitres entiers consacrés à la prospérité de l'Allemagne avant Luther, et à la renaissance artistique qu'elle provoqua. Le sol allemand se couvrit alors de magnifiques églises. Les historiens français font pour notre pays la même constatation. « S'il y eut, au cours de notre histoire, dit M. Hanotaux, une époque où notre peuple connut la douceur de vivre, ce fut vers la fin du XVe et le premier quart du XVIe siècle. Le moyen âge était fini; l'aube des temps modernes se

1. Nesle, ch.-l. de canton, arr. de Péronne.

2. Cité par G Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu.* Paris, 1896-1904, 3 vol. parus, t. I, p. 165.

3. J. Janssen, *L'Allemagne et la Réforme*, traduit de l'allemand, par E. Paris. Paris, 1887, 6 vol. in-8°.

levait ; une espérance passait sur le monde. Cette heure délicieuse laissait poindre, parmi les grâces languissantes d'une civilisation qui se mourait, les premières ardeurs de celle qui allait surgir. L'art français produisit, en ce temps, sa fleur la plus exquise ; le gothique flamboyant embellit de son luxe assorti, les horizons délicats et les coteaux modérés de notre France. Cette floraison éclatante et comme d'un été soudain, est le témoignage le plus assuré de la richesse et de la tranquillité du pays. Un seul nom suffit pour évoquer ces heureuses années : c'est celui de Louis XII, *le Père du peuple*. La France resta pendant des siècles, reconnaissante à ce prince des heures de bien-être qu'elle avait connues sous son règne [1]. »

Après les terreurs de l'an mille, raconte Raoul Glaber, les populations chrétiennes de l'Europe occidentale saisies, comme par miracle, d'un transport de ferveur religieuse, se mirent partout dans les villes et les campagnes à démolir leurs églises pour les refaire dans une forme qu'elles jugeaient plus belle, et alors la terre se couvrit d'une parure de blanches églises. Cette phrase poétique et bien connue, du moine clunisien s'applique merveilleusement à notre Picardie de la fin du XV^e^ siècle. De toute part, dans les moindres

1. G. Hanotaux, ouv. cité, t. I, p. 499.
« Le captif, dit Michelet, attendait dans son noir donjon, le serf attendait sur son sillon, le moine attendait dans les abstinences du cloître ; ils avaient l'effroyable espoir du jugement dernier. » J. Michelet, *Histoire de France*. Paris, 1835, t. II, p. 132. — Dom Plaine a prouvé combien les terreurs de l'an mille avaient été exagérés par les historiens. Dom Plaine, *Les prétendues terreurs de l'an mille*, dans la *Revue des Questions historiques*. Paris, 1873, in-8°, t. XIII, pp. 145-155.

villages, s'élèvent de charmantes églises flamboyantes dont la pierre conserve aujourd'hui encore une éclatante blancheur.

Qui a lu M. Enlart ne peut s'étonner que le style flamboyant ait fait de notre sol picard si longtemps soumis à l'influence anglaise, un terrain d'élection. « Le style flamboyant, écrit-il, s'est introduit en France pendant la guerre de Cent Ans ; on peut dire plus : ce style est un produit de l'occupation anglaise : en effet, les tracés en accolade, les remplages à soufflets et mouchettes, les crochets de feuillages extrêmement frisés et les chapiteaux compris comme des frises existent en Angleterre dès le commencement du XIV^e^ siècle ; la grande fenêtre de façade de la cathédrale d'York, de 1339 ; la chapelle de la Vierge de Peterborough, de 1321 à 1349 ; à Beverley, le tombeau des Percy qui date de 1340, présentent ces particularités ; le vestiaire de Merton Collège à Oxford, commencé en 1310, a des fenêtres à remplages flamboyants, et dès le XIII^e^ siècle, les cathédrales de Durham (transept oriental) et de Lincoln (nef) montrent des tracés de voûtes qui, chez nous, sont propres au XV^e^ siècle : la voûte à liernes et à tiercerons et la voûte à tiercerons sans les ogives. Au XV^e^ siècle, l'architecture anglaise s'écarta du style flamboyant, mais elle en avait fourni, depuis cent ans et plus, tous les éléments à la France, qui, de ces éléments, a composé un style un peu différent, mais dont l'origine n'est pas douteuse pour qui considère les dates, le nombre et l'importance des emprunts, et l'époque de création du style qui est précisément celle de l'occupation anglaise : avant donc qu'une guerre heureuse nous donnât le style de la Renaissance, une guerre malheureuse

nous avait valu le style qu'il devait remplacer [1]. »

Au XVIII[e] siècle, il fut question de faire d'Abbeville le siège d'un évêché. Quelle belle cathédrale eut été Saint-Vulfran ! « C'est la gloire d'un style, a dit Ruskin, de savoir se passer d'ornements et c'est la gloire d'un autre style de savoir les supporter. » N'est-ce pas notre collégiale, que visait le célèbre archéologue dans son dernier membre de phrase, car il la connaissait bien ? Cette majestueuse façade, — une des plus belles façades flamboyantes françaises, — nous ravit tout d'abord, grâce à l'harmonie de ses proportions et malgré sa richesse décorative trop abondante ; mais, le premier moment de séduction passé, et je suis sûr que M. Delignières lui-même ne me contredirait pas, cette profusion ornementale fatigue l'œil qui ne trouve de repos nulle part. Les maitres d'œuvre du XIII[e] siècle savaient faire valoir par de grands nus, certains détails ; devant Saint-Vulfran, on s'aperçoit bien vite que l'architecture gothique a donné un suprême effort, et qu'elle est incapable de réagir désormais. Au-dessus de la première galerie, le mur se détache ; privé de toute décoration, il coupe fort heureusement les lignes, et on ne s'explique pas pourquoi l'architecte ne généralisa pas un procédé, dont il sut tirer un si heureux parti. Ce ne sont ailleurs, sur tout l'extérieur du monument et jusque sur les contreforts et les tourelles, que longues, maigres et sèches arcatures aveugles. Aussi bien, ce motif ornemental s'observe sur presque toutes nos

1. *Manuel*, t. II, p. XII et XIII. Dans un remarquable article, M. Enlart vient de développer sa pensée et de prouver d'une façon péremptoire les origines anglaises du style flamboyant. C. Enlart. *L'Origine anglaise du style flamboyant* dans le *Bulletin monumental*, 1906, pp. 38-81.

églises flamboyantes de quelque importance, comme au portail nord de la cathédrale de Beauvais, et semble une des caractéristiques de notre flamboyant picard.

Le premier sentiment d'admiration qu'on éprouve en pénétrant dans l'édifice ne résiste guère non plus à l'analyse. Les piliers tout enveloppés de moulures prismatiques sont d'une belle hardiesse ; mais la nef est trop étroite, et les grandes arcades trop hautes pour leur largeur ; le triforium présente un remplage riche et varié, mais combien massif ; il faut reconnaître toutefois qu'avec une pierre aussi molle que le moellon blanc, en usage dans toute la construction, il était méritoire de monter cette un peu lourde découpure [1].

L'église de Saint-Riquier, si je ne me trompe, le plus beau monument religieux du département de la Somme, après la cathédrale d'Amiens, offre un tout complet, une nef, des collatéraux, un transept, un chœur et un déambulatoire. Elle l'emporte, et de beaucoup, sur Saint-Vulfran, malgré l'insuffisance de sa façade. Des restes importants du XIII[e] siècle, relevés par l'abbé Hénocque dans son histoire de l'abbaye [2], tracèrent au constructeur un programme dont il eut la sagesse de ne pas se départir. L'influence de la cathédrale d'Amiens s'accuse par les piliers cylin-

1. Il est inutile de m'étendre longuement sur Saint-Vulfran. Tous nos lecteurs ont lu l'intéressante monographie que M. E. Deligniéres a fait paraitre dans la *Picardie historique et monumentale*, et après laquelle il ne reste plus rien à dire. *La Picardie historique et monumentale*. Paris et Amiens, 1904, in-4°, t. III, pp. 1-44.

2. « Les travaux de Pierre le Prêtre (1457-1480), d'Eustache le Quieux (1480-1511) et de Thibault de Bayencourt (1511-1536) sont des réparations extrêmement importantes, si l'on veut, et des additions, mais non une création nouvelle. » Abbé Hénocque, *Histoire de l'abbaye et de la ville de Saint-Riquier*. Amiens, 1880-1888, 3 vol. in-4°, t. II, p. 365, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, documents inédits, t. XIX-XI.

driques, flanqués de quatre colonnes, et par la belle frise sculptée qui court au-dessus des grandes arcades. A Saint-Riquier, nulle recherche excessive. La moulure prismatique n'apparaît à l'étage inférieur que sur les murs extérieurs du déambulatoire, et à l'étage des fenêtres, ne se montre que discrètement, pour recevoir les retombées des nervures de la voûte, ou dans le remplage des fenêtres. L'ordonnance, d'une grande simplicité, comme à la belle époque, ne laisse pas de produire une puissante impression. Au-dessus des grandes arcades en tiers point et doublés, le bandeau orné de feuillages dont il a été question, coupe les lignes verticales, en contournant les demi-colonnes engagées ; il soutient une balustrade ornée de soufflets, placée devant une galerie de circulation qui tient lieu de triforium ; puis, une immense fenêtre, coupée de meneaux et décorée d'un riche remplage occupe toute la partie supérieure de chaque travée. Ces fenêtres ajourées jusqu'à la balustrade dans le chœur, ont à la nef, leur partie inférieure, aveuglée par la toiture qui couvre les collatéraux.

De longues arcatures aveugles plaquées en faible relief tapissent le mur nu ; rappelant trop malheureusement, la décoration, si en faveur de l'époque flamboyante en Picardie, elles sont le seul point défectueux de cet harmonieux ensemble.

M. Enlart ne cite pas moins de 62 églises flamboyantes dans le département de la Somme ; cette liste pourrait facilement être doublée, sinon même triplée [1]. Par exemple, sur vingt églises que renferme

1. Pourtant M. Enlart pourrait supprimer de son répertoire l'église de Fontaine-Sec (canton d'Oisemont) qui est parfaitement insignifiante. *Manuel*, t. I, p. 658.

le canton d'Hallencourt, quinze appartiennent, en tout, ou en partie, au style flamboyant : ce sont, les églises d'Allery, de Bailleul, de Bellifontaine, de Citernes, de Doudelainville, de Fontaine-sur-Somme, de Frucourt, d'Hallencourt, d'Hocquincourt, d'Huppy, de Liercourt, de Limeux, de Mérélessart, de Wanel, et dans nos autres cantons picards, la proportion de monuments flamboyants n'est guère moindre.

Presque toutes nos églises rurales sont en moellons blancs. Les églises en briques, comme celles d'Arrest [1], Chepy [2], Citernes, Doudelainville, Villers-Campsart [3], sont l'exception.

Le monument, alors même, qu'il est de petite dimension, se compose presque toujours de deux parties : un chœur et une nef. Le chœur se termine en général, par un chevet à trois pans égaux, éclairés par trois fenêtres. Quelquefois, le pan du milieu offre une plus grande largeur que les deux autres [4], comme à Allery, Cocquerel [5], Ercheu [6], Hescamps-Saint-Clair [7], Hocquincourt, Liercourt : la fenêtre de l'axe présente, dans ce cas, un plus grand développement. Exceptionnellement, les constructeurs prennent le parti contraire, et donnent aux fenêtres latérales plus d'am-

1. Arrest, cant. de Saint-Valery-sur-Somme, arr. d'Abbeville.
2. Chepy, canton de Moyenneville, arr. d'Abbeville.
3. Villers-Campsart, canton d'Hornoy, arr. d'Amiens.
4. M. Régnier a fait au Congrès archéologique de Beauvais, au mois de juin 1905, une communication sur le chœur de Saint-Etienne de Beauvais, et à propos de ce chœur, dont le pan du milieu est plus large que les deux autres, il a relevé un grand nombre d'églises qui présentent cette disposition, ainsi que la disposition contraire. Cette étude paraitra dans le volume du Congrès.
5. Cocquerel, canton d'Ailly-le-Haut-Clocher, arr. d'Abbeville.
6. Ercheu, cant. de Roye, arr. de Montdidier.
7. Hescamps-Saint-Clair, canton de Poix, arr. d'Amiens.

pleur qu'à celles de l'axe, comme à Riencourt [1] et Villers-sur-Authie. Dans leur préoccupation de varier le plan de leurs églises, ils adoptent une disposition plus illogique encore : la collégiale de Picquigny [2] et l'église Saint-Pierre de Montdidier se terminent par des absides anguleuses. Saint-Pierre de Doullens présentait, nous l'avons vu, ce plan irrationnel, dont les deux exemples les plus célèbres sont en Seine-Inférieure : Saint-Maclou de Rouen et l'église de Caudebec-en-Caux. Les chevets plats comme ceux d'Argoules [3], de Conty [4], Mérélessart, Sancourt [5] sont rares aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, tandis qu'ils se rencontrent fréquemment au XIII^e^ siècle.

Presque toujours, le chœur plus élevé que la nef, en est séparé par un pignon qui dépasse la toiture. De construction plus soignée que le reste de l'édifice, il reçoit souvent une voûte de pierre, alors que la nef n'en fut jamais couverte, et de belles clefs pendantes ornent ces voûtes. Les réparations du chœur, d'après l'édit de 1695, incombent aux gros décimateurs, et celles de la nef aux paroissiens [6] et ce fait explique la richesse de l'un contrastant souvent avec la pauvreté de l'autre : même au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, des nefs sont encore couvertes en chaume [7].

1. Riencourt, canton de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens.
2. Picquigny, ch.-l. de canton, arr. d'Amiens.
3. Argoules, canton de Rue, arr. d'Abbeville.
4. Conty, ch.-l. de canton, arr. d'Amiens.
5. Sancourt, cant. de Ham, arr. de Péronne.
6. Abbé Cochet, *Entretien et reconstruction du chœur des églises*, dans le *Bulletin monumental*, 1841, in-8°, t. VII, pp. 283-288. Notre confrère, M. Crusel a relevé dans les minutes notariales d'Abbeville un grand nombre de concordats entre les gros décimateurs et les paroisses, pour la réparation de nos églises. Espérons qu'il se décidera un jour à les publier.
7. Voy. Procès-verbal d'une visite pastorale en 1692. Bibl.

L'église de Folleville[1], dont plusieurs documents nous révèlent l'histoire est un exemple à citer. Ce monument doublement célèbre, par le souvenir des prédications de saint Vincent de Paul et par la présence des magnifiques tombeaux des Lannoy, comprend une nef, construite dans un style très simple par Jean de Folleville, prévôt de Paris, à la fin du XIVe siècle, et placée sous l'invocation de saint Jacques de Compostelle. Dans le prolongement de cette nef qui servait de paroisse, Raoul de Lannoy, un siècle plus tard, — entre 1513 et 1524, — ajoute une somptueuse chapelle, consacrée à saint Jean-Baptiste. Chaque jour, une messe basse se dit dans cette chapelle pour la famille du fondateur. En 1544, François de Lannoy autorise le curé à y conserver les saintes Espèces, sous la réserve que cette concession n'entraînera, en rien, l'abandon de sa propriété. Vingt ans plus tard, le seigneur de Folleville croit nécessaire d'affirmer encore ses droits, dans un document où la chapelle Saint-Jean-Baptiste est qualifiée *chœur de l'église*. D'un acte daté de 1568, il semble résulter que l'exercice du culte catholique est interrompu dans la chapelle seigneuriale. Il n'y a pas lieu de s'en étonner : Louis de Lannoy, le fameux Morviller, avait embrassé le protestantisme. Les catholiques se demandent avec anxiété si, dans un lieu consacré à leur culte, la religion prétendue réformée pourra donner des prêches. Plus tard, la paroisse absorbe de plus en plus la chapelle ; en 1762, la fabrique de Folleville fait exécuter, de ses deniers, un autel et un tabernacle neufs. Elle désire les placer dans la chapelle et

d'Amiens, ms. 514, et Procès-verbal d'une visite en 1733, Arch. de la Somme, G. 690.

1. Folleville, cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier.

en sollicite l'autorisation du comte et de la comtesse de Mailly. Ceux-ci l'accordent, tout en réservant leurs droits. Les partis stipulent formellement: « que lorsqu'il plaira audit seigneur ou leurs successeurs de faire cesser cette permission, et de ne plus souffrir que l'office paroissial se fasse dans ladite chapelle, il sera libre aux curé, marguillier et fabriciens, de retirer et faire retirer ledit autel, de ladite chapelle, pour le placer, où bon leur semblera [1]. »

Plusieurs églises ont un transept, d'autres un transept et des collatéraux, d'autres des collatéraux sans transept, quelquefois un seul collatéral, comme à Liercourt et Villers-Campsart [2], et dans ce cas, le collatéral est construit sur le flanc de l'église opposé au village.

Une chapelle seigneuriale complique parfois le plan de nos moindres églises rurales Les seigneurs, à de rares exceptions près, choisissent le côté de l'Evangile qui est le côté noble, et élèvent leur chapelle sur la façade nord du monument, — Bourseville [3], Cocquerel, Hocquincourt, Huppy, Liercourt, Poix, Villers-Campsart, etc. — Toutefois, la chapelle seigneuriale de Contay [4] est au midi. Dans ces chapelles, on trouve parfois une cheminée, comme à Huppy et Villers-Campsart [5].

1. Ch. Bazin, *Description historique de l'église et des ruines du château de Folleville*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*. Amiens, 1850, in-8°, t. x, p. 8 et V. de Beauvillé, *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*. Paris, 1860-1877, 5 volumes in-4°, t. III, pp. 353, 369, 578 et 581 et t. IV, pp. 286, 317, 318 et 322.

2. Villers-Campsart, cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens.

3. Bourseville, cant. d'Ault, arr. d'Abbeville.

4. Contay, cant. de Villers-Bocage, arr. d'Amiens.

5. M. Enlart cite la cheminée de Villers-Campsart, t. II, p. 152, mais ne cite pas celle d'Huppy.

Le clocher de nos églises flamboyantes flanque parfois les murs latéraux du monument, à Gamaches par exemple, disposition que nous trouvons souvent en Picardie, avant le XV^e^ siècle — Aumâtre [1], Oisemont [2]. Remarquons toutefois, que la tour de Gamaches, qui est du commencement du XVI^e^ siècle, fut construite après coup pour compléter un monument plus ancien. Dans une église flamboyante homogène, on peut dire qu'il est de règle, de dresser le clocher dans l'axe et à l'ouest de l'édifice, et presque toujours hors œuvre. De plan carré, il atteint quelquefois de belles proportions, et dépasse de beaucoup les combles de l'église, avec une haute toiture d'ardoise. Allery, Citernes, Huppy, Saint-Maulvis [3], Warlus [4]. Sa construction un peu massive offre presque toujours une décoration très sobre, mais qui ne manque pas de caractère. Des bandeaux-larmiers le coupent horizontalement. Une grande fenêtre, dont la partie inférieure est garnie d'arcatures aveugles, et le reste d'abat-sons, s'ouvre au sommet, sur chacune des faces ; des contreforts flanquent les angles, et s'arrêtent à la corniche, ou bien, comme à Huppy, soutiennent une élégante galerie. Le rez-de-chaussée forme porche, il est souvent voûté ; s'il ne l'est plus, il le fut, ou devait l'être, comme l'attestent des arrachements et des culots d'angle, visibles presque partout. Une salle quelquefois voûtée occupe le premier étage, au-dessus du porche. A Allery, à Crécy [5], à Maison-Ponthieu [6],

1. Aumâtre, cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens.
2. Oisemont, ch.-l. de cant., arr. d'Amiens.
3. Saint-Maulvis, cant. d'Oisemont.
4. Warlus, cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens.
5. Crécy-en-Ponthieu, ch.-l. de cant., arr. d'Abbeville.
6. Maison-Ponthieu, cant. de Crécy, arr. d'Abbeville.

cette pièce, probablement une chambre de guetteur, renferme une cheminée [1]. Nos constructeurs flamboyants plantent quelquefois leur clocher en œuvre, dans la première travée d'une église plus ancienne, — Feuquières [2], Villers-sur-Authie.

Des flèches de pierre ajourée coiffent quelques-uns de nos clochers. De forme octogone, elles se raccordent directement, et par suite assez gauchement, à la tour carrée, sans être toutefois dépourvues d'élégance. A cette famille appartiennent les flèches de Bourdon [3], Bouchon [4], Cocquerel, la Chaussée-Tirancourt [5], Gapennes [6], Fontaine-sur-Somme, Moyenneville [7]. Elles remontent aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, et M. Enlart, dans la préface du tome I[er] [8], les donne avec raison, comme preuve d'archaïsme et persistance de notre vieux style national. La plupart sont datées. La plus ancienne, la flèche aujourd'hui détruite de Beauval [9], avait été élevée en 1662 par un écuyer du surintendant Fouquet ; la flèche de Bourdon est de 1719, celle de la Chaussée de 1739, celle de Moyenneville [10], des dernières années du XVII[e] siècle ou de la première année du XVIII[e]. Quant à la flèche de Fon-

1. *Manuel*, t. II, p. 152.
2. Feuquière-sen-Vimeu, cant. de Moyenneville, arr. d'Abbeville.
3. Bourdon, cant. de Picquigny, arr. d'Amiens.
4. Bouchon, id. id.
5. La Chaussée-Tirancourt, cant. de Picquigny, arr. d'Amiens.
6. Gapennes, cant. de Nouvion-en-Ponthieu, arr. d'Abbeville.
7. Moyenneville, ch.-l. de cant., arr. d'Abbeville.
8. *Manuel*, t. I, p 85.
9. Sur l'église de Beauval, voyez l'article de M. G. Durand, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XXXI, p. 378.
10. Communication orale de M. H. Macqueron qui publiera prochainement une étude sur l'église de Moyenneville dans la *Picardie historique et monumentale*.

taine-sur-Somme, j'avais hésité à en descendre la date jusqu'au XVIII[e] siècle, en dépit de l'inscription gravée sous le porche [1]. Une nouvelle étude du monument lève aujourd'hui tous mes doutes. Cette flèche est certainement une œuvre du XVIII[e] siècle.

A l'extérieur, les fenêtres, les contreforts et les portails sont, après les clochers, les trois parties du monument qui attirent l'attention.

Les fenêtres sont en tiers point, garnies presque toujours d'un remplage à mouchettes et à soufflets qui offre parfois une extrême richesse et une grande variété. Il n'est pas rare que le réseau flamboyant de la partie haute soit remplacé par une fleur de lys: Airaines, Allery, Bouillancourt-en-Séry, Fontaine-sur-Somme, Limeux, Villers-sur-Authie, Villers-Campsart, Vismes-au-Val, et cette décoration occupe de préférence une ou plusieurs fenêtres du sanctuaire. Je n'ai pas rencontré dans notre département des fenêtres carrées à meneau avec cadre de moulures, qui ne sont pas exceptionnelles dans les départements de l'Eure [2], pas plus que des fenêtres en anse de panier, comme aux chapelles absidales de Gisors [3], au chœur de l'église de Vaudancourt et à l'abside de Magny-en-Vexin [4].

Les fenêtres sont enveloppées d'archivoltes prisma-

1. Voyez le canton d'Hallencourt, dans la *Picardie historique et monumentale*, t. III, pp. 125 et 132.

2. Communication orale de M. L. Régnier.

3. L. Régnier. *L'église de Gisors*, dans le *Guide du Congrès de Beauvais en 1905*. Caen, 1905, pp. 64-73.

4. L. Régnier, *Statistique monumentale du canton de Chaumont-en-Vexin*, VI. *Boury, Vaudancourt*. Paris et Beauvais, 1897, in-8°, p. 47. Dans le département de Seine-Inférieure, j'ai trouvé des fenêtres carrées avec cadre de moulures prismatiques à Saint-Ouen-du-Breuil, cant. de Pavilly, arr. de Rouen.

tiques qui se poursuivent le long des piédroits, et reposent le plus souvent, sur de petites bases ; mais souvent aussi, les moulures se prolongent directement jusqu'à l'appui des fenêtres. Peut-être faut-il voir dans l'absence de bases un caractère d'ancienneté. Ainsi en 1493, à Hallencourt les archivoltes sont encore toriques et sans bases, et vers 1480, à Bouillancourt-en-Séry, elles sont toriques avec un méplat et sans bases également. Couronnant l'ensemble, une dernière archivolte d'encadrement se retourne à hauteur des impostes et rejoint un bandeau mouluré, comme à Biencourt [1] et à Folleville, ou bien, et c'est le cas de beaucoup le plus fréquent, forme deux retours horizontaux. Les exemples de cette dernière disposition sont innombrables. Par suite d'une recherche assez rare, une moulure forme autour de la fenêtre un cadre saillant, et se raccorde aux retours horizontaux de l'archivolte, comme à Regnière-Ecluse [2]. L'archivolte est d'ordinaire simplement moulurée, mais souvent aussi, son extrados reçoit des crochets et un fleuron.

Les contreforts affectent des formes variées. Le plus souvent, ils sont coupés horizontalement de bandeaux profilés en larmier, sans aucune autre décoration ; souvent aussi, des arcatures gravées en creux, des gables et des pinacles en garnissent les faces, comme à Saint-Vulfran d'Abbeville. Nous en trouvons en forme d'éperons, comme à Fontaine-sur-Somme et à Liercourt ; mais les plus recherchées présentent de petites niches, avec ou sans statues. Nous devons citer, parmi les monuments que distingue cette dis-

1. Biencourt, cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville.
2. Regnière Ecluse, cant. de Rue, arr. d'Abbeville.

position, les églises de Riencourt, Davenescourt [1], Dompierre-sur-Authie [2], Frémontiers [3], Harbonnières [4], la Neuville-sous-Corbie [5], Poix, et surtout la charmante chapelle du Saint-Esprit, à Rue. Les amortissements des contreforts présentent une grande variété; ils sont à talus droit ou talus concave, comme à Huppy; à double rampant ou à chaperon. De petites églises, de construction très simple, ont leurs contreforts coiffés de chaperons, par exemple Limeux et Bellifontaine.

En général, plusieurs portes, d'ordinaire au nombre de deux, donnent accès dans l'édifice ; l'une s'ouvre dans l'axe, l'autre sur le flanc. Tantôt, c'est une simple baie encadrée de moulures, tantôt un véritable portail. Il arrive que le portail de l'axe soit complètement sacrifié, au profit du portail latéral, quand celui-ci donne sur un cimetière, une place ou une rue passagère, — Fontaine-sur-Somme, Liercourt. — Une église exerce souvent sur ses voisines une influence non douteuse. Les portails de Bergicourt [6], Famechon [7], Frémontiers [8], Frettemole [9], s'inspirent de celui de Poix. Certains détails se retrouvent dans une même région : les églises de Bailleul, de Citernes, d'Hallencourt ont leur porte principale surmontée d'une petite niche en anse de panier ; le joli portail latéral de Liercourt accuse les mêmes accolades en contre-courbe, que le petit portail nord de Saint-Vulfran

1. Davenescourt, cant. et arr. de Montdidier.
2. Dompierre-sur-Authie, cant. de Crécy, arr. d'Abbeville.
3. Frémontiers, cant. de Conty, arr. d'Amiens.
4. Harbonnières, cant. de Rosières, arr. de Montdidier.
5. La Neuville-sous-Corbie, cant. de Corbie, arr. d'Amiens.
6. Bergicourt, cant. de Poix, arr. d'Amiens.
7. Famechon, id. id.
8. Fremontiers, cant. de Conty, arr. d'Amiens.
9. Frettemole, cant. de Poix, arr. d'Amiens.

d'Abbeville. L. Palustre, dans son Architecture de la Renaissance cite un grand nombre de portails tourangeaux de la première moitié du XVIe siècle, où une immense arcade enserre non seulement les deux baies d'entrée, mais encore les fenêtres au-dessus [1]. En Picardie, cette disposition n'est pas rare. Citons les portails de Fontaine-sur-Somme, Gamaches, Moreuil [2].

Un grand nombre d'églises flamboyantes sont couvertes de lambris de bois, et ces voûtes reposent souvent sur une sablière sculptée, où se jouent des animaux, au milieu de rinceaux de feuillages. Quelques-unes remontent à la fin du XVe siècle, mais la plupart appartiennent au commencement, et même au milieu du XVIe siècle, sans perdre en rien leur caractère gothique. Les plus intéressantes, qu'on trouve surtout en Vimeu contiennent des inscriptions, et parfois une date. C'est ainsi que nous pouvons dater les voûtes des églises suivantes : Hallencourt, 1493 ; Bezencourt, 1493 [3] ; Wiry-au-Mont, 1500 [4] ; Bouillancourt-sous-Miannay, 1506 [5] ; Eaucourt-sur-Somme, 1509 [6] ; Boismont, nef, 1510 et chœur, 1527 [7] ; Miannay, 1518 [8] ; Harcelaines, 1524 [9] ; Moyenneville, 1530 ; Citernes, 1549 ; Béhen, 1560 [10].

1. L. Palustre, *L'architecture de la Renaissance*. Paris, 1892, in-8°, p. 260.

2. Moreuil, ch.-l. de cant., arr. de Montdidier.

3. Bezencourt, com. de Tronchoy, cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens.

4. Wiry-au-Mont, cant. d'Hallencourt, arr. d'Abbeville.

5. Bouillancourt-sous-Miannay, com. de Miannay, canton de Moyenneville, arr. d'Abbeville.

6. Eaucourt-sur-Somme, cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher, arr. d'Abbeville.

7. Boismont, cant. de Saint-Valery-sur-Somme, arr. d'Abbeville.

8. Miannay, cant. de Moyenneville, arr. d'Abbeville.

9. Harcelaines, canton de Gamaches, arr. d'Abbeville.

10. Béhen, cant. de Moyenneville, arr. d'Abbeville. M. H. Mac-

Il n'entre pas dans le cadre de ce compte rendu, de donner une étude complète du style flamboyant dans notre province. Ce travail, s'il était jamais entrepris, permettrait de relever de jolis motifs de sculptures, comme ces cordes à nœud que nous trouvons aux portails de Frettemole et de Fontaine-sur-Somme, ou ces batons écotés, entourés d'un ruban, que nous rencontrons au clocher de Gamaches, à Bouttencourt [1], à Hescamps-Saint-Clair, à Frettemole, à Poix, à Saint-Leu d'Amiens. Les piscines, dont plusieurs sont tout à fait charmantes, — Riencourt, Folleville, Liercourt, Martainneville [2], Poix — feraient l'objet d'un chapitre spécial, et nos fonts baptismaux de la dernière période gothique, dont M. Enlart cite du reste un grand nombre, seraient groupés par famille et étudiés en détail [3].

Le style gothique avait plongé si profondément ses racines dans notre sol qu'il ne s'effaça pas toujours, comme on le crut souvent, devant le style classique. « L'archaïsme traditionnel, dit M. Enlart, existe dans le plus grand nombre de nos provinces : le style go-

queron a publié plusieurs de ces dates : *Les charpentes en bois sculpté dans les églises du* XVI^e^ *siècle*, dans le *Congrès archéologique d'Abbeville*. Paris et Caen, 1895, in-8°, pp. 368-374.

1. Bouttencourt, cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville.

2. Martainneville, id. id.

3. Parmi les fonts baptismaux qui n'offrent aucun élément permettant de les dater avec certitude, M. Enlart cite pour notre département les fonts de Gamaches (*t.* I, p. 775). Or, ces fonts, dont ceux de Longroy (cant. d'Eu, arr. de Dieppe) sont une réduction, appartiennent sans aucun doute à la Renaissance. M. Enlart cite, t. I, p. 765, les fonts de Maisnières comme possédant un couvercle en bois de la Renaissance ; ce couvercle est moderne. Enfin, l'église moderne de Dargnies (cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville) et non Durgnies (*t.* I, p. 775), renferme des fonts également modernes. — Le bénitier de Bouillancourt-en-Séry est bien un mortier en pierre, comme le dit l'auteur (t. I^er^, p. 784), mais il n'est pas orné d'anges (t. I^er^, p. 787).

thique reste usité au XVII[e] siècle en Flandre, en Artois, en Boulonnais, en Picardie, en Franche-Comté, en Bretagne, en Gascogne, en Provence. » L'auteur cite ce maçon de Montreuil-sur-Mer qui en 1629 s'engage à copier à Beaumerie (Pas-de-Calais) le chœur de Neuville bâti en 1550, et rappelle que les Bénédictins de Corbie rebâtirent leur église au XVII[e] siècle, dans un gothique plus ou moins heureux [1].

Si grande fut la résistance du style flamboyant en Picardie, que la Renaissance, sauf de rares exceptions, n'y put imposer souverainement les nouvelles formules. M. Palustre le constate ; cependant, il a fait beaucoup trop maigre, la part de notre province dans son grand ouvrage [2]. S'il avait mieux connu notre pays, au lieu de s'en tenir à l'étude de l'église de Tilloloy, des tombeaux des Lannoy à Folleville, des maisons Montre-escu et du Sagittaire à Amiens et à quelques autres monuments, il aurait parlé de la région de Montdidier et de Roye, qui fut à cette époque, un véri-

1. *Manuel*, t. I, pp. 83 et 84. — Le plus célèbre exemple de ces églises du XVII[e] siècle construites dans le style gothique est la cathédrale Sainte Croix d'Orléans, dont l'intérieur est un pastiche très réussi du style du XV[e] siècle. La cathédrale de Blois, commencée en 1678, est bâtie dans le style flamboyant. (L. Courajod, *Leçons professées à l'école du Louvre*, t. III. Origines de l'art moderne. Paris, 1903.) — Un grand nombre de monuments de la région girondine sont conçus dans le goût du moyen-age, quoique leur exécution ne date que du XVII[e] siècle. (Brutails, *L'église de France*, dans la *Société archéologique de Bordeaux*, t. XVII, 1893, in-8°). — M. Rodière cite l'église d'Ecuires qui possède une voûte de pur style flamboyant et cependant datée de 1702, le chœur d'Aubin-Saint-Vaast (1617), l'église de Campigneulles-les-Petites (1705) qui présentent tous les caractères d'un gothique attardé. R. Rodière, *Epigraphie historique, héraldique et campanaire de l'arrondissement de Montreuil*. Arras, 1902-1904, in-4°.

2. L. Palustre, *La Renaissance en France*. Paris, 1879-1885, 3 vol. in-fol.

table centre artistique, et décrit plusieurs de ces jolis portails, comme ceux d'Andechy [1], de Faverolles [2], etc., que *la Picardie historique et monumentale* a publiés.

Alors même que nos portails du XVI[e] siècle sont construits suivant les données gothiques, il n'est pas rare d'y rencontrer quelques détails de sculpture qui révèlent la Renaissance, comme à La Chaussoy-Epagny [3], à Fontaine-sur-Somme, à Frémontiers, à Hangest-sur-Somme [4], à Harbonnières, à la Neuville-sous-Corbie, à Piennes [5], à Poix, à Saint-Germain d'Amiens, à Saint-Pierre de Montdidier, à Saint-Riquier. Ailleurs, l'influence du style nouveau se traduit par des clefs de voûte, comme à la chapelle Saint-Sébastien dans l'église d'Huppy, par des culots, comme au chœur de Martainneville et au transept de Saint-Denis d'Airaines, par des bases moulurées comme aux fenêtres du chœur de Feuquières-en-Vimeu.

L'archéologue qui étudie nos églises rurales des XV[e] et XVI[e] siècles et qui les compare à nos églises modernes ne peut se défendre d'un regret. Il se pose une question. Pourquoi les architectes, qui dans ces cinquante dernières années, ont couvert d'églises notre Picardie, ont-ils adopté un style bâtard, d'un pseudo XIII[e] siècle, où ne manquent ni les fausses gargouilles, ni les chapiteaux en terre cuite, ni les voûtes en briques creuses ou en plâtre, au lieu de prendre leurs modèles autour d'eux ? Entre des monuments très simples, d'une construction peu coûteuse, et des édi-

1. Andechy, cant. et arr. de Montdidier.
2. Faverolles, id.
3. La Chaussoy-Epagny.
4. Hangest-sur-Somme.
5. Piennes.

fices chargés d'une sculpture abondante, ils n'avaient que l'embarras du choix. A défaut de ressources importantes, que ne lançaient-ils au-dessus de leurs nefs un simple lambris de bois, au lieu de chercher un trompe-l'œil qui ne satisfait personne? Point n'est besoin, d'être grand clerc, pour découvrir ici un défaut grave et choquant: une voûte qui joue la pierre et soutenue par des murs en briques de 0m,40 d'épaisseur, épaulée par de minces contreforts, à peine saillants. Si nos constructeurs d'aujourd'hui cherchent à copier les maîtres du moyen âge, qu'ils leur fassent au moins l'honneur de respecter leur plus belle qualité : la logique[1] !

## II

Nous avons dit quelle cause de ruine avaient été, pour nos monuments religieux, les guerres du moyen âge. Les châteaux, plus encore que les églises, eurent à souffrir, non seulement, du passage des hommes d'armes, mais encore, du soulèvement des paysans. La Jacquerie, « la commotion des non nobles », comme on l'appelait, détruisit un grand nombre de manoirs et de châteaux forts. « Ces méchantes gens, dit Froissart, ardirent et destruisirent au païs de Beauvoisis, et environs Corbie et Amiens et Montdidier,

1. Je proposerai à M. Enlart les quelques additions et corrections suivantes: — Bouvaincourt, portail XIIe siècle. — Feuquières, nef, partie du XIIe s. — Saint-Valery-sur-Somme, nef, partie du XIIIe s. — Vergies, vestiges du XIIIe s. — Wiry-au-Mont, vestiges du XIIIe s. — Le clocher de Bouvaincourt n'est pas Renaissance, correction à la page 707, t. I; et je n'ai rien trouvé du XIIe à l'église de Gamaches, correction à la page 645, t. I.

plus de soixante maisons bonnes et forts chasteaux[1]. » Citons les châteaux d'Arvillers[2], Beaufort[3], Cardonnois[4], Courtemanche[5], Esserteaux[6], La Faloise[7], Fontaine-sous-Montdidier, Fransures[8], Moreuil.

Puis, ce sont les armées anglaises, qui traversent et retraversent notre pays, ensuite les Bourguignons, enfin les Espagnols. S'ils s'en prennent aux monastères et aux églises, combien plus encore, aux forteresses qui leur opposent une résistance, ou leur barrent seulement la route. Nos chroniqueurs nous relatent un grand nombre de sièges, d'incendies, de destructions de châteaux. Il ne serait pas sans intérêt d'en dresser la liste : constructions complètement disparues, dont une motte, ou une ceinture de larges fossés rappelle aujourd'hui le souvenir. M. Enlart a relevé un certain nombre de ces enceintes, qu'il énumère dans son répertoire ; mais cette liste est incomplète. Il ne parle pas du château de Bailleul en Vimeu[9]. Construite dans une admirable position défensive, cette

1. *Chroniques de Froissart*, édit. de *l'Histoire de France*, en cours de publication, in-8°, t. v, p. 100 et V. de Beauvillé, *Recueil de documents inédits*, cités, t. II, pp. VII et 162. — Le même, *Histoire de la ville de Montdidier*, 2e édition, Paris, 1875, 3 vol. in-4°, t. I, p. 110. — S. Luce. *Histoire de la Jacquerie, d'après des documents inédits*, 2e édition. Paris, 1894, in-8°, pp. 177 et 179.

2. Arvillers, cant. de Moreuil, arr. de Montdidier.

3. Beaufort, cant. de Rosières, arr. de Montdidier.

4. Cardonnois, cant. et arr. de Montdidier.

5. Courtemanche, id.

6. Esserteaux, cant. de Conty, arr. d'Amiens.

7. La Faloise, cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier.

8. Fransures, id. id.

9. Bailleul-en-Vimeu eut la gloire de donner son nom au seigneur français Jean de Bailleul qui porta la couronne d'Ecosse. Après le travail de M. de Belleval, aucun doute ne subsiste sur ce point d'histoire. — Cf. : R. de Belleval, *Jean de Bailleul, roi d'Ecosse et sire de Bailleul en Vimeu*. Paris, 1866, in-8°.

forteresse commandait une profonde vallée, non loin des bords de la Somme. Le roi d'Angleterre y loge en 1415, puis la fait incendier. En 1420, les partisans du dauphin s'en emparent sur les Anglo-Bourguignons et la démolissent [1]. M. Enlart aurait pu également citer Forceville-en-Vimeu, Maisnières, le Mesnil-Eudin, Wiry-au-Mont.

Le bourg d'Airaines s'enorgueillit encore de ses deux églises. Il comptait au moyen âge deux châteaux : le château de Ponthieu et la Châtellenie. Bien que n'appartenant pas aux mêmes seigneurs, ils étaient tout voisins l'un de l'autre [2]. Ils subirent le même sort. Epargnés par l'armée d'Edouard III en 1346, ils furent dévastés en 1422 par les Anglo-Bourguignons, puis saccagés par Charles le Téméraire en 1472. Du premier, il ne reste rien, et de l'autre quelques ruines et les deux tours octogonales qui flanquent l'entrée et qui ne semblent pas antérieures au XVI[e] siècle [3].

Le donjon de Boves fut démantelé par Richelieu. Les deux grands pans de mur qui restent encore debout datent du XII[e] siècle. Guillaume le Breton raconte en détail le siège du château par Philippe-Auguste. L'armée royale enlève les ouvrages extérieurs « de même que dans une forêt tombent les arbres abattus, de même ici les portes tombent ». Les assiégeants s'approchent de la première enceinte.

1. Marquis de Belleval, *Chronologie d'Abbeville et du comté de Ponthieu*. Paris, 1899, in-8°, p. 351.

2. Le fait n'est pas exceptionnel. Ainsi à Chauvigny (Vienne), quatre châteaux bâtis côte à côte appartiennent à des seigneurs différents. — Cf. *Chauvigny*, dans le *Congrès archéologique de Poitiers*. Paris et Caen, 1904, in-8°, pp. 57 et suivants.

3. R. de Guyencourt, *Airaines*, dans la *Picardie historique et monumentale*, in-4°, t. I, p. 392. M. Enlart ne cite pas le château d'Airaines.

Avec des claies, des cuirs, des madriers, ils construisent un *chat* qui permet aux travailleurs de miner la base des retranchements. Aux pièces de bois qui retiennent les murailles suspendues, on met le feu. Les murailles s'écroulent avec fracas : « un nuage de poussière et de fumée voile la lumière du soleil ». Les assiégés se réfugient dans le donjon. Ils vont capituler, quand survient le comte de Flandre et d'Amiens. Le comte offre au roi de se mesurer avec lui en rase campagne, mais le jour tombe ; l'archevêque de Reims et le comte de Champagne obtiennent de remettre au lendemain un combat dont l'approche de la nuit rendait le dénouement trop incertain. Au lever du soleil, le comte de Flandre déconcerté par l'énergique attitude du roi de France, lève précipitamment le camp [1].

Le château de Bouillancourt-en-Séry [2] formait un hexagone régulier, flanqué à chacun de ses angles d'une grosse tour ronde en moellon [3]. Guillaume de Caïeu avait érigé dans l'une des tours une chapelle consacrée à saint Eustache. En 1218, il faisait à l'abbaye de Sery de nombreuses libéralités, à charge par elle de lui accorder un chapelain pris parmi les religieux. Deux tours et une courtine engagées dans des bâtiments modernes demeurent encore. En l'absence de voûtes et de moulures, il est difficile de les dater avec certitude. Quelques archères longues et étroites

1. Baron A. de Calonne, *Histoire de la ville d'Amiens*. Amiens, 1899, 2 vol. in-8°, t. I, pp. 178 et 179 et A. Janvier, *Le château de Boves*, dans la *Picardie historique et monumentale*, in-4°, t. I, p. 254.

2. Bouillancourt-en-Sery, cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville.

3. Il comptait donc six tours et non huit tours, comme Darsy le dit à tort. *Description archéologique et historique du canton de Gamaches*. Amiens, 1858, in-8°, p. 205. (Extrait du t. XV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*.) — M. Enlart ne cite pas le château de Bouillancourt.

semblent toutefois nous autoriser à les faire remonter au XIII[e] siècle. A Bouillancourt, dont le plan rappelle le plan du château de Boulogne-sur-Mer, décrit avec détail par M. Enlart, il n'y avait pas non plus de donjon.

Le château d'Eaucourt [1], objet d'une courte mais substantielle notice de M. Macqueron parue dans *la Picardie historique et monumentale* [2], ne nous retiendra pas longtemps. Dans ces belles ruines, notre confrère découvre un minuscule donjon, je crois plutôt que nous sommes en présence d'une porte fortifiée, d'un châtelet, qui était complètement séparé du château proprement dit par un double pont-levis et que l'eau entourait de tout côté. Le centre était un simple porche voûté, surveillé par des corps de garde qui occupaient le rez-de-chaussée des tours. Je ne m'arrêterai pas à la description de la voûte du porche qui a frappé M. Macqueron et dont il a fait ressortir l'originalité. Dans le grand rectangle, couvert encore de murailles ruinées, il faut voir les traces, non d'une baille, mais du château très important qui fut dévasté par les Bourguignons en 1420. Quant au châtelet, je partage les hésitations de M. Macqueron pour lui assigner une date. Toutefois, je le crois seulement du XV[e] siècle. Les nervures à trois faces ont leurs deux faces latérales légèrement épannelées et elles entrent en pénétration dans les murs sans l'intermédiaire d'aucune console : ces deux caractères m'autorisent à attribuer à la construction une date antérieure à la prise de la place par les Bourguignons.

Bernard III de Saint-Valery avait obtenu du comte d'Eu licence de bâtir une forteresse à Gamaches, en

1. Eaucourt-sur-Somme, cant. et arr. d'Abbeville.
2. H. Macqueron, *La Picardie historique et monumentale*, t. III, p. 87.

1096. Le château comprenait une enceinte défendue par cinq tours et un donjon central. M. Darsy pouvait, en 1854 étudier le donjon, *la tour bise*, dont il subsistait encore des restes importants. C'était une tour ronde, dont les murs atteignaient jusqu'à sept mètres d'épaisseur, flanquée à chacun des points cardinaux, d'une tourelle engagée [1]. Le donjon de Houdan présente ce même plan très rare au XII^e^ siècle [2], que nous retrouvons à Lucheux au XIII^e^ siècle et à Rambures, au XV^e^ siècle. Des cinq tours de l'enceinte, une seule demeure entière, fort défiguré par des restaurations modernes ; une autre, couverte de lierre est si délabrée, qu'elle n'offre plus un grand intérêt archéologique.

Le bourg de Lucheux ne possède pas seulement une remarquable église de transition et un ancien beffroi ; son château présente un intérêt exceptionnel. Dans cette grande enceinte, couverte de monuments de tous les âges, on pourrait faire un cours d'archéologie très complet. Cette étude serait plus instructive si les comptes de construction que renfermait le château existaient encore ; malheureusement, M. Dusevel avait la fâcheuse habitude de déplacer les documents qu'il consultait : les archives de Lucheux ont disparu, et la notice qu'en a tiré cet architecte est loin de compenser une perte à jamais regrettable.

Le donjon qui était couvert en plomb, comme en témoigne son nom de tour plombée, se dresse sur une motte à l'une des extrémités de l'enceinte. Il domine l'ensemble des autres constructions. Cette tour ronde

1. Darsy, *Gamaches et ses seigneurs*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*. Amiens, 1854, in-8°, p. 122.

2. A. de Dion, *Le donjon de Houdan*, dans le *Bulletin monumental*, t. LXIX, 1905, pp. 414-421.

flanquée de quatre tours plus petites, dont deux subsistent encore, est remarquable par les fragments de la salle du premier étage et par sa belle frise de feuillage extérieure. Celle-ci rappelle le grand bandeau intérieur de la cathédrale d'Amiens, objet de l'admiration de Viollet-le-Duc.

M. Enlart, dans son répertoire [1], date le donjon de Lucheux de l'époque de saint Louis. Il aurait dû faire une distinction. L'état des ruines donne une véritable coupe du château et permet de constater que les fondations et l'étage inférieur remontent certainement à une époque plus ancienne. On découvre encore les restes d'un escalier en vis sous berceau rampant appareillé qui sont une preuve que le donjon du XIII^e^ siècle s'élève sur une construction du XII^e^. M. Dusevel [2] cite une tradition, suivant laquelle Hugues Camp d'Aveine, comte de Saint-Pol, fit bâtir, en 1120 le château de Lucheux. Peut-être, faut-il voir dans les substructions du donjon les restes de ce premier monument.

« L'espace, dit M. Enlart [3], était trop restreint au gré de leurs nobles habitants, chez qui les progrès de la civilisation et de l'éducation affinaient de jour en jour les mœurs... Dès la fin du XII^e^ siècle, on ne se résignait plus à confiner la vie domestique dans le donjon, et l'on commençait à développer les bâtiments qu'abritait la dernière enceinte ou chemise. » La grande salle de Lucheux, une des plus belles que l'on puisse citer, encore que bien en ruines, appartient à la même époque du XIII^e^ siècle, que le donjon.

1. *Manuel*, t. II, p. 737.
2. Dusevel, *Le château de Lucheux*, dans : *Eglises, châteaux, beffrois de la Picardie et de l'Artois*, 2 vol. in-8°.
3. *Manuel*, t. II, p. 509.

Viollet-le-Duc ne la connaissait pas, car il n'aurait pas manqué de la mentionner.

Les grandes salles de château s'élevaient, le plus souvent, au-dessus d'une salle basse. A Lucheux, il n'y a pas de sous-sol ; toutefois, le sol de la salle était à un niveau plus élevé que celui de la cour, comme l'indique le bahut, sur lequel reposent les arcatures des fenêtres. Une porte de médiocre dimension relie la cour à la salle. Au-dessus de son tympan plein, passe une archivolte dont les extrémités se recourbent en volutes, disposition peu fréquente qu'on retrouve cependant à Saint-Vaast-les-Mello, à Namps-au-Val et aux deux portails nord et sud de la cathédrale d'Amiens.

De nombreuses archivoltes retombant sur des faisceaux de colonnettes en délit enveloppent les arcatures en arc brisé, dont le tympan est tantôt plein, tantôt ajouré d'un trilobe. Deux baies jumelles, en tiers point, séparées par une colonnette, portent un tympan sculpté de feuillages, ou privé de toute décoration. Elles subdivisent les grandes arcatures. Celles-ci, à l'intérieur, sont enveloppées d'un grand arc en plein ceintre qui forme une sorte de niche. De petits bancs de pierre, pris dans l'épaisseur de l'arc, se font vis-à-vis de chaque côté des fenêtres. Des meneaux à feuillures, appliqués contre les colonnettes, présentent le plan de demi-losanges très allongés avec un trou central destiné à laisser passer le verrou des volets. Ils rappellent les meneaux de la grange aux dîmes de Provins et d'une autre maison du XIII^e^ siècle de la même ville. Tout cet ensemble est absolument charmant.

La salle de Lucheux, très large, avait sa voûte, probablement en bois, soulagée par une épine de

colonnes. Ces dernières ont toutes disparu, mais on peut facilement les restituer, grâce à la magnifique consolè, encore appliquée contre l'un des murs et qui en marquait le départ. Cette console se compose de trois têtes d'un très beau style, surmonté d'un tailloir polygonal. La salle communique avec une chapelle, dont le chevet plat qui s'avance sur l'aplomb des fossés, est flanqué de deux tourelles d'angle.

La première fois que je vins à Lucheux, et que dans les ruines, je cherchais à reconstituer cette grande salle du XIII[e] siècle, je me rappelais un des plus brillants cours de Courajod, à l'école du Louvre. On sait la théorie de l'éminent archéologue. Comme un chevalier du moyen âge, il fonçait tête baissée, contre ce qu'il nommait le vieux préjugé de l'école classique. Notre architecture, notre art national, disait-il, ne doivent rien, ou presque rien aux Romains. Il faut chercher nos sources d'inspiration dans de lointaines régions. Par delà le bassin de la Méditerranée, elles atteignent la Syrie et la Perse, et par les invasions septentrionales se rattachent à l'art hindou. Non seulement, notre sculpture, mais notre architecture elle-même se réclament des barbares. « Le hall, la salle, l'aménagement tout entier du château, ce ne sont pas les Gallo-Romains avec leur architecture civile de clapiers, de colombiers et de poulaillers qui auraient jamais inventé cela !... Les bicoques romaines, comme il y en a à Pompeï et comme on en découvre tous les jours chez nous, les maisonnettes élégantes et étroites dans lesquelles les Gallo-Romains des classes dirigeantes abritaient leur paresseux sommeil, après avoir, pendant les heures du jour, parodié sur les places publiques, dans les bains et sous les portiques,

la vie désœuvrée de la foule romaine, ces bicoques et ces cabines ne pouvaient suffire à loger la *smala* des envahisseurs septentrionaux. Chez ceux-ci, l'homme en contact direct et continuel avec la nature ne vit pas isolé d'une vie factice, enfermé dans les murailles d'une ville. Entouré de sa femme, d'un troupeau d'enfants et de serviteurs, d'un bataillon de guerriers associés à sa fortune, il mène la vie de chef de clan... Au chef mérovingien qui vient s'établir sur le sol gaulois, qu'offrait l'art gallo-romain qui n'avait jamais élevé que des temples, des amphithéâtres et des édifices d'édilité ou d'utilité publique? Qu'offrait cette civilisation de carrefour et de place publique qui n'avait jamais connu ni respecté le *home?* Elle offrait ces étroits terriers à lapins, qu'on appelle villa gallo-romaine [1]. »

Et la verve de Courajod avait beau jeu pour s'exercer, cette fois sans crainte des contradicteurs.

Ce rapide coup d'œil jeté sur quelques-uns de nos châteaux plus ou moins en ruines, il convient de nous arrêter devant les tours massives et bien complètes encore du château de Rambures [2]. L'antique château

1. L. Courajod, *Leçons professées à l'école du Louvre (1887-1896).* Paris, 1899-1903, 3 vol. in-8°, t. I, p. 172.

2. Ne serait-ce pas le château de Ramburos, que M. Paul Bourget a voulu décrire dans les lignes suivantes, car nous savons que M. Bourget fut, il y a quelques années, l'hôte de Rambures... « Roqueville est une de ces bâtisses du temps de la guerre de Cent ans, comme il en existe encore plusieurs dans la Somme et dans le Pas-de-Calais, dont la carrure massive n'a aucun style ; l'évidence du danger partout empreinte leur donne cette mâle beauté d'une construction strictement adaptée aux nécessités de la guerre. Imaginez sur un soubassement de pierres de taille, quatre énormes tours de briques, serrées, comme collées les unes contre les autres. On a creusé des fenêtres dans l'épaisseur des murailles, vidé les douves, remplacé le pont-levis par un escalier

des sires de Rambures jouit dans notre département d'une réputation méritée. On l'appelle le Pierrefonds picard et il ne souffre pas de cette flatteuse comparaison. La sévérité de ses lignes, son plan ramassé qui lui donne l'aspect d'un donjon, plutôt que d'un château, induisirent plusieurs archéologues en erreur. M. Enlart dans la table qui accompagne son Architecture romane en Picardie le datait de la fin du XV^e^ siècle, mais dans le répertoire du Manuel [1], il le vieillit, et en fait remonter la construction au commencement du même siècle. C'est la date que moi-même j'ai proposée et qu'il me fait l'honneur d'accepter [2].

Une nouvelle étude du château et des comparaisons avec d'autres monuments similaires, me conduisent à modifier quelque peu ma première opinion. Je persiste à ne trouver dans l'ensemble de la construction rien d'antérieur au commencement du XV^e^ siècle, mais quand Charles Desmarets s'en empara en 1432 [3], il ne

à perron. Ces adaptations à des mœurs plus douces n'ont pas altéré le dur aspect du manoir... » P. Bourget, *Un cas de conscience*, dans le volume : *les Deux Sœurs*.

1. *Manuel*, t. II, p. 737.

2. Philippe des Forts, *Le château de Rambures*, dans le *Bulletin monumental*, 1903, pp. 240-266.

3. Bien des obscurités planent encore sur ce vaillant capitaine, même après l'étude de A. Hellot [*les cronicques de Normendie* (1?23-1453) réimprimées pour la première fois d'après l'édition de Guillaume le Tailleur (mai 1487) avec variantes, introduction et notes par A. Hellot, Rouen, 1881, in-8.] Il était originaire du pays de Caux et Thomas Bazin, Cauchois comme lui, nous apprend qu'il était homme du peuple. Toutefois, on ne peut tirer de l'expression de Monstrelet « Charles Desmarets *qui était au seigneur de Rambures* » un argument de nature à confirmer l'assertion de Bazin. Comme me l'a fait observer M. Germain Lefèvre-Pontalis, le savant éditeur de Froissart, « *qui était au seigneur de Rambures* », ne signifie pas forcément origine roturière ; le terme s'emploie couramment pour désigner l'attache féodale.

présentait probablement pas la silhouette que nous lui voyons aujourd'hui.

Au-dessous des machicoulis, on distingue une ligne marquée par une différence de couleur des briques. Le château du commencement du xv[e] siècle devait s'arrêter plus bas que les machicoulis actuels. Je ne veux pas dire qu'il était privé de tout machicoulis, mais ceux qui le protégeaient alors au lieu de former une ceinture autour du monument comme aujourd'hui, le couronnaient et une seule toiture couvrait en même temps les tours et leurs défenses. Tel est le caractère du château de Lassay dans la Mayenne que les archéologues ont la bonne fortune de pouvoir dater avec certitude, grâce à un texte précis. Lassay fut reconstruit en 1458 sous Charles VII [1].

Sous le règne de Louis XI, Rambures est sans doute l'objet d'une transformation complète; ses machicoulis sont refaits; au-dessus du petit toit en appentis qui les couvre, les tours apparaissent et de hautes toitures d'ardoise en écailles, dont plusieurs tours conservent à leur sommet quelques échantillons, se découpent sur le ciel. Comparez les tours de Rambures à celles de Langeais [2], du Plessis-Bourré, élevées à la fin du xv[e] siècle. La ressemblance entre ces monuments vous frappe sur-le-champ. Rambures ne possède pas sans doute ces petites arcatures gravées en creux qui relient les consoles des machicoulis à Langeais et au Plessis-Bourré, mais il ne faut pas s'arrêter à un simple détail d'ornementation. La forme des fenêtres

1. Marquis de Beauchesne et E. Lefèvre-Pontalis, *Le château de Lassay*, étude historique et archéologique, dans le *Bulletin monumental*, 1905, pp. 1-40.
2. Langeais.

des machicoulis est plus caractéristique. Sur les bords de la Loire, comme en Picardie, de grandes baies carrées alternent avec des baies plus petites : souvenir du vieux créneau découvert et de l'archère percée dans le merlon. Mais ce qui frappe surtout, c'est une disposition très fréquente à cette époque, et d'ailleurs très élégante : la partie cylindrique des tours forme un étage au-dessus des machicoulis couverts. Pierrefonds présente déjà, il est vrai, ce caractère, mais après la restauration de Viollet-le-Duc, peut-on prendre Pierrefonds comme point de comparaison, sans les plus expresses réserves ?

Enfin, d'autres détails nous engagent encore à ne pas nous laisser prendre au caractère archaïque du monument. La courette intérieure de Rambures conserve quelques-unes de ses fenêtres primitives en anse de panier, avec arêtes biseautées ou creusées d'une gorge. La maison dite de Tristan, à Tours, possède des ouvertures identiques. Or, cette charmante petite maison en briques et pierres qui n'appartint jamais au grand Prévôt de Louis XI, fut bâtie seulement dans les dernières années du XV^e^ siècle, probablement par Pierre du Puy qui en était propriétaire en 1495 [1].

Un texte historique, loin d'affaiblir notre hypothèse d'un Rambures construit en deux campagnes, au commencement et à la fin du XV^e^ siècle, semble au contraire la confirmer. Monstrelet dit que le château fut pris par « eschielle et d'emblée [2]. » La plupart des

1. De Grandmaison, *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. IV, p. 391.

2. E. de Monstrelet, *Chronique 1400-1444*, édition Douët d'Arcq (*Société de l'Histoire de France*), 1862, 6 vol. in-8, t. IV, p. 43.

châteaux-forts, au moyen âge, furent enlevés par surprise ; et le récit de la prise du Château-Gaillard montre de quels tours de force nos pères se montraient capables ; mais la ruse seule livre aux assiégeants le Château-Gaillard, comme tant d'autres châteaux [1]. Tel n'est pas le cas pour Rambures. Monstrelet, très explicite, ne parle ni de ruse, ni de surprise. Une échelade enlevant d'emblée la forteresse s'explique mieux, semble-t-il, si nous supposons qu'en 1432 elle était moins élevée qu'aujourd'hui et moins fortement défendue.

## III

Dans quelques années, grâce à la munificence d'un de ses membres, la Société des Antiquaires de Picardie aura fini d'élever à notre passé architectural un incomparable monument : nos vieilles églises, nos vieux châteaux, nos vieilles maisons, nos antiques calvaires, nos croix de carrefour seront connus de tous, archéologues et artistes. M. Soyez voulait, quand il fit appel à ses premiers collaborateurs, s'en tenir à un simple guide archéologique, à une sorte de Joanne développé. Les superbes volumes déjà parus de *la Picardie historique et monumentale* attestent comment le généreux antiquaire prétendait remplir ce programme. Sans doute, plusieurs cantons sont traités superficiellement et comptent bien des lacunes. Nous regrettons de plus, que des monuments, indignes d'une planche ou d'un dessin, aient été systématiquement écartés. De courtes notes auraient dû nous faire

1. Voy. Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, 1859, 10 vol. in-8, t. III, p. 84.

connaître une inscription de cloche ou une inscription de poutre, une trace de peinture, un reste de sculpture. Aussi longtemps qu'une table très détaillée, enrichie de quelques additions, et dont, j'espère, la Société des Antiquaires comprendra l'intérêt, n'aura couronné l'ouvrage, *la Picardie historique et monumentale* demeurera donc incomplète. Toutefois si nous n'étions pas en cause, il serait permis d'affirmer très nettement qu'elle laisse loin après elle les plus somptueuses publications de nos Sociétés de province. On ne saurait lui comparer *la Normandie pittoresque et monumentale* quelqu'intéressant et richement illustré que soit ce recueil de monographies. Si dans le volume consacré à la Seine-Inférieure, pour ne citer qu'un seul département, nous lisons d'excellentes notices, comme celles du docteur Coutan sur les églises d'Arques, d'Auffay, d'Eu, de Saint-Jacques de Dieppe, sur la chapelle Saint-Julien du Petit Quevilly, nous constatons des lacunes impardonnables : la belle église Saint-Hildevert de Gournay n'est même pas mentionnée.

Le *Manuel d'Archéologie* de M. Enlart, non moins que *la Picardie historique et monumentale*, attirera l'attention des archéologues picards sur les principaux monuments de leur province, car il n'en est pas de quelque mérite, qui n'y trouve place. Un travail de cette importance, si touffu, si bourré de faits et de noms, ne pouvait pas ne pas renfermer de menues fautes de détail. En vue d'une seconde édition que nous souhaitons prochaine, M. Enlart demande à ses confrères de lui signaler les erreurs qu'il aurait pu commettre. Cette modeste étude est une amicale réponse à son invitation.

# LISTE DES MEMBRES

DE LA

## SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE

**Au 1er Septembre 1906**

---

### BUREAU POUR 1904-1905-1906

*Président d'honneur.* . . M. E. Prarond.
*Président honoraire.* . . M. Ém. Delignières.
*Président.* . . . . . M. J. Vayson.
*Vice-Président.* . . . . . M. A. de Florival.
*Secrétaire* . . . . . M. le Bon A. de Clermont-Tonnerre.
*Directeur des publications.* M. H. Macqueron.
*Trésorier* . . . . . M. F. Wignier.
*Archiviste* . . . . . M. le Cte de Brandt de Galametz.
*Archiviste adjoint* . . . M. A. Anty.

### Membres titulaires.

Dates d'admission. MM.

7 février 1901. . . Anty (Pierre-Victor-Arthur), notaire, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, rue Jeanne-d'Arc, 32.

17 mai 1877. . . . Ault-Dumesnil (Charles-Geoffroy-Marie-Félix d'), ✠ I, membre de la Commission des Musées, de la Société d'Anthropologie et de la Société des Antiquaires de Picardie, président de la Commission des Monuments mégalithiques, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 228, à Paris.

9 janvier 1879. . . Boucher de Crévecœur (Armand-Jules),

Dates d'admission. MM.

secrétaire de la Commission des Musées, membre de la Société française d'Archéologie et de la Société des Antiquaires de Picardie, rue de la Tannerie, 23.

4 mars 1884 . . . . Brandt de Galametz (Rodolphe-Marie-Théodore, comte de), membre de la Société des Antiquaires de Picardie et de la Société des Antiquaires de la Morinie, rue Saint-Gilles, 133.

17 juin 1899. . . . Brécourt (Paul Lenez Cotty, baron de), ✠, chef d'escadrons au 19e chasseurs, à Hesdin (Pas-de-Calais).

4 janvier 1894. . . Caron (l'abbé Elisée-Parfait), vicaire général, curé-doyen de Saint-Wulfran, archiprêtre d'Abbeville, avenue du Rivage, 2.

3 décembre 1891 . Coache (Emile-Charles-Alfred), député, conseiller général, rue du Lillier, 40.

24 avril 1862 . . . Delignières (Emile-Désiré), ✠, ✪ I, avocat, ancien adjoint, vice-président de la Commission des Musées, membre non résident du Comité des Sociétés des Beaux-Arts, associé-correspondant de la Société des Antiquaires de France, membre de la Société française d'Archéologie et de la Société des Antiquaires de Picardie, rue des Grandes-Ecoles, 3.

11 juillet 1872. . . Déprez (René-Alfred-Robert), ✠, ancien adjoint, inspecteur des épizooties, membre de la Commission des Musées, chaussée du Bois, 47.

7 mars 1895. . . . Deroussen de Florival (Adrien-Maurice), président du Tribunal civil, membre de la Commission des Musées, président honoraire de la Société académique de

Dates d'admission. MM.

Laon, membre de la Société française d'Archéologie et de la Société des Antiquaires de Picardie, rue Saint-Gilles, 126.

2 février 1905. . . Feugère des Forts (Etienne-Albert-Philippe), ancien élève de l'Ecole des Chartes, membre de la Société française d'Archéologie et de la Société des Antiquaires de Picardie, au château d'Yonville, commune de Citerne, par Hallencourt (Somme), et à Paris, rue Vaneau, 13.

2 juin 1887 . . . . Lefebvre du Grosriez (Charles-Fernand), ✪ A, ancien sous-préfet et ancien receveur des finances, membre de la Société française d'Archéologie et de la Société des Antiquaires de Picardie, rue de la Tannerie, 38.

2 mai 1901. . . . . Legée (François-Emile), ✪ A, docteur en médecine, médecin des épidémies, vice-président de la commission sanitaire, rue de la Tannerie, 12.

3 mars 1887. . . . Lennel de la Farelle (Antoine-Ernest), membre de la Société des Antiquaires de Picardie, rue Millevoye, 43.

3 mars 1904. . . . Louvencourt (Jules-Marie-Adrien, comte de), membre de la Société des Antiquaires de Picardie, grande rue Notre-Dame, 12.

7 janvier 1886. . . Macqueron (Louis-Marie-Henri), membre de la Commission des Musées, inspecteur de la Société française d'Archéologie, associé-correspondant de la Société des Antiquaires de France, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, rue de l'Hôtel-Dieu, 24.

Dates d'admission. MM.

2 août 1894 . . . . MALLET (Jérôme-Alexandre-Ferdinand), ancien avoué, ancien adjoint, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, rue Jeanne-d'Arc, 24, et au château de Bray-lès-Mareuil, par Pont-Remy Somme).

2 août 1900 . . . . MILLE (l'abbé Ernest-Octave-Alexis), aumônier du Carmel, rue Saint-Gilles, 99.

5 mars 1896. . . . PAJOT (Louis-Alexandre-Alfred), ✠, docteur en médecine, rue de l'Isle, 29.

18 février 1844 . . PRAROND (Philippe-Constant-Ernest), ✠, ✪ I, ancien maire d'Abbeville, ancien conseiller général, membre de la Commission des Musées, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, membre de la Société française d'Archéologie et de la Société des Antiquaires de Picardie, etc., rue du Lillier, 42.

5 novembre 1903 . RICHOUFTZ DE MANIN (Jules-Eric-Marie, comte de), membre de la Société des Antiquaires de Picardie et de la Société des Antiquaires de la Morinie, rue Dumont, 4.

5 mai 1902. . . . . TILLETTE DE CLERMONT-TONNERRE (le baron Adrien), membre de la Société des Antiquaires de Picardie, place Lefébure-de-Cérisy, 6, et au château de Cambron, par Abbeville.

16 juin 1871. . . . VAYSON (Jean-Antoine), ✠, ✪ A, ancien président de la Chambre et du Tribunal de commerce, trésorier de la Commission des Musées, membre de la Société française d'Archéologie et de la Société des Antiquaires de Picardie, chaussée d'Hocquet, 264.

Dates d'admission. MM.

7 mars 1889. . . . WARNIER DE WAILLY (Louis-Auguste-Paul, propriétaire au château de Bagatelle, route de Paris, 75, et à Paris, boulevard Saint-Germain, 260.

22 février 1897 . . WIGNIER (Charles-Fernand), membre de la Société des Antiquaires de Picardie, rue de la Tannerie, 44.

## Membres correspondants.

10 juillet 1902. . . ALBINET (Edmond), propriétaire, rue des Pyramides, 3, Paris.

5 janvier 1888. . . ARMAND (l'abbé Anicet), curé d'Estrées-lès-Crécy, par Crécy-en-Ponthieu (Somme).

1er mars 1894. . . AUXY DE LAUNOIS (le comte d'), château du Moustier, par Mons, et boulevard Dotez, 13, Mons (Belgique).

5 novembre 1903 . BARDOUX (l'abbé Eugène), curé de Nampont-Saint-Martin, par Vron (Somme).

7 février 1901. . . BASSERY (l'abbé Marie), curé de Buigny-Saint-Maclou, par Abbeville.

1er février 1906 . . BERTHELÉ (Joseph), archiviste-paléographe, archiviste de l'Hérault, Montpellier (Hérault).

11 juillet 1889. . . BÉTHOUART (Emile), ancien conservateur des hypothèques, Orléans (Loiret).

2 juillet 1891 . . . BIGNON (Charles), maire d'Abbeville, conseiller général, chaussée d'Hocquet, 31, Abbeville.

4 novembre 1897 . BIGNON (Paul), docteur en droit, rue François-Ier, 26, Paris.

Dates d'admission. MM.

4 août 1898 . . . . Billoré (l'abbé Irénée), aumônier de l'hospice, Saint-Valery-sur-Somme.

2 mars 1882. . . . Bizet (Edouard), Bray-lès-Mareuil, par Pont-Remy (Somme).

5 décembre 1878 . Blain (Paul), ancien magistrat, rue Saint-Gilles, 84, Abbeville.

4 août 1882. . . . Blandin (l'abbé Henri), aumônier de l'hospice d'aliénés, Dury (Somme).

4 juin 1896 . . . . Boiville (Paul de), ancien magistrat, rue aux Pareurs, 7, et au château de Bouillancourt-en-Sery, par Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure).

4 août 1899 . . . . Boivin (l'abbé Paul), chanoine honoraire, aumônier de l'Hôtel-Dieu, grande rue Notre-Dame, 5, Abbeville.

3 novembre 1887 . Bonnault d'Houet (le baron Xavier de), inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie, place du Château, Compiègne (Oise) et au château d'Hailles, par Moreuil (Somme).

3 avril 1901. . . . Boujonnier (Charles), avocat, rue des Rapporteurs, 11, Abbeville.

2 août 1894 . . . . Boulfroy (l'abbé Armand), chanoine honoraire, supérieur de l'Institution Saint-Stanislas, chaussée du Bois, 54, Abbeville.

2 mai 1901 . . . . Bout (M^lle^ A.), de la *Revue picarde,* quai Perrée, Saint-Valery-sur-Somme.

4 avril 1889. . . . Boyard (Eugène), avocat, boulevard Daunou, 3, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

7 décembre 1899 . Broquelet (Alfred), ✠ I, artiste lithographe, 2^e^ médaille, rue Hauteville, 40, Paris.

| Dates d'admission. | MM. |
|---|---|
| 7 mai 1903. . . . . | Bué (Henri, notaire, Hallencourt Somme). |
| 1er décembre 1904 . | Caïeu (Paul de), docteur en droit, chaussée Marcadé, 82, Abbeville. |
| 4 juin 1892 . . . . | Carette (Albert), ✠ A, ancien député, juge au Tribunal civil, Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais). |
| 3 mai 1906 . . . . | Coulombel (Georges), propriétaire, chaussée Marcadé, 60, Abbeville. |
| 5 décembre 1901 . | Crépin (l'abbé Raoul), curé de Saint-Paul, chaussée d'Hocquet, Abbeville. |
| 3 décembre 1891 . | Crusel (René), propriétaire, place Sainte-Catherine, 9, Abbeville. |
| 1er mars 1888. . . | Danicourt (l'abbé Ernest), ✠ A, chapelain de la cathédrale, curé de Naours, par Canaples (Somme). |
| 4 juin 1903 . . . . | Decourt, archéologue, rue Joubert, 41, Paris. |
| 2 août 1888 . . . . | Delegorgue de Rosny (Arthur), propriétaire, rue de la Providence, 8, Boulogne-sur-Mer. |
| 4 juin 1896 . . . . | Delgove (Léon), ancien notaire, rue Lamarck, 31, Amiens. |
| 7 février 1895. . . | Delignières (Charles), propriétaire, rue des Poulies, 3, à Abbeville et quai du Romerel, à Saint-Valery-sur-Somme, |
| 4 décembre 1903 . | Devismes (Georges), notaire, Gien (Loiret). |
| 5 mars 1903. . . . | Dezoteux (Albert), propriétaire, Naours, par Canaples (Somme). |
| 5 mai 1892 . . | Dieppe (Edouard), ancien négociant, rue Saint-Gilles, 102, Abbeville. |
| 4 février 1897. . . | Douriez (Henri), docteur en médecine, rue de la Tannerie, 20, Abbeville. |
| 6 décembre 1894 . | Dubois (Amable), agent d'assurances, rue Saint-Gilles, 51, Abbeville. |

Dates d'admission. MM.

5 décembre 1901 . Dubois (Pierre), ✪ A, docteur en droit, vice-président de la Société des Antiquaires de Picardie, rue Pierre-l'Hermite, 24, Amiens.

3 juillet 1890. . . Dubourguier (l'abbé Louis), curé-doyen, Villers-Bocage (Somme).

1er mars 1906. . . Duceux (Oscar), phosphatier, boulevard des Prés, 2 bis, Abbeville.

6 décembre 1890 . Duchesne de la Motte (le comte Jean), propriétaire, au château de Rouvres, par Auberive (Haute-Marne).

7 juillet 1898 . . . Duflos (Léon), ✪, juge de paix, Soissons (Aisne).

5 juillet 1882 . . . Dufour (Adolphe), ✪ I, bibliothécaire et archiviste de la ville de Corbeil (Seine-et-Oise).

2 août 1894. . . . Dufourny (l'abbé Alfred), chanoine honoraire, curé-doyen du Saint-Sépulcre, place Saint-Sépulcre, 3, Abbeville.

2 août 1888 . . . . Durand (Georges), ✪ I, archiviste départemental, correspondant de l'Institut, ancien président de la Société des Antiquaires de Picardie, rue Pierre-l'Hermite, 22, Amiens.

12 janvier 1905. . Dureau (Albert), propriétaire, Regnière-Ecluse (Somme).

4 juin 1890 . . . . Eloy de Vicq (Paul), propriétaire, rue aux Pareurs, 39, Abbeville.

9 novembre 1899 . Etchegoyen (le comte Guy d'), propriétaire, rue de Babylone, 53, Paris.

6 décembre 1894 . Eudel (Paul), ✱, homme de lettres, rue Victor-Massé, 9, Paris.

5 mai 1859. . . . . Evans (John), président de la Société de Numismatique de Londres, correspon-

| Dates d'admission. | MM. |
|---|---|
| | dant de l'Institut, etc., Britwell, Berkhamsted, Herts (Angleterre). |
| 12 janvier 1905. . | Fontanges (le comte Roger de), capitaine d'infanterie, Charleville (Ardennes). |
| 28 février 1861. . | Fontenay (le comte Anselme de), ingénieur du chemin de fer de l'Est, rue Claude-Bernard, 65, Paris. |
| 7 décembre 1905 . | Fuiret (l'abbé Edouard), curé-doyen, Moyenneville (Somme). |
| 4 janvier 1894 . . | Gallet (Eugène), ✠, ancien président de la Chambre de commerce, rue Saint-Louis, 35, Amiens. |
| 1er juin 1899. . . . | Garry (Gaston), directeur de sucreries, président de la Chambre de commerce d'Abbeville, Rue (Somme). |
| 1er août 1895 . . . | Gavelle (Emile, ancien élève de l'école du Louvre, rue des Stations, 86, Lille. |
| 6 décembre 1890 . | Gellé (Ernest), ancien notaire, député et conseiller général, Saint-Valery-sur-Somme. |
| 6 juillet 1905 . . . | Gérin (Alix), négociant, chaussée du Bois, 6, Abbeville. |
| 8 janvier 1903. . . | Gigon (Paul), notaire, avenue de la Gare, 2, Abbeville. |
| 4 février 1904. . . | Godet (Alfred), notaire, Canchy, par Abbeville. |
| 8 janvier 1891. . . | Gosselin (Paul), propriétaire, rue Saint-Yves, Senlis (Oise). |
| 2 mars 1899. . . . | Gossellin (Anatole), notaire, conseiller général, Rue. |
| 4 décembre 1903 . | Greux (Louis), publiciste, Le Tréport (Seine-Inférieure). |
| 3 novembre 1887 . | Guerlin (Robert), ancien président de la |

| Dates d'admission. | MM. |
|---|---|
| | Société des Antiquaires de Picardie, rue Saint-Louis, 30, Amiens. |
| 7 janvier 1897. . . | Guignot (Mgr Charles), protonotaire apostolique, vicaire-général, au Palais épiscopal, Amiens. |
| 1er décembre 1904 . | Guyencourt (le comte Robert de), ancien président et secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, rue Gloriette, 1, Amiens. |
| 2 mai 1901. . . . . | Halley Fernand), homme de lettres, rue Potard, Rouen (Seine-Inférieure). |
| 4 juillet 1895 . . . | Hardivilliers (le comte Ernest d'), propriétaire au château de Friville, par Escarbotin (Somme). |
| 2 février 1893 . . . | Havet (François), propriétaire, Montreuil-sur-Mer. |
| 1er février 1894 . . | Hecquet-Bacquet (Henri), représentant de commerce, rue de l'Isle, 6, Abbeville. |
| 11 juillet 1889. . . | Hecquet de Beaufort (Eusèbe), propriétaire, rue des Capucins, 7, Abbeville. |
| 1er juillet 1897 . . | Hédouville (le baron Gaston de), ancien magistrat, rue des Saintes-Maries, 26, Abbeville. |
| 11 juillet 1889 . . | Hodent (Léopold), agent-voyer cantonal, Villers-Bocage (Somme). |
| 1er février 1894 . . | Holtzappfel (Paul), juge au Tribunal civil, rue de la Tannerie, 30, Abbeville. |
| 7 décembre 1905 . | Houllier (Paul), ✿ A, conducteur des Ponts-et-Chaussées, rue de l'Ermitage, 6, Abbeville. |
| 14 avril 1904 . . . | Huré (Albert), notaire, rue Boucher-de-Perthes, 29, Abbeville. |
| 3 juin 1897 . . . . | Jacquot (Lucien), avoué, rue Saint-Gilles, 94, Abbeville. . |

Dates d'admission. MM.

6 novembre 1902 . LANCEL (Alphonse), pharmacien, Liomer (Somme).

1er avril 1897 . . . LEBEL (Louis), propriétaire, rue des Capucins, 8, Abbeville.

4 août 1898 . . . . LE DIEU (Léon), trésorier de la Société des Antiquaires de Picardie, rue Porion, 10, Amiens.

4 août 1892 . . . . LE DIEU (Maurice), propriétaire, boulevard de Belfort, 4, Amiens.

5 juillet 1906 . . . LENNEL (Antoine), propriétaire, au château de Montonvillers, par Villers-Bocage (Somme).

3 mai 1906 . . . . LEROUX (S.), ingénieur, à Mustapha, près Alger (Algérie).

4 août 1892 . . . . LESACHÉ (Paul), propriétaire, Bussus-Bussuel, par Ailly-le-Haut-Clocher (Somme).

8 janvier 1903. . . LE SUEUR (l'abbé Achille), curé d'Erondelle, par Pont-Remy (Somme).

7 juin 1906 . . . . LEVÉ (l'abbé), professeur de rhétorique au Petit Séminaire, Saint-Riquier (Somme).

7 mars 1889. . . . LEVESQUE DE NEUVILLETTE (l'abbé Charles), curé-doyen, Rue.

3 novembre 1887 . LHOMEL (le comte Georges de), propriétaire, rue Marbeuf, 27, Paris, et au château des Bruyères-Sorrus, par Montreuil-sur-Mer.

7 février 1895. . . LIGNIER (Eugène), ✠ A, vice-président de l'*Abbevilloise*, 17, rue Boucher-de-Perthes, Abbeville.

7 janvier 1897. . . LIMICHIN (Pierre), propriétaire, rue Jeanne-d'Arc, 30, Reims (Marne).

Dates d'admission. MM.

3 décembre 1891 . Longvilliers (Arnold de Bernes, marquis de), ancien officier de cavalerie, château du Broutel, Rue.

6 mars 1890. . . . Lyons de Feuchin (le baron Henri des), conseiller d'arrondissement, château de La Hestroye, commune d'Huchenneville, par Abbeville.

8 janvier 1904. . . Machy (Eugène de), propriétaire, rue Millevoye, 1, Abbeville.

2 août 1894 . . . . Macqueron (Achille), ancien notaire, Beuvry, par Béthune (Pas-de-Calais).

6 juin 1889 . . . . Macqueron (René), docteur en droit, juge au Tribunal civil, rue Faidherbe, Saint-Omer (Pas-de-Calais).

3 juin 1897 . . . . Mallet (Charles), avocat, rue Boucher-de-Perthes, 34, Abbeville et à Erondelle, par Pont-Remy (Somme).

4 avril 1895. . . . Marchand (Alfred), ✿ A, architecte, rue des Carmes, 8, Abbeville.

3 décembre 1891 . Maressal (Edmond), propriétaire, pavillon d'Epagne, par Pont-Remy (Somme).

2 mai 1901. . . . . Mennesson (Constantin), directeur de la sucrerie, avenue de Calais, 1, Abbeville.

4 août 1892 . . . . Meunier (Mgr), évêque d'Evreux (Eure).

3 juillet 1906 . . . Meurice (Eugène), propriétaire, rue Arsène-Houssaye, 4, Paris.

3 décembre 1885 . Mollet (Jules), propriétaire, Roye (Somme).

8 janvier 1904 . . Montessus de Ballore (le commandant de), ✾, chef d'escadrons d'artillerie, commandant de recrutement, rue Boucher-de-Perthes, 20, Abbeville.

Dates d'admission. MM.

3 décembre 1885 . Morgand (Henri), ✾, chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, rue Brochot, 35, Paris.

6 juillet 1905 . . . Paillart (Frédéric), imprimeur-éditeur, chaussée Marcadé, 84, Abbeville.

2 juillet 1891 . . . Pascal (Maurice), propriétaire, rue de la Victoire, 76, Paris.

3 mai 1906 . . . . Passillé (Raymond de), homme de lettres, château d'Oisemont (Somme).

7 juin 1894 . . . . Pilastre (Edouard), docteur en droit, avoué honoraire, rue de l'Abbaye, 13, Paris.

3 novembre 1887 . Pinsard (Charles), architecte, rue Saint-Dominique, 22, Amiens.

6 juillet 1899 . . . Plancouart (Léon), ✾ A, correspondant du Ministère, Arthy-en-Vexin, par Magny (Seine-et-Oise).

4 décembre 1892 . Potez (Henri), ✾ I, docteur ès-lettres, maître de conférences à la Faculté des Lettres, 110, rue du faubourg de Roubaix, Lille (Nord).

4 juin 1903 . . . . Prarond (Pierre), propriétaire, chaussée du Bois, 111, Abbeville.

5 décembre 1889 . Ragnau (Mgr Hugues de), prélat de la maison de Sa Sainteté, rue Saint-André, 33, Rouen.

5 mars 1896. . . . Rambures (le vicomte Louis de), ancien magistrat, château de Poireauville, Vaudricourt, par Friville-Escarbotin (Somme).

4 décembre 1903 . Rançon (l'abbé Léopold), curé de Mautort, Abbeville.

4 août 1892 . . . . Reichert (Armand-Charles-Théodore), ✾ O, intendant militaire, Le Mans (Sarthe).

Dates d'admission. MM.

7 novembre 1889 . RICOUART (Louis), ✠, ✠ A, ancien adjoint, rue de l'Arsenal, 14, Arras (Pas-de-Calais).

1er avril 1897 . . . RIQUIER (Edouard), manufacturier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 25, Abbeville.

6 mai 1897 . . . . RIQUIER (Julien), manufacturier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, Abbeville.

5 juillet 1894 . . . RIQUIER (Olivier), percepteur, à Conty (Somme).

7 novembre 1890 . RODIÈRE (Roger), propriétaire, Montreuil-sur-Mer (Pas de-Calais).

3 mai 1888 . . . . ROHAULT (l'abbé François), aumônier des Dames de l'Espérance, 36, rue Laurendeau, Amiens.

6 février 1896. . . RONDEAU (Paul), receveur des douanes, quai de la Pointe, 14, Abbeville.

1er mars 1888 . . . ROUSSEL (Emile), ✠, receveur principal des douanes, Le Havre (Seine-Inférieure).

13 avril 1899 . . . SACQUÉPÉE (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen, archiprêtre, Doullens (Somme).

3 juillet 1890 . . . SAINT-POL (le comte Raphaël de), propriétaire, château de Francières, par Ailly-le-Haut-Clocher (Somme).

1er décembre 1904 . SCHYTTE (Ernest), propriétaire, rue Saint-Louis, 1, Amiens.

14 avril 1904 . . . SIMONNOT (Henri), docteur en médecine, rue Duchesne-de-la-Motte, 15, Abbeville.

3 décembre 1896 . TAUSIN (Henri), propriétaire, boulevard des Batignolles, 36, Paris.

3 avril 1901 . . . . TELLIER (Alexandre), comptable, route du Havre, 2 ter, faubourg Rouvroy, Abbeville.

Dates d'admission. MM.

5 novembre 1903 . THOREL (M^lle), publiciste, professeur et membre de l'Alliance française, Boston (Etats-Unis d'Amérique).

3 juillet 1890 . . . TIERNY (Paul), archiviste-paléographe, château de Siracourt, par Saint-Pol (Pas-de-Calais).

7 novembre 1890 . TILLETTE DE CLERMONT-TONNERRE (le comte René), ✠, colonel du 12e chasseurs, Béziers (Hérault).

5 avril 1906. . . . TILLETTE DE MAUTORT (Alfred), ✠, capitaine au 6e régiment de chasseurs, à Sampigny (Meuse), et rue Caumartin, Amiens.

1er août 1889. . . . TRAVERS (Emile), ancien conseiller de préfecture, directeur adjoint de la Société française d'Archéologie, rue des Chanoines, Caen (Calvados).

1er mars 1906 . . . VALICOURT (Louis de), capitaine d'infanterie, petite rue Notre-Dame, 6, Abbeville.

3 novembre 1888 . VALOIS (Jules de), membre du Conseil de la Société française d'Archéologie, à Aumâtre, par Oisemont (Somme), et place Saint-Pierre, 19, Abbeville.

4 janvier 1906. . . VAN ROBAIS (le comte Georges), propriétaire, rue Millevoye, 30, Abbeville et au Plessiel, par Abbeville.

3 novembre 1898 . VATINELLE (l'abbé Emile), curé de Rubempré, par Villers-Bocage (Somme).

7 juillet 1898 . . . VIGER (Jules), docteur en médecine, rue du Pont-de-Boulogne, 6, Abbeville.

7 décembre 1899 . VIMEUX (l'abbé Jean-Baptiste), curé de Saint-Anne, Amiens.

4 juin 1891 . . . . WAZIERES (le comte Louis VAN DER CRUYSSE de), propriétaire, château de Lignières-

Dates d'admission. MM.

hors-Foucaucourt, par Senarpont (Somme).

8 janvier 1891 . . Willame (Paul), propriétaire, château de Marconne, par Hesdin (Pas-de-Calais).

9 janvier 1879 . . Witasse (Gaëtan de), propriétaire, rue Voiture, 21, Amiens.

## Membres correspondants honoraires.

MM.

Lemire (Charles), ✱, ✠ I, ancien résident de France en Annam, rue de Condé, Amiens.

Normand (l'abbé Alfred), chanoine honoraire de Mende, curé de Sainte-Ségrée, par Poix (Somme).

## Liste des Membres décédés

Depuis le 1er Avril 1901.

MM.

1904. Blondin (C.), à Cayeux-sur-Mer, membre correspondant.

1904. Blondin de Saint-Hilaire (le commandant), à Amiens, membre correspondant.

1902. Boileau (Lucien), à Amiens, membre correspondant.

1905. Chollet (Alfred), à Changy (Loiret), membre correspondant.

1905. Coulombel (Jules), à Abbeville, membre correspondant.

1902. Courtellemont (le R. P.), à Abbeville, membre correspondant.

1906. Dimpre (Oswald), à Abbeville, membre correspondant.

MM.

1905. Dubois (le capitaine), à Saint-Valery-sur-Somme, membre correspondant.
1906. Francqueville (Mgr), à Rodez, ancien membre titulaire.
1901. Godart (l'abbé Oswald), à Abbeville, membre correspondant.
1904. Gontier (Emile), à Verton, ancien membre titulaire.
1903. Gosselin (le chanoine), à Amiens, ancien membre titulaire.
1902. Hauteclocque (le comte Alfred de), à Abbeville, membre correspondant.
1905. Hédou (Jules), à la Rue Saint-Pierre, membre correspondant.
1906. Hubert (Jules), à Paris, membre correspondant.
1903. Huré (Eugène), à Abbeville, membre correspondant
1905. Julia (Alfred), au Crotoy, membre correspondant.
1902. Le Coustellier (Cyprien), à Regny, membre correspondant.
1904. Leroy (l'abbé Chrysostome), à Molliens-Vidame, membre correspondant.
1902. Magnier (l'abbé), à Tully, membre correspondant.
1905. Marchand (l'abbé), à Airaines, membre correspondant.
1905. Monnecove (le baron de), à Epagne, membre correspondant.
1905. Poujol de Fréchencourt (Fernand), à Amiens, membre correspondant.
1905. Saguez (le chanoine), à Rue, membre correspondant.
1903. Tillette de Clermont-Tonnerre (le baron Louis), à Abbeville, membre titulaire.
1903. Watel (Alexandre), à Abbeville, membre correspondant.

# SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

## FRANÇAISES

*Aisne.*

Société historique et archéologique de Château-Thierry.
Société académique de Chauny.
Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, à Saint-Quentin.
Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Société archéologique de Vervins.

*Allier.*

Société d'émulation du département de l'Allier, à Moulins.

*Alpes-Maritimes.*

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

*Aube.*

Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, à Troyes.

*Bouches-du-Rhône.*

Académie des sciences, agriculture et belles-lettres d'Aix.
Bibliothèque de l'Université, à Aix.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.

*Calvados.*

Société française d'archéologie, à Caen.
Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
Société linnéenne de Normandie, à Caen.

*Charente.*

Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

*Cher.*

Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, à Bourges.
Société des antiquaires du Centre, à Bourges.

*Corrèze.*

Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.

*Côte-d'Or.*

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

*Doubs.*

Société d'émulation du département du Doubs, à Besançon.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.

*Drôme.*

Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.

*Eure.*

Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux.

*Eure-et-Loir.*

Société dunoise, à Châteaudun.

*Finistère.*

Société académique de Brest.

*Gard.*

Académie du Gard, à Nîmes.

*Garonne (Haute-).*

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Académie des Jeux floraux, à Toulouse.

*Gironde.*

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

*Hérault.*

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

*Ille-et-Vilaine.*

Société historique et archéologique de Saint-Malo.

*Indre-et-Loire.*

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et Loire, à Tours.

*Jura.*

Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.

*Loire.*

La Diana, Société historique et archéologique du Forez, à Montbrison.

*Loire-Inférieure.*

Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Société des études d'histoire naturelle, à Nantes.

*Loiret.*

Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.

*Loir-et-Cher.*

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, à Vendôme.

*Manche.*

Société nationale des sciences naturelles, à Cherbourg.
Le Pays de Granville, à Granville.
Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à Saint-Lô.

*Marne.*

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
Académie nationale de Reims.
Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

*Meurthe-et-Moselle.*

Académie de Stanislas, à Nancy.

*Meuse.*

Société philomathique de Verdun.

*Morbihan.*

Société polymathique du Morbihan, à Vannes.

*Nord.*

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.
Société d'émulation de Cambrai.
Société d'agriculture, des sciences et des arts du département du Nord, à Douai.
Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.

Union Faulconnier, à Dunkerque.
Société d'émulation de Roubaix.
Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

*Oise.*

Académie d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais.
Société historique de Clermont.
Société historique de Compiègne.
Comité archéologique et historique de Noyon.
Comité archéologique de Senlis.

*Pas-de-Calais.*

Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, à Arras.
Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

*Pyrénées (Basses-).*

Société des sciences, lettres et arts de Pau.

*Pyrénées-Orientales.*

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

*Rhône.*

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon.
Bulletin historique du diocèse de Lyon.

*Saône (Haute-).*

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.

*Saône-et-Loire.*

Société éduenne, à Autun.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Mâcon.

*Sarthe.*

Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Sarthe, au Mans.

*Seine.*

Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes au Ministère de l'Instruction publique, à Paris,
Société des antiquaires de France, à Paris.
Société de l'histoire de Paris, à Paris.
Société d'anthropologie, à Paris.
Société des études historiques, à Paris.
Association philotechnique, à Paris.
Musée Guimet, à Paris.
La Correspondance historique et littéraire, à Paris.

*Seine-et-Oise*

Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société historique et archéologique du Vexin, à Pontoise.

*Seine-Inférieure.*

Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Société havraise d'études diverses, au Havre.

*Somme.*

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
Académie des sciences, des lettres et des arts, à Amiens.
Société linnéenne du Nord de la France, à Amiens.
Société d'horticulture de Picardie, à Amiens.

Société industrielle d'Amiens.
Société médicale d'Amiens.
Société historique et archéologique du Vimeu, à Saint-Valery-sur-Somme.

*Tarn-et-Garonne.*

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

*Var.*

Société académique du Var, à Toulon.

*Vienne.*

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

*Vienne (Haute-).*

Société historique et archéologique du Limousin, à Limoges.

*Vosges.*

Société d'émulation du département des Vosges, à Epinal.

*Yonne.*

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société historique de Sens.

# SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

## ÉTRANGÈRES

*Allemagne.*

Naturwissenschaftlich verein zû Bremen.
Koniglich physikolish okonomisch gesellschaft zû Konigsberg.
Akademie der Wissenschaften zû Munchen.
Gesellschaft für nutzliche forschingen zû Trier.

*Alsace-Lorraine.*

Société des scienes, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.
Société d'histoire naturelle de Colmar.
Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.

*Angleterre.*

Geological and polytechnic Society, Halifax, Yorkshire.
Manchester litterary and philosophical Society.
Society of antiquaries of Newcastle-upon-Tyne.

*Autriche.*

Kaiserlich anthropologisch gesellschaft in Wien.
Kaiserlich koniglich geologisch reichsanstalt in Wien.
Kaiserlich akademie der wissenschaften in Wien.

*Belgique.*

Observatoire royal de Bruxelles.
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, à Bruxelles.
Société malacologique de Bruxelles.
Société géologique de Belgique, à Bruxelles.
Société archéologique de Belgique, à Bruxelles.
Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Institut archéologique liégeois, à Liège.
Société libre d'émulation, à Liège.
Société d'histoire et d'art du diocèse de Liège, à Liège.
Société des sciences, arts et lettres du Hainaut, à Mons.
Société archéologique de Namur.
Société historique et archéologique de Tournai.

*Etats-Unis.*

American museum of natural history, New-York.
American academy of arts and sciences, Boston.
Museum of comparative zoology at Harward college, Cambridge.
American and philosophical society, Philadelphie.
Smithsonian institution, Washington.
Akademy of sciences at Saint-Louis.

*Italie.*

Akademia der Georgofili, Florence.

*Luxembourg (Grand-duché de).*

Société des sciences naturelles du grand-duché de Luxembourg.

*Suède.*

Konigla svenska vetenskaps akademie, Stockholm.

*Suisse.*

Naturferschenden gesellschaft zu Basel.
Historich gesellschaft in Basel.

Institut national genévois, à Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande, à Lausanne.
Société vaudoise des sciences naturelles, à Lausanne.
Antiquarisch gesellschaft in Zurich.

*Uruguay.*

Museo nacional, à Montevideo.

# TABLE DES PLANCHES


| | Pages. |
|---|---|
| Église de Bouillancourt-sous-Miannay. . . . . | 359 |
| Fragment des sablières du chœur de l'église de Bouillancourt-sous-Miannay . . . . . | 362 |
| Plan de la commune de Sorrus . . . . . | 416 |
| Armorial de Sorrus . . . . . | 450 |
| Église de Sorrus . . . . . | 505 |
| Sépulcre dans l'Église de Sorrus. . . . . | 511 |
| Retable en albâtre dans la chapelle de Notre-Dame-de-Santé, à Sorrus. . . . . | 522 |
| Bénitier en poterie de Sorrus . . . . . | 556 |